BULLETIN

DE

LA MONTAGNE Ste GENEVIÈVE

ET SES ABORDS.

COMITÉ D'ÉTUDES

HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

II

1897-1898

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

QUAI VOLTAIRE, 9

—

A. FONTEMOING

Libraire du Collège de France, de l'École normale supérieure, etc.

RUE LE GOFF, 4

—

1898

34.
63, 69, 74, 80, 84
101,
102-3 voir pl. avant 115. fig. 13. 232.

124 pl.
134, 138.
175.
203.
210
261.
271
277.
285
329.
424
429.
437.
474.
492.
507.
509-10.

BULLETIN

DE

La Montagne Sainte-Geneviève

et ses Abords

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

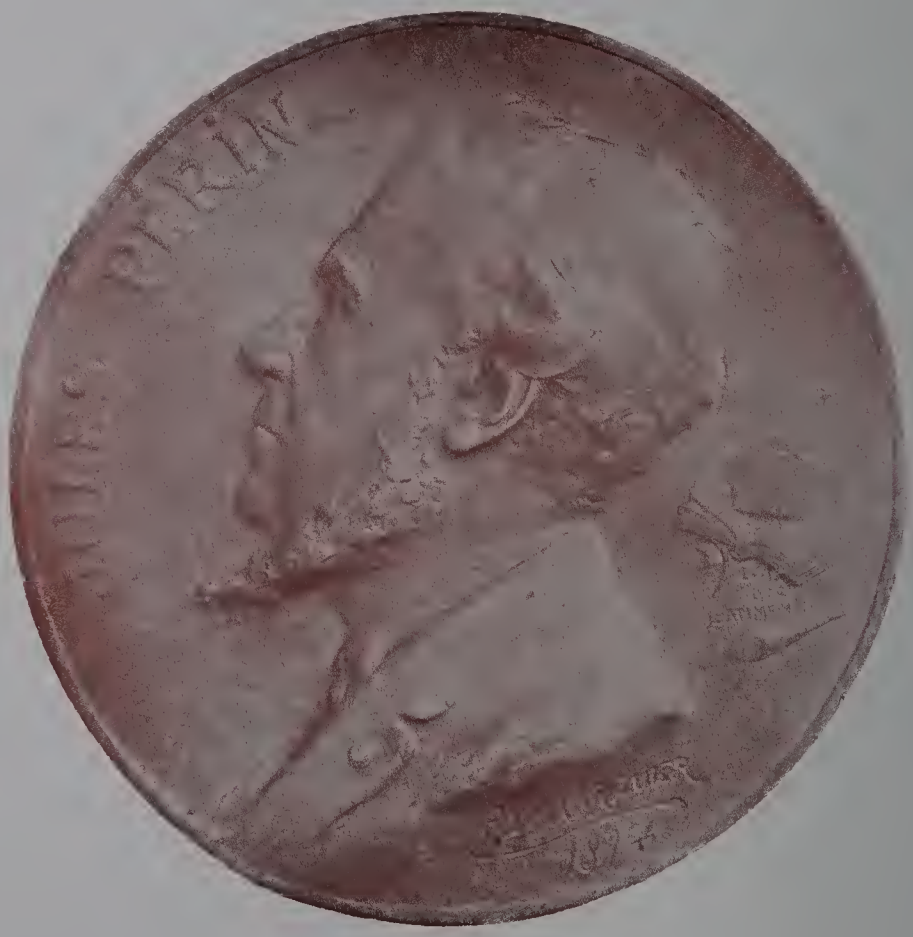

JULES PÉRIN

1834 - 1900

BULLETIN

DE

LA MONTAGNE Ste GENEVIÈVE

ET SES ABORDS.

COMITÉ D'ÉTUDES

HISTORIQUES, ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES

(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)

II

1897-1898

A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

QUAI VOLTAIRE, 9

A. FONTEMOING

Libraire du Collège de France, de l'École normale supérieure, etc.

RUE LE GOFF, 4

L'Arrêté de M. le Préfet de Police du 30 novembre 1896, ainsi que les STATUTS fondamentaux de « LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS » ont été publiés en tête du *Tome Ier* (1895-1896). — Il a paru inutile de les reproduire ici.

La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords

COMITÉ D'ÉTUDES
Historiques, Archéologiques et Artistiques
(Ve ET XIIIe ARRONDISSEMENTS)
Constitué le 11 Avril 1895.

BUREAU

(Nommé par l'Assemblée générale du 11 Avril 1895, maintenu par l'Assemblée générale du 16 Juillet 1898)

PRÉSIDENT (*Fondateur*)

M. Jules PÉRIN (I. ✿), Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en droit, Archiviste-paléographe, Membre de la « Commission municipale du Vieux-Paris », du Comité de la « Société des Amis des Monuments parisiens », de la « Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise », etc.
(rue des Écoles, n° 8).

VICE-PRÉSIDENTS

M. le Dr Louis CAPITAN, Président de la Société d'Anthropologie, professeur à l'École d'Anthropologie, Membre de la « Commission municipale du Vieux-Paris », Membre de la Commission des Monuments mégalithiques.
(rue des Ursulines, n° 5).

M. Ant. PRESSARD (✻ I. ✿), Professeur honoraire au Lycée Louis-le-Grand,
(rue du Sommerard, n° 16).

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

M. Charles MAGNE (A. ✿), archéologue, Membre de plusieurs Sociétés savantes,
(rue Le Brun, n° 37).

TRÉSORIER

M. Paul VALET (✻), bibliophile,
(boulevard Saint-Germain, n° 96: Bureau G de la Société générale).

ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE

M. Félix MÉHEUX (A. ✿), dessinateur-artiste,
(rue Lhomond, n° 35).

CONSERVATEUR

M. Eug. TOULOUZE (I. ✿), archéologue,
(impasse Rondelet, n° 14, Grand Montrouge, (Seine).

SECRÉTAIRES DE QUARTIER:

— DU QUARTIER DE LA SORBONNE

M. Henri CHEVALIER-MARESCQ, Avocat à la Cour d'appel,
(rue Soufflot, nº 20).

— DU QUARTIER SAINT-VICTOR

M. Louis PÉRIN, Architecte, Élève de l'École nationale des Beaux-Arts,
(rue des Écoles, nº 8).

— DU QUARTIER DU VAL-DE-GRACE

M. José THÉRY, Avocat à la Cour d'appel,
(rue Meslay, nº 9).

— DU QUARTIER DU JARDIN-DES-PLANTES

M. Gaston DUVAL, Archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal,
(rue des Chanaleilles, nº 3).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BOURNON (Fernand), Archiviste-paléographe, homme de lettres.

BOUTILLIER (Gaston), Archéologue.

DAUCHEZ (Georges), Notaire.

DELAGRAVE (Charles), Éditeur.

DUMOULIN (Louis), Architecte.

GAZIER (A)., Professeur-adjoint à la Faculté des lettres.

GUILLOT (Paul), Avocat à la Cour d'appel.

HENRY (A.), Archiviste-paléographe, rédacteur à *L'Éclair*.

IRISSOU (Abel), Sous-Inspecteur des Domaines.

LEMAIRE (Alexandre), Secrétaire honoraire de l'Administration du Lycée Henri IV.

LOLLIÉ (Frédéric), Homme de lettres, Lauréat de l'Académie française.

MARCOU (François dit Léopold), Professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand.

PIETTE (Alfred), ancien Magistrat.

READ (Charles), Membre de la Société des Antiquaires de France, promoteur de la Conservation des « Arènes de Lutèce ».

SÉBILLOT (Paul), Membre de la Commission des Monuments mégalithiques.

TARBOURIECH (Ernest), Avocat à la Cour d'Appel, Docteur en droit.

VAVASSEUR (Jacques), Avocat à la Cour d'Appel.

VRAIN (Octave), Docteur en Médecine.

Ire PARTIE

ACTES DU COMITÉ D'ÉTUDES

DE « LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

AVIS. — Le programme, que le *Comité d'Études historiques, archéologiques et artistiques* se propose de réaliser, dans la publication du BULLETIN DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, a été compris de la manière suivante, — que nous devons exposer à MM. les Membres actuels et futurs de ce *Comité* :

Il ne devra pas être donné une place plus importante qu'il ne convient, soit aux *Comptes rendus des Assemblées générales,* soit aux *Procès-verbaux des Réunions du Bureau,* soit aux *Rapports divers,* soit même aux *Promenades-Causeries historiques, archéologiques et artistiques.*

Les Actes de la vie intérieure du *Comité d'Études* seront donc présentés succinctement, dans les limites restreintes où il semble nécessaire de se renfermer.

Il a paru, en effet, qu'il était préférable de réserver le plus grand nombre possible des pages du BULLETIN pour la IIme PARTIE, comprenant la publication des *Documents originaux,* des *Notices*, des *Mémoires,* des *Inventaires*, etc. (Voy., dans la IIme PARTIE, ci-après, la raison que nous donnons de cette prédominance — si nous pouvons nous servir de cette expression — de la Partie documentaire sur la Partie administrative.)

Puisse ce Programme obtenir l'adhésion des Membres de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Jeudi 1er Juillet 1897

Présidence de M. Jules Périn, Président

Le «Comité d'Études de La Montagne Sainte-Geneviève» a tenu l'Assemblée générale de ses Membres, le Jeudi 1er Juillet 1897, à 8 heures du soir, à la Mairie du Ve arrondissement (Panthéon), dans la salle des fêtes.

Allocution de M. le Président

M. le Président Jules Périn prononce l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs,

Si nous sommes privés, pour cette Assemblée générale, de la présence de M. le Maire du Ve arrondissement, c'est, — ainsi qu'il a bien voulu nous le faire savoir, — par suite d'un deuil de famille récent (1), pour lequel nous lui renouvelons nos sincères condoléances.

Il a fallu cette raison pour que le fauteuil présidentiel ne soit pas occupé par notre honoré Président d'honneur M. *Alb. Meurgé*. Mais nous pouvons vous assurer que la Municipalité du Ve arrondissement — non moins du reste que celle du XIIIe arrondissement — continue à s'intéresser vivement aux efforts que nous faisons pour le développement du Comité d'Etudes de *« La Montagne Sainte-Geneviève »*, et que nous pouvons compter que cette bienveillance ne se refroidira pas par la suite.

Cette bienveillance, elle est pour nous des plus précieuses, car vous vous rendrez compte, Mesdames et Messieurs, que, si, par sa constitution, notre Comité

(1) Le décès de son beau-père, l'honorable M. *Victor Franconi*, directeur de la Société des Deux-Cirques.

d'Etudes est tout *privé*, que, s'il est à côté de la Municipalité et n'en dépend pas, il n'en est pas moins très heureux d'avoir pu rencontrer auprès de cette Municipalité l'accueil favorable, dont M. le Maire lui-même nous donnait la mesure, la large mesure, dans l'aimable allocution qu'il prononçait en notre deuxième Assemblée générale du 28 mai 1896 (Voy. tome I, p. 28). En effet, c'est grâce à la Municipalité du Ve Arrondissement que nous sommes hospitalisés dans la Mairie, que nous pouvons nous réunir dans sa grande salle des fêtes, si propice à nos Assemblées générales.

Si vous voulez bien vous reporter à ce que je vous disais en notre Assemblée constitutive (du 11 avril 1895), vous y verrez pourquoi j'avais dû me résoudre à fonder notre Comité d'Etudes et comment je l'avais constitué..... J'étais alors, comme je le suis encore aujourd'hui, persuadé de cette vérité, que Racine exprime par ce beau vers :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

C'est cette foi vive dans l'opportunité de la création de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » qui m'a poussé à prendre une initiative que, je le répète, j'aurais dû laisser à tout autre, plus autorisé que je ne l'étais pour cette entreprise difficile ; et c'est la confiance que vous avez bien voulu m'accorder, qui m'a soutenu, qui m'a donné la force de mener l'entreprise à bonne fin, je le crois du moins.

J'avais convié chacun de vous à dire avec moi : *Emitte lucem tuam et veritatem tuam : ipsa me deduxerunt et adduxerunt in Montem sanctum tuum...* que je traduirai ainsi, sans profanation du texte sacré : « Seigneur, faites luire sur nous votre lumière et votre vérité (afin que nous soyons inspirés de l'Esprit saint pour nos Etudes et que nous errions le moins possible) : qu'elles nous conduisent sur votre Montagne sainte ! »

La Montagne sainte, pour nous, c'est la Montagne Sainte-Geneviève, sur laquelle la plupart d'entre nous sommes nés ou que nous habitons depuis un plus ou moins grand nombre d'années. Aussi avons-nous pour elle l'affection que l'on a pour le lieu où l'on a vu le jour, où l'on a passé la majeure partie de sa vie. — Je me suis, pour ma part, souvenu des liens qui m'attachaient fortement à notre chère Montagne Sainte-Geneviève, et je me suis plu à vous les révéler (voy. tome Ier, p. 30) ; que n'avons-nous entendu aussi les confessions à ce sujet de chacun de vous, Mesdames et Messieurs !

NOTRE « *BULLETIN* »

Si notre tome Ier du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* vous a été distribué avec un peu de retard, vous voudrez bien, Mesdames et Messieurs, excuser le Bureau, qui a été aux prises avec les difficultés d'exécution matérielle inhérentes à la mise en train de toute publication. Il se souvenait, trop peut-être, de ce proverbe du XVIe siècle : « *Hastivité engendre repentance,* c'est-à-dire la précipitation porte avec elle *les regrets et les erreurs* » : il s'agit des erreurs typographiques (que l'œil le plus exercé laisse passer...)

Le Bureau pourrait vous demander si ses efforts ont répondu à votre attente, si le volume, qui est maintenant entre vos mains, a bonne et belle allure, s'il a eu la bonne fortune d'être trouvé par vous aussi soigné dans le fond que dans la forme ; mais il n'ose le faire ici... Toutefois, s'il ne peut recueillir actuellement vos appréciations, qui pourraient être ou bienveillantes ou critiques, il serait, entendez-le bien, heureux de les recevoir pour en faire son profit par la suite.

Puisque nous vous parlons de notre publication périodique, permettez-nous, Mesdames et Messieurs, d'appeler votre attention sur le plan ou méthode que nous avons cru devoir adopter et de vous donner quelques indications sur la manière dont nous l'avons comprise.

Ainsi que vous l'avez vu ou le verrez, en parcourant l'ensemble de notre tome I, nous avons adopté des errements qui nous sont propres — nous ne voulons pas dire que nous avons mieux fait pour cela, — des dispositions qui ne sont pas précisément celles que suivent en général, les autres Sociétés du genre de notre Comité d'Etudes.

Nous n'avons certes pas la moindre idée de critiquer les modalités suivies par les autres Sociétés ; nous nous bornerons à exposer les nôtres pour les expliquer et les justifier, s'il était besoin, auprès de nos lecteurs.

Nous avons pris le titre de « *Comité d'Études historiques, archéologiques et artistiques* », comme étant le plus modeste possible, plus humble que celui de « Société » et moins prétentieux que lui, d'autant qu'en réalité nous formons un groupement de personnes qui se sont vouées aux recherches d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts, qui étudient pour elles-mêmes et pour initier les autres à ce qu'elles ont appris ou découvert. Notre titre nous a paru répondre peut-être mieux que celui de « Société » au groupe des amis de *La Montagne Sainte Geneviève*, tel qu'il a été conçu par nous.

D'autres Sociétés d'Arrondissement publient des fascicules trimestriels ou semestriels, qui courent le risque d'être égarés et de n'être pas réunis en volumes ; elles divisent et subdivisent leurs membres en commissions et sous-commissions ou sections, etc. (ce qui peut fatiguer bientôt ces mêmes membres par la fréquence des convocations).

Quant à nous, nous avons adopté le mode de publication de nos travaux en *un volume*, réunissant même les travaux de deux exercices. Ce volume, nos sociétaires peuvent le placer tel qu'ils le reçoivent dans leur bibliothèque et attendre qu'il soit suivi de quelques autres, pour les faire relier uniformément. Ce plan nous a permis d'adopter une certaine méthode dans la distribution des articles, de les classer autant que possible dans l'ordre chronologique, c'est-à-dire en procédant des temps antiques, en passant par le moyen âge, pour arriver à nos jours. — Nous avons estimé qu'il n'y avait guère d'intérêt appréciable dans une périodicité plus rapprochée, pour des études *rétrospectives* ; et nous avons vu dans cette disposition en tomes cet autre avantage, de pouvoir renvoyer à la fin du volume tous les plans afférents aux articles qu'il contient (sans laisser aux

relieurs le soin de les répartir, soin dont ils ne s'acquittent pas toujours au gré de leurs clients bibliophiles).

Et, en ce qui concerne les réunions des membres du Comité d'Etudes, nous ne convoquons nos sociétaires que tout juste ce qu'il faut pour ne pas les déranger trop souvent, et seulement pour leur rendre compte de la gestion de la Société, pour leur faire entendre des « Conférences » ou pour les conduire dans nos « Promenades-Causeries ».

Ce régime administratif de notre Comité d'Etudes sied à merveille à nos collègues, qui nous le confirment, qui nous le témoignent à chaque instant; ils savent en effet que, lorsqu'ils ont à se mettre en rapport avec nous pour quelque communication, ils le peuvent toujours faire, sans attendre le jour et l'heure d'une réunion, — à laquelle ils pourraient être empêchés d'assister pour un motif ou pour un autre.

Une Assemblée générale annuelle semble suffire à entretenir le courant d'idées des membres de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » avec le Bureau, qui en dirige la marche et en règle les travaux.

Toutefois le Bureau — qui est toujours sur la brèche — convoque le Conseil d'Administration, chaque fois qu'il le juge nécessaire pour les affaires du Comité d'Etudes.

L'expérience acquise, pendant les années 1895, 1896 et 1897, nous a démontré que, si notre formule d'organisation diffère de celle des autres Sociétés, cette organisation n'a rien laissé à désirer — non plus peut-être que les leurs, ainsi que nous le leur souhaitons.

Nous n'avons qu'à nous féliciter de notre idée d'avoir organisé des « Conférences » et surtout des « Promenades-Causeries », car ces dernières ont été très goûtées, comme nous l'a prouvé le nombre des membres de *La Montagne Sainte-Geneviève* qui les ont suivies; les dames s'y sont montrées empressées. Notre Comité d'études est — pourquoi ne le constaterions-nous pas, sans nous en prévaloir autrement, — le premier qui ait songé à conduire ses sociétaires à travers les rues de ses Arrondissements, pour visiter soit une église soit tout autre monument public ou privé. Dans ces « Promenades-Causeries » s'établit entre nous une intimité que, pour ma part, je trouve fort agréable, intimité qui permet à chacun d'apporter le renseignement qui complète ce que le conférencier vient d'exposer, de produire tout document nouveau, de communiquer toute estampe ou gravure se rapportant au sujet de la Promenade historique, archéologique ou artistique.

M. le Secrétaire général se propose de passer en revue la « Conférence » et les « Promenades-Causeries », auxquelles vous avez assisté dans le courant de l'année dernière; je lui laisse donc ce soin, dont il s'acquittera très bien.

Quels que soient d'ailleurs les différences d'appellation, des modes de publications, des réunions, qui existent entre notre Comité et ses sœurs, les autres Sociétés d'Arrondissement, nous n'avons pas de moins grands projets qu'elles.

Pour ne vous entretenir, brièvement, que de l'un d'eux, nous vous rappellerons

que le Comité d'Etudes de « *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* » a inscrit dans son programme le projet de créer le « Musée Bibliothèque de La Montagne Sainte-Geneviève » (Voy. les *Statuts*, art. 2 : tome I, p. 3).

Laissez-nous vous dire, à ce sujet, que nous visitions dernièrement avec un réel intérêt, sous la conduite de M. Wiggishoff, maire, le « Musée », installé à la Mairie du XVIIIe arrondissement, sous les auspices de la Société *Le Vieux Montmartre*.

C'est un Musée analogue que nous ambitionnons d'organiser, avec le concours de nos concitoyens des Ve et XIIIe arrondissements, concours auquel nous ferons appel de la manière la plus large possible..., lors toutefois que nous pourrons obtenir la disposition d'un local pour recevoir tous objets, antiquités, tableaux, estampes, livres, etc., qui pourraient nous être offerts. Nous poursuivrons la réalisation de ce projet, sans relâche.

La conservation des Monuments de la Montagne Sainte-Geneviève (Voy. *Statuts*, art. 2) nous impose de nous préoccuper du dégagement de nos vieilles Eglises de Saint-Médard, de Saint-Séverin et de Saint-Nicolas du Chardonnet. Nous n'avons pas failli à cette partie intéressante de notre programme.

Nous ne serons jamais trop nombreux, soyez-en persuadés, Mesdames et Messieurs, pour remplir une tâche aussi vaste que celle que nous nous sommes imposée.

Aussi, faisons-nous appel à toutes les bonnes volontés au point de vue de la collaboration sous forme de mémoires, de communications de toute sorte qui peuvent nous être adressés. Puissent les jeunes de notre Ecole des Chartes, de l'Ecole de Droit, de l'Ecole des Hautes Etudes devenir nos collaborateurs actifs et augmenter le groupe, trop restreint encore, des membres qui participent à la rédaction du *Bulletin* !

Vous avez pu trouver, peut-être, que le tome Ier présentait une liste déjà honorable d'adhérents; mais le Bureau, lui, a plus d'ambition que celle que vous pouvez avoir, et il estime que le nombre des membres adhérents est encore trop limité; il souhaiterait donc qu'il s'augmentât dans la plus large proportion possible, afin que les ressources s'accrussent et qu'elles profitassent au développement de notre *Bulletin*, ainsi qu'à la multiplication de ses illustrations.

Permettez-nous, Mesdames et Messieurs, d'espérer que, dans les limites de nos Ve et XIIIe Arrondissements et au delà même, vous pourrez recruter de nouveaux collègues, en nombre suffisant pour assurer l'avenir de notre cher Comité d'Etudes de « *La Montagne Sainte-Geneviève* ». Il suffirait, pour cela, que chaque membre voulût bien, dans le cours de l'année, présenter au moins un adhérent nouveau. Nous comptons donc sur votre zèle pour propager nos *Statuts*, — que nous tenons à votre disposition en tel nombre que vous pourrez désirer. — (*Vifs applaudissements*).

Exposé des travaux de l'exercice 1896 par M. le Secrétaire général.

M. *le Secrétaire général* Charles Magne présente, sur l'exercice de 1896, le Rapport suivant :

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de « *La Montagne Sainte-Geneviève* »,

Le Bureau de *La Montagne Sainte-Geneviève* vous doit de vous faire connaître le motif qui l'a empêché de vous réunir plus tôt, la cause qui a fait retarder un peu la convocation de notre Assemblée générale de cette année.

Il n'a pas voulu que vous fussiez privés de la présence de notre honoré Président, qu'un malencontreux accident avait obligé de suspendre ses occupations professionnelles ; mais qui, toutefois, de la chambre qu'il était obligé de garder, ne cessait de s'intéresser à son cher Comité. Vous comprendrez, Mesdames et Messieurs, que nous ayons attendu son entier rétablissement. Sans doute, il eût été quand même de cœur avec nous ; mais nous tenions à ce qu'il occupât effectivement le fauteuil présidentiel, entre MM. les Vice-présidents Capitan et Pressard, et an milieu de nous (*Marques d'assentiment et témoignages de sympathie*).

M. Jules Périn vous disait tout à l'heure, en des termes plus éloquents que les miens, les résultats et les progrès de *La Montagne Sainte-Geneviève* obtenus depuis notre fondation (le 11 avril 1895). Il vous dépeignait notamment et le charme et l'utilité de nos Conférences et de nos « Promenades-Causeries historiques, archéologiques et artistiques » :

A la manufacture des Gobelins, où M. Jules Guiffrey, son éminent administrateur, a bien voulu diriger la marche du cortège que nous formions et faire revivre, en une brillante improvisation, tout le passé de cet admirable centre d'art (Voy. *Bull.*, t. I, p. 38);

A l'Ancienne Faculté de Médecine, avec le concours très autorisé de M. le docteur Corlieu, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris (Voy. *Bullet.*, t. I, p. 39);

Aux Arènes, sous la direction de M. Charles Normand, secrétaire général de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, qui, guidé par une profonde érudition, nous a savamment décrit les dispositions du Cirque lutétien, du premier Théâtre parisien, presque deux fois millénaire (Voy. *Bullet.*, t. I, p. 39).

Mesdames et Messieurs, vous rappellerai-je que notre Comité poursuit divers buts : visiter, étudier en commun les Monuments élevés, aux différentes époques, sur le sol de nos deux Arrondissements (les Ve et XIIIe) ; décrire, dessiner, publier dans notre *Bulletin* tous les objets dignes d'intérêt qui auront été découverts dans les entrailles du vieux sol de la Montagne Sainte-Geneviève, si riche en témoignages historiques, ainsi que vous avez pu vous en convaincre,

en parcourant notre *Répertoire Archéologique* (*Bulletin*, tome I, p. 56 à 81). Une domination qui s'est prolongée pendant près de quatre siècles, l'influence que la tradition romaine exerça longtemps encore sur les successeurs de Clovis, les invasions, les guerres, y ont semé et enfoui des vestiges de toutes les époques, et nous ne saurions en remuer la poussière sans les en voir jaillir. Ces souvenirs des périodes gauloise, gallo-romaine et franque surabondent autour de nous : outre les monuments en ruines, les Thermes, le plus ancien reste des grandioses constructions élevées à Lutèce par les empereurs romains, les Aqueducs, les Arènes, que nous y admirons encore, n'a-t-on pas exhumé de son sol, par des fouilles nombreuses — auxquelles nous-même avons tant de fois participé, — une foule d'objets précieux de bronze, de céramique, objets qui nous permettent de revivre, pour ainsi dire, l'existence de nos ancêtres ?

Nous n'avons pas à faire ressortir l'intérêt, tout spécial, qui s'attache à ces reliques des temps passés, intérêt qu'aujourd'hui nul ne songerait à mettre en doute.

Nous ne saurions trop recommander à nos sociétaires de contribuer par leurs propres connaissances, par leur bonne initiative à l'œuvre commune d'investigation, et de bien vouloir signaler et apporter à notre Comité les mille renseignements qu'ils pourraient recueillir dans leurs promenades à travers nos vieux Quartiers parisiens.

Notre mot d'ordre est de veiller religieusement à la conservation de nos Monuments. En les considérant comme des reliques, nous les défendrons pied à pied contre la pioche des démolisseurs, contre le vandalisme des ignorants et contre l'indifférence, souvent fatale, des pouvoirs publics. Il est à prévoir que nos efforts ne seront pas toujours couronnés de succès !

Ainsi, en l'année 1896, la construction d'une grande maison de rapport a fait disparaître, à l'angle de la rue Clovis et de la rue Cardinal Lemoine, un bas rempart, adossé contre le mur d'enceinte de Philippe-Auguste (Voy. *Bulletin*, t. I, p. 82). Cette nouvelle édification, anéantissant le second étage de défense, destiné à protéger le pied du mur principal contre les coups de bélier, a masqué pour toujours la façade méridionale du vieux rempart.

Notre Comité ne manqua pas d'adresser à l'Administration préfectorale un vœu de conservation de ces intéressants vestiges, en demandant qu'ils fussent affranchis de constructions nouvelles et encadrés dans un petit square, pour la formation duquel un terrain contigu, déjà planté d'arbres (qui appartient à l'État), pouvait être avantageusement utilisé. La requête étant demeurée sans réponse, je m'empressai, avant que les terrassiers eussent commencé leur œuvre de destruction, d'en relever les dimensions.

La notice, que j'ai faite sur ces anciens vestiges, aujourd'hui disparus ou cachés, cette notice, à laquelle j'ai joint le plan et les coupes, a été publiée dans notre *Bulletin* (t. I, p. 98-105): elle pourra servir à l'histoire du vieux Paris. Mais le curieux fragment de muraille défensive qu'avait élevée Philippe-Auguste n'existera plus que sur le papier !

Malgré cet exemple et plusieurs autres que nous pourrions citer, nous ne nous laisserons pas décourager ; nous continuerons à veiller jalousement sur ce qui nous reste d'autrefois, plus ou moins perdu dans la masse des constructions uniformes et des bâtisses neuves.

Notre Comité, sous l'heureuse inspiration de M. *Jules Périn,* poursuit aussi l'idée de la création d'un « Musée-Bibliothèque » pour les Ve et XIIIe arrondissements. Ce Musée local serait le gardien fidèle des trésors de la Montagne Ste-Geneviève et de ses abords. On pourrait là réunir les antiquités, recueillies dans les fouilles, si fructueuses, de nos deux Arrondissements, ainsi que les documents, livres, estampes destinés à nous éclairer sur les événements historiques dont la Montagne Sainte-Geneviève a été le témoin, à travers les âges.

Aussi bien, Messieurs, pour donner un simple aperçu de l'intérêt qui doit s'attacher à la constitution de notre Musée local, — constitution à laquelle chacun de nous s'associerait d'une manière plus ou moins directe, — permettez-moi de vous faire connaître, que, personnellement, j'ai eu, en une vingtaine d'années, « la bonne fortune » (c'est le mot de notre cher Président) de réunir une collection de plus de 4.000 objets antiques et du moyen âge, provenant des fouilles consécutives pratiquées dans le sol de la Montagne Sainte-Geneviève et de ses abords, et que je me ferai un véritable plaisir de les exposer dans ce Musée, pour inciter peut-être ainsi nos collègues à l'enrichir, de jour en jour, à en faciliter le développement.

Cette intéressante création mettrait les habitants de nos Arrondissements à même de retrouver ou de reconstituer, de siècle en siècle, marquée par des témoignages tangibles ou visibles, l'histoire des Quartiers où ils vivent, travaillent, et auxquels ils sont souvent très attachés. Par ses Conférences, par ses Promenades-Causeries, par son *Bulletin* périodique, par son futur Musée-Bibliothèque d'Arrondissement, notre Comité d'Études apportera certainement son large appoint au domaine de la science archéologique. Et ne fît-il que de faire connaître et de sauvegarder les richesses artistiques et archéologiques de nos Arrondissements, que sa raison d'être et d'agir serait suffisamment démontrée.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, en terminant, de rendre un nouvel et sincère hommage à notre cher Président, en lui adressant, au nom de notre Comité d'Études, les remercîments qui lui reviennent à si juste titre, en sa qualité de fondateur de *La Montagne Sainte-Geneviève,* à laquelle il a su donner une si vive impulsion.

Quant à l'avenir de l'œuvre, la sollicitude que M. *J. Périn* apporte à en soutenir les moyens d'action, le dévouement éprouvé de collaborateurs, tels que M. le docteur *Capitan*, M. le professeur *Pressard*, le vaillant ethnologiste Paul *Sébillot*, et en un mot le concours persévérant de tous ceux qui se sont groupés autour d'eux en garantissent, maintenant et au delà, les progrès et la vitalité (*Applaudissements*).

Compte-rendu Financier de l'exercice 1896 par M. le Trésorier.

M. *le Trésorier* Paul Valet présente l'État des comptes de l'année 1896.

Le 31 Décembre 1896, *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* comptait 118 membres.

Il a été encaissé	101	cotisations pour fr..	606 »»
Il a été fait remise de	2	»	
Reste à encaisser	15	»	
Total égal.	118		

Les dépenses se sont élevées à la somme de fr. 228 40
se décomposant comme suit :

Impressions diverses pour les lettres de convocations, cartes de sociétaires, quittances à souches, enveloppes, bandes et fournitures de bureau . . .	164 55
Affranchissements de convocations	24 60
Frais d'encaissement des cotisations	5 50
Gratification aux garçons de bureau de la Mairie. .	10 »»
Clichés pour le *Bulletin* en préparation. . . .	23 75

Balance :

Recettes.	fr.	606 »»
Dépenses	fr.	228 40
Reliquat en recettes	fr.	377 60 ainsi qu'il est justifié.

Comme vous le voyez, Messieurs, la plus stricte économie a présidé à nos dépenses ; c'est ainsi, par exemple, que les frais d'encaissement des cotisations qui, dans les Sociétés similaires, s'élèvent à environ 10 °/o de leur montant, ont été de moins de 1 °/o.

Nous avons réduit les frais de poste au moindre possible, en utilisant, le plus souvent, pour nos convocations, le mode d'expédition sous bandes.

Nous avons pensé que l'emploi de vos fonds devait être réservé, pour la plus grande part, à la publication du *Bulletin,* qui forme un gros volume, orné de belles illustrations.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes pour l'année 1896.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu financier qu'elle vient d'entendre.

M. le Président *J. Périn* adresse publiquement ses remercîments à MM. *Ch. Magne*, Secrétaire général, et *Paul Valet*, Trésorier,

pour le concours précieux qu'ils lui prêtent et pour le zèle déployé par eux en vue de la prospérité de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.*

La séance est levée à 10 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du Jeudi 21 Juillet 1898

Présidence d'honneur de M. Albert Meurgé, Maire du Ve Arrondissement.

La séance est ouverte à 4 h. du soir (afin qu'elle puisse être suivie d'une Promenade-Causerie), dans la grande salle de la Mairie du Ve Arrondissement.

M. le Maire donne la parole à M. Jules Périn, Président (fondateur) de *La Montagne Sainte-Geneviève.*

Renouvellement du Conseil d'Administration

M. *le Président* J. Périn rappelle que, aux termes de l'art. 14 des *Statuts* de *La Montagne Sainte-Geneviève* : « L'Assemblée générale nomme les membres du Conseil », et de l'art. 8, ainsi conçu : « Le mandat des membres du Conseil est annuel et renouvelé à l'Assemblée générale ; les membres sortants sont rééligibles », il y a lieu de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration.

L'Assemblée maintient les membres du Conseil d'Administration en fonctions ; elle nomme M. Alexandre Lemaire, secrétaire honoraire de l'Administration du Lycée Henri IV, en remplacement de M. Ancelin, professeur au Lycée Henri IV, décédé, et MM. Paul Guillot, avocat à la Cour d'appel, et Jacques Vavasseur, avocat à la Cour d'appel.

Le mandat du Bureau, qui, aux termes de l'art. 8 des *Statuts*, est triennal, expirant cette année, le Conseil d'Administration, qui vient d'être élu, sera appelé à se prononcer sur la réélection du Bureau ou sur son remplacement, dans sa première réunion.

Allocution de M. le Président

M. *le Président* Jules Périn prononce l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs,

Si le Bureau vous réunit seulement aujourd'hui (21 juillet), c'est-à-dire un peu plus avant en la saison d'été qu'il l'avait fait l'année dernière, n'augurez pas de ce retard qu'il se ralentisse dans son zèle des premières années. Son activité, en 1898, n'a pas été moins grande, moins dévouée que les années précédentes aux intérêts de *La Montagne Sainte-Geneviève* ; nous pourrions même dire qu'elle a été croissante à certains points de vue.

Mais, vous le savez, Mesdames et Messieurs, nous avons adopté, pour tenir nos Assemblées générales, ainsi que pour nos Conférences et nos Promenades-Causeries, le *Jeudi,* — et il s'est trouvé que, lorsque le Bureau se proposait de fixer la tenue de notre Assemblée générale pour le milieu du mois de juillet, il reconnaisssait que le jeudi 14 coïncidait avec la Fête nationale : cette coïncidence l'a donc obligé à reporter cette Assemblée à ce jour.

Nous avons adopté, disais-je, pour toutes nos réunions le jeudi ; nous devons, chers collègues, vous donner la raison du choix de ce jour-là, raison que vous approuverez, nous n'en doutons pas.

Dans la séance constitutive de notre Comité d'Etudes, nous vous exposions le Programme de *La Montagne Sainte-Geneviève.* (Voy. tome 1er, p. 22-24).

Or, le but principal que se propose *La Montagne Sainte-Geneviève* est de faire naître ou de développer le goût des Études historiques *locales*, c'est-à-dire limitées à ces deux Arrondissements (Ve et XIIIe), et cela surtout parmi les jeunes de nos Écoles supérieures, de nos Lycées, de nos Facultés. Nous nous féliciterions vivement de voir les élèves de ces Ecoles supérieures, de ces Lycées, qui se distinguent par leur prédilection pour l'histoire, et aussi MM. les Étudiants, plus libres de leur temps, venir à nous et s'intéresser aux Études auxquelles nous nous livrons en commun.

Lorsque nous avons constitué notre « Comité d'Etudes historiques, archéologiques et artistiques des Ve et XIIIe Arrondissements », nous avons eu en vue de remonter le cours des temps pour rechercher tout ce que pourrait fournir de témoignages de ses habitants successifs le sol, profondément fouillé par des explorateurs infatigables, tout ce que les archives pouvaient contenir de documents inédits, nous faisant pénétrer jusque dans la vie intime de nos pères, dans celle des grandes Abbayes, des Couvents, dans celle des nombreux Collèges de l'Université, enfin tout ce que les livres nous ont conservé de récits des grands événements de l'Histoire générale qui ont eu la Montagne Sainte-Geneviève pour théâtre, et même des petits événements, que nous ne devons pas négliger non plus.

Nous nous sommes aussi constitués les gardiens vigilants de nos Édifices civils et religieux, pour le cas où leur conservation serait menacée de quelque danger. Nous faisons, dans nos « Promenades-Causeries », des visites à ces Édifices pour les connaître à fond, pour en faire apprécier les beautés et pour en recenser les richesses d'art (vitraux, tableaux, etc). Ces Promenades sont précédées de Causeries et accompagnées d'explications.

Je laisse du reste à M. le Secrétaire général le soin de vous rappeler ce que nous avons fait en cet ordre d'idées, dans le courant de l'année 1897.

Désormais, dans chacune de nos Assemblées générales, je me propose de profiter de la faveur que vous voulez bien me faire de m'écouter, pour vous soumettre quelques considérations sur l'application du programme de *La Montagne Sainte-Geneviève* ; je ferai, par ce moyen, passer sous vos yeux les divers projets qui sont contenus dans le cadre de ce programme, projets que nous avons le plus à cœur de voir se réaliser.

Le « Musée-Bibliothèque de La Montagne Sainte-Geneviève ».

Nous avons inscrit dans nos *Statuts*, art. 2, le projet de création d'un « *Musée-Bibliothèque de la Montagne Sainte-Geneviève* ».

Nous disions « Musée-Bibliothèque », — et nous tenons à ce rapprochement de mots.

En effet, nous ne concevons pas un « Comité d'Etudes historiques, archéologiques et artistiques » sans un Musée, qui puisse recueillir les objets divers, relatifs à l'archéologie ou à l'art de nos Ve et XIIIe arrondissements, — objets qui seraient rencontrés dans leurs limites ou qui seraient offerts par de généreux donateurs ; et il nous semble indispensable, pour tout Musée, d'être complété d'une Bibliothèque, contenant : 1° les livres d'histoire, 2° les livres d'archéologie, 3° les livres d'art, à l'aide desquels on puisse faire les recherches afférentes à chaque objet antique, à chaque fragment d'architecture, à chaque curiosité. Le Musée ne peut pas aller sans la Bibliothèque !

Déjà la butte Montmartre organise son Musée, à la Mairie du XVIIIe arrondissement.

La Montagne Sainte-Geneviève espère bien obtenir de la bienveillance de la Municipalité du Ve Arrondissement, je ne dis pas une vaste salle, mais une pièce, même petite, pour l'installation première de son « Musée-Bibliothèque ».

A ce sujet, le 29 novembre 1896, M. le Maire du Ve Arrondissement voulait bien m'écrire, en réponse à la demande d'un local, que je lui avais adressée, la gracieuse lettre que voici :

« .....Oui, comme vous, je serais heureux de pouvoir installer à la Mairie un « Musée d'Arrondissement », mais je ne dispose d'aucun local... Enfin, nous étudierons la question au sein du Comité de *La Montagne Sainte-Geneviève* ; et, sachez-le bien, il faudrait une impossibilité absolue pour que nous ne réalisions

pas, au moins en partie, l'idée, si intéressante, qui préoccupe tous ceux qui aiment notre Arrondissement.

« Bien à vous

Albert MEURGÉ ».

Mais, Mesdames et Messieurs, nous sommes obligés de rester inactifs jusqu'à ce que nous ayons pu obtenir une salle ou pièce appropriée à cette destination, même à peu près appropriée seulement. Nous ne nous montrerons pas trop exigeants, soyez-en bien persuadés.

Ce « Musée-Bibliothèque » *local*, ce Musée-Bibliothèque propre au Ve Arrondissement (nous avons le ferme espoir que le XIIIe arrondissement voudra suivre son exemple), nous le comprenons — nous le comprenions, devrions-nous dire, car il y a longtemps que nous avons conçu ce plan, — de la manière suivante :

En effet, sous le titre de : LE MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE D'ARRONDISSEMENT A PARIS, *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux* (no du 28 février 1895) publiait l'article suivant :

« L'un de nos collaborateurs, M. *Jules Périn*, nous a adressé une communication, qui peut se résumer en ces quelques lignes :

« Le moment n'est-il pas venu où chacune des Mairies de la ville de Paris devrait avoir son « Musée-Bibliothèque » propre ? (Il serait, semble-t-il, facile d'affecter une salle à cette destination, surtout dans les spacieuses Mairies construites en ces dernières années).

« Par les soins de chaque Municipalité d'Arrondissement seraient recueillis et formés :

« 1° Une collection des Antiquités et Objets artistiques trouvés dans l'Arrondissement même ;

« 2° Une suite de Dessins originaux, gravures, lithographies, etc., relatifs aux monuments disparus ou subsistants de l'Arrondissement, et aux événements qui se sont passés dans ses limites; un Album de photographies (1);

« 3° Un ensemble de Manuscrits et de Livres sur le passé et le présent des divers Quartiers de l'Arrondissement ;

« 4° Enfin, une Galerie de Portraits ou un Portefeuille de figures des Hommes illustres ou ayant eu quelque notoriété, nés dans l'Arrondissement ou l'ayant habité, voire même de ceux dont les noms ont été donnés aux rues de l'Arrondissement.

« Ces « Musées-Bibliothèques », en outre des acquisitions qu'ils pourraient faire, s'enrichiraient de dons précieux, dus à la générosité des habitants de l'Arrondissement et de tous autres donateurs, — ce qui permettrait, ajoutait M. *Périn*, de sauver d'intéressants éléments et de précieux documents de l'Histoire et

(1) Sur la série de photographies à former dans les Musées-Bibliothèques d'Arrondissement, voy., ci-après, à l'*Annexe*, le mot *Projet de Musées photographiques* et, aussi, aux *Echos*.

de l'Archéologie parisiennes. Le Musée Carnavalet ne peut les réunir tous.

« Il semble que, dans la construction de Mairies neuves, MM. les Architectes pourront toujours prévoir et ménager la salle du « Musée-Bibliothèque ».

Qu'on nous excuse de rappeler ici une page de *L'Intermédiaire*, qui a donné date à notre programme de « Musée-Bibliothèque d'Arrondissement ».

Il va de soi que, lorsque, dans l'Arrondissement, il existera une Société historique et archéologique, celle-ci se fera un agréable devoir de prêter son concours à la Municipalité pour l'organisation de son « Musée-Bibliothèque », à moins que cette même Municipalité ne préfère se borner à fournir à cette Société un local, dépendant de la Mairie, pour l'installation, par celle-ci, de son « Musée-Bibliothèque », — lequel d'ailleurs serait toujours destiné à devenir le « Musée-Bibliothèque de l'Arrondissement ».

De temps à autre pourrait être faite, en l'une des salles de la Mairie, une Exposition des estampes, photographies, etc., relatives à l'Arrondissement. — Cette idée appartient à M. le Maire du Ve arrondissement, qui a bien voulu me la communiquer, et je lui en laisse la priorité.

Je désirerais, Mesdames et Messieurs, insister sur l'un des avantages que présenteraient les « Musées d'Arrondissement ».

Ils permettraient la « localisation des trouvailles », — localisation dont je suis des plus partisan et que je ne saurais trop préconiser.

Peut-être dois-je expliquer le mot de « localisation », que je viens de prononcer ?

Il est primordial que chaque objet, trouvé dans le sol ou ailleurs, doive être étiqueté d'une manière précise, c'est-à-dire que l'étiquette qui lui sera appliquée, constatera en quel lieu il a été rencontré, avec les indications les plus exactes possible (1).

Et, comme en notre temps de scepticisme absolu, on se montre de plus en plus exigeant à l'endroit de l'authenticité des objets antiques ou artistiques, il faut qu'on rapporte la preuve qu'ils ont été trouvés à tel ou tel endroit — et qu'ils ne proviennent pas du concert frauduleux de quelque marchand d'antiquités et des ouvriers terrassiers. Aussi ne devra-t-on pas manquer de prendre des photographies de l'aspect des lieux de découverte, avec les sarcophages ou autres objets qu'ils recèlent, chaque fois que cela sera possible.

Lorsque sera ouvert le Musée d'Arrondissement, les objets antiques, les fragments d'architecture, les monnaies, etc., recueillis dans ses limites, pourront être conservés à proximité des lieux mêmes où ils ont été soit rencontrés dans le sol, soit détachés des bâtiments démolis, etc.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, n'est-il pas regrettable, à notre point de

(1) Telle a toujours été la méthode, strictement suivie, de nos chers collègues MM. *Toulouze* et *Magne* qui relèvent et indiquent avec un soin particulier non seulement la rue, le boulevard, mais encore le n° de la maison sur l'emplacement de laquelle la trouvaille a été faite.

vue, que, lorsqu'en 1878, dans un terrain de la rue Nicole (appartenant à M. Léon Landau), fut découvert un Cimetière gallo-romain, si riche en objets antiques, il ne se soit trouvé personne pour demander qu'un spécimen de ces objets, — même un double — fût laissé sur notre Montagne Sainte-Geneviève? Et que sont devenus tant de morceaux artistiques qui décoraient les vieux hôtels, tant de pans de bois sculptés qui ornaient les vieilles maisons, que les démolitions ont fait disparaître? Nul ne saurait le dire à cette heure; et n'est-ce pas véritablement fâcheux? M. Magne ne rappelait-il pas encore qu'une belle lampe en bronze, trouvée sur l'emplacement du n° 69 du Boulevard Saint-Germain, enrichissait maintenant les vitrines du British Muséum.

Les objets intéressants, exhumés ou recueillis dans notre Ve Arrondissement, qui n'y ont pas été laissés, ont été portés ou transportés dans les grands Musées de Paris. Je veux bien qu'une étiquette spéciale et qu'une mention inscrite au catalogue de ces Musées indiquent leur provenance et qu'ils aient pris leur numéro d'ordre dans la série d'objets similaires; mais, combien plus intéressant serait-il, à notre avis, de pouvoir rapprocher chacun de ces objets isolés du lieu même de la fouille où il a été rencontré, du point même où était situé l'immeuble dont il a fait partie !

En outre, il peut parfois y avoir une raison qui incite, après avoir examiné quelque objet dans le Musée local, à se rendre sur l'emplacement, mentionné par l'étiquette. Cet emplacement sera toujours proche, car il est compris dans les limites mêmes de l'Arrondissement.

A mes yeux, dis-je, chaque objet antique ou fragment d'architecture, recueilli sur place, c'est-à-dire sur la Montagne Sainte-Geneviève, présente un double intérêt : il peut être envisagé au point de vue de sa valeur intrinsèque, archéologique ou artistique; mais, s'il est déposé et conservé dans le « Musée d'Arrondissement », il empruntera à son voisinage de l'emplacement même où il aura été découvert un intérêt de plus, un intérêt historique; en effet il apportera à l'histoire locale un témoignage précieux, soit en prouvant l'occupation de telle ou telle partie de la butte Sainte-Geneviève, à telle ou telle époque, soit en éclairant un point spécial de la vie de nos pères, de leurs mœurs, etc.

Je dois ajouter — et un article intitulé « *A la découverte de la Montagne Sainte-Geneviève* », publié par *L'Eclair* (n° 12 mai 1895), me fait penser à faire cette observation — qu'on a bien voulu, dans la presse, examiner mon projet de « Musée-Bibliothèque de la Montagne Sainte-Geneviève », discuter la théorie de la localisation des trouvailles et de ses avantages, que je vantais, en lui opposant celle de la concentration dans un Musée général, dans celui de la ville de Paris (Musée Carnavalet).

Je déclare hautement que je comprends l'intérêt que la centralisation présente pour les travailleurs, et que je suis loin de prétendre que tout ce qui serait trouvé sur la Montagne Sainte-Geneviève doive n'en être pas séparé. Non certes. Je reconnais au contraire que l'intérêt scientifique commande que chaque Musée d'Ar-

rondissement laisse le Musée général de la ville de Paris prélever sa dîme d'objets uniques ou particulièrement curieux, en ne faisant figurer ces objets dans ses propres vitrines que par des moulages, qu'il retiendrait. Je ne demande, pour nos Arrondissements parisiens, que ceci : qu'ils ne soient pas tout à fait dépouillés des trouvailles faites chez chacun d'eux ; que quelques spécimens leur soient laissés, afin d'attester le caractère archéologique de ces découvertes. Je me crois donc pleinement d'accord avec ceux-là même que paraissait offusquer un peu ma théorie de la « localisation des trouvailles », — théorie que j'ai peut-être développée trop longuement ici ; mais j'avais tant à cœur de faire ressortir l'intérêt que présenteront les Musées locaux d'Arrondissement, au moment précisément où le Musée de Cluny et le Musée municipal de Carnavalet regorgent de richesses et deviennent par trop étroits pour les contenir, qu'on voudra bien m'excuser !

Avant de terminer cette trop longue allocution, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de saluer, avec moi, comme un événement heureux, au point de vue de la conservation des Edifices civils et religieux et des Richesses d'art parisiens, la constitution de la *Commission municipale du Vieux Paris* ; et de me permettre de profiter de l'occasion qui m'est offerte de remercier M. le Préfet de la Seine, son président, et M. Alf. Lamouroux, conseiller municipal de la ville de Paris, son distingué vice-président, d'avoir bien voulu me faire l'honneur de me comprendre au nombre des membres de la Commission, ce qui me permet, chaque mois, de me trouver rapproché de collègues distingués et tous amis passionnés de notre Vieux Paris. J'y vois, de plus, l'intérêt, au point de vue de *La Montagne Sainte-Geneviève*, que tout ce qui se déroule, au sein de la Commission, de nature à nous intéresser, ne pourra m'échapper. C'est ainsi que, comme membre de ses délégations, j'ai pu prendre part aux visites que la Commission a faites aux substructions de la porte Saint-Victor, reconnues dans les travaux d'égoût de la rue des Ecoles, au mur d'enceinte de Philippe-Auguste (rue d'Arras, n° 9), à l'église Saint-Julien-le-pauvre, à l'église Saint-Séverin, à l'église Saint-Médard, à la maison dite de la reine Blanche. — Peut-être même publierons-nous, dans notre *Bulletin*, une analyse des procès-verbaux de la « Commission du Vieux-Paris », pour signaler ceux de ses travaux qui concernent particulièrement les Ve et XIIIe Arrondissements.

Je crois, chers collègues, être l'interprète de vos sentiments, en disant que *La Montagne Sainte-Geneviève* voit avec une vive satisfaction planer au-dessus d'elle la grande Commission municipale, — et cela d'autant plus qu'elle y est représentée. Notre Comité d'Etudes se rend compte qu'il peut en effet se produire des cas intéressants ou graves, où son Président pourra se faire l'organe de ses désirs pour la sauvegarde de tel édifice, pour l'apposition de telle plaque commémorative d'un nom ou d'un événement, etc.

Nous aurions bien encore à vous parler, Mesdames et Messieurs, d'un arrière-projet ; mais vous nous permettrez de ne vous en dire actuellement que quelques mots, pour ne pas trop prolonger cette allocution.

Il ne s'agit de rien moins que d'une *Fête gallo-romaine aux Arènes de Lutèce (Fête donnée par l'empereur Julien)*, dont nous avons préparé le programme, — programme que notre Comité d'Etudes craint de ne pouvoir réaliser par lui-même, mais qu'il mettra, libéralement, à la disposition de toute personne que l'idée tenterait et qui voudrait la mettre à exécution, sous les auspices de *La Montagne Sainte-Geneviève*. — On pourrait, en notre Arrondissement, compter sur le concours de MM. les Etudiants des Facultés, — qui, s'ils font cortège, à la mi-carême, aux chars des marchés et des lavoirs, ne demanderaient pas mieux que de délaisser ces errements passés et de saisir l'occasion de se joindre à cette fête historique, à cet essai de restitution de scènes antiques. Le succès d'une semblable fête nous paraîtrait assuré, s'il se trouvait des organisateurs pour l'année 1900.

Je dois, Mesdames et Messieurs, m'acquitter de mes obligations les plus étroites et les plus agréables à la fois, en remerciant d'une part M. Ch. Magne, et d'autre part M. Paul Valet. M. Magne, secrétaire général de notre Comité d'Etudes, est un archéologue convaincu, explorateur infatigable du sol de nos Ve et XIIIe arrondissements ; je suis certain qu'il ne regrette qu'une chose, c'est que les rayons X n'aient pas encore acquis une force de pénétration suffisante pour lui permettre de sonder les flancs du Mont *Lucotitius*, afin d'y découvrir tout ce qu'ils recèlent. Ainsi qu'il vous le dira lui-même, M. Magne avait dernièrement encore la bonne fortune d'enrichir sa collection d'un certain nombre de statuettes de bronze et autres objets antiques, recueillis à quelques pas d'ici. M. Valet, notre trésorier, ne mérite pas moins mes vifs remercîments, lui qui, je puis le dire, entretient avec votre Président des rapports quotidiens, pour les affaires de notre Comité d'Etudes. Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de vous associer aux chaleureux témoignages de gratitude que j'adresse à ces Messieurs, qui sont devenus mes amis inséparables.

Les personnes qui n'ont pas le goût des études historiques ne savent pas de quel charme elles se privent !

Ce charme, nos sociétaires le goûtent à tous les instants de leurs Promenades à travers les Ve et XIIIe arrondissements, ainsi qu'ils veulent bien nous le témoigner.

Laissez-nous, Mesdames et Messieurs, vous dire franchement que nous regrettons d'avoir à constater que la Montagne Sainte-Geneviève ne voie augmenter que lentement le nombre de ses membres, et qu'elle se soit laissée distancer par sa sœur cadette la *Société historique du VIe Arrondissement de Paris* (Luxembourg), laquelle, bien qu'elle n'ait pris naissance qu'au commencement de cette année, compte déjà près de 300 membres. Aussi, le Bureau vous prie-t-il instamment de vous faire les propagateurs de son programme, pour inviter à faire partie de notre Comité toutes les personnes qui sont attachées par un lien quelconque à notre Montagne Sainte-Geneviève, et auxquelles d'ailleurs ils pourront rappeler ce proverbe russe : « Vécusses-tu un siècle, apprends toujours ! », ou cette plus ancienne maxime : *Indocti discant et ament meminisse periti* » (*Applaudissements*).

Allocution de M. le Maire du Vme Arrondissement, Président d'honneur.

M. *Albert Meurgé*, Maire du Vme arrondissement, prononce l'allocution suivante :

« Mesdames et Messieurs,

Le sol du Vme arrondissement recouvre maints vestiges curieux au point de vue purement archéologique ; mais, vous l'avouerai-je ? comme Maire, ayant le ferme désir de faire revivre tout ce qui peut attacher les citoyens au culte de leurs glorieux ancêtres, je me préoccupe surtout de ces Monuments, dont l'histoire est intimement liée à celle de notre cher Paris.

Si la ville d'Orange est fière de posséder des Arènes, dans lesquelles retentissaient récemment les voix de grands artistes, nous devons être fiers aussi de posséder, au Vme arrondissement, nos vieilles Arènes ; on n'en a malheureusement exhumé qu'une partie, mais, pour nous autres Parisiens, qui voyons notre Paris non seulement avec les yeux, mais avec le cœur, — et le cœur voit parfois mieux que les yeux, — nous nous représentons cette partie, qui est encore enfouie sous terre, nous la sentons tout près de nous, frémissante de vieux souvenirs.

Mon honorable prédécesseur, et moi ensuite, nous avons essayé de faire de ces Arènes un centre de Fêtes civiques. Nous aurions voulu, par exemple, que la distribution des prix du 14 juillet, décernés aux élèves de nos écoles, eût lieu non dans l'enceinte où nous sommes, cadre très municipal, nullement artistique, mais dans les Arènes. Nous aurions désiré que celles-ci prissent également part à la fête nationale par l'organisation de jeux sportifs et variés qui, malgré leur note moderne, eussent évoqué, sur les gradins des Arènes, le souvenir des spectacles d'antan.

Hélas ! nous nous sommes heurtés à des difficultés administratives, comme s'il se fût agi d'un square créé uniquement pour les besoins du public. Il nous semblait pourtant que des Arènes n'étaient point exclusivement l'asile des nourrices, qui se chauffent au soleil et de poupons qui — disons-le à leur honneur — s'occupent bien plus de la mamelle qui les allaite que des beautés gallo-romaines qui les entourent (*Hilarité générale*).

La Municipalité eut également la pensée de réunir dans les

Arènes, pendant les soirs d'été, des orphéons et des fanfares qui auraient pu donner gratuitement des concerts populaires, à la grande satisfaction des habitants du quartier et même des exécutants (*Sourires*).

Là encore, nous avons rencontré des difficultés : on nous a objecté que le square des Arènes n'était pas pourvu d'un éclairage au gaz suffisant; que, le soir, la surveillance ne pourrait pas être exercée au point de vue moral, dans les massifs du jardin..

Ce projet pourtant, bien que puéril en apparence, était, au fond, très sérieux et donnait, j'en suis bien sûr, satisfaction à tout un quartier.

Eh bien ! j'avoue que je suis heureux de le voir prendre une forme plus noble, plus grandiose et peut-être plus réalisable, si toutes les bonnes volontés s'associent pour le triomphe de l'idée.

Je veux parler de cette résurrection des temps anciens, de votre projet de représenter une « *Fête donnée, aux Arènes, par l'empereur Julien* ».

J'estime que là, en effet, MM. les Étudiants pourraient faire une œuvre artistique, qui aurait bien mérité du Quartier latin. Ce n'est pas que je m'associe en quoi que ce soit aux reproches que leur adressait tout à l'heure notre excellent Président, M. *Périn*, de façon aussi paternelle que charmante, en regrettant de les voir noyer, un peu trop, leur fête dans celle des blanchisseuses, en choisissant le mardi-gras pour triompher, à côté de ces dames, devant la gaîté publique.

C'est que, croyez-moi, le mardi-gras est passé dans nos mœurs; et l'on voudrait en revenir aujourd'hui à la fête des Lupercales, en honneur chez les Anciens, que la population parisienne réclamerait à grands cris la chevauchée de la mi-carême.

Et, puisque M. le Président de l'Association des Étudiants est parmi nous, ce soir, je suis heureux de renouveler devant lui les remercîments bien sincères auxquels ont droit les organisateurs de ces fêtes. Je n'oublie pas, en effet, que, dans cette fête de la mi-carême, une voix s'élève au-dessus des clameurs joyeuses qui lui font cortège, et cette voix c'est celle de la Charité. Sur le produit de la fête, le président du Comité d'organisation de la Cavalcade des Étudiants sait faire, aussi large que possible, la part de la Caisse des Écoles, des pauvres et aussi de la Société municipale des Crèches.

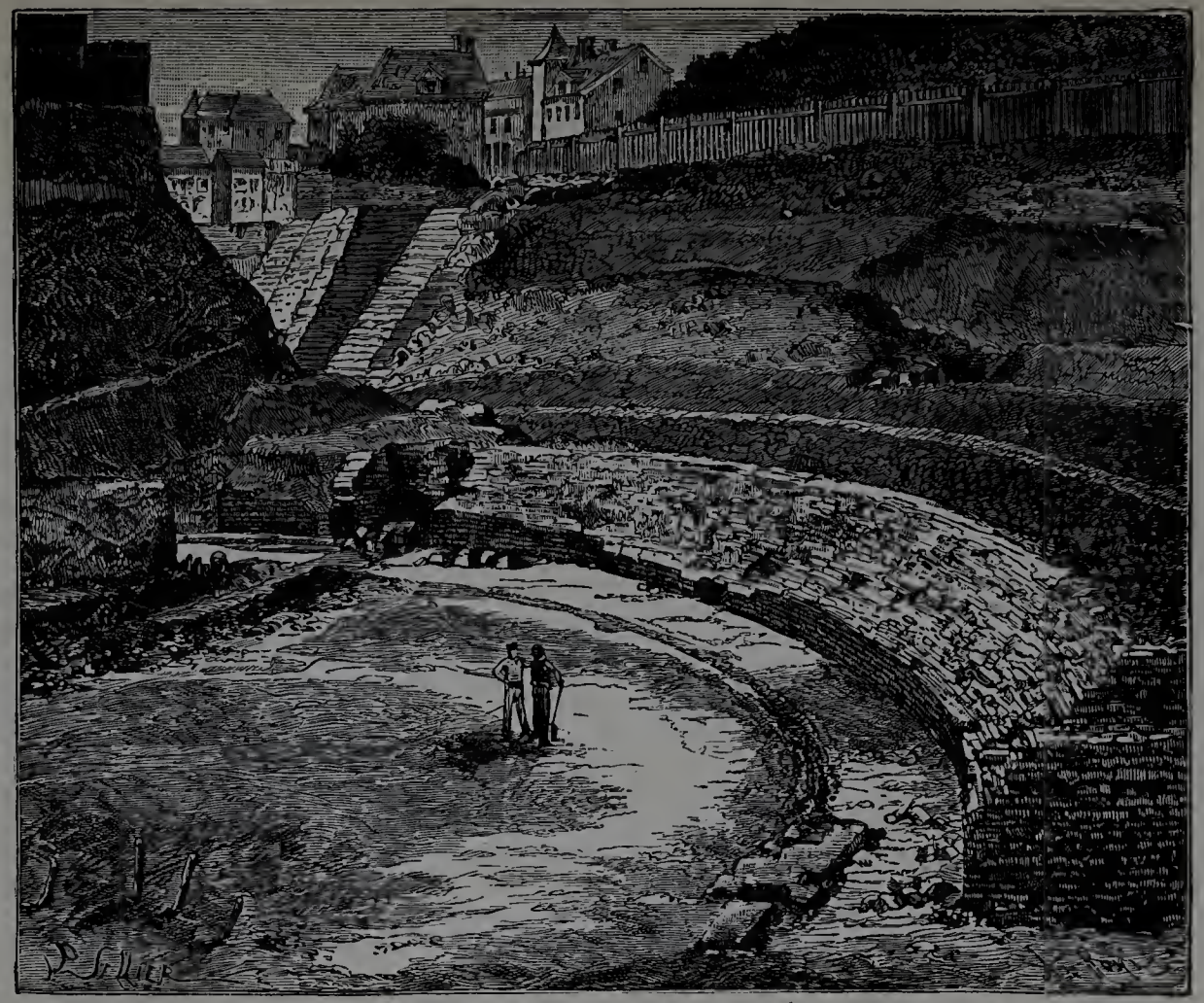

Les Arènes de Lutèce

(État, lors de la découverte, en 1870.)

D'après V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII.

Ces bons et grands fous, qui savent si bien concilier les exigences du travail et celles — bien naturelles à leur âge — du plaisir, aiment à s'occuper des humbles, et à leur réserver les miettes de leurs joies. Vous avez tous le souvenir de cette petite fille, trouvée, il y a quelques années, au cours d'une émeute, sur les marches de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas.

Comme on l'avait recueillie à la pointe du jour, on l'appela « Lucie », prénom... lumineux par excellence; et, en souvenir des circonstances tragiques de la découverte, « *Bagarre* » fut son nom patronymique. Niez donc, après cela, que MM. les employés de l'état-civil ne soient point parfois des hommes d'esprit! (*Rires*). De temps à autre, MM. les Étudiants me remettent, pour elle, une somme de 250 à 300 francs; et Lucie Bagarre, l'enfant adoptif du pays latin, possède déjà son livret dotal (*Applaudissements*).

Voilà les Œuvres de charité qui sortent de cette fête bruyante de la mi-carême; je souhaite que l'empereur Julien vous rapporte davantage, mais j'en doute un peu, je l'avoue (*Sourires*).

Au point de vue artistique, vous ferez certainement mieux; toutefois, au point de vue pécuniaire, au point de vue des oboles que vous recueillerez de la foule sur votre passage, si l'empereur Julien n'y va pas de sa propre cassette (*Rires*), je crains de ne recevoir que de modestes offrandes pour nos Œuvres municipales.

Néanmoins, je m'associe à votre idée : il y a là un projet très fécond en espérances, et qui fournira à MM. les Étudiants un cadre, qu'ils seront, je n'en doute pas, heureux de remplir.

J'ajoute que les costumes romains ne coûtent pas très cher à établir; lorsque j'étais étudiant, — ce n'est pas d'hier, hélas! — on se transformait en un Caius quelconque pour 25 ou 30 fr.; 10 francs de plus, et l'on avait un casque à chenille, qui remplissait d'émotion notre concierge (*Rires*). Quant aux Romaines..., — mais ici je m'arrête en mes souvenirs de jeunesse —, MM. les Étudiants ne seront pas embarrassés pour en trouver sur la Montagne Sainte-Geneviève. Je leur souhaite d'être belles, comme la Vénus de bronze de l'époque gallo-romaine, que vous montrait tout à l'heure M. le Secrétaire général *Charles Magne*! (*Sourires*).

Il sera donc bien facile à MM. les Étudiants de créer ce cortège historique que nous rêvons; et je serai très heureux, pour ma part, de recevoir, au seuil des Arènes, en qualité de décurion du Vme

arrondissement, sa Majesté, très haute et très puissante, l'Empereur Julien (*Rires et applaudissements*).

Cette allocution, dont je vous prie d'excuser les termes trop peu austères, vous dit mieux que toutes les professions de foi, l'intérêt que la Municipalité du Vme arrondissement porte à votre œuvre, encore jeune.

Nous estimons qu'il serait très désirable que des groupes semblables au vôtre pussent se former sur les différents points de Paris. Nous sommes évidemment plus riches en documents historiques — je puis le dire sans trop d'orgueil, — que beaucoup d'autres Arrondissements. Mais, si des fouilles étaient pratiquées sur les divers points de Paris, que de richesses archéologiques sortiraient de cette terre gallo-romaine! Travaillons du même cœur à réaliser ce projet. Montmartre nous a déjà précédés dans cette voie; c'est dans ce Montmartre, dont la butte envoie le salut fraternel à notre vieille Montagne, que l'idée première a germé... Eh bien! il faut que cette idée se répande également sur tous les autres points de Paris, — il faut faire de la propagande, non seulement en vue de notre œuvre, mais en vue de créations similaires dans les Arrondissements voisins; et j'entrevois la possibilité de fonder, dans quelques années, avec tous ces groupes, une fédération, qui constituerait une sorte d'Institut archéologique parisien, très fertile en découvertes et en renseignements de toute sorte.

Travaillez donc courageusement, Mesdames et Messieurs, à étendre la sphère d'action de « *La Montagne Sainte-Geneviève* »; la Municipalité du Vme Arrondissement est pleinement de cœur avec vous, et elle fera tout son possible pour assurer et accroître la prospérité de votre œuvre (*Applaudissements*).

J'aurais voulu, pour ma part, pouvoir vous promettre, — mais je ne fais que les promesses que je peux tenir, — une salle dans cette Mairie, pour y installer votre « Musée-Bibliothèque »; le local, pour le recevoir, n'existe pas actuellement. Nous ne pouvons mettre, à la Mairie, que deux pièces à la disposition de nos concitoyens: la « salle du conseil », qui peut contenir environ cinquante personnes, et cette pièce, que nous avons baptisée un peu pompeusement du nom de « salle des fêtes »: c'est la salle que nous occupons en ce moment; le cœur y est quelquefois en fête, mais les murailles conservent toujours leur aspect sévère et ne sont jamais plus décorées que ce soir...; heureusement que nous

FL.-CL. JVLIANVS

(Statue antique, en marbre grec)

Trouvée à Paris, au commencement du XIXe siècle (*Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny*)

D'après V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII.

avons pour nous l'illusion, chère à tous les hommes, même lorsqu'ils sont officiers de l'état civil (*Sourires*).

Quant aux autres pièces, elles sont trop petites pour nos services municipaux, et, à mon grand regret, je ne puis, tant que la Mairie ne sera pas reconstruite, mettre une salle à votre disposition pour y créer un « Musée-Bibliothèque ». C'est chose matériellement impossible, au moins en ce moment. Si l'occasion se présentait de pouvoir disposer en votre faveur d'un local quelconque, croyez que je la saisirai avec empressement, heureux de pouvoir abriter ainsi dans la Mairie une œuvre d'intérêt général, déjà très appréciée de tous nos concitoyens (1).

En attendant, nous pouvons vous donner l'hospitalité dans cette « salle des fêtes », afin de vous mettre à même d'y organiser des *Conférences*, car — soit dit en passant — les *Promenades archéologiques* sont choses excellentes en elles-mêmes, mais elles comportent des inconvénients. J'ai entendu tout à l'heure votre dévoué président, M. *J. Périn*, parler, dans la chaleur de l'improvisation, de *Promenades*, qui réuniraient des proviseurs, des professeurs, des directeurs, des directrices et des groupes d'élèves... : mais n'allons-nous pas dérouler ainsi une théorie bien longue dans les rues du Vme arrondissement ? (*Sourires*). Il faudra nous faire précéder et suivre de sergents de ville, pour nous garer de la foule ; d'un autre côté, si nous venons trop peu, la Promenade perdra beaucoup de son intérêt. En somme, l'idée est excellente ; seulement il faudra organiser les *Promenades archéologiques* dans des conditions pratiques, vous obligeant à restreindre un peu le nombre des personnes qui y assisteront. Je crois en effet qu'un groupe de quarante personnes serait assez considérable pour étonner les gardiens de la paix et les faire intervenir, s'ils n'étaient pas prévenus (*Rires*).

(1) Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos collègues qu'au cours de l'impression de la présente feuille, M. le Maire du Ve Arrondissement voulait bien informer M. le Président de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » qu'il avait pu, — saisissant l'occasion du remplacement de M. Bollot, secrétaire-trésorier du Bureau de bienfaisance, décédé, — distraire de l'appartement affecté à ce fonctionnaire une pièce, qui se trouvait jusqu'alors comprise dans ses dépendances.

Cette pièce, située au 3e étage de la Mairie, a été gracieusement mise à la disposition de notre *Comité d'Études* par M. le Maire, pour l'installation du « *Musée-Bibliothèque* de la Montagne Sainte-Geneviève » ; et le Bureau s'est empressé d'en prendre possession.

Nous adressons ici l'expression de nos sincères remerciments à la Municipalité du Ve Arrondissement, qui s'est montrée soucieuse de seconder nos efforts, dans l'intérêt général.

(Voy., tome III, au *Compte-rendu de l'Assemblée générale*).

Mais, ce qui est éminemment pratique, ce sont les *Conférences*, faites sur un sujet étudié à l'avance et traité par le conférencier en cette enceinte. Si le conférencier est muni d'un appareil à projections, il trouvera un emplacement excellent pour tendre sa grande toile et y projeter les images qu'il voudra reproduire.

Si cette idée vous agrée, vous n'aurez qu'à m'en aviser : la salle est libre, en général, les jeudis et samedis. La Bibliothèque populaire y organise bien des Conférences le samedi, mais seulement trois ou quatre fois par an.

Ainsi donc, en me prévenant à l'avance, vous pourrez avoir, pour un samedi, la salle des fêtes à votre disposition, et si, à votre prochaine Conférence, il est parmi vos auditeurs quelqu'un d'heureux, ce sera le Maire, qui aura conscience d'avoir rempli son devoir (*Vifs applaudissements*).

M. *le Président* répond les quelques mots suivants :

Nous remercions sincèrement Monsieur le Maire des bonnes paroles qu'il vient de prononcer et par lesquelles il nous annonçait qu'il voulait bien mettre à notre disposition la grande salle de la Mairie pour des Conférences ; mais nous lui demanderons de nous permettre de profiter de cette faveur particulière de préférence le mercredi soir, — jour qui a été reconnu le plus propice pour MM. les professeurs et leurs élèves, parce qu'il est la veille du jeudi, jour de congé.

Nous avons précisément l'intention d'organiser toute une série de Conférences, pour l'hiver prochain.

M. le Maire craignait, tout à l'heure, que nos « Promenades-Causeries » ne fussent, par le nombre des participants, une cause de trouble dans les rues de l'Arrondissement qu'elles traverseraient. Nous pouvons le rassurer pleinement par l'expérience acquise ... Les gardiens de la paix nous eussent plutôt fait escorte qu'ils nous eussent barré le chemin. Il est à croire qu'ils nous ont jugés sur la mine, et que nous leur avons paru ne pas l'avoir trop mauvaise.

Nous avons été heureux d'entendre Monsieur le Maire applaudir à notre projet de programme d'une *Fête gallo-romaine aux Arènes, donnée par l'empereur Julien ;* toutefois il doutait un peu, non pas du succès d'une semblable fête, non, mais qu'elle puisse être assez productive pour permettre de faire la part des œuvres de la charité. Qui sait ? Nous avons, nous, confiance qu'il en pourrait être autrement, et que la réserve pourrait être faite, si cette fête avait lieu pendant la durée de l'Exposition de 1900. Quoi qu'il en soit, M. Meurgé a bien voulu nous promettre que, malgré sa qualité de Maire républicain, « il recevrait l'empereur Julien au seuil des Arènes », et nous l'en remercions comme d'une concession faite à ses principes..., concession dont ses concitoyens ne lui feront certai-

nement pas grief. L'empereur Julien devra, lui, se montrer très flatté de cet honneur insigne !

M. le Maire nous engageait à propager dans les autres Arrondissements l'idée de constituer un Comité d'Etudes comme le nôtre. Nous n'avons pas attendu ce jour pour adresser nos *Statuts* à toute personne qui paraissait disposée à prendre l'initiative d'un groupement archéologique, avec latitude pleine et entière de les mettre à contribution. C'est ainsi que les ont reçus les fondateurs de la *Société historique du VI*e *Arrondissement* (Luxembourg), de la *Société historique* du VIIIe Arrondissement (Le Roule et Champs-Élysées), des XIe, XIIe et XXe Arrondissements (*Le Faubourg Saint-Antoine*), etc.

Exposé des Travaux de l'Exercice 1897 par M. le Secrétaire général.

M. *le Secrétaire général* Charles Magne présente, sur l'Exercice de 1897, le rapport suivant :

« Mesdames, Messieurs,

Nous tenons aujourd'hui notre Assemblée Générale annuelle, dans laquelle nous devons vous rendre compte des travaux de l'Exercice 1897.

Nous le ferons très brièvement, afin de vous permettre d'aller, aussitôt après la séance, visiter la belle Église Saint Étienne-du-Mont, où nous aurons le plaisir de suivre, dans leurs érudites descriptions, M. *Jules Périn* et M. *Henri Carot*, le distingué peintre-verrier.

Dans le sein du Bureau et du Conseil d'administration l'activité s'est largement développée et a donné des résultats que vous apprécierez.

L'année dernière, à pareille époque, notre Président, en des paroles éloquentes, vous a exposé les progrès obtenus depuis notre fondation ; il vous a dépeint le charme et l'utilité de nos Conférences et de nos Promenades historiques, archéologiques et artistiques.

Je ne ferai que résumer, en quelques mots, les Conférences qui ont été faites cette année, et dont le souvenir, j'en suis sûr, est encore présent à votre esprit.

Le 23 Mars 1897, nous vous convoquions ici même, où vous étiez heureux d'entendre M. *Antoine Pressard*, l'un de nos Vice-Présidents, développer, avec toute l'autorité qui lui est habituelle, l'historique du Collège Louis-le-Grand. Aux descriptions du vieux monument, à présent disparu sous l'impitoyable pioche du démolisseur, succédaient les anecdotes piquantes, et, pendant deux heures, les auditeurs ont été charmés par la parole, si entraînante, d'un conférencier qui possédait à merveille son sujet, et qui en parlait avec amour.

Le 8 Juillet, sous la conduite éclairée de notre Président, nous visitions, dans ses moindres détails, l'un des plus vieux monuments chrétiens de la capitale :

l'antique Église Saint-Séverin. Dans une brillante improvisation, faite sous les voûtes de l'ancien Charnier, M. *J. Périn* vous décrivait, avec un grand savoir, l'histoire de cet édifice et, dans la cour du presbytère (anciennement le Cimetière de la paroisse), il vous signalait que c'était en cet endroit que se pratiqua, pour la première fois, à Paris, sur un condamné à mort, l'opération de la taille.

Notre trésorier, M. *Paul Valet*, nous rappelait que, dans cette même Église Saint-Séverin, avait eu lieu, le 18 janvier 1574, le mariage du célèbre chirurgien Ambroise Paré avec Jacqueline Rousselet, sa seconde femme. La publication de la découverte de M. Valet, dont vous avez eu la primeur dans le tome Ier de notre *Bulletin*, a rectifié une erreur historique, accréditée depuis plus de trois siècles, à savoir que Ambroise Paré était protestant, alors qu'en réalité il était catholique.

Le 15 Juillet, notre dévoué et infatigable Président nous retraçait, dans le parloir du Lycée Henri IV, l'histoire de ces bâtiments, qui abritèrent, pendant de longs siècles, les Génovéfains, et il décrivait principalement leur si célèbre Bibliothèque, enrichie de nombreuses et précieuses Antiquités. Puis, sous la direction d'un de nos aimables sociétaires, M. *Alexandre Lemaire*, Secrétaire de l'Administration du Lycée, nous pûmes visiter les parties historiques du monument : la vieille tour dite de Clovis (qui a servi de premier Observatoire, à Paris) ; les cuisines voûtées, où l'on retrouve encore les fondations de la vieille Église mérovingienne, sur laquelle fut plus tard édifiée Sainte-Geneviève ; les dortoirs, autrefois la Bibliothèque ; le dôme de l'escalier, où nous avons admiré une belle peinture de Restout.

Ce même jour, Messieurs, en quittant le Lycée Henri IV, j'avais le plaisir de vous conduire rue Descartes, n° 31, où des travaux de terrassements, alors en cours d'exécution, avaient mis à découvert un ancien Cimetière mérovingien. Les sarcophages, la plupart en plâtre, contenaient encore les squelettes des contemporains de Clovis. Leur exploration m'avait mis en possession de plusieurs antiquités, notamment d'un *unguentarium* en verre irisé, de poteries funéraires, de boucles de ceinturon et de monnaies romaines du Bas-empire.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont pu rapporter de cette intéressante visite à l'un des champs de repos de nos ancêtres quelques souvenirs, qui ne sont pas sans valeur entre les mains des anthropologistes.

Le 4 Novembre, nous nous trouvions, de nouveau, en la grande salle de la Mairie du Ve Arrondissement, et nous assistions à une très intéressante Conférence, faite par notre Président, sur l'Église Saint-Médard, son cimetière, le tombeau du diacre Pâris et les convulsionnaires. Vous vous souvenez que notre honorable collègue, M. Gazier, professeur à la Faculté des lettres, l'un des membres de notre Conseil d'Administration, voulut bien nous communiquer un morceau de marbre noir (authentiqué), provenant de la dalle tumulaire qui recouvrait les restes du diacre Pâris. M. Gazier nous présenta aussi l'exemplaire même de l'œuvre de Carré de Montgeron, par lui offert au roi Louis XV.

M. *J. Périn* déroula sous nos yeux des estampes nombreuses, tirées de sa magnifique collection personnelle, représentant l'iconographie à peu près complète du diacre. Après une brillante Causerie, notre Président nous donna rendez-vous pour le jeudi suivant, à l'église Saint-Médard.

A l'Église Saint-Médard, dans la chapelle des catéchismes, M. *Périn* fit, devant une nombreuse assistance, une *Conférence*, fort documentée, sur la vieille Église du faubourg Saint-Marcel, son grand et son petit Cimetière, le tombeau du diacre Pâris, dont l'emplacement fut reconnu; on examina la curieuse porte du Presbytère.

Je me permis de rappeler que j'avais naguère trouvé divers objets très curieux dans les fouilles entreprises autour de cet ancien Cimetière. Je citais : un petit Christ, janséniste, en bronze, avec les deux mains jointes au-dessus de la tête, une vierge en pierre, tenant sur les bras l'enfant Jésus, enfin une pierre tombale sur laquelle était gravé :

CI-GIST DANS L'ATTENTE DE LA RÉSURRECTION...

Il est regrettable qu'il manque la suite de cette inscription funéraire.

Depuis, j'ai continué à suivre les travaux de terrassements pratiqués dans les Ve et XIIIe Arrondissements.

C'est ainsi que j'ai pu reconnaître, relever et repérer avec exactitude certains points de passage des Voies romaines de la rive gauche de l'antique Lutèce.

On trouvera, à la fin du futur tome II du *Bulletin*, un plan d'ensemble, qui permettra de suivre, avec les rues actuelles, l'itinéraire de ces grands Chemins, qui sillonnaient la région méridionale de la Capitale.

Je n'ai pas manqué d'indiquer, sur ce plan, les dates et les points où ces anciennes Voies de communication se sont en quelque sorte révélées à nos regards ; une *notice descriptive* donnera la nomenclature des objets antiques recueillis en bordure et à proximité de ces Voies.

C'est ainsi qu'indépendamment de la découverte du Cimetière mérovingien de la rue Descartes, dont je vous ai entretenu tout à l'heure, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, au milieu des fouilles exécutées dans la cour du n° 11 de l'Avenue des Gobelins, vingt-neuf sarcophages en pierre et en plâtre, appartenant aux époques gallo-romaine et mérovingienne (Voy., ci-après, notre notice sur l'*Exploration d'un Cimetière Gallo-romain et Mérovingien*).

L'exploration de ces anciennes tombes nous a mis en possession de poteries funéraires, de monnaies romaines et d'une francisque de $0^{m}25$ de longueur.

Et, tout récemment encore, à quelques pas d'ici, dans les fouilles faites place du Panthéon et rue d'Ulm, j'ai pu recueillir une grande quantité d'objets appartenant aux siècles passés. Parmi ces antiquités se trouvent : une Vénus en bronze de $0^{m}11$ de hauteur, un double *phallus*, un petit trépied, des poteries gallo-romaines dont une grande amphore de $0^{m}75$ de hauteur, des vases du moyen âge, des monnaies et jetons, qui forment toute une curieuse série, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au XVIIIe siècle.

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs, l'activité des membres de votre Bureau ne s'est pas ralentie ; chacun, selon ses aptitudes spéciales, a produit sa part de travail utile.

Cependant les communications des membres de notre *Comité d'Études* ne sont pas aussi abondantes que nous le souhaiterions. Nous leur ferons donc un appel pressant, les priant de s'intéresser davantage à notre publication d'un *Bulletin*, qui leur sera toujours ouvert pour l'insertion de notices historiques, archéologiques et artistiques, sur cette partie du Vieux Paris, assise sur la Montagne Sainte-Geneviève et ses deux versants.

Déjà, nous avons réuni de nombreux documents, qui doivent composer le tome II ; toutefois, il y aurait place encore pour les mémoires que vous désireriez y voir publier. Nous ne saurions trop inviter nos collègues à nous communiquer tout ce que pourrait leur faire découvrir le hasard de leurs promenades à travers nos vieux Quartiers. Surtout, qu'ils ne se laissent pas retenir par la crainte d'apporter un renseignement déjà connu, car le moindre objet, signalé fortuitement, peut devenir précieux pour les études auxquelles nous nous livrons ensemble.

Nous sommes heureux, Mesdames et Messieurs, de constater que l'Administration préfectorale de la Seine a bien voulu encourager les efforts du Comité d'Études, en désignant notre Président, M. *Jules Périn*, pour faire partie de la « Commission municipale du Vieux Paris », où il a été, par le suffrage de MM. ses collègues, nommé Vice-Président de la 1re Sous-commission (Le Président est M. *Aug. Longnon*, membre de l'Institut). Vous vous joindrez à nous, Mesdames et Messieurs, pour adresser à M. *Périn* toutes nos félicitations pour ce choix heureux, qui, en même temps qu'il honore notre Comité, doit être profitable aux intérêts archéologiques et artistiques de la Ville de Paris.

Loin d'être exclusifs, nous avons vu, avec satisfaction, notre exemple suivi par un Arrondissement voisin, qui a formé la *Société historique du VIe arrondissement*. Dans son assemblée constitutive, ses membres ont tenu à ce que M. *J. Périn* fasse partie de son Conseil d'Administration. C'est une délicate attention, qui a voulu donner un nouveau témoignage au dévouement à l'Histoire et à l'Archéologie parisienne du Président-fondateur de notre Comité de *La Montagne Sainte-Geneviève*.

Si notre Société pouvait avoir un sentiment de jalousie, — mais elle n'en est pas capable, — elle envierait le sort de sa sœur du VIe Arrondissement, qui, elle, a trouvé, aussitôt sa fondation, une installation à sa Mairie pour son Musée et sa Bibliothèque. Mais, à vrai dire, cet Arrondissement est favorisé, car il a pour maire, M. *Félix Herbet*, archiviste-paléographe, un confrère et ami de notre Président, M. *J. Périn* (1).

Laissez-moi, Mesdames et Messieurs, exprimer le désir le plus cher que nous

(1) M. F. Herbet a publié plusieurs savantes notices sur les Arts et les Artistes du Palais de Fontainebleau.

caressons, depuis les débuts de notre Comité, de pouvoir obtenir de la Municipalité un local qui serait affecté à la constitution de « *Musée-Bibliothèque de La Montagne Sainte-Geneviève* » ; et laissez-moi épancher dans votre sein le regret de n'avoir pu jusqu'à ce jour voir réaliser cette partie de notre Programme.

Les nombreuses démarches que nous avons faites auprès de notre honorable Municipalité n'ont pu aboutir encore. La Mairie du Ve arrondissement, nous a-t-il été répondu, logée très à l'étroit pour ses divers services, ne pourra mettre une salle à notre disposition qu'après la construction projetée de ses annexes, dont l'aménagement ne paraît pas devoir être définitif avant deux ou trois années.

Vous voyez, Messieurs, à quelles difficultés on se heurte pour réaliser une idée généreuse, d'intérêt général pour les habitants de ces Arrondissements.

Déjà nous ont été promis quantité d'objets précieux à bien des titres : antiquités, livres, gravures, tableaux, photographies ; mais nous avons dû décliner ces offres, faute d'une pièce appropriée qui pût les recevoir.

Ayant été, jusqu'à présent, déçus dans les espérances sur lesquelles nous nous croyions fondés de compter, puisque nos désirs, si souvent formulés, n'ont pu être exaucés, serions-nous donc obligés de nous adresser à la bienveillance et au dévouement de quelqu'un de nos sociétaires, qui aurait à honneur de nous donner provisoirement l'hospitalité ? Nous ne doutons pas qu'un bon accueil ne soit réservé à cette demande, et qu'un généreux collègue, voulant seconder nos efforts, ne mette à la disposition du Comité le local tant désiré et depuis si longtemps attendu ; mais nous voulons encore différer.....

Notre « Musée-Bibliothèque », lorsqu'il sera créé, est, ainsi que nous le disions déjà l'année dernière, appelé à être le gardien fidèle des trésors de La Montagne Sainte-Geneviève, et il permettra aux esprits curieux d'étudier le passé de Quartiers qui occupent la première place dans l'Histoire générale de Paris.

Compte-rendu Financier de l'exercice 1897
par M. le Trésorier.

M. *le Trésorier* Paul Valet présente l'Etat des Comptes de l'année 1897.

Le 31 Décembre 1897, le nombre des sociétaires était de 137.

Recettes :

En caisse le 31 Décembre 1896.	fr.	377 60
Il a été encaissé 36 cotisations pour.	fr.	216 »»
dont 4 cotisations pour 1896		
et 32 » » 1897		
Total des recettes, fr. .		593 60

Dépenses :

Les dépenses se sont élevées à la somme de . . . . fr. 237 85
se décomposant comme suit :

Impressions pour les lettres de convocation. .	fr.	22 75
Fournitures de bureau.	fr.	» 50
Affranchissement des convocations	fr.	19 30
Frais d'encaissement des cotisations. . . .	fr.	» 20
Illustrations du *Bulletin*	fr.	126 75
Tirage d'illustrations	fr.	48 35
Allocation aux garçons de la Mairie. . . .	fr.	20 »»

Balance :

Recettes	fr.	593 60
Dépenses	fr.	237 85
Reliquat en recettes.	fr.	355 75

ainsi qu'il a été justifié à votre Commission des comptes.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, le chiffre extrêmement réduit des cotisations encaissées pendant l'exercice 1897; nous devons vous expliquer que cela tient uniquement à ce que votre Conseil d'Administration ayant crû pouvoir promettre aux sociétaires de leur distribuer le tome I du *Bulletin* à la fin de l'année 1896, votre Trésorier a pensé qu'il devait différer la présentation des quittances jusqu'au moment de la réalisation de la promesse qui leur avait été faite. Les seules cotisations encaissées proviennent, pour 19 cotisations, de nouveaux sociétaires et pour les autres de l'initiative volontaire de quelques-uns d'entre vous.

Il y a diverses causes au retard apporté à la publication du *Bulletin* : une indisposition, prolongée, qui est venue suspendre le cours des travaux de notre cher Président. Il faut bien aussi que nous nous décidions à l'avouer, il y aurait eu encore l'insuffisance des fonds nécessaires à une entreprise de publication de notre *Bulletin,* que nous n'aurions pu mener à bonne fin, sans les avances faites à la caisse sociale par notre tout dévoué Président.

Nous espérons que tous les sociétaires de *La Montagne Sainte-Geneviève* tiendront à régler l'arriéré et à se mettre à jour, et cela, dans leur intérêt même, puisque les cotisations sont affectées aux frais d'impression du *Bulletin.*

Le Conseil d'Administration de *La Montagne Sainte-Geneviève* a décidé que, dans les premières années de l'existence du Comité d'Études, il paraissait suffisant qu'il publiât un volume de ses travaux tous les deux ans.

Le *tome I* comprenait les exercices des années 1895-1896.

Le *tome II* comprendra ceux des années 1897-1898.

Chaque volume représente donc un ouvrage du prix de 12 francs pour les sociétaires (*Il ne sera pas mis dans le commerce*).

Les sociétaires jouiront ainsi de l'avantage de pouvoir, seuls, former la collection de notre *Bulletin*; et ils peuvent être assurés que leur collection ne se dépréciera pas, mais, au contraire, gagnera de valeur, ainsi que cela se voit pour les autres Sociétés, dont les premiers volumes, devenus rares, sont fort recherchés.

Qu'importe que vous ayez attendu un peu votre 1er volume, si vous constatez que l'impression, que l'illustration de cette publication ont été faites avec soin, qu'elle sort de l'ordinaire; si, en un mot, elle vous satisfait pleinement.

Nous attendons avec toute confiance votre appréciation.

Nous vous demandons, Messieurs, de vouloir bien approuver notre gestion financière.

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu financier qu'elle vient d'entendre.

M. le Président *J. Périn* remercie chaleureusement MM. *Ch. Magne* et *Paul Valet* du concours précieux qu'ils veulent bien lui prêter pour faire prospérer, de plus en plus, « *La Montagne Sainte-Geneviève* ».

ANNEXE.

Nous croyons devoir rapprocher ici (sans les renvoyer aux *Échos*) de l'allocution de M. le Président de *La Montagne Sainte-Geneviève* (ci-dessus, p. 21-25) les extraits suivants d'articles publiés par la grande presse, qui s'est, en général, montrée favorable à la création de « Musées d'Arrondissement ».

— *Le Petit Parisien*, n° du 1er juin 1897, contenait un article sur « Le Musée du Vieux Montmartre » :

« ..... Auteuil procède aujourd'hui comme Montmartre, et d'autres Arrondissements suivront cet exemple.

« Les petits Musées, ainsi créés, ne nuisent pas à l'intérêt des grands, bien au contraire; et ce mouvement indique qu'une intense vie littéraire et sociale s'agite en ces Quartiers, qu'on aime à s'y serrer les coudes, à y être chez soi et à y discuter de ses intérêts.

« Qu'arrive-t-il, lorsqu'un Arrondissement ne s'organise pas de la sorte pour vivre de sa vie propre? Il est volontiers sacrifié, il gaspille ses richesses, il les ignore, il ne sait pas se défendre contre les vandalismes... — *Pontarmé* ».

— *Le Soleil*, n° du 10 septembre 1897, publiait cet intéressant article de M. Niel (Furetières) :

« MUSÉES D'ARRONDISSEMENT

« Un Comité d'archéologues, d'historiens, vient de se fonder sur la rive gauche de Paris, pour constituer un « Musée » sur la Montagne Sainte-Geneviève. Cette collection serait organisée sur le modèle de celle qui a été formée depuis long-

temps à Montmartre et où l'on a recueilli tout ce qui pouvait intéresser le passé et l'histoire de la butte célèbre. Seulement, il faut reconnaître que là-bas, dans ces parages qui virent naître Lutèce, où la domination romaine a laissé tant de traces, où siège l'Université, les récoltes promettent d'être autrement abondantes. C'est sur la Montagne Sainte-Geneviève que les chrétiens célébrèrent leurs premiers offices, qu'habitèrent nos premiers rois. C'est aussi dans ces entours que se manifesta la vie intellectuelle de la nation et que palpita réellement le cœur du vieux Paris. Tous les souvenirs qui se rattachent à ces périodes glorieuses sont précieux, et il n'y a pas d'épave en provenant qui ne doive être conservée. On ne saurait donc trop applaudir à cet acte d'initiative, qu'il faut encourager de toutes façons.

Cependant, il n'est pas du goût de tout le monde, et il a déjà provoqué quelques observations. Hier matin, l'un de nos confrères jette le cri d'alarme : Trop de Musées! « A quoi bon, écrit-il, créer tant de collections, quand on a déjà le musée de Cluny, le musée Carnavalet, qui a principalement pour objet de grouper tout ce qui intéresse la ville de Paris? Accroissons les ressources de celui-ci, augmentons ses richesses et son domaine : cela vaudra mieux qne d'éparpiller les forces et les dépenses. » Ces observations, dont le sentiment est excellent, ne me paraissent pas fondées.

Il ne s'agit pas d'entraver l'œuvre du musée Carnavalet, l'une des meilleures innovations du Conseil municipal de Paris, ni même de lui enlever des reliques ou des objets qui doivent y figurer. Mais ce musée pourra-t-il indéfiniment s'agrandir et comment nuirait-on à son développement en lui créant des succursales? Il doit surtout renfermer des choses se rattachant à l'Histoire générale de Paris; mais des collections spéciales limitant leurs recherches, par exemple, au passé d'un quartier, n'auraient-elles pas leur utilité?

Paris est devenu une ville immense où les déplacements sont coûteux. Dans chacune de ses parties, cependant, on est soucieux de savoir ce qui s'y est accompli dans les siècles passés, cela sans courir au loin, sans perdre une grosse journée. Pourquoi donc ne pas organiser dans chaque mairie un Musée, où l'on pourrait, par des plans, par des gravures, par des livres, par des débris de monuments, même des objets d'art, suivre depuis sa fondation l'histoire d'un quartier, la reconstituer, en un mot, siècle par siècle? Des professeurs, des conférenciers de bonne volonté, ont déjà tenté de réaliser ce projet, en conviant un auditoire à écouter le récit des annales de plusieurs Arrondissements de Paris. Ils ont eu beaucoup de succès, et il est regrettable qu'un cours de cette nature n'existe pas dans chaque mairie de Paris. Combien il serait plus intéressant encore, si, à côté de lui, se trouvait un musée conçu comme je viens de l'indiquer, et dans lequel on trouverait aussi les bustes de tous les hommes célèbres qui ont demeuré dans un quartier, dans un arrondissement.

En procédant ainsi, en constituant également dans tous les Arrondissements des Sociétés d'Etudes, on arriverait à établir l'histoire de la grande cité. La mesure aurait un autre avantage, celui de faire naître nombre de petits foyers intel-

lectuels, qui réveilleraient l'esprit parisien, bien près de disparaître. On n'est un vrai Parisien que lorsque le passé de Paris vous tient au cœur et que l'on veut connaître l'histoire du moindre de ses monuments, du dernier de ses pavés. Car, dans ce mur d'enceinte, on ne peut pas remuer une pelletée de terre, toucher à un moellon, sans évoquer des mémoires ou des souvenirs.

C'est le mérite de la Société historique de Passy et d'Auteuil de l'avoir compris. Grâce à elle, des travaux d'un intérêt réel ont été publiés depuis plusieurs années. Elle nous a édifiés sur les villégiatures de nos grands hommes, sur les origines, l'importance de monuments disparus. En un mot ses recherches ont plus d'une fois éclairé des événements mal connus jusqu'à ce jour; et le recueil qu'elle publie est très apprécié de tous ceux que l'histoire de leur pays ne laisse pas indifférents. Son exemple est à suivre dans les autres Arrondissements, et l'on peut deviner ce que deviendraient dans le Marais, dans les quartiers Saint-Antoine, du Louvre, des Sociétés de même nature. Croit-on également que des Musées historiques ne seraient pas visités, s'ils étaient à la portée des travailleurs, des petits employés ? Tout le monde n'a pas le loisir d'aller au Musée Carnavalet, qui est surtout destiné aux hommes de travail , aux érudits et aux laborieux. Non, il n'y aura jamais trop de Musées ni trop de Bibliothèques! — F. ».

PROJET DE MUSÉES PHOTOGRAPHIQUES LOCAUX

Ainsi que le disait M. Edm. Renoir (dans *La Liberté*, nº 11 sept. 1897), « ce qu'il faut organiser, c'est le mouvement en faveur de la création des « Musées photographiques locaux ».

« Dès qu'un amateur saura que la Commune (lisez l'Arrondissement) où il aura pris des vues possède un Musée ou un Album et collectionne avec reconnaissance les épreuves qui lui sont offertes, il ne manquera pas de joindre son envoi aux autres. Au fond, il sera peut-être flatté de savoir qu'une jolie photographie, tirée avec soin, figure en bonne compagnie, accompagnée de la mention classique : Don de M. X... »

PROMENADES-CAUSERIES

Historiques, Archéologiques et Artistiques

Nous avons eu la satisfaction de voir nos « Promenades-Causeries » goûtées non seulement par Mesdames et Messieurs les Membres de notre Comité, mais aussi par un certain nombre de personnes qui s'intéressent à l'histoire générale de Paris et qui sont attachées à ses monuments, lesquelles viennent des quartiers les plus éloignés pour y assister.

L'expérience nous a démontré qu'il n'était pas possible de faire des visites archéologiques pendant la mauvaise saison ; qu'il fallait que nous attendissions la belle saison, l'été bien franc, qui se fait souvent tant attendre dans notre climat de Paris. En effet, les Eglises ont besoin d'être éclairées par un beau soleil pour qu'on puisse en fouiller les beautés intérieures et en apprécier les vitraux plus ou moins transparents.

Au cours de l'une des « Promenades-Causeries », M. *le Président* Jules Périn racontait aux membres de notre Comité d'études ce qui suit — que nous croyons devoir reproduire, pour démontrer tout l'intérêt qui s'attache à nos « Promenades-Causeries ».

« Dernièrement, nous disait-il, ma fille (une jeune femme) mettait sous mes yeux son journal personnel, — c'étaient *Les Modes et Toilettes de l'Illustré Soleil du Dimanche*, n° du 10 juillet 1898, et voici ce que j'y lisais :

Dans un dialogue engagé entre deux dames, l'une s'efforce de démontrer à l'autre les charmes de *La vie à Paris, l'été* ; elle énumère les plaisirs que la capitale peut encore réserver, pendant le séjour estival, à ses fidèles, qui ne l'ont pas désertée... après le Grand prix.

« Elle mentionne, en premier lieu, tous ces voyages de découverte à travers Paris, — qui ne sont possibles que dans la morte saison, alors qu'enfin on a le temps de faire ce qui vous plaît.

« Et l'adorable Musée de Cluny, où tant de Parisiens n'ont jamais mis le pied.

« Ce ne sont pas non plus les Monuments qui manquent :

« Saint-Médard, Saint-Séverin, des merveilles, que, si elles étaient partout ailleurs, vous feriez le voyage pour aller voir.

« Vous doutiez-vous même de l'emplacement de Saint-Julien-le-pauvre, la plus ancienne Église de Paris, si longtemps abandonnée et appartenant aujourd'hui au culte grec, ce qui la rend plus curieuse encore.....

« Et tant d'autres Édifices, plus ou moins abandonnés, qui font revivre le passé de notre cher Vieux Paris ».

Je soupçonne fort, ajoutait M. le Président, quelqu'une des dames nos collègues, assidues à nos Promenades-Causeries, d'avoir écrit les lignes que je viens de lire. Si je me trompe, si l'auteur n'est pas membre de *La Montagne Sainte-Geneviève,* elle est assurément digne de le devenir (*Applaudissements*).

1897

Le Collège Louis-Le-Grand et ses annexes
(*Bâtiments, Histoire, Anecdotes*).

Rue Saint-Jacques.

Le Mardi 25 mars 1897, à 8 heures 1/2 du soir, à la Mairie du Ve Arrondissement, M. *Antoine Pressard*, professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, vice-président de *La Montagne Sainte-Geneviève*, a fait une « Conférence » sur « Le Collège Louis-le-Grand et ses annexes (Bâtiments, Histoire, Anecdotes) ».

Cette Conférence, fort intéressante, sur l'historique de l'ancien Collège de Clermont, avait lieu fort à propos, au moment où les vieux bâtiments étaient remplacés par de magnifiques constructions.

(Voy. ci-dessus, p. 33).

L'église Saint-Séverin (*Son dégagement*) et La Chapelle Saint-Yves.

Rue Saint-Séverin et rue des Prêtres Saint-Séverin.

Le Jeudi 8 juillet 1897, à 4 heures (Rendez-vous devant le porche de l'Eglise) M. *Jules Périn* a fait, dans la Chapelle des catéchismes de l'Eglise Saint-Séverin, une Causerie sur le passé de la belle Église Saint-Séverin.

Cette Causerie a été suivie d'une visite approfondie de l'antique basilique, de ses vitraux, de son bel orgue, de son cloître, de son charnier et de son cimetière.

Le Comité a renouvelé le vœu, déjà exprimé par lui, du dégagement de l'abside de l'ancienne Basilique.

En outre, il a engagé le clergé de cette paroisse à reconstituer, en l'une de ses chapelles, « la Chapelle Saint-Yves », qui existait naguère, près de là, au n° 47 ancien de la rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue des Noyers. « Cette chapelle appartenait (d'après Hurtaut, *Dict. hist. de la Ville de Paris*) à une confrairie, composée d'avocats, de procureurs et de marchands ».

(Voy., ci-dessus, p. 33-34).

LE LYCÉE HENRI IV.

Rue Clovis et Place du Panthéon.

Le Jeudi 15 juillet 1897, à 4 heures (Rendez-vous devant la porte du Lycée Henri IV), M. *J. Périn* a fait, dans le parloir du Lycée Henri IV, une Causerie sur l'ancienne Abbaye de Sainte-Geneviève, sa riche bibliothèque et son cabinet de curiosités.

Cette Causerie a été suivie d'une Visite aux vestiges de l'Eglise primitive de Saint-Pierre et Saint-Paul, à l'escalier de l'ancienne Bibliothèque, à la Bibliothèque, au Dôme peint par Restout (Voy. tome 1er du *Bulletin de La Montagne Sainte-Geneviève*, p. 169-176).

A l'issue de cette Promenade-Causerie, M. *Ch. Magne* conduisait les membres de notre Comité d'Etudes sur l'emplacement d'un ancien Cimetière mérovingien, Rue Descartes, n° 31.

(Voy., ci-dessus, p. 34).

L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

R. Mouffetard.

Le Jeudi 4 novembre, à 2 heures, à la Mairie du Vme Arrondissement, M. *J. Périn* faisait une Causerie sur l'Eglise Saint-Médard, son cimetière, le tombeau du diâcre Paris et les convulsionnaires.

La distance à parcourir pour se rendre à l'Eglise Saint-Médard fit craindre que que l'on n'arrivât pas assez à temps pour visiter cette Église, déjà sombre par elle-même ; la visite fut donc renvoyée au jeudi suivant.

Le Jeudi 11 novembre, la Promenade-Causerie fut continuée à l'Église Saint-Médard (Rendez-vous dans le square de cette Église).

(Voy., ci-dessus, p. 34-35).

1898

L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Carré Sainte-Geneviève et rue Clovis.

Le Jeudi 21 juillet 1898, à 4 heures (Rendez-vous à la Mairie du Ve Arrondissement), M. *J. Périn* a fait, dans la Chapelle des catéchismes, une Causerie sur « Le Jubé » de l'Église Saint-Étienne-du-Mont; et M. *Henri Carot*, peintre-verrier, a fait une Causerie sur les anciens vitraux de la même Église, et sur leur état de conservation.

« Le vitrail, a fait remarquer M. *J. Périn*, était le grand Art national, destiné à fixer en pages éblouissantes les faits de la religion ou de la patrie.

« On ne saurait assez louer les efforts des artistes peintres-verriers, comme

M. Carot, qui veulent, en retournant aux anciennes traditions, conserver à leur art toute sa beauté et toute sa grandeur » (1).

Les Quais
(de la Place Valhubert à la Place Saint-Michel).

Le Jeudi 28 juillet, à 4 heures (Rendez-vous à la Mairie du Ve Arrondissement), le Comité d'Etudes a fait une Promenade sur les Quais (de la Place Valhubert à la Place Saint-Michel), sous la conduite de M. *J. Périn*, avec explications sur les ponts d'Austerlitz, Sully, de la Tournelle, Pont-au-Double, Petit-Pont et Pont Saint-Michel ; sur les quais Saint-Bernard (Jardin-des-Plantes et Entrepôt des vins), de la Tournelle (la Tournelle, la Porte Saint-Bernard, les Miramionnes, les hôtels du président Rolland et de Nesmond), quai Montebello (ancien Hôtel-Dieu, les héros de la défense de Paris contre les Normands), quai Saint-Michel.

M. *Gaston Duval*, archiviste-paléographe, secrétaire du Quartier du Jardin-des-Plantes, a fourni des renseignements complémentaires sur Mme de Miramion, son œuvre religieuse et charitable.

Les Antiquités de la Montagne Sainte-Geneviève
recueillies dans les Musées.

M. le Président *J. Périn* a organisé une série de Promenades-Causeries sur « Les Ages préhistoriques » et sur « Les Antiquités recueillies sur La Montagne Sainte-geneviève », qui ont eu lieu dans l'ordre (interverti, parce qu'il n'a pas été possible de faire autrement) suivant :

Le Jeudi 27 octobre 1898, à 2 heures (Rendez-vous dans la cour de l'Hôtel de Cluny), les membres de notre Comité d'Etudes, sous la conduite de M. *J. Périn*, étaient réunis au Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, — qui est bien l'édifice dont on s'est le plus occupé en ces derniers temps, pour la mesure de l'isolement par la non reconstruction de l'immeuble Delalain. Il était tout indiqué pour une visite de *La Montagne Sainte-Geneviève*. — Notre Comité d'Etudes s'est associé des premiers à la campagne de presse menée pour obtenir cet heureux résultat.

Ainsi que l'indiquait la lettre de convocation, le but de cette visite était circonscrit à l'examen des « Fragments d'Architecture » provenant soit de fouilles, soit d'Edifices de la Montagne Sainte-Geneviève démolis (l'Eglise Saint-Marcel, les Collège et Eglise de Cluny, l'Eglise Saint-Benoît, la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, etc.).

(1) Nous noterons qu'à quelques jours de cette visite aux vitraux de l'Église Saint-Etienne-du-Mont, la Chambre syndicale des Artistes Peintres-Verriers de France organisait des Excursions archéologiques dans les villes françaises, qui telles que Chartres (possédant 47 vitraux de corporations), Bourges, Troyes, Rouen, Reims, Beauvais peuvent offrir de grandioses ou de gracieux spectacles (*Le Gaulois*, 30 août 1898).

Le Jeudi 10 novembre 1898, à 2 heures (Rendez-vous dans la cour du Musée Carnavalet, rue Sévigné), les membres de notre Comité d'Etudes ont été admis, sous la conduite de MM. *J. Périn*, *Ch. Magne* et *Eug. Toulouze*, à examiner les nombreux objets provenant de la Montagne Sainte-Geneviève, Arènes de Lutèce, Cimetière gallo-romain de la rue Nicole, etc., qui ont été recueillis au Musée Carnavalet.

Le Jeudi 17 novembre 1898, à 2 heures (Rendez-vous sur le péristyle des nouveaux bâtiments du Muséum, Galeries d'Anthropologie).

Après quelques observations présentées par M. *J. Périn* sur « La Montagne Sainte-Geneviève aux Temps préhistoriques », suivies de l'explication des peintures de M. *F. Cormon*, qui décorent l'amphithéâtre, M. le professeur *Albert Gaudry* a bien voulu nous faire visiter les Galeries nouvelles, dont la magnifique installation a été reconnue présenter les meilleures conditions que l'on puisse imaginer.

Nous nous plaisons à remercier ici MM. les représentants de la presse, qui veulent bien prendre intérêt à nos « Promenades-Causeries » et soit les annoncer dans leurs journaux, soit rendre compte de nos études sur place.

Grâce à la publicité qui est donnée à nos « Promenades-Causeries » — et ce n'est pas là le service que nous apprécions le moins, — nous avons souvent la satisfaction de recevoir, à propos d'un fait historique quelconque, que le conférencier raconte, la communication de documents peu connus jusque-là ou tout à fait inconnus même, d'anciennes estampes ou autres objets. — *J. P.*

Préfecture de la Seine

Arrêté préfectoral instituant la Commission du Vieux Paris et désignant les membres de ladite Commission.

Le Préfet de la Seine,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 novembre 1897;

Vu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1897,

Arrête :

Article 1er. — Il est institué à la Préfecture de la Seine une Commission administrative qui portera le nom de « *Commission du vieux Paris* ».

Cette Commission sera chargée de rechercher les vestiges du vieux Paris, de constater leur état actuel, de veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation, de suivre, au jour le jour, les fouilles qui pourront être entreprises et d'en conserver des preuves authentiques.

Un rapport des travaux de la Commission sera soumis annuellement au Conseil municipal.

Art. 2. — Cette Commission sera composée de :

M. le Préfet de la Seine, *Président*.

M. Lamoureux (Alfred), membre du Conseil municipal, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes, *Vice-Président*.

MM. Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Sauton, Adrien Weber, Alfred Breuillé, Blondel, Chassaigne-Goyon, Froment-Meurice, conseillers municipaux élus par le Conseil.

M. le Secrétaire général de la Préfecture.

M. Alexandre (Arsène), critique d'art.

M. Augé de Lassus (Lucien), publiciste.

M. Bunel, architecte en chef de la Préfecture de Police.

M. Jules Claretie, membre de l'Académie française.

M. Delisle (Léopold-Victor), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Detaille, de l'Institut, président de la Société des artistes français.

M. Formigé, architecte de l'Hôtel-de-Ville, membre de la Commission des Monuments historiques.

M. Gosselin-Lenôtre, auteur du « Paris révolutionnaire » et d'ouvrages sur la Révolution.

M. Guiffrey (Jules), directeur de la Manufacture nationale des Gobelins, membre de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Laugier (André), secrétaire général du Mont-de-piété.

M. Longnon (Auguste), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

M Lucas (Ch.), architecte-expert près le Tribunal de 1re instance.

M. Mareuse (Edgard), publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Montorgueil (Georges), publiciste.

M. Normand (Charles), architecte, directeur de « l'Ami des monuments et des arts », secrétaire général de la Société des amis des monuments parisiens.

M. Jules Périn, avocat à la Cour d'appel, président de la Société de « La Montagne-Sainte-Geneviève ».

M. Victorien Sardou, membre de l'Académie française.

M. Tourneux, publiciste, membre du Comité des inscriptions parisiennes.

M. Viollet (Paul), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisiennes.

Et de :

M. Bouvard, directeur des services d'Architecture et des Promenades et plantations.

M. Defrance, directeur des services de la Voie publique et des Eaux et égouts.

M. Le Roux, directeur des Affaires départementales.

M. Brown, inspecteur du service des Beaux-Arts de la Ville de Paris.

M. Le Vayer, inspecteur des Travaux historiques, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Paris.

M. Cain (Georges), artiste peintre, conservateur des Collections historiques de la Ville de Paris.

M. le Chef du Cabinet du Préfet de la Seine.

Art. 3. — MM. Lambeau, archiviste du Conseil municipal, Ch. Sellier, de la bibliothèque Carnavalet, et Tesson, secrétaire-trésorier à la mairie du 15e arrondissement, rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission avec voix consultative.

Art. 4. — Le présent arrêté sera inséré au *Recueil des actes administratifs* et au *Bulletin municipal officiel.*

Paris, le 18 décembre 1897.

Le Préfet de la Seine,
J. DE SELVES.

(*Bulletin municipal officiel,* n° 19 décembre 1897).

Extrait du Procès-verbal n° 1 de la « Commission administrative du Vieux Paris » du 28 janvier 1898 (*Bulletin Municipal Officiel*).

M. *le Président* rappelle dans quelles conditions fut créée la « Commission du Vieux-Paris » sur la proposition de M. Alfred Lamouroux.

. . . . . .

« Un mot maintenant, Messieurs, disait M. Lamouroux, dans sa proposition, déposée sur le bureau du Conseil municipal, le 15 novembre 1897, si vous voulez, sur la composition de la Commission que nous réclamons.

« Nous croyons qu'elle devra comprendre des Conseillers municipaux, élus par leurs collègues, des Chefs de service de l'Administration et des Techniciens pris, autant que possible, dans ces réunions d'érudits, de chercheurs et de fervents de l'Histoire parisieune, qui ont fondé les Sociétés rayonnant sur tout Paris on s'adressant plus particulièrement à certains quartiers de la Ville..... »

ANNEXES.

L'Éclair, n° du 11 novembre 1897, publiait l'article ci-après :

« CRÉATION A L'HOTEL DE VILLE D'UNE COMMISSION DU VIEUX PARIS

Une heureuse idée. — Les vestiges du passé. — La transformation de Paris et ses destructions. — Une Commission de sauvegarde. — M. Lamouroux nous explique son idée.

Une Commission nouvelle va fonctionner à l'Hôtel de Ville. Inspirée de la Société des *Monuments historiques* et de la Société des *Amis des Monuments parisiens*, elle veillera officiellement non seulement sur les merveilles et les trésors du vieux Paris, mais encore sur le pittoresque de ses anciens aspects. Elle ne gênera en rien les travaux de viabilité et d'agrandissement, mais elle s'efforcera de sauver de l'inévitable destruction ce qui en peut et ce qui en doit être sauvé, — elle en gardera du moins le souvenir tangible.

L'initiateur de cette Commission est le conseiller des Halles, le docteur Lamouroux. Ce n'est point pour nous étonner. Il est peu d'hommes au Conseil qui aient du Paris ancien une aussi sagace et aussi profonde connaissance.

Chez M. Lamouroux

Nous nous sommes entretenu de ce projet avec M. Lamouroux et nous retraçons, de cette conversation, les propos généraux :

— Il est bien malheureux, nous disait-il, qu'à chaque instant disparaissent, sans qu'on puisse s'en préoccuper, des monuments anciens, intéressants à conserver. Que dire, que faire ? On n'apprend leur disparition souvent que lorsqu'il est trop tard pour aviser ! ».

Combien de vestiges du vieux Paris sont devenus la propriété de particuliers ! Les propriétaires agissent à leur guise. Pourtant une Commission qui s'occuperait de ces propriétés particulières ne ferait pas toujours œuvre inutile.

Beaucoup de propriétaires se laisseraient toucher par nos arguments et nous autoriseraient à préserver tel ou tel morceau d'architecture d'une ruine complète. Quand il y aurait lieu d'acheter un document important, cette Commission saurait mieux qu'un fonctionnaire de l'administration entrer en pourparlers, avec les intéressés. L'acquisition serait-elle impossible qu'on pourrait espérer obtenir la permission de prendre des vues photographiques, des croquis ou des surmoulages.

Il est grand temps d'aviser. Les vestiges du vieux Paris disparaissent peu à peu. Malgré tout ce qui a été dit et écrit sur Paris, malgré les chercheurs d'inconnu, qui bâillent au vent, dans les dernières maisons anciennes de la vieille cité que de vestiges qui durent encore, dont on ne soupçonne pas assez l'existence en haut lieu et qu'on laisse s'effriter ou qu'on permet par apathie de détruire !

C'est qu'il n'y a personne ayant mission, au nom de la Ville et du département, de s'en préoccuper d'une façon officielle. Alors, on apprend un jour que telle maison vient d'être mise à bas et on se recrie : « Ah ! si on y avait pensé, si on avait tenté de la sauver ! », mais il est trop tard.

Des faits

« Pour ma part, nous a dit M. Lamouroux, je connais deux faits récents qui prouvent la nécessité de cette Commission. Il existait dans la rue des Archives, ou à quelques pas de là, un hôtel du dix-septième siècle d'une allure superbe, d'un style très pur. C'était un véritable bijou. Notre époque a ses exigences et, comme on cherchait un emplacement pour établir un bazar dans le quartier, on pensa à cet hôtel. Des pourparlers s'engagèrent avec le propriétaire, aboutirent ; la destruction de l'immeuble fut décidée avant que personne ait songé à intervenir.

» Je ne dis pas que la Ville, si elle avait été prévenue, aurait acheté l'hôtel. C'était à voir, une chose à discuter, mais, en tout cas, on aurait été prévenu de ce qui se passait et on aurait pu agir en toute connaissance de cause, — sauver au moins des vestiges.

» Pour le mur de Philippe-Auguste, lorsque le fossé en fut mis à découvert rue Clovis, on aurait pu également intervenir, ainsi que dans beaucoup d'autres circonstances, parmi lesquelles celle-ci : au moment où l'architecte de la Sorbonne exécuta des fouilles pour asseoir les fondations de son œuvre, il mit à découvert les substructions de la chapelle de Robert de Sorbon. Qui le sut ? Je ne l'ai appris depuis que par une indiscrétion. L'architecte, pressé de travailler à son monument, ne prévint aucune société savante, et les assises de la nouvelle Sorbonne enfouirent à jamais ce qui restait de la chapelle.

» Pourtant, il eût été intéressant de fouiller dans ces substructions de la

vieille chapelle. N'y aurait-on rien découvert? Une Commission eût fait exécuter les fouilles avec assez de diligence pour ne pas gêner les travaux.

« — Si toutefois, monsieur le conseiller, elle avait été prévenue, car, en somme, l'un des premiers devoirs de cette Commission sera sans doute d'apprendre aux architectes trop pressés, aux maçons sans conscience, aux propriétaires indifférents à se passionner pour ce qui ne les a point passionnés jusqu'ici ?

« — On aurait de la vigilance pour ceux qui en manqueraient... Puis, bien des choses se savent contre lesquelles, actuellement désarmé ou insuffisamment soutenu, on ne peut rien.

« La Commission, agissant dans la plénitude de son devoir, serait forte. Elle irait par ses membres isolément à la découverte. En ce moment, elle suivrait les démolisseurs qui ouvrent la future rue Jeanne-d'Arc. Il n'y a pas des trésors à glaner, mais qu'il serait précieux d'enregistrer le caractère transitoire des aspects. Les rapports des ingénieurs qui métamorphosent notre ville sont intéressants ; qu'ils le seraient davantage si la documentation graphique les éclairait... ! »

Qui n'applaudira à cette décision du très érudit M. Lamouroux — qui vient encore de sauver l'arbre de Jessé de la rue des Prêcheurs, — de cet amoureux fervent et délicat du vieux Paris. Cette Commission coûterait peu à notre budget — et que de services elle rendrait à notre histoire ! »

L'Éclair, n° 21 décembre 1897, publiait encore l'article ci-après :

LA NOUVELLE COMMISSION MUNICIPALE DU « VIEUX PARIS »

Le projet de M. Lamouroux réalisé. — Pour sauver les vestiges du Paris d'autrefois. — La commission nommée par le préfet. — M. de Ménorval. — Un « Vieux Parisien » qui nous manque.

Un de nos conseillers les plus ouverts sur les choses de Paris, érudit d'un commerce sûr, M. Lamouroux a demandé au Conseil municipal la création d'une Commission, qui sera dite « Commission du Vieux Paris ». Elle aura pour mission de rechercher les vestiges du vieux Paris, d'en dresser l'inventaire, de constater leur état actuel, de veiller dans la mesure du possible à leur conservation, de recueillir les épaves de ceux qu'il serait impossible de conserver, de suivre au jour le jour les fouilles qui pourraient être entreprises et les transformations de Paris, jugées nécessaires au point de vue de l'hygiène, de la circulation et des nécessités du progrès, d'en fixer les images authentiques, en un mot de tenir les Parisiens au courant de toutes les découvertes intéressant Paris et son aspect pittoresque.

M. Lamouroux expliqua à ses collègues qu'il y avait bien une Commission des Monuments historiques, mais qu'obligée de répandre son zèle sur toute la France, elle ne pouvait lutter assez pour la conservation des seuls monuments parisiens.

Or, ces vestiges de notre passé disparaissent peu à peu, effrités par les intempéries des saisons, ou brutalement détruits par le vandalisme des démolisseurs, et souvent sans qu'il en reste une trace. On n'apprend leur disparition que quand il n'est plus temps d'aviser. Que de documents ainsi perdus pour l'histoire, que de merveilles d'art disparues ou menacées, que de souvenirs de gloire voués à un éternel oubli !

Le conseiller des Halles citait des faits : Hugo luttant contre d'Argout, qui pensait détruire Saint-Germain-l'Auxerrois, en 1833, pour faire passer dessus une grande rue ; la statue de Desaix, cette gloire nationale, enlevée de la place Dauphine et reléguée dans un dépôt ; le mur d'enceinte de Philippe-Auguste, dont les parties encore existantes ne figurent pas sur les plans actuels ; la rue Clovis, détruite sans nécessité; un hôtel du dix-septième siècle, l'hôtel Saint-Anglade, rue des Archives, construit par Cotte, élève de Mansard, et décoré par Coysevox et Delafosse, élève de Lebrun, démoli sans que personne intervienne pour en sauver au moins des vestiges.

Le discours de M. Lamouroux eut pour résultat d'amener le Conseil municipal à demander à l'Administration de créer une Commission de sauvegarde du Vieux Paris. Le préfet de la Seine accueillit cette idée avec empressement.

La Commission

Cette importante Commission, dans laquelle figurent dix membres élus par le Conseil, est aujourd'hui constituée par un arrêté du Préfet de la Seine. Elle est ainsi composée :

Le Préfet de la Seine, président ;

M. Lamouroux, membre du Conseil municipal, de la Commission des travaux historiques et du Comité des inscriptions parisieunes, vice-président ;

MM. Quentin-Bauchart, John Labusquière, Pierre Baudin, Louis Lucipia, Sauton, A. Veber, Breuillé, Blondel, Chassaigne-Goyon, Froment-Meurice, conseillers municipaux ; le secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Arsène Alexandre, Augé de Lassus, Bunel, Jules Claretie, Léopold Delisle, Detaille, Formigé, Gosselin-Lenôtre, Jules Guiffrey, Laugier, Longnon, Ch. Lucas, Mareuse, Georges Montorgueil, Ch. Normand. J. Périn, Victorien Sardou, Tourneux, Paul Viollet, Bouvard, Defrance, Le Roux, Brown. Le Vayer, Georges Cain et le chef du cabinet du Préfet de la Seine.

MM. Lambeau, Ch. Sellier et Tesson rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission, avec voix consultative.

Au termes de l'arrêté de M. de Selves, cette Commission devra soumettre chaque année au Conseil municipal un rapport sur ses travaux.

L'œuvre de Ménorval

Comme nous nous entretenions avec son vice-président de cette Commission, passant en revue et ceux qui y étaient nommés et les Parisiens amoureux du vieux Paris qui auraient pu s'y ajouter encore, si la liste n'eût été naturellement limitée, il prononça le nom d'un disparu d'hier, à qui, disait M. Lamouroux, le préfet de la Seine aurait avant tout autre pensé, M. de Ménorval.

Sa place eût été là et au premier rang, s'il eût vécu. Il l'aimait son Paris, avec une tendresse éclairée. Pas un recoin dont il ne connût l'histoire anecdotique; pas une vieille pierre devant laquelle il fût embarrassé pour écrire une date ou accrocher un bout d'instructive causerie. C'était un charme d'aller en sa compagnie dans les dédales des dernières ruelles d'autrefois, qu'il préférait aux modernes avenues qui ont plus de luxe que d'histoire.

Personnel et visant à être précis, il n'acceptait les légendes que sous bénéfice d'inventaire, pour la jolie broderie dont elles corrigent l'aridité de l'érudition. Mais il se gardait, comme nous en avons tant connu, d'en faire toute son érudition. Il vérifiait, contrôlait, authentiquait. Il remontait aux sources avec une méthode qu'on ne soupçonne pas toujours, emporté par l'agrément facile de ces pages historiques, qui se lisent comme des chroniques. C'est qu'au contraire il n'a rien livré au hasard. Ce guide est un charmeur, mais ce charmeur est un savant. Avec lui nous sommes certains de ne jamais errer; des explorations qu'il nous fera faire nous reviendrons enthousiasmés d'avoir appris que de vieilles pierres aient autant d'éloquence, mais sans être chargés d'un bagage suspect et décevant.

Ces qualités éclatent dans les *Promenades à travers Paris*, qui flamboient depuis quelques jours aux vitrines. Ce sont les articles — mais revus avec soin et corrigés — qu'il publia dans *L'Éclair* ou *Le Figaro*. Une illustration précieusement documentaire les enlumine et les égaie. Il préparait l'édition de celle de ses œuvres qui — avec sa capitale *Histoire de Paris* — lui donnait le plus de joie, quand la mort le surprit. Il avait fait sa mise en page, placé les gravures où elles tombaient le mieux, dressé une table des matières traitées, classé en ordre ces chapitres qui n'étaient détachés que d'apparence, car un lien puissant les unissait: la vie d'autrefois.

Car il ne se bornait pas, en archiviste et en érudit, à raconter l'histoire des maisons; il y pénétrait encore en tel siècle qu'il lui plaisait et surprenait leurs habitants dans le simple appareil de leur vie privée, à table, au lit, en promenade, au bain, vaquant à l'eau si rare, s'ébaudissant dans la rue, se querellant les mauvais jours.

C'est une résurrection. Et attachante. Et vivante. Et spirituelle. Vous savez quel fin moraliste il fut, et quel philosophe passionné. Son livre se ressent de ces vertus qu'on louait en lui, il y a si peu de temps, sur sa tombe...

La Commission du Vieux Paris eût certainement dans ses rangs compté Ménorval: à défaut de l'homme, elle consultera ses livres. Et ce sera pour ce vieux Parisien une façon d'assister encore à ses féconds travaux et d'y prendre sa belle part.

IIe PARTIE

DOCUMENTS

(NOTICES — NOTES — MÉMOIRES — INVENTAIRES, ETC.)

AVIS. — La IIme PARTIE du « *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève* » comprend les DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTRES, NOTICES, NOTES, MÉMOIRES, INVENTAIRES, ETC., ainsi que les *Échos*, renseignements recueillis à travers la Presse. La *Chronique bibliographique* termine cette seconde partie.

Comme il a été dit ci-dessus, p. 9 (dans l'*Avis* de la Ire PARTIE), il entre dans le programme de cette publication de réserver la plus large place aux DOCUMENTS de toutes sortes qui se rattachent à la Montagne Sainte-Geneviève, documents qui abondent de toutes parts et dont nous comptons faire une ample moisson.

Par là, nous donnerons, croyons-nous, une plus large satisfaction aux érudits qui s'intéressent à l'Histoire du Vieux Paris en général et spécialement à celle des anciens Quartiers (de la place Maubert, de Saint-Benoît ou de la rue et faubourg Saint-Jacques, du faubourg Saint-Victor, du faubourg Saint-Marcel), qui ont formé les Ve et XIIIe Arrondissements de la ville de Paris.

LES VOIES ROMAINES

DE L'ANTIQUE LUTÈCE (SUR LA RIVE GAUCHE)

avec indications de

LEUR DIRECTION DANS PARIS, LEUR MODE DE CONSTRUCTION SUR LE POINT EXPLORÉ ET LES ANTIQUITÉS RECUEILLIES EN BORDURE ET A PROXIMITÉ.

MM. de Berty et Tisserand, les savants auteurs de la (*Topographie du Vieux Paris: Région Ooccidentale de l'Université,* p. 11), ont écrit les lignes suivantes :

« L'antiquité relative des Voies de la région pourrait être le sujet d'une étude intéressante ; mais on ne saurait la déterminer avec quelque précision. Tout ce qu'on peut affirmer à cet égard, c'est que les artères principales datent de l'époque mérovingienne, et que les rues secondaires sont ou d'anciens chemins tranformés ou des percements faits à travers le Clos de Laas, à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe ».

C'est cette étude approfondie qu'à notre sollicitation M. Ch. Magne, secrétaire général du *Comité d'Études de la Montagne Sainte-Geneviève*, a bien voulu écrire, d'après des données positives, recueillies par lui, avec une rare constance, pendant une vingtaine d'années, en suivant et mettant à profit les travaux exécutés pour les opérations de voirie, en relevant des coupes géologiques et en dressant des profils des points explorés.

Nos lecteurs, nous en sommes persuadés, apprécieront à sa valeur l'important, nous pouvons dire, le remarquable travail, que nous leur présentons ci-après.

Jules PÉRIN.

I

Les relations suivies entre les hommes et les peuples de divers pays firent bientôt sentir la nécessité des Voies publiques, chemins ou routes; et leur construction, leur entretien et leur réparation furent toujours, chez les peuples civilisés, l'objet de constantes préoccupations.

Les Romains en portèrent la perfection à un degré, qui répon-

dait dignement à la majesté de leur puissance et ils dépassèrent à cet égard les autres nations.

Cependant, avant eux, divers princes s'étaient attachés à l'établissement des moyens de communication, afin de faciliter les transactions locales.

Le premier exemple de ce genre que nous offrent les annales de l'histoire est celui de Sémiramis. Parmi les ouvrages qui ont immortalisé le règne de cette princesse, Strabon (1) cite les chemins et les chaussées vulgairement appelées « chaussées de Sémiramis ». Diodore de Sicile (2) parle d'un superbe chemin qui conduisait à Babylone et au bord duquel Sémiramis fit poser, pour servir d'ornement, un obélisque mis au rang des sept merveilles du monde.

Plusieurs siècles après le règne de Sémiramis, les Phéniciens eurent la réputation d'avoir été les premiers qui employèrent la pierre et les cailloux pour paver les chemins et qui s'avisèrent d'en indiquer la longueur par des bornes posées à une distance déterminée.

Chez les Egyptiens, Strabon (3) parle d'un chemin de la longueur de cent stades, par lequel il alla de Syène à Philœ. Ce chemin était bordé des deux côtés par des pierres dures polies, rondes et presque sphériques, entassées les unes sur les autres, sur une roche encore plus dure. Ces éminences ressemblaient aux amas de pierres que les Grecs avaient coutume d'amonceler sur les routes en l'honneur de Mercure.

Chez les Perses, Xerxès (4), comme s'il eût été le souverain de la nature, faisait aplanir des montagnes et combler des excavations, afin de raccourcir les chemins et rendre leur parcours plus facile.

Chez les Hébreux, le Sanhédrin envoyait tous les ans des ouvriers pour arranger et entretenir les routes, rompues par les pluies d'hiver et par les orages. Josèphe (5) raconte que l'on doit à Salomon, qui mettait en toutes choses beaucoup de soin et qui était fort curieux d'embellissements, l'amélioration et l'ouverture d'un certain nombre de chemins.

(1) Liv. XVI, p. 1071 de l'édition d'Amsterdam, de 1707.
(2) Liv. II, chap. 11, p. 124.
(3) Liv. I, *Antiquités*, chap. 41, p. 106, de l'édition de Reiske.
(4) Justin, liv. XVII, p. 1173, de l'édition de 1707.
(5) *Antiquités*, liv. VIII. chap. 7, n° 4.

Il fit paver en pierres noires tous ceux qui conduisaient à Jérusalem, capitale de son royaume, moins pour cause d'utilité générale que pour faire montre de ses richesses et de sa magnificence.

Il ne paraît pas que les Grecs se soient occupés à donner aux voies publiques les dispositions qui, dans d'autres contrées, en rendaient l'usage facile.

Leurs rois, ainsi que le dit Hérodote (1), se réservaient, dans leurs attributions spéciales, les questions de moyens de communication de peuple à peuple. Ils semblent avoir obéi à des sentiments de crainte en négligeant cette partie importante d'une administration sage et prévoyante. Cette opinion, d'ailleurs, était celle de Strabon qui, dès cette époque, reprochait cette négligence aux Grecs.

Les Romains, dans les premiers temps de la République, ignoraient l'art de perfectionner les chemins et de les rendre accessibles au mouvement des troupes, aux transports des vivres, à l'usage du commerce ; mais, dans la suite, ils se signalèrent dans cet art par des ouvrages prodigieux, ainsi que nous le verrons, et aucun peuple ne les égala dans ce genre de travaux publics.

Les premières Voies créées à Rome furent la voie Appienne allant à l'extrémité sud de la péninsule ; la voie Aurélienne qui rattachait Arles et la Gaule, et qui se prolongeait bientôt après par la voie Domitienne jusqu'en Espagne.

Ce fut Appius Claudius qui, 311 ans avant notre ère, fit construire cette première voie pavée, à laquelle il donna son nom. Sur les bords de cette grande artère, embellie plus tard par César et par Auguste, se rencontraient un nombre infini de temples, d'arcs de triomphe, de tombeaux, de cénotaphes et d'autres superbes monuments qui obligeaient les passants à s'arrêter pour ainsi dire à chaque pas. Les seuls débris de ces monuments, tout mutilés qu'ils sont aujourd'hui, charment encore et retiennent les étrangers qui voyagent à Rome.

Une des plus belles descriptions qu'il nous ait été donné de lire est certainement celle que nous devons à Procope (2), et dont nous détachons ce court passage :

« Bélisaire conduisit l'armée par la voie latine, laissant à gauche « la voie Appienne. Il y a 900 ans que le Censeur Appius avait fait

(1) Liv. VI, chap. 57.
(2) *De Bello Gothico*, liv. 1.

« construire celle-ci et lui avait donné son nom. Un homme débar-
« rassé de tout fardeau pouvait en parcourir la longueur dans
« l'espace de cinq jours ; elle mène de Rome à Capoue et sa lar-
« geur est telle que deux chariots qui viennent à l'encontre l'un
« de l'autre peuvent aisément passer. La voie Appienne l'emporte
« sans contredit sur toutes les autres. Appius, pour la construire, y
« fit porter des pierres qu'il avait tirées, à ce que je pense, de fort
« loin ; ces pierres étaient des laves, de vrais cailloux et naturel-
« lement fort dures. Après leur avoir donné une surface plane et
« polie et après les avoir fait tailler dans une forme carrée, il les
« joignit ensemble et les arrangea symétriquement, sans y insérer
« aucun métal, ni quoi que ce fût. Ces pierres sont tellement jointes
« et tiennent si fort entre elles, qu'elles semblent non pas rappro-
« chées les unes des autres, mais être toutes d'un seul bloc ; et
« quoiqu'il y ait tant de siècles qu'elles sont battues et froissées
« sans cesse par les voitures et les bêtes de somme, cependant
« elles continuent de se tenir les unes aux autres et l'on n'y aper-
« çoit pas le moindre déplacement ; elles ne se brisent point et
« elles ne perdent point de leur poli ».

Il est assez difficile de déterminer d'une façon précise l'époque à laquelle les Romains ont commencé à faire des chemins pavés en dehors de l'Italie, et il s'en trouve peu de témoignages avant Auguste.

On n'ignore pas que c'est sous le règne de cet Empereur que le Consul Agrippa, son gendre, fit dresser une carte détaillée du vaste Empire romain ; et pour qu'un tel monument fût porté à toute l'exactitude dont il était susceptible à ces époques reculées, il le laissa longtemps exposé à la censure publique dans le portique d'Octavie, qui fut achevé pour cet objet.

Au moment de leur conquête, les Romains durent trouver un réseau gaulois, peut-être assez important, mais ce réseau était essentiellement local ; il se composait de petits chemins très étroits qu'on retrouve aux abords de vieilles places de guerre ruinées, comme Gergovie, Alise, Uxellodunum, etc... Ces Voies encaissées dans le sol étaient tortueuses et ne pouvaient servir pour une circulation très active. D'ailleurs, elles étaient bien en rapport avec les nécessités de l'époque, car alors les relations de peuple à peuple et même de ville à ville n'existaient guère.

Agrippa, étant venu à Lyon environ vingt ans avant notre ère et

prévoyant que les Gaulois essayeraient tôt ou tard de secouer leur joug, voulut lier à cette ville, qu'il regardait comme un point essentiellement stratégique, tous les pays nouvellement soumis. Il fit construire quatre grands chemins, qui, en facilitant la circulation des troupes, leur donnaient le moyen d'arriver promptement où leur présence était nécessaire.

Les routes principales qui traversaient les Gaules étaient :

1° La *via Aurélia*, de Civita Vecchia à Arles ;

2° Celle d'*Emporium* près des Pyrénées jusqu'au passage du Rhône ;

3° La *via Domitia*, de Domitius Ahenobarbus, qui traversait la Savoie et la Provence.

4° Celle qui fut construite par Pompée et qui se prolongeait de l'Italie dans les Gaules à travers les Alpes.

5° La voie militaire par le val d'Aoste, aboutissant à Lyon ;

6° Sa prolongation par Agrippa conduisant dans l'Aquitaine par l'Auvergne, au Rhin près de l'embouchure de la Meuse, à l'Océan par la Bourgogne et la Picardie et la quatrième à Marseille.

Rome se trouvait, en conséquence, le point central auquel toutes les routes aboutissaient par de nombreux embranchements, qui réunissaient ainsi les provinces les plus éloignées.

La Gaule eut l'heureuse fortune d'être, en cela, favorablement traitée par son vainqueur. Son réseau qui n'était, d'après Bergier, que de 9.000 kilomètres à la fin du règne d'Auguste, s'élevait dans l'itinéraire terrestre d'Antonin à 13.800 kilomètres.

La Commission chargée de reconstituer la *Carte des Gaules*, en appelant à son aide le concours de toutes les Sociétés archéologiques de France, a pu réunir des éléments assez complets pour qu'en 1862 une première édition de son œuvre nous révélât plus de 22.500 kilomètres de Voies gallo-romaines, desservant notre territoire.

Depuis lors, les Sociétés savantes ont fait une précieuse récolte de renseignements, rapportés sur la carte d'État-major, qu'on enrichit tous les jours par de nouvelles découvertes.

C'est donc avec des préoccupations exclusives de domination et de conquête que Rome conçut le plan de ses nombreuses routes pour relier à la capitale du monde les extrémités lointaines de son vaste Empire.

Ces grandes artères, en faisant pénétrer une brillante civilisation

chez tous les peuples soumis, firent plus que les légions armées pour affermir sa domination et consolider sa puissance.

II

Un des progrès les plus dignes de remarque et les plus heureux, — osons-nous dire — de la science archéologique, c'est la toute particulière importance qu'elle a su donner à l'étude non seulement des œuvres d'art, mais encore des moindres monuments que nous a transmis l'Antiquité.

Nous ne sommes plus au temps où l'histoire sortait toute faite du cabinet solitaire d'un savant, et s'écrivait d'après des manuscrits et des amas de volumes longuement et patiemment compulsés.

L'archéologue, ami du vieux Paris, se plaît, de nos jours, à rechercher jusque dans les plus petits objets, que des fouilles nombreuses ont tirés des entrailles de la terre et particulièrement aux abords de la Montagne Sainte-Geneviève, des éléments d'étude et d'observation méthodique.

C'est ainsi que des recherches personnelles, accomplies depuis près de vingt ans, m'ont permis de découvrir, de relever et de repérer avec exactitude certains points de passage des Voies romaines de la rive gauche de l'antique Lutèce.

Les endroits où j'ai rencontré la trace de ces grands chemins, les diverses antiquités que j'ai recueillies en bordure et à proximité viennent encore attester que le vieux sol de la rive gauche est le sol de Paris le plus riche en témoignages historiques.

Une domination de près de quatre siècles, l'influence que la tradition romaine exerça longtemps encore sur les successeurs de Clovis, les invasions, les guerres y ont semé et enfoui des vestiges de toutes les époques, et nous ne saurions en remuer la poussière sans les en voir jaillir.

Comme ils y surabondent tous ces souvenirs des périodes gauloise, gallo-romaine et franque! Outre les monuments en ruine, les Thermes, le plus beau fragment des grandioses constructions élevées à Lutèce par les Empereurs romains, les Aqueducs, les Arènes, que nous y admirons encore, n'a-t-on pas exhumé de son sol par des fouilles nombreuses, auxquelles, nous-même, avons tant de fois participé, une foule d'objets précieux de bronze, de céra-

mique, qui nous permettent de revivre, pour ainsi dire, l'existence de nos ancêtres.

Le plan d'ensemble (n° 1), que j'ai dressé à l'échelle de 0,02 pour 100 mètres, et que je joins à cette notice, indique, avec les rues actuelles, la direction des Voies romaines (1) qui sillonnaient la région méridionale de Paris.

Deux d'entre elles (*viæ militares*) reliaient Lutèce à Genabum (Orléans) et Lutèce à Lugdunum (Lyon).

D'autres voies secondaires (*viæ vicinales et viæ agrariæ*) s'embranchaient sur les précédentes, et prenaient les directions de Montrouge; d'Issy et Grenelle; de Sèvres et Meudon; de Vaugirard; et enfin une autre route se dirigeait vers Ivry.

Parcourons maintenant les diverses Voies romaines, auxquelles il vient d'être fait allusion. Il me sera donné ainsi de signaler les points où elles se sont, en quelque sorte, révélées à mes regards, et de faire connaître les endroits même, où des fouilles fructueuses m'ont valu de recueillir tant d'objets antiques, faisant, aujourd'hui, partie de ma collection (2).

III

VOIE DE LUTÈCE A GENABUM (Orléans).

Sa Direction dans Paris

Cette Voie partait du Petit Pont placé, au moment de l'occupation romaine, au point même où se trouve aujourd'hui celui qui porte le même nom (Voir plan n° 1).

Elle prenait l'orientation de la rue St.-Jacques en longeant, à droite, le Palais bâti par Constance Chlore, longtemps habité

(1) Les Voies romaines comprenaient:

1° Les Voies publiques (*Viæ militares*) conduisant de Rome aux provinces et aux grandes villes;

2° Les Voies vicinales (*Viæ vicinales*) menant de celles-ci aux villes secondaires, aux bourgs;

3° Les Voies agraires (*Viæ agrariæ*) reliant les précédentes aux champs et aux hameaux.

Cette classification correspond sensiblement à la division actuelle en routes nationales, routes départementales et chemins vicinaux.

(2) L'auteur de cette Étude faisait une communication sur les Voies Romaines au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements, tenu à la Sorbonne au mois d'avril 1898 (*Journal officiel* du 15 avril 1898).

par Julien, et appelé, pour la première fois, dans un titre de 1138, « Palais des Thermes ».

La partie de cet édifice, que le temps a le mieux épargnée, est la grande salle, couverte en voûte d'arètes, dont la construction précise par sa date et par sa nature l'état de l'art sous le Bas-Empire. Elle s'étend sur une longueur de 20 mètres, avec une largeur de 13 mètres 60, égale à la hauteur sous voûte. Les chapiteaux sculptés en forme de poupes, que l'on voit encore aux quatre angles, en symbolisant les eaux, ont peut-être servi à caractériser une pièce (*Frigidarium*) destinée aux bains froids.

C'est dans le *Frigidarium* des anciens Thermes que le Musée de Cluny conserve aujourd'hui de nombreux et intéressants monuments recueillis dans les fouilles parisiennes de la rive gauche.

Parmi ces précieuses antiquités, mentionnons :

Les quatre autels gallo-romains élevés à Jupiter par les mariniers de Paris sous le règne de l'empereur Tibère, et découverts sous le chœur de Notre-Dame de Paris, en 1711.

Le taureau de St-Marcel, bas-relief gallo-romain, trouvé, en 1806, dans la base du clocher de l'église St-Marcel.

La statue de l'empereur Julien, de 1 mètre 75 de hauteur, en marbre grec.

Un autel consacré à Bacchus provenant des fouilles faites, en 1880, rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 18.

En quittant le Palais des Thermes, la Voie romaine remontait le penchant septentrional du *Mons Lucotitius*, couvert à cette époque de vignobles, qui formèrent plus tard, grâce à l'initiative des Empereurs romains, les nombreux Clos, que l'on voyait s'étager sur les versants de la butte Sainte-Geneviève.

Elle passait alors devant le temple de Bacchus, sur l'emplacement duquel fut construite, sous le vocable de St-Bacch, l'église qui porta plus tard le nom de St-Benoist.

Cette église fut fermée en 1813 et démolie en 1854. Sur le lieu qu'elle occupait s'élèvent aujourd'hui, à l'angle de la rue des Écoles, les bâtiments de la nouvelle Sorbonne (1).

En 1863, lorsqu'on fit les fouilles pour la construction de l'égoût du boulevard St-Germain, M. Forgeais, l'auteur de la *Numisma-*

(1) Voir notre notice sur *Le Culte de Bacchus au Mons Lucotitius :* tom. I du *Bulletin de la Montagne-Ste-Geneviève*, p. 109-115.

tique des Corporations parisiennes, recueillit, de la main du terrassier, une magnifique lampe en bronze (*Lucerna bilychnis*).

C'est en bordure de la Voie romaine, près du théâtre de Cluny, à l'angle du boulevard St-Germain et de la rue St-Jacques, que cette intéressante trouvaille fut exhumée.

Le Musée Carnavalet possède un moulage, en plâtre bronzé, de cette lampe, dont l'original est conservé au British Muséum. Sa hauteur totale est de $0^m,34$. Elle se compose d'un pied de $0^m,04$ de diamètre et de $0^m,04$ de hauteur, surmonté d'une cuvette de $0^m,16$ de diamètre et de $0^m,08$ de hauteur, munie de deux becs en saillie ornementés et percés d'un trou pour le passage de la mèche. Entre ces deux becs, placés en sens opposé, sont adaptés, à égale distance et symétriquement, deux lions en relief semblant sortir de la cuvette, avec les pattes jetées en avant et la gueule ouverte.

La cuvette est soutenue par une anse de $0^m,22$ de hauteur, formée de deux dauphins. Chaque tête de ces animaux est soudée sur l'un des becs et leurs queues viennent se rejoindre en papillon sur une petite sphère, à laquelle est fixé un crochet, passé dans le premier anneau d'une longue chaîne.

L'endroit où ce remarquable bronze a été rencontré et son style, qui caractérise la belle époque, nous portent à conjecturer qu'il aurait pu appartenir, aussi bien qu'au Palais des Thermes, au temple de Bacchus, situé tout près de là, comme nous l'avons dit plus haut.

Regrettons, en passant, que cette rare œuvre d'art ait passé aux mains de nos voisins d'outre-Manche, qui ne nous en ont laissé qu'une réplique.

Cette Voie poursuivait son itinéraire par la rue St-Jacques, en passant devant le Temple de Mercure, élevé à la jonction de la voie de Genabum et de la voie de Sèvres et Meudon, sur le lieu occupé plus tard par l'église de Notre-Dame des Champs ou des Vignes, devenue, en 1603, l'église des Carmélites, dont la démolition fut opérée en 1790.

La chapelle souterraine de l'église des Carmélites, dit de Saintfoix, paraît d'une grande antiquité et elle faisait partie d'un temple consacré à Mercure Theutatès ou Pluton (1), élevé au milieu d'une

(1) Grivaud de la Vincelle dit aussi, dans ses *Fouilles du Luxembourg*, que l'église de Notre-Dame-des-Champs fut construite sur les ruines d'un temple dédié à Mercure.

nécropole païenne. Il ajoute que les Romains n'ont pas enterré leurs morts dans les villes, et que les lieux d'inhumation étaient ordinairement consacrés à Mercure, lequel portait l'épithète de *Redux*, comme ayant le pouvoir de ramener les âmes sur la terre. Cet auteur, en s'appuyant sur le rapport de Moreau de Montour à l'Académie des inscriptions, rapporte que la statue, figurant au haut du pignon de l'église des Carmélites, était celle d'un Mercure, trouvé dans quelque endroit de l'enclos, et que, prise pour la représentation de St Michel, elle y fut placée, lorsqu'on refit l'église à neuf, en 1603.

L'enclos des Carmélites, d'après Sauval, a dû être le lieu le plus remarquable de l'ancien Cimetière. L'historien de Paris raconte qu'après avoir fouillé le sol jusqu'à 15 pieds de profondeur ($4^m,95$) on fut arrêté par une grande voûte, sous laquelle on trouva un groupe, qu'il décrit ainsi : « La principale figure représentait un homme à cheval suivi de trois autres, figurés à pied, parmi lesquels était un jeune enfant. Chacune d'elles avait à la bouche une médaille de grand bronze de Faustine ou d'Antonin le Pieux. Un des piétons tenait de la main gauche une lampe, qui avait la forme d'un soulier garni de clous. La même figure avait à la main droite une tasse, contenant trois dés et trois jetons d'ivoire, qui se trouvèrent presque pétrifiés. »

Sauval parle aussi d'un tombeau situé dans le même enclos, qui portait sur un des bas-reliefs un licteur vêtu à la romaine ; on trouva à l'intérieur une agrafe, une boule et un cornet de bronze, d'une habile exécution, avec ces mots gravés : VIBIVS HERMES EX VOTO.

En 1630, lorsqu'on construisit la fontaine du Couvent des Carmélites, on exhuma les débris d'un cercueil et un bas-relief de deux pieds de haut, représentant Mithra triomphant du taureau équinoxial. Cette figure, selon l'opinion de Gaulle (1), est l'emblème du jour qui, à l'approche du printemps, se dérobe victorieusement aux ténèbres de l'hiver. Ce monument, d'ailleurs fort curieux et très rare en France du culte de Mithra, que les anciens adoraient comme le soleil, doit être postérieur aux Antonins.

C'est sous la dynastie de ces Empereurs que son culte passa de l'Italie dans la Gaule, et, d'après Tertullien, il avait de grands points de ressemblance avec le Christianisme.

(1) De Gaulle, *Histoire de Paris et de ses environs*, tom. I.

Sur la route d'Orléans, près de la maison de l'Institution de l'Oratoire, on découvrit un tombeau en pierre avec une inscription, qui nous apprend qu'il fut construit pour *Lucius Gavillius, fils de Cneius Perpetus*. Sauval ajoute : « Je pourrais encore parler de quantités d'autres caveaux, de coffres de squelettes et de têtes ayant des médailles à la bouche qui, auparavant et depuis, ont été découverts à N. D. des Champs (enclos des Carmélites) et aux environs ; ce qui donnait lieu de croire, vu le grand nombre qu'on en a trouvé en ce quartier-là, que peut-être les Romains l'avaient choisi exprès pour leur servir de cimetière et y placer leurs tombeaux, parce que c'était le grand chemin de Rome ».

La Voie romaine continuait par la rue du Faubourg-St-Jacques, en côtoyant, sur sa droite, l'ancien cimetière, dont de récentes fouilles ont facilité l'exploration sur divers points.

En 1873, lorsque l'administration municipale fit construire le marché du Port-Royal, on découvrit, en faisant les fondations, 73 sépultures romaines.

En 1878, M. Landau, rue Nicole, dans les travaux de terrassements exécutés pour la construction d'un bâtiment de rapport, mettait à jour de nombreuses sépultures. Le 27 juin 1878 et dans l'espace de cinq mois, sur une surface de 1.000 mètres, 160 fosses avaient été visitées et on avait récolté 700 objets environ.

Les fouilles, que j'ai moi-même explorées :

En avril 1882, — Rue Nicole n° 17 et Impasse Nicole.

En juin 1884, — Boulevard de Port-Royal, n° 88bis.

En avril 1896, — Rue Denfert-Rochereau, n° 57 ;

Et en mai 1897, — Rue Nicole (fouilles pour l'égoût) ont été très fructueuses. Elles m'ont permis de recueillir une quantité d'objets funéraires, dont la nomenclature est décrite, ci-après, au chapitre des Antiquités trouvées en bordure et à proximité de la Voie romaine.

« La découverte d'un Cimetière romain, rue Nicole, disait M. de Lasteyrie, n'est pas un fait inattendu ; on sait, depuis plus de deux siècles, qu'il existait, au sud de Paris, le long de la rue St-Jacques, ancienne voie de Lutèce à *Genabum*, un vaste Champ funéraire, dont l'existence a été constatée par maint historien ».

Le Cimetière, découvert rue Nicole, en février 1898, dans la propriété de M. Landau, n'est donc qu'une partie de la grande nécropole signalée par Sauval.

Toutes les sépultures jusqu'ici appartiennent à l'Époque romaine. Le style des inscriptions et surtout les monnaies trouvées dans les tombes les rapportent aux IIe et IIIe siècles.

Plusieurs particularités épigraphiques ont été décrites par M. de Lasteyrie, dans sa notice sur un Cimetière romain, rue Nicole ; en voici quelques-unes :

Dis manibus, monumentum Maximille, mater ejus donavit.
Geminius, Solimari filius, vestiarius, hic situs.
Dis manibus monumentum Accaviæ Martiolæ.
Dis manibus monumentum... Domitille.

C'est dans ce terrain que fut rencontrée la tombe d'un enfant. « Elle était creusée, dit M. de Lasteyrie, en présence de qui elle fut ouverte, dans un gros bloc de pierre, taillé carrément à l'intérieur et à l'extérieur et fermé par une grosse pierre plate. Ce tombeau très soigneusement appareillé à l'intérieur était seulement dégrossi sur ses faces extérieures; le couvercle avait été soudé au tombeau par un lit de mortier. Par un hasard singulier et qui mérite bien d'être signalé, le lourd couvercle, en tombant sur le mortier liquide au moment de la fermeture de la tombe, a fait jaillir une certaine quantité de mortier jusque sur la figure du petit défunt; ce liquide en séchant a moulé les traits de l'enfant et nous les a conservés jusqu'à aujourd'hui, comme la lave, qui a enseveli Pompéi, a reproduit la forme des corps de quelques victimes du Vésuve ».

Je possède, dans ma collection, un moulage en relief du visage de ce jeune enfant, dont l'original en creux est conservé au Musée Carnavalet.

Les temples, les sépultures et les cimetières étaient le principal ornement des grands chemins. Par une loi des douze Tables, mentionnée par Cicéron, il était défendu de mettre une sépulture dans la ville de Rome, car, d'après la croyance des Grecs et après eux des Romains, une ville où gisaient des corps morts était une ville regardée comme contaminée et polluée. L'empereur Adrien défendit d'inhumer les morts non seulement dans Rome, mais dans toutes les villes de son vaste Empire, et par une loi il condamnait à 40 écus d'or ceux qui y contrevenaient. Cette mesure s'étendit dans la Gaule et Lutèce y fut en conséquence soumise.

C'est pour cette cause que les cimetières se trouvèrent situés, hors des villes, le long des grands chemins fréquentés par le peuple ;

et les tombes étaient en telle vénération que personne ne pouvait s'en dire maître: la demeure de chaque mort tombait dans le domaine public, et l'inscription suivante était gravée sur les cippes funéraires: *Hoc monumentum hœredes non sequitur.* (Les héritiers n'ont pas le droit d'en disposer et de le vendre).

Les Romains conservaient ainsi les morts dans la mémoire des vivants, et ils avaient un grand soin de leurs sépultures, car ils croyaient que l'âme, quand le corps en est séparé, vagabonde sans repos, et ne peut être reçue ni admise au rang des autres dans les Champs Elysées.

Du point où nous l'avons laissée la Voie romaine passait à Longjumeau, Arpajon, Etréchy, Etampes, Saclos (*Salioclita*), Autruy et arrivait ainsi à Orléans (*Genabum*).

Son mode de Construction sur le point exploré.

Plusieurs auteurs nous ont transmis des documents sur la construction de cette ancienne Voie romaine.

Guillaume le Breton, qui écrivait en 1274, dit que, pour établir ce grand chemin, on fit usage de *grez gros et fort*; mais le continuateur du *Traité de Police* prétend qu'on se servit de fortes et dures pierres nommées par les Romains *silices*, qu'on remplaça plus tard par du grès, comme étant beaucoup plus facile à tailler et à mettre en œuvre.

L'abbé Lebeuf assure avoir vu, en 1739, un reste du premier pavage à 7 à 8 pieds sous terre, quand on construisit une maison au bas de la rue St-Jacques. Il dit qu'il se composait de blocs de grès longs de trois 3 à 4 pieds et presque aussi larges, sur l'épaisseur de plus d'un 1/2 pied.

Bonamy rapporte qu'en 1740 on a trouvé, rue du Petit Pont, des vestiges de l'ancien pavage, à environ 6 pieds de profondeur, dans les tranchées pour la pose des conduites d'eau. C'était, dit-il, de grandes pierres inégales ayant de 8 à 10 pouces d'épaisseur sur la longueur de 3, 4 ou 5 pieds.

En 1745, pour former une seconde aile au bas-côté à l'église St-Benoît, on employa le terrain d'une rue qui communiquait de la rue St-Jacques au Cloître St-Benoît. Héricart de Thury raconte que, lorsqu'on construisit, en 1770, sous cette aile, un grand caveau, on trouva à 10 pieds de profondeur l'ancien pavé de la Voie romaine.

En 1842, lors des fouilles nécessitées pour l'établissement d'un

égout rue du Petit Pont, on mit à nu, à 1m 20 de profondeur, quelques pavés de grès dont les plus gros mesuraient 1m,50 de superficie sur 0,35 à 0,40 d'épaisseur.

Au mois d'avril 1897, les travaux de voirie exécutés pour baisser le sol de la rue St-Jacques, entre la Sorbonne et le Lycée Louis-le-Grand, m'ont permis de reconnaître la trace de la Voie romaine.

Le plan (n° 2), à l'échelle de 0,02 par mètre, que j'ai dressé et que je joins à cette notice, présente, sur une longueur de 130m entre la rue du cimetière St-Benoît et la rue Cujas, la partie que j'ai explorée et où ont été mis à jour des anciens vestiges.

(Plan N° 2).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A GENABUM (Orléans).

Plan indiquant la Voie romaine
et les gros pavés découverts, rue Saint-Jacques, en Avril 1897.

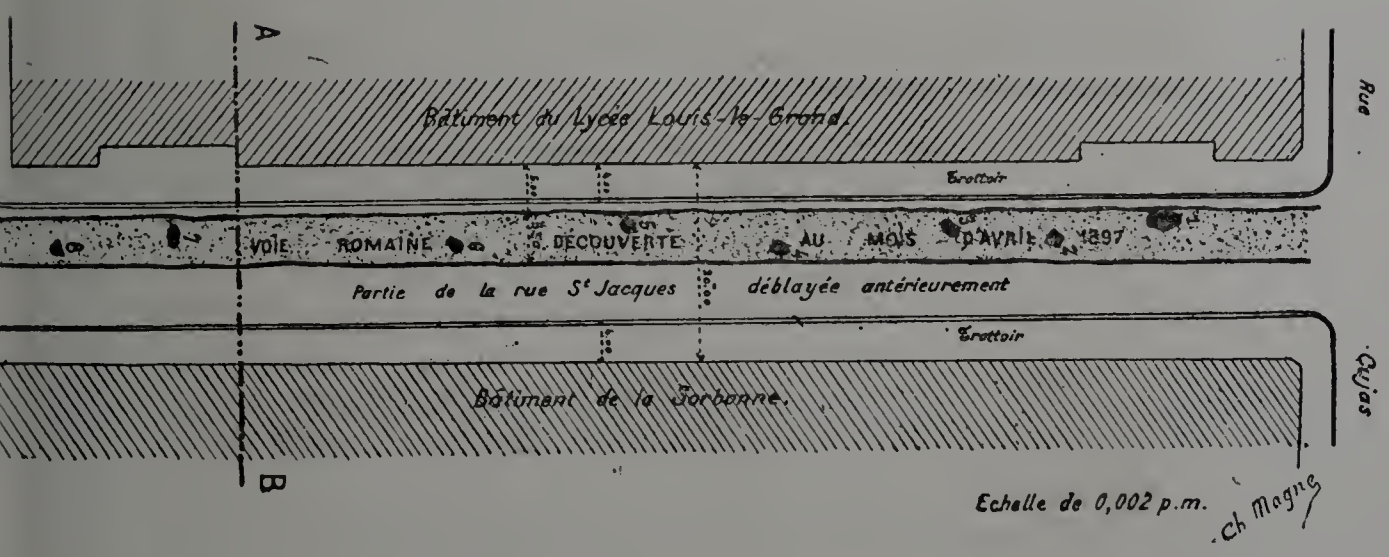

C'est à 5 mètres et parallèlement à la façade de l'avant-corps du bâtiment du Lycée Louis-le-Grand (voir plan n° 3) que j'ai rencontré une couche de béton de 5m de largeur, sur laquelle reposaient encore quelques dalles en grès très dur, dont cette Voie avait été originairement pavée.

(Plan N° 3).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A GENABUM (Orléans).

Rue Saint-Jacques.

Coupe transversale suivant A B

Côté du Lycée Louis-le-Grand.

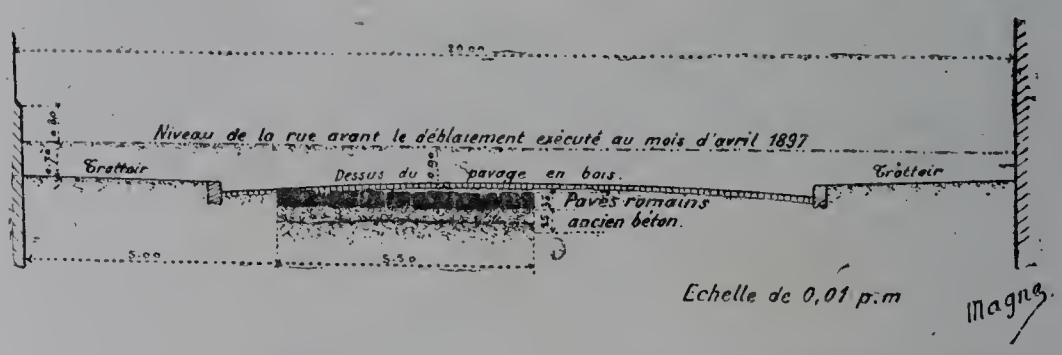

Côté de la Sorbonne.

J'ai mesuré la face supérieure de ces pavés et j'ai indiqué, sur mon plan, par des points ronds portant les n°s 1-2-3-4-5-6-7 et 8, la place où ils avaient été trouvés (plan n° 2).

Ces dalles, irrégulièrement appareillées, qui ont une épaisseur moyenne de 35 centimètres, varient sensiblement dans leur surface (plan n° 4).

Les longueurs moyennes des deux axes opposés nous donnent les dimensions suivantes.

Pour le pavé n° 1	— 1m75	de longueur	et 1m10	de largeur
n° 2	— 1,00	d°	et 0,75	d°
n° 3	— 1,10	d°	et 1.00	d°
n° 4	— 1,60	d°	et 1,10	d°
n° 5	— 0,80	d°	et 0,70	d°
n° 6	— 1,40	d°	et 0,70	d°
n° 7	— 1,75	d°	et 0,75	d°
n° 8	— 1,00	d°	et 0,55	d°

Le grès, pesant 2.544 kilogrammes le mètre cube, nous avons :

Pour le pavé n° 1	un poids de	1.717	kilogrammes
n° 2	d°	666	d°
n° 3	d°	979	d°
n° 4	d°	1.567	d°
n° 5	d°	498	d°
n° 6	d°	872	d°
n° 7	d°	1.165	d°
n° 8	d°	488	d°

(Plan N° 4).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A GENABUM (Orléans).

Pavés romains
exhumés rue Saint-Jacques dans les travaux de déblaiement exécutés en Avril 1897.

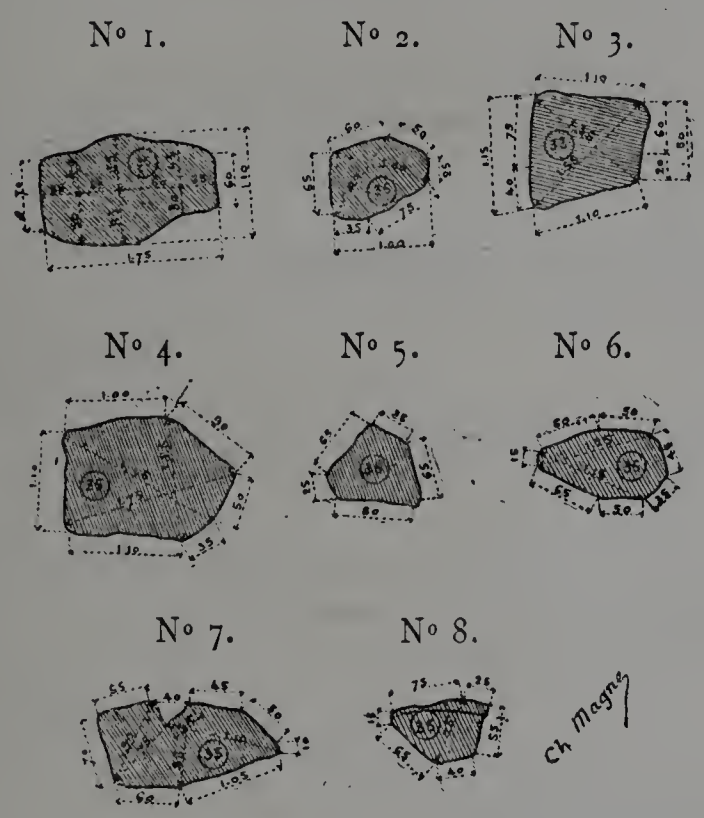

Nota. — *Les cotes dans les ronds indiquent l'épaisseur des pavés.*

Ces blocs de grès rendaient, en les frappant avec un marteau, un son aigre, sec et distinct, qui témoignait de leur bonne qualité de résistance. Ces pavés, dont le poids en faisait l'enlèvement très incommode et très dispendieux, ont été enfouis dans la terre à la place même où ils ont été rencontrés.

Je joins à la présente notice une Coupe géologique, à l'échelle de 0,01 par mètre, dressée en cours d'exécution des travaux de voirie.

Ce profil est pris à l'angle septentrional de l'avant-corps du bâtiment du Lycée Louis-le-Grand, en traversant la rue St-Jacques, suivant la ligne A B (plan n° 3).

Les dalles de l'ancienne Voie romaine reposaient sur une couche de béton de $0^{m}20$ à $0^{m}25$ d'épaisseur. Ce béton, très dur et très homogène, était composé de cailloux et de petites pierres cassées, noyées dans un mortier de chaux et sable de Seine ; il a dû être attaqué à la masse et au ciseau, afin de permettre aux ouvriers de faire la fouille pour l'encaissement de la nouvelle voie.

Antiquités recueillies en bordure et a proximité.

Rue **Zacharie.**

[Fouilles pour l'égoût, en Août 1898].

Un pot en terre grisâtre de 0,15 de hauteur à large ouverture et avec une panse de 0, 16 de diamètre, qui se profile en tronc de cône, dont la base est de 0,05 de diamètre.

Une hache en silex poli, de 0,10 de longueur.

Un petit cheval en bronze, d'aspect archaïque (jouet d'enfant) ?

Rue **de Cluny, n° 15.**

[Juin 1891].

Une petite amphore en terre grisâtre.

Une *ampulla* en verre irisé.

Deux coupes en terre rouge.

Une grosse lampe en terre blanche, avec anse relevée pour l'accrocher.

Un petit buste en bronze de *Jupiter pluvius*, de 0,05 de hauteur; la barbe et les cheveux tombent en mèches ondulées.

Rue **St-Jacques, n° 42.**

[Mai 1891].

Une amphore en terre rougeâtre.

Une coupe noire vernissée, avec pied.

Une fusaïolle en terre grise.

Une petite urne en terre grise, avec filets sur la panse.

Rue **du Sommerard, n° 21.**

[Juillet 1892].

Une coupe en terre rouge, avec marque dans le fond : O F. SEVER.

Une lampe funéraire en terre jaunâtre.

Un petit miroir en bronze, de 0,05 de diamètre.

Un *Unguentarium*, en verre blanc irisé.

Deux petites urnes en terre grise et deux vases en terre rougeâtre ; l'un d'eux est en forme de tulipe.

Une tête de cheval en bronze ornée du frontalé.

Des monnaies romaines moyen bronze à l'effigie d'Auguste, Agrippa, Nerva et Trajan.

Rue **des Écoles,**
à l'angle de la rue St-Jacques.

[Février 1884].

Trois coupes en terre rouge.

Un fond de vase rouge, avec la marque : A. POA. O.

Une petite urne, en terre noire.

Deux fragments de moule de vase, portant en creux l'empreinte de lions lancés avec une guirlande d'oves au-dessus.

Rue **Cujas.**

[Fouilles en 1885-1888-1894].

Cinq dents de sanglier, non travaillées.

Une fibule en bronze.

Une lionne, tenant entre les pattes de devant une tête de poisson. — Ce bronze a servi de manche de clef.

Un poids en terre grise en forme de pyramide tronquée et percé d'un trou de suspension.

Deux vases en terre grise.

Un bol en terre rouge, avec la panse striée.

Un plat en terre blanche, à rebord dévié pour l'écoulement du liquide.

Deux sifflets en os évidé, à un trou, avec filets concentriques.

Un *Unguentarium*, en verre irisé.

Une statuette en bronze de Mercure, de 0,09 de hauteur. — Ce dieu est représenté sous la forme d'un jeune homme imberbe, de ses cheveux sortent deux petites ailes ; il tient dans sa main droite une bourse comme dieu du commerce. La main gauche tenant le caducée manque.

Une tête de Minerve en bronze, coiffée d'un casque surmonté du cimier.

Un trident en bronze, provenant d'une statuette de Neptune.

Des monnaies : grand bronze, à l'effigie de Marc-Aurèle, d'Adrien, de Faustine, de Vespasien ; — moyen bronze, à l'effigie de Néron, Auguste, Tibère, Trajan et Claude.

Rue **Touillier, n° 7.**

[Avril 1885].

Une lampe en terre rougeâtre à un seul bec ; sur le fond marque S. O. N. I.

Deux petites urnes, en terre grise.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie d'Auguste, de Tibère, de Nerva et de Faustine.

Un fond de vase rouge, avec la marque I. O N. I.

[En 1895, dans les fouilles pour la construction d'un égout].

Une grosse bague en bronze à chaton, avec une rainure profonde de chaque côté.

Un pied de biche en bronze, provenant d'un vase.

Une hache en silex poli, de 0,13 de longueur.

Rue **Malebranche, n° 17.**

[Fouilles en 1891].

Un creuset en terre blanche, avec léger déversoir, ayant servi à fondre les métaux.

Un flacon en verre bleu clair.

Un fond de vase avec la marque O. CARO.

Rue **des Fossés-St-Jacques, n° 20.**

[Juin 1886].

Une amphore en terre blanchâtre, avec anse.

Un *ampulla*, en verre irisé et à long col.

Un anneau en bronze.

Un bracelet ouvert, en bronze uni, avec les extrémités aplaties et gravées.

Trois fusaïolles, en terre rougeâtre.

Une lampe en terre jaunâtre ; sur le dessus la marque COMMUNIS.

Une poignée avec sa charnière ; ce bronze a dû appartenir à un coffre ou à un sarcophage en bois.

Un *tintinnabulum*, en bronze ;

Un unguentarium, en verre irisé.

Une belle statuette de Vénus, en bronze, debout, entièrement nue. — La tête est ceinte d'un stéphané ; les oreilles sont percées pour recevoir des boucles ; le corps repose sur la jambe gauche, la droite portée en arrière est fracturée au-dessous du genou ; — l'extrémité des doigts aux deux mains est légèrement cassée. (Voy. tome I du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*) (1).

Rue **d'Ulm, rue des Fossés-St-Jacques 23, et place du Panthéon** (2).

[Fouilles en Mars 1898, dans les remblais des anciens fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste].

Une statuette de Vénus en bronze, debout et entièrement nue.

La tête de la déesse est ceinte d'un stéphané. Les cheveux (comme il convient à la déesse de la Beauté), rejetés en arrière forment un chignon, duquel sortent deux tresses, qui retombent gracieusement sur les épaules. Le bras gauche manque et la jambe gauche est cassée au-dessous du mollet.

(1) Cette charmante statuette a été baptisée par M. Jules Périn « *La Vénus de la Montagne Sainte-Geneviève* » ; et c'est sous cette dénomination que M. Salomon Reinach, l'érudit archéologue du Musée national de Saint-Germain, appréciant la haute valeur artistique de cette même statuette, l'a reproduite dans son savant ouvrage sur *Les Antiquités romaines provenant des fouilles parisiennes.*

(2) M. le docteur Capitan a recueilli, dans ce même endroit, plusieurs antiquités romaines et notamment un beau buste d'une petite Vénus, en bronze.

Voy. le compte rendu du résultat de ces fouilles, présenté à la Commission municipale du Vieux-Paris, dans sa séance du 7 Juillet 1897, par M. J. Périn, membre de cette Commission.

Voie romaine de Lutèce à Genabum. (Orléans).

La Vénus de la Montagne Ste Geneviève.
Bronze trouvé rue des fossés St Jacques 20.
en Juin 1886.

Vénus
Bronze trouvé rue d'Ulm et place du Panthéon
en Mars 1898.

Tête de Cheval ornée du frontalé
Bronze trouvé rue du Sommerard 21
en Juillet 1892.

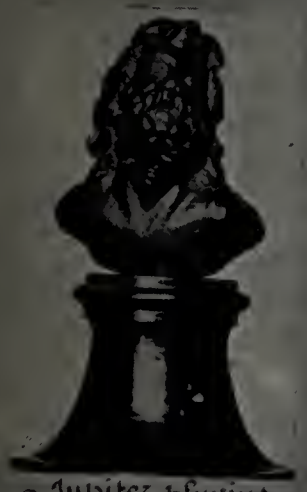

Jupiter pluvius.
Bronze trouvé rue de Cluny 15
en juin 1891.

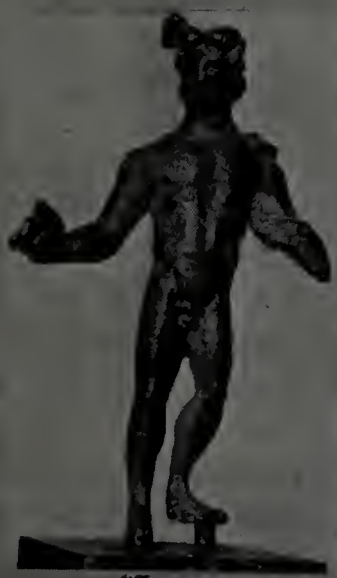

Mercure.
Bronze trouvé rue Cujas
en 1885.

Lionne (Manche de clef)
Bronze trouvé rue Cujas
en 1885.

Ce bronze, de 0,11 de hauteur, est recouvert d'une belle patine verte ; il appartient à l'époque gallo-romaine.

Tête en pierre grise, de 0,13 de hauteur; elle n'est pas couronnée et elle porte toute sa barbe. Cette tête paraît provenir d'une statue d'empereur romain. Julien, peut-être, avant son élévation à la dignité impériale.

Une coupe, en bronze, très oxydé, de 0,06 de diamètre, montée sur trois pieds, également en bronze, de 0,04 de hauteur.

Une grande amphore, en terre blanche, de 0,80 de hauteur et de 0,75 de diamètre à la panse. — L'extrémité supérieure du goulot manque et les deux anses sont en partie cassées ; l'extrémité inférieure se termine en tronc de cône très allongé.

Une urne cinéraire, en terre grisâtre, de 0,24 de haut ; l'ouverture, de 0.16 de largeur, est surmontée par un rebord légèrement arrondi. La panse, de 0,25 de diamètre, se profile en forme de tronc de cône, dont la base est de 0,09 de diamètre.

Un pot en terre blanchâtre, de 0.15 de haut, avec un goulot à rebord orné d'un filet concentrique.

Un vase en terre grise, de 0,09 de haut, à large ouverture et panse renflée se terminant en tronc de cône.

Une spatule en bronze, de 0,28 de longueur, ornementée par des perles et des oves.

Trois dents de sanglier, non travaillées.

Un sifflet en os, de 0,05 de long, à deux trous, avec trois rainures concentriques à chaque extrémité.

Un sifflet semblable, de 0,11 de long.

Une bague en bronze, de 0.02 de diamètre avec le chaton ornementé et une rainure gravée de chaque côté.

Un petit creuset, de 0,04 de diamètre, en terre grise très dense, pour fondre les métaux.

Une fibule en bronze, de 0,05 de longueur, ornée de petits filets gravés à chaque extrémité.

Une fibule en bronze, de 0,06 de longueur, cannelée sur sa face et ornementée par des perles en relief.

Un clou en fer, de 0,08 de long, provenant d'un sarcophage en bois.

Une agrafe en bronze, de 0,06 de long, avec un anneau destiné à recevoir le crochet d'attache.

Un tube en terre rouge brique, provenant d'une conduite d'eau ou de chaleur. Sa longueur est de 0,08 et son diamètre intérieur est de 18 millimètres.

Un coin en bronze, de 0,07 de long, servant à souder les métaux.

Un anneau en os, de 0,02 de diamètre.

Une spatule en os, de 0,09 de long.

Un stylet en os pour écrire, de 0,09 de long.

Une épingle à cheveux en os, de 0,12 de long, terminée à sa partie supérieure par une tête en forme d'olive avec deux petites rainures gravées à sa base.

Une épingle à cheveux en os, de 0,13 de long. L'extrémité supérieure se termine par une main ouverte, dont le poignet est entouré d'un bracelet à deux tours gravé en relief.

Un triple *phallus* (1) en bronze, avec bélière de suspension.

Un fer à cheval, coupé intérieurement en forme d'angle et percé de huit trous.

Une fusaïolle en terre rouge brique, de 0,04 de diamètre.

Un récipient en bronze, de 0,07 de diamètre et de 0,03 de haut ; le bord est muni d'un *guttus*, de 0,03 de long, sorte de déversoir pour faciliter l'écoulement du liquide.

Une pointe de flèche en fer, de 0,10 de long avec sa douille ; son extrémité se termine en forme de pilum.

Une pointe de flèche en fer sous forme de feuille de laurier de 0,08 de long.

Un glans, de 0,05 de long ; balle de fronde en plomb avec la marque moulée en relief : VIXI (J'ai vécu).

Une balle de fronde en plomb de 4 centimètres et demi de long, sous forme de croissant, avec la marque G, moulée en relief.

Une hache en silex poli, de 0,11 de long.

Une moitié de hache en silex poli, de 0,10 de long.

Une hache en bronze, de 0,16 de longueur.

Monnaies en argent.

Auguste.	CÆSAR AVG. DIVI F. PATER PATRIÆ.
	Tête d'Auguste couronnée de laurier.
Revers.	C. L. CÆSARES AUGUSTI F. COS. DESIG. PRINC. INVENT.
	Caius et Lucius Cæsars debout à côté d'un trophée.
Tibère.	TI. CÆSAR DIVI AUG. F.
	Tête de Tibère couronné de laurier.
Revers.	PONT. MAX.
	Figure assise tenant une haste et une branche de laurier.
Néron.	NERO AVGVSTVS.
Revers.	CONCORDIA AVGVSTA.
	La Concorde assise.
Domitien.	IMP. CÆS. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. VIII.
	Sa tête laurée.

(1) Au mois d'octobre 1898 je recueillais, dans les travaux de terrassements exécutés rue des Ursins, n° 17 (Ile de la Cité), un *phallus* en bronze, muni de sa bélière de suspension. Comme cette amulette ne provenait pas des fouilles faites dans le sol de la Montagne Ste-Geneviève, je me fis un plaisir d'en faire don au Musée Carnavalet, par les soins de M. Ch. Sellier, le si sympathique et si dévoué sous-conservateur.

Revers. IMP. COS. XI CENS. P. P. P.
Pallas combattant.

Trajan. IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR.
Son buste lauré.

Revers. VESTA — COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINC.
Vesta assise.

Faustine mère. DIVA FAVSTINA.

Revers. ÆTERNITAS.
L'Éternité debout, tenant un globe et un scèptre.

IVLIA MÆSA AVG.

Revers SÆCVLI FELICITAS.
La félicité debout auprès d'un autel.
Dans le champ, une étoile.

Monnaies en potin.

A l'effigie de Postumus, Gallienus, Victorinus.

Monnaies en grand bronze.

A l'effigie de Claude, Néron, Vespasien, Trajan, Hadrien, Antonin le pieux, Marc Aurèle, Faustine mère, Faustine jeune.

De Postumus IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F.
Son buste radié.

Revers HERC. PACIFERO.
Hercule debout.

Monnaies moyen bronze.

Auguste et Agrippa : IMP. DIVI. F. P. P.
Tête d'Auguste adossée à celle d'Agrippa.

Revers Crocodile enchaîné à un palmier.

Auguste CÆSAR PONT. MAX.
Tête d'Auguste couronné de laurier.

Revers ROM. et AVG.
L'autel de Lyon (1).

Tibère et Nerva.

Julien II D. N. FL. CL. IVLIANVS P. F. AVG.
Son buste barbu diadémé.

Revers SECVRITAS REIPUB.
Le bœuf Apis avec les signes caractéristiques du taureau.

Monnaies petit bronze.

A l'effigie de Tetricus, Tacite, Probus, Maxence, Licinius, Constantin dit le pieux, Maxime et Théodose (quinaire).

(1) L'autel de Lyon, situé au confluent du Rhône et de la Saône, fut célèbre dans les Gaules ; les plus grands orateurs de ce temps-là venaient y faire assaut d'éloquence.

Rue d'Ulm, n° 25.

[Fouilles en janvier 1887].

Coupe à boire en terre rouge de Samos ; dans le fond marque O F. P E M.

Deux fers à cheval, coupés intérieurement en forme d'angle et percés de six trous.

Une hyposandale, fer à cheval en forme de sabot, avec système d'attache à anneaux sur les côtés, et crochet à l'arrière.

Monnaies grand bronze, à l'effigie d'Antonin, de Faustine, et de Marc-Aurèle.

Monnaies moyen bronze, à l'effigie de Claude, de Néron et d'Adrien.

Plat en terre grise, de 0,14 de diamètre avec légers rebords ; il est monté sur trois pieds.

Une statuette en bronze, de 0.06 de hauteur, représentant un homme nu avec un fragment de manteau sur l'épaule gauche. Les bras manquent et les deux jambes sont cassées au-dessus du genou.

Urne en terre grise, de 0,07 de hauteur, à reflets de mica.

Vase, de 0,22 de hauteur en terre noire vernissée ; le col allongé est légèrement ébréché. Sur la panse sont tracés en creux et au pointillé 13 cercles concentriques.

Rue de l'Abbé de l'Épée, n° 9.

[Mai 1882].

Une fibule en bronze à charnière.

Un *tintinnabulum* en bronze, avec bélière de suspension.

Un vase en terre rouge brique, à col très allongé, avec six dépressions sur la panse.

Une urne en terre blanche.

Un petit torse d'une statuette en bronze.

Une bague en anneau uni.

Rue St-Jacques, n° 304.

[Février 1887].

Un bol en terre rouge, avec tête de lion sur le bord.

Un dauphin en bronze, ayant servi de pied à un vase.

Une petite masse d'arme en bronze, en forme de bague entourée de pointes, ayant appartenu à une statuette.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Claude, de Trajan, d'Auguste et de Vespasien.

Rue du faub. St-Jacques, n° 28.

Jardins de la Maternité (ancienne abbaye de Port-Royal).

Emplacement d'un ancien cimetière gallo-romain de l'époque païenne

[Mars et Avril 1899].

Un pot en terre grise, de $0^m,14$ de hauteur, à large ouverture, avec la panse renflée qui se termine en tronc de cône dont la base est de $0^m,05$ de diamètre ;

Un pot en terre jaunâtre, de $0^m,09$ de haut, avec cinq rangées de stries sur la panse ;

Une moitié de fond de vase en terre rouge de Samos, avec la marque C. L. CLIOE. entouré de trois cercles concentriques ; des guillochis sont gravés entre les deux derniers ;

Un petit vase en terre rougeâtre, de $0^m,06$ de hauteur. La forme rappelle celle de nos cocotiers modernes ;

Un unguentarium en verre irisé, de $0^m,06$ de hauteur, avec de légères dépressions sur les quatre faces ;

Un sifflet en os évidé, de $0^m,03$ de long et percé d'un trou ;

Une fibule en bronze massif, sur la face sont gravés des guillochis encadrés de doubles traits ;

Un fond de vase en terre rouge de Samos, avec cinq filets concentriques. La marque LET. disposée en croix de Saint André y est gravée quatre fois ;

Une coupe en terre rouge de Samos de $0^m,17$ de diamètre. Elle porte intérieurement dans le fond, entourée d'un filet concentrique, la marque FIRM. IXO.

Un buste en bronze, de $0^m,06$ de hauteur (Jupiter ?), muni à sa partie supérieure d'un anneau de suspension. Ce bronze a pu servir peut-être de poids pour une balance romaine.

Un petit anneau en bronze massif, avec une double rangée de guillochis sur sa surface extérieure.

Deux épingles à cheveux en os, de $0^m,06$ de long.

Une coupe en terre grise, de $0^m,16$ de diamètre et de $0^m,05$ de hauteur.

Un biberon, en terre jaunâtre micassée, de $0^m,09$ de hauteur. Le goulot est étroit. La panse très renflée est munie dans son milieu d'un guttus très délicatement modelé. Une partie de l'anse manque.

Monnaies :

De Vespasien. IMP. VESPASIAN. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS II. Sa tête laurée.

Revers ROMA. SC. Rome debout (moyen bronze).

De Trajan. IMP. CAES. NERVA. TRAJAN. AVG. GER. P. M.

Revers. TR. POT. COS. III. P. P. SC. Femme assise (grand bronze).

D'Hadrien. IMP. TRAJAN. HADRIANVS. AVG.

Revers PM. TR. P. COS III. S. C. Femme debout tenant une corne d'abondance (grand bronze).

Auguste et Agrippa.

Tête d'Auguste adossée à celle d'Agrippa. IMP. DIVI. P. P. P.

Revers. Un crocodile enchaîné à un palmier (Moyen bronze).

IV

VOIE DE LUTÈCE A LUGDUNUM (Lyon).

Sa Direction dans Paris

Cette grande Voie romaine se reliait à celle d'Orléans dans la

rue Saint-Jacques, à l'angle de la rue Galande, près de l'Église St-Séverin.

Après avoir pris, à son départ, la direction de la rue Galande, où elle traversait un Cimetière de l'Époque gallo-romaine, cette ancienne route gravissait le *Mons Lucotitius*, en suivant le tracé actuel de la rue de la Montagne-Ste-Geneviève.

Ensuite, prenant l'alignement de la rue Mouffetard, elle descendait le versant méridional du *Mons Lucotitius*, en laissant, à sa droite, un Cimetière gallo-romain de l'Époque chrétienne, situé aux abords de la rue de l'Arbalète, non loin de la rue Lhomond. Après avoir franchi la petite rivière de Bièvre, elle continuait son itinéraire, en gravissant le *Mons Cetardus*, dans la direction actuelle de l'Avenue des Gobelins. (Voir plan n° 1).

Elle traversait, dans le bas de cette Avenue (Faubourg St-Marcel), un vaste Champ de sépultures chrétiennes, limité, d'après nos explorations personnelles, au Nord, par la Bièvre, au Sud et à l'Ouest par une ligne partant de l'angle de la rue Lebrun et venant aboutir Boulevard Arago à côté de la rue des Marmousets, près de l'Église St-Hippolyte (laquelle fut démolie pendant la révolution).

Il est certain, dit Jaillot, que St Marcel, évêque de Paris, fut enterré en ce lieu, vers l'an 436. La coutume des Romains, qui subsistait encore alors, était d'inhumer les morts hors des villes et sur les grands chemins. Le lieu de sépulture de St-Marcel était sur le bord de celui qui conduisait à Lyon, et ce tombeau finit par donner son nom au faubourg, qui porte encore le nom de ce Saint.

C'est sur la pierre de ce tombeau qu'on opérait des miracles. Suivant un ancien usage, dont parle Grégoire de Tours, on raclait cette pierre, et la poussière ainsi obtenue était mise dans un verre d'eau, que l'on avalait religieusement. Ce breuvage était considéré comme un efficace remède contre plusieurs maladies. Dulaure (1) cite l'exemple d'un curé de Beauvais qui, se croyant empoisonné, trouva dans cette solution un excellent contre-poison.

Dans un jardin, planté sur cet ancien Cimetière, en janvier 1656, un jardinier déterrait 74 cercueils de pierre. Sur un de ces sarcophages on lisait l'inscription suivante : *Vitalis a Barbara*, son

(1) Dulaure, *Histoire de Paris*, t. I.

épouse très aimable, agée de 23 ans, 5 mois et 28 jours. On y voyait, gravé sur le couvercle, le monogramme du Christ entre l'alpha et l'oméga et deux colombes, symbole de l'amour conjugal.

Ces signes étaient très usités parmi les chrétiens, au IVe siècle.

En 1806, lorsqu'on démolit l'église St-Marcel, on recueillit un bloc de pierre de St-Leu, de 1m. 03 de long, encastré dans un des angles du clocher. Une de ses faces présente en demi-relief, grossièrement sculpté, un taureau s'abattant. Suivant la tradition populaire, cette pierre fut placée en ce lieu par la Confrérie des bouchers de Paris, pour conserver le souvenir d'un fait attribué à St Marcel et symboliser ainsi sa vertu miraculeuse.

Un bœuf échappé, dit-on, des boucheries, parcourait les rues de Paris et y répandait l'effroi et la mort. Les Parisiens vinrent alors implorer l'assistance de St Marcel qui, revêtu de ses habits pontificaux, s'approcha de l'animal furieux. Celui-ci s'apaisa aussitôt et vint se coucher à ses pieds.

D'autres conjectures ont été émises sur ce monument, aujourd'hui conservé au musée de Cluny.

L'abbé Lebœuf a considéré ce taureau comme un objet sacré du paganisme.

M. Lenoir, dans une dissertation qu'il a publiée à ce sujet, y voit le taureau céleste ou l'image du printemps ; M. Dulaure présume que ce bas-relief était la partie inférieure d'un monument consacré au Dieu Soleil Mithra, comme celui découvert dans l'enclos des Carmélites, sur le bord de la Voie romaine de Lutèce à Genabum.

Ce même auteur croit, d'après cette découverte, étrangère au culte chrétien, qu'à en cet endroit était situé un sanctuaire du paganisme — de Mithra, peut-être, — auquel a succédé l'église de St Marcel (1).

C'est encore sur l'emplacement de l'ancien cimetière St-Marcel, dans les fouilles pratiquées rue de la Collégiale, aux abords de l'Église St-Martin (2), que fut mise à jour, en 1882, une tombe romaine très fruste.

La partie supérieure de cette tombe représente trois personnages

(1) L'Église St-Marcel était élevée près de la rue Antoine Vramant, entre le Boulevard St-Marcel et la rue de la Reine Blanche.

(2) L'église St-Martin était située à l'emplacement occupé aujourd'hui par le n° 2 de la rue de la Collégiale. Elle fut démolie vers 1808.

de face portant des offrandes : fruits, etc... La partie inférieure qui devait avoir une inscription est détruite ; mais ce qui fait l'intérêt de ce monument funéraire, c'est que le côté gauche porte, très bien conservée, l'*ascia* sculptée avec grand soin. C'est, d'après M. Desjardins (1), la seule représentation de l'ascia que l'on ait rencontrée jusqu'à présent à Paris.

Les deux grandes pierres, qui composent ce tombeau mutilé, ont été transportées au Musée Carnavalet.

M. Anatole de Barthélemy voit, dans ses *Recherches sur la formule « Sub ascia dedicavit ou dedicatum »*, une consécration par laquelle le monument et le défunt sont mis sous la protection des dieux infernaux. La représentation de l'*ascia* était, d'après cet illustre savant, le symbole de la puissance des dieux, sous l'empire desquels le défunt a passé en rendant le dernier soupir.

Le plus grand nombre des monuments consacrés sous le signe de *l'ascia* portent la représentation de cet instrument : c'est un marteau emmanché d'un bâton court, ayant d'un côté la forme d'une pioche et de l'autre celle du pic.

Il est difficile d'expliquer, dit M. Emile Guimet, dans sa *Notice sur l'*ASCIA *des Egyptiens*, le sens caché du symbole de l'*ascia* ; fut-il païen, chrétien, isiaque, gnostique, mystique, fut-il un simple signe d'association, fut-il tout cela à la fois ?

La porte des conjectures n'a pas été fermée par les archéologues et le mot de l'énigme, qui a fait le désespoir de plus d'un antiquaire, n'a pas encore été trouvé.

C'est aussi dans cet antique Champ de repos qu'au mois d'avril 1877, fut trouvée, en bordure de la Voie romaine, près du Boulevard St-Marcel, une borne milliaire (2) cylindrique, de $2^{m},00$ de hauteur et de $0^{m},58$ de diamètre.

(1) Communication de M. E. Desjardins à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres faite en 1882.

(2) L'unité itinéraire adoptée par les Romains fut le millarium de 1000 pas de 5 pieds valant ainsi : $1000 \times 5 \times 0^{m}29629 = 1481^{m}47$.

En Gaule on compta par lieue gauloise de 1500 pas ou d'un mille et demi, valant par conséquent $2222^{m}22$.

De 1000 pas en 1000 pas ($1481^{m}47$) étaient plantées des bornes cylindriques ou carrées, hautes de 3 jusqu'à 7 ou 8 pieds ($0^{m}90$ à $2^{m}00$ et $2^{m}35$), en marbre, en granit ou en pierre, marquant les divisions itinéraires de la route et la distance à la ville voisine. C'étaient les bornes milliaires, rappelant souvent par une inscription le nom du souverain ou du fonctionnaire qui avait fait exécuter ou réparer la voie.

A des distances de 12 pas en moyenne (18 mètres) on rencontrait, engagées dans la

Cette borne, convertie en sarcophage à l'Époque mérovingienne et défigurée par la seconde désignation qu'elle reçut jadis, lorsqu'elle fut creusée d'un côté en forme de tombe, ne porte plus que la fin de l'inscription qui y avait été gravée.

Ce fragment d'inscription a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par M. de Longpérier, à la séance du 27 avril 1897.

Il a été publié ainsi :

« D(omino) n(ostro) Gall(erio) Maximino nobil(issimo) Cæs(ari) A civ(itate) Par(isiorum) Ro(tomagum) milliarium primum ».

Ce serait donc, d'après cette lecture, le premier milliaire de la route conduisant de Paris à Rouen, et il aurait été érigé à l'époque de Maximien DAZA, qui règna de 305 à 313.

M. Aug. Longnon, qui a fait une étude attentive de l'inscription de cette borne, lui donne la traduction suivante :

« D(ominis) N(ostris) duobus, M. AVR(elio) MAXIMIANO et FL(avio) VAL(erio) CONSTANTINO, AVG(ustis) duobus et D(omino) N(ostro) GAL(erio) VAL(erio) MAXIMINO, NOBIL(issimo) CAES(ari) A CIV(itate) PAR(isiorum) R(emos) CENTVM et QVINQVE MILLIA (passuum) ».

D'après cet éminent archéologue, la route indiquée, sur ce milliaire, devait être celle qui reliait Paris à Reims.

La date de cette inscription est comprise entre les mois de mai de l'année 305 de notre ère et la fin de l'an 307, c'est pendant cette période seulement que Maximien Daza porta le titre de *Nobilissimus Cæsar*. Ce milliaire nous offrirait donc, et cela en augmente beaucoup l'intérêt et la valeur, un spécimen des bornes dont nous retrouvons la teneur exacte dans les en-têtes du parcours de l'itinéraire d'Antonin.

J'eus la satisfaction, lors d'une visite du *Comité d'Études de la Montagne Sainte-Geneviève* aux antiques du Musée Carnavalet, de signaler à l'attention de l'assistance cette borne milliaire qui y est conservée.

Arrivée au sommet du *Mons Cetardus* (Place d'Italie), cette ancienne route continuait son parcours sur une petite colline, appelée jadis le *Mons Glandiolus*. Ce nom, moins connu que ceux de *Lu-*

bordure, des marches en pierre ou montoirs, pour monter à cheval ou en char. C'étaient quelquefois de simples bornes appelées *Gomphi*.

cotitius et de *Cétardus*, subsistait encore au XVIe siècle. Nous le voyons mentionné sur le plan de Lutèce dressé par M. Albert Lenoir et complété en 1882 par M. Charles Vacquer.

Je rappellerai ici, qu'en octobre 1880, au n° 180 de l'Avenue de Choisy et sur le bord de la Voie romaine, les ouvriers employés à des terrassements mirent à jour une tombe, dans laquelle ils recueillirent une trousse complète de médecin (1). Cette trousse était composée de 18 instruments de chirurgie et elle contenait 75 monnaies à l'effigie des usurpateurs Tétricus Ier et Tétricus II, enfermés dans un vase en bronze.

M. Ed. Perrier, à qui ces instruments furent communiqués, s'exprimait en ces termes :

« Il y a, dit-on, des docteurs dont la trousse est aujourd'hui « d'une telle élégance, qu'elle vous donnerait le désir de subir des « opérations rien que pour la voir. Telle était la trousse du méde- « cin romain qui exerçait aux environs de Lutèce, il y a seize cents « ans. J'ai eu le loisir d'examiner tous ces outils, ce sont de véri- « tables bijoux. Tous sont en bronze peut-être additionné de beau- « coup d'argent ; sous la patine verte qui les recouvre, on peut « facilement mettre à nu le métal brillant comme de l'or. On fait « actuellement en bois les manches des couteaux et autres outils ; « ici tout est d'une seule pièce de bronze, lame et manche, et ces « manches sont autant de petites merveilles ; délicates moulures, « filets, courbes gracieuses, facettes artistement ménagées ; rien « n'est négligé pour leur donner l'aspect le plus élégant ».

« Il serait même impossible, nous disait un connaisseur, de faire « mieux aujourd'hui et l'on aurait même quelque peine à faire « aussi bien » (2).

Les médecins romains tenaient à séduire leur clientèle tout comme les médecins actuels, et ils n'épargnaient rien pour rendre aussi supportable que possible la perspective des opérations auxquelles ils se livraient.

Ensuite le prolongement de cette Voie s'effectuait en suivant l'ali-

(1) Cette trousse, après avoir appartenu à M. *Eug. Toulouze*, est devenue la propriété de notre collègue M. *Taté*, archéologue distingué, membre de la Société d'Anthropologie.

(2) Voy. nos articles : *L'Archéologie à l'Exposition* (*Antiquités parisiennes*) dans « Le Pays » à la date du 25 octobre 1889, et *les Variétés scientifiques* à l'Exposition dans *la Revue universelle des Inventions nouvelles*, n° du 5 février 1890.

gnement de l'Avenue de Choisy, pour se rendre à Juvisy, où Grégoire de Tours cite, en 582, l'existence d'un pont.

De là, elle se dirigeait sur Essonnes, passait par Melun (*Melodunum*), Sens (*Agedincum*), Auxerre (*Autessiodurum*), Avallon (*Aballo*), Autun (*Augustodunum*), Châlon (*Cabillonum*) et arrivait à Lyon (*Lugdunum*).

Mode de Construction de la voie, sur le point exploré

Au mois de mars 1897, dans les fouilles pratiquées Avenue de Choisy, n° 145, à 300 mètres de la place d'Italie, pour les fondations d'un bâtiment de rapport, les ouvriers mirent à découvert cette Voie romaine.

Je m'empressai aussitôt de dresser un plan, un profil et une coupe géologique (Plan n° 5).

Ces relevés, que je joins à la présente notice, sont tous repérés au niveau de la mer.

Cette ancienne route, mise complètement à nu sur 8 mètres de largeur et 15 mètres 30 de longueur, n'était pas, à cet endroit, parallèle à l'alignement de l'avenue de Choisy; son éloignement, qui mesurait 5 mètres 25 à l'angle nord du terrain fouillé, atteignait 6 mètres 95, à l'angle sud.

Elle a été rencontrée, à 1 mètre 25 de profondeur en contre-bas du niveau du trottoir, sous un remblai composé d'un dépôt de terre végétale de 0,60 d'épaisseur, et d'une couche de terre sableuse, modifiée par les engrais, de 0,65 de hauteur.

Son pavage, formé par deux rangées de moellons bruts, superposés avec des joints contrariés, constituait un *stratumen* de 0,40 d'épaisseur, dont le bombement, dans son milieu, accusait une flèche de 0,27 de hauteur.

Ces moellons, placés les uns à plat, les autres de champ, étaient liés par un mortier très désagrégé. Leurs dimensions offraient en moyenne 0,20 d'épaisseur, 0,35 de longueur et 0,30 de largeur.

L'ensemble de ce pavage reposait directement sur le sol naturel qui, comme l'indique ma coupe géologique, était composé de sable jaune mélangé de cailloux.

(Plan N° 5).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A LUGDUNUM (Lyon).

Partie *de la Voie romaine découverte en Mars 1897.*

Avenue de Choisy, n° 145.

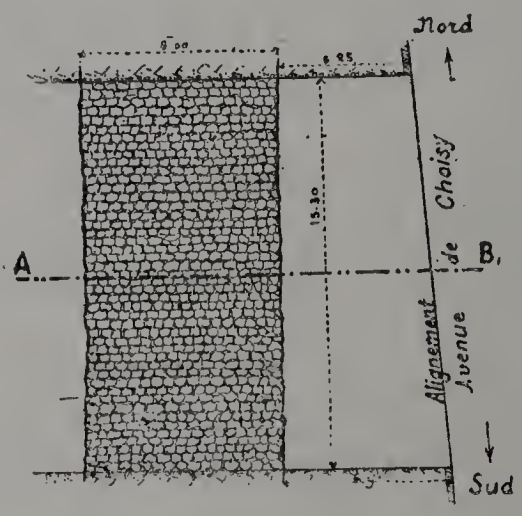

Coupe transversale suivant A B.

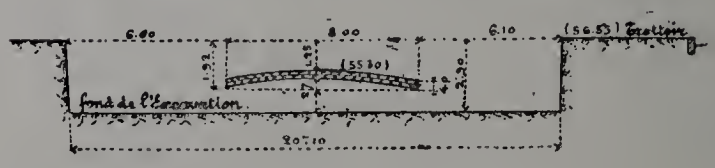

Coupe Géologique.

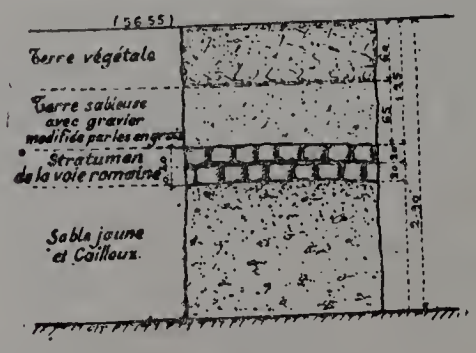

Voie romaine de Lutece à Lugdunum. (Lyon)

Lionne.
Bronze trouvé rue Valette 2
en février 1889.

Bacchus, enfant
Bronze trouvé rue d'Amyot 8bis
en Septembre 1895

Bélier.
Bronze trouvé rue du pot de fer 15
en juin 1890.

Tête de Minerve casquée
Bronze trouvé rue de l'École polytechnique 13
en avril 1894.

Mercure ?
Bronze trouvé rue du Tonnerre 14
en avril 1879.

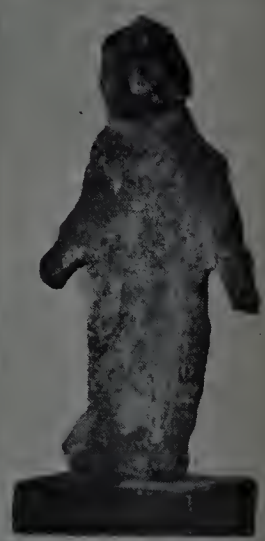

La Paix ?
Bronze trouvé rue de l'arbalète 15
en Septembre 1883.

Matrone tenant un enfant
Bronze trouvé rue Cardinal Lemoine 71
en juin 1886

Jupiter.
Bronze trouvé rue des Carmes 11bis
en août 1894.

Mars ?
Bronze trouvé rue Rollin
en avril 1880.

ANTIQUITÉS RECUEILLIES EN BORDURE ET A PROXIMITÉ

RUE **Galande,**
à l'angle de la rue St-Julien-le-pauvre.

[Fouilles de l'égout en juin 1885].

Monnaies, petit bronze saucé, à l'effigie de Valérien, Gallien, Salonine, Victorin et Postume.

Statuette en bronze, de $0^{m}05$ de hauteur, représentant un personnage nu-tête et revêtu d'une toge (orateur ?)

RUE **du Fouarre, n° 14.**

[Avril 1879].

Agrafe itiphallique en bronze, représentant un faune, avec anneau de suspension.

Coupe en terre rouge de 0^{m} 18 de diamètre.

Goulot d'*Onochoé* en terre grise, avec son anse.

Statuette en bronze, de $0^{m}11$ de hauteur, (Mercure ?) entièrement nu et debout, le corps penché en arrière. Le bras droit est tendu en avant avec une bourse dans la main. Le bras gauche est cassé au coude.

Urne en terre noire vernissée, de $0^{m}11$ de hauteur, à panse renflée et unie.

RUE **des Carmes, n° 11** bis.

[Août 1894].

Amphore en terre blanchâtre, de $0^{m}21$ de hauteur.

Coupe en terre rouge, de $0^{m}13$ de diamètre. Dans le fond la marque MAXIMI.

Petite coupe en terre grise.

Lampe en terre rouge brique, à un seul bec.

Torse de Jupiter en bronze, de $0^{m}06$ de hauteur. Les membres sont mutilés.

[Fouilles, pour les égouts, en mars 1895].

Clef en bronze, à panneton, avec deux rangées de quatre dents.

Monnaies, petit bronze saucé, à l'effigie de Tacite, de Victorin, de Probus ; moyen bronze, à l'effigie de Trajan, de Marc-Aurèle.

Petite tête en bronze casquée, ayant servi à un manche.

Un vase, en terre rouge brique, à large ouverture, la panse se termine en cône tronqué.

RUE **de l'École Polytechnique, n° 13.**

[Août 1894].

Un bol en terre rouge.

Un faucillon en fer, dont la lame est sensiblement arquée.

Un fond de vase, avec la marque O. F. FEARI.

Une tête de Minerve casquée, de $0^{m}06$ de hauteur en bronze, ayant servi de manche.

Rue de l'École Polytechnique, n° 10.

[Février 1898].

Un petit miroir en bronze doré, de $0^{m}06$ de diamètre ; le manche est cassé à sa base.

Une pierre à aiguiser, de $0^{m}11$ de longueur.

Un gros clou en fer, de $0^{m}12$ de longueur, provenant d'un sarcophage en bois.

Un stylet pour écrire, en ivoire, de $0^{m}12$ de longueur.

Un bracelet en fer très oxydé dont la forme en spirale se termine à son extrémité supérieure par une tête de dauphin en bronze.

Une cuiller en bronze, de $0^{m}05$ de diamètre, dont la tige est ornementée par un quadrillé gravé en creux.

Une défense de sanglier, non travaillée.

Une poterie en terre grise, de $0^{m}10$ de hauteur, à large ouverture et à panse renflée.

Une moitié de coupe en terre rouge de Samos, avec ornements en relief sur le rebord.

Une coupe en terre grise, de $0^{m},15$ de diamètre.

Des impériales romaines, à l'effigie de Vespasien, Domitien, Marc-Aurèle, Faustine la Mère, et de Septime Sévère.

Une monnaie moyen bronze, à l'effigie d'Auguste et au revers le temple de Lyon.

Rue Valette, n° 2.

[Février 1889].

Une *ampulla*, en verre blanc irisé, de $0^{m},10$ de hauteur.

Une tête de lionne en bronze, de $0^{m},06$ de hauteur avec les deux pattes de devant. La patte gauche est cassée au genou.

Une monnaie en or, de Trajan. Son buste drapé et lauré cuirassé à droite.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Claude, de Tibère et de Domitien.

Un plat en terre grise, de $0^{m},17$ de diamètre, avec légers rebords, monté sur trois petits pieds.

Un pot en terre grise, à goulot très ouvert.

Un pot en terre grise, en forme de tulipe.

Un *tintinnabulum* en bronze, avec bélière de suspension.

Une urne en terre noire unie et vernissée avec panse renflée.

Rue de Lanneau.

[Fouilles pour l'Égout en Juin 1894]

Des monnaies petit bronze, à l'effigie de Valérien, Gallien, Postume et Tetricus.

Un œil votif, en terre rougeâtre.

Un sifflet en os évidé, à 2 trous avec trois filets concentriques.

Rue de Lanneau et rue Jean-de Beauvais.

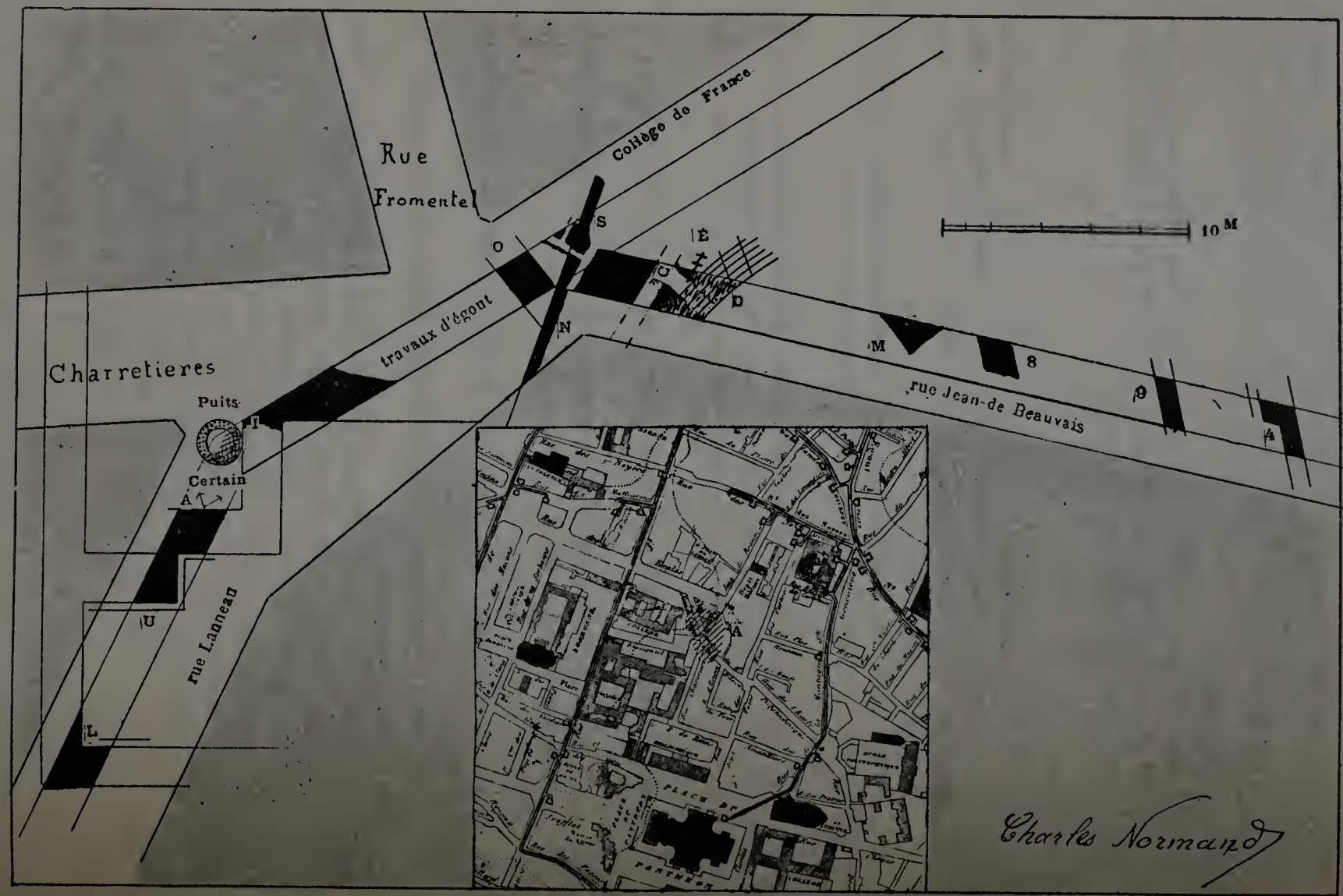

PLAN DÉTAILLÉ DES MURS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Un vase de terre rouge foncé, en forme de tulipe; sur la panse deux rangées concentriques de gros points blancs, au milieu desquels se trouve écrit en blanc « A. M. A. S. »

Rue Clovis.

à l'angle de la rue Cardinal Lemoine.

[Fouilles en Mai, Juin, Juillet et Août 1896].

Dans les remblais des fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste (1).

Une petite ampoule, en verre irisé.

Un anneau en fer très oxydé, de $0^m,06$ de diamètre.

Un petit anneau en os poli, de $0^m,03$ de diamètre.

Un anneau en verre irisé, ayant servi d'anse à un unguentarium.

Un *auriscalpium*, en bronze, de $0^m,14$ de long, dont la tige est terminée très gracieusement par une olive.

Une bague en bronze avec le chaton uni ; les extrémités sont ouvertes et s'entrecroisent.

Une bague en bronze, d'enfant, avec le chaton ornementé ; les extrémités ouvertes sont bout à bout.

Deux *patinæ*, en terre rouge, avec stries sur la panse.

Un bracelet en bronze uni, de $0^m,08$ de diamètre ; deux tours en spirale forment ressort.

Un bracelet en bronze uni, de $0^m,06$ de diamètre, dont les extrémités sont aplaties et ouvertes.

Une applique de ceinturon en bronze percée de deux trous et ornée de trois trèfles à jour. Elle est encore munie des tenons qui la fixaient au cuir.

Un petit chien levrier lancé, de $0,^m095$ de long et de $0^m,03$ de haut, en os découpé à la scie.

Une clé en bronze, de $0^m,06$ de long, avec panneton à six dents.

Un manche de clé en bronze, de $0^m,06$ de longueur, en forme de croissant.

Trois petites cuillers en os.

Une coupe en terre rouge, de $0^m,13$ de diamètre, avec feuilles sur le rebord.

Une moitié de coupe semblable ; sur le fond se trouve grossièrement gravée à la main, avec une pointe et après la cuisson, la marque en lettres romaines

CIVI
LIS.

Une défense de sanglier, non travaillée.

Une épingle à cheveux en bronze, de $0^m,14$ de long, surmontée d'une palmette. Une ouverture étroite pratiquée au-dessous pouvait servir à passer un ruban pour mieux l'assujettir.

(1) Voir ma notice sur *Les Fouilles et Découvertes au pied du mur d'enceinte de Philippe-Auguste* : tome I du *Bulletin de la Montagne-Sainte-Geneviève*, p. 98 à 105 ; et ma communication au Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements, tenu à la Sorbonne au mois d'avril 1897 (*Journal officiel* du 23 août 1897).

Des épingles à cheveux en bronze, de $0^m,09$ de long.

Cinq épingles à cheveux en os.

Une fibule en bronze, de $0^m,07$ de long.

Une monnaie grand bronze, à l'effigie d'Antonin et au revers l'effigie de Marc-Aurèle.

Une monnaie moyen bronze, à l'effigie de Claude Ier et au revers, *Libertas Augusta.*

Une monnaie moyen bronze de Domitien et au revers, *Moneta Augusti.*

Un goulot d'Œnochoé en terre, avec son anse.

Une pince épilatoire, de $0^m,08$ de longueur avec son anneau de suspension.

Trois sifflets en os évidé, à 1 et 2 trous.

Un petit socle en bronze ayant supporté une statuette. Sa hauteur est de $0^m,025$, le diamètre supérieur est de $0,^m025$ et le diamètre inférieur est de $0^m,035$.

Deux anses de vase en bronze, de $0^m,10$ et $0^m,09$ de longueur.

Un fond de vase en bronze, avec la marque PAT. OIVSI.

Un fond de vase en terre semblable avec la marque COIVSVR. A.

Un fond de vase en terre semblable avec la marque O. RICI.

Un fragment de vase en terre rouge, avec bordure en rais de cœur; en relief une femme dansant et un lion lancé.

Un fragment de vase en terre semblable ; en relief une grosse tête de lion.

Un fragment de vase en terre semblable ; en relief un cheval galopant et une palmette.

Un pied de vase en bronze, de $0^m,11$ de hauteur, dont l'extrémité est terminée par une patte à quatre griffes.

Une spatule en bronze, de $0^m,13$ de longueur, dont la tige est terminée en forme d'olive.

Une spatule en os, de $0^m,09$ de longueur.

Une petite urne en terre rougeâtre à col ouvert.

Une urne en terre noire, de $0^m,09$ de hauteur en forme de tulipe.

Rue **Descartes, n° 31.**

[Fouilles en 1897].

Emplacement d'un Cimetière chrétien aux Époques gallo-romaine et mérovingienne.

Un fragment de sarcophage en plâtre, portant moulé en relief le monogramme du Christ.

Une coupe en terre rouge de Samos, de $0^m,10$ de diamètre.

Un vase en terre grise, de $0^m,09$ de hauteur, à large ouverture, avec six filets concentriques gravés sur la panse.

Une boucle de ceinturon, en bronze ornementé.

Une ampoule à long col, en verre irisé, de $0^m,09$ de hauteur.

Une bague en bronze avec chaton.

Un *unguentarium* en verre irisé, de $0^m,28$ de longueur.

JVLIANVS AVGVSTVS — Bœuf Apis

(*Grand bronze.*)

Virtus Cæsaris

(*Moyen bronze.*)

Cornaline gravée

Intaille n° 161 de la Collection de Luynes (*au Cabinet de France*).

Julien
couronné par la Victoire

(*Argent.*)

JVLIANVS AVGVSTVS — Isis allaitant Horus

(*Moyen bronze.*)

MONNAIES DE L'EMPEREUR JULIEN

Proclamé empereur, en 363, au Palais des Thermes.

D'après V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VII.

Un petit *unguentarium* en verre blanc très irisé, avec le goulot muni de deux petites anses.

Une lame de sabre en fer (scramasaxe), de $0^m,38$ de long et $0^m,04$ de large.

Un scramasaxe semblable, de $0^m,35$ de long et $0^m,04$ de large.

Une framée en fer, de $0^m,31$ de long. La douille contient encore le bois du manche cassé.

Une framée en fer, de $0^m,25$ de long; la lance est cassée à la naissance de la douille.

Une épingle à cheveux en os, de $0^m,09$ de long. La tête est formée de deux parties rectangulaires superposées et bordées par un filet gravé en trait; deux autres filets semblables sont disposés en diagonale.

Une fibule en bronze, de $0^m,05$ de long.

Une aiguille en os, de $0^m,08$ de long, percée de son chas.

Une amphore en terre rougeâtre, de $0^m,23$ de hauteur. La panse est très arrondie et le goulot est muni d'une anse.

Une hache en silex taillé, de $0^m,12$ de long, de l'époque néolithique.

Une hache en silex poli, de $0^m,12$ de long.

Quatre crânes (1) bien conservés avec leurs mâchoires inférieures.

Deux monnaies petit bronze à l'effigie de Constantin le Grand et de Constant Ier.

Des monnaies moyen bronze à l'effigie de Dioclétien, Constance Chlore, Maximien Hercule, Gordien II, Philippe I et Julien II, avec le bœuf Apis au revers.

Rue **Cardinal Lemoine, n° 66.**

[Mai 1889].

Deux grosses dents de sangliers, non travaillées.

Une petite main fermée avec son poignet, en bronze creux, provenant d'une statuette.

Un pot en terre grise, en forme de tulipe.

Un petit vase de terre blanchâtre, en forme de tronc de cône renversé. Les parois sont très épaisses. Ce pot a pu servir de mortier.

Rue **Cardinal Lemoine, n° 71.**

[Fouilles dans les jardins en juin 1885].

Une coupe en terre grise à bords élevés.

Une moitié de bol en terre rouge, avec reliefs sur la panse (médaillons et des oiseaux).

Une lampe en terre rouge à un seul bec et avec anse; sur le dessus un dauphin.

(1) Ces crânes ont été donnés au professeur M. le Docteur Capitan, pour l'École d'Anthropologie.

Une statuette en bronze, de $0^m,06$ de hauteur représentant une matrone debout qui tient un enfant sur les bras.

Un fond de vase, avec la marque O. VRI.

Rue Rollin, n° 1.

[Avril 1880].

Une amphore en terre blanchâtre avec la panse renflée.

Une coupe en terre rougeâtre cassée légèrement sur le bord.

Un plat en terre grise monté sur 3 petits pieds, bord ébréché.

Une statuette en bronze, de $0^m,07$ de hauteur, représentant un personnage debout; la tête couverte d'un casque rond; le corps revêtu d'une courte tunique, sorte de cuirasse; les jambes nues; le bras droit levé; le bras gauche cassé au coude (Mars ?).

Rue Amyot, n° 8 bis.

[Septembre 1895].

Une grosse bague en bronze.

Une coupe en terre rouge, dans le fond marque IVIO.

Une coupe en terre rouge, à bords plats.

Une lampe en terre rouge, avec une étoile à 6 branches sur le dessus.

Une meule (*mola manuaria*) en pierre meulière ordinaire, de $0^m,54$ de diamètre.

Monnaies moyen bronze, à l'effigie d'Auguste, de Tibère, de Néron et de Vespasien.

Un poids en terre cuite, en forme de pyramide tronquée.

Un pot en terre rougeâtre, à goulot long et étroit et panse renflée avec 6 dépressions.

Deux poteries en terre grise.

Statuette en bronze, de $0^m,06$ de hauteur, de Bacchus enfant assis, tenant une grappe de raisin de la main droite. Ses formes arrondies et déjà vigoureuses caractérisent parfaitement l'enfance d'un Dieu qui devait être à la fois voluptueux et guerrier (1).

4 Tuiles (*imbrices*).

5 Tuiles (*tegula*).

Un *Unguentarium* en verre irisé.

Petite urne en terre noire, avec panse renflée et unie.

Un vaisseau (*Dolium*) en terre rouge brique de $0^m,45$ de diamètre et de $0^m,47$ de hauteur.

Un vase en terre grise, à large ouverture, de forme ronde et écrasée; le bec est protégé intérieurement par une cloison, afin de mettre un obstacle à l'issue trop rapide du liquide; une anse se trouve à l'extrémité opposée.

(1) Voy. ma notice sur *Le Culte de Bacchus au Mons Lucotitius* (tome Ier du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, p. 112 à 115).

Rue **Laromiguière, nos 7 et 7 bis.**

[Mai 1882].

Une amphore en terre blanchâtre, avec panse renflée.
Un forceps, en fer.
Un pot en terre grise.
Un tintinnabulum en bronze, avec bélière de suspension.
Un fond de vase avec la marque D. E. NI.

Rue **du Pot-de-Fer, no 13.**

[Juin 1890].

Une amphore en terre jaunâtre à panse renflée.
Une *ampulla* en verre blanc irisé, avec la panse en forme de poire.
Un petit bélier en bronze de $0^m,04$ de hauteur.
Un petit coq en bronze de $0^m,06$ de hauteur.
Une lampe en terre rouge brique, avec une étoile sur le dessus.
Une urne en terre noire vernissée, à large goulot.

Rue **de Blainville.**

[Fouilles pour l'égout en Octobre 1896].

Une écuelle en terre grise, de $0^m,14$ de diamètre et de $0^m,06$ de haut.
Une fibule en bronze, de $0^m,05$ de long, sillonnée sur sa face.
Une hache en silex poli, de $0^m,11$ de long.

Rue **Tournefort, no 4.**

[Décembre 1898].

Un sifflet en os, de $0^m,07$ de long, à 2 trous avec trois filets concentriques a chaque extrémité.

Trois pointes de flèche en fer.

Un manche de couteau en os, de $0^m,07$ de long, taillé de 6 faces longitudinales; l'extrémité inférieure se termine en pointe.

Un clou en fer, de $0^m,08$ de long provenant d'un sarcophage en bois.

Une fibule en bronze, de $0^m,08$ de long ; la face est composée d'un carré de $0^m,02$ de côté ornementé dans son milieu et bordé par trois filets parallèles.

Une fusaïolle en terre grisâtre, de $0^m,05$ de diamètre.

Une amphore en terre blanchâtre, de $0^m,25$ de hauteur. Son goulot est muni d'une anse.

Une écuelle en terre grisâtre, de $0^m,17$ de diamètre et de $0^m,09$ de haut.

Une tuile (*imbrices*) en terre rougeâtre, de $0^m,30$ de long.

Une grande quantité de coquilles d'huîtres, rencontrées au milieu de débris de repas funéraires.

Monnaies :

Grand bronze, à l'effigie de Vitellius, Marc-Aurèle et Trébonien.
Moyen bronze, à l'effigie de Tibère et de Nerva.

Petit bronze à l'effigie de Constant I, de Gratien et de Crispus.

De Constantin : VRBS. ROMA.

Buste de Rome à gauche.

Revers. La louve romaine. POP. ROMANVS.

Rue **Tournefort, n° 31.**

[Septembre 1892]

Une coupe à boire, en terre rouge.

Une petite lionne en bronze, couchée sur ses pattes, la queue relevée (hauteur 0, 03, long. 0,05).

Un pot en terre noire à goulot évasé.

Un *unguentarium* en verre irisé, à panse en forme de poire.

Rue **des Patriarches.**

(Fouilles pour les égouts, en juillet 1884).

Un anneau en bronze surmonté d'une bélière ; provenant d'une garniture de harnais.

Une anse de vase en bronze, avec applique en forme de coquille.

Un vase en terre grise à large ouverture.

Rue **de l'Arbalète, n° 16.**

[Septembre 1883]

Emplacement d'un ancien Cimetière chrétien de l'Époque gallo-romaine

Une coupe en terre grise à bords élevés.

Un pot en terre grise à long col et à panse renflée.

Un pot en terre rouge en forme de tulipe avec quatre raies blanches sur la panse.

Statuette de « La Paix (?) » en bronze, représentée par une femme debout, vêtue d'une longue tunique; elle tient de la main gauche un rameau d'olivier, la main droite manque (hauteur $0^{m},08$).

Un *unguentarium* en verre bleu, de forme cylindrique avec goulot; cannelures sur la surface.

Une urne en terre noire, à large ouverture avec des petits rebords et panse renflée.

Un vase en terre grise, à bords plats.

Rue **Rataud, n° 9.**

[Mai 1879]

Une boucle en bronze avec son ardillon.

Une clef en bronze de $0^{m},06$ de long à pannetons.

Une coupe en terre rouge faux samien de $0^{m},10$ de diamètre.

Rue **Vauquelin, n° 1.**

[Avril 1880]

Fond de vase en terre rouge de Samos avec la marque OF. CARVI.

Vase en terre grise à large ouverture et à la base étroite. La panse est sillonnée en creux par deux filets concentriques.

Rue **Berthollet, n° 9.**

[Juin 1882]

Une tête de statuette en bronze, de $0^m,04$ de hauteur.

Rue **Mouffetard, n° 132.**

[Avril 1879]

Un petit bœuf en bronze (jouet d'enfant), de $0^m,06$ de hauteur.

Un bol en terre rouge, de forme demi-sphérique avec bord élevé, dans le fond marque R. O. S. O.

Une urne en terre noire vernissée.

Avenue **des Gobelins, n° 12** bis.

[Juin 1898]

Emplacement d'un ancien Cimetière des Époques gallo-romaine et mérovingienne.

Un instrument de $0^m,13$ de long en bois de cerf, sculpté en forme de croissant, aminci à ses deux extrémités; une entaille est pratiquée dans son milieu.

Une pendeloque conique en bois de cerf, de $0^m,11$ de long, avec une rainure en spirale sur toute sa longueur; l'extrémité supérieure est percée d'un trou pour la suspendre.

Deux dents de sanglier, non travaillées.

Une dent de sanglier, enchâssée dans son alvéole.

Une cuiller elliptique en bronze, avec une tige de $0^m,10$ de longueur.

Une petite cuiller circulaire en bronze à l'usage des thuriféraires. La tige est cassée et n'a plus que $0^m,02$ de longueur.

Trois fibules en bronze; leur face gracieusement contournée est ornementée.

Une épingle à cheveux en ivoire, de $0^m,12$ de long.

Une semblable en os, de $0,^m09$ de long.

Une moitié de coupe en terre rouge dite de Samos; dans le fond la marque M. TVRM. S.

Un dé à coudre en bronze ouvert à sa partie supérieure.

Un fer à cheval, coupé intérieurement à angle aigu.

Un fléau en fer, de $0^m,27$ de long, provenant d'une balance romaine à peson.

Deux lames de sabre en fer (scramasaxes), de $0^m,35$ de longueur et $0^m,05$ de largeur.

Une framée en fer, de $0^m,24$ de longueur; la douille contient encore le bois du manche cassé.

Un vase en terre grise, de $0^m,17$ de hauteur avec une panse de $0^m,15$ de diamètre terminée par une base de $0^m,04$ de diamètre; le goulot est légèrement cassé.

Une amphore de forme conique, de $0^m,15$ de hauteur; l'ouverture est de $0^m,10$ de diamètre et la base est de 0^m05 de diamètre; le goulot, en partie fracturé, est muni de deux petites anses percées d'un trou circulaire.

Un vase en terre bleuâtre de $0^m,10$ de hauteur, avec des rainures concentriques sur la panse.

Un goulot d'amphore, de $0^m,14$ de diamètre, en terre blanche avec son col muni d'une anse ornementée de trois rainures parallèles.

Deux stylets pour écrire, en ivoire, de $0^m,09$ de longueur.

Une clef en bronze.

Une fusaïolle en terre rougeâtre.

Un *unguentarium* en verre irisé.

Des monnaies en bronze à l'effigie de Néron, de Vespasien et de Faustine la mère.

Des monnaies petit bronze à l'effigie de Valens, de Gallien, de Tétricus et de Constans.

Cinq clous en fer provenant de cercueils en bois.

Deux crânes (1) bien conservés et six os longs.

Un *torques* en bronze, de 0^m17 de diamètre et d'un poids de 0^k600. La couronne a un centimètre et demi de diamètre et elle est ornée de six bagues en relief, lesquelles la divisent en autant de parties inégales, mais symétriques deux à deux.

(Le *torques* était, on le sait, une distinction honorifique, décernée au guerrier romain pour récompenser sa valeur. Cet ornement ne se portait pas au cou; il était fixé sur la poitrine comme nos décorations modernes. Le soldat qui en était décoré avait le titre de *MILES TORQUATUS*).

Avenue des Gobelins, nos 14 et 16.

[1880 et 1882]

Emplacement d'un ancien Cimetière chrétien de l'Époque gallo-romaine

Un bol en terre rouge.

Une amphore en terre rougeâtre, avec une anse.

Un vase à verser, avec anse, en terre rouge.

Un bol en terre rouge faux samien; la forme est demi-sphérique, le fond est cassé; diamètre $0^m,12$.

Un gobelet en verre blanc très irisé; diamètre 0^m08, hauteur 0^m08.

(1) Ces deux crânes et les os longs ont été remis à M. le Docteur Capitan, pour l'École d'Anthropologie.

Avenue des Gobelins, n° 11.

[Août 1897]

Emplacement d'un ancien Cimetière chrétien des Époques gallo-romaine et mérovingienne

Un grand vase en terre blanchâtre de $0^m,40$ de diamètre, dont le rebord muni d'un déversoir porte le sigillum :

OF AMRVS
VRANIVS

Le fond est anciennement cassé.

Une *ampulla* en verre irisé.

Une lame de sabre en fer (scramasaxe) de $0^m,50$ de longueur et de $0^m,05$ de largeur.

Une francisque, de $0^m,25$ de longueur.

Une framée, de $0^m,31$ de longueur.

Un couteau en fer, de $0^m,15$ de longueur et $0^m,025$ de largeur.

Des monnaies petit bronze, à l'effigie de Licinius, de Victorinus et de Constantin le Grand.

Des monnaies grand bronze, à l'effigie de Marc Aurèle et d'Antonin le Pieux.

Rue de la Collégiale, n° 2.

[Mars 1882 et Novembre 1893].

Emplacement d'un ancien Cimetière de l'Époque mérovingienne

Un vase en terre noire à large ouverture.

Un vase en terre grise à large ouverture avec trois rangées concentriques de chevrons.

Un vase en terre noire à large ouverture avec cinq filets concentriques sur la panse.

Un vase, en terre grise, à large ouverture, avec cinq rangées concentriques de pointillés sur la panse.

Boulevard de Port-Royal, n° 4.

[Juillet 1880]

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain chrétien

Une petite fibule en bronze.

Une cuiller en bronze.

Deux pots en terre grise.

Une coupe (*calix*) en terre rouge.

Trois clous en fer provenant de cercueils.

Un *unguentarium* en verre irisé.

BOULEVARD **de Port-Royal, n° 6.**

[Août 1881]

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain chrétien

Un sifflet en os à deux trous.
Une lampe en terre grise.
Une clef en bronze.
Une amphore à une anse en terre blanchâtre.
Un bol en terre rouge.
Un poids en terre grise en forme de pyramide tronquée.
Une ampoule en verre irisé.

BOULEVARD **St-Marcel, n° 53.**

[Février 1881]

Emplacement d'un Cimetière mérovingien

Deux vases en terre grise.
Une épingle à cheveux en os.
Une lampe en terre rougeâtre.
Un *unguentarium* en verre irisé, au col très allongé.
Une boucle de ceinturon en bronze.

RUE **Vramant.**

[Mars 1882]

Emplacement d'un Cimetière mérovingien

Une amphore en terre rouge avec une anse et cercles concentriques de couleur blanche sur la panse.
Trois monnaies petit bronze à l'effigie de Constantin, Constant et Gallien.
Deux vases en terre grisâtre à large ouverture.
Une tête en marbre blanc, ceinte d'une couronne de feuilles de laurier.

BOULEVARD **Arago, n°s 3, 5 et 7.**

[Juillet 1880 et Juin 1881]

Emplacement d'un Cimetière mérovingien et carlovingien

Un bol en verre très irisé.
Un *unguentarium* en verre blanc irisé.
Une amphore en terre rouge avec une anse.
Une fibule en bronze.
Une petite coupe en terre rouge.
Trois clous de cercueils.
Deux épingles à cheveux en os.
Un dé à coudre en bronze.

Avenue des Gobelins, n° 31.

[Janvier 1899].

Emplacement d'un Cimetière mérovingien et carlovingien

Une amphore, de $0^m,25$ de hauteur, en terre jaunâtre ; son col très allongé est muni d'une anse.

Un pot en terre grise, de 0^m10 de haut à large ouverture ; deux filets concentriques sont tracés sur la panse qui se profile vers la base en tronc de cône.

Une bouteille cylindrique en verre très irisé, de $0^m,26$ de hauteur et de $0^m,04$ de diamètre.

Avenue des Gobelins, n°s 35, 37 et 39.

[Avril 1881].

Emplacement d'un cimetière mérovingien et carlovingien

Une ampoule en verre blanc irisé.

Une boucle de ceinturon en bronze.

Une cuiller en bronze.

Un pot en terre grisâtre à large ouverture et avec deux rangées de stries sur la panse.

Une bague en or ; dans le chaton, qui est en orme de losange, est encastrée une émeraude.

Avenue des Gobelins, n° 34.

[Mars 1880].

Un *unguentarium* en verre irisé.

Un pot en terre grise à large ouverture.

Avenue des Gobelins, n° 38.

[Octobre 1882].

Une ampoule en verre irisé à long col.

Un *unguentarium* en verre, ornementé avec deux anses.

Une amphore en terre blanchâtre.

Un pot en terre grise à large ouverture.

Une épingle à cheveux en os.

Avenue de Choisy, n° 145.

[Mars 1897].

Une coupe en terre rouge.

Un fragment de vase avec ornements en relief.

Un fond de vase avec la marque A N I S A T V S.

Une petite urne en terre noire vernissée.

Une monnaie moyen bronze à l'effigie de Posthume.

Un fer à cheval.

Une hache, en silex poli.

V

VOIE DE MONTROUGE

Sa Direction dans Paris

La voie de Montrouge partait du Palais des Thermes à l'angle de l'ancienne rue des Mathurins (rue des Ecoles) ; elle ne pouvait aller plus bas vers la Seine, les dépendances et les bâtiments du Palais s'y opposant.

En remontant, elle était bordée, à sa droite, par le camp de Cavalerie des Romains, situé dans les jardins du Luxembourg, et, à sa gauche, par le camp d'Infanterie, qui s'étendait devant la résidence impériale, sur les terrains compris entre la rue St-Jacques et le boulevard St-Michel.

Cette route gravissait le *Mons Lucotitius* parallèlement à la Voie de *Genabum*, en suivant l'alignement du boulevard Sébastopol (rive gauche, actuellement boulevard St-Michel), dont le percement fit disparaître l'ancienne rue de la Harpe et une partie de la rue Denfert (*via inferna*).

Ensuite, côtoyant sur sa gauche un champ de sépultures païennes, elle traversait le boulevard Port-Royal (ancienne rue de la Bourbe), à l'angle de la rue Denfert-Rochereau. Là, elle franchissait les jardins de la Maternité (Abbaye de Port-Royal), en laissant à sa droite l'avenue de l'Observatoire. Elle se dirigeait alors vers le plateau de Montrouge pour aller rejoindre la grande voie d'Orléans (voy. plan n° 1).

Son mode de construction, sur le point exploré

En 1839, M. l'ingénieur en chef Jallois rencontra cette Voie dans les travaux de déblaiement nécessités pour le prolongement d'un égout, à partir de la rue des Mathurins jusqu'à la rue Denfert, sur 317 m. de longueur. Dans son mémoire sur les Antiquités romaines de Paris, il nous dit que cette route, à cet endroit, était, sur une hauteur de 1m 70, composée de huit couches de matériaux variés.

Au mois de juin 1884, cette voie fut mise à découvert dans les fouilles exécutées, pour la fondation de nouveaux pavillons d'accouchement, au milieu des vastes jardins de l'ancienne abbaye de Port-Royal (aujourd'hui la Maternité).

Ayant suivi avec assiduité ces travaux de terrassement, j'ai

(Plan N° 6).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A MONTROUGE

découverte en Juin 1884

dans les jardins de la Maternité (ancienne abbaye de Port-Royal).

Sépulture gallo-romaine d'un Enfant

Découverte faite, en Mars 1896, à l'angle de l'avenue de l'Observatoire et de la rue Denfert-Rochereau.

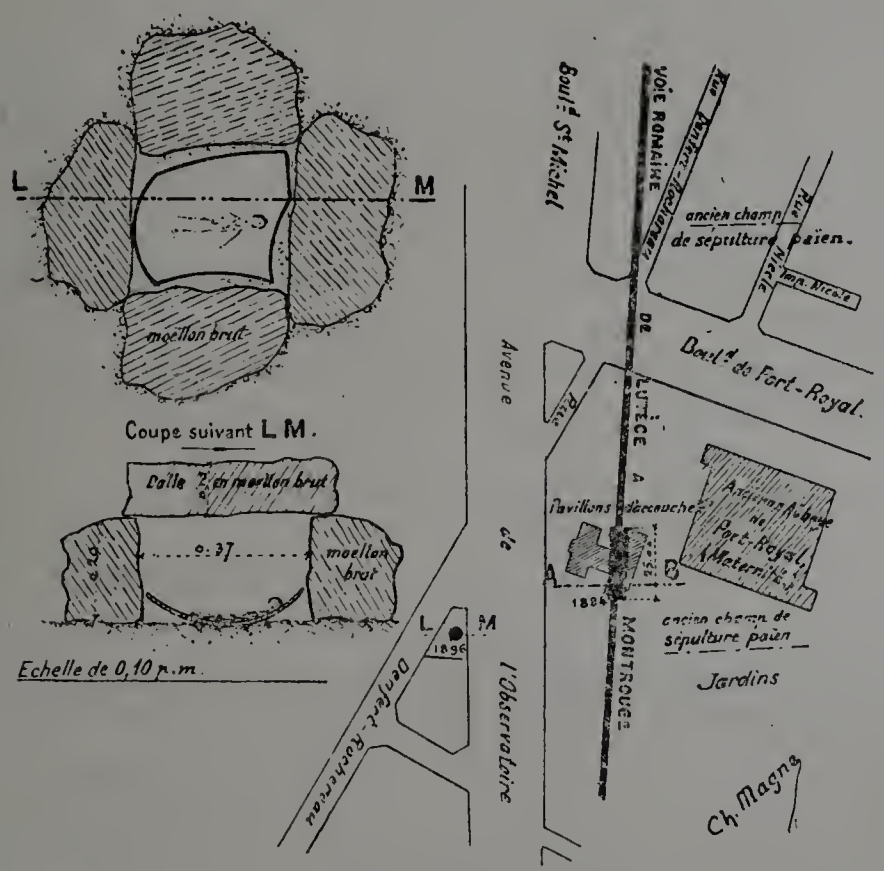

Coupe Géologique suivant A B.

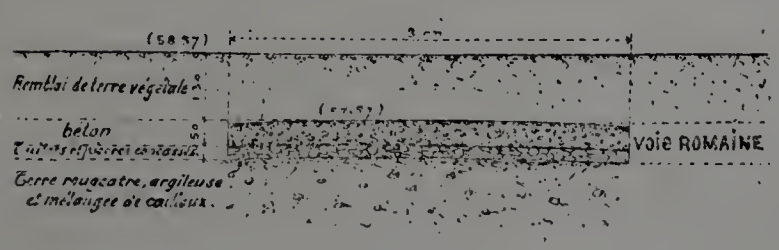

dressé, pendant leur cours d'exécution, un plan ci-joint, à l'échelle de 0,04 pour 100^{m}, sur lequel est figurée la Voie romaine. Elle traversait en diagonale, sur une longueur de 25^{m} avec une largeur de 8^{m}, l'excavation pratiquée pour la construction des basses fondations d'un des pavillons projetés (voy. plan n° 6).

J'ai relevé une coupe géologique de cette Voie et je l'ai repérée au niveau de la mer (voy. plan n° 6).

C'est après avoir traversé un remblai de terre végétale de 1^{m}30 de hauteur que la Voie romaine a été rencontrée.

Le profil de cette route ne nous donne pas de bombement dans son milieu, et je n'ai trouvé là aucun vestige d'anciens pavés.

Son mode de construction présentait un lit de béton de 50 à 60 centimètres d'épaisseur. Ce béton, composé de cailloux noyés dans un mortier de chaux et sable de rivière, était d'une telle consistance que les terrassiers ont été, en ma présence, obligés de le miner en dessous pour faciliter son arrachement. Les gros blocs ainsi obtenus ont été fragmentés à la masse et au coin.

Ce béton était répandu sur une couche de tuilots et de pierres concassées de 20 centimètres de hauteur.

Cette dernière couche reposait à même le sol naturel, formé d'une terre rougeâtre, argileuse et mélangée de cailloux.

Antiquités recueillies en bordure et a proximité

Rue **Royer-Collard, n° 16.**

[Fouilles en 1889]

Un coq en terre blanchâtre (jouet d'enfant), de 0^{m}10 de hauteur.

Un fond de vase avec la marque OF. MCCA.

Boulevard **St-Michel, n° 87.**

[Fouilles dans les jardins en février et mars 1896].

Une amphore en terre rougeâtre, de 0^{m}55 de hauteur et de 0^{m}25 de diamètre, de forme conique allongée, avec sillons concentriques.

Une amphore, de 0^{m}25 de hauteur, en terre blanchâtre, à deux anses et panse très renflée.

Une amphore, de 0^{m}28 de hauteur, en terre blanchâtre, avec une anse et ornée sur la panse de sept cannelures concentriques.

Trois petits anneaux en bronze ;

Un bracelet ouvert en bronze, à tige torse, avec les extrémités aplaties et gravées.

Voie romaine de Lutèce à Montrouge.

Junon
Bronze trouvé Boulevard de Port royal 125 - Juin 1884.

Athlète - Bronze trouvé Imp. Nicole en avril 1882 -

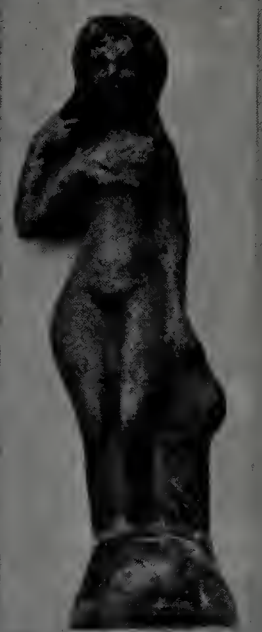

Vénus anadyomène - terre cuite trouvée Boul.d de Port royal 88 bis - juin 1882

Apollon
Bronze trouvé rue Nicole 17 en avril 1882.

Cigogne - Bronze trouvé Bd. St Michel 87 - février 1896.

Cheval - Bronze trouvé rue Denfert-Rochereau 57 - avril 1896.

Coq - Terre cuite trouvée rue Royer Collard 16 - en 1889.

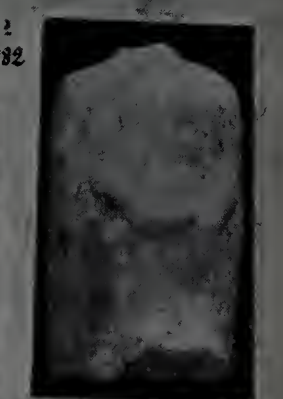

Latone - Déesse mère - terre cuite trouvée Bd Port Royal 125 - juin 1884.

Voie romaine d'Ivry.

Lutteurs - Bronze trouvé rue Lacépède 12 en avril 1882 -

Taureau - Bronze trouvé rue des Arènes en Mars 1884.

Tête de Bélier - Terre cuite trouvée rue des Arènes - 7bre 1892.

Voie romaine de Vaugirard

Hercule - Bronze trouvé rue de Vaugirard 26 - juin 1899.

Une cigogne en bronze, de $0^{m}06$ de hauteur, avec la tête relevée ; elle tient dans son bec une branche. Les pattes manquent.

Une cuiller en bronze à l'usage des thuriféraires et une petite cuiller en os.

Une petite coupe en bronze montée sur trois pieds.

Une épingle à cheveux en os.

Deux grands plats en terre rouge de $0^{m}35$ de diamètre.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Néron, de Trajan, d'Adrien ; et petit bronze, à l'effigie de Postume et de Gallien.

Un moule de bol de $0^{m}17$ de diamètre en terre rougeâtre, portant en creux l'empreinte d'ornements surmontés d'une guirlande d'oves, séparés les uns des autres par une espèce de pendant.

Un moule de vase en terre rougeâtre en orme de tronc de cône renversé, portant en creux, à l'intérieur, l'empreinte d'ornements surmontés de filets concentriques.

Une rouelle en bronze à huit rayons, avec bélière pour la suspendre.

Un petit vase en bronze, de $0^{m},05$ de hauteur à panse renflée avec un léger goulot.

Rue **Nicole, n° 17.**

[Avril 1882].

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain de l'Époque païenne

Deux amphores en terre grise, avec une anse.

Un bol en terre rouge, de $0^{m},22$ de diamètre, avec quatre rangées de stries sur la panse.

Deux clous en fer très oxydé, provenant de sarcophages en bois.

Deux coupes à boire en terre rouge, avec 4 feuilles en relief sur les bords.

Une lampe en terre grise, sans queue.

Une lampe en terre rougeâtre, le dessous rayonné.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Néron et de Vespasien.

Une statuette d'Apollon, de $0^{m},06$ de hauteur en bronze ; entièrement nu, la tête ceinte d'une couronne de lauriers, il tient de la main droite un rouleau ; la jambe droite est rejetée en arrière.

Une statuette, en bronze, de $0^{m},07$ de hauteur, représentant un personnage debout, la tête nue, le corps revêtu d'une longue tunique ; le bras droit est cassé.

Un *tintinnabulum*, avec bélière de suspension.

Deux flacons en verre blanc irisé, à long col et la panse en orme de poire.

Une urne en terre grise, striée sur la panse.

Une urne en terre noire, à col ouvert et à légers rebords ; la panse renflée.

Un vase en terre grise vernissée, à goulot ouvert et avec cinq dépressions sur la panse.

IMPASSE **Nicole.**

[Avril 1882].

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain de l'Époque païenne

Une amphore en terre blanchâtre, à panse arrondie.

Un athlète nu, en bronze; le bras droit levé est cassé au poignet. Le bras gauche est défendu par un brassard; les pieds manquent.

Un bol en terre rouge, de $0^m,12$ de diamètre.

Un bracelet en bronze, de $0^m,10$ de diamètre; les extrémités filetées se croisent sur $0^m,03$ de long.

Un bracelet d'enfant, en bronze, avec quatre tours en spirale.

Une fusaïolle en terre grise.

Un lampe en terre rouge brique, sans queue, avec palmettes et cannelures sur le dessus.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Néron, Domitien, Claude, Tibère, Auguste.

Un pot en terre grise, en forme de tulipe.

Un pot en terre rouge, en forme de tulipe; la panse est légèrement cassée.

Un *torques* d'enfant, en bronze; les extrémités s'agrafent par un crochet entrant dans un petit trou.

Une urne, en terre rougeâtre.

BOULEVARD **de Port-Royal, n° 88 bis.**

[Juillet 1882].

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain de l'Époque païenne

Une petite amphore en bronze, avec bélière de suspension (jouet d'enfant).

Un bol en verre très irisé.

Une bouteille en terre blanchâtre, à petit goulot et panse renflée.

Uu bracelet ouvert en bronze, de $0^m,05$ de diamètre.

Un bracelet d'enfant en bronze, enroulé à deux tours.

Trois gros clous en fer très oxydé, provenant de sarcophages en bois.

Une coupe à boire, en terre rouge.

Trois dents de sanglier, non travaillées.

Trois épingles à cheveux, en os.

Une lampe en terre jaunâtre, sans anse.

Un miroir circulaire en bronze poli, de 0,10 de diamètre sur lequel sont gravés au trait Castor et Pollux (?); le manche manque et les bords sont légèrement ébréchés.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie d'Auguste, de Néron, de Tibère et de Domitien.

Une *olla cineraria*, de $0^m,23$ de hauteur, en terre blanchâtre, avec deux petites anses et surmontée d'un couvercle. — Cette urne contient encore les os calcinés et les cendres du mort.

Un *phallus* en bronze, avec la main et un anneau de suspension.

Un poids, en terre rouge brique, en forme de pyramide tronquée, et percé d'un trou pour la suspension.

Un pot en terre rouge à légers rebords et panse renflée, avec deux rangées de stries.

Un pot en terre grise, à large ouverture.

Une *unguentarium,* en verre blanc irisé, à goulot allongé. La panse porte cinq dépressions.

Un vase en bronze, à long col et panse arrondie.

Une Vénus anadyomène de $0^m,14$ de hauteur, en terre blanchâtre, les jambes réunies ; le bras gauche allongé et soutenant une draperie enroulée autour du poignet, le bras droit est relevé et la main exprime l'eau dont les cheveux sont imbibés.

Boulevard de Port-Royal, 125.
(Jardins de la Maternité)

[Juin 1884]

Emplacement d'un Cimetière gallo-romain de l'Époque païenne

Un anneau en bronze à bords dentés.

Une clef, en bronze, à panneton.

Une coupe en terre rouge avec pied ; sur le rebord cinq feuilles en relief.

Un dé à coudre en bronze.

Une fibule en bronze contournée.

Une grosse fibule en bronze, avec l'extrémité terminée par un boule.

Une petite hache votive en bronze (coin).

Une lampe en terre rougeâtre en forme de croissant avec queue pour la porter ; cette lampe a deux becs ; sur le dessus marque M. O.

Une lampe en terre grisâtre, à un bec. Le dessus est strié.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Tibère, de Claude et de Vespasien.

Un plat en bronze, de $0^m,25$ de diamètre, avec rebords droits de $0^m,03$ de hauteur.

Un plat en terre grise, avec bord évidé pour l'écoulement du liquide.

Un sifflet en os évidé à un trou.

Une statuette en bronze, de Junon, vêtue d'une tunique talaire, la tête ornée d'un stéphané. Un long voile couvre le derrière de la tête. Le bras droit est cassé au coude.

Une statuette en terre blanchâtre, d'une déesse mère (Latone); elle porte, dans ses bras, sur son sein, deux petits enfants ; elle est assise dans un fauteuil. Fruste (La tête manque).

Un vase recouvert d'un vernis brun foncé, à large goulot, avec cinq dépressions sur la panse.

Une silvanectes (monnaie gauloise en bronze d'une parfaite conservation).

Rue **Denfert-Rochereau**, n° **57**.
(à l'angle de l'avenue de l'Observatoire)

[Avril 1896]

Deux amphores en terre blanchâtre, de forme allongée, avec anse.

Un pot en terre grise en forme de tulipe.

Un pot en terre rouge foncée, avec sept dépressions sur la panse.

Un pot en terre grise, avec stries sur la panse.

Une fibule en bronze à ressort avec son aiguille.

Une *ampulla* en verre irisé.

Un petit cheval en bronze de $0^m,05$ de hauteur et $0^m,07$ de largeur (jouet d'enfant ?).

Dans cette fouille, et à deux mètres en contre-bas du trottoir du côté de l'avenue de l'Observatoire, j'ai rencontré la sépulture d'un jeune enfant de l'époque gallo-romaine. Le squelette du petit être reposait dans un fragment de la panse d'une grande amphore en terre rouge brique, de 30 centimètres de longueur sur 24 centimètres de largeur. Ce modeste sarcophage était entouré par quatre moellons de 20 centimètres d'épaisseur, posés à plat à même le sol, et, recouverts d'une dalle en pierre de $0,^m10$ de hauteur (voir plan n° 6). Les ossements, que j'ai précieusement recueillis, ont été présentés à M. le Docteur Verneau, professeur d'Anthropologie au Muséum, pour la détermination de l'âge du sujet ; ils ont été reconnus par son examen être ceux d'un enfant âgé seulement d'un an.

VI

VOIE d'ISSY et de la PLAINE de GRENELLE

Sa Direction dans Paris

Cette Voie partait de l'enceinte du Palais des Thermes, à l'endroit où naissait la route de Montrouge.

Après avoir longé, au sud, les jardins de la résidence impériale, elle suivait le tracé actuel de la rue de l'Ecole de Médecine. Elle continuait son parcours, parallèlement et à peu de distance du boulevard St-Germain, en laissant à sa droite le temple d'Isis (1) ou de Cérès, que le commissaire Delamarre, dans son *Traité de la Police*, figure sur l'emplacement occupé de nos jours par l'Église St-Germain des Prés (voir plan n° 1).

(1) Ce temple d'Isis, si fameux, dit Sauval, qui donna le nom à tout le pays, était desservi par un Collège de Prêtres, qui demeuraient comme l'on croit à Issy, dans un château dont on voyait encore les ruines au commencement de ce siècle.

De vieilles chartes relatives à l'abbaye de St-Germain-des-Prés disent qu'elle fut bâtie sur l'emplacement d'un ancien temple d'Isis, et l'on ajoute que le Cardinal Guillaume Briçonnet fit détruire une vieille idole de cette déesse. Plusieurs savants ont prétendu qu'Isis n'avait jamais eu de temple dans les Gaules. Toutefois, suivant d'antiques traditions, un temple d'Isis existait dans l'île de Melun et à Issy près Paris. Il n'est nullement invraisemblable que les Gaulois, comme le prétendent Plutarque et Apulée, aient rendu hommage à cette déesse égyptienne. Ce dernier, dans la description qu'il donne de ses attributions, au livre IX des *Métamorphoses*, lui fait dire : « Je suis la seule divinité révérée sous plusieurs formes, sous différents noms, avec diverses cérémonies, par l'univers entier ».

Cette Voie prenait, ensuite, la direction de la rue de Grenelle, en se contournant pour traverser le champ de Mars. Puis, elle poursuivait son itinéraire dans la plaine de Grenelle.

VII

VOIE de SÈVRES et de MEUDON

Sa Direction dans Paris

Cette Voie naissait de la grande route de *Genabum*. Elle suivait, à son départ, la direction de la rue du Val de Grâce, en passant devant le Temple de Mercure.

Ensuite, après avoir rencontré la voie de Montrouge, elle traversait le jardin du Luxembourg (ancien emplacement des Chartreux), en côtoyant, à sa droite, le camp de Cavalerie.

A son arrivée rue de Rennes, elle franchissait la Voie romaine de Vaugirard, et elle continuait son itinéraire dans la direction de la rue Lecourbe (voir plan n° 1).

Son mode de Construction, sur le point exploré

Au mois de mai 1897, un tronçon de cette voie fut mis à jour, à l'angle de la rue du Val de Grâce et de la rue Nicole, dans les terrassements pratiqués pour la construction d'un égoût.

Cette heureuse découverte m'a permis de constater qu'à cet endroit l'ancienne route romaine mesurait $8^{m}50$ de largeur.

(Plan N° 7).

VOIE ROMAINE DE LUTÈCE A SÈVRES ET MEUDON

découverte, en mai 1897,
dans les fouilles pratiquées pour la construction d'un égout,
à l'angle de la rue du Val-de-Grâce et de la rue Nicole.

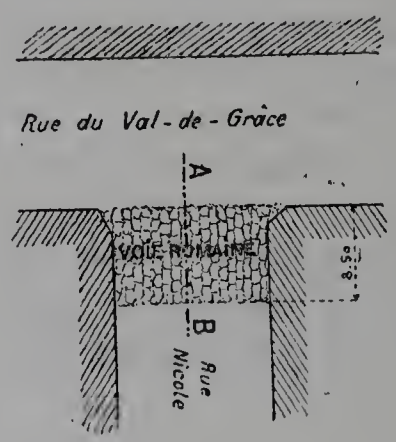

Coupe Géologique suivant A B

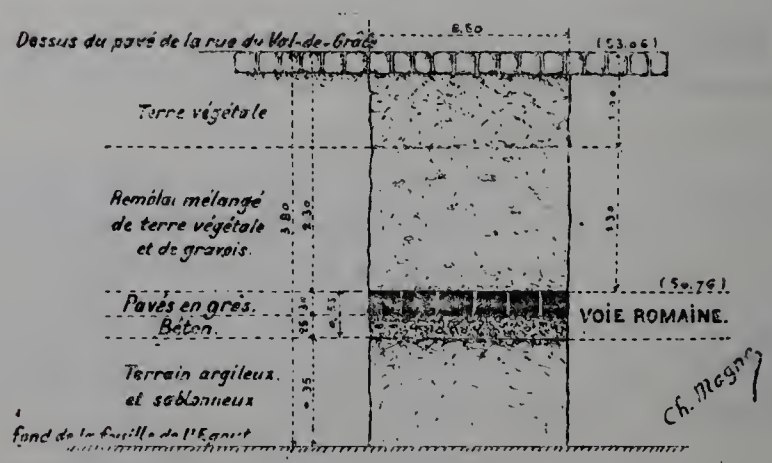

Antiquités recueillies en bordure

Trois monnaies moyen bronze à l'effigie de Vespasien, de Domitien et de Faustine la mère.

Une fibule en bronze.

J'ai relevé, en cours d'exécution des travaux, une coupe géologique, qui donne le niveau de la rue Nicole à la cote de la mer, 54.29.

Les ouvriers, après avoir déblayé une couche de terre végétale et de remblai de $2^{m}30$ de profondeur, ont rencontré le dessus des dalles qui pavaient la Voie romaine.

Ces dalles en grès très dur présentaient une surface moins considérable que celles trouvées rue St-Jacques, devant les bâtiments du lycée Louis le Grand.

Leurs dimensions étaient en moyenne de $0^{m}70$ de longueur, $0^{m}45$ de largeur et $0^{m}30$ d'épaisseur.

Elles étaient supportées par un lit de béton, de $0^{m}30$ de hauteur.

Ce béton, d'une grande consistance, était composé de petits cailloux siliceux noyés dans un mortier de chaux et de sable de rivière ; il reposait sur un terrain de nature argileuse et sablonneuse (voir plan n° 7).

VIII

VOIE de VAUGIRARD

Sa Direction dans Paris

Cette Voie s'embranchait sur celle de Montrouge, dans la rue de la Harpe (Boulevard St-Michel), à l'emplacement occupé jadis par la place St-Michel, où aboutissait la petite rue des Francs-Bourgeois St-Michel, laquelle fut réunie, en 1851, à la rue Monsieur le Prince.

Après avoir côtoyé, à sa gauche, le camp de la Cavalerie romaine, elle prenait, en décrivant une légère courbe, la direction de la rue de Vaugirard jusqu'à la rue de Rennes. Arrivée au point de jonction de ces dernières rues, cette voie traversait l'ancienne route de Sèvres et Meudon; puis elle continuait son parcours, en suivant directement l'alignement de la rue de Vaugirard (voir plan n° 1).

En 1839, un tronçon de cette Voie fut mis à découvert, rue des Francs-Bourgeois St-Michel, en pratiquant les fouilles pour la construction des égouts. M. Jallois, ingénieur en chef des travaux de Paris, reconnut, alors, l'endroit où elle était reçue par la Voie de Montrouge.

ANTIQUITÉS RECUEILLIES EN BORDURE

RUE de Vaugirard, n° 24.
(Angle de la rue de Tournon)

[Juin 1899]

Un goulot d'amphore en terre jaunâtre muni de deux anses;

Un pot en terre rouge, faux samien, de $0^{m}10$ de hauteur, à large ouverture avec panse renflée de chaque côté de laquelle on voit encore la place de deux anses anciennement cassées;

Une moitié de vase en terre grise, de $0^{m}09$ de hauteur;

Deux dents de sanglier non travaillées;

Une coupe en terre grise, de $0^{m}16$ de diamètre;

Une coupe semblable de $0^{m}15$ de diametre;

Une chaînette en bronze, de $0^{m}23$ de long;

Deux tuiles en terre blanchâtre (*Regula* et *imbrices*).

Une épingle à cheveux en os, de $0^{m}06$ de long;

Une fibule en bronze, de $0^{m}06$ de long;

Une cuiller en bronze, de $0^{m}11$ de long;

Une antéfixe en terre grisâtre, de $0^{m}15$ de haut et $0^{m}12$ de large, sur le devant de laquelle est figurée une tête de style bizantin, surmontée d'une croix grecque;

Plusieurs coquilles d'huîtres;

Monnaies moyen bronze:

De Claude: IMP. TI CLAVDIVS CAESAR. AUG. P-M. TR. P. Tête de Claude nue.

Au revers. — S. G. Pallas armée d'un bouclier et d'un javelot.

De Néron: IMP. NERO. CLAVD. CAESAR AVG GER. P. M. TR. P. Tête de Néron couronnée.

Au revers: GENIO AVGUSTI S. C. — Génie debout devant un autel.

De Domitien: IMP. CAES. DIVI VESP. F. DOMITIAN. AVG. P. M. Tête de Domitien couronné.

Au revers: FORTVNA AVGVSTI. S. C. La fortune debout.

Une statuette d'Hercule, en bronze, de $0^{m}13$ de hauteur, recouverte d'une belle patine verte.

Le Dieu vainqueur du lion de Nemée, en porte la dépouille sur son dos, le mufle lui coiffant l'occiput et les pattes antérieures lui cravatant le cou. Un pied manque, mais le reste est en fort bon état. La main droite qui tenait la massue est levée; la main gauche fermée est dans l'attitude du pugilat.

IX

VOIE d'IVRY

SA DIRECTION DANS PARIS

La Voie d'Ivry se reliait, à la grande ligne de communication

établie entre *Lugdunum* et Lutèce, sur l'emplacement actuel de la Place Maubert.

Elle prenait, à son départ, la direction de la rue St-Victor et de la rue Linnée. Là, cette ancienne route côtoyait, à sa droite, l'Amphithéâtre des Arènes (voir plan n° 1).

M. Jallois, dans ses mémoires sur *Les Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris*, publiés en 1843, s'exprime ainsi :

« La voie romaine, qui est située le plus à l'Est de Paris, paraît avoir été pratiquée pour conduire à la plaine d'Ivry. Elle s'embranchait probablement sur la voie romaine de Genabum, à l'origine de la rue Galande, passait sur la place Maubert et gagnait la rue St-Victor, qu'elle suivait dans toute son étendue. Là, elle passait au devant des Arènes, qui avaient été adossées, pour ainsi dire, au Mons Lucotitius, aujourd'hui, la montagne Ste-Geneviève. D'ailleurs, il est tout à fait digne de remarque que les gallo-romains, dans le choix qu'ils ont fait de l'emplacement destiné aux Arènes de Lutèce, se sont entièrement conformés à leurs usages constants dans toute la Gaule, c'est-à-dire qu'ils ont adossé ces Arènes à une montagne ».

M. Adrien de Longpérier, dons son remarquable travail sur : *Les pierres écrites des Arènes de Lutèce*, a étudié les fragments d'inscriptions gravées au ciseau sur trois blocs de pierre trouvés séparément et sur divers points.

Les numéros 1 et 3 appartiennent an musée de Cluny et le numéro 2 est conservé au Musée Carnavalet.

Bloc n° 1

CAS LAT. P

Bloc n° 2

OSTVMI

Bloc n° 3

VI TITRICI

Les traductions de M. de Longpérier sont les suivantes :

1° Sur les blocs n° 1 et 2 rapprochés :

CASSIVS, LATINIVS, POSTVMVS.

Inscription impériale qui rappelait la mémoire de l'usurpateur Postume (258-267) surnommé dans les Gaules « Hercule Pacifica-

teur », comme on peut le lire sur les monnaies de cet Empereur, que j'ai recueillies dans les fouilles parisiennes.

2° Sur le bloc n° 3 :

ESVVIVS TETRICVS.

Inscription donnant le nom du gouverneur de l'Aquitaine, Tetricus qui, sous le règne d'Aurélien, prit la pourpre à Bordeaux, où il fut reconnu empereur des Gaules (267-273).

Ces pierres, qui reçurent des inscriptions pendant la seconde moitié du IIIe siècle, ne peuvent affirmer que l'édifice auquel elles ont appartenu ne fût pas plus ancien.

Il est bien probable que ces inscriptions ont été gravées à une époque plus éloignée de celle qui vit construire l'Amphithéâtre. Elles nous montreraient cependant que les Arènes de Lutèce sont antérieures de près d'un siècle au Palais des Thermes, bâti seulement sous la domination de Constance Chlore, nommé empereur le 1er mai 305.

La Voie romaine continuait son parcours, en suivant l'alignement de la rue Geoffroy St-Hilaire, et, après avoir traversé la petite rivière de Bièvre, elle gravissait le *Mons Cetardus*, pour poursuivre son itinéraire sur le *Mons Glandiolus*, et se diriger ensuite vers la plaine d'Ivry, où elle rejoignait la grande voie de *Lugdunum*.

Antiquités recueillies en bordure et a proximité

Rue des Écoles, n° 2.

[Fouilles en septembre 1895]

Un fragment de coupe en terre rouge de Samos, avec la marque dans le fond S I. IVINI.

Une pierre à aiguiser, de 0^m14 de longueur.

Une hache en silex poli, de 0^m08 de longueur.

Un vase en terre grisâtre, de 0^m09 de hauteur à large goulot. La panse très renflée est terminée par une petite base.

Une fibule en bronze, en forme de croissant avec rainures et guillochis sur la face.

Une épingle à cheveux en os, de 0^m07 de long ; l'extrémité est terminée par une olive.

Un clou en fer, de 0^m07 de longueur, provenant d'un sarcophage en bois.

Un anneau en bronze, de 0^m04 de diamètre ;

Une impériale romaine, en argent, à l'effigie de Néron.

Rue de Jussieu, n° 35.

[Mai 1896]

Deux anses de grande amphore en terre blanche, ornementées de rainures sur leur surface extérieure.

Une moitié de coupe, de 0^m18 de diamètre, en terre bleuâtre vernissée.

Un fragment de vase en terre rouge de Samos, avec ornements sur la partie supérieure ; des animaux en relief sont encadrés par des filets grecs et des perles.

Un manche de couteau en os, sur lequel sont gravés des filets en losange.

Un clou en fer, de 0^m10 de longueur, provenant d'un sarcophage en bois.

Un pot en terre rougeâtre, de 0^m07 de hauteur, à large ouverture. La panse renflée se termine en tronc de cône avec une très petite base.

Un pot en terre grise, de 0^m10 de hauteur. Le col est allongé et la base est très étroite.

Une monnaie romaine en argent, à l'effigie de Néron.

Deux impériales, grand bronze, à l'effigie d'Antonin et Marc Aurèle.

Rue des Arènes.

[Septembre 1892 et Mars 1894].

Une petite tête de bélier en terre cuite, de 0^m05 de hauteur.

Une coupe en terre rouge, de 0^m18 de diamètre, avec des feuilles en relief sur les bords

Un petit taureau en bronze, de 0^m05 de longueur (les jambes sont cassées).

Une ampoule en verre blanc irisé, à long col.

Une coupe en terre grise, à bords relevés.

Rue de Navarre, n° 13.

[Septembre 1898].

Un sifflet en os à un trou, avec trois filets concentriques à chaque extrémité.

Deux clous en fer, provenant de sarcophages en bois.

Une épingle à cheveux en os, de 0^m09 de longueur. L'extrémité supérieure est terminée par une petite sphère.

Un vase en terre grise, en forme de tulipe, de 0^m09 de hauteur.

Un fond de vase en terre rouge dite de Samos ; dans le fond la marque I. ONO.

Une monnaie, moyen bronze, à l'effigie de Dioclétien.

Trois monnaies petit bronze, à l'effigie des empereurs Carinus, Licinius et Galienus.

Rue Lacépède, n° 12.

[Avril 1882].

Un groupe en bronze de lutteurs nus ; leurs reins sont entourés d'un subligaculum ; hauteur 0^m07, longueur 0^m07.

Rue Daubenton, n° 26.

[Juillet 1889].

Un petit aigle en bronze, de 0^m03 de hauteur.

Une lampe en terre jaunâtre, sans anse ; sur le dessus une tête de femme ceinte d'un couronne d'épis de blé.

Une urne en terre noire vernissée.

Une monnaie moyen bronze, à l'effigie de Néron.

Rue Geoffroy Saint-Hilaire, n° 27.

[Mai 1895]

Un brunissoir en silex poli ; la base est de $0^{m}06$ et la hauteur est de $0^{m}07$.

Une dent de sanglier, non travaillée.

Un stylet en os, de $0^{m}08$ de longueur ; l'extrémité supérieure est terminée par une petite olive.

Un creuset, de $0^{m}3$ de diamètre, pour fondre les métaux, en terre grisâtre.

Une écuelle en terre grisâtre, de $0^{m}16$ de diamètre.

X

Différents historiens anciens et modernes de notre vieux Paris ont abordé le sujet des Voies romaines de Lutèce. Ils ont formé des conjectures sur les directions qu'elles avaient suivies à travers la capitale naissante et au-delà. Quelques-uns nous ont apporté des détails et des remarques sur leur mode de construction, en se fondant, pour en juger, sur les travaux analogues exécutés par ces grands édificateurs qu'étaient les Romains ; d'autres ont hasardé des notions topographiques plus ou moins aventurées, et qu'ils n'avaient guère pris la peine de contrôler sur place, — sauf de rares techniciens, tels que l'ingénieur en chef Jallois, dont nous nous sommes entretenus tout à l'heure.

Grâce aux fouilles personnelles que nous avons pratiquées depuis vingt ans, nous avons pu, dans nos études, procéder moins arbitrairement. Car ces fouilles nous ont révélé des points de passage, et les nombreuses antiquités recueillies en bordure et à proximité de ces grands chemins ont elles-mêmes, pour ainsi dire, jalonné leur direction.

En résumé, tant de témoignages rassemblés et comparés ensemble nous ont amené à reconnaître d'une manière ferme et concluante :

1° Que les Romains avaient mis en usage, dans Lutèce, leur habituel système de viabilité, en construisant là de grandes voies comme pour une durée éternelle (par les tronçons que nous avons explorés, on peut affirmer, en effet, que ce sont de véri-

Voies romaines de la rive gauche de Lutèce.

Bronzes recueillis en bordure et à proximité.

1 - rue Cujas en Mai 1885 -
2 - B^d port royal 125 - juin 1884
3 - aven. des Gobelins 12bis juin 1898
4 - Imp. Nicole 5 - avril 1882 -
6 - rue Cujas - Mai 1885
7 - Boul. arago 5 - juillet 1880
8 - rue Cujas - Mai 1885
9 - Imp. Nicole 3 - avril 1882
10 - rue Clovis - juin 1896
11 - Imp. Nicole 5 - avril 1882
12 - rue Valette 2 - février 1889
13 - B^d port royal 125 - juin 1884
14 - rue Laromiguière - Mai 1882 - 15 - Egout rue de Plaisville - 8bre 1896 - 16 - B^d St Michel 87 - février 1896 -
17 - rue Clovis - juin 1896 - 18 - rue Clovis - juin 1896 - 19 - rue Clovis, juin 1896 - 20 - rue du Sonnare avril 1879
21 - B^d port-royal 88bis juillet 1882 - 22 - Place du Panthéon et rue d'Ulm - Mars 1898 - 23 - rue des Ursins 17 - 8bre 1898 -

Voies romaines de la rive gauche de Lutèce.

Objets antiques recueillis en bordure et à proximité.

1

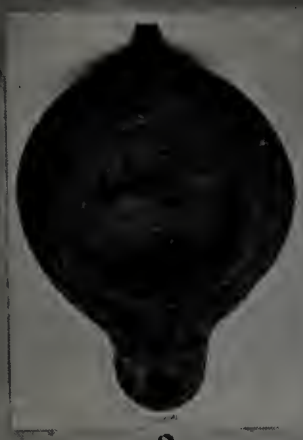
2

3

4

5

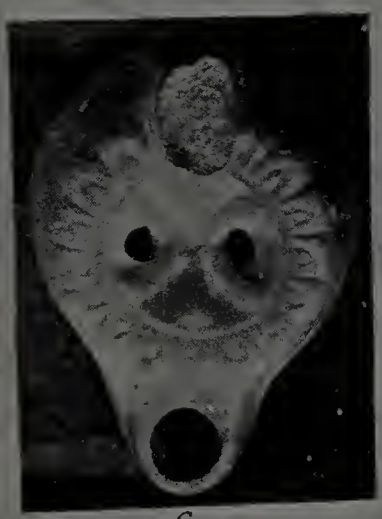
6

7

8 9 10 11 12 13 14

15 16 17

18 19 20

21

Lampes en terre { 1. rue Daubenton 26 - août 1884 — 2. rue Cadin-Lemoine 71. juin 1885 - 3. Imp. Nicole avril 1882 - 4. rue de l'abbé de l'épée - mai 1882 - 5 B^d port royal 125. juin 1884 - 6. rue Amyot 8ème 7bre 1895 7 - rue de l'arbalète 16 - 7bre 1883 -

Verreries { 8. rue des fossés St Jacques 20 - juin 1886 - 9 - rue Valette 2. février 1889 - 10. rue Amyot 8ème 7bre 1895 11 - rue Clisson - Mai 1885 - 12. B^d Arago 5 - juillet 1880 - 13. avenue des Gobelins 14 - en 1882 - 14 - B^d port royal 88ème - juillet 1882 - 15. Aven. des Gobelins 14 en 1884 - 16 rue Nicole 17. avril 1882 - 17 B^d port royal 88ème - juillet 1880 - 18. rue Nicole 17 avril 1882 - 19. av. des Gobelins 38 - 8bre 1882 20 - rue des fossés St Jacques 20 - juin 1886 — 21 - rue Descartes 31 - juillet 1897

Ruckert Sc.

Voies romaines de la rive gauche de Lutèce.

Céramique recueillie en bordure et à proximité.

1. Boul'Arago 5 - juin 1881 - 2. B^d port royal 88 bis juillet 1882 -
3 - rue Vrancant - Mars 1882 - 4 - B^d port royal 125 - juin 1884 -
5 - rue Amyot 86 bis - 7 bis 1895 - 6 rue Denfert Rochereau 57 - avril 1896 -
7 - rue Monsieur le Prince 132 - avril 1879 - 8 rue de l'abbé de l'Epée 9 - Mai 1882 -
10 - rue Tournefort 4 - X bis 1893 - 11 - avenue des Gobelins 14 - en 1880 -
12 - rue Nicole 17 - avril 1882 - 13 - B^d St Michel 87 - Mars 1896 -
14 - B^d St Michel 87 - Mars 1896 - 15 - faub. St Jacques 28 - avril 1899 - 16 avenue des Gobelins 37 - avril 1881 -
17 - avenue des Gobelins 31 - janvier 1889 - 18 - rue de la Collégiale 2 - Novembre 1893 - 19 - rue Nicole 17 - avril 1882 -
20 - rue St Jacques 304 - février 1887 - 21 - rue d'Ulm et place du Panthéon février 1898 - 22 - B^d St Michel 87 - février 1896 -
23 - groupe de vases rue d'Ulm et place du Panthéon - Mars 1898 -

C. RUCKER.

tables monuments exécutés dans des conditions de solidité inébranlable et que nos travaux modernes, même les plus soignés, n'ont pas surpassés, dans cet ordre) ;

2° Que les Romains, à Lutèce, qui n'était encore qu'une petite ville, en dépit de son palais impérial, à Lutèce, comme à Rome, avaient élevé leurs temples directement sur les bords des grands chemins ;

3° Que, dans cette simple bourgade, aussi bien que dans les grandes cités d'Italie, les sépultures se trouvaient placées hors la ville, en bordure de ces routes et qu'elles en étaient même le principal ornement, ainsi qu'on peut en juger par les vastes nécropoles gallo-romaines, païennes ou chrétiennes, que j'ai explorées sur le parcours des artères essentielles de Genabum et de Lugdunum.

Les Romains avaient donc importé chez les Parisiens leurs coutumes, leurs traditions, en disposant les temples et les sépultures le long des grandes lignes de communication, pour obliger en quelque sorte les passants à se souvenir des morts, pour rappeler aux voyageurs la mémoire des hommes illustres ou des événements importants.

Je laisse aux archéologues de l'avenir le soin de déterminer la date authentique de la construction. Leur tâche, très délicate, sera facilitée, sans doute, par l'étude approfondie des Antiquités, décrites un peu sommairement dans notre notice, mais soigneusement indiquées à leur place de découvertes.

Je m'estimerai heureux si, par mes communications, par les documents tirés du sol à la suite de mes fouilles, j'ai pu produire des éléments nouveaux d'études, susceptibles de faire avancer d'un pas l'Archéologie parisienne, si chère à nos cœurs. Je me verrai au comble de mes vœux si, tout au moins, j'ai pu fournir des documents appréciables à la Commission présidée par M. Villain, conseiller municipal, et constituée, par arrêté de M. le Préfet de la Seine, expressément afin de retrouver ces fameuses Voies romaines, dont l'existence n'était un doute pour personne, mais dont on n'avaît encore pu déterminer l'emplacement exact, sur des points aussi variés.

Charles Magne.

ANNEXES

LES VOIES ROMAINES DE LUTÈCE — Le XIXe Siècle, n° 3 Juin 1898, publiait l'article suivant :

« Sur une proposition de M. Villain, le Conseil municipal avait invité le Préfet à profiter de la réfection partielle de la rue Saint-Jacques pour rechercher la Voie romaine du sud de Paris et pour en déterminer la largeur et la contexture. Le Préfet nomma une Commission, qui surveilla les travaux, et l'on vient de découvrir, devant Louis-le-Grand, à la pente escarpée de la vieille rue Saint-Jacques, des vestiges de la Voie romaine qui reliait Lutèce à *Genabum* (Orléans) et au centre de la Gaule, la couche épaisse de béton que recouvraient les grandes dalles de pierre qui formaient, comme sur nos chaussées royales, le pavage ordinaire des grandes Voies romaines.

« Sous le Paris actuel, l'ancien Paris est distinct comme le vieux texte dans les interlignes du nouveau », a dit V. Hugo, et cela est merveilleusement vrai.

De l'îlot de boue, des bancs de sable amassés au fil de l'eau, s'élevait une bourgade en torchis, Lutèce, qui ne communiquait avec la terre ferme que par deux ponts de bois. Au levant et au nord, d'immenses marais, au sud et à l'ouest des forêts profondes.

Sur la route qui escaladait la montagne blanche, le mont *Leucotius*, et qui allait vers l'Italie, s'étageaient les palais, les fabriques, les temples, les villas. Le palais des Thermes fut le séjour favori des imperators.

Julien, ce Voltaire couronné, ce philosophe stoïque et sage que les chrétiens ont tant insulté, y passa trois ans. Il était à deux pas du grand camp prétorien qui était au Luxembourg et qui dominait la vieille cité gauloise.

Ces thermes, qu'on a cru longtemps une construction isolée, n'étaient qu'une dépendance du grand palais impérial, qui devait être immense, si l'on en juge par les substructions que les fouilles de ces derniers temps ont fait découvrir. Il occupait tout le sommet du *Mont Leucotius* et une partie de sa pente septentrionale.

En face, s'amorçait, sur la Grande Voie, une longue avenue de noyers, taillée au flanc du coteau et conduisant aux Arènes, qui étageaient leurs blancs gradins de calcaire au milieu des vergers et des jardins qui grimpaient au versant du mont. Une chapelle s'élevait à Bacchus au milieu des pampres du vignoble parisien. Après le palais, des maisons, des fabriques, puis, quand les maisons cessaient, de chaque côté de la route s'alignaient les tombes qu'on a retrouvées par milliers, avec vases du festin funèbre, lacrymatoires et médailles mortuaires. Le niveau de l'ancien sol est, chose curieuse, l'aire du bal de Bullier, où les gigolettes du Pays latin se livrent aux écarts de la Tulipe orageuse sur les tombes de nos ancêtres. C'était la voie maudite, le chemin des réprouvés, que les premiers chrétiens appelèrent la rue d'Enfer.

Une autre rue s'embranchait à droite sur la rue Saint-Jacques et, à travers les cultures de Lias, longeait le camp du Luxembourg, — c'est la rue de Vaugirard actuellement — et se dirigeait vers Meudon et Sèvres. — *A. Callet.* » ·

La Borne milliaire (Voy., ci-dessus, p. 82 et suiv.). — La description que M. Ch. Magne fit, au cours de la visite à Carnavalet, de cette borne et les renseignements dont il l'accompagna inspirèrent le poète Marc Legrand, qui le suivait avec intérêt. Et, le lendemain, M. Magne recevait, à lui dédiées, ces strophes lapidaires, où la rêverie du poète semble avoir ressuscité la vie de ce précieux monument.

LA BORNE

A M. Charles Magne.

C'était une colonne en pierre grise et nue,
Immuable, dressée au bord du long chemin.
Sous la clarté riante ou les pleurs de la nue,
Offrant au voyageur sa calme bienvenue,
Elle fixait au sol l'orgueil du nom romain.

Gravés sur sa rondeur, de hautains caractères
La dédiaient à quelque chef de légion :
Et, l'eau du ciel mouillant ce cippe solitaire,
La poussière y montant des pas faits sur la terre,
La mousse verte y fleurissait l'inscription.

Elle était, sur les champs, une auguste mémoire ;
Les soldats, devant elle inclinant leurs drapeaux,
En emportaient au cœur un espoir de victoire ;
Des brebis y laissaient leur laine blanche ou noire,
Le passant s'asseyait à son ombre, en repos.

Mais quoi ? Rien dure-t-il de ce que l'homme fonde ?
La route des césars et des troupeaux laineux,
Pour des chemins nouveaux sur la face du monde,
Un jour, fut délaissée et sur la stèle ronde
L'insulte du lierre accrut bientôt ses nœuds.

Puis un tailleur de pierre en cette solitude
Trouva ce bloc perdu, pour en faire un cercueil
L'abattit sur le sol, d'esprit et de main rude,
Le creusa tout un jour, selon son habitude,
Et la mort reposa dans ce manteau d'orgueil.

Un obscur trépassé fut clos dans cette pierre :
Et le même granit qui donnait le signal
De la marche et montrait la voie aventurière,
Borne pour les vivants et tombe au cimetière,
Marqua l'arrêt suprême et le terme fatal.

Depuis, la route séculaire est effacée ;
La racine de l'arbre a disjoint le ciment,
L'herbe cache le roc de l'antique chaussée...
Ces souvenirs sont loin. Aujourd'hui la pensée
Balbutie à l'écrit tronqué du monument.

Ce qu'un geste a bâti choit sous un autre geste,
L'homme profane tout ce qu'il sacra d'abord.
Du cadavre pas un grain de cendre ne reste
Et, pour l'œil du penseur, la borne vide atteste
La même vanité dans la gloire et la mort.

Marc LEGRAND.

Paris, 11 novembre 1898.

Le Palais des Thermes. — Sur l'imposante ruine des Thermes, M. Marc Legrand, auteur de *L'Ame Antique* (1), a écrit la pièce de vers suivante, dédiée à M. A. Pressard, le dévoué Vice-Président du *Comité de La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.*

LES THERMES DE JULIEN

A M. Antoine Pressard.

Le cocher du tramway de Montrouge, qui corne
Et qui roule, aussi prompt que le vent libyen,
Voit chaque jour, debout comme une sombre borne,
Les murs massifs, palais antique de Julien.

L'œil du passant blasé regarde sans tristesse
Cet édifice fruste et qu'une grille enclôt,
Et qui reste, débris de la vieille Lutèce,
Tel un écueil hautain qu'assiège en vain le flot.

Sous la voûte en granit que chaque siècle évide,
Jadis ont défilé bien des vivants, hélas !
Dans cette salle basse, où tombe un jour livide,
Les conquérants venaient rafraîchir leur corps las.

(1) *L'Ame Antique,* Paris, A. Colin. — Ce volume a été récompensé d'une médaille par la *Société d'encouragement au bien* et adopté par le Ministère de l'Instruction publique comme livre de bibliothèques classiques et livre de prix pour les élèves de l'Université.

A cette place, où rôde à présent le cloporte,
Ondoyait la piscine où parfois, vers midi,
Le Proconsul, suivi d'une flatteuse escorte,
Se séchait, étendu sur le marbre attiédi.

Là les cris des marchands d'onguents, la voix des lyres,
Les propos chuchotés, les chansons, les coups sourds
Du masseur sur les chairs, les quolibets, les rires
Se mêlaient au vain bruit de l'eau coulant toujours.

Les coiffeurs opéraient leurs savantes brûlures,
Les poètes vantaient les vertus de César;
Parmi les Gaulois nus aux longues chevelures,
La courtisane offrait son sourire au hasard.

Là les parfums choisis, âmes des plantes rares,
Dont s'imprégnait l'eau chaude autour des corps charmés,
Se brisaient au plafond lambrissé de carrares
Où perlait la buée en des pleurs embaumés.....

Maintenant un trou s'ouvre entre les parois hautes,
Par où le ciel se voit. Le sol ne porte plus,
Noir, bossué, n'ayant que quelques rats pour hôtes,
La mosaïque gaie où marchaient des pieds nus.

Tout s'est détruit — le temps fait de cruels massacres —
Ton bain, ô César, semble un funèbre caveau,
Et le jardin, que borde un noir cordon de fiacres,
A l'air d'un cimetière autour d'un grand tombeau:

Et tous les jours, veillant cette froide relique,
Muet et ganté blanc ainsi qu'un croque-mort,
Un gardien glabre accueille avec un air oblique
Le visiteur troublant ce sépulcre qui dort.

Mais le Boulevard vit près de ce débris triste !
Et la Nature au mur branlant a mis la main,
Et, cachant la ruine au regard de l'artiste,
Le lierre a remplacé le vieux ciment romain.

Marc LEGRAND.

CIMETIÈRES

GALLO-ROMAINS ET MÉROVINGIENS

(Avenue des Gobelins et rue Descartes)

explorés en 1898

Au mois de juin 1898, des travaux de terrassements exécutés avenue des Gobelins, dans la cour du n° 12 bis, m'ont permis de recueillir plusieurs objets appartenant aux époques Gallo-romaine et Mérovingienne.

Ces antiquités ont été exhumées du sol de l'ancien Cimetière, situé au pied du *mons Cetardus*, en bordure de la Voie romaine de Lutèce à Lugdunum (Lyon).

C'est sur une surface fouillée de 317 mètres et à $2^{m}50$ environ en contrebas du niveau actuel du trottoir, que j'ai pu explorer ce champ de repos de nos ancêtres.

Les sépultures, à part trois sarcophages en pierre et deux en plâtre, étaient disposées à même le sol.

Au milieu des déblais, les squelettes (1), assez bien conservés, étaient entourés de poteries, de bronzes, de verreries, de monnaies, de clous en fer et autres menus objets en os et en ivoire, ainsi que des détritus de repas funéraires.

Voici la nomenclature, sommairement décrite, des antiquités exhumées et qui font aujourd'hui partie de ma collection.

(1) Je crois devoir constater que j'avais remis plusieurs crânes et os longs extraits de ces sépultures à M. le Docteur Capitan. Malheureusement, notre savant vice-président, averti un peu tardivement du résultat des fouilles, n'a pu, à son grand regret, faire photographier à temps les sarcophages à leur place de découverte. Ces derniers avaient été brisés ou réduits en moellons par les terrassiers, le matin même du jour où l'un de ses amis, M. A. Croisier, interne à l'hôpital de la Pitié, s'était rendu sur les lieux, muni de son appareil photographique, pour prendre un cliché qui, dans notre pensée, devait montrer l'aspect que présentait ce Cimetière.

Un instrument, de 0,13 de long, en bois de cerf sculpté en forme de croissant aminci à ses deux extrémités. Une entaille est pratiquée dans son milieu.

Une pendeloque conique, en bois de cerf, de 0,11 de long avec une rainure en spirale sur toute sa longueur ; l'extrémité supérieure est percée d'un trou pour la suspendre.

Deux dents de sangliers non travaillées.

Une dent de sanglier enchâssée dans son alvéole.

Une cuiller elliptique en bronze avec une tige, de 0,10 de longueur.

Une petite cuiller circulaire en bronze, à l'usage des thuriféraires. La tige est cassée et n'a plus que de 0,02 de long.

Trois fibules en bronze. Leur face gracieusement contournée est ornementée.

Une épingle à cheveux en ivoire, de 0,12 de long.

Une semblable en os, de 0,09 de long.

Une moitié de coupe en terre rouge dite de Samos ; dans le fond la marque M. TVR + M. S.

Un dé à coudre en bronze, ouvert à sa partie supérieure.

Un fer à cheval, coupé intérieurement en forme d'angle aigu.

Un fléau en fer, de 0,27 de long, provenant d'une balance romaine à peson.

Deux lames de sabre en fer (scramasaxes) de 0,35 de longueur et 0,05 de largeur.

Une framée en fer, de 0,24 de longueur. La douille contient encore le bois du manche cassé.

Un vase en terre grise, de 0,17 de hauteur, avec une panse de 0.15 de diamètre, terminée par une base de 0,04 de diamètre. Le goulot est légèrement cassé.

Une amphore de forme conique, de 0,15 de hauteur. L'ouverture est de 0,10 de diam. et sa base est de 0,05 de diam. Le goulot, en partie fracturé, est muni de deux petites anses percées d'un trou circulaire.

Un vase en terre bleuâtre vernissée, de 0,10 de hauteur avec des rainures concentriques sur la panse.

Un goulot d'amphore, de 0,14 de diamètre, en terre blanche, avec son col muni d'une anse ornementée de trois rainures parallèles.

Deux stylets en ivoire, de 0,09 de longueur.

Une clef en bronze.

Une fusaïolle en terre rougeâtre.

Un unguentarium en verre irisé.

Des monnaies en bronze, à l'effigie de Néron, de Vespasien et de Faustine la mère.

Des monnaies petit bronze, à l'effigie de Valens, de Gallien, de Tetricus et de Constans.

Cinq clous en fer, provenant des cercueils en bois.

Enfin un *Torquès* en bronze, de 0,17 de diamètre et d'un poids de 0 k. 600. La

couronne a un centimètre et demi de diamètre et elle est ornée de six bagues en relief, lesquelles la divisent en autant de parties inégales mais symétriques deux à deux.

Le *torquès* était, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, une distinction honorifique, donnée au guerrier romain pour récompenser sa valeur. Cet ornement ne se portait pas au cou ; il était fixé sur la poitrine comme nos décorations modernes. Le soldat qui en était décoré avait le titre de *Miles torquatus*.

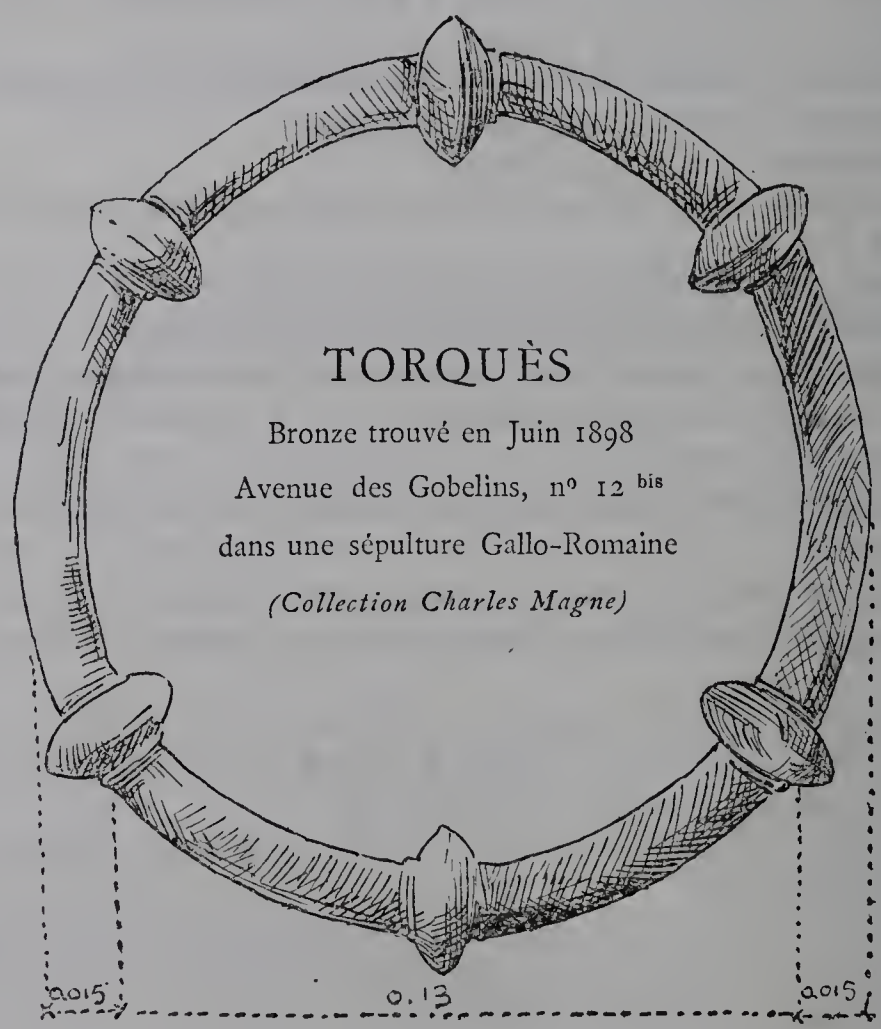

Je rappellerai qu'en août 1897 j'avais rencontré, au milieu des travaux de terrassements exécutés sur une surface de 120 mètres, dans la cour du n° 11 de l'Avenue des Gobelins, c'est-à-dire en face des fouilles dont je viens de parler, vingt-neuf sarcophages appartenant aux époques gallo- romaine et mérovingienne.

Après avoir exploré tous ces tombeaux, dont les squelettes étaient orientés la figure tournée vers le levant, j'en ai relevé les

dimensions et ai constaté qu'ils étaient superposés sur deux et même trois rangs (1).

En outre, j'ai recueilli plusieurs objets antiques parmi lesquels je citerai :

Un vase gallo-romain en terre blanchâtre, de 0,40 de diamètre, dont le rebord muni d'un déversoir porte le sigillum OF. AMRVS
VRANIVS

Une ampulla en verre irisé.

Une lame de sabre en fer (scramasaxe) de $0^{m}50$ de longueur et 0,05 de largeur.

Une francisque, de 0,25 de longueur.

Une framée, de 0,31 de longueur.

Un couteau en fer, de 0,15 de long et 0,025 de largeur.

Des monnaies petit bronze, à l'effigie de Licinius, de Victorinus et de Constantin le grand.

Des monnaies grand bronze, à l'effigie de Marc-Aurèle et d'Antonin le pieux.

Dans le courant de juillet suivant, j'explorai, sur le versant méridional du *Mons Lucotitius*, rue Descartes 31, près de la rue Clovis, l'emplacement d'un Cimetière chrétien des époques gallo-romaine et mérovingienne.

Les fouilles pratiquées sur une surface de 580 mètres, entre la rue Descartes (ancienne Voie romaine de Lutèce à *Lugdunum*) et le mur d'enceinte de Philippe-Auguste, me permirent de recueillir, dans les sarcophages rencontrés à $2^{m}35$ en contrebas du trottoir, plusieurs objets antiques, dont voici une succincte désignation :

Un fragment de sarcophage en plâtre, portant moulé en relief le monogramme du Christ.

Un coude en terre rouge de Samos, de $0^{m},10$ de diamètre.

Un vase en terre grise, de $0^{m},09$ de hauteur, à large ouverture avec six filets concentriques gravés sur la panse.

Une boucle de ceinturon en bronze, ornementé.

Une ampoule à long col, en verre irisé, de $0^{m},09$ de hauteur.

Une bague en bronze, avec chaton.

Un *unguentarium* en verre irisé, de $0^{m},28$ de longueur.

Un petit *unguentarium* en verre blanc, très irisé, avec le goulot muni de deux petites anses.

Une lame de sabre en fer (scramasaxe), de $0^{m},38$ de long et $0^{m},04$ de large.

(1) M. Paul Sébillot, notre collègue du Comité de *La Montagne Sainte-Geneviève*, membre de la Société d'Anthropologie, de la Commission des monuments mégalithiques, voulut bien, sur mon invitation, venir visiter ce Champ de sépulture, avant que les terrassiers eussent commencé leur œuvre de déblaiement.

Un scramasaxe semblable, de $0^m,35$ de long et $0^m,04$ de large.

Une framée en fer, de $0^m,31$ de long ; la douille contient encore le bois du manche cassé.

Une framée en fer, de $0^m,25$ de long ; la lance est cassée à la naissance de la douille.

Une épingle à cheveux en os, de $0^m,09$ de long ; la tête est formée de deux parties rectangulaires superposées et bordées par un filet gravé en trait ; deux autres filets semblables sont disposés en diagonales.

Une fibule en bronze, de $0^m,05$ de long.

Une aiguille en os, de $0^m,08$ de long percée de son chas.

Une amphore en terre rougeâtre, de $0^m,23$ de hauteur ; la panse est très arrondie et le goulot est muni d'une anse.

Une hache en silex taillé, de $0^m,12$ de long, de l'époque néolithique.

Une hache en silex poli, de $0^m,12$ de long.

Deux monnaies petit bronze, à l'effigie de Constantin le Grand et de Constant 1er.

Des monnaies moyen bronze, à l'effigie de Dioclétien, Constance Chlore, Maximien Hercule, Gordien II, Philippe I et Julien II avec le bœuf Apis au revers.

J'ajouterai que, le 15 juillet 1897, à l'issue d'une « Promenade-Causerie », au Lycée Henri IV, où notre cher Président M. J. Périn venait de retracer, dans une éloquente Causerie, aux membres du Comité de *La Montagne Sainte-Geneviève*, l'historique de ces bâtiments, qui abritèrent pendant de longs siècles les religieux Génovéfains, j'eus le plaisir de conduire nos collègues sur l'emplacement de cet ancien Cimetière.

Les travaux de terrassements, alors en cours d'exécution, avaient mis à découvert plusieurs sarcophages en pierre et en plâtre dont la plupart contenaient encore les squelettes des gallo-romains du Bas-empire et des contemporains de Clovis (1).

Plusieurs membres de notre Comité purent rapporter de cette intéressante visite quelques-uns de ces souvenirs, qui prennent une valeur réelle entre les mains des anthropologistes.

Charles Magne.

(1) Je me suis empressé d'offrir à M. le docteur Capitan, professeur à l'École d'Anthropologie, vice-président de *La Montagne Sainte-Geneviève*, plusieurs crânes destinés au Musée de cette École.

Pl. 1.

St MARCEL
À TRAVERS LES ÂGES

PLAN
DES CHAMPS DE SÉPULTURES

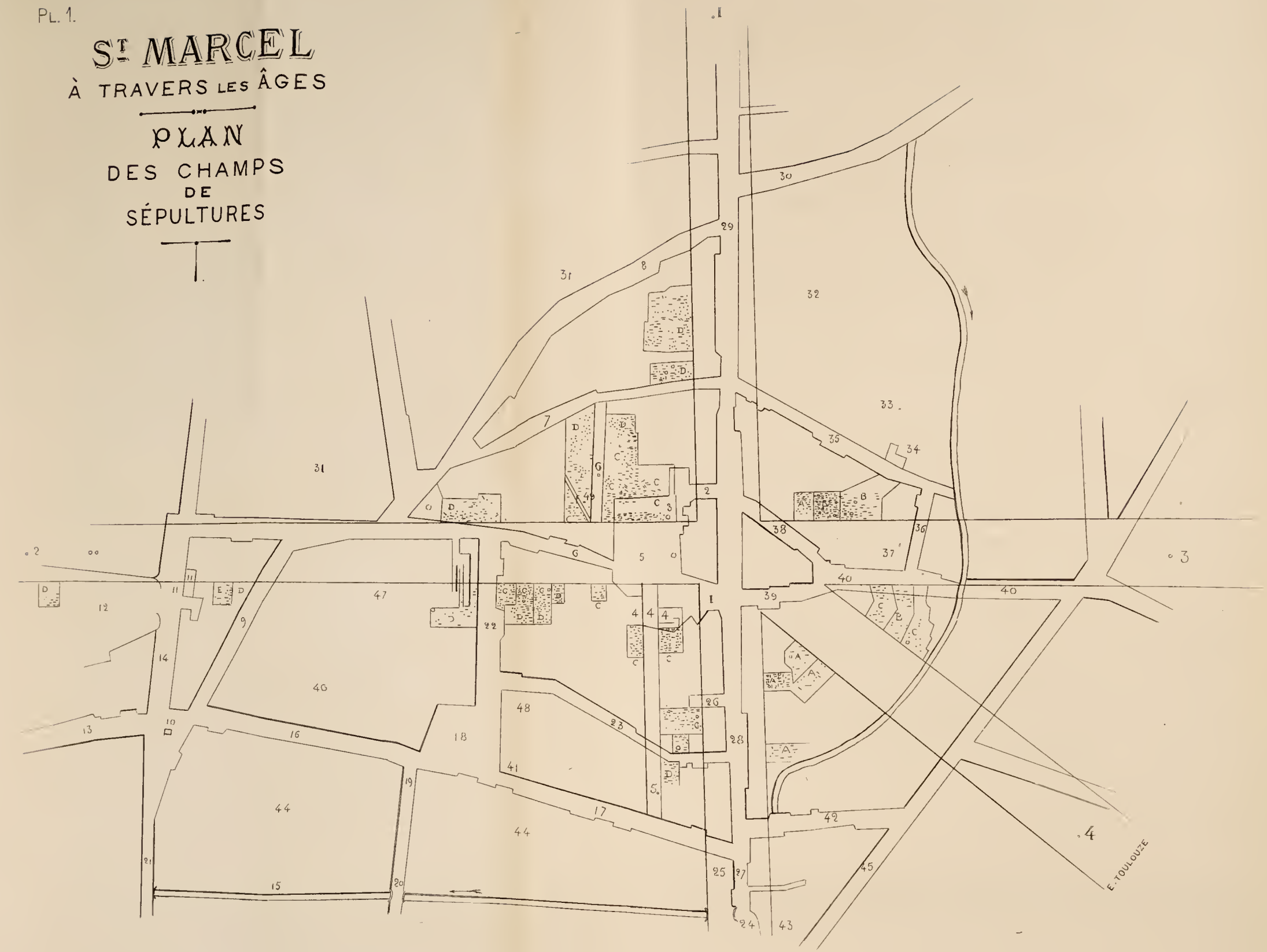

SAINT MARCEL A TRAVERS LES AGES

Plan des Champs de sépulture

01 Avenue des Gobelins (Voie ouverte sous Napoléon III).
02 Boulevard Saint-Marcel.
03 id Arago.
04 id du Port-Royal.
05 Rue de la Collégiale.
06 Rue Ortolan (ouverte en 1882).
1 Rue Pierre Lombard.
2 Rue Saint-Marcel.
3 Église Saint-Marcel (Collégiale).
4 id Saint-Martin.
5 Cloître Saint-Marcel.
6 Rue des Francs-Bourgeois.
7 Rue de la Reine Blanche.
8 Rue des Hauts fossés Saint-Marcel, aujourd'hui rue Lebrun.
9 Ancienne rue du Fer, du Jardin du Roy et rue des Fossés Saint-Marcel.
10 La Croix-Clamart (à l'emplacement de cette croix s'élève la fontaine Saint Hilaire).
11 Cabaret des Maquignons, situé rue Geffroy Saint-Hilaire, en face de l'ancien marché aux chevaux et aux cochons.
12 Ancien marché aux chevaux et aux cochons.
13 Rue des Saussayes, aujourd'hui rue Poliveau.
14 Rue Geoffroy Saint-Hilaire.
15 Rivière des Gobelins ou de Bièvre.
16 Rue de la Muette, aujourd'hui rue du Fer à Moulin.
17 Rue du Fer à Moulin.
18 Place Scipion.
19 Rue de la Clef.
20 Pont aux Choux.
21 Pont Coupeaux.
22 Rue de la Barre ou de la Barrière, ainsi nommée en 1650 environ, aujourd'hui rue Scipion.
23 Rue du Petit moine.
24 Pont aux Tripes.

25 Ancienne boucherie (existait sur ce point en 1652).

26 Cul de sac d'Entrelasse absorbé par l'avenue des Gobelins et par les nouvelles constructions élevées en 1882 et 1883.

27 Rue de la Boucherie, ensuite rue Mouffetard, aujourd'hui avenue des Gobelins.

28 Rue Moustar, rue Mouffetar, aujourd'hui avenue des Gobelins.

29 Rue Moustar, en 1792 rue Gautier-Renau, rue Mouffetard, aujourd'hui avenue des Gobelins.

30 Rue Croulebarbe, du nom de Jean de Croulebarbe, proprietaire du fief et du moulin de ce nom.

31 Ancienne culture hors Saint-Marcel, vignes, et plus haut, puits à extraire la pierre de taille.

32 Manufacture des Gobelins.

33 Jardins de l'ancienne propriété de la Reine Blanche ou des Marmousets.

34 Maison du XIVe siècle.

35 Rue de Bièvre, depuis rue des Gobelins.

36 rue des Marmousets.

37 Église Saint-Hippolyte.

38 Rue Pierre Assis.

39 Rue des Couronnes.

40 Rue des Teinturiers et rue Saint-Hippolyte.

41 Hospice Sainte-Marthe.

42 Rue de Valence.

43 Maladrerie Sainte-Valère (était encore là en 1700).

44 Terrains cultivés en prairies et en vergers.

45 Rue Pascal.

46 Ecole d'anatomie.

47 id de la Ville de Paris.

48 Boulangerie générale Scipion, assistance publique.

49 Hypogée reconnue en 1885 et aqueduc au moyen âge, rue Hortolan.

A Sépultures chrétiennes.

B Sépultures mérovingiennes, carolingiennes et du moyen âge.

C Sépultures du moyen âge.

D Sépultures des XII, XIII, XIV, XVI, XVIIe siècles.

E Sépulture gallo-romaine, couvercle avec inscription fruste.

F Aqueduc du moyen âge. Hypogée.

MES FOUILLES
AU QUARTIER SAINT-MARCEL
(Actuellement Quartier de la Salpétrière).

I

Dans un terrain vague, situé boulevard Saint-Marcel, près de l'ancienne rue Mouffetard (1), la vieille rue mémorable aux yeux de l'antiquaire, où quelques maisons gardent encore son cachet,

(1) Au XVIIe siècle, cette partie de la rue Mouffetard, aujourd'hui avenue des Gobelins, se nommait rue de la Boucherie, nom emprunté à la boucherie de Saint-Marcel, située sur le bord de la rivière de Bièvre, à l'angle de la rue du Fer-à-Moulin et près du pont aux Trippes. Cet emplacement est occupé aujourd'hui par la maison portant le n° 1 de l'avenue des Gobelins.

Disons, à propos de cette boucherie, qu'au XVe siècle tout boucher était tenu d'avoir constamment de la viande dans son étal; il lui était défendu de tenir ses étaux ouverts passé 6 heures du soir, excepté les jours fériés et les samedis, où il pouvait rester ouvert jusqu'à dix heures; d'ouvrir les fêtes et dimanches, excepté de la Trinité au 8 septembre à cause de la grande chaleur, de ne jamais ouvrir le jour de l'Ascension; de vendre ou d'étaler les jours maigres ou le carême dans plus d'un étal sur dix pour les malades seulement; il ne pouvait abattre sans en prévenir le lieutenant de police et sans acquitter le droit; il ne pouvait non plus débiter de la viande cuite ni tenir un autre commerce que celui de la boucherie. Il lui était enjoint de ne débiter que de la viande d'animaux sains, tués et non morts de maladie, sous peine de payer une amende de cinq cents livres. Enfin les bouchers étaient tenus de ne point injurier les acheteurs, et il leur était défendu d'appeler les passants. Le maximum du loyer des étaux était fixé, par un arrêt de 1540, à 16 livres parisis, afin que les propriétaires ne pussent élever le prix du loyer, et forcer ainsi les étaliers à augmenter leur viande.

Nous n'avons rien de certain, je crois, sur l'organisation de la boucherie parisienne à l'époque gallo-romaine; mais ce que nous pouvons apprendre au lecteur c'est qu'à l'angle formé par la rue de l'École de médecine, de l'Ancienne-Comédie et du boulevard St-Germain, nous rencontrâmes, dans une fouille exécutée en 1878, plusieurs tombeaux d'ossements et de cornes de bœufs mêlés à des ossements de mouton et à des fragments de poteries sigillées.

Nous pensons que cette agglomération d'ossements occupait la voirie d'un ancien abattoir de boucher de l'époque gallo-romaine.

quand à l'entour d'elles tout se transforme et se modernise, on voyait, il y a 18 à 20 ans, les ruines d'un monument religieux ayant appartenu à l'Église collégiale de Saint-Marcel. Les derniers vestiges de ce monument furent condamnés naguère à disparaître; ils devaient faire place à de nouvelles constructions élevées en bordure du boulevard St-Marcel, et à une nouvelle voie, la rue Antoine Vramant.

Une partie de la Collégiale ayant été explorée pendant les années 1868-1869, il importait de profiter des travaux de 1882, et d'en tirer des inductions utiles, pour diriger nos recherches à travers des ruines qu'on allait éparpiller aux quatre vents de l'horizon, et pour éclairer nos fouilles parmi les sépultures nombreuses qui enveloppaient l'église autrefois si vénérée des habitants de Paris. Tels furent, en effet, les premiers points de repère de nos propres découvertes.

Mais, avant d'exposer celles-ci, comme de simples témoignages documentaires, il semblera peut-être intéressant que nous donnions, en manière de préambule, un court résumé de l'hagiographie de saint Marcel, de la dévotion particulière qui s'attachait à son culte, et des conséquences de cette dévotion, par laquelle nous est expliquée d'abord la quantité considérable de sépultures qui se groupèrent autour de l'édifice consacré.

§ I.

L'Évêque Marcel naquit à Paris, d'une famille pauvre, vers la fin du IVe siècle, rue des Herbiers, dans la cité, près de Saint-Germain-le-Vieux. Cette église avait sa légende:

Au temps de sa fondation, elle fut placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste. A l'approche des Normands dévastateurs, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés avait fait translater à Saint-Jean-Baptiste les reliques de saint Germain; puis, le péril passé, les hommes du nord partis, il s'était empressé de réclamer la précieuse châsse. Mais le clergé de Saint-Jean-Baptiste n'y voulut octroyer qu'à la condition expresse qu'un bras du squelette serait détaché du corps et demeurerait à l'église qui lui avait servi d'asile.

Et voila comment celle-ci devait rester jusqu'en 1802, époque de sa destruction, sous la dédicace du saint, devenu manchot. La maison où Marcel vit le jour occupait sans doute l'emplacement où

ujour-

Saint-

offroy-

Pl. 2.

S. Marcel en 1550

SAINT MARCEL, EN 1550.

D'après un plan de l'époque.

(Planche 2)

1 Fausse porte Saint-Marcel.
2 Rue de la Reine Blanche.
3 Rue des Fossés Saint-Marcel ou rue des hauts fossés Saint-Marcel, aujourd'hui rue Lebrun.
3 bis Rue du Fer, rue des Jardins du Roy (aujourd'hui rue des Fossés Saint-Marcel).
4 La Croix Clamart (emplacement occupé aujourd'hui par la fontaine Geoffroy-Saint-Hilaire).
5 Rue du Fer à Moulin.
6 Pont aux Tripes.
7 id Coupeau.
8 Église Saint-Marcel.
9 id Saint-Hippolyte.
10 id des Cordelières.
11 Rue des Teinturiers.
11 bis Rue Saint-Hippolyte.
12 Rue de la Barre ou de la Barrière.
13 Porte de la Barre et rue des Francs-Bourgeois.
14 Rue des Cordelières.
15 Château de la reine Blanche ou des Marmousets.
16 Rue des Marmousets.
17 Rue Pierre Assis.
18 Rue des trois Couronnes.
19 Rue Pierre Lombard.
20 Rue du Petit Moine.
21 Rue de Lourcine.
22 Rue des Gobelins.
23 Rivière des Gobelins ou de Bièvre.
24 Saint-Médard.
25 Place de la Collégiale ou cloître Saint-Marcel.
26 Rue Saint-Marcel.

27 Puits public.
29 Cabaret des Maquignons.
30 Rue des Saussayes.
31 Eglise Saint-Martin.
32 Porte Saint-Marcel.
33 Cul de sac d'Entrelasse.
34 Hospice Sainte-Marthe.
35 Rue de la Muette.
36 Maladrerie Sainte-Valère.
37 Rue Moustar, rue Mouffetard.
38 Rue Gautier Renau.
39 Boucherie Sainte-Valère .
40 Vignes, terres en cultures.
41 Rue Croulebarbe.

---

se trouvait en 1230 celle de maître Anguerant de Parenty, docteur régent et chanoine de Paris : sur la porte de cette dernière, on remarquait, en effet, l'image représentant saint Marcel et sainte Geneviève, les deux protecteurs populaires de la vieille cité parisienne.

Aussitôt qu'il fut parvenu en âge, l'évêque Prudence l'ordonna lecteur, fonction assez semblable à l'office de conservateur ou de sacristain et qui consistait à lire les leçons aux enfants de chœur, à enseigner aux chantres à chanter les psaumes pendant le service divin, enfin à veiller à l'entretien de la décoration de l'Église. Et, dès lors, selon le langage du vieux temps, il commença « *à florir en miracle* ». Beaucoup de notables faits et belles actions miraculeuses sont attribués à Marcel. D'après le récit de Fortunat, sur le bruit de sa sainteté, les suffrages du peuple se réunirent pour le proclamer évêque de Paris.

Il mourut en 436 et fut inhumé dans la chapelle de saint Clément, où s'éleva plus tard l'église Saint-Marcel. Ses restes, enfermés dans un reliquaire, furent transportés ensuite à la cathédrale de Paris, afin d'être mis à l'abri des Normands, qui ravageaient les faubourgs de la ville. Lorsque les terribles pillards se furent éloignés définitivement, le clergé de Saint-Marcel se hâta de réclamer la châsse patronale ; mais, à son tour, le chapitre de Notre-Dame, renouvelant les débats, que nous contions tout à l'heure des deux paroisses de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Germain, refusa de restituer le dépôt sacré. On dit, néanmoins, sous toutes réserves, que la châsse, dont la matière était d'argent, fut convertie en monnaie pour les besoins du pays. Suivant la description d'un auteur ancien, elle était de vermeil doré, en forme d'église avec deux bas-côtés, couverte de fleurs de lys ciselées, d'appliques, dans des compartiments à losanges, dont les enfoncements étaient des lames d'or ; elle se montrait enrichie de plusieurs figures d'or émaillé avec un grand nombre de pierres précieuses. Ce n'est qu'à partir du Xe siècle que la *capsa*, petit coffre ou cassette destinée à recevoir les restes sacrés des bienheureux, prit la figure d'une église gothique, figure parfaitement appropriée, d'ailleurs, à cet usage remontant aux premiers siècles du christianisme. De même, en France, ce n'est que depuis saint Eloi, par qui l'art de l'orfèvrerie fut porté à un degré de perfection si étonnant pour l'époque, que ces petits monuments commencèrent à se répandre dans les églises d'une certaine importance.

On a vu des rois se faire suivre à la guerre par des châsses de saints vénérés.

Souvent Charles le Chauve, Louis IX et Charles IX revêtaient une dalmatique et portaient par les rues de Paris la châsse sur leurs épaules. Un nombre considérable de châsses fut détruit par les Normands. Aussi reste-t-il aujourd'hui fort peu de ces petites merveilles, dont une grande quantité appartenait au XIIIe siècle.

Aux siècles antérieurs, il était, en effet, très rare de voir une église qui ne possédât le reliquaire de son saint privilégié, auquel la croyance populaire attribuait le pouvoir de protéger la circonscription locale contre toutes espèces de fléaux : peste, famine, guerre, incendie, etc., ou d'en arrêter les tristes effets. Dès que s'abattait sur la ville une calamité (et Dieu sait si le cas était fréquent !) la châsse sortait du lieu saint, promenée en grande pompe à travers les rues par le clergé et sa suite, et suivie par une population confiante.

Plusieurs églises revendiquaient souvent la propriété des reliques du même saint.

On ignore à quelle époque remonte exactement la construction de la châsse de saint Marcel. On sait seulement que celle de sainte Geneviève fut refaite vers le milieu du XIIIe siècle.

La châsse de sainte Geneviève, l'inséparable de saint Marcel aux processions parisiennes les jours de calamités publiques, était supportée par quatre statues de vierges plus grandes que nature, et composée d'une infinité de détails en or et pierreries. Ce précieux monument fut saisi par le gouvernement révolutionnaire, et fut envoyé à l'hôtel des Monnaies, puis on dressa le procès-verbal suivant :

« Nous avons trouvé dans la caisse extérieure une caisse en « forme de tombeau, couverte de peau de mouton blanc et garnie « de bandes de fer dans toutes ses parties. Cette caisse a deux « pieds neuf pouces de long et quinze pouces de hauteur : elle « était soutenue avec du coton, sur lequel nous avons trouvé une « petite bourse en soie cramoisie, ayant d'un côté un aigle à « double tête et de l'autre deux aigles avec deux fleurs de lis au « milieu, brodés en or. Dans la bourse est un petit morceau de « soie dans lequel est enveloppée une espèce de terre. Dans le « cercueil il s'est trouvé deux petites lanières en peau jaune. Dans « une des extrémités, un paquet de toile blanche, attaché avec un

« lacet de fil; dans ce paquet vingt-quatre autres paquets, les uns « de toile, d'autres de peau, et plusieurs bourses de peau de diffé- « rentes couleurs; une fiole lacrymatoire, bouchée avec du chiffon « et contenant un peu de liqueur brunâtre desséchée; une bande « de parchemin sur laquelle est écrit: *Una pars casulæ sancti Petri « principis apostolorum*, et plusieurs autres inscriptions en parche- « min, que nous n'avons pu déchiffrer. Ces vingt-quatre paquets en « contenaient beaucoup d'autres plus petits, renfermant de petites « parties de terre, qu'il n'est pas possible de décrire; un de ces « paquets, en forme de bourse, contient une tête en émail noir de « la grosseur d'une petite noix, et d'une figure hideuse, dans la- « quelle est un papier contenant une partie d'ossements.

« Un autre paquet de toile blanche gommée contenait les os- « sements d'un cadavre et une tête, sur laquelle il avait plusieurs « dépôt de sélénites, ou plâtre cristallisé (1); nous n'y avons pas « trouvé les os du bassin. Nous avons aussi trouvé une bande de « parchemin portant ces mots: *Hic jacet humanum sanctæ corpus « Genovefæ*; plus, un stylet en cuivre, en forme de pelle d'un côté « et pointu de l'autre (2).

« Cette châsse a été réparée en 1614 par Nicole, orfèvre de Paris, « elle est de bois de chêne très épais. Nous y avons remarqué une « agathe gravée en creux, représentant Mutius Scœvolà, brûlant « sa main devant le tyran Porsenna; au-dessous est gravé Cons- « tantin... Sur une autre pierre on voyait Ganymède enlevé par « l'aigle de Jupiter. Quelques-unes offraient des Vénus, des amours « et divers attributs de la mythologie ».

Sainte Geneviève, décédée à plus de 80 ans, fut inhumée, suivant Grégoire de Tours, dans la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, construite, ou tout au moins terminée par la reine Clothilde. (S. Gregorii Turon., *Hist.*, lib. IV, Basilicam illam ipsa (Clotildis) contruxerat, in qua Genovefa beatissima est sepulta (3).

(1) Dans nos recherches du champ des sépultures de la Collégiale de Saint-Marcel, que nous publions ci-après, nous constatons la cristallisation violette d'un squelette, semblable à celle dont parle le procès-verbal.

(2) Très probablement une épingle, qui servait à relever la chevelure. Ainsi qu'il résulte de nos découvertes, aussi bien à Paris qu'en province, les épingles étaient employées communément aux premiers siècles de notre ère; il n'y a donc rien de surprenant à ce que cette mode de relever la chevelure avec des épingles de cuivre fût encore en usage à l'époque ou vivait Sainte Geneviève (Notre collection d'Antiquités parisiennes en renferme plusieurs).

(3) Les magnifiques vitraux, bien connus, de Saint-Étienne-du-Mont se chargent de nous

Selon Frodoard, chanoine de Reims, au Xe siècle, il y eut, dans la cathédrale de Paris, un plus grand nombre de guérisons que dans les autres églises, alors que la terrible maladie des ardents, feu de St-Antoine ou feu sacré sévissait à Paris comme dans les provinces, joignant ses horreurs à celles de la misère affreuse et des famines successives, qui d'une action commune dépeuplaient notre malheureux pays. Ce témoignage ferait supposer que le corps de saint Marcel était alors dans l'église Notre-Dame et qu'il passait pour le meilleur protecteur de la ville contre la maladie des ardents. Il semblerait aussi que, dans les processions qui se faisaient à dessein de préserver Paris contre les fléaux, l'association des reliques de saint Marcel avec celles de sainte Geneviève fût nécessaire, du moins à partir d'une certaine époque. A l'appui de cette hypothèse, nous citerons le fait suivant : L'empereur Baudouin avait vendu à S. Louis la fameuse couronne d'épines. Les chapitres et monastères de Paris reçurent l'ordre de venir, en emportant avec eux leurs plus précieuses reliques, rendre hommage à la sainte couronne. Les chanoines de Sainte-Geneviève s'y refusèrent, alléguant que la châsse de la Sainte ne sortait pas de son église, à moins que celle de Saint Marcel ne vint l'y inviter.

Dans les jours calamiteux, les jours de peste, de disette générale, de pluies diluviennes ou de sécheresse prolongée, les châsses de Saint Marcel et de Sainte Geneviève allaient donc à travers la ville et les faubourgs, portées par des clercs, processionnellement accompagnées de l'évêque de Paris, du chapitre de la cathédrale, du prévôt des marchands, des échevins. La corporation des orfèvres était représentée à la cérémonie par six de ses membres qui, précédant les châsses, portaient le cierge en main et avaient couronne de fleurs en tête. Cette coutume existait encore sous Louis XIII. Les corporations ou communautés d'artisans privilégiés, qui possédaient quelque considération, envoyaient des délégués chargés de suivre la procession. La plus considérable d'entre elles, le corps

apprendre un passage de la légende de Sainte Geneviève : La sainte fille tient un cierge allumé, qu'un petit diable souffle, mais qu'un ange rallume aussitôt. A l'arrière plan Sainte-Geneviève est souffletée par sa mère, qui, aussitôt, est frappée de cécité, suite de son action violente et imméritée ; aussitôt la patronne de Paris, prenant de l'eau du puits placé près de la maison (puits connu par ses miracles sous le nom de *puits de Nanterre*), elle guérit sa mère. Plus loin la protectrice de Paris est debout sur les murailles de la ville, couvrant Paris de sa sainte protection, contre le *Fléau de Dieu*, le vaincu d'Aétius.

des marchands, après avoir varié, avait fixé le nombre de ses délégués à six.

Dans ces cérémonies, on portait les deux châsses côte à côte, ayant grand soin d'empêcher leur contact ; autrement, selon la croyance populaire, les deux saints éprouvaient l'un pour l'autre une affection telle qu'après s'être touchés ils n'auraient plus voulu se séparer et rentrer dans leur église réciproque.

En 1535, nous voyons les châsses des deux saints figurer dans une procession solennelle, ordonnée par François Ier, pour affirmer le respect aux reliques, alors en butte aux dérisions des protestants. La promenade sacrée n'eut pas le résultat qu'on en attendait ; la puissance des reliques, souvent aidée par le hasard des circonstances favorables ou soutenue par l'obstination de la crédulité publique, se trouva cette fois, mise en défaut, et, pas plus que les persécutions royales, que les sentences ecclésiastiques, que la flamme des bûchers, elle n'eut la force d'arrêter la marche croissante de la Réforme.

(Fig. 1).

(Fig. 1 bis). Méreau à l'effigie de Ste Geneviève.

Nous avons le plaisir de présenter ici deux plombs religieux qui offrent le double intérêt et de rappeler la patronne de Paris et d'offrir l'image de sa châsse. Ces plombs, qui appartiennent au premier tiers du XVIe siècle, présentent dans le champ la figure en pied de la bienheureuse fille de Nanterre, tenant un cierge allumé de la main gauche, et un livre ouvert de la main droite ; on remarque

un petit diable armé d'un soufflet avec lequel il éteint le cierge qu'un ange rallume aussitôt (Fig. 1 et 1 bis).

Au revers nous voyons la châsse gothique de la Sainte et au-dessous, en fort mauvais caractères anciens et mal gravés, la date de 1529. Ce plomb est très probablement un jeton de confrérie.

Nous publions encore une deuxième image religieuse de l'inséparable de S. Marcel ; comme toujours nous voyons la patronne de Paris entre le petit diable qui souffle toujours le cierge et l'ange qui le rallume; cette image, ainsi que l'indique la bélière, se portait suspendue sur la poitrine au moyen d'un cordon ou d'une chaînette (Fig. 2.).

(Fig. 2).

§ II.

Revenons à notre Saint. L'évêque Marcel fut donc inhumé, comme nous l'avons dit plus haut, au Ve siècle, dans une chapelle située sur une légère éminence, aujourd'hui disparue, par suite des travaux exécutés pour le percement de la rue Antoine Vramant et le côté gauche du boulevard St-Marcel. Des maisons se construisirent non loin de cette chapelle devenue église collégiale, et le village formé toucha bientôt à la rive droite de la Bièvre et à l'un des faubourgs de Paris. L'importance même de la population devint telle que l'église collégiale parut insuffisante, et, vers le XIIe siècle, une autre chapelle, sous le vocable de Saint-Martin, fut élevée en bordure de la place, connue aussi sous le nom de cloître de la collégiale de St-Marcel (Fig. 3).

Sous les Mérovingiens, dans le courant du VIe siècle, St-Marcel consistait donc en un petit oratoire, élevé sur le tombeau du Saint. L'historien Grégoire de Tours en parle comme d'une sépulture où se faisaient des miracles. Le défenseur de l'évêque Prétextat nous apprend que Ragnemode, évêque de Paris, atteint de la

fièvre quarte, passa près du tombeau de S. Marcel une journée de jeûne, qu'il s'y endormit le soir, et se réveilla le lendemain complètement guéri.

Suivant un bien ancien usage, on raclait la pierre du tombeau du bienheureux, puis cette poussière, mêlée dans un verre d'eau, était absorbée religieusement. On dit encore qu'un curé de Beauvais, étant empoisonné, absorba la raclure du tombeau du Saint, il obtint une guérison prompte et radicale (1).

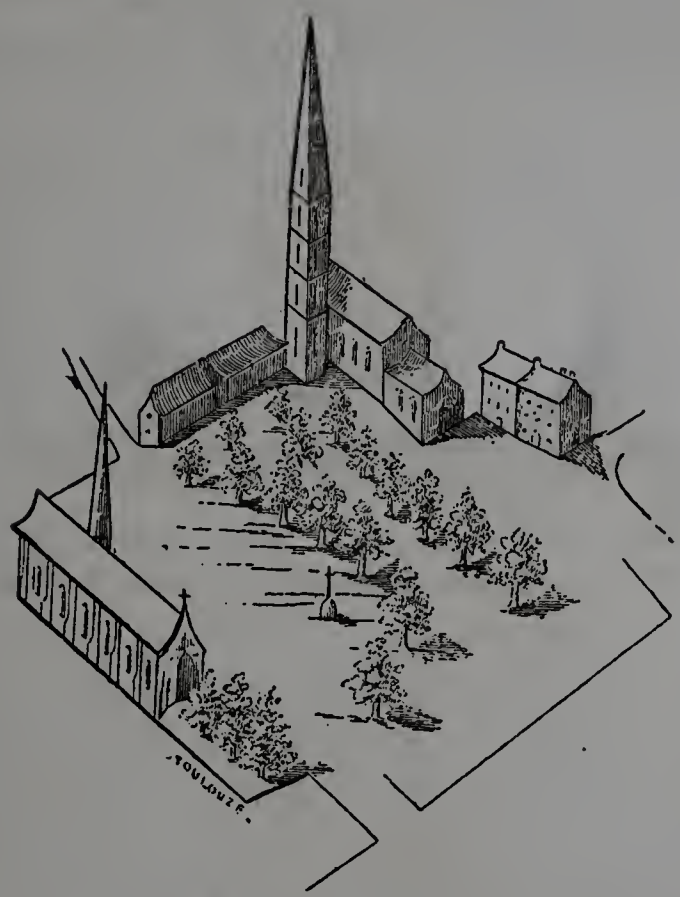

(Fig. 3). Place de la Collégiale de Saint-Marcel.

L'Église de Saint-Marcel existait au IXe siècle, desservie par un nombreux clergé. Ruinée par les Normands, elle fut reconstruite au XIe siècle. Il y a quelque quatre-vingts ans, on la voyait encore sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les maisons por-

(1) Cette coutume de racler des pierres sacrées pour guérir les affligés existait encore il y a moins de 45 ans dans certains pays. La pierre de scellement d'une croix fixée en plein champ, au lieu dit *Saint-Nicaise* (territoire de Moret, voisin de St-Mammès, le village préhistorique exploré par nous) avait la réputation de guérir la coqueluche des enfants ; il suffisait pour cela de gratter la pierre et d'en faire avaler la poussière au petit malade.

tant les numéros 51, 53 et 55 du boulevard Saint-Marcel et les numéros 3 et 4 de la rue Antoine Vramant. Dans la décoration extérieure de l'église on apercevait, au siècle dernier, un motif sculpté en relief représentant Saint Marcel avec un taureau couché. C'était pour perpétuer le souvenir d'un notable miracle, qu'il avait accompli pendant son épiscopat. Un taureau en furie, rapporte la tradition, s'était échappé et répandait la terreur dans la ville. Quelques fidèles allèrent implorer l'assistance de l'évêque. Revêtu de ses habits pontificaux, le saint prélat s'avança à la rencontre de la bête furieuse qui, à sa vue, s'arrêta et se prosterna (Fig. 4).

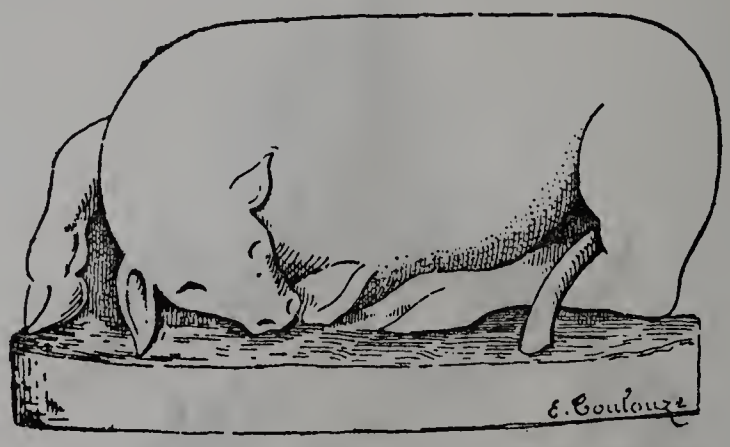

(Fig. 4). Le Taureau de Saint-Marcel (Musée de Cluny).

Saint Marcel, profitant de l'attitude du monstre, lui passa au cou son étole et le conduisit à travers la ville à la grande joie des habitants, à peine revenus de leur terreur. Aussi le peuple, en mémoire du miracle, avait-il la coutume de porter, aux processions des Rogations, un énorme monstre ou dragon d'osier, coutume qui fut observée jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. La statue de Saint Marcel qui de nos jours encore se reconnaît, placée au milieu du trumeau de la porte méridionale à Notre-Dame et le montre foulant aux pieds un serpent ailé, semble aussi commémorer ce miracle, le point saillant de la légende du pieux évêque.

L'abbé Lebeuf regarde ce taureau comme une sorte de divinité du paganisme, d'autres savants croient reconnaître le taureau du zodiaque, d'autres enfin Mithra, dieu du soleil.

Si nous nous permettons d'émettre notre modeste conjecture, c'est que nous croyons nous trouver en face d'un travail barbare, d'un travail de décadence, aussi bien au point de vue de l'art du dessin que de l'exécution de la sculpture de la pierre même; de

plus l'attitude du monstre est absolument celle que lui donne la légende ; pourquoi cette attitude ? S'il représente l'astre du jour, pourquoi ne le voyons-nous pas droit sur ses jambes dans l'attitude de fierté et de noblesse qui conviendrait à la divinité ? Rappelons-nous la légende » *il* (le taureau) *se prosterna aux pieds du saint évêque* » ; nous le voyons en effet dans la position que lui donne la légende, les jambes de devant sont courbées, le mufle repose sur la terre, la queue entre les jambes touchant le sol semble indiquer le calme parfait de la bête. Puis enfin, coïncidence extraordinaire, ce taureau se trouve au pied du clocher de la Collégiale, dédiée au bienheureux ; nous savons bien qu'au commencement de notre ère un culte succédait à un autre culte, et cela sur le même point ; nous en rencontrons la preuve sur différents points de Paris, mais enfin, nous le disons encore, il y a là une singulière coïncidence avec la légende de S. Marcel.

C'est dans l'église de St-Marcel qu'on avait édifié le tombeau de Pierre Lombard, savant théologien, dit *le maître des Sentences*, qui mourut évêque de Paris, en 1164. Son épitaphe, composée par le chanoine Morel, était placée au milieu du chœur :

Hic jacet Lombardus Parisiensis
Episcopus qui composuit librum
Sententiacum, glossas psalmorum
et Epistolarum, cujus obitus dies
est 13 cal. Augusti.

Ce Pierre Lombard avait joué, sans le vouloir, un rôle dont les conséquences furent longues et fâcheuses pendant une période de notre histoire. On en connaît les circonstances singulières :

Un concile venait de décider que « ceux qui porteraient de longs « cheveux seraient exclus de l'Église et qu'on ne prierait pas pour « eux après leur mort ». Cette décision sacrée sur la longueur de la chevelure semblait intéresser au plus haut point le bonheur de l'humanité !

Elle eut pour résultat, en France, de compromettre jusqu'à l'existence de la monarchie par les troubles survenus après le divorce de Louis VII et d'Éléonore d'Aquitaine. Sur les représentations de Pierre Lombard, Louis VII avait donné l'exemple de la soumission aux ordres du concile, en se faisant tondre les cheveux et raser la barbe. Cet excès de dévotion de la part du roi provoqua les plaisanteries de la reine Éléonore, qui déclara même, avec une légèreté

mêlée d'un certain dédain, qu'elle avait pour époux non pas un roi, mais un moine. L'insulte parut grave, si grave qu'elle fut un des points principaux sur lesquels s'appuya le concile de Beaugency (1) pour casser le mariage de Louis VII. Aussitôt après son divorce, Éléonore donna, avec sa main, son bel héritage à Henri Plantagenet, duc de Normandie et comte d'Anjou.

On connaît les suites de cette union.

Le nombreux clergé de saint Marcel jouissait de grands privilèges; un des principaux était l'hérédité du canonicat. Une inscription funéraire, recueillie par nous dans les fouilles de l'église, se composait des mots suivants, d'une ortographe douteuse:

Ci Git pierre Le Coq
Des L'age de 17. ans chan
oine de St-Marcel y est
Mort le 26 Decbre 1736
AGÉE de 84 ans.
Requiescat IN PACE

Cette épitaphe est gravée sur un morceau de marbre blanc, mesurant $0^{m}42$ de largeur sur $0^{m}24$ de hauteur. Comme on peut le voir par ce monument, le clergé de St-Marcel devait se composer, sinon en totalité, du moins en partie, de chanoines héréditaires. Cette élévation aux honneurs et aux bénéfices du canonicat, avec pouvoir de les transmettre à leurs descendants comme bien patrimonial et séculier, était sans doute conférée aux fidèles généreux, dont les libéralités envers le clergé et la paroisse méritaient une telle récompense. Qui ne sait, en effet, que les seigneurs laïques possédaient un bon nombre de bénéfices ecclésiastiques: prieurés, abbayes, cures, évêchés même, qu'ils les faisaient valoir par des clercs peu favorisés sous le rapport de la fortune, et que ceux-ci prélevaient un droit pour le compte de leur patron ou suzerain sur le produit des sépultures, sur les bénédictions, les offrandes, les oblations, les baptêmes, etc. ?

(1) Le prétexte fut la parenté entre le roi et la reine.
La preuve fut faite par quelques seigneurs, qui étaient parents de la Reine.
Les archevêques de Sens, Bordeaux, Reims, Rouen, autres évêques et grands seigneurs composèrent le concile de Beaugency, qui s'assembla le mardi avant Pâques fleuries de l'année 1152.

Les chanoines devaient résider à la collégiale et chanter l'office divin aux heures fixées. Peu à peu cette règle se relâcha, et ils se firent remplacer par des chantres à gages qui louaient Dieu pendant leur absence, — quelle que fut, d'ailleurs, la raison de cette absence, motif nécessaire ou fantaisie de cabaret.

Les chapitres des églises collégiales jouissaient à peu près des mêmes privilèges que ceux des églises cathédrales. Les chanoines ne vivaient pas en commun. La dignité de chanoine a été souvent confondue avec la prébende; le temporel dominait dans celle-ci, tandis que le canonicat était plutôt une dignité spirituelle, donnant à son titulaire le droit de prendre place dans le chœur de l'église qui le comptait parmi les membres de son chapitre.

A l'époque où la collégiale de St-Marcel était dans sa période la plus florissante, on admettait comme principe que les mineurs de dix ans pouvaient briguer la dignité de chanoine; l'épitaphe de Pierre Le Coq paraît en être la preuve. L'abus ne devait disparaître entièrement qu'à la Révolution.

Ces privilèges du chapitre de la collégiale de Saint-Marcel sont affirmés par Étienne Cholet, dans ses *Remarques singulières de la Ville de Paris et de ses faubourgs*, au passage où il dit que « les « chanoines de St Marcel étaient dotés de plusieurs immunitez ». On verra ce chapitre faire partie des seize justices féodales ecclésiastiques (1) jusque sous le règne de Louis XIV, jusqu'en 1614 où, par un édit du mois de février, le monarque réunit au Châtelet ces diverses justices féodales.

Les dépendances de la Collégiale étaient étendues; on accédait à l'église par les rues Pierre Lombard, St-Marcel et des Francs-Bourgeois (2). La cour du cloître, plantée d'arbres, séparait l'église

(1) C'étaient : Les chapitres de St Marcel, St Benoit et St Merri, les prieurés de St Martin-des-Champs, du Temple, de St Denis de la Charte, de St Éloi, de St Lazare, de l'archevêché de Paris au Fort-Lévêque, de l'Officialité à l'archevêché, des chapitres de Notre-Dame, de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, de Sainte Geneviève, de St Victor, de St Magloire et de St-Antoine-des-Champs.

(2) Pour être bourgeois de la ville, il fallait y avoir demeuré un an et un jour, s'être acquis l'estime publique. Une ordonnance du roi Philippe-le-Bel, de 1295, se charge de nous apprendre les conditions exigées du candidat.

Quiconque veut entrer en bourgeoisie doit aller, au lieu où il veut être reçu bourgeois, se présenter au prévôt du lieu, ou à son lieutenant, ou au maire du lieu, qui reçoivent bourgeois sans prévôt, et dire : « Sire je veux acquérir la bourgeoisie de cette ville, et suis apparellez de faire ce que j'en dois faire » ; alors le prévôt ou le maire, ou son lieutenant, en la présence de deux ou trois bourgeois de la ville, recevra sûreté de l'entrée de la

St-Marcel de l'église St-Martin. Celle-ci était située à l'angle septentrional de la rue des Francs-Bourgeois, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les nos 1, 2, 3 et 4 de la rue de la Collégiale, à quelques mètres du boulevard Saint-Marcel, dont les nos 53, 55, 82, 84 et 86 sont construits sur la cour du cloître de la collégiale.

A droite et à gauche de ce boulevard s'étendaient des sépultures des Xe, XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles. Les cours des maisons portant les nos 27, 29, 31, 33, 35, 49, 51, 53, 55, 68, 70, 72, 74, 82, 84, et 86 renferment encore à même le sol des sépultures et des sarcophages en pierre, en plâtre plus rarement, et en plomb (ces derniers renferment des cercueils en bois de sapin ou de chêne). Le terrain des propriétés portant les nos 37 et 47 n'a pas encore été fouillé.

Si l'on soulevait les pavés d'une partie de la rue Antoine Vramant, si l'on explorait profondément les cours des maisons particulières construites dans cette rue, on trouverait certainement des sépultures remontant au moyen âge.

On a rencontré aussi quelques sépultures au point de jonction de la rue de la Reine Blanche et de la rue Lebrun (ancienne rue des Hauts Fossés St-Marcel), vis-à-vis de la vieille maison qui formait l'angle saillant et a été démolie en mai 1884. Cette construction était une des plus anciennes de cette partie de l'ancien village de St-Marcel (Fig. 5.).

En 1668, l'évêque de Soissons et un protonotaire habitant le cloître St-Marcel furent chargés de faire la vérification de reliques, parmi lesquelles on reconnut celle de S. Fortunat, martyr, envoyée de Rome par le cardinal Ginetti.

L'expertise démontra que la tête du saint n'était qu'une effigie.

bourgeoisie, c'est-à-dire promesse de faire bâtir ou d'acheter, dans un an et un jour, une maison dans la ville de soixante sols parisis au moins ».

D'après une pièce publiée par M. Leroy, nous voyons les formalités remplies par un bourgeois de Paris, en mars 1308.

L'an de grâce 1308, le lundi après la Saint-Aubin, en mars, vint par devers nous Pierre Ausian de Versy, et aferma que il entendait à demourer à Paris, et vivre et mourir comme borjois et payer les tailles, les frais et les autres debites que li borjois de Paris paient et ont accoutumé à paier, et qu'il avait fet venir à Paris pour demourer et faire résidence sa fame et ses enfants, et que partie de ses biens, il fet venir, et le demourant il entend à faire venir ».

Les bourgeois de Paris ne relevaient que de la juridiction royale et jouissaient naturellement des droits et privilèges accordés par la coutume.

Les experts en restèrent là et ne procédèrent pas à l'examen des autres ossements, dont quelques-uns étaient en carton.

Sainte Geneviève. — Plomb religieux.

§ III.

Nous connaissons assez maintenant, par les détails qui viennent d'être fournis, l'importance de la Collégiale de St-Marcel et la

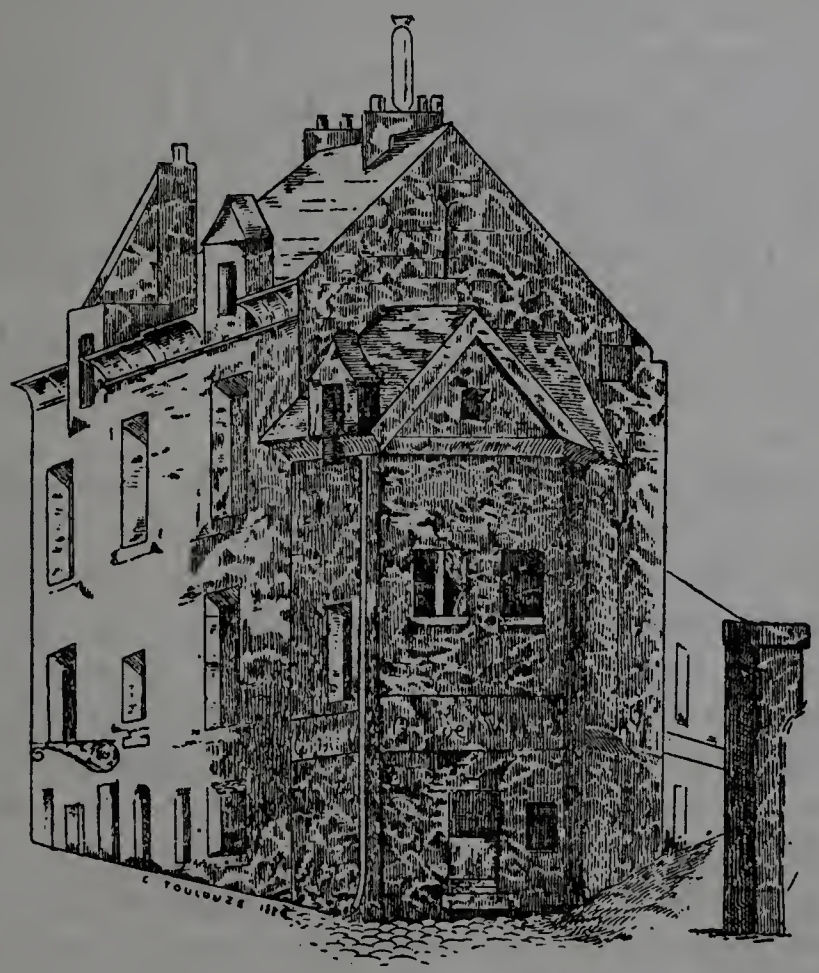

(Fig. 5). Une vieille Maison à Saint-Marcel.

ferveur de dévotion qu'inspirait le nom du bienheureux, au moyen âge, pour bien comprendre qu'on eût choisi, dans ce temps-là,

comme champ de sépulture privilégié, les alentours de l'église placée sous la protection de l'ancien évêque de Paris.

Les peuples de l'antiquité attachaient une religieuse importance à l'inhumation de leurs morts. C'est la vieille tradition classique : l'âme de celui qui avait été privé de sépulture errait éternellement sur les bords du Styx, dont les eaux étaient considérées comme un poison mortel. Les Grecs et les Romains incinéraient le plus souvent leurs morts, et les cendres, recueillies pieusement, étaient renfermées dans des urnes en terre, en verre, ou plus rarement en bronze ou en pierre, dont la conservation était chose sacrée pour la famille. Dans une lettre écrite au peuple d'Antioche par Julien, on peut voir que cet empereur regardait comme un sacrilège le moindre attentat aux sépultures. « L'audace des profanateurs, y est-il dit, viole les sépultures et les tombeaux, quoique nos ancêtres aient toujours regardé comme le crime le plus énorme, après le sacrilège, l'action d'en enlever une pierre, d'y fouir, d'en arracher le gazon. Ils ne craignent pas d'en détacher les ornements pour décorer leurs salons et leurs portiques. Voulant donc empêcher que l'on commette de tels attentats, nous ordonnons que quiconque s'en rendra coupable soit puni comme ceux qui manquent de respect aux dieux mânes ».

Constantin, dans une loi sur le divorce, reconnaissait à la femme le droit de se séparer de son mari, s'il avait commis le crime, odieux entre tous, de violer un sépulcre.

L'incinération, qui se pratiquait de la plus haute antiquité, se continua en France sous la domination romaine. Cette antique coutume offre sur l'inhumation un avantage considérable. La combustion complète des matières organiques du corps humain supprime le danger des miasmes insalubres, auxquels on attribue les épidémies épouvantables qui sévirent sur notre vieux Paris.

En présence des accidents réitérés dans les églises, l'ordonnance suivante fut promulguée par M. Etienne-Charles de Loménie de Brienne, concernant les sépultures (23 mars 1775) :

« Les vénérables prévots et chanoines de notre église métropo-
« litaine nous ont représenté que, contre l'esprit des saints canons,
« les sépultures se sont multipliées à l'excès dans cette église, et
« que l'air y est sensiblement corrompu par les exhalaisons fétides,
« que répandent des fosses peu profondes et rouvertes presque
« aussitôt qu'elles ont été fermées.

« Les mêmes représentations nous sont venues de plusieurs par-
« ties de notre diocèse ».

Ce mandement se termine ainsi :

« Les curés, vicaires et autres ecclésiastiques desservant les
« églises paroissiales, les fondateurs et patrons des dites et les sei-
« gneurs des paroisses pourront choisir dans les dits cimetières un
« lieu particulier pour leur sépulture ; même y faire construire à
« leur volonté une espèce de halle ou hangar, ouverte au moins
« de deux côtés, sous laquelle ils pourront être ensevelis.

« Article premier. — Nulle personne ecclésiastique ou laïque,
« de quelque qualité, état ou dignité qu'elle puisse être, ne devant
« être enterrée dans les églises, nous défendons à tous curés,
« vicaires et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, exempts et
« non exempts, de faire aucun enterrement dans les dites églises,
« même dans les chapelles publiques ou particulières, oratoires, et
« généralement dans les lieux clos et fermés ».

Ces défenses font le plus grand honneur à M. de Loménie. Les dangers que présentaient pour la salubrité publique ces émanations finirent cependant par attirer l'attention du haut clergé, qui ordonna, d'accord avec les pouvoirs civils, que les inhumations auraient lieu à l'avenir hors de l'enceinte des églises et même des villes.

Un terrible accident, qui arriva le 20 avril 1773, appela de nouveau l'attention sur les dangers des inhumations dans les églises : Une femme morte, d'une fièvre maligne, fut déposée dans une fosse creusée près d'une autre où, le 4 mars, on avait enterré un homme de forte corpulence. Pendant le travail du fossoyeur, le curé faisait le catéchisme à 117 enfants, on venait de faire deux mariages auxquels assistèrent 27 personnes. Si on ajoute à ces nombres 20 personnes présentes à la messe, le vicaire, deux chantres, et deux fossoyeurs, on voit qu'il y avait 170 personnes dans l'église, qui respiraient les miasmes ce jour-là. Sur ce nombre, il y en eut 140 qui devinrent malades et 25 qui moururent, parmi lesquelles le curé et son vicaire.

A St-Germain-l'Auxerrois les exhalaisons à un moment furent épouvantables, l'air y était infecté en été, au point que le séjour de l'église était impossible aux fidèles.

La *Gazette de Santé*, dans son numéro du 10 février 1774, raconte une aventure funeste arrivée aux habitants d'un village situé à 2 lieues de Nantes :

« A peine eut-on remué les cadavres d'une cave, dans laquelle on voulait enterrer le seigneur du village, qu'une odeur affreuse se répandit aussitôt dans l'église et quinze de ceux qui furent présents à ces obsèques en moururent. De ce nombre furent quatre malheureux paysans, qu'on avait chargés du soin de déplacer les cercueils ».

Malgré les inconvénients de l'inhumation, elle continua à se faire autour et même à l'intérieur des églises.

Le clergé seul, avant la Révolution de 1789, avait toute autorité sur les morts et refusait impitoyablement la sépulture dans le cimetière aux comédiens, aux duellistes, aux hérétiques, aux suicidés. Un seul exemple fera juger de cette autorité sans réserves, qui pouvait se porter aux dernières limites de l'arbitraire.

C'était en 1437. Une querelle s'éleva dans l'église des Saints-Innocents entre un homme et une femme ; celle-ci, cédant à un mouvement de colère, frappa d'un coup d'éventail le visage de l'homme, sur lequel apparurent quelques gouttes de sang. Cette légère blessure eut pour conséquence immédiate la fermeture de l'église, ordonnée par l'évêque. Pendant vingt-deux jours, toutes les cérémonies y furent suspendues, et aucun mort ne fut enterré dans le cimetière, dont les portes restèrent fermées.

Selon le *Journal de Paris* (règnes de Charles VI et de Charles VII), Denis Dumoulin fit également fermer le cimetière des Innocents pendant cent vingt jours. On n'y enterrait personne, on n'y faisait ni procession ni recommandation en faveur de personne. « L'évêque, pour en permettre l'usage, voulait avoir trop grande somme d'argent, et l'église était trop pauvre ».

Malgré les fiefs, souvent nombreux, qui constituaient la richesse de certains clergés, ceux-ci, avides d'argent, faisaient le trafic des choses religieuses. Ces abus se poursuivirent jusqu'au-delà du XVIe siècle. Ainsi la sépulture était refusée à quiconque n'avait pas, par son testament, fait un legs au clergé de sa paroisse. Il en résultait que les héritiers, pour faire inhumer le défunt, demandaient la faveur de tester à sa place, ce qui d'ailleurs leur était accordé.

On prétend que certains curés s'opposaient à la vocation des individus qui voulaient se faire moines, s'ils n'avaient pas acquitté la somme qu'aurait rapportée leur décès à la paroisse ; leur raisonnement était logique : celui qui prononçait ses vœux était mort pour

le monde et par suite devait payer le prix de son inhumation.

L'usage d'inhumer les morts dans les édifices religieux s'explique aisément par la croyance que les prières des prêtres avaient plus d'efficacité, étant dites près du corps de celui qui en était l'objet. De plus, la dépouille mortelle était moins exposée, dans ces lieux, à la violation et à la profanation. Constantin le grand fut le premier empereur qui voulut que sa dépouille mortelle fût conservée dans une église. Il choisit pour tombeau la basilique des Apôtres à Constantinople, et son exemple fut suivi, pour ce qui concernait Honorius, en Occident. C'est sans doute à partir de cette époque que les prêtres commencèrent à tirer profit de l'ambition et de la vanité des riches, en deçà et au delà de la tombe, et leur vendirent le droit à la sépulture dans le saint lieu et même dans le cimetière entourant l'église.

Un concile, de l'an 895, permit spécialement aux ecclésiastiques de se faire inhumer dans les églises. Plus tard un concile, tenu à Meaux, étendit cette prérogative aux laïques qui s'en rendraient dignes. Naturellement, c'était aux chanoines et aux prêtres de la paroisse qu'appartenait le droit d'assigner dans l'église les places pour les sépultures.

Le roi seul avait le droit de choisir, dans son royaume, l'église où devait être érigé son tombeau. C'est ainsi que Philippe Ier fut enterré, d'après sa volonté, au monastère de Fleury, appelé depuis abbaye de St Benoît, sur les bords de la Loire.

Louis XI, dont le culte pour la vierge était fort grand, préféra à l'église de St-Denis, Notre-Dame de Cléry, où furent déposés ses restes mortels. La crainte que son désir ne fût pas respecté par ses successeurs au trône lui fit solliciter et obtenir du pape Sixte IV une bulle d'excommunication contre ceux qui feraient exhumer son corps pour le transporter ailleurs. Le tombeau de ce monarque existe encore aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame de Cléry.

Savoir où l'on serait inhumé, aux siècles passés, était une préoccupation grave; les personnes riches surtout prenaient, de leur vivant, le soin de penser où elles reposeraient après la mort; c'est ainsi que l'abbaye de Saint-Sauveur et de Saint Pierre de Preuilly fut construite par le seigneur Ecfrid de Preuilly, en l'an 1001, pour servir de sépulture à toute sa famille; les religieux, qui y résidaient, avaient pour mission spéciale de prier pour le repos et le salut des seigneurs défunts.

Au XIIe siècle, Geoffroy-le-barbu, duc et marquis de Lorraine, voulut que des religieux fussent à l'avenir occupés nuit et jour à prier pour le repos de son âme. Pour atteindre son but, il donna à l'abbé de Ulierbec une de ses terres, afin d'y construire une abbaye.

Du reste, de pareilles fondations sont usitées de nos jours. Ainsi l'empereur d'Autriche a cédé à des religieux Meyerlink, le théâtre du drame qui n'est pas encore oublié, à la condition que les religieux prieraient pour son malheureux fils, l'archiduc Rodolphe.

Au XIIIe siècle, la fièvre des fondations va grandissant ; l'abbaye de Morimonde est fondée pour servir de sépulture aux familles d'Aigremont et de Choiseul.

Le sénéchal d'Angers et le seigneur Juhellus de Méduana firent construire, en 1204, les monastères de Bonlieu et de Fontaine-Daniel, au diocèse du Mans, pour en faire le tombeau de famille.

Les grands sarcophages en marbre, imités de l'antiquité grecque ou romaine, occupaient trop de place dans les nefs des églises; on imagina alors un autre mode de décoration qui rappellerait le personnage inhumé et qui serait moins incombrant.

Ce nouveau monument fut la pierre tombale ne présentant aucune saillie et offrant de grandeur naturelle (le plus souvent) le personnage qu'elle était chargée de couvrir et de protéger ; le plus beau type dans le genre est certainement celui qui couvrait les restes de Frédégonde, placé aujourd'hui dans la crypte de la cathédrale de St-Denis, et qui primitivement était dans l'église de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, à Paris.

Cette coutume de déposer des pierres tombales sur les morts remonte, comme on le voit, aux VIe et VIIe siècles. On adopta généralement cet usage des pierres tombales, sur lesquelles on reproduisait, au moyen de la gravure en creux, les personnages en pied dont on voulait rappeler et perpétuer le souvenir; ces grandes dalles, taillées généralement dans de bonnes et belles pierres, formaient un pavage fort riche, très décoratif, ne gênant en aucune façon la circulation des fidèles dans l'église.

Pendant les XIIe XIIIe, XIVe et XVe siècles les lapicides eurent fort à faire ; ces pierres sépulcrales se multiplièrent considérablement. Combien, dans nos campagnes, est-il de familles qui peuvent trouver des titres généalogiques sur ces monuments, dont les listels sont couverts d'inscriptions.

Nous connaissons de simples artisans, de modestes vignerons, qui trouvent leurs noms gravés sur les pierres tombales du XVe siècle, dans le modeste et très curieux village de Bagneux (Seine).

Avant l'inhumation des gens aisés dans les églises, les corps étaient confiés à la terre, reposant dans des cercueils en bois de chêne, et très souvent aussi en bois de châtaignier. Il résulte de nos découvertes personnelles que les planches, formant ces boîtes longues et massives, ne mesuraient pas moins de 12 à 17 centimètres d'épaisseur, reliées par des clous en fer de 12 à 15 centimètres de longueur, à tête ronde de deux centimètres de diamètre. Cette coutume existait à l'époque où la classe aisée s'offrait le luxe de sarcophages en pierre taillée dans le travertin tendre et quelquefois aussi dans le calcaire dur, tiré des carrières et galeries de l'ancienne Lutèce et probablement dans les flancs du *Mons Lucotitius*. A l'époque mérovingienne, les sarcophages étaient souvent coulés en plâtre, bien façonnés, avec ornements en creux ou en relief (à la partie extérieure) ; en général, la conservation de ces sépulcres est admirable, ce qui semble nous indiquer que le plâtre se conserve indéfiniment, s'il a été employé à temps, en un mot (et suivant les gens du métier) bien gâché.

La coutume d'inhumer dans des cercueils ou des sarcophages, dans nos pays, ne passa que lentement du paganisme au christianisme, ainsi que viennent l'affirmer nos recherches dans les cimetières païens, où nous rencontrâmes des fosses à incinérations, à côté de squelettes enfermés dans des cercueils en bois ou en pierre. Sans doute que quelques familles étaient restées fidèles à l'ancienne coutume après la domination romaine, puisque Charlemagne, dans ses Capitulaires, avait cru devoir interdire la crémation, sous peine de mort.

Les sarcophages des époques païennes et chrétiennes étaient couverts d'une grande pierre plate, de la même épaisseur que le sarcophage. Elle ne portait jamais d'inscription faisant allusion à celui qu'elle était chargée de protéger; cela se comprend, puisque le cercueil était recouvert d'une couche de terre, qui variait toujours d'épaisseur. A Saint-Marcel, dans nos fouilles, nous ne voyons que deux exceptions à cette coutume. Encore n'appartient-elle qu'à l'époque chrétienne ; un sarcophage fut découvert derrière l'église Saint-Martin (petite église qui dépendait de Saint-Marcel), en 1656, par un jardinier remuant la terre de son jardin. Voici l'ins-

cription gravée sur le couvercle de pierre: VITALIS à BARBARA, *son épouse très aimable, âgée de vingt-trois ans, cinq mois, vingt-huit jours,* touchante inscription qui rappelle l'amabilité de la jeune femme chérie : c'était la sépulture d'une chrétienne, ainsi que l'affirmait le monogramme du Christ, placé entre l'Alpha et l'Omega.

Cette découverte, fortuite, correspondait très bien à ce que nous apprenait déjà Corrozet, dans ses *Antiquités de Paris* : « De nostre temps, écrit-il, avons trouvé des sépulcres au long des vignes, hors la ville Saint Marceau, et n'y a longtemps qu'en une rue, vis-à-vis de St Victor, en pavant icelle rue, qui ne l'avoit vue été, nous fust montré, au milieu d'icelle, un sépulcre de pierre, long de cinq pieds ou environ, au chef et aux pieds duquel furent trouvés deux médailles antiques en bronze ».

(Fig. 6). Fragment de Sarcophage antique.

A notre tour, nous avons extrait, dans les fouilles pratiquées en face du portail de Saint-Martin, un fragment de couvercle de sarcophage, sur lequel était gravé le monogramme suivant : J. H. S., ce qui veut dire sans doute, *Jesus hominum Salvator*. Cette sorte d'abréviation remonte à une haute antiquité. On en trouve de nombreux exemples sur les pièces de monnaies romaines, et aussi sur les pierres funéraires du moyen âge, rencontrées dans le sol parisien.

Aux nos 52 et 54 du boulevard St-Marcel, nous rencontrâmes un fragment de couvercle de sarcophage, portant les lettres suivantes : M. M. DOM..., monument élevé à la mémoire de Dom... ; ce fragment est gallo-romain (fig. 6).

§ IV.

Être inhumé dans l'intérieur des monuments religieux était donc un privilège accordé aux gens riches et surtout aux hauts personnages et à la noblesse. Une autre classe de la société, de moins haute qualité, mais égale par la croyance, la bourgeoisie, obtint, à son tour, la faculté de reposer auprès des églises, dans des sarcophages en pierre, des cercueils de plomb ou de bois. C'est ainsi qu'autour de l'église collégiale de Saint-Marcel, l'enclos fut littéralement comblé. Quelques centimètres à peine séparaient les sarcophages qui y ont été découverts; à la tête et aux pieds des grands sarcophages nous trouvâmes des cercueils d'enfants qu'on avait adaptés là en quelque sorte par économie de terrain, et comme si l'on avait craint d'en perdre la moindre parcelle. En un mot, les sarcophages, sur certains points, reposaient les uns sur les autres ; il n'y avait plus de terre (fig. 7).

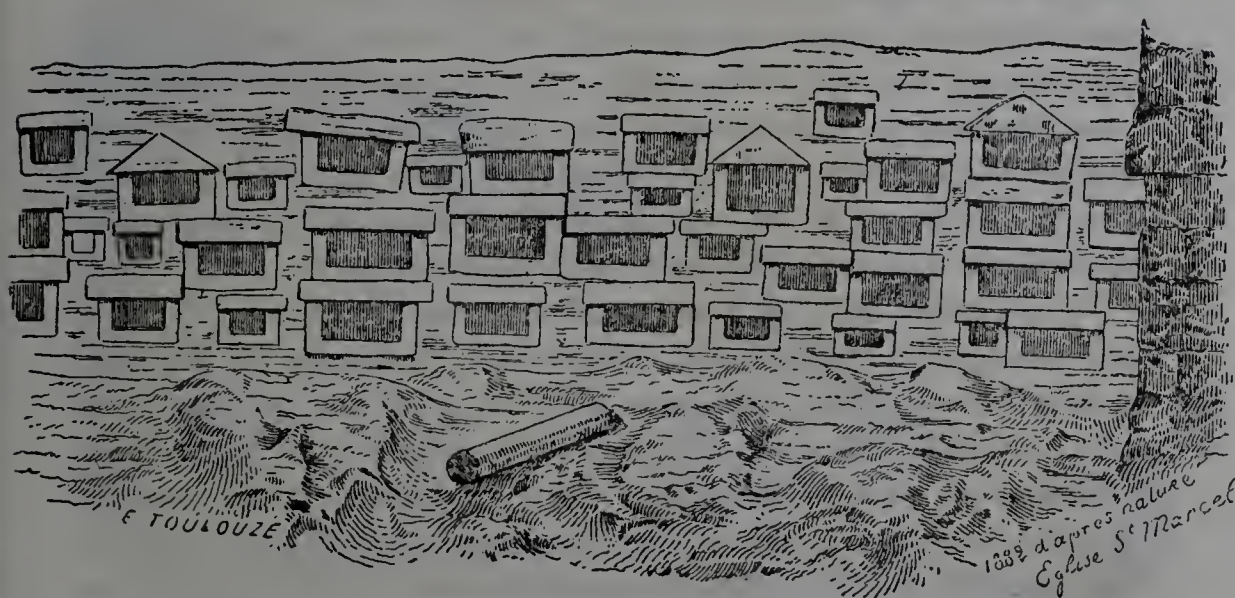

(Fig. 7). Coupe du champ des Sépultures au cimetière Saint-Marcel (Collégiale).

Quand l'enclos fut ainsi rempli, la difficulté d'accorder la sépulture autour de l'église fut vite surmontée. On déposa les cercueils nouveaux sur les premiers, et un second étage se forma qui fut suivi d'un troisième et enfin d'un quatrième et dernier. Celui-ci arrivait à fleur du sol, on marchait dessus; car il n'y avait pas de chemins tracés, ainsi que cela se pratique de nos jours dans nos cimetières.

Le point où les sépultures étaient le plus serrées était le pied du clocher (côté septentrional).

Ceux qui ne purent être inhumés près des murs de l'église collégiale, furent déposés dans les terrains enveloppés aujourd'hui par l'avenue des Gobelins, la rue Lebrun (ancienne rue des Hauts Fossés St-Marcel), la rue du Petit Moine et même la rue du Fer-à-moulin. Je puis affirmer que, dans le champ de sépultures entourant les deux églises de St-Marcel et St-Martin, on a découvert plus de huit cents sépultures, sarcophages en pierre, en plâtre et en plomb.

Je n'ai rencontré dans ces tombes que très peu de curiosités dignes d'être appréciées par l'archéologie. Trois sarcophages seuls, dans ce vaste cimetière, méritaient d'attirer l'attention de prime abord. Les deux premiers appartiennent à l'époque gallo-romaine ; leur origine put être constatée d'après une pièce de monnaie de l'empereur Probus et quelques fragments de *catinum* en terre grise qu'ils renfermaient. Ces sépultures paraissaient avoir été violées depuis fort longtemps. Le troisième sarcophage est de l'époque mérovingienne. Auprès du squelette qu'il contenait et qui était en très mauvais état de conservation, j'ai trouvé un petit *guttus* ou *unguentarium* en verre, ressemblant assez comme forme, comme couleur, à une petite fiole recueillie dans une sépulture mérovingienne à l'époque de nos fouilles particulières, lors de la reconstruction des nouveaux bâtiments du Collège Ste-Barbe.

J'ai rencontré ensuite, à ma grande surprise, à gauche de l'église, côté méridional du clocher, en partie dans l'épaisseur du mur et à sa base, un sarcophage en pierre admirablement taillée et à angles vifs; l'intérieur était poli avec le plus grand soin, et le squelette était couvert d'une efflorescence de teinte violacée. J'ai constaté que les ossements étaient moins bien conservés que ceux recueillis par nous dans des fosses creusées à même le sol. Quelques fragments de cuir, portant encore des traces de dorures et provenant sans doute d'une ceinture qui entourait les reins du mort, tombèrent en poussière au contact de mes doigts.

A gauche du squelette, près du fémur, et dans la poussière même résultant de la décomposition du corps, des vêtements, et probablement des ingrédients nécessités par l'embaumement du mort, je trouvai une belle bague en or jaune avec chaton, contenant une pierre précieuse de couleur rouge carminée et de forme ovale, de 11 millimètres de longueur sur 8 de largeur. L'exécution de

ce bijou est fort belle, et fait le plus grand honneur à l'orfèvre sertisseur qui en fut le fabricant. La plaque d'or formant fond et garnissant la pierre a été martelée, et la trace du travail au martelet est très appréciable. La monture ou sertissage est remarquable comme épaisseur et rappelle le type, ordinairement massif, des bijoux de l'époque carolingienne.

Un sarcophage en calcaire coquillier des XIe ou XIIe siècles nous présente les restes d'un squelette chaussé de deux brodequins à bouts arrondis d'une couleur brune rougeâtre décorés d'ornements en or; nous en faisons un croquis; lorsque nous voulons enlever ces chaussures, et cela très délicatement, le cuir tombe en parcelles entre nos doigts, les dites parcelles se brisent elles-mêmes et se changent en poussière, ainsi qu'un carton carbonisé.

Ces souliers ressemblent absolument par leur forme au *calceolus* que chaussaient les latins au moment de la destruction de Pompéï (Fig. 8).

(Fig. 8). Chaussure du XIe ou XIIe siècle. Champ des Sépultures de Saint-Marcel.

A six mètres environ de l'angle méridional du clocher, non loin de la sépulture dont nous venons de parler, nous remarquâmes quelques sarcophages en belle pierre et quelques squelettes à même le sol, devant appartenir aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Auprès d'un sarcophage se trouvaient des poteries en terre jaune et grise, flammulées et percées de petits trous destinés à faciliter la combustion du charbon et de l'encens. Au-dessous de ces sépultures, nous

vîmes un sarcophage en belle pierre dont le couvercle mesurait 35 centimètres d'épaisseur ; cette sépulture appartenait (en raison de sa position sous les autres sépulcres) très probablement au XIIe siècle. Les ossements qu'il gardait furent recueillis. Leur teinte violacée, ainsi qu'une efflorescence assez semblable à des cristaux broyés, ou à des sels de magnésie, me donnèrent l'idée de les soumettre à l'analyse chimique.

Les os colorés en violet, soumis à l'analyse, ont donné les résultats suivants:

1° Soumis à la calcination sur une feuille de platine, ils se décolorent. — La couleur n'est pas minérale.

2° Les os traités par l'acide chlorhydrique sont privés de leur phosphate de chaux. — La matière restant sur le filtre soumise aux réactifs suivants donne:

Par l'acide chlorhydrique . . .	du rouge.
Par l'ammoniaque	du bleu.
Par l'alun	du rouge.
Par le cyanure de potassium . .	du bleu.

La couleur est de l'orseille ou tournesol.

Nous pouvons induire de cette analyse, que le squelette du personnage découvert par nous tenait sa coloration de son contact avec la préparation de l'embaumeur; à ce moment l'embaumement se pratiquait sans méthode, sans connaissance chimique, tout était livré au hasard, à la fantaisie du praticien, qui opérait sous les inspirations du moment (Fig. 9).

Il faut arriver au commencement du XVIe siècle pour connaître les diverses préparations des corps; à ce moment nous voyons qu'on enveloppait les morts de grandes plantes sèches fortement montées en parfum: le lupin, l'anis, l'absinthe, le fenouil, l'angélique, la menthe, puis des essences et des poudres de cardamome, d'anis, de fenouil, de cumin, de serpolet, de laurier, de basilic, de sariette, de gouliot, de camomille, d'origan, de lavande, de muscade, de girofle, de myrrhe (1), de cannelle, etc.

Des hommes connus, d'une valeur indéniable, prétendaient connaître des procédés pour la conservation des corps: Forestus, Ruisch, l'illustre anatomiste Hollandais, Van Horne, Ambroise

(1) L'usage de la myrrhe était usité aux siècles passés, pour traiter la maladie des ardents, le feu sacré ou feu saint Antoine.

Paré, Thomas Bartholin, de Bils, etc., exposaient dans leurs cabinets des spécimens de leur savoir.

Voici, pris au hasard, un des moyens employés pour la conservation des corps. Pour commencer cette importante opération de l'embaumement, on faisait quelques entailles à la plante des pieds, afin de constater la mort du sujet que le préparateur devait embaumer. Ensuite il pratiquait une longue incision au moyen d'un bistouri depuis la partie supérieure du sternum ; il enlevait tous les organes contenus dans la poitrine, il ouvrait le ventre, en tirait toutes les parties ; puis il enlevait la langue, les yeux, la trachée et l'œsophage, les poumons, le cœur tiré de son péricarde — pour être embaumé séparément, — l'estomac, le foie, la rate, les reins,

(Fig. 9).

les membranes des intestins, les graisses, le sang, les sérosités, le cerveau. — Les éponges et autres objets employés à l'opération étaient déposés dans un baril pour être portés au lieu *destiné* ; quelques embaumeurs enlevaient les parties génitales.

Le chirurgien ouvrait le crâne avec la scie, le vidait de son cerveau ; puis son aide, l'apothicaire, entrait en fonction, il lavait *exactement* les cavités du crâne avec du vin aromatique et de l'esprit-de-vin. Ensuite il devait le remplir avec de la poudre, du coton, ou des *étoupes* imbibées de quelque baume liquide, de façon qu'il y ait plusieurs couches de cette poudre et de ces étoupes alternative-

ment appliquées les unes sur les autres ; ensuite on devait rapprocher les os du crâne et recoudre la peau. Il frictionnait ensuite la tête avec des baumes liquides, et bassinait très souvent le visage avec les mêmes baumes, puis la tête était couverte d'une coiffe ou bonnet ciré. Après avoir insinué dans la bouche, les oreilles, le nez et les yeux, du coton imbibé et chargé de baume *en liqueur*, des huiles de girofle et de muscade, il lavait le bas-ventre avec le même vin aromatique, puis avec l'esprit de vin, enfin il devait le *farcir abondamment* de poudre et d'étoupes. Le chirurgien devait veiller surtout à ouvrir les veines, les artères, afin d'épuiser le sang; des coups de bistouri étaient pratiqués aux mains, aux bras, aux cuisses, aux jambes, aux talons, aux bourses, puis, tournant le corps, le chirurgien devait appuyer le ventre et la face contre la table, puis il pratiquait des incisions longues et profondes dans les endroits charnus, de façon à ce qu'elles pénétrassent jusqu'aux os, et, lorsque les vaisseaux étaient vidés, l'apothicaire répandait une quantité de poudre dans toutes ces blessures, qu'on recousait ensuite avec l'aiguille. Pour bien conserver le visage, le praticien devait se servir de poudres fines de myrrhe, d'aloès et autres. Il devait frotter le corps, l'oindre avec un liniment composé par lui; à mesure que l'apothicaire *activait* l'embaumement, le chirurgien appliquait des bandes de linge trempées dans le liniment, de façon *qu'elles soient une sorte de corset*, qu'elles fassent plusieurs *circonvolutions* les unes sur les autres pour tenir le corps serré, et empêcher les aromates de sortir du corps qui en était rempli ; ces bandes devaient commencer par le cou et finir aux pieds et aux mains; elles devaient être longues et larges pour bander le corps, les cuisses, les jambes et les bras, mais étroites pour les doigts.

L'opération terminée, on mettait la chemise, on revêtait le mort des marques extérieures de ses dignités, puis on l'ensevelissait dans un drap de linge imbibé de liniment qui servait de sparadrap, on nouait les extrémités avec du ruban, le tout était enveloppé d'une toile cirée, qui était liée très étroitement avec de la corde. Puis on déposait le corps dans le cercueil; le vide autour du corps recevait de la poudre avec des paquets d'herbes aromatiques sèches, on fermait, et on soudait avec tout le soin possible.

Le travail de l'embaumeur n'était pas fini, il devait continuer les mêmes préparations pour les viscères ; les poudres jouaient un grand rôle dans cette préparation : huile, essence de muscade, de

girofle, de cannelle, teinture d'ambre gris, de musc, de civette, poudre de myrrhe, de benjoin, de styrax, d'aloès. — S'il s'agissait du cœur, il était frotté d'essences, puis enveloppé dans un taffetas de couleur: la couleur violette était celle des ecclésiastiques; puis, il était enfermé dans un cercueil de plomb, ayant la forme du cœur.

On coupait les intestins en long, et bien lavés, on faisait des incisions aux poumons, à la matrice, puis on lavait toutes ces parties dans l'esprit de vin ; on les arrangeait dans un baril, au fond duquel on avait préalablement mis de la poudre, puis on déposait un lit de viscères, puis un lit de poudre; ce baril était de plomb, qui, à son tour, était enfermé dans un baril de bois.

Les viscères du roi de France Henri III furent confiées à un baril de bois. Il n'y a pas de petite économie.

Afin de mieux saisir les différents systèmes de l'embaumement, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, les procès-verbaux de l'embaumement du pape Alexandre VI et de Mme la Dauphine.

Embaumement du pape Alexandre VI.

Le ventre fut ouvert jusqu'à la poitrine, en ayant bien soin de ne pas percer les intestins ; on les sortit du corps, ainsi que le foie, la rate, le cœur, les poumons, les reins, la langue; on les lava, et après les avoir incisés, on les plaça dans un vase. On épongea soigneusement le corps pour le sécher ; on lava ensuite l'intérieur avec de l'eau-de-vie ; on épongea de nouveau, et l'on répéta jusqu'à quatre fois cette opération ; on remplit enfin le ventre d'une poudre, composée de myrrhe, d'aloës succotrin, de santal, de bois d'aloès, d'aloès caballin, de suc d'acacia, de macis, de noix de galle, de musc, de cumin, d'alun calciné, de sang-dragon, de bol d'Arménie, de terre sigillée, — du tout, parties égales.

On mit successivement dans le ventre une couche de cette poudre et une couche de coton, jusqu'à ce que cette cavité fût remplie. Après l'avoir cousu, ils remplirent la bouche de cette poudre, ils trempèrent ensuite du coton dans un mélange fait avec du baume et un blanc d'œuf, et en bouchèrent l'anus, les oreilles, la bouche et le nez ; ils enveloppèrent ensuite le corps d'un sparadrap, fait avec de la cire et de la térébenthine,

Procès-verbal de l'embaumement fait pour Mme la Dauphine
par M. Riqueur, apothicaire du roi
et de cette princesse, accompagné de M. son fils aîné,
reçu en survivance en la charge
d'apothicaire du roi.

Cet embaumement s'est exécuté avec tout le désintéressement, l'habileté et la prudence qu'on a pu désirer, en présence de M. d'Aquin, alors premier médecin du roi; de M. Fagon, premier médecin de la feue reine, et qui l'est présentement du roi ; de M. Petit, premier médecin de monseigneur le Dauphin, de M. Moreau, premier médecin de feu madame la Dauphine; de M. Félix, premier chirurgien du roi; de M. Clément, maître chirurgien de Paris et accoucheur de la dite princesse. M. Dionis, son premier chirurgien, opérait, étant aidé de M. Baillet, chirurgien ordinaire, et d'un autre chirurgien commun; Madame la duchesse d'Arpajon, sa dame d'honneur, Madame la maréchale de Rochefort, dame d'atour, et plusieurs femmes présentes (quel spectacle pour des dames!).

Description du baume fait pour Mme la Dauphine

Racines d'iris de Florence, 3 livres.
Souchet, 1 livre 1/2.
Angélique de Bohême, gingembre, calamus aromatique, aristoloche, de chaque 1 livre.
Impératoire, gentiane, valériane, de chaque 1/2.
Feuilles de mélisse, basilic, de chaque 1 livre 1/2.
Sauge, sariette, thym, de chaque 1 livre.
Hysope, laurier, myrrhe, marjolaine, origan, de chaque 1/2 livre.
Auronne, absinthe, menthe, calament, serpolet, jonc odorant, scordium, de chaque 4 onces.
Fleurs d'oranger, 1 livre 1/2.
Lavande, 4 onces.
Semences de coriandre, 2 livres 1/2.
Cardamome, 1 livre.
Cumin, caris, de chaque 4 onces.
Fruits et baies de genièvre, 1 livre.
Girofle, 1 livre 1/2.
Muscade, 1 livre.
Poivre blanc, 4 onces.
Oranges séchées, 3 livres.
Bois de cèdre, 3 livres.
Santal citrin rose, 2 livres.
Ecorces de citron, d'orange, de

cannelle, de chaque 1/2 livre.
Styrax, calamite, benjoin, oliban, de chaque 1/2. livre.
Myrrhe, 2 livres 1/2.
Aloès, 4 livres.
Sandaraque, 1/2 livre.
Esprit-de-vin, 4 pintes — de sel, 4 onces.
Térébenthine de Venise, 3 livres.
Baume de copahu, 1/2 livre.
Baume du Pérou, 2 onces.
Toile cirée.

Le cœur, après avoir été vidé, lavé avec de l'esprit-de-vin et desséché, fut mis dans un vaisseau de verre avec cette liqueur ; et, ce même viscère, ayant été ensuite rempli d'un baume fait de cannelle, de girofle, de myrrhe, de styrax et de benjoin, fut enfermé dans un sac de toile cirée de sa figure, lequel fut mis dans un cœur ou boîte de plomb, qu'on souda aussitôt pour être donné à Madame la duchesse d'Arpajon, qui le mit entre les mains de monseigneur l'évêque de Meaux, premier aumônier de feu madame la Dauphine, qui le porta ensuite au Val-de-Grâce. L'ouverture du corps fut faite le plus exactement qui se puisse par M. Dionis, son premier chirurgien ; M. Riqueur remplit toutes les capacités d'étoupes et de baume en poudre. Les incisions furent faites le long des bras jusque dans les mains, lesquelles furent munies de cette poudre aromatique, après qu'on eut exprimé tout le sang et qu'on les eut lavées avec de l'esprit-de-vin ; on en fit autant aux cuisses, qui furent incisées de part et d'autre depuis les reins jusque sous les pieds, et le tout fut proprement recousu. On se servit d'une grosse brosse pour frotter le corps d'un baume liquide et chaud, fait avec de la térébenthine, du styrax et des baumes de copahu et du Pérou, comme il est dosé ci-devant. Chaque partie fut enveloppée avec des bandelettes trempées dans l'esprit-de-vin ; l'on mit autant que l'on put de la dite poudre aromatique entre le corps et les bandelettes.

Le corps fut revêtu d'une chemise et d'une tunique religieuse et environné d'autres marques de dévotion particulière, comme d'une petite chaînette de fer, au bout de laquelle il y avait une croix, que cette princesse gardait dans un coffre, qu'elle avait fait apporter avec elle de Bavière. On l'enveloppa ensuite dans une toile cirée, et on lia fort étroitement, pour être posé dans un cercueil de plomb, au fond et autour duquel il y avait quatre doigts du dit baume en poudre. Ce cercueil étant bien soudé, fut enchâssé en un autre de bois, tous les espaces vides ayant été remplis d'herbes aromatiques séchées. Les entrailles, bien préparées, furent mises

dans un baril de plomb avec une grande quantité des mêmes poudres aromatiques ; on le souda bien et on l'enferma dans un baril de bois.

Que pouvons-nous dire de ces mutilations épouvantables ? sinon qu'elles devaient faire frémir les parents, les amis témoins de ces préparations odieuses, de cette violation irrespectueuse et sauvage des restes de la personne aimée. Ces entailles profondes, l'extraction de tous les organes, ce vide complet du corps, les pertes de sang, l'ouverture du crâne, l'action de retirer la cervelle et de recoudre le tout, les bains dans la saumure et l'alcool, le lavage et l'ouverture des intestins, l'enlèvement des parties génitales, toutes ces diverses opérations devaient faire reculer d'horreur la famille, devant le travail du médecin, qui ressemblait plutôt au charcutier préparant un porc qu'à un homme appartenant à la science.

Nous devons ajouter que toutes ces opérations de l'embaumeur étaient sans valeur, sans résultats satisfaisants, car, malgré les poudres, les alcools, nous ne retrouvâmes jamais, dans nos fouilles, un gramme de chair conservée, mais des squelettes en fort mauvais état de conservation (1).

Nous pouvons affirmer que les restes humains confiés à la terre dans un modeste cercueil de sapin, de chêne, ou de chataignier, étaient invariablement mieux conservés ; nous voulons parler des squelettes appartenant à l'époque païenne, chrétienne et du moyen âge.

Mais, revenons à notre Collégiale, à la base du clocher et de ses fondations, qui étaient massives, construites en excellent mortier et pierres calcaires prises dans les carrières des environs ; ces ruines si bien conservées étaient tellement en harmonie avec ces débris de toutes sortes, que l'impression, éprouvée par ceux qui assistaient aux démolitions, était imposante et solennelle au plus haut point.

Dans cette fouille funèbre, où tout retraçait l'image de la mort, où les pierres tumulaires étaient si rapprochées les unes des autres

(1) Un seul sujet fait exception, et c'est seulement après 20 ans de recherches que nous trouvons, dans une des cryptes de chapelle de l'Église de Saint-Nicolas du Chardonnet, des restes humains qui présentent des ossements couverts de la chair, des muscles et de la peau ; nous devons encore signaler une particularité sur ce même sujet, c'est qu'il possède ses poumons fort bien conservés, ayant une ressemblance très grande avec une éponge usée par un long service (Recherches faites en novembre 1898).

qu'elles semblaient former une sorte de pavage à la partie supérieure du sol, on voyait des débris de squelettes semés dans les terres, rayées par les roues des voitures; des fragments de colonne, des sarcophages brisés, transformés en moëllons devant se convertir en matériaux de construction de nouvelles demeures pour les vivants, après avoir été le dernier logis des morts.

En continuant nos recherches non loin de l'église, nous découvrons, à quelques mètres de la rue de la Reine Blanche, un sarcophage en pierre tendre. Sur le sternum du squelette se trouvait un christ en bronze sur croix de même métal et sans aucune apparence d'altération. Au-dessus de la tête de ce christ on lisait (J. N. R. J.) c'est-à-dire, *Jesus Nazarœus rex Judœorum.*

En 1880, on pouvait voir encore quelques murailles en ruines et quelques fondations à fleur du sol de l'ancienne Collégiale. Elles étaient dans un terrain couvert de mauvaises herbes, qui servait au remisage de quelques voitures de travail. Un gardien et sa chèvre, seuls habitants de ces ruines, occupaient une petite maisonnette, construite en planches sur le champ des sépultures, et couverte de vignes sauvages. Aujourd'hui, tout a disparu. Il ne reste plus rien de l'église, et le sol lui-même est occupé par des constructions à la mode du jour.

§ V.

Dans une fouille, exécutée, le 28 juin 1885, sous la cour de la maison portant le n° 3 de la rue Antoine Vramant, je reconnus

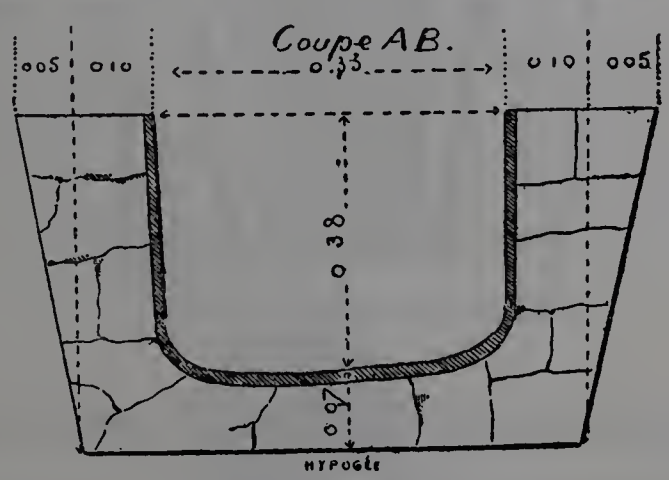

(Fig. 10). Cimetière de la Collégiale de Saint-Marcel.
Coupe de l'hypogée.

quatre sarcophages d'adultes, taillés en forme d'auge, plus larges aux épaules qu'aux pieds ; tous étaient tournés vers l'Orient. Mais

une particularité, unique dans nos fouilles parisiennes, fut constatée dans ce champ de sépultures; nous voulons parler d'une sorte d'hypogée bâti en moëllons scellés en plâtre. Les dimensions de cette construction funéraire étaient celles des sarcophages en pierre et en plâtre de l'époque mérovingienne ; au fond, se trouvait un

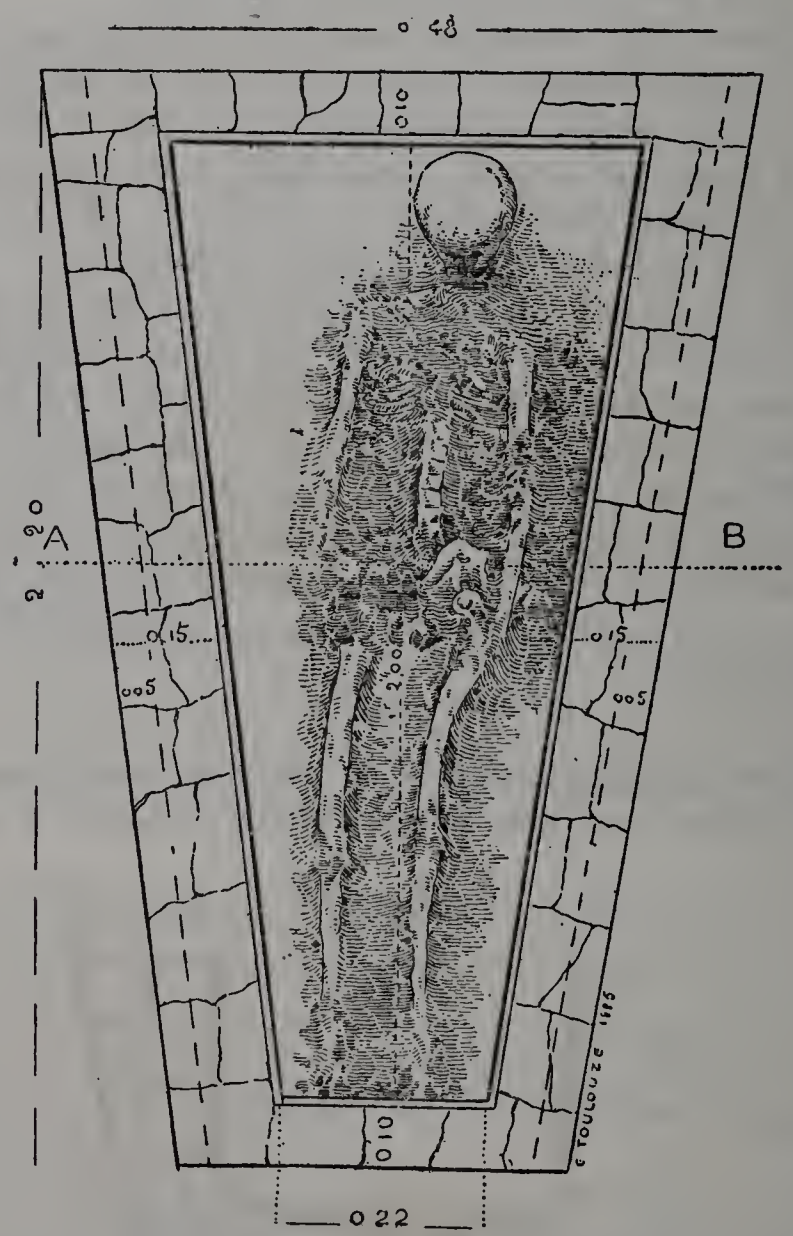

(Fig. 11). Ensemble de l'hypogée. — Cimetière de la Collégiale de Saint-Marcel.

radier enduit de plâtre, ayant la forme du corps et dans lequel reposait un squelette en bon état de conservation; cette sépulture était couverte par de larges pierres irrégulières protégeant les restes du mort contre les terres qui le recouvraient (Fig. 10 et 11).

Suivant mes recherches, je crois pouvoir affirmer que cette coutume de construire des sarcophages en moellons n'exista jamais à Paris ; il en résulte que nous ne devons voir ici qu'une fantaisie ou peut-être une économie de la part de la famille du mort (cette sépulture doit appartenir au XIVe siècle). Deux monnaies en argent furent recueillies près de cette sépulture :

1° *Louis X le Hutin — Croix.* Sur le bord de la pièce, on lit : LUDOVICUS REX. Revers : TURONUS CIVIS. Cette obole ne se rencontre pas souvent.

2° La deuxième semble appartenir à *Charles IV* dit *le Bel :* monogramme royal, GRACIA D — REX.

Nous connaissons un méreau de la collégiale de Saint-Marcel, que nous nous faisons un plaisir de publier ici (fig. 12) ; le lecteur

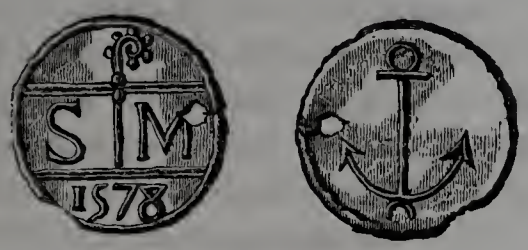

(Fig. 12).

connaîtra l'emploi de ces plombs, par notre description de ceux trouvés par nous dans nos recherches rue Racine (Voy. ci-après).

Comme on le voit par la figure ci-dessus, l'avers présente dans le champ la crosse flanquée des lettres S M, et au-dessous la date de 1578 ; le revers : une ancre. Saint Marcel, nous le savons, n'est pas caractérisé par une ancre ; mais on sait que l'église de Saint-Marcel honorait les reliques de saint Clément : il n'y a donc rien de singulier à ce que les méreaux de la Collégiale présentent cet attribut, qui était celui de ce pape, en si grande vénération à Saint-Marcel.

Ci-dessous une variété du précédent, qui présente à son sommet une étoile à 6 pointes (fig. 12 bis).

(Fig. 12 bis).

A la Collégiale de Saint-Marcel étaient attachés de nombreux fiefs, répartis dans de nombreuses communes, Vitry, Thiais, Ivry,

Laï, etc. Les chanoines possédaient aussi une partie du clos Bruneau (celui de la montagne Sainte-Geneviève), où se cultivait la vigne (c'est au milieu de ce clos qu'ont été ouvertes les rues des Carmes, Saint-Jean de Beauvais et d'Écosse). Ce nom ancien de Bruneau appartient encore aujourd'hui à une petite rue de ce vieux quartier. En 847, le clergé de Saint-Marcel possédait une terre près d'Essonne. La nomination d'un titulaire à la cure de Sintry (*Sintrium*), suivant une ordonnance du roi Robert, de 1029, fut réservée au chapitre de Saint-Marcel, lorsque Sintry fut détaché de Péré. Des provisions de 1480 et 1482 portent *de patronatu* ou *de præsentatione S. Marcelli.* Une bulle du pape Adrien IV conféra, au XIIe siècle, au chapitre de Saint-Marcel le droit de nommer à la cure d'Ivry, et ce même pape confirma la concession de l'église de Vitry, faite par un évêque de Paris au clergé de Saint-Marcel.

Aux XIIIe et XIVe siècles, on cultivait la vigne à Saint-Marcel, sur la hauteur, hors les murs de la ville, et où s'élève aujourd'hui la mairie du XIIIe arrondissement. Cette petite montagne s'appelait jadis *Mons Glandiolus*, si l'on s'en rapporte à un diplôme de Henri Ier, de 1033. Ce nom n'était pas encore éteint au XVIe siècle, car un acte daté de 1507 fait mention de trois arpents de vigne, sis au sentier de *Glandeul* et faisant partie de la censive de Saint-Marcel.

On peut prouver qu'en 1243 on cultivait aussi la vigne dans les terrains qui environnent les propriétés du seigneur Jehan de Croulebarde, dont le nom est resté à un moulin (on en voyait encore les ruines, il y a quelques années seulement) et à une rue. Ce moulin de Croulebarbe fit partie d'un fief, qui a appartenu au chapitre de Saint-Marcel. La propriété de ce fief fut pendant quelque temps entre les mains des moines de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, comme on peut le constater par cet extrait du registre de Bertrand de Pibrac, prieur de Saint-Martin, où il est dit : « Nous avons à Saint-Marcel, près Paris, une certaine place sise près du chemin qui conduit de Saint-Marcel à Gentilly, tenant d'une part audit chemin et de l'autre à la terre de Jean de Croulebarbe ». On l'appelait le fief des Reculettes.

En 1668, le chapitre de la Collégiale de Saint-Marcel revendiqua la propriété du fief des Reculettes. Le procès se termina par une transaction, après expertise amiable. Au mois d'avril de la même année, les moines de Saint-Martin cédèrent aux chanoines de Saint-Marcel, tous leurs droits sur les fiefs de la Butte-aux-Cailles (point

bien connu, de nos jours, dans le XIIIe arrondissement) et des Reculettes, moyennant une redevance, qui pourrait être amortie suivant quittance de 6340 livres 1 sou et 8 deniers, à la date du 25 avril 1697. Voici la description du moulin telle qu'elle a été faite dans une reconnaissance de propriété, datant de 1785 : « En conséquence et pour satisfaire à la demande de MMrs de Saint-Marcel, mes dits sieurs du chapitre de Saint-Martin-des-Champs ont par ces présentes déclaré qu'ils sont propriétaires et possesseurs du moulin de Croulebarbe, bâtiments et jardins en dépendant, le tout consistant en un corps d'hôtel où est ledit moulin ayant une cuisine, une *sale* et un fournil, un petit grenier lambrissé au-dessus du fournil, un grenier au-dessus de la *sale*, une écurie et une petite *sale* à côté, un grenier sur l'écurie et un *poulallier* dans la cour, deux jardins, dont l'un de deux toises de long et cinq toises de large d'un bout et de trois toises de large de l'autre bout ; l'autre de neuf toises de long et de six toises de large d'un bout et de cinq toises de large de l'autre bout, le tout tenant du levant à la rue de Croulebarbe, du couchant au clos le Prestre anciennement dit Payen, appartenant au sieur Neubours, du midy au sieur Nebours, et du nord au pont de Croulebarbe auquel le moulin fait face et par lequel il a son entrée ; que lesdits moulins et bâtiments sont en la seigneurie du chapitre de Saint-Marcel, comme cessionnaire des droits du chapitre de Saint-Martin-des-Champs ». Ainsi l'emplacement du moulin et de la propriété de Saint-Marcel sont parfaitement déterminés.

Le couvent des Cordelières de Saint-Marcel possédait une rente sur ce moulin depuis la transaction de 1668, et, avant cette date, la rente frappait une terre du voisinage : « la rente d'un muid et demi de froment sur huit harpens de terre près du moulin Croulebarbe », dit un titre de 1648.

Remarquons, en passant, puisque nous parlons de moulins et de grains, que les habitants étaient obligés d'aller porter leur pâte au four banal, sous peine d'amende et de confiscation ; la cuisson de la petite pâtisserie était seule autorisée chez le bourgeois. Les fours les plus importants étaient, à Paris :

Le four banal de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, situé rue du Four Saint-Germain,

Le four l'Évêque, four Franc ou four Gauquelin, rue de l'Arbre Sec ; il était la propriété des évêques de Paris au XIIe siècle,

Le four Saint-Martin, du nom de son propriétaire, le prieuré de Saint-Martin-des-Champs,

Le petit four de l'église Saint-Hilaire a donné son nom à la rue du Four Saint-Jacques (XIIIe siècle),

Le four de la Couture ou four l'Évêque a donné son nom à la rue du Four Saint-Honoré,

Le four des Barres était la propriété des religieux de Saint-Maur, qui en firent l'acquisition vers le milieu du XIVe siècle.

Le moulin de Croulebarbe était connu en 1214 ; il existait encore au commencement de ce siècle. Il en reste aujourd'hui quelques bâtiments qui menacent ruine et qu'on peut voir à deux mètres en contre-bas de la rue Corvisart, ancienne rue du champ de l'Alouette, en face de la rue Croulebarbe.

Le clos Le Prestre ou Payen était séparé du moulin Jean de Croulebarbe par la rivière de Bièvre (1), autrefois appelée rivière des Gobelins.

La Bièvre avait jadis la réputation qu'elle a conservée. Ses eaux ont toujours été sales et boueuses (depuis l'établissement d'industriels sur ses rives), ce qui a fait dire à Claude Le Petit :

Ne faisons pas icy le cancre
Et passons viste ce ruisseau ;
Est-ce de la boue ou de l'eau ?
Quoi ! c'est le seigneur Gobelin !
Qu'il est sale ! qu'il est vilain !
Je crois que le diable à peau noire
Par régal et par volupté
Ayant trop chaud en purgatoire
Se vient icy baigner l'esté.

Il y a quelques siècles, la Bièvre était terrible quand elle sortait de son lit. Jean Pinard, libraire au XVIe siècle, qui nous a laissé le récit d'un de ses débordements, n'aurait pas décrit d'une autre sorte l'irruption d'un fleuve impétueux, d'un torrent : « L'an 1579, le mercredi huitième jour du mois d'avril, sur les onze heures avant la minuict, le temps était trouble et donna de grandes pluies ; la rivière de Gentilly (la Bièvre) se gonfla et déborda subitement dans la prairie et dans une grande partie du faux-bourg, qu'il n'y a mémoire d'hôme qui se puisse souvenir de semblable, etc ; même

(1) Ancien nom du castor, qui peuplait les bords de cette petite rivière.

les dames d'une abaye située faux-bourg Saint-Marcel, nommées les Cordelières, ont fait raport que icelle nuict se sont trouvées oppressées des eaux en faisant le divin office comme ils ont coutume de faire toutes les nuicts à l'heure de minuict, se voyant oppressez ont sonné les cloches, l espasse de trois heures durant pour et icelle fin que le peuple des faux-bourg vint au secours pour faire passage à la grande abondance d'eaux qui les oppressait, et, voyant qu'il n'y avait autre secours, moins la miséricorde de Dieu, ont fait procession par trois fois portant la vraye croix qu'ils ont dedant leur église avec un chapelet de saint Claude, ont plongé ces reliques pressieuses par trois fois dedant la dicte eau, et incontinent elle s'est retirée de leur église ».

Et plus loin ledit Pinard ajoute : « Dedans faux-bourg il y a en somme de vingt à vingt-cinq personnes, tant hommes, femmes et petits enfants morts et de blessés, estimés de 30 à 40 personnes. Ladicte eaux a abatuz douze maisons, plus le pont et moulin aux Tripes, près de Coppeaux, plus la dicte eaux a noyé plusieurs bestes à cornes, pourceaux et autres bestes, plus la dicte eaux a gâté plusieurs jardins et autres choses, est estimé de perte dans ledict faux-bourg Saint-Marcel la somme de soixante mille escuz ».

Le peuple appela ce sinistre le déluge Saint-Marcel.

§ VI.

Les débordements de la Bièvre remontent à une époque fort éloignée; et c'est probablement derrière les marais qui en étaient résultés que le chef gaulois Camulogène s'était retranché, en attendant Labiénus, détaché par César contre Lutèce.

Dans ses Commentaires, César nous apprend la marche de son lieutenant, mais il n'indique pas l'endroit exact où il attaqua les Gaulois; et ce problème historique n'a pas été fixé d'une façon définitive, même par Quicherat, que l'on suppose à tort l'avoir résolu.

Labiénus, après avoir laissé ses bagages dans la capitale des Sénons (Sens), sous la garde des renforts venus d'Italie, marcha avec quatre légions sur Lutèce. Aussitôt arrivé, il s'occupa des travaux d'approche (Comment. Cæsar., lib. 2, § 12), et commença par pratiquer un passage à travers les marais qui défendaient fortement les abords de la Seine. On sortait de la saison d'hiver et les eaux,

plus hautes à cette époque de l'année, avaient débordé. L'armée gauloise était forte des troupes des peuples voisins qui s'étaient joints aux Senons et aux Parisii pour repousser Labiénus (Comment. Cæsar., lib. 7, § 57). Jugeant la position inabordable (1), le général romain remonta la Seine jusqu'à Melun, où il trouva un pont et des bateaux, qui lui permirent de se transporter avec son armée sur la rive droite du fleuve.

D'après Quicherat, le savant archéologue, les légions romaines avaient été arrêtées sur la rive gauche par les Gaulois, retranchés derrière les marais produits par les débordements de la rivière de l'Orge, non loin de Juvisy.

Cette opinion me paraît contestable et je pense qu'il y a lieu d'admettre plutôt la version tirée des Commentaires de César et prise au pied de la lettre : « Labiénus, dit-il, aussitôt *arrivé*, com-« mença à faire ses approches à la faveur des mantelets et à cons-« truire un passage à travers les marais », — ce qui veut dire, selon nous, que le général romain était venu presque sous Lutèce, défendue par l'armée gauloise, dont l'attitude vigoureuse l'avait obligé à reculer.

En apprenant le retour des ennemis par la rive droite, Camulogène coupe toute communication entre les deux rives de l'île Lutécienne, et vient camper en face des Romains. C'est alors que Labiénus conçut un plan, qui réussit d'ailleurs parfaitement. Cinquante bateaux, enlevés à *Melodunum*, sont confiés par lui à des chevaliers romains avec ordre de descendre le cours de la Seine, dans le plus grand silence et à la faveur de la nuit jusqu'à une distance de quatre mille pas au-dessous de Lutèce.

Puis, il ordonne à cinq cohortes de remonter le fleuve, en faisant beaucoup de bruit pour attirer de ce côté l'attention des Gaulois. Il laisse la garde de son camp à cinq autres cohortes, et, à la faveur d'un orage, il descend lui-même à la tête de ses légions le long de la Seine, qu'il traverse sur ses bateaux. En apprenant le passage des Romains sur la rive gauche, les Gaulois divisent leur armée en trois corps ; le premier reste en face du camp ennemi, le second, le plus faible, est envoyé en amont du fleuve, et le troisième se porte à la rencontre de Labiénus.

(1) Il y a tout lieu de penser que Camulogène et ses guerriers étaient sur la hauteur de la butte Sainte-Geneviève, qui était défendue naturellement, de ce côté, par les marais qui s'étendaient sur l'emplacement du Jardin des plantes et de l'Entrepôt des vins.

Le combat eut lieu et fut acharné. Nos pères durent céder. L'épée et la lance de bronze furent vaincues par le glaive et le pilum de fer. Camulogène périt en brave avec un grand nombre de ses guerriers. Ceux qui trouvèrent un refuge sur les hauteurs échappèrent seuls au massacre (Comment. Cæsar.).

Cette bataille fut livrée probablement dans la plaine avoisinant les villages de Grenelle, d'Issy et des Moulineaux.

§ VII.

Mais revenons au quartier Saint-Marcel.

Sur la rive droite de la Bièvre, à gauche de la rue Croulebarbe, s'élèvent des hauteurs dominant le clos Leprêtre ou Payen et le champ de l'Alouette, et d'où l'on peut voir un tableau assez curieux, avec le clocher de Montrouge au centre, à gauche l'Observatoire, à droite le Panthéon et le Val de Grâce, et au fond le dôme des Invalides.

Les terrains faisant partie des domaines de Saint-Marcel ou ses abords étaient cultivés en vignes et en blé jusqu'à Ivry et Gentilly. Une vieille chanson intitulée *Les Valets de Gentilly*, nous rappelle la fête qui avait lieu au 19 novembre, jour de St Saturnin.

A Gentilly Saint Saturnin
Il sera mercredi la feste,
Venez, il y a du bon vin
Pour mettre cornes en teste.

Il est bien à supposer qu'aux jours de fêtes, si multipliés jadis, les Parisiens se rendaient au village de Saint-Marcel pour y boire le vin léger, récolté dans les vignes qui recouvraient une partie du champ de sépultures.

On fabriqua à Saint-Marcel, au XVIIe siècle, une sorte de bière, dont la vogue y attirait les Parisiens. Comme on le pense, du reste, l'eau de la Bièvre n'entrait pour rien dans la composition de cette boisson, qui donna lieu au couplet suivant, d'une expression un peu brutale.

On a beau, vantant l'escalatte,
Dire qu'auprès des Gobelins
Le Tibre avecque trois moulins
Ne fait que traîner la savate :
Qu'on rende, si l'on veut, le Nil

En comparaison de luy vil,
Pour moi, n'en déplaise à la bière,
Je ne puis estimer ses eaux
Ny prendre pour une riyière
Un pot de chambre de pourceau.

On versait aussi en abondance dans les cabarets du quartier Saint-Marcel une liqueur, fameuse surtout aux XVe et XVIe siècles : c'était l'hydromel, breuvage fait d'eau et de miel fermenté, comparable à d'excellent vin blanc d'Espagne ou d'Italie, d'une finesse de goût qui surprend le buveur.

En y ajoutant quelques plantes pectorales, les anciens en faisaient une boisson curative contre les affections des poumons.

Pline le jeune, dans une de ses lettres adressées à Septitius Clarus, lui dit qu'il avait préparé à son intention du vin miellé et de la neige (sorte d'hydromel).

L'ancien palais du Louvre avait un lieu affecté à la fabrication de cette boisson, toute royale.

Le miel fermenté, dit un auteur du XVIIe siècle, « avec de l'eau simple fait une boisson, nommée *mulsa* par les latins et hydromel par les Français, qui est très usitée en Lithuanie, Moscovie et autres pays septentrionaux, où il n'y a point de vin et beaucoup de miel. Cette boisson est forte et on n'en sçaurait boire une demi-mesure sans être yvre ».

Enfin l'hypocras (*vinum hippocraticum*), dont l'origine est fort ancienne, était livré, là comme ailleurs, à la consommation parisienne vers les XIVe, XVe et XVIme siècles. On le servait dans de petits et de grands pichets. On le faisait avec du vin et des essences, et la variété en était considérable. Cette boisson a disparu vers le milieu du XVIIIe siècle.

Mais nous nous laissons aller à des digressions, qui risqueraient de nous entraîner trop loin de notre sujet. Revenons à nos enquêtes archéologiques dans le sous-sol parisien.

II

Quartier du Jardin des Plantes

(Ancien quartier Saint-Marcel)

Autour d'une Église antique, dédiée à saint Martin.

§ I.

L'église Saint-Martin, dont nous allons parler et qui n'existe plus aujourd'hui, s'élevait en bordure de la place de la Collégiale, à l'extrémité septentrionale de la rue des Francs-Bourgeois. Cette vieille rue, à l'origine, n'était qu'un chemin tortueux et resserré, où la circulation ne se faisait que très difficilement et où les accidents funestes ne se comptaient plus. Elle traversait le bourg de Saint-Marcel, dont le territoire ne faisait pas partie de Paris, conformément à l'arrêt du Parlement, du 16 novembre 1296. Suivant certains auteurs, les habitants de Saint-Marcel, exemptés des taxes auxquelles étaient soumis les habitants de Paris, auraient donné à la rue leur nom de Francs-Bourgeois. Du 25 janvier au 10 février 1882, il nous fut donné d'assister au travail d'arrachement des grosses murailles de fondations, qui seules étaient restées (fig. 14).

Les murs extérieurs mesuraient une largeur variant entre $1^{m}20$, $1^{m}40$, $1^{m}45$ et $1^{m}80$. C'est vers la façade que cette dernière largeur fut constatée. A la droite du monument, il y avait trois contre-forts extérieurs de $0^{m}40$, et l'on a pu reconnaître une longueur de murailles de plus de dix mètres. D'après les recherches que j'ai faites, je pense que l'église Saint-Martin n'avait jamais eu de crypte.

Dans la terre remuée, à l'intérieur des murs, j'ai trouvé une sorte de petite ampoule ou bouteille à deux anses en terre, cuite à une haute température, et recouverte d'un émail jaune et rouge. La

partie de la gravure teintée en gris est en émail rouge sur l'original. Cette petite poterie doit appartenir au XVIe siècle (fig. 15). Nous devons mentionner aussi une autre poterie, assez semblable comme terre.

A droite du massif de maçonnerie, j'ai rencontré des sépultures, pouvant appartenir aux XIIIe et XIVme siècles. Les cercueils contenant les ossements étaient en bois de chêne ou de chataignier, et

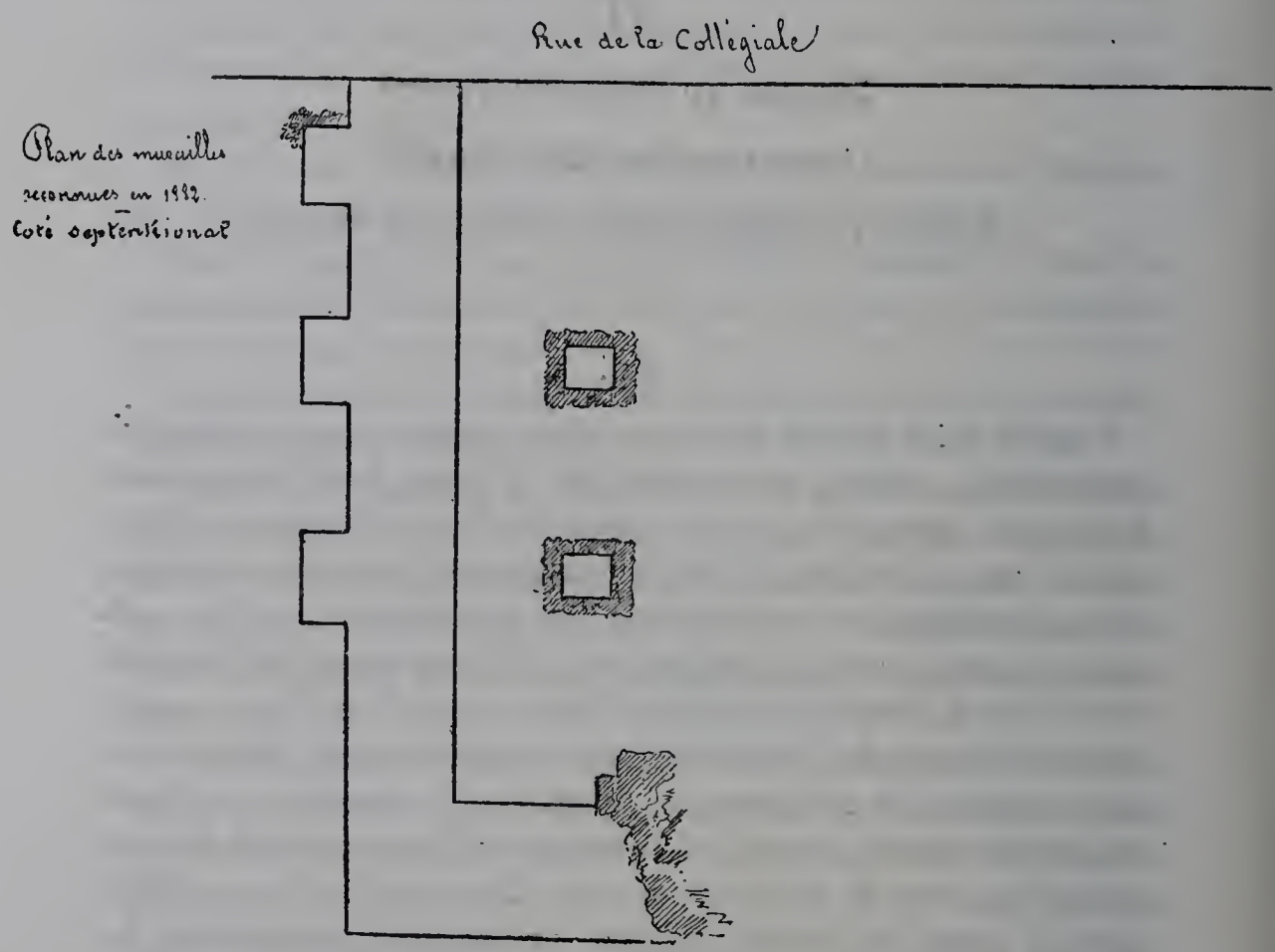

(Fig. 14). Façade de l'église Saint-Martin.

les planches, d'une épaisseur de 0^m12 à 0^m14 centimètres, avaient été réunies au moyen de clous de 0^m14 à 0^m15 de longueur. Auprès d'eux, à la tête, aux pieds et quelquefois aux flancs des squelettes, se trouvaient de petites poteries à flammules rouges peintes de haut en bas. Elles étaient percées de petits trous destinés à activer la combustion du charbon et de l'encens qui brûlaient près du mort, pendant les prières et les derniers chants funèbres (fig. 16). La cérémonie terminée, ces petits pots à anse étaient abandonnés

près du cercueil; c'est ainsi que cela se pratiquait aux XIIe et XIIIe siècles et peut-être au commencement du XIVe. Ce genre de poterie de terre grise ou jaunâtre, avec ou sans anse, était faite d'argile lavée, cuite à une faible température. La contenance du

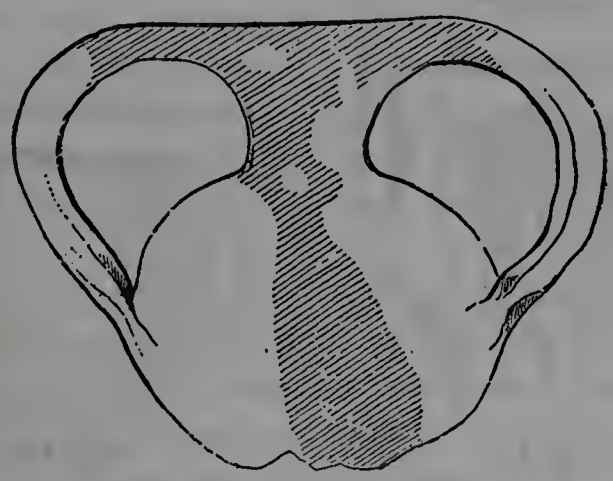

(Fig. 15).

vase variait suivant sa destination. Les petites poteries sacrées, dont je viens de parler, avaient une capacité de 50 à 75 centilitres ; mais j'en ai trouvé d'autres de même nature, dont la contenance était de 3 à 5 litres. Celles-ci portaient la trace évidente du feu, ce qui semble indiquer qu'elles servaient aux besoins domestiques. Il y en

(Fig. 16).

avait aussi en forme de pichet. Les poteries sans anses sont les plus rares et aussi sont d'une contenance plus grande. Leur décoration se compose, ainsi que les premières, de raies rouges ferrugineuses, disposées de haut en bas par groupes de cinq, six ou sept raies ; elles ne portent aucune trace de vernis ou couverte. L'usage de ces

poteries était fort répandu à Paris, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, dans l'usage domestique (figures 17, 18).

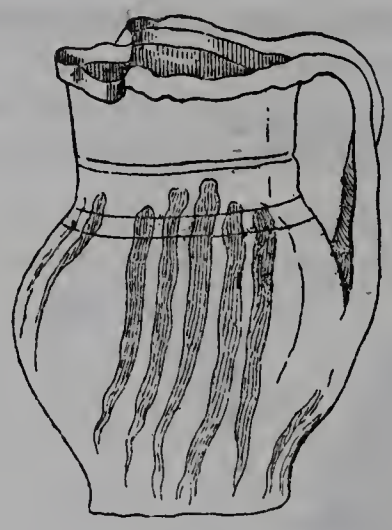

(Fig. 17).

(Fig. 18).

§ II.

En 1880, 1881 et 1882, je découvris plus de 80 sépultures du moyen âge derrière l'église Saint-Martin. A droite, rue de la Collégiale, sous les maisons portant les numéros 6 et 8 j'en trouvai 22 ; sauf quelques sarcophages en pierre tendre, toutes étaient de simples fosses creusées dans la terre. Sous les nos 5, 7 et 9 de la même rue, s'alignaient 16 sarcophages en pierre, qui avaient dû être profanés à une époque déjà lointaine. Sur l'emplacement du cul-de-sac d'Entrelasse (voy. le plan de Saint-Marcel) en cette partie de la rue Mouffetard qui se nommait, au XVIIe siècle, rue de la Boucherie, non loin de la rue du Petit-Moine, et aux numéros 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17 et 19 de l'avenue des Gobelins, m'apparurent une quantité considérable de sépultures appartenant probablement jadis au cimetière de Saint-Martin. Cette partie du quartier Saint-Marcel n'a pas donné lieu à des découvertes archéologiques importantes, surtout en céramique. Ce n'est que de l'autre côté de l'Avenue des Gobelins, aux nos 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 18, que j'ai trouvé des poteries de couleur rouge, gris perle ou noire, et de la verrerie de différentes nuances, qui appartiennent à l'époque chrétienne, c'est-à-dire aux IVe et Ve siècles (Nous en redirons quelques mots par la suite).

Sur le côté méridional de l'église Saint-Martin et en bordure de

la place de la Collégiale, se rencontra à même le sol une sépulture, dont les ossements étaient en parfait état de conservation.

A droite et à gauche de la tête, et près du pied droit du squelette, j'ai trouvé de petites poteries flammulées, qui contenaient du charbon et de l'encens. Les pieds étaient chaussés de brodequins en cuir rougeâtre qui, malheureusement, tomba en poussière; et une sorte de lanière en cuir mince de même couleur était appliquée sur le sternum, sans doute par le poids de la terre.

A côté de ces ossements, je fis la découverte d'une médaille intéressante. Elle est en cuivre rouge martelé et a un diamètre de 4 centimètres.

Dans un cercle concentrique à celui du bord extérieur, mais de moindre rayon, se trouve l'image de saint Nicolas, tête mitrée et nimbée, gravée au burin. Le saint est représenté dans ses vêtements épiscopaux, tenant son manteau de la main droite et, de la gauche, la crosse. A ses côtés se trouvent des ceps de vigne, et à droite est le saloir des petits garçons qui, selon la légende, furent ressuscités par lui après avoir été dépecés et salés par leur bourreau. Entre le cercle formant grènetis et le cercle du bord extérieur de la médaille, on lit très facilement la légende suivante : ORA PRO NOBIS SANCTE NICOLAE.

Cette médaille est percée de trois petits trous d'un millimètre de diamètre, qui devaient servir à l'attacher au moyen d'un fil sur une ceinture ou sur les vêtements. Personne n'ignore que saint Nicolas est le patron des jeunes garçons; au moyen âge, il patronnait encore la corporation des tonneliers ; il était aussi honoré par les metteurs à port, les rouleurs et les déchargeurs de vin, les jaugeurs. On le fêtait le 6 décembre et le 6 mai, à l'église Saint-Bon, où était le siège de la corporation des tonneliers, dont les statuts, remontant à Charles VII, furent confirmés par François Ier. L'apprentissage du métier durait cinq années ; le brevet coûtait 50 livres et la maîtrise 300. En tenant compte de ces détails, il demeure assez probable que la sépulture où fut trouvée notre médaille était celle d'un maître tonnelier ou d'un marchand de vin.

Puisque nous venons de décrire cette intéressante médaille relative à une corporation connue de vieille date à Paris, il ne sera peut-être pas hors de propos de placer ici quelques réflexions générales et de faire remarquer, par exemple, l'esprit de caste qui régnait autrefois dans les corps de métiers. Assez généralement, les fils

succédaient à leur père et restaient, de génération en génération, dans la corporation, où l'on jouissait d'une certaine indépendance. Nous disons une indépendance relative : à cette époque du bon plaisir, les corporations avaient à lutter constamment pour défendre leurs droits et leurs prérogatives, fréquemment attaqués. En raison de cette défense mutuelle, on comprend aisément que chaque corporation se tînt ainsi concentrée, aussi groupée que possible. Paris avait une étendue comparativement restreinte, qui permettait cette sorte d'agglomération sur des points déterminés. Ne les voyons-nous pas encore de nos jours dans le quartier des Apothicaires (nous voulons parler des premières maisons de la rue Saint-Denis et de toute la rue des Lombards) ? N'avons-nous pas l'ancien quai des Lunettes, occupé par les opticiens, celui des Orfèvres, par les orfèvres ? Autrefois c'étaient: la rue de la Bûcherie (avec les marchands de bois), la rue de la Baudrairie (avec les mégissiers), la rue de la Chanvrerie (avec les marchands de chausses et les mesureurs de toile, les auneurs), la rue de la Cordonnerie (avec les cordonniers), la rue aux Ecrivains (avec les écrivains copistes, miniaturistes et les marchands de parchemins), la rue de la Sellerie (avec les marchands selliers), la rue de la Ferronnerie (avec les marchands de fer et les forgerons), la rue aux Coiffières (avec les marchands de modes et coiffures), la rue de la Ganterie (avec les marchands de gants), la rue de la Poulaillerie (avec les marchands de volailles), la rue de la Parcheminerie (avec marchands et fabricants de parchemins), la rue de la Lingerie (avec marchands de linge) etc., etc.

Ces groupes, constamment tenus en rapport par des intérêts semblables, ne devaient compter que sur leur propre force pour défendre les prérogatives de leur profession.

§ III.

Sur le côté septentrional de l'église Saint-Martin, il nous était réservé de faire une autre trouvaille, non moins digne d'attention, celle d'un chandelier de bronze, parfaitement conservé. Peut-être provenait-il de l'ancienne paroisse? Il était protégé par quelques pierres, disposées de façon à former une espèce de cache (Fig. 19).

Bien que cet ustensile fût employé déjà pour brûler la chandelle pendant tout le moyen âge, on se servait le plus habituellement de la lampe monolychne, qui était très portative : on la plaçait sur les meubles ou sur un plateau porté par un candélabre pour la mettre à

la hauteur de celui qui s'en servait, souvent aussi sous le manteau de la cheminée, afin d'éviter l'odeur désagréable que répandait ce genre d'éclairage. Du XVe au XVIIIe siècle, les lampes faisaient corps avec le fût, dont la base était fixée au milieu d'une soucoupe destinée à recevoir les bavures de la mèche.

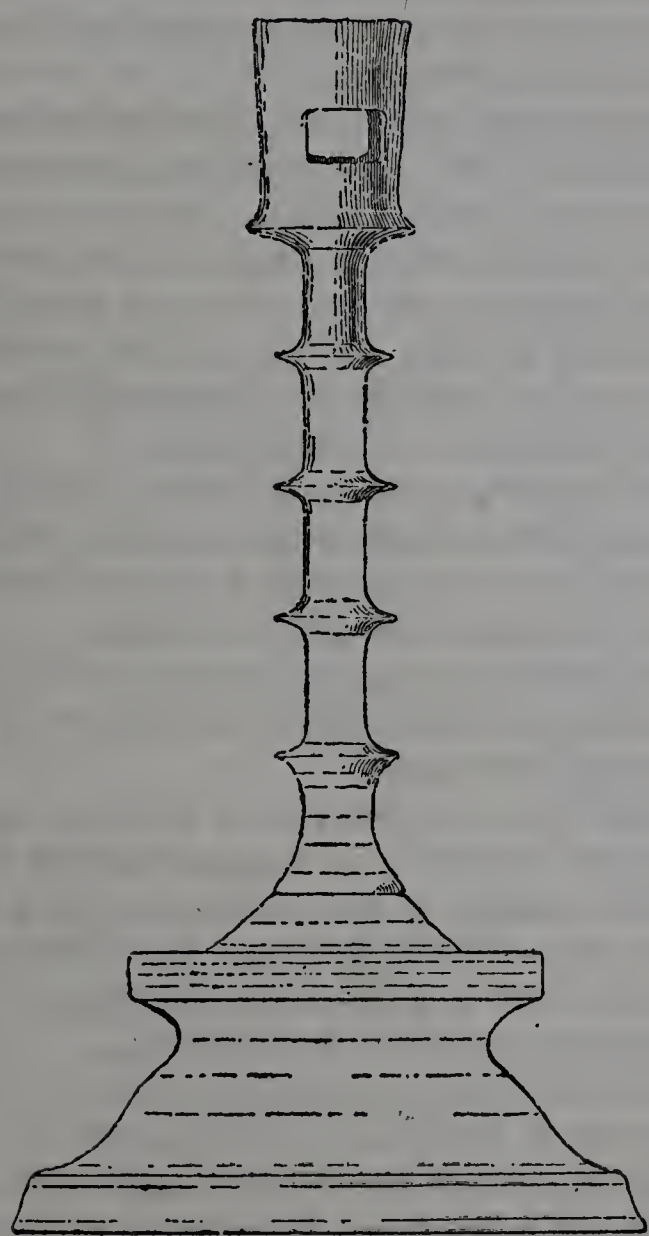

(Fig. 19). Fouilles de Saint-Martin.

A cette même époque ou, pour être plus exact, aux XIVe et XVe siècles, une lampe à bords ondulés, couverte de l'émail jaune dont on se servait pour vernir les pichets, était fort usitée dans les ménages.

Ce petit objet domestique était muni d'une anse se reliant au fond extérieur de la lampe, ce qui la rendait facilement transportable d'un point à un autre.

Ce type gracieux, assez original, appartient à la fabrication parisienne.

Au XIVe siècle, les gens riches se servaient de la cire pour leur éclairage. Les gens du peuple employaient le bois résineux et souvent même se passaient de lumière.

Sous le règne de Charles VI, les chandelles étaient tenues à la main par les valets. C'est à cette époque que remonte probablement l'emploi du chandelier à bobèche. Nous ne voulons pas dire pour cela que la fabrication de la chandelle ne remonte qu'au règne de Charles VI, attendu que la corporation des chandeliers est une des plus anciennes de Paris, que ses premiers statuts sont de l'an 1061, et qu'ils ont été confirmés et augmentés par presque tous les rois qui se sont succédé depuis cette époque.

Les maîtres chandeliers étaient autorisés à vendre de l'huile à brûler. Unis aux épiciers depuis longtemps, ils en furent séparés en 1450; de ce jour, défense leur fut faite de vendre de l'épicerie, mais seulement des corps gras employés à l'éclairage.

La maîtrise s'obtenait au prix de 900 livres, et le brevet coûtait 50 livres. Leur patron était Saint Jean-Porte-Latine et la confrérie se réunissait à Saint-Jean-le-Rond.

Le chandelier que nous avons décrit plus haut appartient probablement à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Il mesure $0^{m}22$ de hauteur, et deux ouvertures sont pratiquées à la bobèche pour en faciliter le nettoyage. Ces différents modes d'éclairage devaient avoir le très fâcheux inconvénient d'exhaler une odeur nauséabonde à l'intérieur des habitations.

Dans cette même fouille, en face du n° 7 de la rue de la Collégiale, nous eûmes la bonne fortune de recueillir un vase en terre cuite, dont nous ne pûmes déterminer l'emploi précis.

Ce vase est cuit à une haute température, et ne fait pas effervescence à l'acide nitrique; sa composition est celle du grès; il est décoré d'une couverte brune et grise. Les deux conduits *A* et *B* de la figure permettent à un liquide quelconque d'arriver au récipient *C* (Figures 20 et 21).

(Usage). En faisant pénétrer un liquide par le conduit *B* dans *C*, il est possible de le faire écouler par le conduit *A* en retournant le vase.

Sur l'anse face au point *D*, une croix latine est imprimée à une profondeur de deux millimètres. Doit-on supposer, d'après ce signe fait avant la cuisson et le vernissage, que le vase avait un emploi religieux ? J'en doute. Cette poterie si singulière et si curieuse, dont la destination reste inconnue, appartient, je pense, au XVIe ou XVIIe siècle. Ce pot, au moyen âge, se nommait *pot à surprise* ou mieux encore *pot trompeur*.

Les maisons de la rue du Petit-Moine couvrent un terrain où j'ai trouvé vingt-six sarcophages en pierre et cinquante squelettes. Ce terrain faisait sans doute partie de l'ancien champ de sépultures

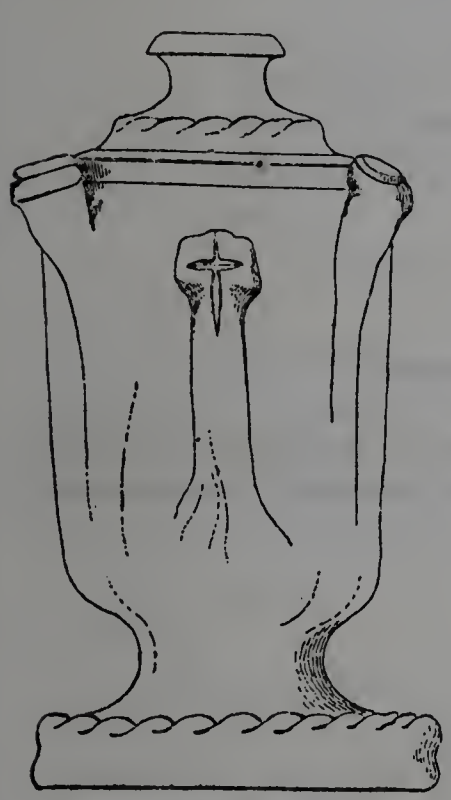

(Fig. 20).

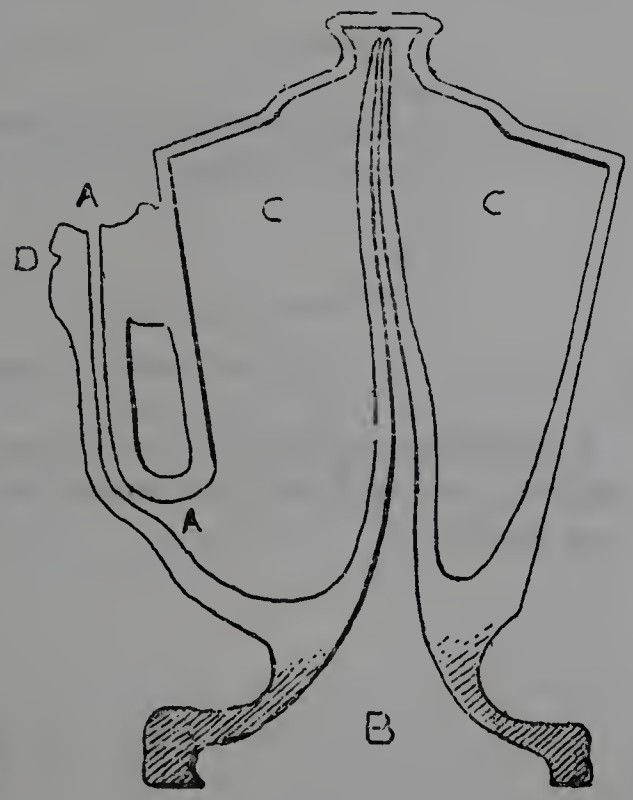

(Fig. 21).

Fouilles de Saint-Martin.

des églises Saint-Marcel et Saint-Martin qui, sur la longueur du boulevard Saint-Marcel, commence à la rue de l'Essai pour finir à l'avenue des Gobelins, du côté des maisons des numéros pairs. Du côté des numéros impairs du même boulevard, le champ de sépultures s'étend de la rue Lebrun à l'avenue des Gobelins.

Enfin, le 23 janvier 1885, rue du Petit-Moine, j'assistai à la découverte de dix sarcophages en pierre de grandes dimensions, et de douze squelettes déposés dans de simples fosses creusées en terre.

Ce tronçon du champ de sépultures de Saint-Martin pouvait remonter aux XIIe et XIIIe siècles; une pierre qui couvrait un des sarcophages était taillée en dos d'âne, type qui se rencontre fort souvent dans les anciens cimetières de Saint-Marcel, dépendant de la Collégiale, de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte; et ce qui appuierait encore notre opinion sur l'âge de ce genre de sarcophage, c'est que le cercueil contenant les restes de Philippe-Auguste était, ainsi que ceux de Saint-Marcel, fermé par une pierre taillée de même façon (Fig. 22).

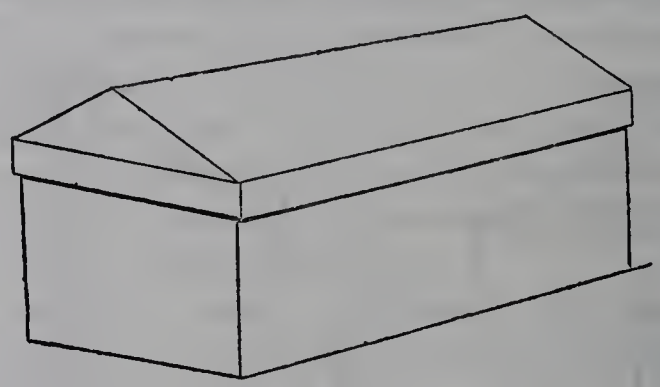

(Fig. 22). Fouilles de Saint-Martin.

L'orientation de toutes ces sépultures était généralement la même que celle reconnue antérieurement dans ce quartier, la tête tournée vers l'orient.

III.

Quartier de Croulebarbe

(Ancien quartier Saint-Marcel).

Les révélations d'un Champ de sépulture dit de Saint-Hippolyte. Église Saint-Hippolyte. Un cimetière d'enfants.

§ I.

Sur le boulevard Arago, existait, au siècle dernier, une église dédiée à saint Hippolyte. Cette église, déjà connue comme chapelle en 1178, fut érigée en paroisse au commencement du XIIIe siècle. Détruite une première fois au XVIe siècle, elle fut reconstruite aussitôt et réparée au XVIIe. Elle disparut vers la fin du XVIIIe siècle.

Au moment de sa démolition, on y trouva quelques tombeaux anciens.

Le cimetière qui entourait Saint-Hippolyte occupait le terrain où s'élèvent à présent les maisons portant les numéros 5, 7, 9 du boulevard Arago. Les sépultures que nous y avons découvertes formaient, comme à Saint-Marcel, une masse compacte; elles appartiennent à plusieurs époques. Les premières semblent remonter à la période mérovingienne. Les dernières, beaucoup plus nombreuses, mais en revanche infiniment bien moins intéressantes, sont plus récentes. Celles-là étaient à 1^m65 au-dessous du niveau du boulevard Arago; et celles-ci à une profondeur de 10 à 15 centimètres seulement. Entre ces deux couches, j'ai rencontré quelques sarcophages appartenant très probablement à la fin de l'époque mérovingienne, ainsi que me l'a fait supposer la découverte d'une fibule, sorte de bijou en bronze ciselé et décoré d'ornements argentés, remontant à cette époque. L'orientation de toutes ces sépultures était à peu près la

même : le visage tourné du côté du levant. Les cercueils en bois étaient mêlés aux cercueils en pierre ; est-ce là une indication que le pauvre trouvait, au champ du repos éternel, place à côté du riche ? Peut-être.

J'ai remarqué que la disposition de ces sépultures, si rapprochées les unes des autres, ne laissait pas la place d'un chemin. J'ai remarqué aussi, dans ces fouilles, comme dans les autres, que certains objets fragiles, qui se décomposent assez facilement, étaient d'une conservation satisfaisante, grâce à leur contact avec l'oxyde de cuivre. J'en puis donner quelques exemples : dans une sépulture, appartenant à la fin de la domination romaine, dont je parlerai plus tard, et que j'ai découverte au n° 14 de l'avenue des Gobelins, j'ai trouvé un crâne parfaitement conservé par l'oxyde de cuivre, provenant d'une monnaie de bronze, placée à son contact. Dans une autre sépulture du XIIIe ou XIVe siècle, derrière Saint-Hippolyte, j'ai ramassé un bouton de bronze, qui avait protégé de la décomposition l'étoffe à laquelle il était attaché.

Dans le département de l'Aisne, à Pommiers, où se trouvent les traces d'un camp antique, dont le champ des sépultures a été découvert par moi, dans une sépulture j'ai trouvé une lance, dont la douille avait parfaitement conservé le bois de la hampe. Enfin, au *Mons Glandiolus*, dont j'ai déjà parlé, j'ai découvert dans une ventouse de bronze un tissu de bonne conservation, à côté d'une trousse de médecin remontant au IIIe siècle (trousse sur laquelle je me propose de revenir ultérieurement), presque au temps de Gallien.

Dans les fondations de l'Église nous trouvons un fragment de colonne antique, ce fragment appartient-il à un ancien temple, qui a précédé Saint-Hippolyte ? Nous n'affirmons rien, mais ce qui semble certain c'est que notre relief est antique, le lecteur sera à même d'en juger, en faisant une visite à ce monument, qui figure au musée de Cluny, à Paris (fig. 24).

Voici, par ordre de découverte, les fosses et les sarcophages que j'ai rencontrés dans le cimetière dit de Saint-Hippolyte ou du moins situé autour de cette église :

Fosse 1. — Sarcophage mesurant intérieurement 1 m. 15 de longueur et 0 m. 26 de largeur à la hauteur des épaules ; angles intérieurs arrondis, pierre présentant une épaisseur de 0 m. 08 ; squelette d'enfant de 6 à 8 ans, d'une belle conservation.

Fosse 2. — Sarcophage d'une longueur de 0 m. 80 et d'une largeur de 0 m. 29, avec angles arrondis à l'intérieur à la hauteur de la tête ; les ossements, appartenant à un enfant de 2 à 3 ans, étaient en mauvais état de conservation.

Fosse 3. — Sarcophage en belle pierre, type de Saint-Leu, présentant à l'intérieur une longueur de 0 m. 82 et une largeur de 0 m. 29, épaisseur de 0 m. 07. Un beau couvercle taillé en dos d'âne, seul de ce genre trouvé dans la fouille.

Fosse 4. — Sarcophage de 0 m. 60 de long, sur 0 m. 24 de large à la hauteur des épaules, pierre de 0 m. 08 d'épaisseur, bien taillée, angles arrondis à la tête ; ossements en poussière d'un enfant de 12 à 15 mois.

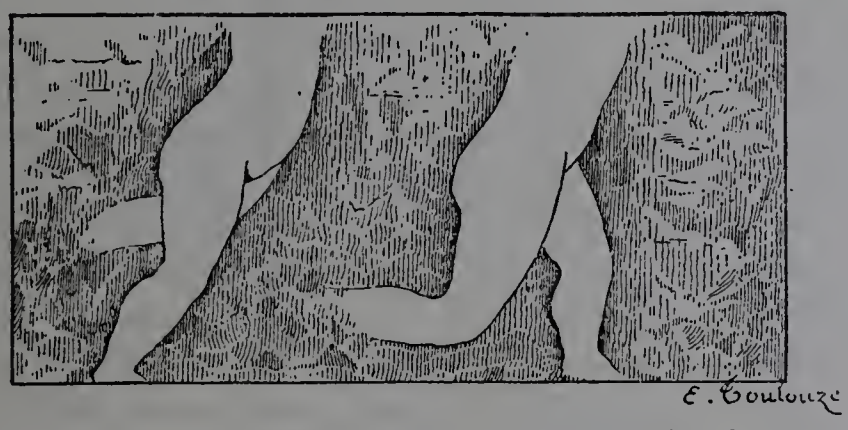

(Fig. 24). Développement du sujet décoratif de la colonne antique découverte dans les ruines de St-Hippolyte.

Fosse 5. — Sarcophage de 1 m. 92 de longueur et de 0 m. 40 de largeur, avec épaisseur de 0 m. 08 et angles arrondis à la hauteur de la tête. Le couvercle monolithe présentait à ses angles internes des rainures, destinées sans doute à faire glisser les cordages dont on devait se servir pour le mettre en place. Cette particularité ne se rencontre que dans les couvercles des grands sarcophages (fig. 25). Le squelette, pouvant être celui d'un adulte d'une taille de 1 m. 68 à 1 m. 70, était bien conservé, principalement la tête. Les deux avant-bras avaient été croisés sur la poitrine avant la mise du corps dans le cercueil, car nous les avons retrouvés dans cette position. C'est un cas rare dans ce quartier, quoique toutes les sépultures semblent appartenir au christianisme.

Fosse 6. — Sarcophage, parfaitement taillé, contenant le squelette d'un enfant de 8 à 10 ans, en poussière. Sa longueur et sa lar-

geur intérieures mesuraient, l'une 1 m. 14, l'autre 0 m. 32 à la hauteur des épaules. L'épaisseur de la pierre était de 0 m. 07.

Fosse 7. — Sépulture à même le sol d'un enfant de 8 à 10 ans. Squelette bien conservé. Dans la terre, et sous l'os maxillaire inférieur, j'ai trouvé une petite monnaie de bronze à l'effigie de Constantin.

Fosse 8. — Sarcophage présentant à l'intérieur une longueur de 1 m. 30 et une largeur de 0 m. 35 aux épaules, et arrondi à la tête. La pierre, d'une épaisseur de 0 m. 11, était admirablement taillée et d'un grain d'une finesse remarquable. Les ossements en poussière qu'il contenait étaient ceux d'un enfant de 8 à 10 ans.

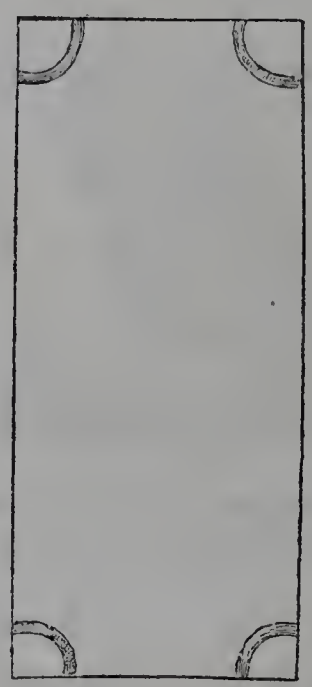

(Fig. 25). Couvercle de sarcophage en pierre avec rainures aux angles.

Fosse 9. — Sarcophage de 0 m. 90 de long sur 0 m. 26 de large. La pierre est épaisse de 0 m. 05 et les angles sont arrondis intérieurement. Enfant de 12 à 15 mois, dont le frontal, l'occipital et le maxillaire inférieur, avec quelques dents dans les alvéoles, bien conservés.

Fosse 10. — Sarcophage d'une épaisseur de 0 m. 12 avec angles arrondis à la hauteur de la tête, mesurant 1 m. 60 de longueur et 0 m. 40 de largeur intérieures. Ossements d'un enfant de 12 à 14 ans de grande taille, en mauvais état de conservation. Le couvercle, épais de 0 m. 25, présentait ce cas, particulier et unique dans les fouilles, d'être de beaucoup plus grand que le sarcophage.

Fosse 11. — Ossements d'un enfant de 2 à 3 ans en poussière dans un sarcophage, long intérieurement de 0 m. 79, large de 0 m. 29 et épais de 0 m. 08 avec angles arrondis à la tête.

Fosse 12. — Squelette, très bien conservé, d'un enfant de 5 à 7 ans, dans une sépulture à même le sol.

Fosse 13. — Sarcophage de 0 m. 81 de long sur 0 m. 29 de large et en pierre, de 0 m. 08 d'épaisseur. Enfant de 2 à 3 ans, dont les ossements, sauf le frontal, bien conservé, étaient en poussière.

Fosse 14. — Sépulture, à même le sol, d'un enfant de 12 à 15 ans, bien conservée.

Fosse 15. — Cercueil de chêne contenant le squelette d'un enfant de 10 à 12 ans, en bonne conservation.

Fosse 16. — Sarcophage remarquable par ses proportions. Il mesurait 2 m. 20 de long, 0 m. 41 de large et 0 m. 55 de haut. Son couvercle à rainures avait une épaisseur de 0 m. 35, ce qui donnait une hauteur totale de 0 m. 90 au monument. Un cercueil en plomb, dont le couvercle s'était affaissé, occupait l'intérieur du sarcophage de pierre. La taille du squelette était de 1 m. 72. Les ossements de la tête tombaient en poussière. Les rotules étaient en équilibre sur les condyles, qui étaient relativement bien conservés (V. fig. 27).

J'ai constaté, dans ce sarcophage, que, malgré la présence d'un cercueil en plomb, les ossements étaient moins bien conservés que ceux des squelettes trouvés à même le sol, qui avaient été enfermés dans des cercueils en bois.

Fosse 17. — Sarcophage de 1 m. 20 de long et de 0 m. 24 de large, avec angles arrondis à la tête et une épaisseur de 0 m. 06. La poussière que nous remarquons dans le cercueil provient de la décomposition du corps et des vêtements qui enveloppaient l'enfant de 8 à 10 ans.

Fosse 18. — Puits appartenant aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, qui contenait quelques poteries cassées, que j'y ai trouvées.

Fosse 19. — Sarcophage ayant une longueur intérieure de 0 m. 80 et une largeur de 0 m. 24 à la hauteur des épaules, une épaisseur de 0 m. 08 avec angles arrondis. Enfant de 10 à 12 mois. J'ai trouvé dans l'intérieur de ce sarcophage quelques racines de vigne, dont le bois était en poussière, mais dont l'écorce était en parfait état de conservation, au point que cette écorce semblait former un long tube de plusieurs mètres de longueur.

Fosse 20. — Sépulture à même le sol, squelette d'un enfant de 12 à 15 ans, en belle conservation.

Fosse 21. — Squelette d'enfant de 12 à 15 ans; j'ai trouvé dans la terre des clous de 12 à 15 centimètres de long, qui avaient dû servir à joindre les planches du cercueil. Ces clous ne se rencontrent pas dans toutes les sépultures, ce qui semble indiquer qu'il y avait des cercueils dont les planches étaient réunies au moyen de chevilles en bois.

Fosse 22. — Sépulture à même le sol. Aux clous que j'y ai ramassés étaient fixés par l'oxyde de fer de petits fragments de bois, dont la nature fut facilement déterminée. Le cercueil, qui avait renfermé le squelette bien conservé d'un enfant de 14 à 16 ans, était en chêne.

Fosse 23. — Sarcophage en pierre blanche d'un travail et d'une coupe remarquables. Sa longueur intérieure était de 1 m. 56, sa largeur de 0 m. 47 aux épaules. L'épaisseur de la pierre était de 0 m. 11 et la hauteur totale du monument de 0 m. 56. Ce sarcophage était en deux parties, reliées entre elles par deux crampons en fer placés au fond extérieur. Les angles intérieurs du couvercle avaient une rainure, et la partie au-dessus des pieds était moulurée. Il est regrettable que ce sarcophage, si curieux comme exécution, n'ait pas été conservé (fig. 26).

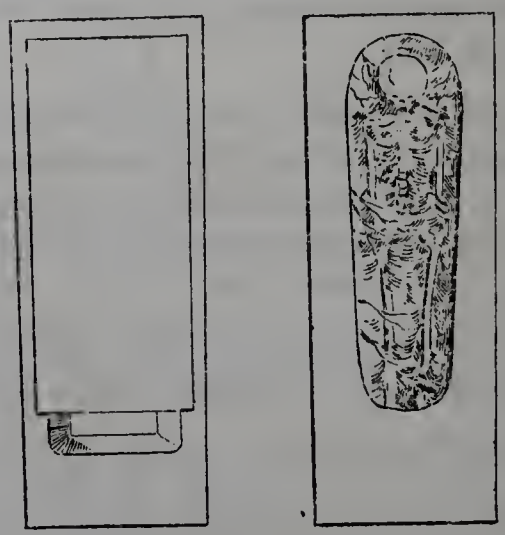

(Fig. 26). Cimetière Saint-Hippolyte.

Deux anneaux, ayant l'un 0 m. 03 et l'autre 0 m. 02 de diamètre, furent trouvés sur le sternum du squelette, mieux conservés relativement que ceux qui étaient dans les autres sarcophages. Quel-

ques fragments de tissus, conservés par l'oxyde de cuivre, etaient encore adhérents à ces fragments.

Fosse 24. — Sépulture à même le sol. Squelette d'un adulte d'une taille de 1 m. 68, bien conservé.

Fosse 25. — Cercueil en chêne, reposant immédiatement sur le sarcophage de la fosse n° 16. Le squelette avait une taille ne mesurant pas moins de 2 m. 20. Il était dans un état parfait de conservation et semblait appartenir à un individu de faible constitution. Cette taille considérable a été constatée par divers témoins (fig. 27).

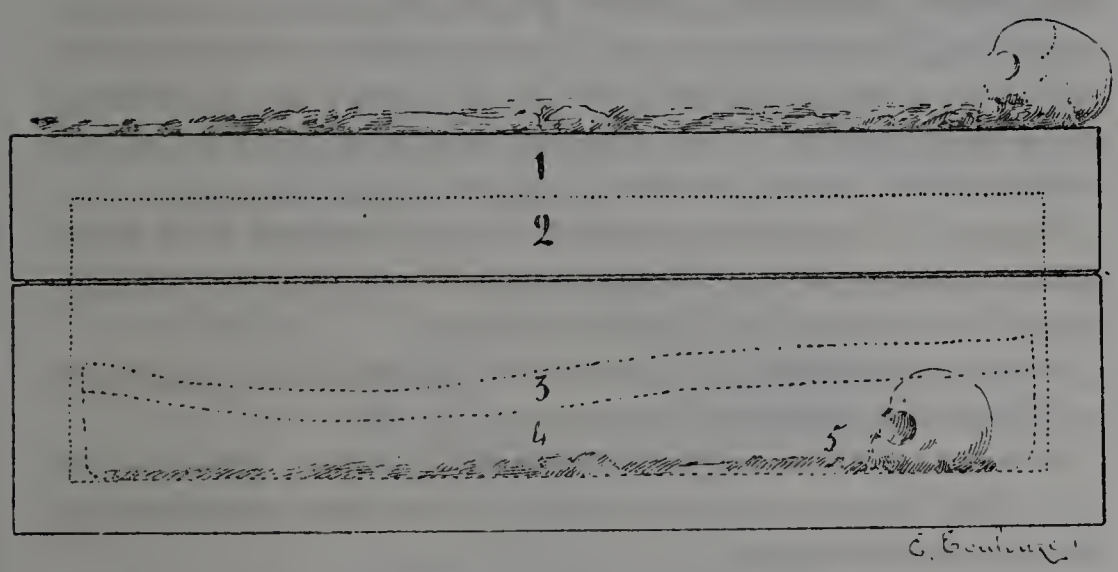

(Fig. 27).

N° 1. Couvercle du sarcophage.
2. Vide du couvercle du sarcophage.
3. Couvercle du cercueil de plomb contenu dans le sarcophage.
4. Cercueil de plomb.
5. Squelette contenu dans le cercueil de plomb.

Fosse 26. — A même le sol, sépulture d'un enfant de 5 à 10 ans. Squelette parfaitement conservé.

Fosse 27. — Sarcophage de 1 mètre de long sur 0 m. 31 de large à l'intérieur. Epaisseur de 0 m. 15, angles arrondis aux pieds. Ossements d'un enfant de 4 ou 5 ans en poussière.

Fosse 28. — Sarcophage mesurant intérieurement 0 m. 95 de longueur sur 0 m. 32 de largeur à la hauteur des épaules. Restes en poussière d'un enfant de 3 à 4 ans.

Fosse 29. — Sépulture à même le sol d'un enfant de 12 à 15 ans, bien conservé.

Fosse 30. — Squelette d'adulte mesurant 1 m. 70, dont la conservation est belle.

Fosse 31. — Sarcophage de 0 m. 80 de long et de 0 m. 28 de large. Squelette d'un enfant de 10 à 12 mois, réduit en poussière.

Fosse 32. — Sarcophage renfermant les restes d'un enfant de 12 à 15 ans. Longueur 1 m. 20, largeur 0 m. 30; épaisseur de la pierre, 0 m. 08.

Fosse 33. — Sarcophage de 1 m. 05 de long sur 0 m. 30 de large aux épaules; épaisseur de la pierre, 0 m. 08. Enfant de 7 à 10 ans.

Fosse 34. — Sarcophage en pierre d'une épaisseur de 0 m. 12, bien taillée, avec angles arrondis à la tête. Sa longueur intérieure est de 1 m. 78 et sa largeur 0 m. 45. Le squelette qu'il renferme est celui d'un adulte, d'une taille de 1 m. 65; grâce à sa conservation, relativement bonne, j'ai pu remarquer une fracture de la tête, une autre au fémur, et une troisième au-dessus du petit trochanter.

Fosse 35. — Sarcophage long de 1 m. 25 et large de 0 m. 29; pierre épaisse de 0 m. 08. Enfant de 8 à 10 ans, dont les ossements étaient en mauvais état de conservation.

Fosse 36. — Sarcophage semblable au précédent, avec ossements mal conservés d'un enfant de 7 à 8 ans.

Fosse 37. — Sarcophage de 0 m. 68 de longueur intérieure sur 0 m. 28 de largeur. Pierre épaisse de 0 m. 07. Ossements d'enfant de 2 à 3 ans en poussière.

Fosse 38. — Sarcophage de 1 m. 98 de long et de 0 m. 42 de large à l'intérieur, avec pierre de 0 m. 14 d'épaisseur. Les angles extérieurs sont arrondis et le couvercle a une épaisseur de 0 m. 20, ce qui donne au monument une hauteur totale de 0 m. 60. Squelette d'adulte, dont la taille mesure 1 m. 68.

Dans ce sarcophage, j'ai trouvé, au milieu des cendres produites par la décomposition du corps et des vêtements, au-dessus de l'iliaque gauche du squelette, une fort belle agrafe, appartenant à l'époque mérovingienne (fig. 28). Ce bijou, très bien conservé, est en bronze ciselé et argenté; au centre, comme l'indique le dessin, est une tête barbare. La disposition des guillochis et des trois cabochons ou clous rivés à tête à bords dentés produit un effet assez heureux au point de vue décoratif.

Fosse 39. — Sarcophage mesurant intérieurement 1 m. 20 de long et 0 m. 31 de large. Le squelette qu'il renfermait était en poussière. C'était celui d'un enfant de 8 à 10 ans.

Fosse 40. — Sarcophage long de 1 m. 56 et large de 0 m. 47. La

pierre, épaisse de 0 m. 11, est d'une finesse et d'une taille remarquables. Squelette d'adulte en poussière.

Fosse 41. — Sarcophage d'une longueur intérieure de 1 m. 50 sur 0 m. 25 de largeur en pierre dure, épaisse de 0 m. 11.

J'ai trouvé sous le crâne, dans la poussière des ossements, qui sont ceux d'un enfant de 12 à 15 ans, une petite monnaie de bronze à l'effigie de Constant Ier, qui est fort bien conservée.

Fosse 42. — Le sarcophage de cette fosse avait 0 m. 67 de long et 0 m. 28 de large. Les ossements en poussière étaient ceux d'un enfant de 12 à 18 mois.

Fosses 43 et 44. — Les deux sarcophages trouvés étaient semblables. D'une longueur de 0 m. 69 et d'une largeur de 0 m. 28, ils contenaient des ossements d'enfants de 12 à 18 mois, en poussière. L'épaisseur de la pierre mesurait 0 m. 07.

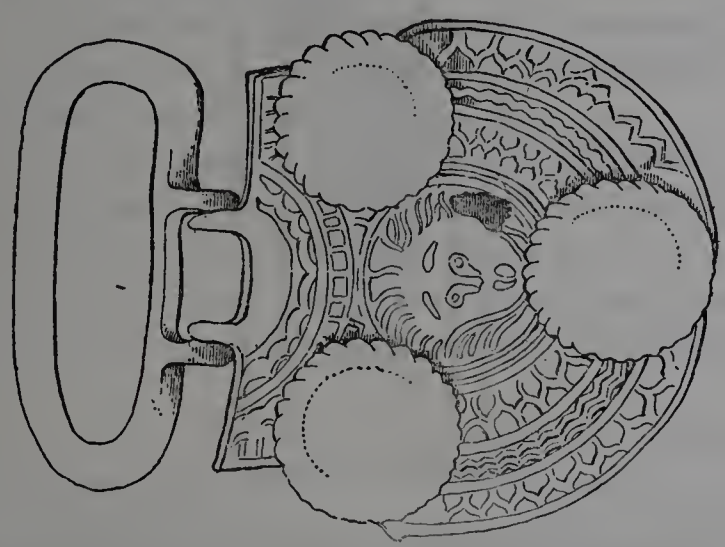

(Fig. 28). Agrafe mérovingienne, Cimetière Saint-Hippolyte.

Fosse 45. — Sarcophage reposant sur celui de la fosse 41. Il contenait les restes d'un enfant de 15 à 20 mois, et avait une longueur de 0 m. 70 et une largeur de 0 m. 29. L'épaisseur de la pierre était de 0 m. 07.

Fosse 46. — Sarcophage de 1 m. 58 de long sur 0 m. 40 de large, avec angles arrondis à la tête. La pierre, d'une belle finesse, avait 0 m. 11 d'épaisseur. Squelette d'un enfant de 12 à 15 ans, de mauvaise conservation.

Fosse 47. — Sépulture à même le sol. Le squelette d'adulte, que j'y ai trouvé, était bien conservé et avait une taille de 1 m. 64. A droite du crâne figurait une poterie en terre noirâtre, contenant une

poussière blanche, produite par la décomposition des aliments qui y avaient été déposés. Ce vase mesure 0 m. 12 de hauteur, 0 m. 12 de diamètre au centre et 0 m. 08 à l'orifice; la base compte 0 m. 04 de diamètre. Un couvercle en terre grisâtre, émail noir, avec un bouton de tirage, recouvrait cette poterie, qui doit appartenir à l'époque mérovingienne et qui se rencontre à Paris plus rarement que la poterie gallo-romaine.

A quelques centimètres de cette fosse, j'ai trouvé des fragments de poteries en terre rouge.

Fosse 48. — Cette fosse n'a pas été ouverte.

(Fig. 29). Sarcophage du Cimetière Saint-Hippolyte.

Fosses 49 et 50. — Puits du XIVe siècle, au fond duquel gisaient quelques poteries des XIVe et XVe siècles. Murailles d'anciennes maisons remontant à la même époque.

Fosse 51. — Sarcophage de 1 m. 50 de longueur intérieure et de 0 m. 38 de large; pierre de 0 m. 09 d'épaisseur, le sarcophage arrondi à la tête mesurait, avec son couvercle, une hauteur totale de 0 m. 60. Il contenait le squelette mal conservé d'un enfant de 10 à 12 ans, sous les os maxillaires duquel il y avait une monnaie de bronze très fruste à l'effigie de Constantin; les bras croisés, en croix, sur la poitrine (fig. 29).

Fosse 52. — Sarcophage de 1 m. 30 de long sur 0 m. 36 de large,

dont la pierre mesurait 0 m. 12 d'épaisseur. Les ossements d'un enfant de 8 à 10 ans étaient en mauvais état de conservation.

Fosse 53. — Squelette d'enfant de 8 à 10 ans en poussière, dans un sarcophage mesurant intérieurement 1 m. 41 de longueur et 0 m. 38 de largeur; la pierre avait 0 m. 11 d'épaisseur.

Fosse 54. — Sépulture à même le sol. Le squelette, appartenant à un enfant de 12 à 15 ans, était bien conservé. J'ai trouvé dans cette fosse dix clous de cercueil en bon état, dont la longueur mesurait 15 à 18 centimètres. J'y ai trouvé aussi une monnaie petit bronze, à l'effigie de Néron, dont la conservation ne laisse rien à désirer. Les monnaies (petits bronzes) à l'effigie de cet empereur sont rares dans les fouilles de Paris.

Fosse 55. — Fondements d'une construction du XIVe ou XVe siècle, en beaux moëllons taillés.

Fosse 56. — Cave d'une ancienne maison, dans laquelle j'ai trouvé de beaux fragments de poteries du XIVe siècle et aussi quelques monnaies françaises du temps de Charles VII.

Fosse 57. — Sarcophage de 1 m. 60 de longueur sur 0 m. 40 de largeur à l'intérieur et 0 m. 11 d'épaisseur. Les angles, à la tête, étaient arrondis. Ossements d'un enfant de 15 à 16 ans, en poussière.

Fosse 58. — Sarcophage contenant les restes en poussière d'un enfant de 6 à 8 ans, 1 m. 29 de long sur 0 m. 30 de large et 0 m. 13 d'épaisseur.

Fosse 59. — Sarcophage de 1 m. 15 de longueur et de 0 m. 26 de largeur à la hauteur des épaules. La pierre comptait 0 m. 09 d'épaisseur. Sous le crâne d'un enfant de 4 à 6 ans, que ce sarcophage contenait, j'ai trouvé une monnaie romaine à l'effigie de Constantin, très bien conservée. Toutes les monnaies trouvées dans les sépultures d'enfants sont de petits bronzes.

Fosse 60. — Sarcophage mesurant intérieurement 1 m. 38 de long et 0 m. 30 de large, présentant une épaisseur de 0 m. 08 et contenant les ossements en poussière d'un enfant de 7 à 10 ans.

Fosse 61. — Sépulture à même le sol renfermant un squelette d'adulte, près de la tête duquel il y avait une monnaie en bronze à l'effigie de Constantin. A 10 centimètres au dessus du crâne, je trouvai une jolie lampe monolychne en bronze, de style grec, dans un état de fort bonne conservation. Elle contenait encore une pâte noire, sorte de dépôt produit par le noir de fumée résultant de la combustion de la mèche, dont quelques fils conservés par l'oxyde de

cuivre étaient encore visibles et sortaient légèrement du bec de la lampe. La regularité des lignes nous indique que cette lampe avait été fondue d'un seul jet et n'avait pas passé par les mains du ciseleur. Et l'aspect général de l'ustensile confirmait quelques-unes des notions bien connues sur les procédés de l'éclairage chez les anciens.

Les Grecs et les Romains se servaient de mèches en fil de lin ou de chanvre. On appelait *verbascus* chez les Latins une autre sorte de mèche, que l'on faisait avec la tige d'une plante ligneuse, qui n'est autre que le bouillon-blanc, plante bisannuelle de l'espèce des molènes et de la famille des solanées.

Les lampes en métal, chez les anciens, pouvaient être pendues au moyen de chaînettes de bronze, ou bien elles étaient facilement transportables, comme celle dont je viens de parler.

On pense que les Egyptiens ne se servaient pas du fruit de l'olive, fruit très rare dans ce pays (suivant Strab. XVII), mais d'une huile extraite d'une plante nommée *cici*, et qui ne doit être que le ricin. Elle ne devait pas répandre une odeur aussi nauséabonde que celles faites de matières animales.

Fosse 62. — Squelette d'adulte, bien conservé.

Fosse 63. — Sarcophage de 1 m. 40 de long sur 0 m. 32 de large et de 0 m. 12 d'épaisseur, contenant les ossements d'un enfant de 5 à 6 ans, en fort mauvais état.

Fosse 64. — De même épaisseur que le précédent, le sarcophage trouvé dans cette fosse mesurait 1 m. 30 de long et 0 m. 35 de large. Il contenait les ossements en poussière d'un enfant de 5 à 6 ans.

Fosse 65. — Squelette d'enfant de 8 à 10 ans, de belle conservation.

Fosse 66. — Sarcophage de 1 m. 19 de long et de 0 m. 28 de large avec angles arrondis à la tête et une épaisseur de 0 m. 07. Ossements d'enfant de 3 à 4 ans, de conservation médiocre.

Fosse 67. — Sarcophage de 0 m. 77 de long et de 0 m. 32 de large, taillé dans une feuille de plomb de 5 millimètres d'épaisseur. Les côtés ont été relevés au moyen du martelage, et le couvercle ne ferme qu'imparfaitement ce sarcophage, qui avait été mis dans un cercueil de chêne avant d'être enterré. Sa conservation est parfaite. J'y ai trouvé quelques clous en fer et le squelette d'un enfant de 8 à 10 mois, dont l'os maxillaire inférieur avec des dents dans leur alvéole était seul bien conservé.

Fosse 68. — Squelette d'adulte, en bon état, dont la taille était de 1 m. 66.

Fosse 69. — Sarcophage d'enfant, de 1 m. 50 de longueur.

Fosse 70. — Sarcophage, de 1 m. 38 de long sur 0 m. 34 de large à la hauteur des épaules et intérieurement. Squelette bien conservé d'un enfant de 8 à 10 ans. Epaisseur de la pierre, 0 m. 12.

Fosse 71. — Les ossements d'un enfant de 12 à 15 ans étaient en poussière dans un sarcophage long de 1 m. 35, large de 0 m. 34 et épais de 0 m. 11.

Fosse 72. — Squelette d'un enfant de 12 à 15 ans dans un sarcophage mesurant 1 m. 40 de longueur, 0 m. 32 de largeur et épais de 0 m. 12.

Fosse 73. — Sépulture à même le sol renfermant un squelette d'adulte, d'une taille de 1 m. 72, bien conservé, et des fragments de poteries rouges portant le *sigillum* (Ces poteries se trouvaient très probablement dans le terrain de remblai, au moment de l'inhumation).

Fosse 74. — Squelette d'adulte de 1 m. 65 en bon état, avec des clous de cercueil.

Fosses 75 et 76. — Sépultures à même le sol d'enfants de 12 à 15 ans, dont le squelette était de bonne conservation.

Fosses 77 et 78. — Squelettes d'adultes, bien conservés, ayant une taille, le premier de 1 m. 60, le second de 1 m. 68.

Fosse 79. — Sépulture à même le sol, où j'ai trouvé un squelette d'enfant de 7 à 8 ans, bien conservé, et aussi des clous de cercueil.

Fosse 80. — Adulte de 1 m. 70, dont le squelette était en très bon état.

Fosse 81. — Enfant de 8 à 10 ans, dont les ossements étaient bien conservés.

Fosse 82. — Squelette d'un enfant de 9 à 11 ans, ayant une taille de 1 m. 16 et en bon état.

J'ai constaté avec soin, dans chacune de ces sépultures, l'âge et la taille des squelettes. J'ai retiré de ces observations la certitude absolue que l'espèce humaine n'a pas dégénéré comme le supposent un grand nombre de gens. Je me souviens que les hommes que j'ai employés dans mes fouilles hésitaient à me croire lorsque, prenant un fémur ou un humérus, je le comparais aux miens devant eux et voulais ainsi leur prouver que la taille des morts, dont nous trouvions les ossements, ne dépassait pas souvent la taille ordinaire (1 m. 66). Et cela me porta naturellement à faire quelques réflexions sur la stature des hommes, selon les âges et les latitudes. On aurait

encore tendance aujourd'hui à s'imaginer des races de géants, comme en rêvait la crédulité populaire dès la plus haute antiquité. On croyait aussi à des familles, à des peuples de nains. Les Hellènes inventèrent les Pygmées qui, selon bon nombre d'auteurs grecs et latins, Homère, Aristote, Athénée, Plutarque, Pline, Juvenal et maints autres, habitaient l'Abyssinie, la Nubie, vers les sources du Nil, sur lequel ils naviguaient pour transporter le vin de lotus, boisson très recherchée des anciens, l'Inde, l'Arabie, les bords de la mer Rouge, etc. Que de fois la légende et la poésie n'ont-elles pas représenté les Pygmées livrant bataille aux grues, leurs irréconciliables ennemis ! Des écrivains du moyen âge et de la renaissance ont attesté l'existence de peuplades exclusivement composées de nains en Laponie et au Japon. Certes, les habitants de ces pays ne sont pas des Goliaths, mais ils ne sont pas non plus des nains.

Une fable aussi s'est répandue sur la taille des Gaulois, des Romains et des Germains. Ce qu'il y a de certain, c'est que la taille humaine varie selon les latitudes, mais cette différence n'excède pas quelques centimètres. L'influence du climat et de l'alimentation en est la seule cause. Les hommes de haute taille se trouvent surtout dans les pays froids (Encore n'est-ce pas général : témoins les Lapons et les Esquimaux).

Dans le nord de l'Europe, Livonie, Suède, Danemarck, Russie, etc., la moyenne de la taille humaine est plus élevée que dans le centre. Les Gaulois et les Francs, bien que de taille moyenne, avaient une plus haute stature que les Romains, nés sous un climat plus chaud. Il semblerait qu'un ciel brûlant produirait les mêmes effets que les grands froids. Ce qui a fait souvent croire à l'existence de géants, ce sont les exhumations qui ont été faites dans différents pays d'ossements d'éléphants, assez semblables à ceux de l'homme, principalement le tibia et le fémur. En 1584, le savant médecin Félix Plater, professeur à Bâle, examina des ossements d'éléphant trouvés à Reyden (canton de Lucerne) et déclara qu'ils ne pouvaient provenir que d'un géant de la taille de 19 pieds. L'anatomiste Blumenbach détruisit l'assertion de Plater et prouva d'une manière très experte que les ossements, soumis à l'examen du fantaisiste docteur, venaient de la carcasse d'un éléphant.

Au XVIe siècle, Pigaffetta, un des compagnons de Magellan, a donné une description fantaisiste des Patagons, habitants de l'ex-

trémité sud de l'Amérique ; ses dires furent confirmés par Leya, qui, par amour du pittoresque, porta à trois ou quatre mètres la taille de ces sauvages.

On a fait aussi, aux XVIIe et XVIIIe siècles, des découvertes semblables à celle de Reyden, et partout on crut à l'existence de géants.

Combien de gens encore, entichés du merveilleux, caressent la même croyance chimérique !

Les anthropologistes modernes ont réduit à ses justes proportions la taille humaine ; la moyenne la plus élevée qui a pu être constatée, en dehors de l'exceptionnel, du prodigieux, ne dépasse pas $1^m,73$.

Dans toutes les fouilles que j'ai faites, soit à Paris, dans les quartiers Saint-Marcel, du Val-de-Grâce et du Panthéon, soit dans les départements, la moyenne de la taille constatée sur les squelettes découverts ne dépassait pas $1^m,66$ à $1^m,67$. Une sépulture seulement contenait les restes d'un homme dépassant une hauteur de deux mètres. Ce spécimen extraordinaire a été relevé dans nos fouilles au boulevard Arago, près de Saint-Hippolyte et à la fosse 25.

La multitude de squelettes que nous avons momentanément rendus à la lumière nous a conduit à une autre observation. Elle a trait à l'ensemble du corps.

L'harmonie des proportions semble ne rien laisser à désirer. La charpente est généralement forte et vigoureuse, sans pour cela manquer d'élégance et de finesse.

Enfin, des résultats de nos fouilles se tire encore une conséquence au point de vue de la mortalité dans les époques contemporaines de ces sépultures. La mort semble avoir frappé exceptionnellement les enfants ; la raison probable en est que l'hygiène était peu pratiquée dans le peuple qui, ruiné par les impôts et les guerres, avait souvent à combattre un terrible fléau, la famine. On a constaté, en effet, de tous temps, que l'agglomération de la population nuit à la santé publique, que le défaut d'une alimentation substantielle est dangereux principalement pour les enfants.

La médecine elle-même, outre qu'elle n'avait pas accompli les progrès actuels, ignorait nos principes de solidarité : elle oubliait souvent le pauvre. Je laisse à d'autres, plus compétents que moi, le soin de développer ces questions d'hygiène sociale.

A quelques mètres du champ de sépultures de Saint-Hippolyte et près des Gobelins, se voit une maison, connue dans le quartier Saint-Marcel sous le nom de maison de la Reine Blanche ou château des Marmousets, et qui se recommande à l'attention par d'importants souvenirs historiques (fig. 30).

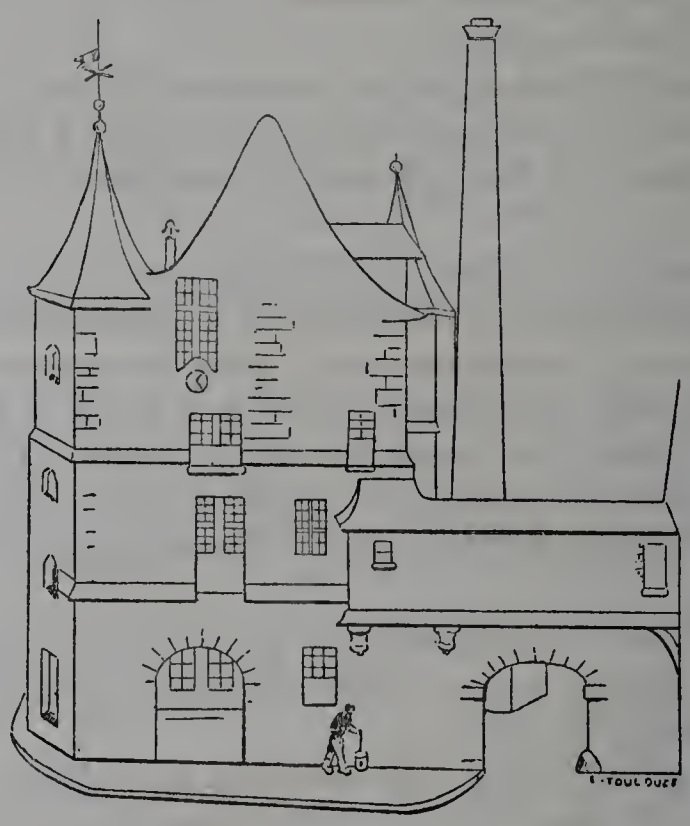

(Fig. 30). Maison dite de la Reine Blanche.

Comme l'ont raconté l'Anonyme (Liv. II, ch. 9 et 10), Juvénal des Ursins et le P. Daniel (*Hist. de France*, t. IV, p. 182, 2e col.), c'est là qu'un accident vint aggraver tristement la maladie de Charles VI. Nous empruntons au P. Daniel les faits suivants: « Une dame allemande, de la maison de la Reine, et que cette princesse aimoit, se maria à un Seigneur de son pays fort riche. E les noces se firent à l'hôtel de la Reine Blanche, Fauxbourg St-Marceau, le vingt-neuf de Janvier. Tout se fit avec grande magnificence, et après le souper il y eut bal et mascarade. Le Roy entra dans la salle déguisé en satyre, avec quatre autres jeunes Seigneurs de la cour habillez de mesme, estant attachez tous cinq les uns aux autres avec des chaînes.

« Pour représenter plus sensiblement ces divinitez champêtres, qu'on a coutûme de peindre toutes veluës, ils s'estoient fait faire des habits de toile fort serrez, et enduits de poix-résine, par le moyen de laquelle ils y avoient attaché de la laine en guise de poil. Le duc d'Orléans, en badinant, et sans prévoir l'effroyable effet qui suivit, mit le feu à l'habit d'un de ces masques : aussi-tost la poix-résine s'enfflamma, et tout l'habit fut en feu ; et, comme ils ne pouvoient se séparer à cause de leurs chaînes, le feu se communiqua à tous. Ils crioient d'une manière épouvantable ; personne n'osoit en approcher, et on ne sçavoit comment les secourir. La Duchesse de Berri, qui eut plus de présence d'esprit que les autres, déta-

(Fig. 31). Cour d'une maison contemporaine de Charles VI.

cha promptement son manteau, courut au Roy, et, l'en ayant enveloppé, le sauva en étouffant la flamme à force de le serrer. Il n'y eut que luy qui en réchappât. Le jeune comte de Joigny, seigneur de grande espérance, expira au milieu de ce tourment, étouffé par la flamme. Les trois autres, qui estoient le bâtard de Foix, Aymeri de Poitiers, et Hugues de Guisai, ayant couru l'un à la rivière des Gobelins, où il se jetta, l'autre à la cuisine, où il se plongea dans une grande chaudière pleine d'eau, et le troisième, s'estant fait descendre dans un puits, ne survécûrent que deux ou trois jours. A la nouvelle de cet accident la consternation se répandit dans tout Paris et par toute la France, où les uns disoient

le Roy mort, les autres à l'extrémité ; mais il en fut quitte en effet pour quelques brûlures ».

C'est aussi à quelques mètres de l'ancien château des Marmousets que, le 14 février 1792, un magasin d'épiceries et de sucre, situé derrière Saint-Hippolyte, fut livré au pillage par les femmes du faubourg Saint-Marcel. Elles se distribuèrent quatre barils de sucre, à vingt sous la livre.

Nous signalons, en passant, une des rares habitations gothiques que l'on rencontre à Paris et qui aient survécu aux destructions

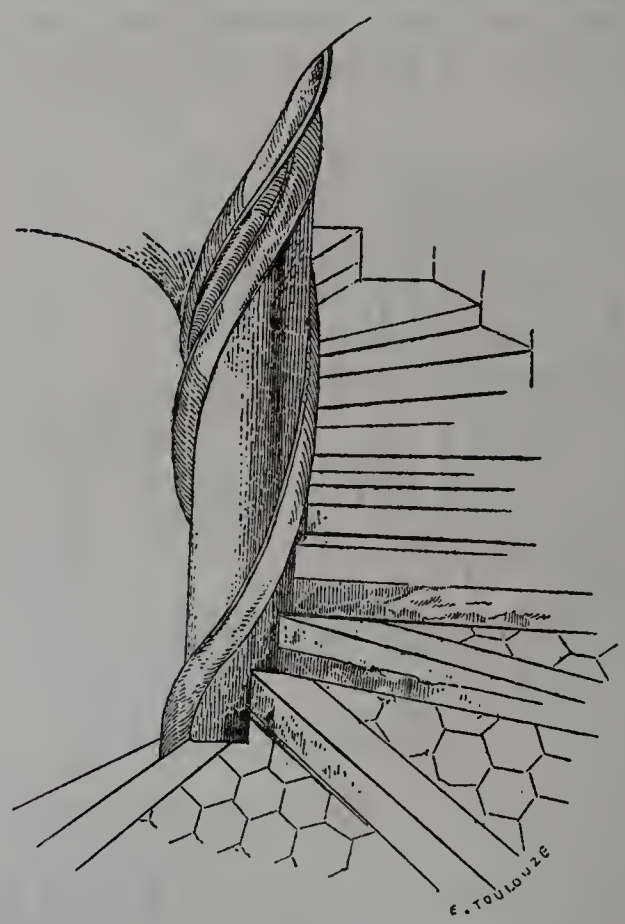

(Fig. 32). Escalier de la maison contemporaine de Charles VI.

systématiques de ce style, poursuivies avec acharnement sous Louis XIV et après lui. Voisine d'un tanneur, elle dépendait peut-être de l'habitation de la Reine Blanche ; elle appartient au XIVe siècle. J'ai dessiné une vue de la cour intérieure (fig. 31), de l'escalier (fig. 32) et de la porte de la cave (fig. 33) de cette dernière habitation, que l'on peut d'ailleurs visiter.

Dans un terrain, immédiatement voisin du Champ de sépultures, dont il est parlé au chapitre précédent, M. Beignier, entre-

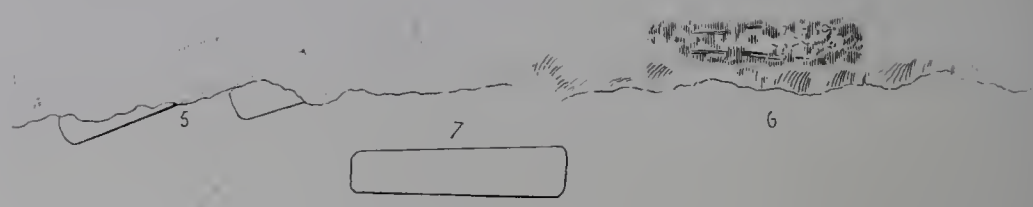

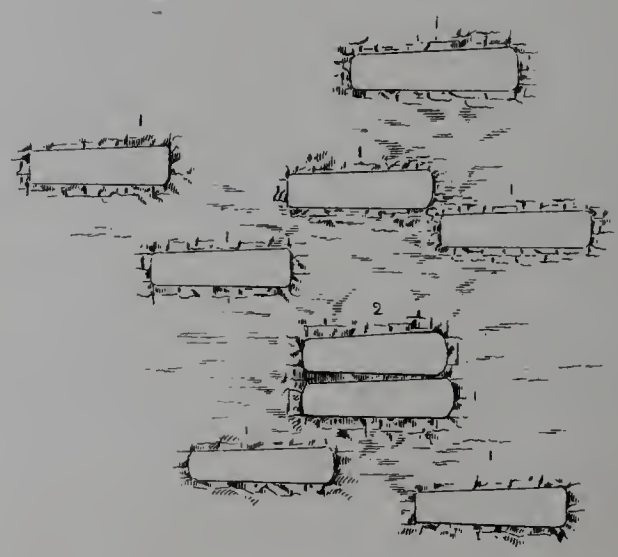

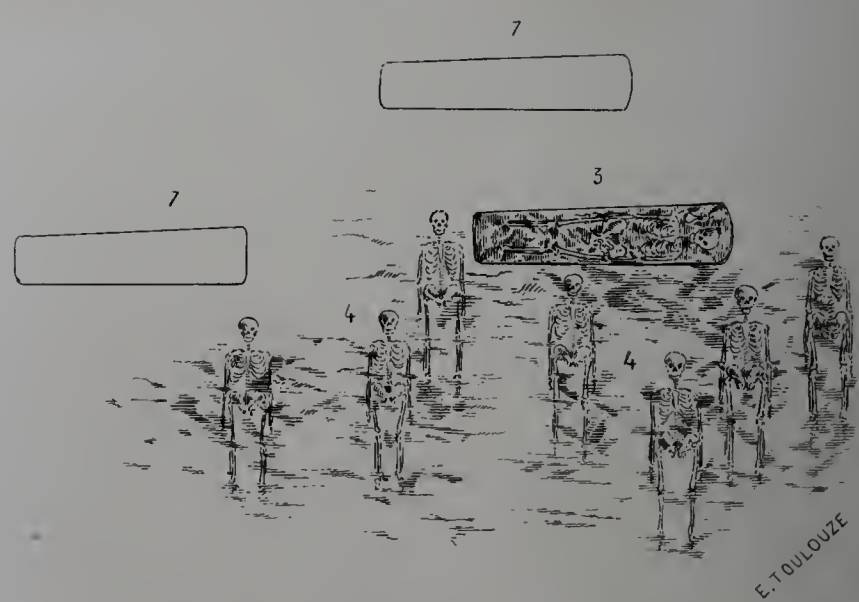

PL. 5.

preneur de travaux publics, commença, en juillet 1880, les travaux de construction de la maison qui porte le n° 3 du boulevard Arago. Le terrain d'alluvion était au niveau du boulevard, et la terre rapportée qui le recouvrait fut enlevée. J'y trouvai des fragments de poteries des XVe et XVIe siècles. Le terrassement terminé, je fis pratiquer des fouilles dans le sol, occupé actuellement par la cour de la maison. J'ai rencontré des fosses, dans lesquelles il n'y avait que des ossements en désordre ; ces tombes avaient été ravagées, il y a quelques siècles, comme le prouvent des fondations d'anciennes maisons que l'on trouva.

Un peu plus tard, je fis la découverte d'un groupe de neuf sarcophages, qui tous étaient des cercueils d'enfants. Cette agglomération attira mon attention ; et, après avoir étudié avec soin chacune de ces sépultures, je me demandaî si ce terrain, séparé, n'avait

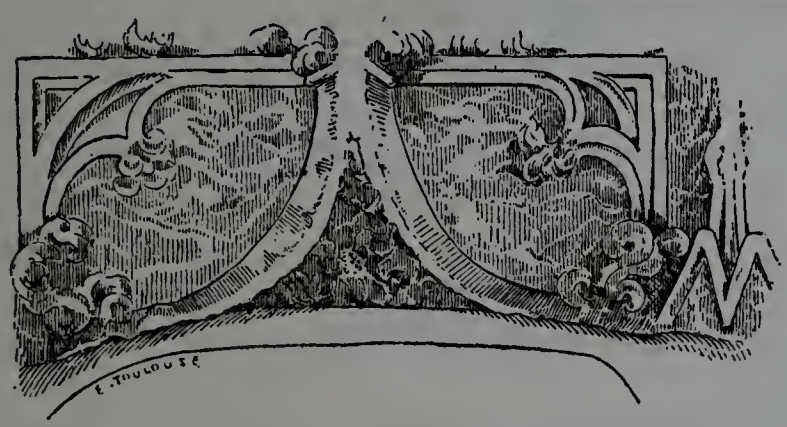

(Fig. 33). Dessus de porte de cave de la maison contemporaine de Charles VI.

pas été pendant un certain temps réservé spécialement aux tombeaux de jeunes enfants. Je n'avais rien rencontré de semblable jusqu'alors dans mes fouilles dans ce quartier et dans tout Paris ! Peut-être une épidémie avait-elle sévi, à une époque, sur les enfants, qui furent alors inhumés à part. Deux de ces sarcophages étaient serrés l'un contre l'autre, deux tombes fraternelles peut-être. Tous étaient légèrement inclinés vers les pieds, et avaient la tête au levant. Ils étaient scellés par un blocage de pierres, reliées entre elles par un ciment d'une résistance si considérable qu'en faisant une pesée pour dégager un de ces cercueils, la pince fit éclater la pierre du sarcophage, mais n'entama pas le ciment, qui ne céda qu'aux coups réitérés de la pioche. Près d'une de ces sépultures, j'ai trouvé des fragments de coupes en terre rouge, portant le *sigillum* et appartenant à l'époque Gallo-Romaine.

En poursuivant mes recherches parmi les travaux de déblaiement, je fus arrêté par un cercueil qui, après avoir été débarrassé de la terre dont il était recouvert, laissa voir, à la partie supérieure et extérieure du chef, cinq oves, ornements en forme d'œuf, fort en usage chez les Gallo-Romains, à en juger d'après les nombreux échantillons de poterie de cette époque que je possède, et qui révèlent le même genre de décoration. Cette particularité me frappa ; je demandai qu'on dégageât avec soin le sarcophage, que je fis porter dans ma collection. Il mesure 0^m76 de long sur 0^m44 de large, à l'intérieur. Les oves, de 0^m15 de hauteur, sont grossièrement exécutées. Ce petit sarcophage appartient sans doute à la fin de l'époque Gallo-Romaine; il est le seul qui porte cette ornementation, ce qui ferait croire qu'il est antérieur aux autres cercueils de ce quartier, qui appartiennent presque tous à l'époque Mérovingienne et au Moyen âge. Il a été taillé très probablement dans un fût de colonne antique, provenant d'un monument païen.

Dans le sarcophage de la fosse n° 3, à la droite du visage, j'ai trouvé une *ampulla*, sorte d'*unguentarium* en verre d'une très belle conservation et d'une irisation remarquable. Sa hauteur mesure 0^m08 et sa largeur 0^m06. Cette petite fiole fait partie de ma collection, ainsi qu'une autre, absolument semblable, que j'ai rencontrée dans la fosse n° 6.

J'ai trouvé encore deux sarcophages en pierre, contenant des restes de squelette en mauvais état de conservation (fosse 7).

Ces deux derniers, ainsi que ceux des fosses 3 et 6, renfermaient des adultes.

Dans les fouilles faites en cet endroit, j'ai pu remarquer que l'orientation des cercueils était partout la même. J'ai pu constater aussi que les sarcophages destinés aux adultes avaient une longueur totale de 2^m10 à 2^m20. Celui de la fosse n° 3 mesurait intérieurement 1^m90 de long sur 0^m60 de large à la hauteur des épaules et 0^m40 à la hauteur des genoux ; l'épaisseur de la pierre était de 0^m11 à la tête et sur les côtés, et 0^m13 au fond, ce qui donne une longueur totale de 2^m14. Ces grands sarcophages n'étaient pas scellés comme ceux des enfants ; ils étaient déposés simplement dans le sable.

Enfin, je mis à découvert (comme l'indique le plan joint au texte) sept squelettes dans des sépultures affleurant le sol, où je trouvai

F. 3

hauteur
0,08

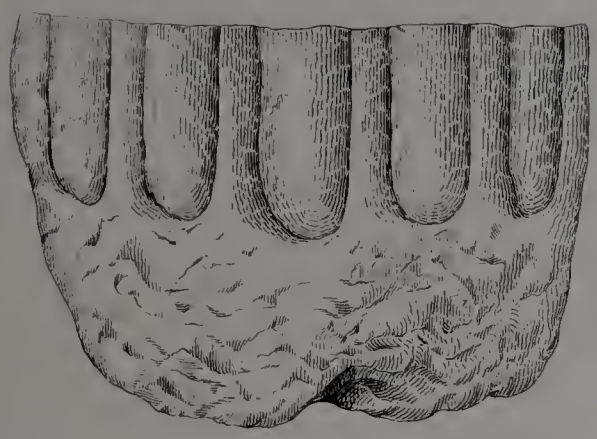

F. 2

PL. 4.

quelques clous de cercueil. Ces squelettes appartenaient à une époque postérieure à celle des sarcophages, quoique se trouvant à la même profondeur dans la terre. L'absence totale de poteries et de verreries m'a fait adopter cette opinion.

A l'époque Gallo-Romaine, en effet, comme je l'ai pu constater dans toutes mes fouilles, il était rare qu'on ne mît pas à côté du mort dans son cercueil des poteries ou d'autres objets familiers. Ce mobilier funéraire se composait de vases de toutes formes et de toutes couleurs, tels que *scyphus* ou coupe à boire ; *urna*, sorte de cruche ; *œnochoé*, vase à vin ; *catinus*, sorte de plat profond ; *cortina*, chaudron à bouillir la viande ; *calix*, petite coupe ; *cupa*, petit tonneau ; *guttus*, vase à col étroit ; *dolium*, etc. Parmi les autres objets principaux que j'ai trouvés dans les sarcophages, il y avait des perles en verre et en terre de toutes couleurs, des ustensiles de toilette. Dans les quartiers du Val-de-Grâce et du Panthéon, certains vases, rencontrés en fouillant, contenaient des restes d'aliments, tels que des ossements de lapin, de porc, de poulet, de mouton, des coquilles d'œufs, bien conservées, etc.. etc.

Aux quartiers Saint-Marcel et de la Maternité, quelques vases contenaient des parfums. Mais les objets que j'ai trouvés le plus souvent sont les monnaies, tantôt placées sur le crâne ou même dans l'orbite de l'œil, tantôt renfermées dans des vases et protégées par une espèce de matière spongieuse. Ces monnaies déposées dans le cercueil du mort devaient payer le passage du Styx. La coutume de déposer des vases avec des aliments explique la présence, dans certaines sépultures, de cuillers. Les cuillers qui ont été trouvées étaient presque toutes placées dans des vases ne contenant plus rien d'appréciable, mais qui avaient renfermé du miel ou des fruits cuits. La cuiller en bronze saucé, sorte de *lingua*, dont je vais donner les proportions, a été découverte dans un vase qui avait probablement contenu des confitures, mets favori du défunt, touchante sollicitude de la famille, qui ne veut pas séparer du mort les moindres choses qu'il a aimées. La longueur totale de cette cuiller est de $0^{m}17$; l'ovale mesure $0^{m}006$ sur $0^{m}033$ de large, la concavité est $0^{m}004$, l'épaisseur du métal est à peu près celle du papier à dessin ; il porte trace d'argenture. Une usure à la partie concave paraît résulter de son séjour dans la poterie, qui ne la protégeait qu'imparfaitement contre l'humidité du sol ; cette même partie porte une trace apparente du grattoir, qui a servi à régula-

riser l'épaisseur du bronze. L'extrémité manuelle, qui devait sans doute recevoir un manche, se termine en pointe et porte la trace du martelage ; elle mesure $0^{m}002$ de large sur $0^{m}003$ d'épaisseur et porte, près de sa naissance, de petites entailles parallèles, gravées au burin.

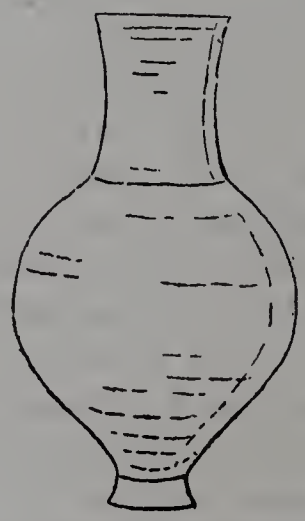

(Fig. 34). Vase de l'époque chrétienne.

La poterie qui renfermait la cuiller était un vase gris perle à col évasé et de base étroite. J'ai fait la découverte de ces deux objets à Saint-Marcel, dans une sépulture chrétienne, appartenant certainement à la fin de l'époque Gallo-Romaine (fig. 34).

F. I.

F. 5.

F. I

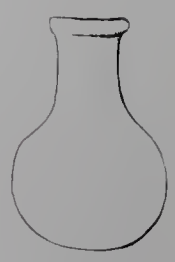

F. I

PL. 6.

E. TOULOUZE

IV.

Quartier du Jardin des plantes

(Ancien quartier St-Marcel)

Sépultures chrétiennes, sur la rive droite de la Bièvre.
(IVe et Ve siècles)

§ I.

Quelques sarcophages en pierre et des sépultures à même le sol, que j'avais trouvés aux nos 2, 4 et 6 du boulevard Arago, appartenant au moyen âge, ne contenaient rien qui pût intéresser l'Archéologie.

Aux maisons portant les nos 2, 4 et 6 du boulevard de Port-Royal, je rencontrai des sépultures chrétiennes, qui renfermaient des vases curieux, vase en terre, vase à anse en terre grise, et deux petites ampoules placées au bas de la *planche* portant le no 1, les deux premières figures 1 et 5 sont au 1/5 de la grandeur de l'original et les deux dernières de 1/2 grandeur. Ces sépultures faisaient partie du Champ, qui fut reconnu avenue des Gobelins à l'emplacement des nos 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 18 et où j'ai recueilli des monnaies romaines appartenant surtout à l'époque de Constantin le Grand, des verreries (la verrerie ne se rencontre que dans cette partie du quartier Saint-Marcel) et de fort belles poteries. Si l'on opérait des fouilles dans la cour du lavoir situé au no 16 de l'avenue, on trouverait encore certainement des poteries rouges, grises et noires, en forme de coupe ou ayant le col allongé.

La vaste nécropole dont il s'agit ici appartient à deux époques parfaitement distinctes. La première époque comprenant de simples fossés, creusés en terre pour recevoir des cercueils de bois et quelquefois de pierre, dont l'orientation n'était pas régulière, comme je

l'ai déjà remarqué à la rue Nicole (ancien clos des Carmélites) et dans les jardins de la Maternité.

La seconde époque présente deux caractères qui la différencient de la première. Les sépultures regardaient invariablement le Levant, et renfermaient presque toutes des sarcophages en pierre, déposés à une profondeur moins considérable que les cercueils de la première époque. Les fosses n'étaient pas serrées les unes contre les autres, et leur alignement n'était pas observé. Leur profondeur ordinaire variait entre $1^{m}10$ et $1^{m}65$. Les plus profondes étaient celles qui renfermaient des cercueils de bois. Quelques sarcophages n'étaient recouverts que d'une couche de terre de 15 à 25 centimètres d'épaisseur. Ce Champ de sépultures chrétiennes était situé entre la rivière de Bièvre et l'avenue des Gobelins. Le sol, en partie couvert de constructions depuis plusieurs siècles, avait été certainement remué aux abords de la rue Mouffetard. Ces constructions étaient entourées de jardins, dont la terre végétale recouvrait le sol ancien d'une hauteur de $1^{m}50$. Les sépultures qui se trouvaient dans ce sol n'avaient donc pas dû être violées. Le niveau du terrain ancien était même à plus de trois mètres au-dessous de l'avenue des Gobelins en face le n° 14, où j'ai fait les découvertes les plus intéressantes dans ce cimetière.

Dans les fouilles faites en cet endroit, j'ai rencontré les fondations de maisons appartenant aux XIIe et XIIIe siècles. Je vais suivre, dans leur ordre, les diverses fosses qui furent ouvertes.

Fosse 1. — Sous une couche de sable mélangé de terre grise, M. Chapeau, chef de chantier, dont j'avais pu apprécier l'intelligence et le dévouement, mit à jour un sarcophage en pierre, qui fut enlevé immédiatement. La longueur intérieure mesurait $1^{m}70$ et la largeur aux épaules $0^{m}45$. Sous une couche de sable très fin, qui l'emplissait presque complètement, ce cercueil contenait le squelette d'une jeune femme, dont le crâne, dégagé avec soin, était en fort bel état de conservation ; malheureusement la chute d'une pierre brisa le pariétal gauche. Les maxillaires sont complets, et si jamais le mot perles put être appliqué à des dents, ce fut certainement à celles de cette jeune femme. La structure, quoique petite ($1^{m}40$), est remarquable par ses proportions, d'après l'examen des os des bras et des jambes, que j'ai trouvés bien conservés.

Près de la tête, au-dessus de la clavicule droite, était placé un gobelet d'une contenance de 25 centilitres à peu près et un verre

mince, d'une irisation admirable et assez semblable à l'argent bruni. Il était plein de sable, et au contact des doigts il se brisa en cinq morceaux, que je recueillis précieusement (fig. 35). Sous la tête, dans le sable, il y avait une pièce romaine très fruste, à l'effigie de Constantin. A la hauteur de l'iliaque gauche, je trouvai un bracelet en bronze rompu en quatre morceaux. Il était à l'avant-bras gauche et reposait sur le radius et le cubitus.

Fosse 2. — Dans un sarcophage de $1^{m}95$ de longueur intérieure, sur $0^{m}48$ de largeur aux épaules, et dont la pierre avait une épaisseur de $0^{m}14$, j'ai ramassé à droite de la tête d'un squelette en mauvais état un gobelet en verre (1), dont les quatre morceaux réunis forment un ensemble remarquable. Ce vase a un diamètre de $0^{m}09$ et une hauteur de $0^{m}06$ et demi ; l'épaisseur du verre qui est de $0^{m}003$ aux bords ne compte plus qu'un millimètre à la base. Les dents de ce squelette étaient fort belles et bien rangées.

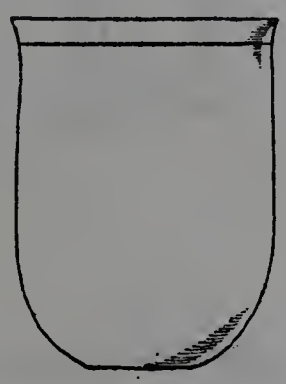

(Fig. 35). Vase à boire (en verre). Sépulture chrétienne.

Fosse 3. — Le sarcophage de cette fosse contenait une *ampulla* en verre, semblable, quant à la forme et au volume, à une grosse poire d'Angleterre. Malheureusement elle était brisée en plusieurs morceaux, que j'ai ramassés avec le plus grand soin et que j'ai rapprochés avec beaucoup de difficulté, étant donné le peu d'épaisseur du verre, qui ne dépasse pas celle du papier à dessin (*planche* 8). Je suis parvenu cependant à reconstituer ce petit vase, dont la hauteur est de o m. 13 et le diamètre o m. 06 et demi. Les ossements du squelette étaient bien conservés.

(1) Les vases en verre sont rares ; leur fragilité ne peut résister à l'humidité. Quand on les trouve, ils sont presque toujours cassés et sont généralement blancs ou d'une teinte verdâtre, mais j'en ai trouvé de couleurs diverses.

Près du sarcophage, j'ai trouvé un fragment de coupe en verre, extrêmement fin et orné de trois beaux reliefs (*planche* 8).

Fosse 4. — J'ai recueilli dans le sarcophage, long de 1 m. 92 et large de 0 m. 44, un vase en verre qui se trouvait près du temporal, à droite de la tête du squelette. Ce vase, d'une contenance de deux litres environ, a la forme d'un tonneau allongé. Il est orné de moulures assez semblables aux cercles de nos futailles et placées en haut et en bas; il est fermé aux deux extrémités et n'a qu'une ouverture de forme carrée, aux bords arrondis, par laquelle sortait le liquide. L'épaisseur du verre était d'un millimètre ou d'un millimètre et demi aux flancs et aux bouts; à d'autres places elle était comme celle d'une feuille de papier à dessin. Ce vase est la *cupa*, sorte de petite barrique, dont se servaient les anciens pour mettre du vin ou tout autre liquide. Je dois déclarer qu'il est le seul de

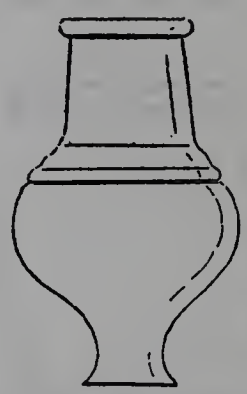

(Fig. 36). Vase chrétien.

ce genre que j'aie rencontré dans mes recherches archéologiques à Paris; je l'avais trouvé brisé en plusieurs morceaux, que j'ai heureusement réunis pour lui rendre sa forme primitive (*planche* 9, fig. 4).

Fosse 5. — La sépulture à même le sol se trouvait sous le sarcophage de la fosse n° 1. Le squelette était en bon état de conservation. J'y ai ramassé des clous de fer de 0 m. 15 à 0 m. 18 de longueur, auxquels adhéraient encore des fragments de chêne, que l'oxyde de fer avait protégés. Il y avait aussi dans cette sépulture un vase en pâte tendre, cuite à une faible température, dont le type se rencontre rarement.

Fosse 6. — Sarcophage de 2 m. de long sur 0 m. 47 de large à l'intérieur à la hauteur des épaules, et de 0 m. 11 d'épaisseur. J'ai trouvé, près de la tête, un très joli vase en terre, d'un ton gris perle.

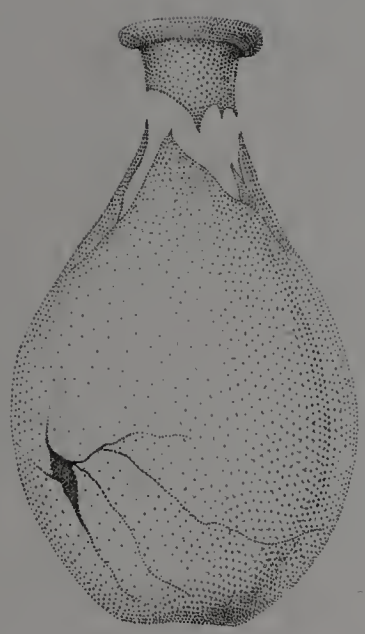

PL. 8.

F. 4

F. 6

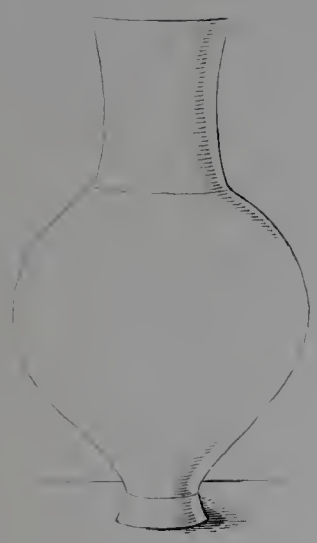

F. 15

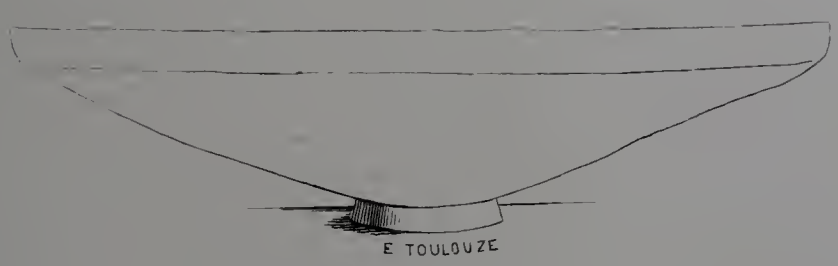

PL. 9.

Ce vase, d'une pâte dure et d'un vernis fort beau, mesurait o m. 16 de hauteur sur o m. 09 et demi de diamètre à sa partie la plus large, et seulement o m. 04 à sa base. Le col, élégamment évasé, avait un diamètre de o m. 05 (fig. 36). Sous les maxillaires se trouvait une monnaie à l'effigie de Claudius, grand bronze de belle conservation.

Fosse 7. — Cette fosse fut ouverte le 30 avril 1880. J'étais seul avec le chef de chantier, dont l'aide me fut fort utile. Il nous fut impossible de lever le couvercle du sarcophage; il avait o m. 18 d'épaisseur et 2 m. 25 de longueur; nous n'avions pas les leviers nécessaires et seuls possibles pour soulever cette masse. Nous avons dû faire une tranchée à côté du sarcophage et briser la

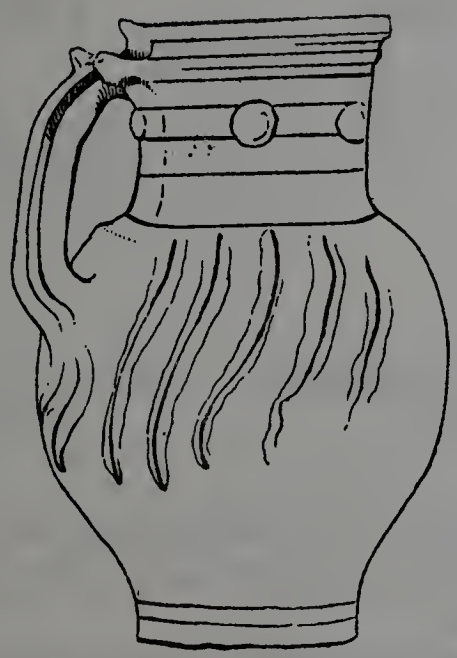

(Fig. 37). Pichet à reliefs, du XVe siècle.

pierre, à la hauteur de la tête. L'intérieur du cercueil était rempli d'un sable fin, au milieu duquel je dus fouiller à la main. Les ossements tombèrent en morceaux au contact de mes doigts, sauf le crâne et les condiles. J'ai pu recueillir dans ce sable des fragments de verre très irisé, mais se pulvérisant au toucher. Une monnaie à l'effigie de Trajan, grand bronze, fut ramassée par mon aide. Un fait, tout à fait curieux, que je constatai dans cette fosse, ce fut la teinte verte et la conservation du crâne, dues sans doute à la pièce de bronze, placée directement sur lui. L'occipital manque à cette

tête, que j'ai conservée dans ma collection avec la monnaie romaine remise à la place qu'elle occupait.

Dans cette même sépulture, j'ai trouvé un vase en terre de couleur gris perle avec anse, et une petite *ampulla* en verre de teinte violette, décorée de côtes en relief disposées longitudinalement. Non loin de cette fosse se trouvait un puits sans ciment, construit sans doute du XIIe au XIVe siècle et faisant partie d'anciennes maisons. Dans la bourbe produite au fond de ce puits par les eaux ménagères, je découvris quelques vases curieux et de fort belle conservation, appartenant aux XIIIe, XIVe et XVe siècles (fig. 37, 38, 39).

(Fig. 38). Pichet à émail plombifère, XVe siècle.

(Fig. 39). Pichet à reliefs, XVe siècle.

Fosses 8, 9, 10 et 11. — Les sarcophages de ces fosses ont été violés aux XIIe, XIIIe ou XIVe siècles, pour la construction de maisons de cette époque.

Fosse 12. — Sépulture à même le sol ; squelette bien conservé, maxillaires avec toutes les dents.

Fosse 13. — Sarcophage en pierre de 1 m. 98 de long sur 0 m. 43 de large à l'intérieur, de 0 m. 14 d'épaisseur. Ossements en mauvais état de conservation. *Ampulla* en poussière.

Fosse 14. — Près de la fosse précédente, on rencontre un puisard, construit en pierres sèches, sans ciment ni mortier, rempli de terre et de cailloux. Ce puisard se trouvait en bordure de l'avenue des Gobelins et sous la cave d'une ancienne maison. Il fut déblayé le 12 mai 1882, et, dans la terre humide et noire, qu'on en avait retirée, je fis des recherches. J'ai trouvé alors une quantité considérable de poteries appartenant aux XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe

siècles, et dont quelques-unes étaient fort bien conservées. Voici la nomenclature des plus importantes (1).

Une poterie, qui était au fond du puisard, attira mon attention. Je la crois unique, comme forme et comme émail; je n'en ai pas vu de semblable dans les Musées de Paris. Elle doit appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle, et elle devait remplir l'office de nos bouilloires, si j'en juge par sa base qui portait encore des traces de feu. L'émail jaune, qui la recouvre en partie, et les appliques en terre qui la décorent rappellent les pichets des XIVe et XVe siècles. Un émail rouge, peu fusible, à base de fer, complétait parfaitement l'ensemble de la décoration. Sa contenance est d'un litre (fig. 40).

(Fig. 40). Poterie à reliefs, XIVe siècle.

Une petite statuette fort rare, mais malheureusement très fruste, fut aussi ramassée : elle appartient, croyons-nous, au XIVe siècle, si l'on considère l'émail qui la recouvre et le genre de coiffure dont la tête est enveloppée. Le dessin donne la grandeur de l'original (fig. 41).

Quelques poteries des XIVe, XVe et XVIe siècles, d'un genre unique, avaient une coloration fort riche et portaient, en lettres gothiques, différentes inscriptions sur les flancs, à l'instar de la coutume grecque et par allusion à leur emploi: *Vive le jeu qui est icy! Vive le bon roy! Vive le bon vin!* On sait que, chez les anciens, chez les Grecs particulièrement, les vases à vin, les coupes à boire

(1) Suivant des Statuts, accordés, en 1456, aux potiers de terre, nous voyons que cette corporation commença à se grouper sous le règne de Charles VI. Les potiers d'étain n'eurent leurs statuts qu'en 1613; l'apprentissage était de dix années et trois ans de compagnonnage, pour lesquels on devait payer 19 livres. La maîtrise ne s'obtenait qu'en présentant un chef-d'œuvre et en versant la somme, relativement élevée pour cette époque, de 500 livres.

Les corporations des vitriers et des faïenciers s'ajoutèrent plus tard aux précédentes.

étaient historiées de devises bachiques: *Bois et ne dépose pas. — Salut et bois-moi. — Réjouis-toi. — Bois-moi. — Vide-moi. — Le beau garçon. -- La belle fille. — Evohé* (cri des fêtes de Bacchus).

Des jetons du moyen âge nous offrirent aussi leurs devises: *Vive le bon vin de France. — Vive le bon roy de France. — Vogue la galère de France.* Nous relevâmes encore des tirelires du temps de Charles VI, garnies de pièces d'argent, et des sifflets servant de

(Fig. 41). Statuette émaillée.

jeux enfantins. Leur conservation est parfaite, ainsi que celle des émaux jaunes, rouges et verts qui les décorent. Leurs reliefs ont belle apparence. Le lecteur s'en rendra compte par les dessins (fig. 42, 43). L'un de ces sifflets avait une tête d'oiseau et pouvait

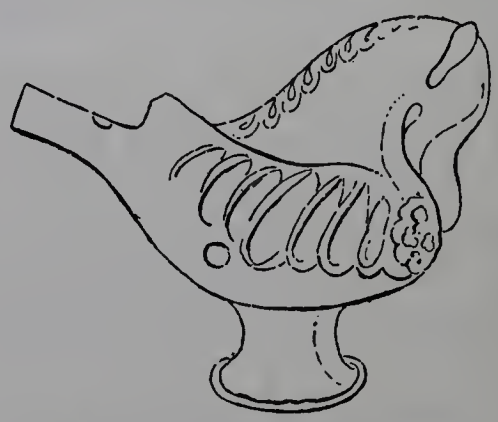

(Fig. 42). Sifflet du XVIe siècle.

appartenir au XVe siècle. Un autre avait une tête humaine et remontait sans doute au XVe ou au XVIe siècle (fig. 44).

Les poteries appartenant à la sombre époque médiévale sont fort

rares ; cela tient à ce que, ces vases ne servant que des besoins purement domestiques, on les jetait au rebut dès qu'ils ne répondaient plus à leur objet d'utilité. En outre, la coutume n'existait plus de déposer un mobilier funéraire auprès des morts, coutume qui avait du bon, puisqu'on lui doit, avec les enrichissements de tant de précieuses collections, de si vives lumières sur tous les usages de la famille antique. C'est pourquoi nous avons recueilli très précieusement les débris variés de la céramique de nos pères.

Toujours dans la bourbe extraite de notre puisard, je déterrai un pichet du XIVe siècle, d'une contenance de 1 litre 60 centilitres. L'extrémité supérieure de l'anse comporte deux trous circulaires, disposés apparemment pour recevoir une charnière pouvant faire jouer un couvercle, lequel couvercle ne put être retrouvé. Cette poterie, selon nous, doit avoir été abandonnée après la perte de son

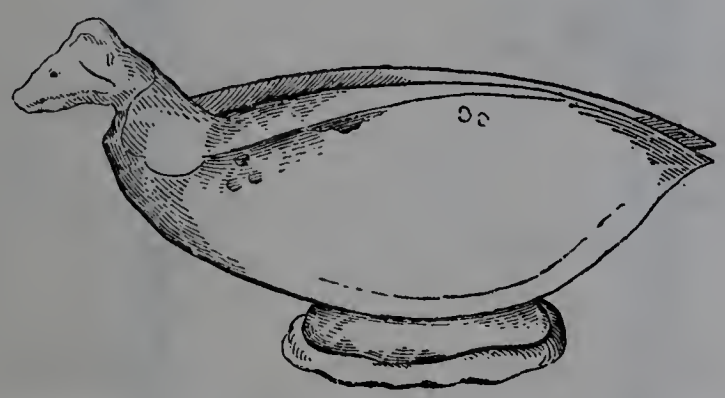

(Fig. 43). Sifflet émaillé du XVIe siècle.

complément supérieur (fig. 45). Divers autres pichets s'offrirent encore à ma main ; les uns émaillés en jaune, décorés de reliefs et d'appliques, d'une contenance de 85 à 90 centilitres ; les autres émaillés en jaune et vert, décorés aussi de reliefs et pouvant contenir 150 à 170 centilitres. Ces sortes de pichets appartiendraient aux XIVe et XVe siècles. Un dernier pichet à gros ventre, pouvant contenir 2 litres 10 centilitres, fut enfin ramassé. Emaillé en jaune et décoré d'incrustations, il appartient au XIVe siècle. L'émail de tous ces pichets, jaune ou vert, n'a pas grande épaisseur ni consistance. La mine était féconde. Le même endroit nous fournit un plat rouge, d'un diamètre de 0 m. 25 et orné d'un travail en creux émaillé de jaune. Il date du XVe siècle, et l'analogue se rencontre rarement. Enfin nos ouvriers tirèrent de l'inépuisable puisard plus

de quarante poteries, pots à anses ou pichets des XIVe et XVe siècles, plats, assiettes, ustensiles en terre, des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Dans ce même puisard, nous recueillons des fragments de *scriptoris*; ces objets, d'une origine aussi ancienne que les poteries dont il vient d'être question, étaient des stylets en plomb, qui servaient à écrire et qui appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles.

Ce petit plomb était absolument l'indispensable de l'écolier; il est inconnu sans doute de nos lecteurs: nous n'en possédons que de très rares échantillons, nous nous faisons donc un plaisir de les publier. L'un de ces petits outils porte, à sa partie supérieure, une décoration de forme demi-lunaire; entre deux lignes courbes nous lisons l'inscription suivante: KAROLI SCRIPTORIS. Au mi-

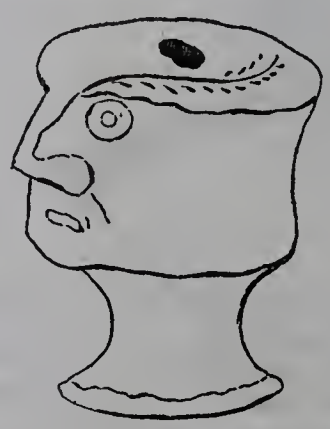

(Fig. 44). Sifflet en terre émaillée, XVIe siècle.

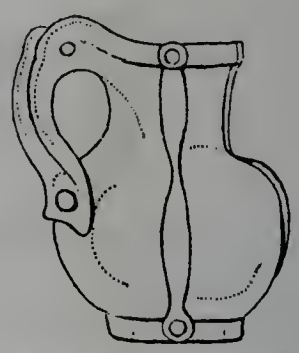

(Fig. 45). Poterie à couvercle plombifère et à reliefs.

lieu nous voyons des rinceaux et deux *scriptoris*, dont l'ornement supérieur est un trèfle. L'extrémité inférieure est reliée au fût par un nœud à jour à quatre feuilles.

Au revers, ce *scriptoris* offre dans le champ une fantaisie assez familière à la décoration, en cette époque. Elle représente un singe accroupi qui porte à sa bouche un fruit avec sa main gauche, et qui semble se gratter de la main droite. L'animal est enveloppé aussi de rinceaux. Ce singe figure l'enseigne du fabricant, ou c'est une fantaisie de l'ouvrier.

Le deuxième *scriptoris* présente, à sa partie supérieure et dans le champ, l'image de saint Nicolas; ce saint se voit souvent représenté sur ces plombs comme le patron des enfants et des écoliers, dont cet instrument était le serviteur indispensable. La main droite du

Saint tient la crosse, de la gauche il donne sa bénédiction. Le revers du même est décoré de la figure de la vierge, tenant dans ses bras l'enfant Jésus; les rinceaux disposés autour de la figure sont très

(Fig. 46).

(Fig. 47).

décoratifs et d'une bonne exécution comme dessin (fig. 46, 47, 48, 49).

Fosse 15. — Le 28 Juin 1880, une tranchée fut ouverte pour les fondations du mur mitoyen des maisons n°s 14 et 16 de l'avenue des Gobelins. Je ne tardai pas à être persuadé que nous étions sur

(Fig. 48).

(Fig. 49).

une sépulture à même le sol. Le travail de déblaiement, conduit par M. Chapeau avec tout le soin possible, amena des résultats fort satisfaisants.

Enfin, après mille précautions, on parvint à dégager le crâne, dont la conservation était fort belle. Je commençai par recueillir une belle bouteille en terre rouge, sorte d'amphore dont la forme était des plus gracieuses (fig. 50) ; elle mesure $0^{m}16$ de haut sur $0^{m}13$ de diamètre. Mais, en cherchant à dégager complètement la tête du squelette, quelle ne fut pas ma surprise de rencontrer les contours d'une coupe très grande, d'un mètre de tour, dans laquelle reposait le crâne, possédant toutes ses dents.

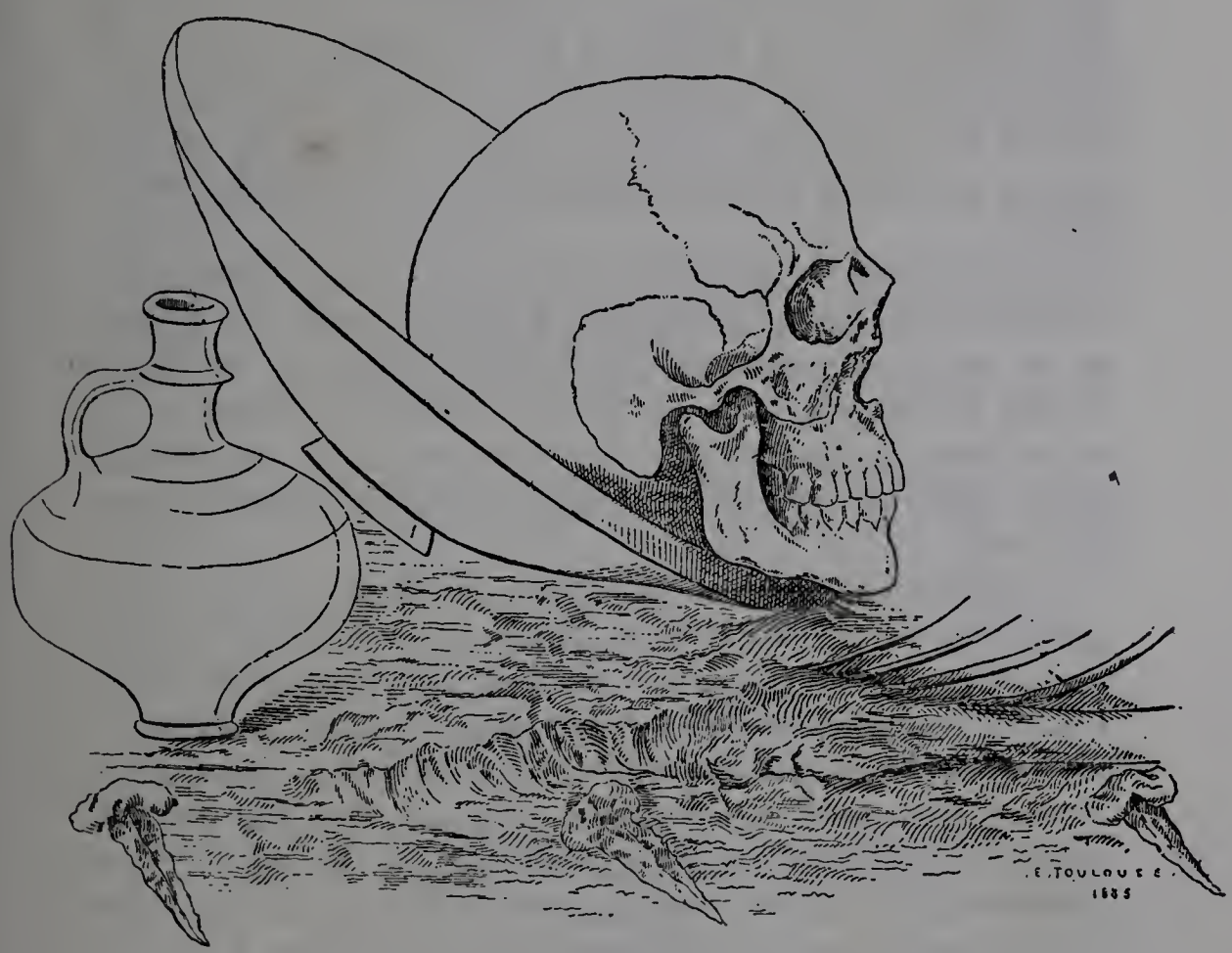

(Fig. 50, 51). Sépulture chrétienne à Saint-Marcel.

Cet ensemble, si curieux, fait aujourd'hui partie de notre collection, où est déposée pareillement dans la coupe la tête, qu'on y avait placée sans doute au moment de la mise en cercueil ; on avait glissé sous la tête du mort ce *catinum* ou coupe en terre, de même nature et de même fabrication que l'amphore (fig. 51). Auprès de ces raretés se trouvait une monnaie, à l'effigie de Constantin. Autour du squelette étaient épars quelques clous de cercueil, des

fragments de verre irisé et aussi des fragments de poteries empreints du *sigillum*. L'un de ces fragments représente un lion avec un guerrier, et un autre deux lutteurs ou pugilistes. Ce genre de poteries se distingue par le soin qui était apporté à la préparation de la pâte, par la parfaite exécution de la forme et par la finesse de l'émail. La pâte, d'un rouge brillant assez semblable à la cire à cacheter, très dure et très fine en même temps, ne fait pas effervescence avec l'acide nitrique, comme le prouve la coupe dont je viens de parler et dont je n'obtins le nettoyage complet qu'en la lavant dans un bain moitié eau et moitié acide nitrique, sous l'action duquel la terre se détacha et l'émail rouge apparut dans tout son éclat. Cette terre, employée surtout à la fabrication des poteries de luxe, faites au tour ou au moule, devait avoir un grain très fin, qui permît de rendre fidèlement le relief attendu par l'artiste.

Quelques-unes de ces poteries se sont rencontrées, qui portaient un nom, incrusté dans l'argile après la cuisson à l'aide d'un poinçon de fer ou d'une pointe de couteau très effilée, qui ne laissait aucune bavure. Ce type de poterie, décoré de reliefs, se découvre très rarement à Saint-Marcel ; encore ne se rencontre-t-il qu'en fragments importés probablement des hauteurs du *mons Lucotitius*.

La forme néanmoins de ces poteries est diverse et d'une pureté admirable. La finesse des filets et des contre-filets en creux ou en relief, que l'on remarque sur tous les vases, indique chez l'ouvrier potier-tourneur une grande sûreté de main. La décoration varie avec chaque poterie; mais la disposition des ornements est toujours très régulière. Les figures nues sont fort bien étudiées. J'ai devant les yeux un fragment, sur lequel se remarque un petit gladiateur, armé pour le combat, haut de deux centimètres, dont les proportions sont admirablement observées, malgré la difficulté que présentait le modelé d'une figure de si petite dimension. Les sujets — scènes mythologiques, gladiateurs, lions, chevaux, chasses, groupes de fleurs, etc. — sont entourés ou séparés par des ornements en feuillage, d'un effet remarquable. Enfin ces fragments de poteries peuvent donner des renseignements exacts sur les mœurs et les costumes qui existaient à l'époque ou elles furent exécutées. — J'attire particulièrement l'attention sur un de ces fragments de terre rouge, qui porte deux personnages de 35 millimètres

de hauteur et complètement nus. L'artiste a sans doute voulu représenter une scène de lutte ou de pugilat, quoique les deux combattants ne soient pas armés du ceste ou gant des athlètes. Le lutteur de gauche, vu de profil, semble parer du bras gauche un formidable coup de poing, que lui destine son adversaire, qu'on voit de face ; il se tient en garde, les jambes écartées. L'autre est moins bien placé, son bras droit est levé et l'avant-bras gauche est porté à hauteur de la tête. L'action est fort vive, les proportions bien observées, mais les bras et les têtes sont légèrement écrasés, par suite, sans doute, d'une pression avant la cuisson. Ce fragment d'un vase appartenant à l'époque Gallo-Romaine est décoré d'oves à sa partie supérieure, et des fleurs, sorte de crucifères, entourent les personnages. Le vase, obtenu au moulage, avait été terminé au tour, comme l'indiquent quelques cercles concentriques dans la pâte.

Presque toutes ces poteries portent, avons-nous dit, un *sigillum*. Cette empreinte était faite avant la cuisson, au fond du vase, à l'aide d'un sceau, fixé à l'extrémité d'une tige de fer ou de bronze. Ce *sigillum* était la marque du fabricant.

Veut-on quelques exemples de ces sortes de marques de fabrique ?

J'ai trouvé celles-ci, au quartier du Panthéon; elles appartenaient aux Ier, IIe et IIIe siècles : OFIC BILICATI — PAVLINI — CINTVGNATV — ANDINA — OFICINA IVLICCI — I, RS — OFF, CES — MARCEI· TI· — E· gACINA — OFF SAB — TORNO — Ce dernier *sigillum* est imprimé dans une poterie en terre grise, cuite à une haute température, et provient des fouilles de l'ancien couvent des Jacobins. Les autres sont marqués dans des vases en terre rouge.

En voici, de la même époque, rencontrés au Val-de-Grâce :

SAMILLIM — L. CAESAE ETIC sur une lampe.
TAC
TOC

Dans les champs de sépultures de l'Arbalète, je n'ai distingué qu'un *sigillum*, très fruste, VNA.

Quant aux poteries du quartier Saint-Marcel, elles portent rarement la marque de l'atelier d'où elles proviennent.

Fosse 16. — Sépulture d'enfant, où je fis une trouvaille, dont l'importance spéciale mérite que nous reproduisions, à ce sujet, dans le paragraphe suivant, quelques-unes de nos considérations publiées

par le journal *L'Union médicale*, sur l'allaitement artificiel à l'époque Gallo-Romaine.

Aussi bien nous aurons terminé notre inventaire nécrologique, quand nous aurons dit que, vers la fin des travaux, comme on exécutait une tranchée en bordure de l'avenue des Gobelins, nous recueillîmes une bouteille à long col, en verre remarquablement irisé.

§ II.

L'ALLAITEMENT ARTIFICIEL A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Sans être absolument affirmatif sur l'emploi de ces petites poteries dont je vais parler, je dois déclarer, dès maintenant, qu'elles ont été trouvées dans des sépultures d'enfants de 6 à 15 mois. Ce fait seul est suffisant, suivant moi, pour faire supposer que ces *guttus* servaient à l'allaitement artificiel des enfants. Dans toute espèce de sépultures autres que celles des enfants en bas âge je n'ai jamais vu d'objets semblables.

Les moyens artificiels de remplacer le sein de la mère ne sont pas d'invention moderne.

La fonction des nourrices remonte à la plus haute antiquité. Chez les Grecs, les femmes riches et même les femmes du peuple se déchargeaient volontiers sur une esclave de ce devoir sacré, je veux parler des soins à donner aux jeunes enfants.

Chez les Germains, au contraire, dans tous les rangs de la société, « on laisse les enfants nus, dit Tacite; ils sont allaités par leurs « mères, qui n'ont point au-dessous d'elles d'autres femmes pour en « prendre soin; et c'est ainsi que se forment ces hommes, dont nous « admirons la taille et la vigueur ».

S'il est établi que les anciens se soient servis de la nourrice pour élever leurs enfants, il n'en est pas de même quand il s'agit du biberon.

La logique cependant pourrait m'autoriser à affirmer que l'allaitement artificiel était connu à une époque assez reculée, car les *guttus* que j'ai trouvés appartiennent au temps de la domination Romaine.

Ces petits vases ont différentes formes, mais ils possèdent tous un mamelon. Le lecteur en jugera aisément par les figures, jointes au texte.

Une fouille, faite en bordure du n° 14 de l'avenue des Gobelins, m'en fournit un tout d'abord. Il gisait dans une sépulture d'enfant, à même le sol. D'après le squelette bien conservé, cet enfant pouvait avoir l'âge de huit mois. Les dents étaient dans leur alvéole, sauf deux incisives, qui avaient dû percer les gencives avant la mort.

A droite de la tête, au-dessus de l'épaule, avait été placé un petit vase en verre très mince, fort irisé et en forme de biberon. Il avait de 9 à 10 centimètres de hauteur sur 7 de large, une ouverture de 3 centimètres et une base de 2 1/2 de diamètre (fig. 52).

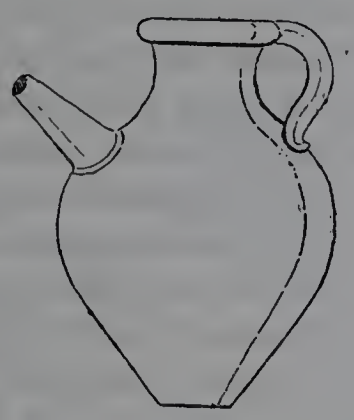

(Fig. 52). Biberon en verre. — Époque chrétienne.

A sa partie moyenne, on voyait un renflement du verre formant *guttus*, plus long et moins gros que le mamelon du sein.

Ce vase appartient, il y a presque toute certitude à l'affirmer, au IVe ou Ve siècle, car une monnaie petit bronze, à l'effigie de Constantin le Grand, faisait saillie dans les cendres provenant de la décomposition du corps; et les autres curiosités trouvées sur ce même point appartiennent bien aux siècles précités.

A l'époque où je fis cette trouvaille, la crainte d'avancer une erreur grave, en déclarant que notre *guttus* devait servir à l'allaitement, me fit remettre à plus tard la publication de ma découverte. Aujourd'hui, après des rencontres réitérées de ce même objet, l'opinion n'est plus douteuse pour nous que ces petits vases étaient destinés à remplacer le sein maternel. Mais qu'à la première découverte notre émotion fut grande en face de cette curieuse sépulture, image de la douleur et de la sollicitude d'une mère, laissant un simple biberon comme le seul mobilier funéraire approprié à son petit enfant!

En avril 1878, dans une fouille exécutée rue Nicole, on mettait à

nu un petit sarcophage en pierre de taille, assez grossièrement exécuté, de 0^m96 de longueur sur 0^m53 de largeur. Ne sachant trop ce qu'il pouvait renfermer, nous le dégageâmes avec des précautions infinies de la terre qui l'entourait. Cette opération achevée, nous procédâmes avec la plus minutieuse attention à l'ouverture du couvercle; un spectacle des plus étranges et des plus imprévus s'offrit à nos regards.

Ce sarcophage renfermait les restes d'un petit enfant, paraissant âgé de deux ans (l'âge indiqué par un témoin, propriétaire du sol exploré, de cette découverte semble exagéré et doit être réduit à 12 ou 15 mois), auprès duquel était placé une sorte d'ampoule en verre, d'un travail exquis et d'une beauté merveilleuse. La tête du petit mort se trouvait en partie couverte par une couche de ciment, assez épaisse. Après l'avoir délicatement enlevée, quelle ne fut pas notre surprise, en constatant que cette couche de ciment avait formé sur la tête une sorte de masque, et avait pu, après dix-huit siècles, nous conserver intact le visage de l'enfant. Peut-être, dans l'opération du scellement de la pierre, cette couche de ciment, restée adhérente à la paroi du couvercle, s'en était détachée pour aller se fixer sur la tête de l'enfant et en recevoir l'empreinte.

Une simple opération de moulage, faite sur place, a suffi pour reproduire exactement la figure de ce petit habitant de Lutèce, mort il y a dix-huit cents ans. Nous avons été témoin de cette découverte; et nous avons pu constater que le *guttus*, trouvé auprès de l'enfant, était assez semblable à celui que nous avions découvert à Saint-Marcel, et qu'il possédait une espèce de tube devant remplir la fonction du sein. L'étranglement du col de tous ces vases semble fait pour éviter la déperdition du liquide pendant la succion.

Deux découvertes, plus récentes, semblent en confirmer l'usage, et les deux biberons dont nous allons parler ont été trouvés auprès d'enfants de six à dix mois.

Le premier provient du quartier de l'Observatoire, et remonte à l'époque Gallo-Romaine, comme le prouvent des monnaies trouvées au même endroit, portant l'effigie de Claude, de Domitien, de Faustine, de Valérien et de Florien.

Il était placé à droite du squelette et touchait l'humérus.

Il est composé de terre rouge brique micacée, cuite à une faible température, et faisant effervescence à l'acide nitrique; il devait

laisser un goût de terre au breuvage qu'il contenait (happant à la langue). Il mesure 0^m12 de hauteur sur 0^m08 et demi de large, et vers le centre se trouvait le renflement qui devait remplacer le mamelon et dont la longueur était de 0^m02. L'ouverture n'avait que 0^m02 de diamètre et la base mesurait 0^m03. On peut remarquer que l'anse est placée de telle façon qu'étant prise de la main droite le *guttus* se tourne vers la bouche. Sa contenance est de 15 centilitres environ (fig. 53). On sait que la poterie micacée se rencontre assez souvent: j'en ai trouvé beaucoup de spécimens dans le quartier de la Sorbonne (*Mons Lucotitius*).

(Fig. 53). Biberon en terre rouge. — Époque Gallo-Romaine.

Le deuxième a été découvert (à vingt-cinq mètres de celui de la rue Nicole et dans le même Champ de sépulture de l'époque païenne), dans le quartier du Val-de-Grâce; il est remarquable d'élégance et de finesse. Ce *guttus* est haut de 0^m10 et large de 0^m08; son orifice mesure 0^m02 et sa base 0^m03 de diamètre. Le mamelon, de 0^m16 de long, est percé d'une ouverture de 0^m003. Sa contenance est de 10 centilitres environ. Ce petit vase est en terre rouge, sigillée, assez semblable à la cire à cacheter, d'une très grande finesse, et ne faisant pas effervescence à l'acide nitrique (fig. 54). Une monnaie, de 0^m03 de diamètre, à l'effigie d'Hadrien, fut trouvée tout à côté.

Le musée d'Orléans possède deux petits vases munis, dit M. de Caumont, « d'une tétine ou biberon, que l'on croit avoir servi à » l'allaitement des enfants et qui auraient suivi dans le tombeau le

» jeune nourrisson à l'usage duquel ils étaient consacrés » (1). On a trouvé des vases semblables à Gièvres, à Soing et à Bordeaux.

Le 28 juillet 1884, le docteur A. Bordier écrivait, dans le journal *Le National*, les lignes suivantes :

« Les médecins ne cessent de gémir sur les progrès désastreux » que fait dans nos sociétés modernes l'allaitement artificiel des nou- » veaux-nés ; on accuse la dégénérescence des mœurs, le relâche- » ment des liens de famille ; et les admirateurs du bon vieux temps » poussent des gémissements sans fin. — Rien n'est cependant » neuf, pas même la dégénérescence des mœurs et l'oubli des » devoirs maternels.

» La société Gallo-Romaine comptait, comme la nôtre, un grand » nombre de mères que la coquetterie ou tout autre sentiment

(Fig. 54). Biberon en terre sigillée. — Époque Gallo-Romaine.

» empêchait de nourrir elles-mêmes leurs enfants. M. Toulouze a » trouvé récemment dans les fouilles Gallo-Romaines, faites dans le » quartier de l'Observatoire et du Val-de-Grâce, des sépultures » d'enfants : à côté du petit squelette se trouvait un petit vase en » verre très mince, fort irisé, en forme de biberon. . . . . Il n'en est pas moins vrai que l'allaitement artificiel, pour » être ancien, est une pratique dangereuse et que nous devons » tout faire pour la combattre ».

Ne devons-nous pas attribuer à ce mode artificiel la mortalité effrayante que nous constatons chez les enfants en bas âge à différentes époques ? Il n'y a pas de doute que ce genre d'allaitement

(1) *Cours d'Antiquités Monumentales*, Paris, 1831 ; p. 255.

n'est qu'un sevrage en quelque sorte anticipé que les médecins repoussent aujourd'hui.

A la suite de la publication de ma découverte des *guttus* dans *L'Union Médicale*, M. le docteur Allaire, médecin principal de l'armée, à son tour publia l'article suivant:

« En lisant ce très intéressant feuilleton, j'ai compris l'émotion » légitime de M. E. Toulouze à l'aspect des biberons placés dans » les tombes des jeunes enfants Gallo-Romains à Lutèce, car je l'ai » éprouvée moi-même, dans les mêmes conditions, en exécutant des » fouilles sur le territoire de Jonchery (Marne) en août, septembre, » et octobre 1876. — Je croyais ce fait déjà connu, alors que j'ai » donné à la Société d'Anthropologie, dans la séance du 4 janvier » 1877, la description de ces sépultures Gallo-Romaines datant du » IVe siècle. Je disais alors, à propos de certaines discussions, que » l'Académie de médecine aurait pu trouver dans ces fouilles un » argument de plus en faveur de l'alimentation exclusivement » lactée des nouveaux-nés, témoins les biberons en verre et en » terre qui se sont rencontrés auprès des squelettes des petits en- » fants, au lieu des côtelettes de mouton, des poulets, des lièvres, » dont on voit les restes osseux sur les plats ou dans des vases » pour les adultes ou les vieillards. La sollicitude maternelle allait » encore plus loin, si l'on en juge par la sépulture d'un jeune » enfant, dont le mobilier funéraire ne se composait pas seulement » d'un biberon. J'y ai trouvé (fouille du 14 septembre 1876, faite » en présence de M. le général Douai), à la hauteur de la hanche » droite de l'enfant, un biberon en terre cuite et un vase de même » matière cylindrique, dont l'ouverture est du même diamètre que » la base, en outre une boule en poterie avec objet mobile à l'in- » térieur, probablement un jouet d'enfant.

» Dans une autre (fouille du 7 octobre 1876), j'ai recueilli au » niveau du bassin d'une femme adulte, quelques os et une tête » de fœtus ou de nouveau-né, non loin de vases micacés et de » débris d'un vase en verre très épais, que je pensais être un » biberon. En résumé, je suis heureux que M. E. Toulouze ait eu » la bonne pensée de divulguer ce point particulier, qui est très im- » portant. J'ajouterai que les aliments placés auprès des adultes et » des vieillards me paraissent différer, non seulement selon les » goûts particuliers du mort, mais aussi d'après l'état de santé » pendant la vie. Dans certaines sépultures, ce ne sont que des

» amphores, ou des vases à libation ; dans d'autres, on ne trouve
» que des os de mammifères sur des plats ; et dans d'autres encore
» des os d'oiseaux, des coquilles d'œufs ».

On sait que les Romains, après avoir été sobres, devinrent des gastronomes exagérés ; aussi les cuisiniers étaient-ils très recherchés par les personnages opulents. Tous les animaux furent éprouvés de ces gourmets, depuis le loir jusqu'au sanglier. Ils employèrent aussi tous les assaisonnements possibles, tels que la rue, l'assafétida, les graines de pavots, les olives, les figues confites de Lybie, le poivre, le vinaigre, le sel, le persil, la menthe, le cumin, l'ail, le sésame, les câpres, le fenouil, le cresson, la coriandre, le thym, etc.

Le pauvre vivait de quelques légumes, de farine bouillie, de pois frits. Aussi les riches gourmets appelaient-ils les malheureux plébéiens « mangeurs de pois frits ».

J'ai rencontré, comme M. le docteur Allaire, des approvisionnements funéraires, dans presque toutes mes fouilles ; une sépulture, entre autres, ouverte au Collège Sainte-Barbe, contenait des coquilles d'œufs parfaitement conservées et qui étaient placées au flanc droit d'un squelette de l'époque Mérovingienne.

Dans mes recherches et découvertes du Champ de sépultures du Camp antique de Pommiers près Soissons (Aisne), j'ai rencontré, dans presque toutes les poteries déposées près des morts, une quantité considérable d'ossements de moutons, de sangliers, de lapins, etc. (fouilles exécutées en 1880-81). Dans mes fouilles d'une grotte préhistorique, au village de la Celle-sous-Moret, j'ai, en compagnie de M. Bergeron-Champonaire, de Moret, rencontré dans une sépulture des noisettes, fort bien conservées.

Dans l'Ile Saint-Louis à Paris, j'ai reconnu au milieu de déchets de cuisine, des coquilles bivalves d'huîtres d'eau douce, des hélices terrestres, mêlées à des ossements de sangliers et de lapins, etc.

Tous ces déchets se trouvaient au milieu de pilotis d'habitations préhistoriques et d'ossements humains, pilotis qui étaient plantés sur la berge de la Seine en aval du pont Sully, quai de Béthune, à 9 mètres de profondeur en contre-bas du pont.

Telles sont nos recherches sur le vieux quartier Saint-Marcel, qui, de l'époque chrétienne à la fin du moyen âge, fut une nécropole pour les habitants de ce village et les Parisiens nécrolâtres, soucieux de mettre leur dépouille sous la protection de saint Marcel

le bienheureux, lequel reposait aussi, au centre pour ainsi dire, des Champs des sépultures explorés par nous.

Nous avons éprouvé une grande satisfaction à relier le passé de nos ancêtres au présent, et à sauver, au profit de l'art et de la science, les derniers débris d'une société éteinte.

Eug. Toulouze.

Méreau de Saint-Martin.

MES FOUILLES

SUR L'EMPLACEMENT

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

Bien que nos dernières recherches sur différents points du vieux Paris n'aient pas rencontré des antiquités d'un intérêt considérable, elles nous paraissent cependant n'être pas dénuées d'intérêt au point de vue de l'étude de l'industrie de nos ancêtres.

Nous croyons donc ne pas abuser de l'attention des amis du vieux Paris, en leur présentant d'abord une description sommaire des objets recueillis dans les fondations de l'ancien Collège de Bourgogne et dans les fouilles de la rue du Four, aux angles formés par les rues Bonaparte et des Ciseaux.

Il y a lieu de faire remarquer que les grands travaux de terrassements, exécutés depuis huit à dix siècles dans le sol parisien, ont fourni une quantité considérable de renseignements archéologiques, perdus pour l'histoire ; mais qu'il y a quelques années à peine on ne se préoccupait guère de rechercher les documents utiles à la reconstitution de l'industrie et des coutumes parisiennes ; on ne pensait pas davantage à recueillir les matériaux précieux, que, chaque jour, les tombereaux conduisaient à la décharge, enfouissant ainsi de nombreux documents pouvant servir à l'histoire et au plan de Paris.

Mais, aujourd'hui, quelle satisfaction pour l'explorateur de notre vieille Lutèce, s'il sauve une épave du vieux temps, qui enrichira les documents archéologiques déjà connus d'une intéressante découverte ou d'une révélation inattendue !

C'est ce qui s'est produit, en ces derniers temps, dans divers quartiers du vieux Paris de la rive gauche. Au Luxembourg (fouilles Grivaud, 1807) ; rue de l'École de Médecine ; rue du Four, aux angles formés par les rues des Ciseaux et Bonaparte ; au Collège Ste-Barbe, rue de l'Arbalète, St-Marcel, St-Hippolyte, St-Martin, avenue des Gobelins, nos 6, 8, 10, 12, 14, 16, avenue de Port-Royal 4, 6 et 8, (fouilles Eug. Toulouze, de 1880 à 1898) ; rue du Cardinal Lemoine, etc., furent rencontrés ces mille et un objets brisés, hors de service, rejetés dédaigneusement aux immondices, mais qui résistèrent à la pourriture du milieu dans lequel ils avaient été abandonnés, pour reparaître un jour, à la plus grande joie de l'explorateur du sol parisien.

Sans ces chercheurs acharnés du vieux Paris, à peine les terres apparaîtraient-elles qu'elles seraient de suite, avec leur contenu, transportées à une nouvelle décharge, ainsi que cela fut pratiqué pendant bien des années, dans lesquelles une partie du sol des quartiers Latin et de Saint-Marcel contribua à relever le niveau des prés de la Glacière, à faire disparaître et à couvrir de vingt mètres d'épaisseur de terre le petit bras de la rivière de Bièvre. Nous pouvons dire qu'une grande partie du sous-sol du XIIIe arrondissement renferme bien des ossements de Gallo-Romains, de Mérovingiens, ainsi que des monnaies, des bronzes, de la poterie, de la verrerie, des armes, enfin une quantité considérable d'antiquités précieuses, enfouies à plus de 50 pieds sous terre, qui composeraient un véritable Musée historique des produits Lutéciens.

Sachant que le plus souvent les ouvriers employés aux travaux de terrassements ne tiennent pas compte des objets rencontrés dans les terres chargées par eux dans les tombereaux, et que, en raison de leur faible volume, les documents les plus précieux sont perdus, tels que petits bronzes (instruments de chirurgie, agrafes, boucles, os travaillés), petite céramique (jouets d'enfant), fragments de poterie, je résolus d'explorer ou de faire explorer les diverses décharges. Nous eûmes le plaisir de trouver quelques épaves intéressantes, dont nous sommes heureux de publier ici quelques types, témoins de l'art et de l'industrie de nos ancêtres.

La partie en aile où se trouvait le muséum de l'École de Médecine vient d'être démolie, afin de faire place à des constructions en harmonie avec les nouveaux bâtiments, édifiés depuis quelques années.

Les substructions, qui viennent de disparaître (en partie), avaient été élevées sur les dessins de l'architecte Gondouin, et sur l'ancien collège de Bourgogne. Ce Collège, qui remontait à la première moitié du XIVe siècle, avait été fondé par Jeanne de Bourgogne, reine de France (1), épouse de Philippe de Valois (dont le règne ne fut qu'une longue suite de maux pour l'humanité), qui donna par testament son hôtel de Nesle, dont le prix de vente fut employé à la fondation d'un Collège, destiné aux écoliers pauvres du comté de Bourgogne *qui voudroient faire leurs études à Paris.*

Les exécuteurs testamentaires firent l'acquisition d'une propriété située en face le couvent des Cordeliers, et lui donnèrent le nom de « *Maison des écoliers de Madame Jehanne de Bourgogne, reine de France* ».

Réuni, comme beaucoup de Collèges à l'Université en 1764, le Collège de Bourgogne fit place, en 1774, à l'édifice de l'École de Chirurgie, devenue depuis l'École de Médecine, que tout le monde connaît.

On comprend que ces différentes destinations eurent pour effet de changer, à plusieurs reprises, le dispositif des bâtiments et de remuer les terres. Le sol actuel est sillonné de fondations, construites en bons moellons et en blocs de pierres, quelquefois d'une épaisseur de $0^{m}95$ à $1^{m}80$, assemblés avec d'excellent mortier. De nouvelles fondations étant nécessaires pour le nouveau plan, le sol vient d'être coupé, tranché en tout sens, ce qui nous a permis d'étudier les terres remuées, bouleversées, transportées à la décharge.

La couche supérieure du sol exploré se compose d'un remblai de $4^{m}50$ d'épaisseur, appartenant aux XIIIe et XIVe siècles, dans lequel se rencontre le type, bien connu, de la poterie parisienne : lampes à couverte jaune, pichets de toutes grandeurs, casseroles à queue creuse en terre (fig. 1), dont nous retrouvons la forme, mais avec couverte verte, sous le règne de Henri IV.

Il y avait, aux XVIe et XVIIe siècles, un métier dont on ne connaît plus le nom, nous voulons parler du *figulus* (potier), qui donnait à la terre les formes les plus diverses, confectionnait des cruches ou

(1) Jeanne de Bourgogne mourut de la peste noire (peste bubonique), qui ravagea l'Europe pendant quatre ans.

Cette peste terrible commençait, ainsi que celle des Indes, par une sorte de tumeur résultant de l'engorgement inflammatoire des ganglions inguinaux.

pichets, des vases et des bouteilles de forme sphérique, avec un long col, teintés d'une goutte d'émail (fig. 2), quelquefois entièrement couverts du vernis jaune ou vert, des aiguières de toutes grandeurs (fig. 3), des lampes à bords ondulés, d'autres lampes supportées par un fût en terre, reposant dans une cuvette formant soucoupe, des vases ayant la forme de la poterie pharmaceutique du XVe siècle, mais recouverts entièrement d'un beau vernis plombifère.

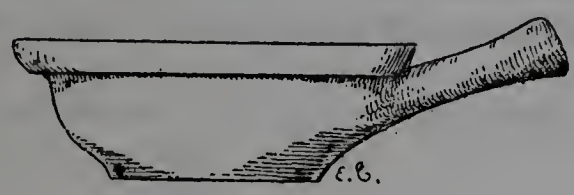

(Fig. 1).

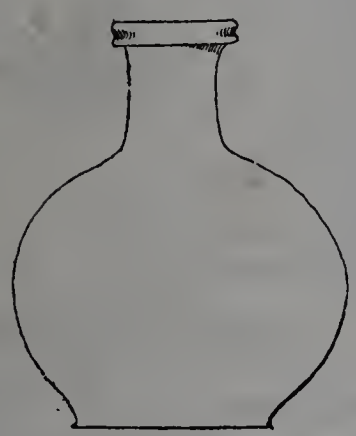

(Fig. 2).

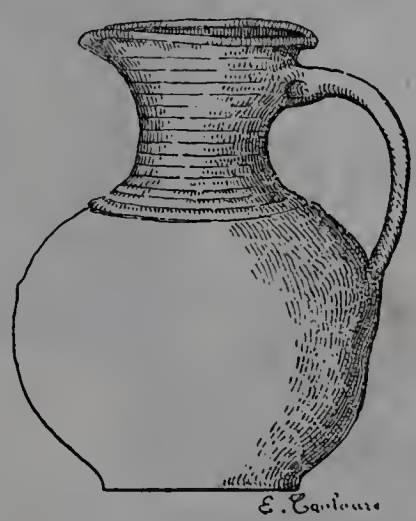

(Fig. 3). Aiguière.

Enfin, tous les types semblent avoir été réunis ici pour l'étude des formes de la poterie du Moyen âge : pichet à figure humaine, dont nous rencontrons un spécimen orné d'émaux jaune, vert et rouge; en un mot de toute la gamme des couleurs employées à cette époque, servant à l'ornementation d'une poterie précieuse, qui devait être un vase destiné à contenir du vin, ainsi que semble l'indiquer la tête de Bacchus qui le décore (fig. 4 et 5).

Viennent ensuite des poteries qui servaient à transporter des liquides, sortes de hanaps, assez semblables au pot en étain qui sortait des mains du *fusor cantharius*, qualifié encore de *maître pothier d'étain* et *tailleur d'armes sur étain*.

Au-dessous du remblai on rencontre un sol noir, assez semblable au terreau de nos maraîchers ; ce terrain a certainement été cultivé dès la haute antiquité, nous voulons dire à l'époque de la domination romaine à Lutèce ; dans ces terres nous recueillons de beaux fragments de poteries sigillées d'une superbe conservation, avec des monnaies, à l'effigie des empereurs et impératrices : ADRIANUS, — 2 ADRIANUS, grand bronze, — TRAJANUS, grand bronze, — LUCILLA, — FAUSTINA, femme de Marc-Aurèle, — CRISPINA, — COMMODUS, — MAXIMINUS, — JULIA MAMEA, — VESPASIANUS, — FAUSTINA, type rare, — CONSTANTINUS NÉRO, petit bronze rare, — GRATIANUS et ARCADIUS.

(Fig. 4). Face.

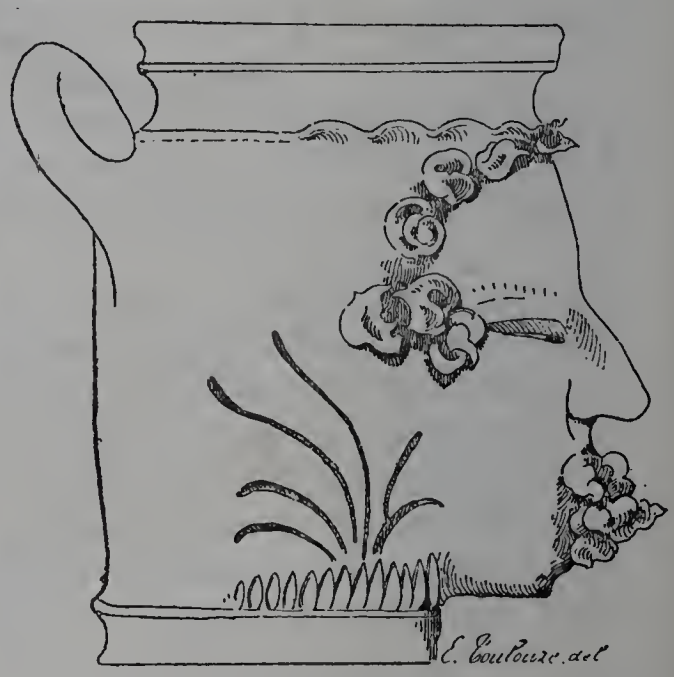

(Fig. 5). Profil.

Plus bas encore, et sous ce terrain noir, d'une épaisseur de 1m50, se trouve une couche de terre vaseuse, transformée, à l'époque Gallo-Romaine, en terre de culture, puis vient le sol tufacé, qui précède le banc de calcaire de la rive gauche.

On voit que le sol contemporain des Césars est à 6 mètres en contre-bas de la rue de l'École de Médecine, et que le niveau primitif du terrain est bien changé depuis 1800 à 1900 ans, où, suivant les quartiers, ainsi que tout le monde le sait, il est couvert d'un remblai de 4, 5 et 6, même quelquefois 7 mètres d'épaisseur.

Au milieu de terres tufacées, nous recueillons la partie inférieure d'une grande poterie, dont la forme est inconnue de nous ; la pré-

paration de la terre et son genre de construction ne laissent aucun doute sur l'époque à laquelle elle appartient.

Quatre contreforts partant de la base consolidaient les flancs de cette terre cuite, qui était d'une grande capacité; le fond en mesure $0^{m}14$ de diamètre, l'épaisseur de la terre est de $0^{m}01$; au point de jonction des contreforts qui s'élèvent parallèlement et en spirale aux flancs du vase, la poterie mesure 26 millimètres d'épaisseur.

La terre dont est formé ce témoin de l'industrie parisienne à l'Époque préhistorique est maigre et sèche, mal préparée, manquant de la silice qu'employaient avec succès les potiers Gallo-Romains, et même les potiers du Xe au XIIe siècle. On sait que, mélangée avec

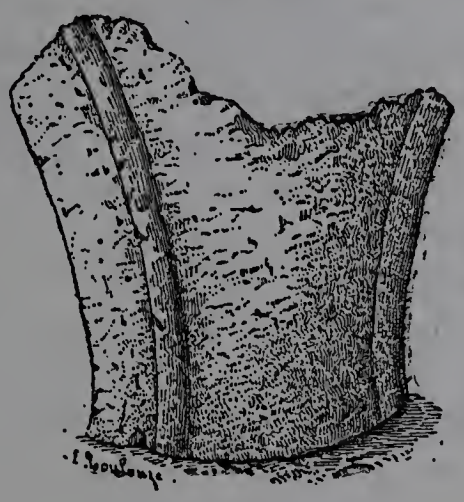

(Fig. 6).

d'autres substances et différents oxydes métalliques, elle forme cette poterie très dure connue sous le nom de *grès*; mais les hommes de l'Époque préhistorique ignoraient sa fusibilité et les services qu'elle devait rendre à la poterie domestique ; ils ignoraient aussi, le plus souvent, l'art de choisir la terre siliceuse et l'art plus important encore de l'exposer à une température assez élevée pour arriver à la cuisson complète. Nous avons dit que la terre était sèche et maigre, et nous devons ajouter qu'elle contenait une grande quantité de petits graviers siliceux (fig. 6). Malgré ses contreforts, notre monument est tombé en ruine; la partie supérieure du vase n'existe plus. Cette terre cuite devait se désagréger à l'humidité, et son séjour prolongé dans ce sol marécageux a été une des causes de sa destruction.

Nous pensons que la quantité considérable de petits graviers

(40 o/o environ) siliceux, contenus dans la pâte composant notre poterie, a été malaxée avec l'argile plastique, et cela intentionnellement, afin d'éviter le retrait et les fissures considérables qui se produisaient à l'essui et à la cuisson. Ces petits silex, non susceptibles de prendre du retrait, maintenaient la pâte et évitaient ces fissures, qui rendaient la poterie impropre aux besoins domestiques auxquels on la destinait.

La fabrication de la poterie peut être considérée comme l'art le plus ancien auquel se livra l'homme préhistorique ; on remarque déjà, dans cette première tentative industrielle et artistique, un goût, une élégance remarquable dans la forme très variée de ces objets, dont nous avons recueilli quelques échantillons, rue Le Goff à Paris (voy. *Revue archéologique*), à Saint-Mammès (Seine-et-Marne), sépulture néolithique (voy. *Revue d'Anthropologie*). Les ateliers préhistoriques de la vallée de Moret (Seine-et-Marne), — fouilles et découvertes E. Toulouze et Bergeron-Champonaire (voy. *Revue archéologique*) — offrent des formes toujours variées, aussi bien à la période néolithique qu'à celle du bronze.

Plus près de nous, à l'époque où la poterie Gauloise précède celle du Gallo-Romain, l'argile plastique, si commune partout et surtout dans notre région, était souvent mêlée naturellement d'un sable siliceux très fin et très fondant, qui rendait la combinaison du mélange plus intime, et augmentait ainsi la solidité et l'imperméabilité des vases chargés de contenir des liquides.

Mais, à l'époque où fut façonnée la poterie parisienne qui fait l'objet de nos remarques, le mélange des diverses matières composant la terre cuite était loin d'être fait avec des données appuyées sur la chimie et des connaissances nécessaires sur la température convenable pour amener la cuisson à bien ; aussi, le plus souvent, est-il impossible de recueillir en bonne conservation ces témoins de l'industrie préhistorique.

Dans un sol moins humide se trouvent quelques petites lampes en terre rouge brique de fort belle conservation ; elles sont monolychnes et sans anse, avec disques très heureusement moulurés. Au centre de l'une d'elles on remarque une ouverture de forme circulaire, par laquelle on devait verser l'huile ; sur une autre, cette ouverture est placée sur le côté en bordure du disque : ce genre de lampe se rencontrait, en 1889-90, dans nos recherches rues Gay-Lussac et Le Goff (*Revue archéologique*, 1890).

Vers la fin de nos recherches, nous recueillons encore sur le sol tufacé une petite lampe monolychne en terre jaune brique , munie d'une anse, percée d'un trou formant bélière. Elle se distingue des autres en général par sa forme ronde; trois cercles concentriques décorent et enveloppent la dépression centrale de la lampe ; entre les cercles et le bord extérieur de notre petit ustensile, on remarque, comme décor en relief, des feuilles de vigne qui alternent avec des grappes de raisin, le tout empâté d'une couche de terre tufacée, conséquence de son long séjour sur le point où nous le trouvâmes (fig. 7).

(Fig. 7). Lampe Gallo-Romaine.

A 6 mètres de profondeur en contre-bas de la rue, nous ren controns un poids ou *perpendiculum* en bronze (fil à plomb), qui servait aux maçons gallo-romains pour constater que leur construction ne s'écartait pas de la verticale ; ce bronze, qui ne pèse pas moins de 750 grammes, est décoré, à sa partie supérieure et à sa circonférence, de lignes parallèles, gravées après la fonte du métal, le diamètre à la partie supérieure est de $0^{m}07$ et sa hauteur totale $0^{m}095$ (fig. 8 et 9).

Des *perpendiculum* semblables ont été trouvés en Italie ; tous se ressemblent et ne diffèrent guère de forme que lorsqu'ils sont en terre cuite. Ceux de cuivre sont modelés avec le goût qui caractérise tout ce qui sort des mains de l'ouvrier de cette époque, le-

quel cherche à donner de l'élégance aux objets les plus vulgaires. Un *perpendiculum*, du même type que celui que nous publions aujourd'hui, a été découvert dans la boutique d'un maçon à Pompeï. Nous devons ajouter, pour être complet dans notre description, qu'il présente au centre de la partie supérieure une petite boule de métal, fondue d'un seul jet avec le poids. Cette petite partie sphérique remplit les fonctions de bélière, elle est traversée horizontalement par un trou de forme circulaire, par lequel passait la ficelle, à laquelle le poids était suspendu ; mentionnons qu'une autre perforation, située au sommet, vient communiquer avec le trou

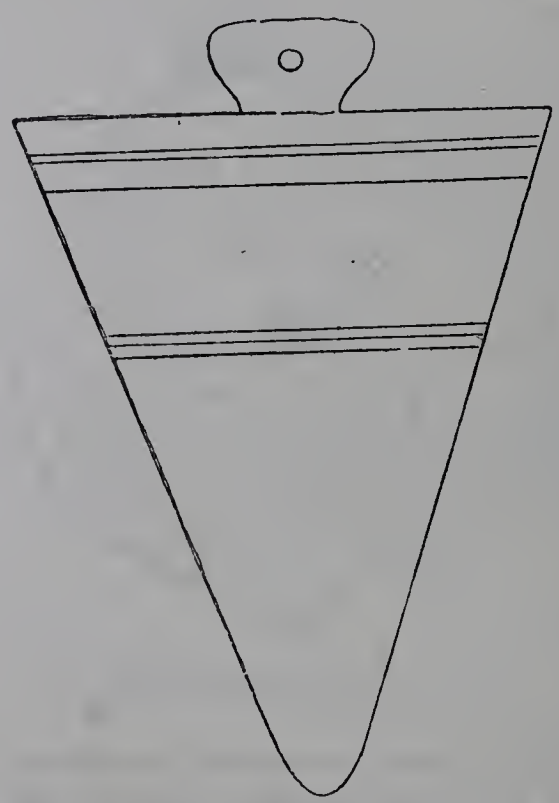

(Fig. 8). Bronze. *Perpendiculum* Gallo-Romain.

horizontal, ce qui permettait au fil de partir du centre même du *perpendiculnm*.

Non loin du curieux objet que nous venons de décrire, nous recueillons un gond en bronze, sur lequel devait tourner le pivot d'une porte ou d'une fenêtre ; la partie qui se trouvait scellée offre encore la forme d'une queue de poisson ou d'hirondelle ou bien *queue d'aronde*, ainsi nommée par les ouvriers parisiens, fendue par le milieu, de façon à former deux tiges écartées, ce qui permettait de sceller plus solidement le gond à la muraille ; la partie

opposée recevant la ferrure de la porte est percée d'un trou de 11 à 12 millimètres de diamètre, dans lequel pivotait la porte. Ce bronze présente la bavure très apparente de la fonte du métal, à

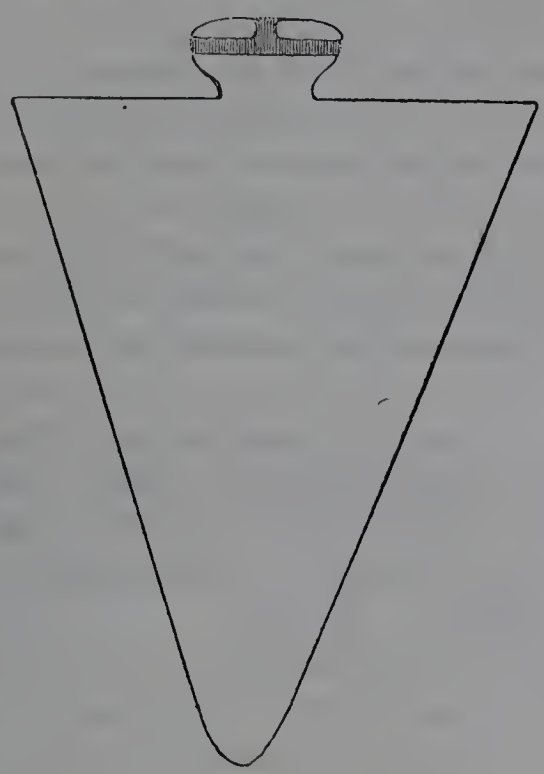

(Fig. 9). Bronze. *Perpendiculum* Gallo-Romain. — Coupe.

laquelle adhère encore une petite quantité de plâtre, conservé par l'oxyde de cuivre, et qui fixait notre petit bronze dans la maçonnerie (fig. 10).

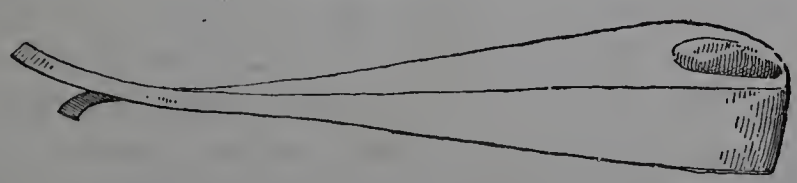

(Fig. 10). Bronze. Gond Gallo-Romain.

Chez les Romains, les portes s'ouvraient comme les nôtres, les entrées intérieures qui donnaient accès dans les chambres étaient seulement fermées par des tentures.

Les portes sur rue étaient souvent garnies de marteaux ou poignées, d'un effet très décoratif ; des boutons, des clous en bronze le plus souvent et dorés en ornaient les battants.

Les gonds en général, trouvés à Pompéi, différaient sensiblement

de celui que nous publions; ils ressemblaient à nos charnières, c'est-à-dire étaient composés de deux parties semblables, réunies au milieu par une goupille qui permettait aux gonds d'articuler : une des deux parties était appliquée au montant de la porte au moyen de clous, l'autre était fixée au cadre dormant scellé dans la construction, ainsi que cela se pratique encore de nos jours.

Les portes chez les anciens étaient composées des parties suivantes : deux pièces de bois verticales, une de chaque côté, touchant la maçonnerie, appelées de nos jours les *montants*, terme technique, quatre pièces transversales que nos menuisiers appellent les *traverses* et qui partagent chaque vantail en trois panneaux séparés. On voit qu'à l'époque Gallo-Romaine, les portes étaient absolument semblables à nos portes à deux battants, composées le plus souvent de trois panneaux, encadrés de moulures par battant ou vantail.

Chez les Latins, la garde des clés de la porte (*janua*) était confiée au *janitor* (portier) ; l'*ostiarius* (esclave portier) était, dans les premiers temps de Rome, enchaîné à l'entrée de la porte, afin de reconnaître les amis ou visiteurs du maître.

Nous recueillons un poids (*pondus*) en terre cuite rouge brique, il est percé horizontalement d'un trou à sa partie supérieure, nous pensons qu'il servait à tendre la chaîne de fil sur le métier du tisserand. Nos fouilles rue Gay-Lussac et rue Le Goff nous ont offert déjà quelques spécimens de ces poids en terre cuite, publiés ici.

On charge dans les tombereaux une grande quantité de fragments de vases hémisphériques décorés de reliefs d'une grande richesse ; nous n'entreprendrons pas de faire l'historique de cette poterie, si connue par la beauté de sa terre, de sa forme et des sujets employés à orner sa périphérie. Déjà notre fouille des rues Gay-Lussac et Le Goff a fait l'objet d'une étude de cette poterie sigillée ; il nous suffira donc aujourd'hui de publier quelques dessins des figures décoratives découvertes sur ce point, dans un remblai appartenant à l'époque Gallo-Romaine. Nous trouvons, comme toujours, l'image du cerf, qui joue un grand rôle dans le décor de ces poteries. Un fragment d'une *patina*, sorte de petit saladier ou bol, qui était employé à présenter sur la table des fricassées, des compotes et des comestibles, qui se servaient avec de la sauce (la forme de cette poterie convenait particulièrement à ce genre de service sur la table), nous présente un cerf sous un bois de chêne, du type de celui que nous publiâmes dans la *Revue archéologique*, 1892 (fig. 2). Com-

paré à la figure 11, que nous donnons ci-contre, les jambes de devant de l'animal ont le même mouvement, l'empreinte est lourde, les bois placés à gauche de la tête s'abaissent sur les reins, comme dans la première figure recueillie rue Le Goff. Les détails d'ornementation sont dissemblables.

Enfin le dessin du chêne et du cerf appartient bien à la même époque que celui de la rue Le Goff.

Un autre fragment de coupe hémisphérique est décoré d'animaux fuyant à toute vitesse ; ici pas de feuillages, pas de rinceaux, les animaux seuls font les frais de la décoration (fig. 12). Un autre fragment offre, comme principal décor, une suite d'aiglons vus de face, se répétant autour de la circonférence du vase (fig. 13). Sur

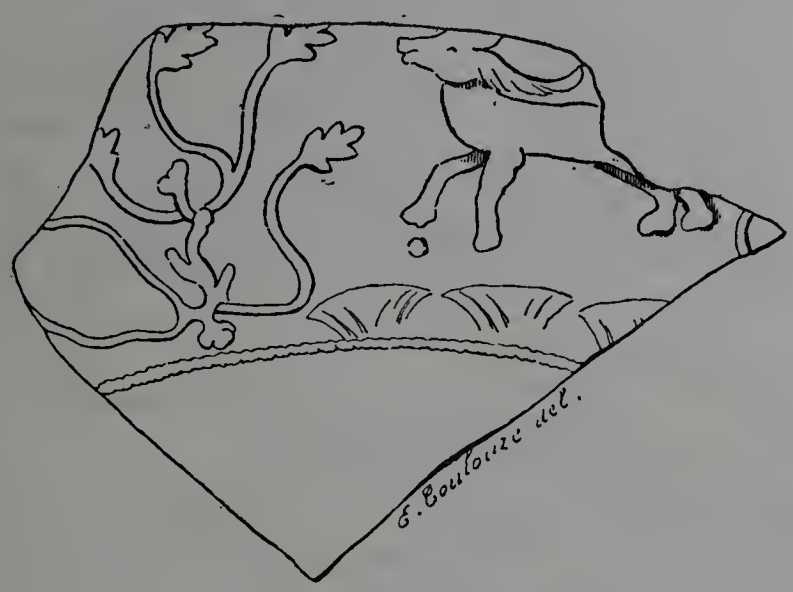

(Fig. 11). Poterie Gallo-Romaine.

une autre poterie, de même forme, nous voyons une renommée ou victoire ; ce genre de décoration se rencontre plus rarement sur la poterie trouvée dans le sol parisien. La figure que nous publions aujourd'hui est vêtue de la *palla*, vêtement qui couvrait le plus souvent les personnages mythologiques, les déesses ou les grandes dames : comme on le voit par la figure 14, ce vêtement était long et flottant. Notre personnage tient de la main gauche la *tuba*, instrument employé comme trompette dans l'armée romaine ; la main droite levée tient une couronne de chêne. Les ailes de la figure sont légèrement éployées ; une seule, l'aile gauche, est bien imprimée dans la terre ; l'empreinte de l'aile droite s'ac-

cuse légèrement, l'artiste a tenu compte de la perspective; les pieds de la figure reposent sur une boule.

Les nombreux monuments, tels que les statues, les médailles, les monnaies, les reliefs des terres cuites, les peintures, nous ont conservé la figure de la victoire et nous la représentent ailée. Il paraît que, dans les temps les plus reculés, cette divinité n'avait pas encore l'attribut qui lui permettait de descendre de l'Olympe sur la terre. Les poètes anciens ont adopté cette forme de la victoire, qui a été consacrée à travers les âges par l'usage. Enfin cette fiction poétique existe encore chez nous, que la victoire doit avoir des ailes.

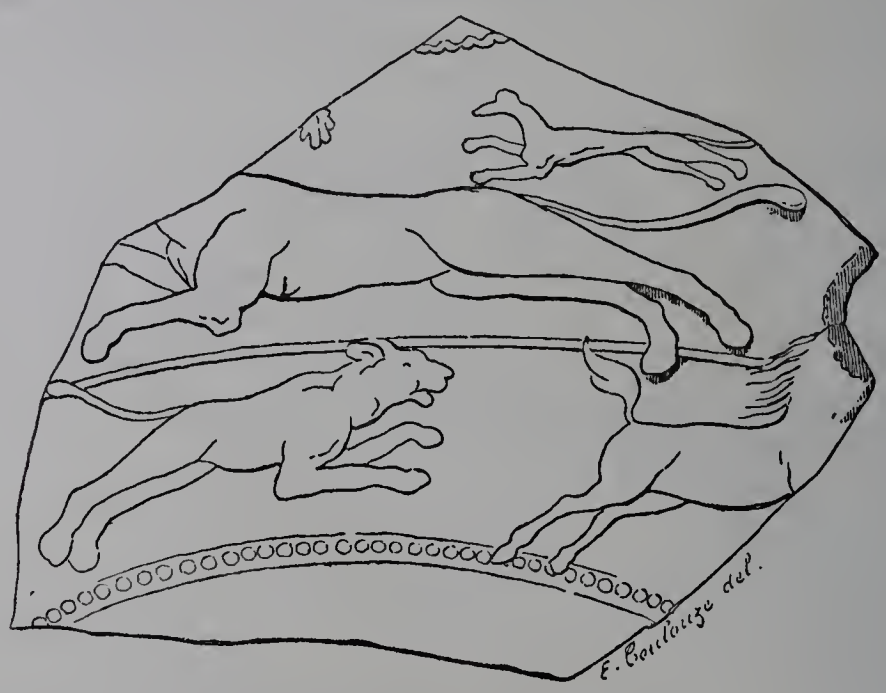

(Fig. 12). Poterie Gallo-Romaine.

Hors du domaine de la mythologie, on croit que les ailes furent données, pour la première fois, à la Victoire par le grand sculpteur d'Athènes Bupale ou bien encore, le peintre Aglaophon.

Notre petite Victoire présente le prix, le plus précieux, le plus noble, le plus envié, la couronne de chêne, qui, dans le principe, portait le nom de civique, et se décernait à celui qui avait sauvé la vie d'un citoyen ou au guerrier qui avait accompli un fait d'armes utile au pays. Dans la suite, elle se composa de feuilles d'or imitant le chêne.

On remarque sur des médailles des couronnes civiques décernées aux officiers supérieurs par le Sénat.

M. Robin, notre dévoué et fidèle collaborateur dans nos recher-

ches, rencontre, au milieu des tessons que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, le *sigillum* CINTVGNATV.

Cette empreinte a été déjà trouvée par nous, il y a quelques années, dans nos recherches au quartier de la Montagne Sainte-Geneviève.

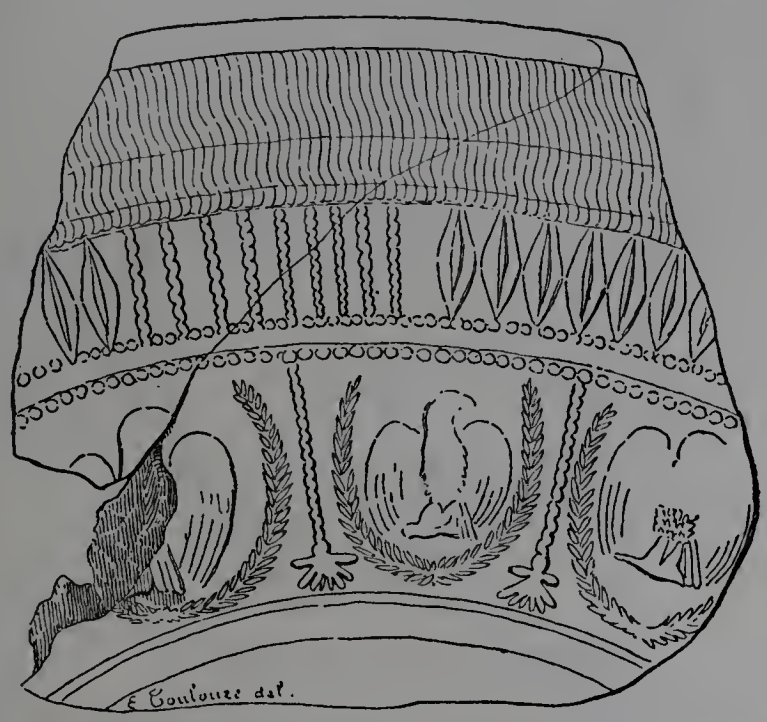

(Fig. 13). Poterie Gallo-Romaine.

Dans notre article « Un témoin des Ages antiques à Lutèce », publié dans la *Revue archéologique*, année 1890 (fig. 7 bis), nous constatons la présence réitérée dans la décoration de la poterie sigillée, découverte dans le sol parisien, d'un petit personnage en relief armé du glaive et du *scutum*, prêt à combattre ; nous le rencontrâmes, pour la première fois, dans nos recherches à Saint-Marcel, dans un remblai, puis nous le vîmes figurer sur un fragment de poterie, exposé dans une des vitrines du Musée de Cluny (rez-de-chaussée) ; nous le trouvâmes encore dans nos recherches de la rue Le Goff; aujourd'hui nous le voyons figurer, pour la quatrième fois, dans la décoration d'un vase orné d'une figure nue (fig. 14 bis).

Un autre fragment présente un aigle aux ailes éployées, vu de face et placé au milieu d'un cercle, composé de deux filets parallèles (fig. 15).

Bien que l'aigle fût très populaire chez les anciens, nous ne le rencontrons que très rarement à Paris dans la décoration des vases

antiques. Dans tous les temps, l'aigle est représenté comme l'emblème de la force, de la puissance; de là à la majesté il n'y avait

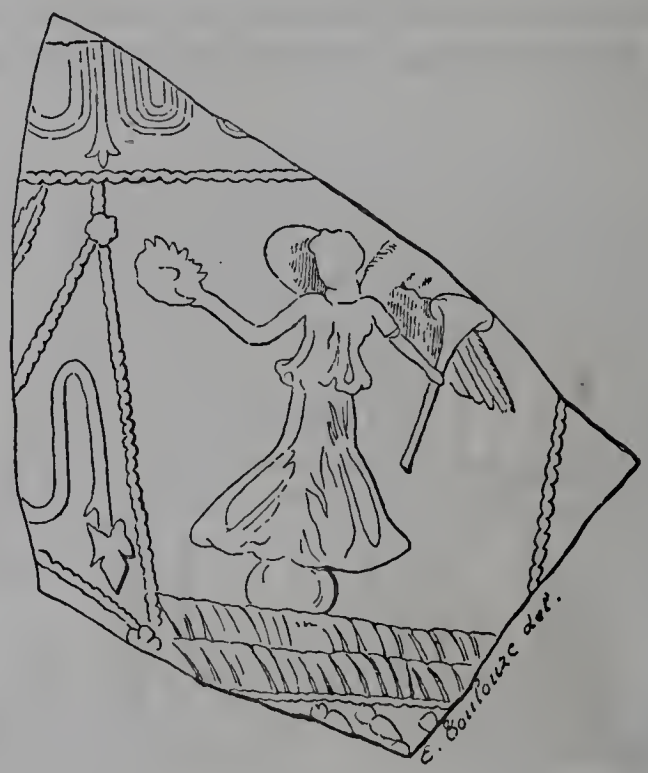

(Fig. 14). Poterie Gallo-Romaine.

qu'un pas. C'est à ce titre que l'aigle a figuré dans les symboles des souverains.

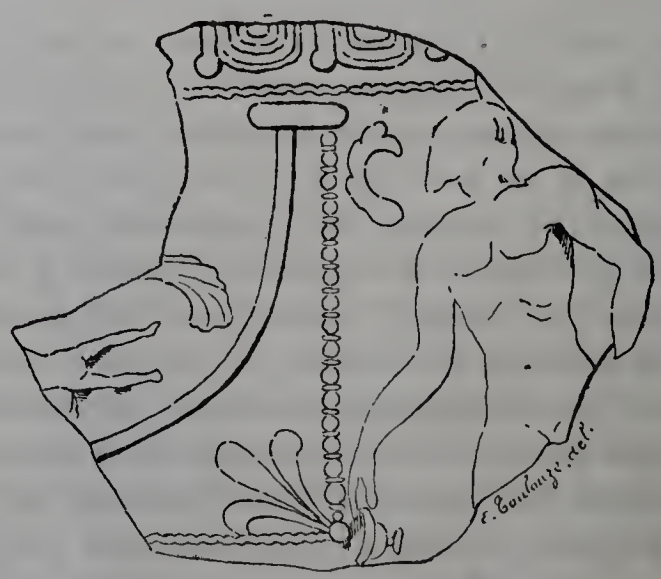

(Fig. 14 bis). Poterie Gallo-Romaine.

Dans la mythologie il fut consacré à Jupiter, dont il tenait les foudres dans ses serres. On le trouve sur les monnaies antiques

Grecques et Romaines. Suivant Quinte-Curce, il décorait les enseignes des rois de Perse. Plus près de nous, l'aigle fut popularisé par les armées Romaines; la 5e légion avait l'aigle pour marque distinctive; l'aigle de la 22e légion, qui combattit en Allemagne, a les ailes éployées, ainsi que notre *aquila* décoratif. L'aigle de la 22e légion, monument précieux, fut trouvée à deux pieds et demi sous terre et recouverte soigneusement de pierres. Il y a lieu de croire, suivant le comte d'Erbach, que, dans une rencontre où la légion romaine fut assaillie par les Allemands, l'*aquilifer*, ne pouvant se sauver de la mêlée avec l'enseigne, aura séparé l'aigle de la hampe qui la supportait et l'aura ensevelie dans la terre, où elle fut découverte en 1820.

(Fig. 15). Poterie Gallo-Romaine.

Ce genre de poterie est, comme toujours, décoré de gladiateurs, de figures nues, de fleurs, de fruits, de plantes aquatiques, d'animaux, tels que lapins, lions, chiens, oiseaux, sangliers, cerfs, chevaux, tigres, ours, etc. Ainsi que tous les travaux artistiques, il semble que l'art de la fabrication de cette belle poterie sigillée n'ait brillé d'un si bel éclat que pour disparaître à jamais dans la grande tourmente du Ve siècle (fig. 16).

Nous recueillons deux boucles en bronze (fig. 17 et 18), dont les parties courbes sont figurées par deux têtes de reptiles; ce type décoratif, qui semble appartenir à notre région, est en tout sem-

blable à celui de la boucle qui figurait dans l'ensemble de la trousse de médecin-chirurgien du IIIe siècle, découverte par nous, et publiée dans la *Revue archéologique* de 1882.

En compagnie de ces deux boucles, nous trouvons une fort belle fibule en bronze, de bonne conservation; elle est à charnière; l'épingle, qui est absente, tournait dans une encoche pratiquée à l'extrémité du corps du bijou; l'arc est décoré d'un travail bien exécuté. Ce type nous semble moins ancien que celui dit à boudin

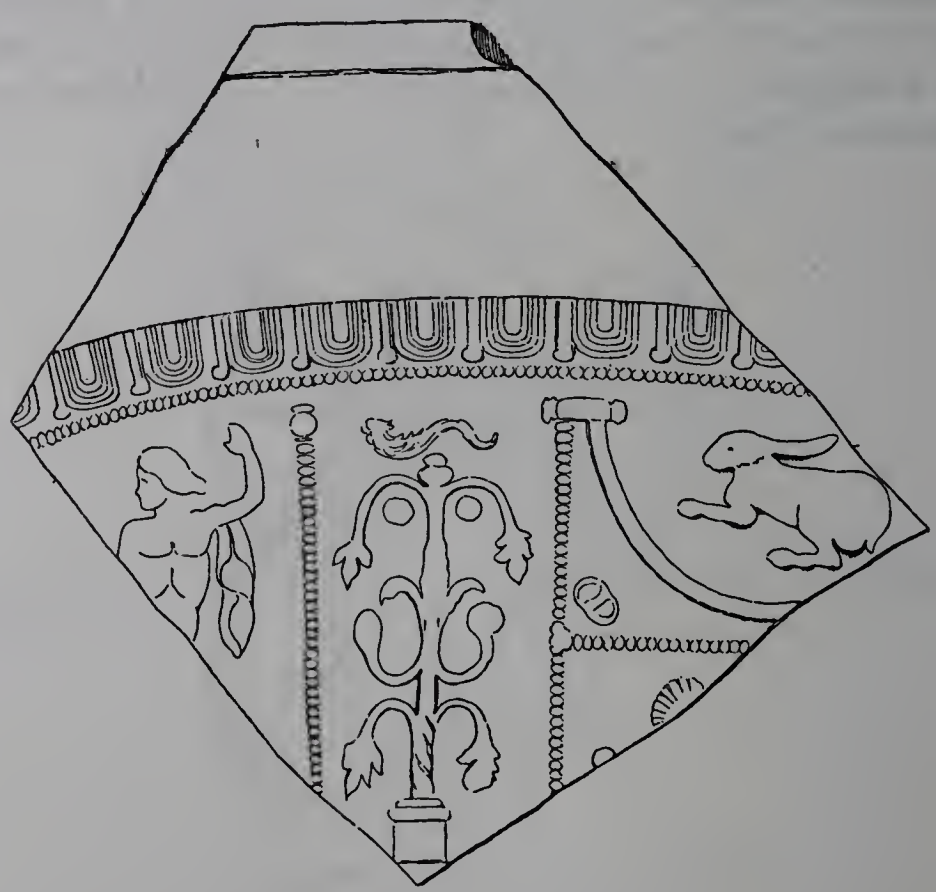

(Fig. 16). Poterie Gallo-Romaine.

ou épingle de nourrice, mais il est plus riche comme décor de gravure et comme emploi du métal. L'épingle qui fixait le bijou au vêtement était cachée dans une rainure, pratiquée à l'extrémité opposée à la charnière, de façon à éviter des piqûres aux doigts de la personne qui l'employait.

Une autre agrafe en bronze, affectant la forme d'une coquille bivalve, a été découverte non loin des boucles.

Dans cette partie du vieux sol parisien (Ve et VIe Arrondissements), ce genre de boucles à harnais se rencontre souvent.

Si nos souvenirs sont précis, plusieurs de ces boucles furent découvertes par Grivaud, en 1807. Nous en rencontrâmes plusieurs dans nos recherches rue Le Goff.

Nous avons le plaisir de trouver un petit bracelet, *spinther* des latins, que portaient les femmes de Rome et les Gallo-Romaines de Lutèce. La particularité de ce bijou est son élasticité, qui exerçait une pression sur les chairs et le faisait rester en place; c'est de cette pression circulaire que lui vient son nom, faisant allusion au *sphincter*, muscle constricteur.

Une des extrémités de notre petit objet de parure présente une dizaine d'ondulations du bronze, se terminant par une sorte de courbe du métal qui, en s'accrochant, serre ou desserre à volonté le bijou qui comprime le bras.

Avec notre petit bronze, se trouve une bille formée de deux hémisphères, qui ont été moulés en terre dans la *forma* et cuits

(Flg. 17 et 18). Bronze Gallo-Romain.

à une assez haute température ; les jouets de nos petits Gallo-Romains se rencontrent volontiers dans presque toutes les fouilles du vieux sol parisien et ressemblent beaucoup à ceux de nos enfants. Voici comment les jeunes Romains jouaient aux billes ou, pour être plus exact, à la *tabula* : on disposait à terre et à une certaine distance l'enjeu, qui était composé de billes, de noix ou de noisettes ; au but se trouvait une planche inclinée, sur le haut de laquelle le joueur posait une bille qui, roulant sur le plan incliné, descendait rapidement à terre, heurtant celles qui avaient été réunies sur un point. Chacune de celles touchées appartenait à l'enfant qui venait de jouer ; de nos jours, ce jeu se nomme *tapette*.

Dans le voisinage de la bille se rencontre un petit bronze, offrant l'image d'une personne qui devait être allongée sur une sorte de

siège long à dossier renversé ; le tronc seul du personnage est parvenu jusqu'à nous. Cette petite figure est barbare d'exécution ; une chevelure coupée à la hauteur des oreilles enveloppe toute la tête, dont la figure est dessinée par deux trous circulaires formant les yeux et une entaille horizontale pour la bouche; le tout, enfin, est d'une exécution absolument primitive, digne tout au plus des préhistoriques.

Nous trouvons deux clous en bronze à tête dorée, ayant la forme des têtes de clous qu'emploient nos tapissiers modernes pour fixer les étoffes sur les sièges ; ce genre de clous était employé à l'époque Gallo-Romaine à orner les panneaux extérieurs des portes ; le diamètre de nos clous antiques est de $0^{m}02$ à $0^{m}03$, la tige s'enfonçant dans le bois est de 2 à 3 centim. de longueur. Cette fouille présente beaucoup d'analogie avec celle de la rue Gay-Lussac, où nous rencontrâmes un nombre relativement considérable de menus objets d'un usage domestique ou professionnel. Nous recueillons des boucles de harnais (fig. 19, 20, 21, 22 et 23), un plat creux ou

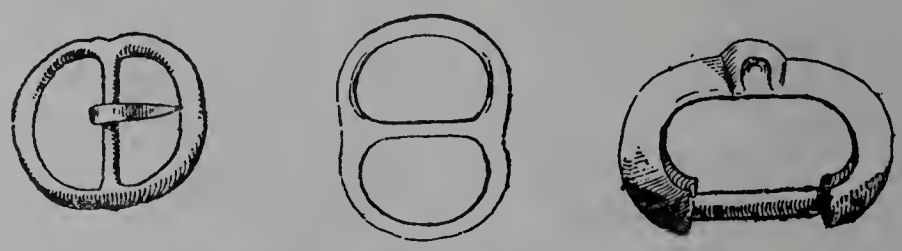

(Fig. 19, 20 et 21). Bronze Gallo-Romain.

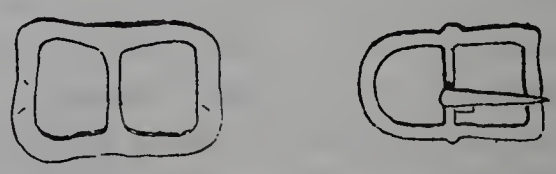

(Fig. 22 et 23). Bronze.

catinum, — tous ces objets sont en bronze —, des os tournés (fig. 23 bis), une presselle en bronze (fig. 24), une petite curette ou *auriscalpium* (fig. 25) en os, puis une petite curette de $0^{m}006$, dont l'emploi était de doser les poudres médicamenteuses ; l'ensemble du petit bronze mesure $0^{m}13$ de longueur, l'extrémité manuelle est tordue en forme de câble (fig. 26), un sifflet creusé dans un andouiller de cerf (fig. 27), de la verrerie, de la poterie, des lampes appartenant à l'époque Gallo-Romaine. Nous trouvons aussi

un très petit *unguentarium* en verre, d'une irisation fort belle ; ce

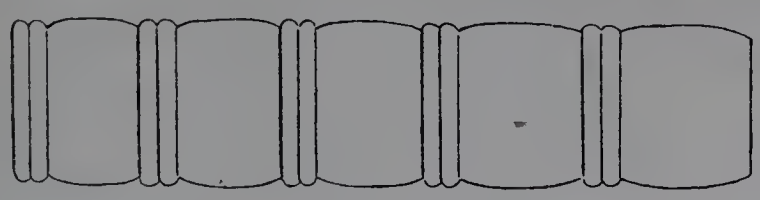

(Fig. 23 bis). Os tourné.

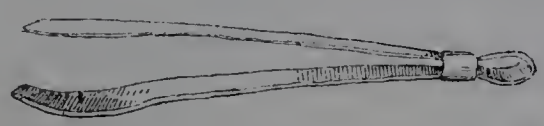

(Fig. 24). Bronze. Petite Presselle.

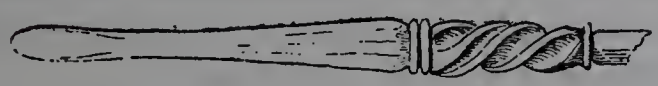

(Fig. 25). Bronze. Auriscalpium.

(Fig. 26). Bronze. Curette.

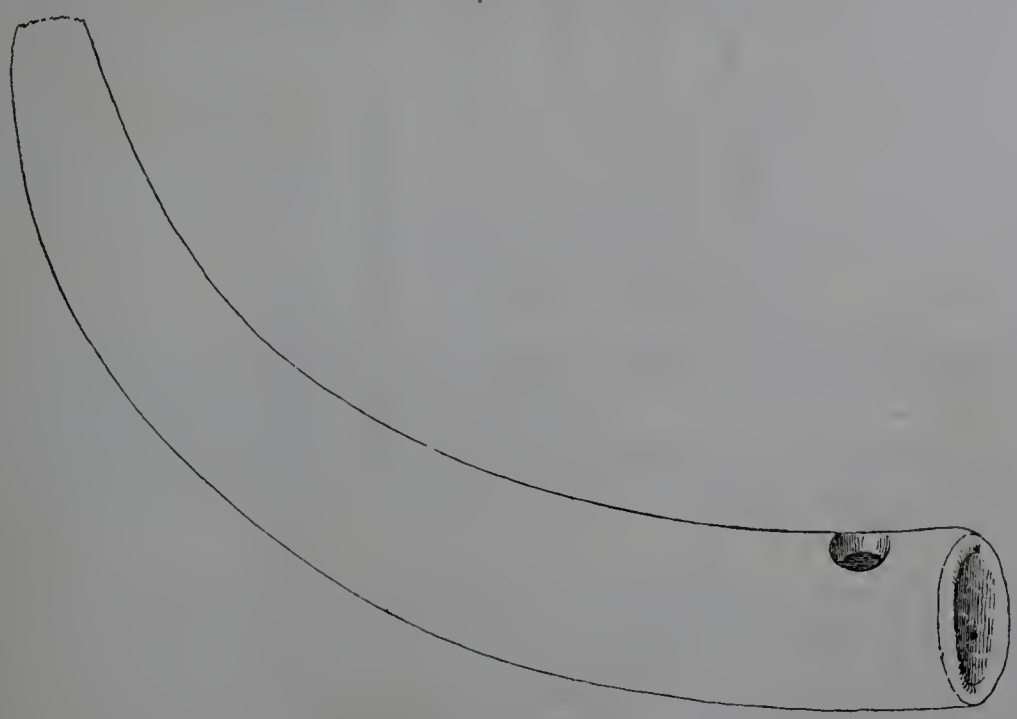

(Fig. 27). Sifflet.

petit flacon est délicieux de forme et de conservation ; le diamètre de son orifice est de $0^{m}005$, celui de sa base de $0^{m}025$, et sa hau-

teur de $0^{m}035$ (fig. 28) ; un vase de forme carrée en verre (fig. 29).

(Fig. 28).
Verrerie Gallo-Romaine.

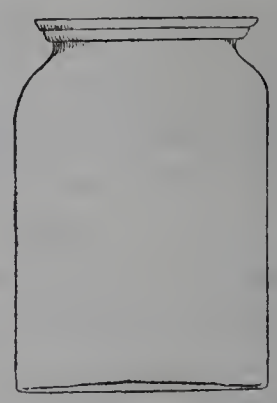

(Fig. 29).
Verrerie Gallo-Romaine.

Poursuivant nos recherches, nous rencontrons quelques épingles en bronze à tête ronde ou taillée à facettes, quelquefois à tête sphérique (fig. 30, 31, 32, 33, 34 et 35).

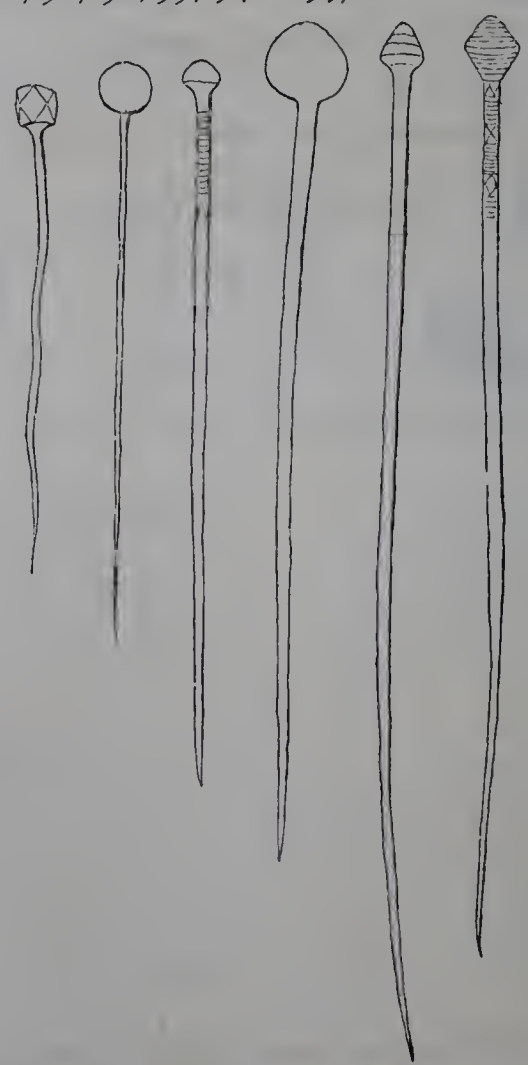

(Fig. 30, 31, 32, 33, 34 et 35). Bronzes, Épingles Gallo-Romaines.

Ces épingles servaient à parer la beauté de nos Lutéciennes; les dames romaines recherchaient surtout les chevelures blondes, à ce point qu'elles se faisaient raser la tête et la couvraient de chevelures achetées en Germanie ou dans les Gaules.

Il résulte aussi de nos propres découvertes que les guerriers Gaulois relevaient leur abondante chevelure au moyen d'épingles de bronze, qui mesuraient de $0^{m}12$ à $0^{m}55$ de longueur. Le musée du Trocadéro possède des épingles de bronze de grandes dimensions qui, il y a quelques siècles, servaient aussi à la coiffure des Péruviens.

(Fig. 36). Terre cuite Gallo-Romaine.

(Fig. 37). Terre cuite Gallo-Romaine.

Parmi les os travaillés se rencontre une curette ou *auriscalpium*, dont l'extrémité manuelle est rompue;

Une agrafe de vêtement affectant la forme d'une coquille bivalve, vulgairement nommée coquille de saint Jacques ou *coquille de pèlerin*;

Deux coupes ou assiettes (sorte de *catinum*), fort bien tournées, d'un beau profil, mesurent $0^{m}16$ de diamètre; elles reposent sur une base de $0^{m}06$ de diamètre. Une troisième assiette (*catinum*), en terre mieux cuite, d'un ton gris bleuâtre, à bords plus élevés que les deux premières, se rencontre dans un sol noir et boueux, sorte de puisard antique (fig. 36 et 37).

Ce genre de poterie, si soignée, presque toujours parfaite comme

finesse de terre, comme forme et comme cuisson, ne se rencontre pas au-delà des anciens faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, ne dépassant pas la rivière de Bièvre ou des Gobelins, le faubourg Saint-Germain, ayant pour dernière limite Saint-Germain-des-Prés et toute la partie du vieux Paris (rive gauche) limitée par l'enceinte de Philippe-Auguste, le faubourg Saint-Jacques, dernière limite la Maternité et les Enfants assistés. De Saint-Médard à la manufacture des Gobelins, on ne rencontre plus, en général, que la poterie appartenant à l'époque chrétienne, époque de décadence dans l'art de la terre cuite à pâte dure ; à ce moment, la forme change, la poterie rouge devient rose et se décolore aisément ; l'éclat rouge, vif et brillant n'existe plus, mais la forme de la poterie dénote toujours un sentiment très artistique chez le potier, qui ne possède plus les beaux tons de l'époque païenne. En revanche, alors apparaît la peinture décoratrice en blanc sur fond noir, gris ou rouge brique ; ce genre de décoration se compose de filets et de quelques ébauches de rinceaux très simples, placés entre des filets parallèles. Quelques-unes de ces poteries, ainsi que celles de l'époque Gallo-Romaine, présentent des décors exécutés en creux, sortes de *grafiti*, qui règnent autour de la panse des vases.

Les poteries païennes, chrétiennes et mérovingiennes de notre pays présentent chacune un changement dans la forme, dû aux divers conquérants de la Gaule : les premières, parce que l'art gaulois avait emprunté quelques types aux Romains ; les secondes, parce qu'elles tombèrent dans une sorte de décadence dans l'art de préparer la poterie rouge, dite sigillée, à pâte dure et brillante ; et les troisièmes, parce qu'elles subirent l'influence Germanique, qui accuse un type bien tranché dans la forme, s'éloignant de l'art national gaulois. Nous ne voulons pas dire pour cela que nos ancêtres ne possédaient pas un art, un type tout particulier à notre pays ; nous voulons seulement démontrer qu'à partir de notre contact avec les divers conquérants les poteries de formes sphériques ou ovoïdes se modifièrent dans leurs proportions, la préparation de la terre, la couleur et la cuisson.

Nous pouvons affirmer que les potiers Parisiens de l'époque chrétienne connaissaient un émail plombifère ou plombeux très fusible, d'un ton franchement vert, mais adhérant mal sur la terre cuite de notre région ; en voici la preuve :

En 1884, nous trouvâmes, boulevard de Port-Royal n° 6, dans une sépulture chrétienne une bouteille en terre à ondulations, couverte d'un émail vert, s'écaillant au contact de l'air ; ce genre d'émail était connu des Grecs, ainsi que l'affirme une coupe, qui figure dans notre collection et quelques objets en terre cuite exposés au Musée du Louvre (Galerie Italo-Grecque). La fabrication de l'émail vert, trouvé au IVe ou Ve siècle, fut perdue pendant la sombre époque du moyen âge ; cela tient probablement à ce que chaque potier travaillait isolément. Le manque de contact avec les ouvriers de cette profession empêchait la conservation des procédés dans l'art de l'émaillerie et sa propagation dans les ateliers. Ce voile de l'ignorance qui couvrit la fabrication des émaux à base de plomb de diverses couleurs dans nos pays ne fut soulevé que près de neuf cents ans plus tard par l'immortel Bernard Palissy.

Quelques squelettes furent rencontrés à l'angle formé par les rues Hautefeuille et de l'Ecole-de-Médecine, non loin de la dernière construction, exécutée en ces dernières années ; l'absence complète de tout mobilier funéraire auprès des restes humains, le manque de patine qui se remarque toujours sur les ossements antiques, une tête de mort enveloppée d'un lambeau d'une étoffe verte bien conservée nous font supposer que ces sépultures appartiennent au moyen âge.

Les seuls vestiges Gallo-Romains qui furent recueillis se trouvaient sous la construction de l'architecte Gondouin.

Non loin du trottoir de la rue de l'Ecole-de-Médecine et en partie sous la Chapelle des Prémontrés, nous rencontrâmes une construction de forme circulaire, exécutée en moellons taillés ; elle mesure 6 mètres de diamètre avec plus de 8 mètres de profondeur au-dessous du trottoir de la rue. Cette sorte de grand puisard était traversée aux deux tiers de son diamètre, par une grosse muraille appartenant (il y a presque certitude) au mur latéral de la Chapelle des Prémontrés (voy. les plans et fig. 38, 39 et 40).

La destination première de cette construction ne nous semble pas avoir été celle d'un puisard. Généralement la construction de ces sortes de pertes d'eau n'est pas exécutée avec le luxe et le soin que nous constatons ici, les pierres sont toujours assemblées grossièrement ; ici la maçonnerie était bien exécutée, une voûte en pierre couvrait le vide.

Nous regrettons de ne pouvoir déterminer l'emploi de cette

construction ; nous regrettons plus encore de n'avoir pas été témoin de la démolition de la partie supérieure de la voûte ; là, peut-être, était le nœud du mystère. Dans tous les cas, qu'il soit devenu un puisard pour l'établissement d'un maître de bain ou étuviste, cela est incontestable, mais ce qui n'est pas moins incon-

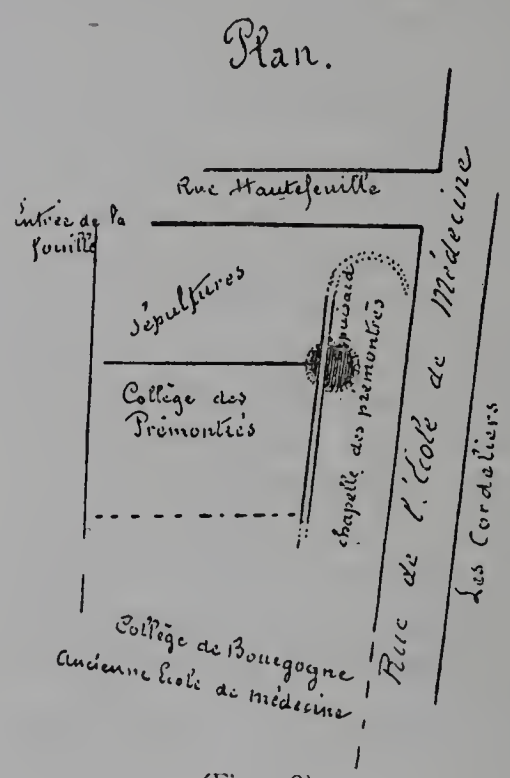

(Fig. 38).

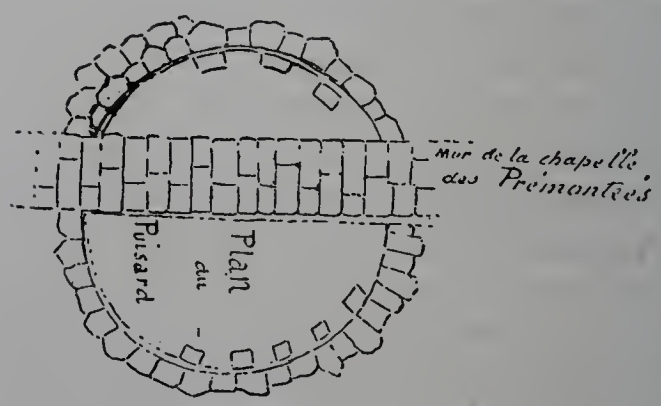

(Fig. 39).

testable, c'est qu'un particulier n'avait aucune raison de construire un puisard d'une telle importance.

Nous avons été à même de rencontrer ces pertes d'eau, dans le vieux sol Parisien, notamment dans nos recherches au Collège Sainte-Barbe.

Nous recueillons plusieurs échantillons de poterie domestique des XIIIe et XIVe siècles (fig. 41, 42 et 43), façonnée en terre cuite grise et jaune, souvent mal lavée, faits au tour, sans couverte ni vernis, cuits quelquefois à une faible température ; ils possèdent une anse et affectent volontiers la forme de la poterie

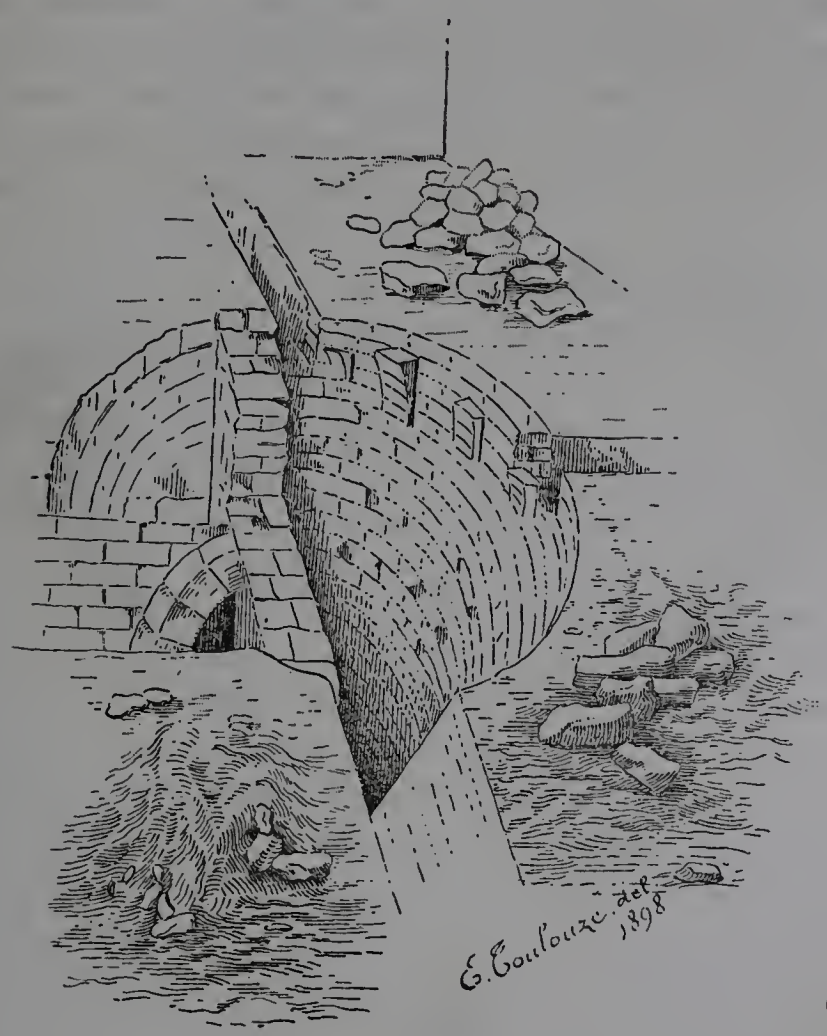

Prieuré (vue d'ensemble)
Fouilles de l'École de Médecine
(Fig. 40).

à anse des Xe, XIe et XIIe siècles, et des Ve et VI siècles, découverte par nous au Champ des sépultures chrétiennes de la rue de l'Arbalète à Paris. Nos poteries des XIIIe et XIVe siècles sont décorées de quelques traits ou raies, rouge ferrugineux, peints par groupes de 5, 6 ou 7 touches, disposées dans la verti-

cale sur la périphérie de la poterie. Ce récipient avait son emploi dans la vie domestique et semble le plus en usage à ce moment pour les besoins de la cuisine, le transport du lait, du vin ; il était employé au besoin à cuire les aliments. Il avait une autre destination ; après avoir été l'inséparable de la vie, il accompagnait encore les hommes à leur dernière demeure, en servant à une vieille coutume religieuse, qui était observée aussi bien à Paris que dans la banlieue. Lorsque, sortant de l'église, le mort avait été transporté au cimetière et déposé au fond de la fosse, dans un cercueil de bois ou de pierre, on mettait auprès de lui quelques

(Fig. 41).

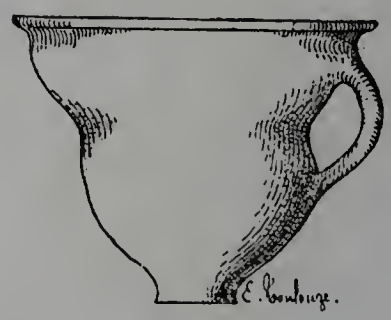

(Fig. 42).

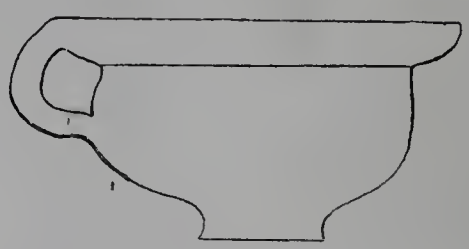

(Fig. 43).

poteries à anse percées de petits trous à leur périphérie, destinés à activer la combustion du charbon ardent sur lequel brûlait de l'encens pendant les prières et les derniers chants funèbres des prêtres. Après l'eau *benoîte* ou *bénite* et la dernière pelletée de terre, la cérémonie terminée, ces petites poteries restaient près du mort et devenaient sacrées ; puis la fosse était comblée par le fossoyeur, avant la combustion complète du charbon et de l'encens, que nous avons rencontrés plus d'une fois au fond de ces petites poteries, recueillies sur différents points de notre vieux Paris et de ses environs.

Mais, revenons à la poterie et à l'émail plombifère indispensable à la confection de la bonne poterie, qui n'apparaît que dans le premier tiers du XIVe siècle, ainsi que le prouve l'ouvrage de Pierre Le Bon, qui fut écrit en 1330 : « Tu reconnaîtras, dit l'alchimiste, lorsque le plomb et l'étain auront été calcinés et brûlés, qu'ils sont parfaitement convertis en verre ». Ce ne fut en effet que vers la première moitié du XIVe siècle que l'émail plombeux fut employé à couvrir les terres cuites grossières, que nous exhumons aujourd'hui du vieux sol Parisien.

Les pichets et autres poteries furent couverts d'un vernis jaune aux XIVe et XVe siècles. Au XVIe, l'émail jaune couvre encore la poterie, le potier connaît l'émail vert ; souvent aussi les deux couleurs sont employées à la fois pour la décoration des pichets.

Les XVIe et XVIIe siècles produisent de nombreux types de vases décorés d'émaux jaunes, verts et rouges. A partir des siècles que nous venons d'indiquer, la grosse poterie domestique est couverte d'une couleur vitrifiable, cloisonnée, c'est-à-dire que l'émailleur, ainsi que le lapicide des pierres tombales, gravait son dessin en creux sur la terre avant la cuisson, puis remplissait les interstices des ornements par les émaux aux différentes couleurs qui, chauffés à point, se vitrifiaient sans altérer le dessin en creux. En général toutes ces poteries du moyen âge étaient à cassure terreuse, à texture lâche, spongieuse et très absorbante, sur lesquelles la couverte ou couleur vitrifiable était absolument indispensable pour éviter la filtration des liquides à travers la terre. A ce moment, la poterie affecte une décoration plus élevée, plus artistique ; le potier possède trois tons, il compose de nouvelles formes (fig. 44), quelquefois ses pichets présentent une tête humaine ; des reliefs, des applications de terre viennent décorer le col ou le ventre des vases qui portent aussi des devises comme : *Vive le bon roy*, *Vive le jeu qui est ici*, *Vive le bon roi de France*, *Bois-moi ;* on voit que les potiers Parisiens faisaient, ainsi que les Grecs, figurer des inscriptions plus ou moins bachiques sur leur poterie. Il y a une grande ressemblance entre les devises Parisiennes et Grecques ; qu'on en juge par ces quelques inscriptions antiques : *Salut, et bois-moi* ; *Bois et ne me dépose pas* ; *La belle fille* ; *le beau garçon* ; *vide-moi* ; *Réjouis-toi* ; *la belle Calipe.*

A partir du XVIe siècle, la poterie présente les formes les plus inattendues, poterie sphérique (fig. 2 et 45), ovale, carrée (fig. 45 bis),

pichets à longs cols, aiguières de formes très variées, poèlons, salières, lampes, entonnoirs (fig. 46), creusets, vases à vin affectant la forme d'une tête humaine (fig. 5 et 47), vases spéciaux pour cuire

(Fig. 44). Plat rond, genre Beauvais.

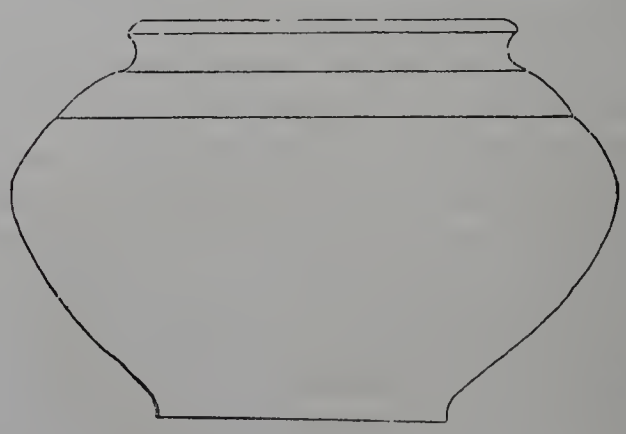

(Fig. 45).

les fruits devant le foyer (fig. 48, 49 et 50), arrosoirs. Enfin, le potier cherche, ainsi que de nos jours, des types nouveaux, afin d'attirer le client par la qualité de la terre, la beauté des formes et le brillant des couleurs.

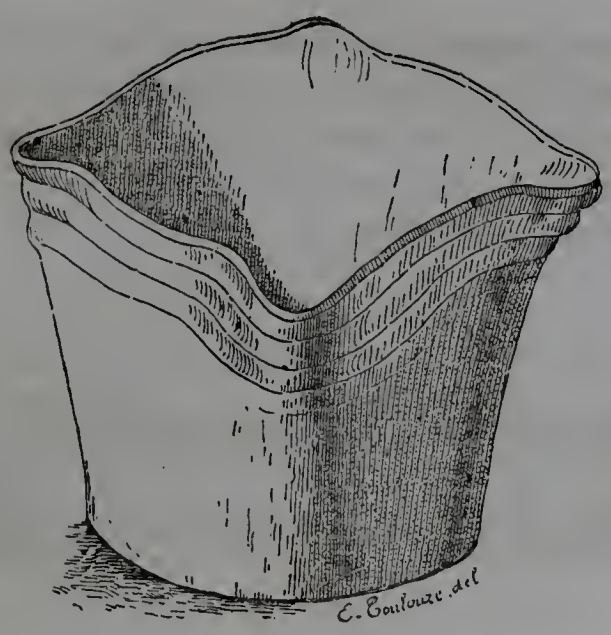

(Fig. 45 bis). Type unique.

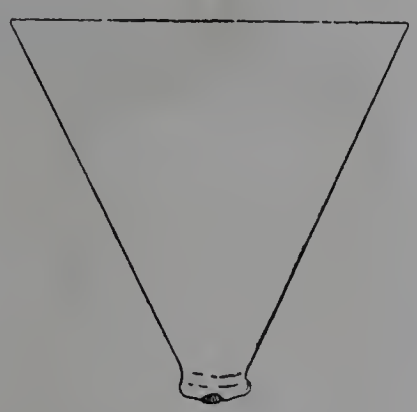

(Fig. 46).

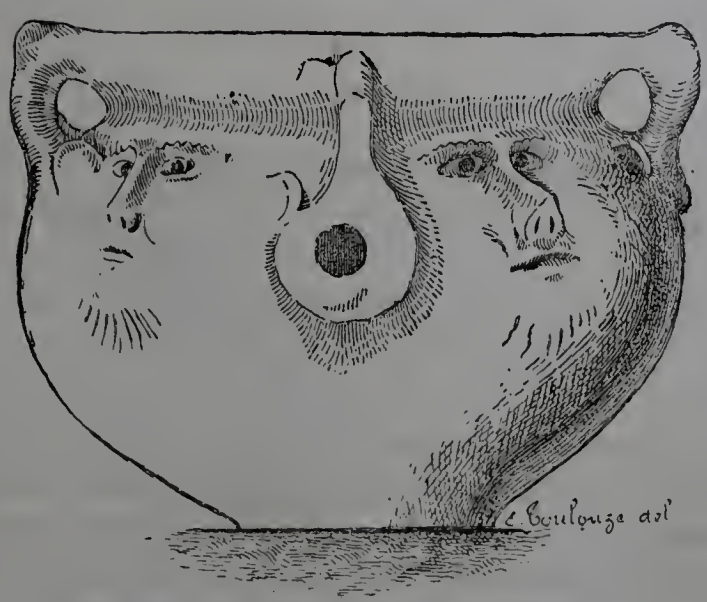

(Fig 47). Vase à Têtes humaines.

Quelques beaux fragments de la verrerie des XIIIe et XIVe siècles, d'une irisation fort belle, se rencontrent dans la décharge de la Glacière, entre autres deux fûts de verre à boire, le premier affectant la forme d'une croix en verre bleu (fig. 51), le second irisé dans un ton vert et mauve (fig. 52).

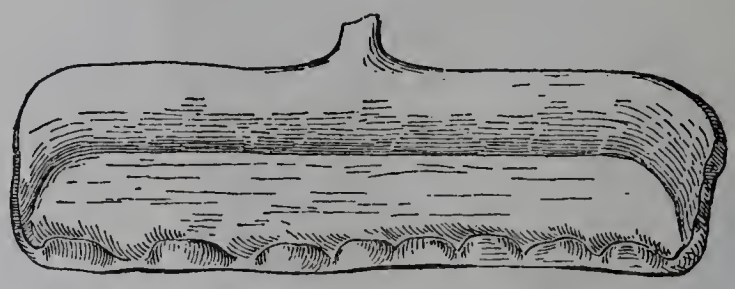

(Fig. 48). Vase servant à cuire les fruits.

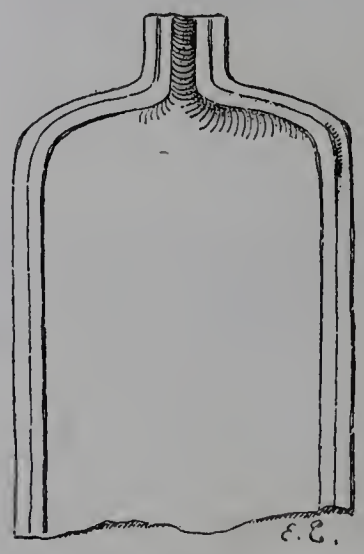

(Fig. 49).

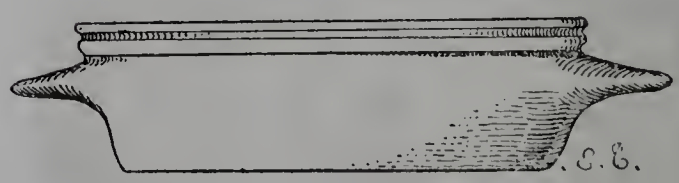

(Fig. 50). Vase à deux oreilles).

Nous devons mentionner quelques types de plats en terre cuite (peut-être de Beauvais). On sait que la céramique de Beauvais était plutôt une terre cuite vernissée qu'une faïence; elle eut une grande renommée et la découverte de ces quelques échantillons est une bonne fortune pour nous.

Puisque nous parlons de terre cuite, disons que notre excellent ami M. le Dr Bon vient de nous offrir une série de carreaux des XVIe et XVIIe siècles, provenant du vieux Paris, artistement décorés et couverts d'un beau vernis plombifère rouge, brun et jaune; parfois le jaune est additionné d'une goutte de vert. Dans tous les cas, la fusibilité de l'émail est parfaite et couvre entièrement la terre rouge brique du carreau, qui mesure $0^{m}20$ à $0^{m}21$ sur chaque face, avec une épaisseur moyenne de $0^{m}04$ (fig. 53, 54, 55, 56, 57 et 58).

Dans le décor de cette grosse céramique on reconnaît le goût français avec son heureux dispositif, la régularité dans la composition des ornements, qui offrent le caractère national, qu'on ne sau-

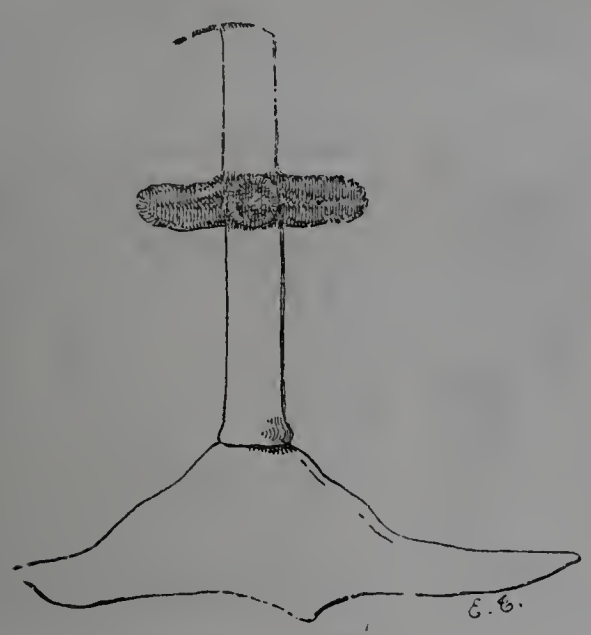

(Fig. 51). Verrerie.

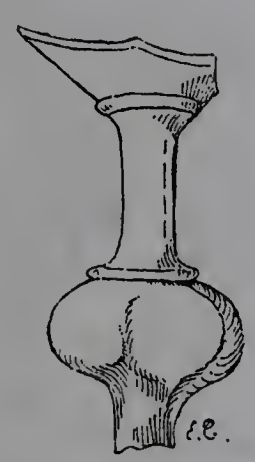

(Fig. 52). Verrerie.

rait méconnaître un seul instant. La décoration consiste dans un dessin en creux qui reçoit l'émail, généralement jaune, s'enlevant sur un fond brun rougeâtre; les motifs décoratifs offrent des blasons entourés de rinceaux, des animaux, comme aigles, griffons. L'un de ces carreaux présente la légende suivante YL FAVL PENSER (il faut penser), disposée aux abords et autour de la terre cuite; un autre carreau offre les attributs du moissonneur, tout d'abord la gerbe de blé, puis les récipients en terre de grès, dans lesquels les moissonneurs transportaient le liquide qui devait étancher leur soif; quatre types parisiens bien connus, qui se rencontrent dans les fouilles et qui appartiennent aux XVIe et XVIIe siècles, sont suspendus aux rinceaux décoratifs du carreau. Les briques et carreaux

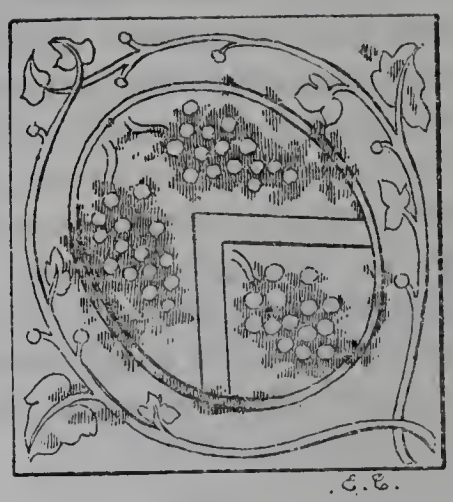

(Fig. 53).

(Fig. 54).

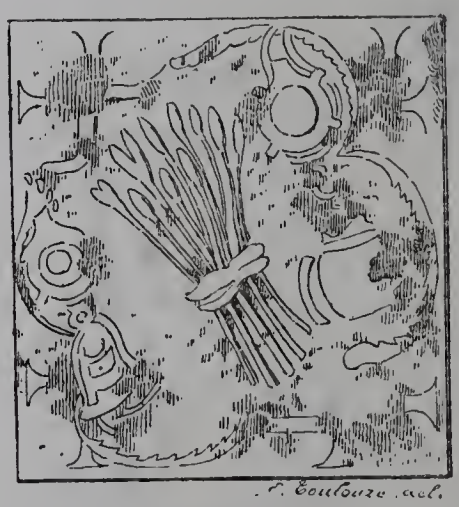

(Fig. 55).

(Fig. 56).

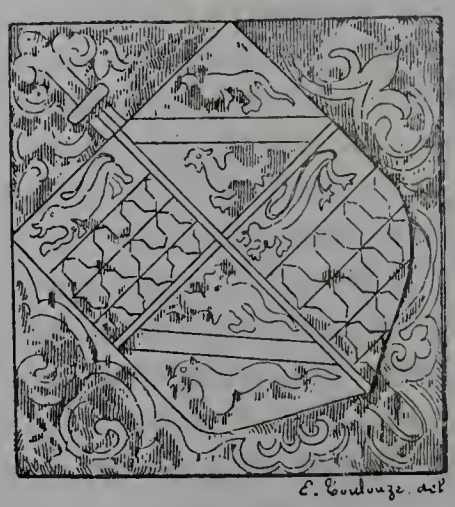

(Fig. 57).

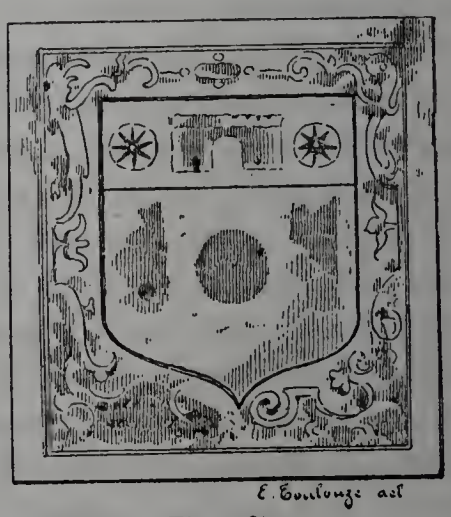

(Fig. 58).

en terre cuite émaillée, employés dans la construction et le carrelage des habitations, ne sont pas d'invention moderne, puisque nous voyons les palais de Crésus, de Mausole, d'Attale, bâtis en briques dures de couleur rouge. Le palais de Darius, celui d'Artaxerxès et les briques de Babylone sont richement décorées de dessins variés, exécutés avec un émail fort beau, bien vitrifié, d'un ton vert métis ou vert chinois et d'un beau jaune. Le bleu entre aussi dans la décoration des briques, qui furent découvertes dans la construction des portes de Babylone.

A Paris et dans les environs, ces carreaux se fabriquaient avec de l'argile grasse et plastique corroyée, à laquelle on mêlait du sable fin, très fusible ; puis on leur donnait la forme au moyen d'un moule ; ensuite on les faisait sécher à l'ombre. Cuits, ils prenaient une couleur rouge, semblable à celle de la brique de nos pays. Plusieurs maisons de Dunkerque et, tout particulièrement, celle de Jean-Bart, ont leurs grandes entrées, leur salle d'attente, leur vestibule, carrelés en terre cuite de $0^{m}20$ de côté ; ces carrelages sont contemporains du fameux chef d'escadre.

Mais revenons à nos Fouilles parisiennes.

A l'angle formé par les rues Bonaparte et du Four, nous recueillons de la poterie des XIVe, XVe et XVIIe siècles, d'un type connu, qui figure dans notre collection.

On a souvent trouvé dans les fouilles de petites boîtes et des tubes en cuivre ou en bronze doré ou argenté, qui contenaient des restes d'onguents desséchés, dont on semblait faire un usage fréquent à l'époque Gallo-Romaine. Il y a bientôt vingt ans, j'avais la bonne fortune de découvrir une trousse de médecin-chirurgien, en bordure de l'ancienne voie Romaine qui conduisait de Paris à Lyon. Ce médecin, qui exerçait son art à Lutèce, il y a 1600 à 1700 ans environ, avait, dans l'ensemble des instruments qui composaient sa trousse, une boîte à onguent, dont le fond en contenait encore une partie, qui fut analysée par M. Vigier, chimiste, à la demande de M. le docteur Dechambre.

En 1895, je trouvais, au *Mons Lucotitius*, à Paris, des restes d'onguent, que j'avais le plaisir d'offrir à mon ami, M. le docteur Deneffe, auteur d'une savante étude sur ma trousse du IIIe siècle.

Vers la fin des travaux de la rue du Four, continuant nos recherches dans les terres, nous venons de recueillir un étui en bronze fort oxydé, mais contenant encore quelques restes d'onguent ; cet

étui, de forme cylindrique, mesure 75 millimètres de longueur sur un diamètre de $0^{m}18$ (fig. 59). (1).

Auprès de l'étui se trouvait une petite spatule, dont l'extrémité manuelle se termine par une olive; l'ensemble de l'instrument mesure $0^{m}17$, la palette à bords mousses, arrondie à son extrémité, a l'épaisseur du papier à dessin ; il offre la forme fort exacte d'une spatule découverte et publiée par Grivaud, en 1807. Ce genre d'instrument appartient à un groupe d'outils qui s'est rencontré souvent dans nos recherches. L'extrémité manuelle, terminée en olive, servait à dilater le col de la matrice ou à suivre des trajets fistuleux. De tous les instruments antiques, celui-ci était le plus

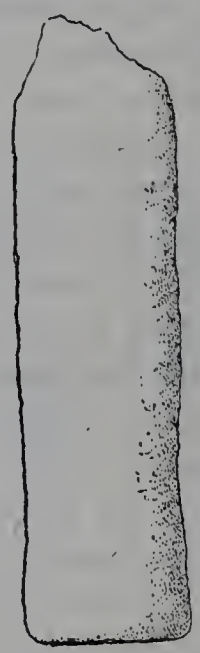

(Fig. 59). Bronze.

fréquemment employé pour toutes sortes d'usages médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques (fig. 60). *Marcellus* parle de la spatule qui sert à mélanger les médicaments ; il nous dit qu'elle peut être en bois ou en cuivre. *Léonide* et *Archigène* parlent de spatules à bords tranchants, la nôtre est à bords mousses. *Scribonius Largus* signale aussi la spatule comme un instrument dont on se sert pour mêler les médicaments. Enfin disons, pour terminer la liste

(1) Voici l'analyse du savant professeur M. Heymans, de l'Université de Gand. — On y trouva le plomb qui en faisait la base, sous forme de carbonate, 89 °/₀ ; des traces de fer et de cuivre ; malgré les siècles écoulés, dit M. Deneffe, l'onguent était assez bien conservé pour que l'habile chimiste pût en faire l'analyse qualitative et quantitative, fort exacte.

des instruments employés par les médecins de l'antiquité et provenant de nos recherches, que nous trouvons encore une aiguille de bronze de $0^{m}11$ de longueur, qui devait servir à coudre les bandes

(Fig. 60). Bronze.

(Fig. 61). Aiguille en bronze.

(Fig. 62). Petit bronze Gallo-Romain.

à pansements (fig. 61) ; puis une petite pince épilatoire, munie de son anneau, mesurant $0^{m}06$ de longueur, et l'extrémité manuelle

d'un instrument admirablement taillé, dont nous ne pouvons déterminer l'emploi (fig. 62).

Dans le voisinage très proche du Panthéon, nous recueillons quelques monnaies romaines, la première à l'effigie d'ANTONIA; avers, tête tournée à droite avec chevelure ondulée découvrant l'oreille droite; cette chevelure qui couvre tout le crâne et l'occipital se termine en pointe, le calme du visage est remarquable, une grande sérénité règne dans tout l'ensemble du beau profil de la femme de Drusus. La légende qui enveloppe la tête ne se compose que de deux mots: ANTONIA AUGUSTA.

Nous trouvons un Gordien III, d'une conservation admirable, les finesses de la gravure sont nettes, l'expression de la bouche, les détails du nez sont extraordinaires, la couronne de lauriers seule est fruste, la gravure des cheveux est fort belle; l'exécution de ce beau relief révèle un véritable talent. Autour de la tête: IMP. GORDIANUS PIUS, FELIX, PATER, AUGUSTUS; au revers: une figure de l'Abondance tenant la balance de la main droite.

Puis, viennent Marc-Aurèle, Vespasien, Magnence, Claude (de la belle époque), des petits bronzes de Constantin. Une monnaie d'un petit diamètre se rencontre près de fragments de poterie; l'effigie de Néron est très commune sur les grands bronzes et très rare sur les petites monnaies qui se rencontrent dans nos fouilles parisiennes; la légende suivante figure à l'avers: IMP. NERO CAESAR AUG.:

Pour terminer la liste, nous trouvons un très petit bronze à l'effigie d'ANTONINUS PIUS, très rare sur les petits bronzes.

Le nombre de monnaies romaines découvertes dans cette fouille de la place du Panthéon est considérable, car plusieurs personnes, parmi lesquelles M. le docteur Capitan, en possèdent un certain nombre trouvées en bordure de la rue de l'Estrapade.

Nous recueillîmes encore quelques monnaies romaines, entre les murs de Philippe-Auguste et la place du Panthéon: Constance, avers: tête laurée regardant à droite, CONSTANTIUS. NOB. CAES.; revers, figure de la justice couverte de la *palla*, tenant une balance de la main droite, une corne d'abondance de la main gauche. Cette monnaie, de grandeur moyenne, est percée d'un trou de forme circulaire formant bélière, qui remonte à l'époque où elle fut frappée; ce bronze était une sorte d'amulette, que nous rencontrâmes souvent dans les sépultures païennes du vieux Paris. Mentionnons encore un moyen bronze à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, têtes

laurées ; au revers : le crocodile enchaîné ; au milieu du champ, un palmier. Cette pièce coloniale, couverte d'une fort belle patine, appartient à Nemausus, dont Agrippa était le premier magistrat ; — Vespasien, tête laurée, avec la légende : VESPASIANUS. P. F. AUGUSTUS ; revers : figure vêtue de la *palla*, tenant de la main gauche une corne d'abondance chargée de fleurs et de fruits, la main droite tient une couronne. Le mouvement de cette figure est fort beau. Auguste figure ici sur une monnaie en cuivre rouge, lé-

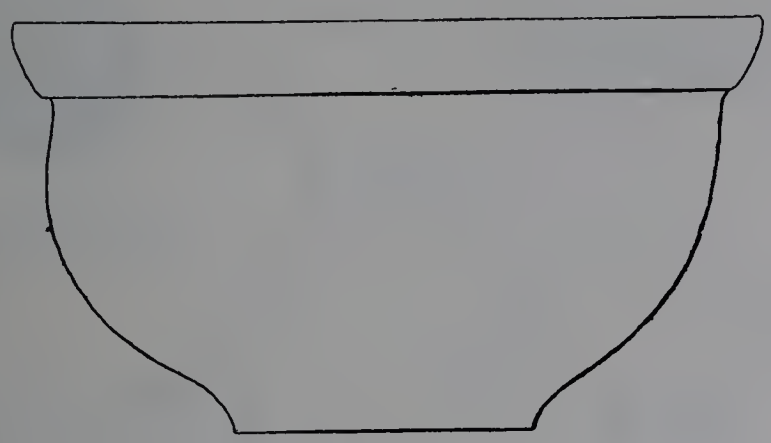

(Fig. 63).

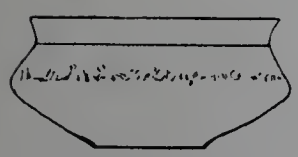

(Fig. 64).

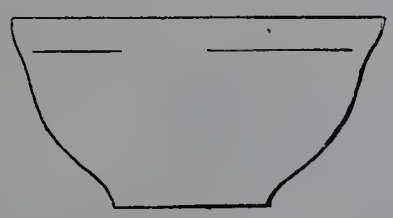

(Fig. 65).

gende : DIVUS AUGUSTUS PATER ; revers : l'aigle romaine, les ailes ouvertes entre S. C., les deux serres appuyées sur un globe. La grande Faustine, grand bronze, se rencontre ici en famille avec Antonin, Marc-Aurèle et Faustine la jeune. Le terrain siliceux, très fin, dans lequel ces monnaies se rencontrèrent, doit être une des causes de leur belle conservation.

Rue du Four, à l'angle de la rue Bonaparte, nous trouvons de petits plats creux, sorte de *catinum* (fig. 63, 64 et 65) ; des fragments de coupes sigillées bordées de feuillages, de plantes aquatiques ; quelques boucles en bronze, deux petites amphores ou

bouteilles en terre grossière (fig. 66, 67, 68 et 69) ; de menus objets, similaires à ceux trouvés dans les jardins du Sénat, par Grivaud, en 1807, et à ceux que nous trouvâmes rue Le Goff et rue Gay-Lussac en 1889 (Voy. *Revue archéologique*, 1890).

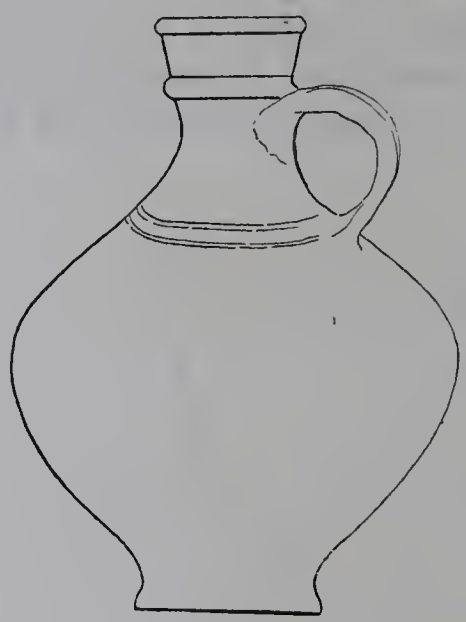

(Fig. 66).

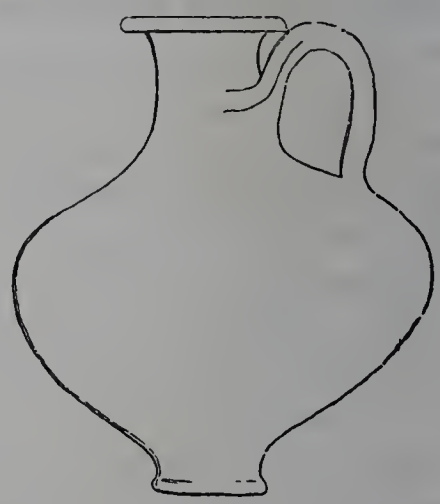

(Fig. 67).

(Fig. 68).

(Fig. 69).

Rue du Four, près de la rue des Ciseaux, nous trouvons un bronze dont l'emploi décoratif nous échappe ; il représente une tête de guerrier casqué, d'une exécution barbare (fig. 70); cette coiffure guerrière affecte la forme d'une figure humaine, surmontée d'un cimier qui couvre la nuque du guerrier, peut-être le dieu Mars ? Puis, une *lingua* en bronze (fig. 71). Au milieu des terres se rencontrent

encore de nombreux échantillons de poterie gallo-romaine; amphores ou bouteilles en terre grossière, mais de formes jolies, époque mérovingienne ; terre cuite (fig. 72) et Diota (fig. 73);

(Fig. 70).
Bronze Gallo-Romain.

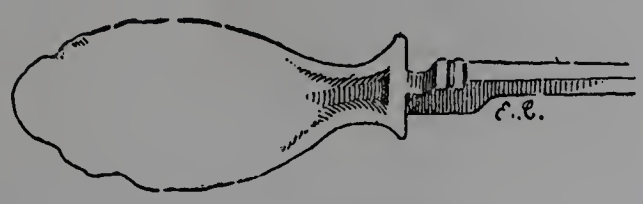

(Fig. 71). *Lingua* en bronze.

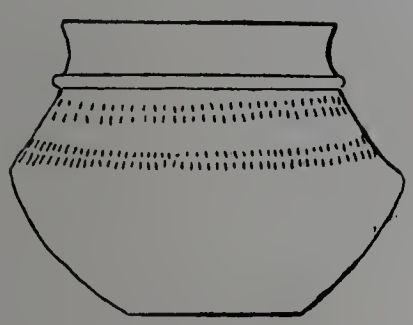

(Fig. 72).

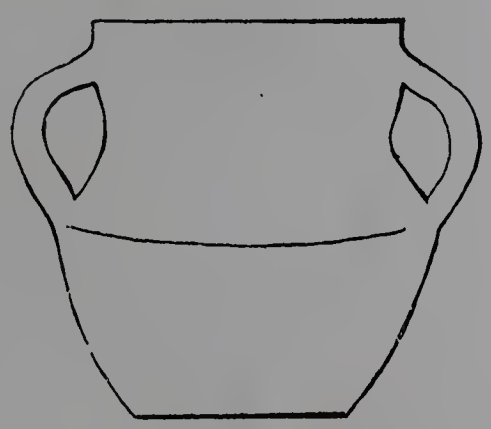

(Fig. 73).

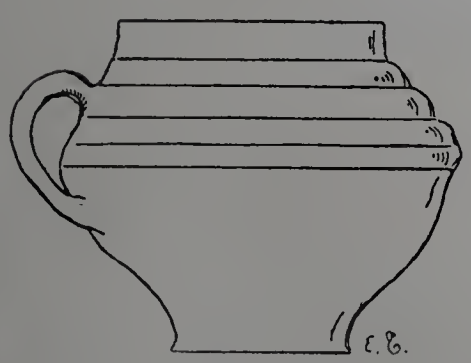

(Fig. 74).

(Fig. 75).

puis un vase, quelques poteries en terre dure bien travaillée appartiennent aux XVe et XVIe siècles (fig. 74 et 75). Vers la fin des travaux, nous trouvons encore quelques gracieux types Gallo-Romains (fig. 76, 77, 78, 79 et 79 bis).

Enfin, après dix-huit années de recherches dans le sol parisien et à la fin de l'exploration de la fouille qui fait l'objet de cette note,

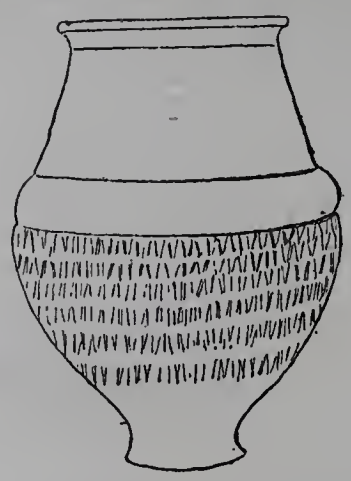

(Fig. 76).

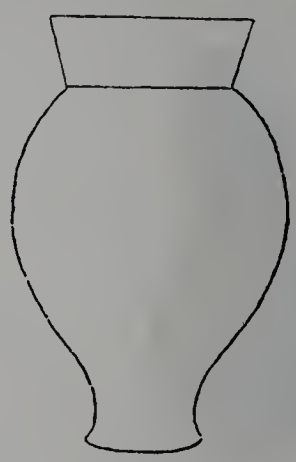

(Flg. 77).

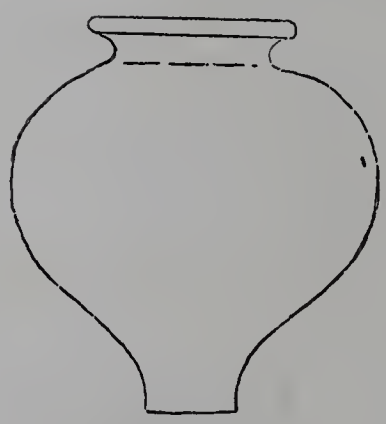

(Fig. 78).

(Fig. 79).

(Fig. 79 bis).

nous avons la satisfaction de soulever un instant ce voile impénétrable de l'époque sombre du moyen âge et de connaître le type de

la poterie affectée aux besoins domestiques des Parisiens pendant la période écoulée du Xe au XIIe siècle. Ce genre de poterie semble bien le précurseur du type de la poterie flammulée des XIIIe et XIVe siècles. Il rappelle volontiers la poterie chrétienne des Ve et VIe siècles. Ces petits récipients sont à anse et tout naturellement sans couverte ni vernis, en terre assez bien préparée, bien cuite, très dure, mais de forme lourde, rappelant les deux périodes que nous venons de signaler, ce qui semble indiquer que cette forme a été usitée pendant quinze siècles, parce qu'elle était la plus pra-

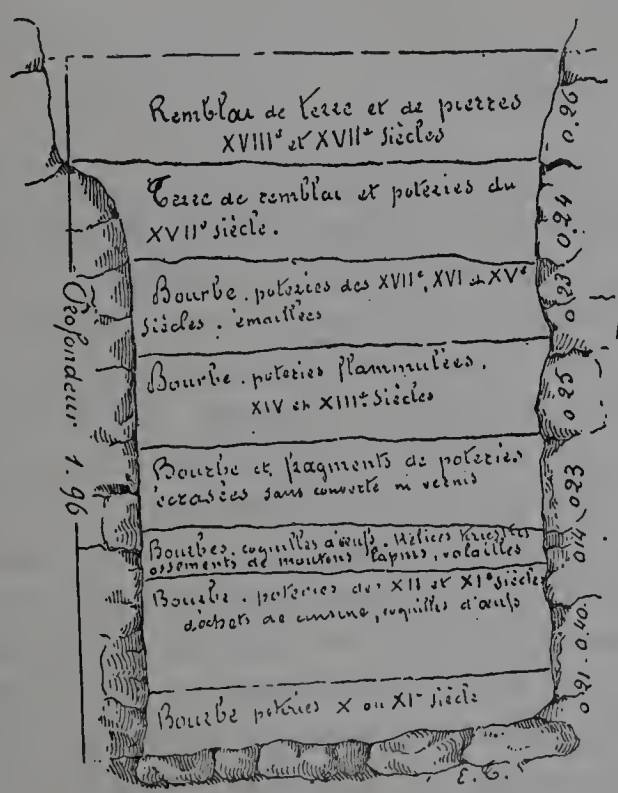

(Fig. 80).

tique, et, comme disent les Anglais, la plus *confortable* pour les besoins domestiques.

C'est vers la fin des fouilles, au fond d'un puisard (fig. 80), que ces témoins de la céramique des Xe, XIe et XIIe siècles furent recueillis, devant moi, par mon dévoué collaborateur M. P. Robin. Ils gisaient dans un sol bourbeux, fort au-dessous d'un lit de tessons de poteries flammulées. Cette épaisseur de boue noirâtre, qui séparait la poterie du XIVe siècle de celle du Xe au XIIe, avait été déposée lentement par les eaux ménagères provenant des cuisines, dans lesquelles se trouvaient des coquilles d'œufs, des osse-

ments de volailles, de lapin, quelques défenses de sangliers, des hélices terrestres, des coquilles bivalves d'eau douce ; la figure ci-jointe donnera une idée du terrain où furent trouvées ces deux poteries grossières, mais précieuses pour l'histoire de la céramique Lutécienne, à cette époque (fig. 81 et 82).

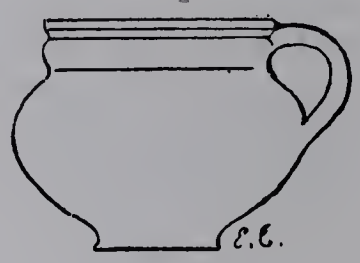

(Fig. 81).

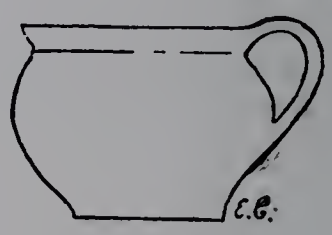

(Fig. 82).

Nous terminerons notre article en disant que le seul mérite de notre collection est d'être formée d'objets recueillis dans le sol de notre antique Lutèce, et de nous permettre de nous initier aux coutumes domestiques et aux besoins de nos ancêtres.

Ainsi que Grivaud, dans nos différentes recherches nous recueillîmes des statuettes de divinités païennes, des fibules, des boucles de bronze, des bracelets, des cuillères (*lingua*) ovales et de formes circulaires, des aiguilles, des épingles pour fixer la chevelure des Gallo-Romaines, des os travaillés, une trousse de médecin-chirurgien du IIIe siècle ; nous rencontrâmes des Champs de sépultures, des Voiries romaines, des instruments en bronze de formes diverses, des outils d'artisans, de la verrerie, des fragments de vases en terre sigillée, poteries préhistoriques, bronze et poteries communes, employées pour cuire et servir les viandes sur la table, monnaies romaines, etc., etc.

Nous nous féliciterions vivement, si nos découvertes archéologiques peuvent intéresser ceux de nos collègues qui se plaisent à évoquer les souvenirs des vieux âges et à voir repasser sous leurs yeux les anciennes coutumes et les industries diverses des habitants de Lutèce à travers les âges.

Eug. Toulouze.

UN CHAMP DE SÉPULTURES

DE L'ÉPOQUE PAÏENNE

DÉCOUVERT SOUS L'HOTEL DE CONDÉ

Méreaux. — Monnaies. — Une Voirie Gallo-Romaine, du IIIe siècle. — Sépultures païennes, des Ier et IIe siècles.

Rue Racine.

En nos recherches faites, en 1898, dans le sol de la rue Racine, n° 28, sous un remblai de 2m50 d'épaisseur, nous avons rencontré, au début des travaux, une grande chambre, carrelée en briques, fortement scellées sur un massif construit en bons moellons et réunies avec du mortier d'une solidité remarquable.

Nous sommes en présence des anciennes fondations de l'Hôtel de Condé, qui couvrait en partie la place du Théâtre de l'Odéon, les rues Racine, de l'Odéon, et bordait la rue Condé.

Les vastes bâtiments qui composaient cette demeure princière s'étendaient sur une partie de l'ancien *Clos Bruneau*, situé hors de l'enceinte de Philippe-Auguste. C'est un sieur Armand de Corbie qui fit bâtir sur ce point une maison de campagne, nommée plus tard *Séjour de Corbie*. De Gondi, duc de Retz, maréchal de France, l'acheta en 1610 ; agrandie et embellie, elle fut acquise en 1612 par Henri de Bourbon, prince de Condé; son fils y résida jusqu'au moment où il l'abandonna, pour habiter le palais Bourbon.

Dans les travaux de terrassements, l'enlèvement du déblai et les tranchées que nécessitent les nouvelles constructions, nous trouvons, dans le sous-sol de l'Hôtel, un bronze fort bien doré, de 0m11 de diamètre; il représente une figure humaine, entourée de rayons droits et rigides, alternés avec des rayons ondulés, type absolument semblable à celui qui décorait la poitrine de Louis XIV, lorsqu'il

fit le personnage du soleil, dans le ballet royal de *La Nuit*, dansé par le roi en 1653, où il remplissait le rôle du soleil *naissant*. Il n'avait que 15 ans, lorsqu'il dansa dans ce ballet célèbre, sur le théâtre du Petit-Bourbon (fig. 1).

(Fig. 1).

Le roi-soleil renonça, dit-on, à figurer en personne dans les ballets donnés à la cour, après avoir assisté à une représentation de *Britannicus*, en 1669, où Racine traite ainsi le portrait de Néron :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains,
A venir prodiguer sa voix sur un théâtre,
A réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre.

Le dessous de notre soleil de bronze présente trois attaches ou bélières, dans lesquelles on remarque encore des fragments de cuir fort épais, ce qui indique que ce bronze doré servait à décorer soit un dossier de chaise ou de fauteuil à dossier de cuir, soit encore un panneau de voiture.

Le soleil, on le comprend, était fort à la mode chez la noblesse,

qui désirait faire sa cour au maître des maîtres, en un mot, au *roi-soleil.*

Sous un amas de remblai, composé de terre et de plâtras d'une épaisseur de $2^{m}50$, nous rencontrons une chambre de $3^{m}50$ de largeur sur 5 mètres de longueur, carrelée en briques semblables, comme format, à celles employées de nos jours dans les constructions; cette brique parlante nous apprend qu'elle appartient à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle. Un de ses parements est solidement émaillé d'une couverte plombifère, composée d'émaux jaune, vert et brun, qui donnent au mélange un ton brun verdâtre, lequel se rencontre sur les carreaux historiés, que nous devons à la gracieuseté de notre excellent ami M. le docteur Bon.

Le parement opposé offre la marque du fabricant A F; par l'émail, nous voyons que cette brique appartient bien à l'époque où l'Hôtel fut édifié. Elle est de fabrication Parisienne : disposée à plat dans le carrelage, elle présente l'usure que produit le piétinement réitéré des habitants de la chambre où nous la recueillîmes. (Nous conservons un échantillon de ce carrelage, produit du briquetier parisien).

Nous trouvons des échantillons de la poterie Gallo-Romaine, à plus de 6 mètres de profondeur au-dessous du remblai, un goulot d'amphore à anse, en terre jaune brique, de grande dimension, d'une contenance de 6 à 8 litres. .

Nous recueillons une bague ou chevalière en cuivre, du commencement du XVIIe siècle: elle sort des mains du fondeur en bronze ; le chaton est un cachet qui offre une tête de lion à crinière hérissée et ondulée ; cette gravure en creux laisse à désirer au point de vue du dessin, le menton si caractéristique du fauve manque d'étude, la gravure décorative de l'anneau n'a pas été entreprise avant la perte de notre petit monument, témoin de la gravure du XVIIe siècle.

Un nombre considérable de monnaies est recueilli par les hommes employés aux travaux : Cinq Louis XIII enfant, cinq Louis XIV enfant, douze Louis XIV adulte; une monnaie de Louis XIV présente, dans le champ, six L groupées par deux et surmontées de la couronne royale: entre chaque groupe une fleur de lis ; légende : *Louis XIIII roy de France et de Navarre.* Une autre présente huit L groupées par deux dans le champ, surmontées de

la couronne royale, entre chaque groupe une fleur de lis. Ce type de monnaie se rencontre plus rarement que celui où figure la tête du souverain. Puis, sont recueillies des monnaies de bronze à l'effigie de Gaston (1650), Henri de la Tour, duc de Bouillon (1613), Marie s. de Dombes (1628), de Bourbon prince de Conti, prince de Sedan (1613). Le revers d'un double de Sedan (1635) présente dans le champ une forteresse, surmontée d'une grande fleur de lis, enveloppée de six fleurs de lis, plus petites que la première. Un jeton: avers, figure de Louis XIV, d'une bonne exécution, légende: *Louis-le-Grand, roy de France*; revers: dans le champ, un arc de triomphe, sur lequel on remarque deux corps avancés, surmontés de deux colonnes corinthiennes accouplées, le sommet du monument est décoré d'un balustre, au-dessous le mot *Janus*, l'ouverture de l'arc à plein cintre est fermée d'une porte à deux vantaux; sur un des battants on voit le trou d'une serrure, très exagérée de grandeur; autour du monument nous lisons : JEN AV.. LA CLEF. Les angles de la plate-forme de l'arc sont flanqués d'une statue, au-dessous la date de 1681. — Cette date de 1681 nous fait supposer que ce jeton a été frappé à l'occasion de l'entrée du roi, accompagné de la reine, de monseigneur et d'une grande partie de la noblesse de la cour dans la ville de Strasbourg (23 octobre 1681).

Le 12 septembre, nous trouvons une médaille à l'effigie du ministre cardinal de Richelieu, au fond d'un remblai de $8^{m}50$ de profondeur au-dessous du pavé de la rue Racine; à l'avers, nous voyons le cardinal représenté de profil avec la légende suivante: *Armand, 10, car. duc de Richelieu*. Revers: navire voguant sur une mer agitée; Légende fruste. Au-dessous du navire se voit le millésime 1636. Ce bronze fut frappé pour perpétuer (il y a lieu de le penser) les services rendus dans cette année, si riche en événements politiques et faits de guerre, qui furent à l'avantage du roi, grâce à l'énergie du ministre. Le cardinal persuada au roi de faire un exemple, capable de vaincre le vent de révolte qui soufflait chez les grands seigneurs. Le maréchal de Marillac fut condamné et exécuté le 10 mai, et le duc de Montmorency fut de même condamné et exécuté le 30 octobre 1636.

Dans le même sol, qui renfermait le jeton que nous venons de mentionner, se rencontre un fragment de carreau en terre cuite, qui présente en partie la figure en pied et en relief d'un habitant du

nouveau monde. On comprendra volontiers, à ce moment, l'apparition de ce genre de décor, si on veut bien se rappeler qu'on était pour ainsi dire au lendemain de la découverte de l'Amérique, et que le Pérou était fort à la mode. Du personnage décoratif il ne reste qu'une jambe nue; l'extrémité supérieure et le ventre sont voilés par une ceinture de plumes, costume classique, comme on sait, lorsqu'il s'agissait de figurer un péruvien; le pied gauche de la figure repose sur des eaux agitées, derrière la jambe un crocodile, marchant à droite; une tête humaine décapitée se trouve près du pied de la figure nue; nous avouons ne pas comprendre grand chose à la présence de la tête humaine. Cette terre cuite était scellée dans une muraille.

Le 7 septembre, le puisatier Boutrond rencontre une grosse bouteille en terre cuite, de forme absolument sphérique, avec un long col de 10 à 12 centimètres de diamètre. C'est à 8 ou 9 mètres au-dessous du niveau de la rue que cette magnifique poterie Gallo-Romaine, d'une contenance de 8 à 10 litres, en terre rouge brique, fut découverte, mais brisée malheureusement. Nous n'avons entre les mains que le long col de ce témoin de l'industrie de nos potiers Parisiens à l'époque Gallo-Romaine.

Les éclats ont été perdus dans les terres et chargés dans le tombereau, pour la décharge de la Glacière.

De beaux fragments de poterie, en terre sigillée, se remarquent en grande quantité sur ce point, ainsi que des goulots d'*urna* (fig. 2, 3, 4, 5 et 6), comme dans mes recherches rue Le Goff (1889-1890); on rencontre des épaves relatives aux besoins de la vie domestique, à la cuisine, à la parure des vêtements, aux usages militaires. Ce point du vieux Paris était donc affecté au dépôt des immondices de la ville.

Le même jour, 7 septembre, un puits de 12 mètres de profondeur, creusé par Boutrond, traverse le ciel d'une antique carrière à pierre calcaire, et nous permet de pénétrer dans des catacombes, où la galerie mesure $1^{m}20$ de largeur sur $1^{m}80$ de hauteur, sous voûte taillée dans la masse, qui semble se diriger vers le Boulevard Saint-Michel (puits 27).

A la reprise des travaux, le 16 octobre, à 10 mètres de profondeur au-dessous du niveau de la rue Racine, nous rencontrâmes quelques brouettées de tessons dans la couche Gallo-Romaine, qui mesurait 3 mètres d'épaisseur.

Ce même jour, dans les terres de remblais, contemporaines des XIVe et XVe siècles, nous recueillons deux méreaux en plomb appartenant au vieux Paris (1). On sait que les corporations des métiers, au moyen âge, avaient une monnaie de plomb, sorte de bon

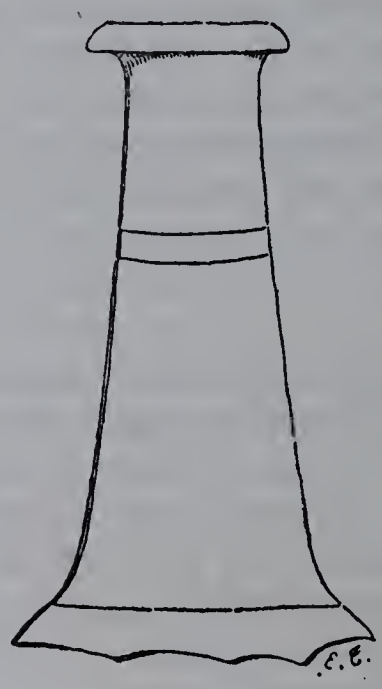

(Fig. 2).

(Fig. 3).

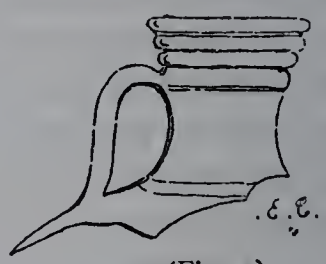

(Fig. 4).

(Fig. 5).

(Fig. 6).

Goulots d'*urna*.

(1) A une faible distance de ces méreaux, se rencontrent un fragment d'écu de six francs en argent faux, à l'effigie de Louis XIV enfant, frappé en 1653 (environ), puis un autre écu de 3 francs faux ; c'est à croire que nous sommes en présence de l'atelier de faux monnayeurs ; puis nous recueillons encore quelques petites monnaies de cuivre de 1588 (doubles tournois) à l'effigie de Henri III ; enfin, un double tournois de 1627.

ou de reçu, qui nous initie aux coutumes des corporations parisiennes, il y a quelques siècles.

A l'époque où les méreaux étaient employés dans les transactions commerciales, le peuple, le bourgeois, la noblesse ne savaient lire que très rarement, encore moins écrire, et par cela, étaient incapables de tenir une comptabilité ; l'emploi de ces plombs historiés était général (son avers rappelait l'image du saint sous lequel se plaçait la corporation), et absolument approprié aux illettrés, aux commerçants, en un mot à tontes les professions.

Ce petit monument des siècles écoulés servait à certifier, à affirmer la présence d'un membre d'une société à une réunion générale. Il affirmait le travail, l'emploi du temps de tel ou tel fonctionnaire, lequel réunissait, à un moment donné, le total des méreaux reçus par lui, faisait régler son compte par le trésorier de la société à laquelle il appartenait : en un mot, il échangeait ses méreaux contre

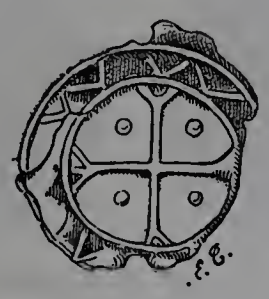

(Fig. 7). Méreau.

du numéraire à l'effigie royale. Il y avait aussi les méréaux ecclésiastiques, qui affirmaient la présence des fonctionnaires à l'église. Les apothicaires avaient saint Nicolas pour patron ; les archers, saint Sébastien. Les écuries du roi, la fourrière du roi, les offices du roi, les bâtiments du roi, la cuisine du roi, les offices de la maison de la reine, les écuries de la maison de la reine avaient également leurs méreaux, etc. Les deux méreaux recueillis par nous, rue Racine, se déterminent difficilement ; on ignore à quelle communauté ils appartiennent. Il serait difficile de dire à la perception de quel droit ces deux plombs ont été affectés : ils ne portent pas d'effigie, sont anonymes, et le premier est de la fin du XIVe siècle.

Le revers présente une croix pattée, cantonnée de quatre perles, bordée d'un double filet, dont le vide renferme un trait en relief, disposé en zigzag (fig. 7) ; revers fruste, anonyme. Ce méreau a été obtenu par le moulage. Le second, du XVe siècle, est richement

décoré et semble avoir été obtenu au moyen de la frappe ; la gravure en a été faite avec un soin tout particulier. L'avers représente des ornements enveloppés de deux filets, entre lesquels se voit encore une rangée de points très petits (fig. 8). Le revers présente un carré divisé lui-même en quatre carrés égaux, renfermant chacun une fleur de lis, le tout enveloppé de deux filets, entre lesquels se voient des petites perles formant grènetis (fig. 9) ; ainsi que le premier, ce méreau est anonyme.

L'emploi de cette monnaie de convention était tellement généralisé que le clergé avait ses méreaux. On sait que prêtres et chantres devaient être à l'église à des heures bien déterminées ; généralement, l'heure de l'arrivée au chœur ne dépassait pas, à la messe, le *Kyrie*, ou, à l'office, la fin du 1er psaume. A la Sainte Chapelle, on devait arriver, pour la messe, avant la fin de l'épître, et, pour matines

(Fig. 8 et 9). Méreaux.

et les heures, avant le *Gloria Patri.* Pour ces différents services on imagina d'affirmer la présence du chanoine, du simple prêtre ou des chantres par la remise d'un jeton de présence, qui était le méreau ; il y avait aussi les méreaux des clercs (pour les élèves assistant à matines 1 denier, en 1579). Puis le méreau prime *none* (1). Le méreau *tierce*, 6 deniers, devait appartenir à la cathédrale. Ce chiffre de 6 deniers ne convient guère qu'aux chanoines aux jours de grande fête. Le méreau *sexte*, un méreau avec le mot *nonne* 1567. Un autre avec le mot *complies* 1579 ; 4 deniers pour complies. Un autre, avec le mot *Horæ* : celui-ci ne porte pas le chiffre de la rétribution accordée. Un méreau avec le mot MISSA ; au revers et à l'avers, la vierge avec son enfant nu et le chiffre VI, 6 deniers, pour la messe seule, sont certainement une rétribution de grande fête.

(1) Tierce, Sexte et None étaient les parties les plus courtes de l'office, aussi prit-on l'habitude de les appeler *petites heures.* — Tierce (troisième heure) se chantait à 9 heures ; Sexte (la sixième heure) à midi ; None (la neuvième heure) de deux à trois heures du soir ; Vêpres, Office du soir et Complies (clôture de l'office).

Voici un méreau double, MESSE VEPRES, chiffres romains VIII. DI. huit deniers parisis. Autre méreau semi-double, légende MERELLI AD SEMIDUPLU (M), c'est-à-dire méreau pour les semi-doubles. Enfin, pour finir, disons qu'il y avait encore des méreaux ecclésiastiques, portant les légendes suivantes : *Obits. — Ave regina. — Ave Maria. — Ave — gracia — plena. — Machicot.* Le machicot était un officier de Notre-Dame de Paris.

On voit que cette sorte de monnaie de plomb affirmait la présence du prêtre à ses fonctions sacerdotales, c'est-à-dire à toutes les cérémonies religieuses de jour ou de nuit.

Au moyen âge, dans les marchés ou foires, les gardiens ou receveurs délivraient des méreaux aux marchands, en signe d'acquit. Des méreaux étaient délivrés aux charretiers, voituriers, pour constater le paiement des droits de travers et de chaussées. Un méreau du XIIIe siècle se charge du reste de venir affirmer son emploi, il porte la légende : AQVITE SVI (aquité ou acquité suis) que nous pouvons traduire par *quitte à quitte.*

Revenons à nos explorations dans le sol de la rue Racine. Le 17 octobre, les puisatiers Boyer et Château traversent la couche de remblai Gallo-Romain, que nous visitons et qui ne mesure pas moins de 3 mètres d'épaisseur. Nous y trouvons tous les types de la poterie Lutécienne des premiers siècles de notre ère.

Le remblai, relativement moderne, qui couvre les épaves antiques de 7 à 8 mètres de terre, recouvre aussi une ancienne sablonnière, où les anciens prenaient de la terre propre à la fabrication de la poterie. Au fond du remblai on trouve une couche de terre tufacée, d'un mètre d'épaisseur, qui précède le ciel des très anciennes carrières, que tout le monde connaît sous le nom de *Catacombes* : ces anciennes galeries souterraines sont donc à 14 mètres au-dessous des rues de ce quartier.

Le 18 octobre, les puisatiers Boyer Charles, Château, Dufaure, chef de chantier des puisatiers, et Boutrond recueillent des fragments de poteries antiques de toutes formes et de toutes couleurs, des ossements de porcs, de sangliers, de bœufs, de moutons, des cornes de chèvres, des hélices terrestres, une *ampulla* en terre jaune brique d'une grande capacité : elle mesure $0^{m}65$ de circonférence.

Cette grande poterie, qu'il convient mieux de nommer *urna*, à cause de sa destination dans la vie domestique, était une sorte de

cruche à une anse ou bouteille à col étroit, orné de moulures, et à corps très renflé, dans laquelle on allait chercher de l'eau à la fontaine ou au puits voisin, surtout aux puits, car ils ne manquaient pas à Paris. — Nos ancêtres, au commencement de notre ère, étaient de bons puisatiers-mineurs, si nous en jugeons par les puits que nous rencontrâmes sur toute l'étendue de la montagne Sainte-Geneviève.

Notre *urna* était munie d'une anse, solidement fixée au col et au flanc de la poterie, qui porte l'empreinte de la pression très apparente de l'épiderme des doigts du potier, pour fixer l'anse au col et à la périphérie du récipient.

Cette curieuse terre cuite appartient à la belle époque païenne, ainsi qu'un délicieux petit vase en terre rouge brique, couvert d'un

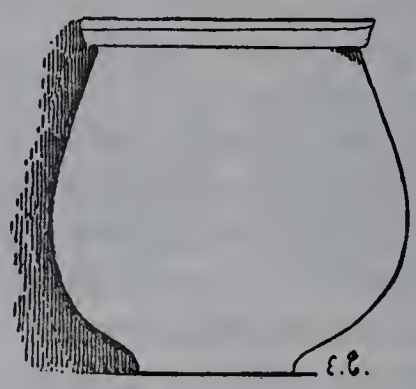

(Fig. 10).

vernis noir, qui se trouve dans le voisinage d'un squelette humain, disloqué en partie par le passage du puits. Ce type de poterie, rare, mais connu, a été rencontré par nous au Champ des sépultures païennes du boulevard de Port-Royal, de la rue Nicole et de la Maternité. Il est d'une finesse d'exécution vraiment admirable (fig. 10) ; les filets, les moulures, l'ensemble du petit monument sont d'une élégance remarquable. Ce type caractérise la poterie des premiers siècles de notre ère : il mesure $0^{m}07$ de hauteur : il est, on le voit, bien petit, bien mignon ; c'est presque un jouet d'enfant.

Nous trouvons, dans son voisinage, l'*annulus* antique, avec quelques monnaies, dont nous parlerons dans un instant. Le diamètre de notre anneau est de 22 millimètres ; il est d'une légèreté inattendue, sa conservation est parfaite ; nous ignorons sa composi-

tion, il n'est pas en métal, et il donne au toucher une sensation douce, comme savonneuse.

Nous sommes certainement en présence d'un dépôt d'immondices, composé, ainsi que ceux explorés par nous seulement (et cela avec l'autorisation fort gracieuse du propriétaire du sol, M. Gabriel Pasquier, l'architecte bien connu à Paris), rue Le Goff, rue Malebranche, rue Gay-Lussac et rue du Cardinal Lemoine; ces dépôts et celui qui fut découvert par Grivaud de la Vincelle, en 1807, semblent nous indiquer l'ancien périmètre de la Lutèce Gallo-Romaine, c'est-à-dire aux trois premiers siècles de notre ère.

Les quelques monnaies romaines recueillies dans cette fouille, jusqu'à ce jour, en compagnie des épaves que nous venons de décrire, appartiennent à la belle époque de la gravure en creux : un petit bronze, à l'avers une tête laurée, regardant à droite; devant le visage CÆSAR, derrière l'occipital IMP.; au revers, l'aigle couvrant le champ de la pièce et surmonté du nom AVGVSTVS. La gravure de l'aigle est remarquable d'exécution et d'une conservation fort belle; 2° ANTONINVS AVGVSTVS. P. P. CONS. III. 3° IMP. CAES. DIVI. VESP. F. DOMITIAN. AVG. P. M.; au revers, figure debout, casquée avec cimier. Cette figure, qui représente Minerve, vêtue de la *palla*, a le bras gauche armé du *parma*, dont nous voyons la partie intérieure munie de poignées, dans lesquelles l'avant-bras de la déesse est passé. On sait que ce genre de bouclier, de forme circulaire, était l'arme défensive des troupes romaines armées à la légère (*velites*) et de la cavalerie (*equites*) : son diamètre était de $0^{m}90$. La conservation de ce bronze est admirable dans tous ses détails; 4° à l'avers de ce bronze : JVLIA MAMEA. AVGVSTA (mère d'Alexandre Sévère); au revers, figure de femme debout, la main droite armée du caducée, le bras gauche appuyé sur une colonne, autour : FELICITAS PUBLICA; 5° Constance; 6° IMP. CAES. MARC. POSTVMVS PATER. FELIX. AVGVSTVS. Ce *Postumus*, grand bronze, est d'assez bonne conservation; toutes ces monnaies ont été trouvées dans les terres provenant de la décomposition d'immondices; on voit qu'elles appartiennent aux trois premiers siècles de notre ère.

Le 18 octobre, nous rencontrons un fragment de coupe en terre sigillée, portant le *sigillum* (OFIO), une monnaie à l'effigie d'Antonin, qui porte la trace très apparente du feu. Une petite monnaie, à l'effigie de Postumus : avers, IMP. C. POSTVMVS. P. F. AVG.;

au revers: une figure de la victoire marchant à gauche, élevant de la main droite au-dessus de sa tête une couronne. Cette figure, d'une fort mauvaise exécution, est ailée et vêtue de la *palla* à jupe flottante; en bordure du grènetis, nous lisons les deux mots: VICTORIA AVG. Auprès de cette monnaie, bien conservée, nous rencontrons un beau et grand fragment de *catinum* en terre sigillée, avec la marque de l'officine OF. CRESTIO, c'est-à-dire que cette terre cuite a été fabriquée dans l'*officina*, officine ou atelier de *Crestio*.

Au milieu de la quantité considérable de monnaies de cuivre que nous recueillons dans la couche supérieure du remblai, nous trouvons quelques jetons ou *jetoirs*. On sait que c'est des procédés primitifs et grossiers de l'emploi des petits cailloux (*calculus*) pour compter qu'est né le système de numération chiffrée. En France, l'usage de calculer avec des *jetoirs* ou *jetons* s'est conservé fort tard, ainsi que dans toute l'Europe.

Le petit caillou fut un jour remplacé par le *jeton*, mot qui vient certainement du verbe *jeter*. Ainsi, à la Chambre des Comptes, chaque auditeur ou conseiller avait une certaine quantité de jetons, et, suivant attentivement la lecture faite devant lui, exprimait les nombres, en déposant ou jetant devant lui les jetons contenus dans une bourse spéciale, puis à la fin il *déjetait*, c'est-à-dire qu'il additionnait les jetoirs ou jetons.

Ces jetons portaient des devises, des exhortations à l'honneur, à la loyauté. Les jetons invitaient les financiers ou les magistrats à veiller à une bonne besogne ; ainsi celui que nous venons de rencontrer dans nos recherches porte : GARDEZ-VOVS DES MECOMPTES ; d'autres portent : ENTENDEZ BIEN LOYAUMENT AUX COMPTES ; d'autres jetons des XVe et XVIe siècles : VIVE LE ROI, VIVE LE ROI, puis encore : VIVE LE BON ROI DE FRANCE. Un jeton en cuivre jaune, d'une conservation superbe, à l'effigie de Louis XIII. G. F. R. ET NAV. REX; au revers : J. E. C. T. DE. LA. CHAMBRE. DES. COMPTES. DE. BAS. ECU DE FRANCE, deux grands poissons adossés dans le champ. 1656. Une variété porte, autour de l'écu royal : CHAMBRE AVX DENIERS — 1614. Un autre jeton, qui concerne les mariniers de la Loire, présente, dans le champ, un vieillard nu à grande barbe, qui représente un fleuve tourné vers lui, mais dans l'attitude d'un homme en marche.

Le *calculator*, chez les Romains, comptait avec des petites pierres, des petits cailloux (*calculus*). C'est encore avec des petits cailloux

que l'on votait; le votant déposait un caillou noir, s'il voulait condamner; s'il voulait absoudre, il déposait un caillou blanc dans l'urne.

Le 22 octobre, dans le puits n° 25, nous recueillons un beau vase en terre, presque noire, de $0^{m}15$ de hauteur (fig. 11): nous trouvons les restes de la nourriture déposée près du mort, par la famille soucieuse du bien-être du regretté parent au moment de la résurrection.

Au fond du vase se trouvent deux monnaies de naulage, d'un petit diamètre, à l'effigie d'HADRIANVS (argent et bronze). Ces deux monnaies, on le sait, devaient payer le passage du Styx. Puis, dans les terres contenues dans le vase, nous reconnûmes les osse-

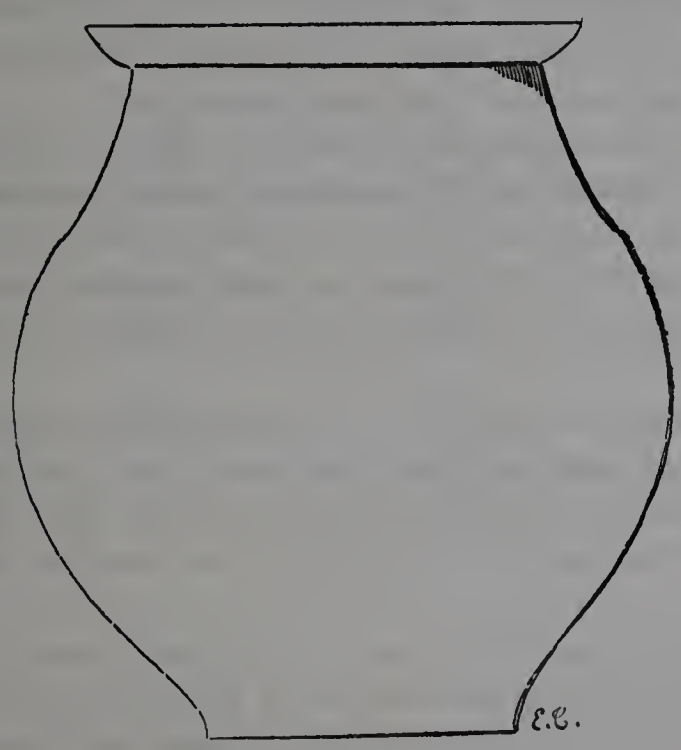

(Fig. 11).

ments d'un petit chat; les omoplates de ce jeune carnassier sont en très bonne conservation et le distingué vétérinaire M. Lermat, semble pouvoir affirmer, avec nous, que ces restes de cuisine appartiennent à un jeune chat.

Ce genre de cuisine ne saurait surprendre le lecteur, lorsqu'il apprendra que le loir, les moules de rivière, entraient dans la même cuisine Gallo-Romaine. Cette sépulture Gallo-Romaine, découverte sur ce point, se trouvait au-dessous de la couche de remblai, composant la voirie qui appartient très probablement au IIIe siècle.

Dans le voisinage, très proche, du squelette, reposaient les osse-

ments d'un chien de taille moyenne, dont la tête touchait pour ainsi dire le vase contenant la fricassée, composée d'un jeune chat. Ce chien, ainsi inhumé, ferait supposer volontiers qu'il avait été déposé près de son maître, de façon à ce qu'il fît avec lui le grand voyage.

La preuve de l'affection de l'homme pour le chien n'est pas nouvelle; elle ne date pas seulement de nos jours, nous allons en donner un exemple, auquel certainement le lecteur ne s'attend pas : nous écrivions, le 8 mars 1890, dans le journal *L'Estafette* : « Dans une couche de sable grossier et de limon d'atterrissement, déposée par les débordements de la Seine, nous venons de reconnaître, en face de la maison de retraite des vieillards, à Ivry, un Champ de sépultures uniques, je crois, affecté à l'inhumation des chiens appartenant à différentes races, et de toutes les tailles.

« Les squelettes reposaient dans des fosses variant de 1m40 à 2 mètres de profondeur ; les tranchées ou fosses avaient été pratiquées avec le plus grand soin, et remblayées avec une terre végétale passée au crible ; la finesse de la terre semble bien affirmer le culte avec lequel ces animaux avaient été inhumés par leur possesseur.

« La coutume de déposer des vases funéraires auprès des morts remonte à une haute antiquité dans notre pays ; ces vases étaient l'expression d'une idée religieuse, et souvent ceux qui servaient aux usages domestiques de la famille ou du mort en remplissaient le but.

« Ici, rien de semblable, rien de religieux, nous ne le pensons pas; les vases déposés près des chiens parodiaient très probablement la coutume du moment, qui était de déposer auprès des restes humains des poteries décorées de flammules rouges.

« Auprès de chaque squelette (25 environ), nous rencontrâmes une poterie en terre de grès, sans anses, absolument semblable comme forme à la céramique parisienne des XIIIe et XIVe siècles. Celles trouvées dans ce Cimetière étaient d'une contenance de un litre cinquante centilitres à deux litres, mais ne portaient aucune peinture à l'intérieur du vase.

« Le culte des personnes qui inhumèrent tous ces carnassiers ne doit nous surprendre que médiocrement, si nous réfléchissons que, non contents de s'en faire des gardiens fidèles, les hommes les ont associés fort souvent à leurs exploits guerriers, à la chasse

du petit gibier, chargé d'alimenter la cuisine domestique, à leur défense contre les fauves.

L'homme doit une grande reconnaissance au chien, qui l'a aidé certainement, aux temps préhistoriques, à triompher de ses ennemis naturels, qui, sans son secours, l'eussent peut-être détruit et fait disparaître de la terre. Chez tous les peuples, le chien a été de tous

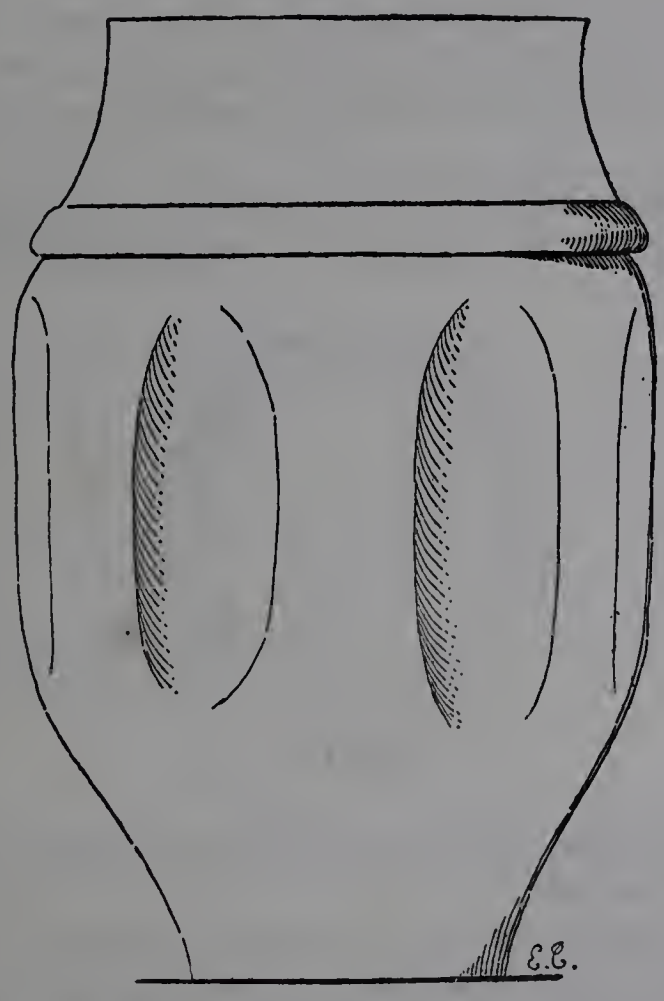

(Fig. 12).

temps considéré comme un animal précieux pour sa fidélité et son dévouement à l'homme.

« Il y a 2.000 ans, les chiens jouaient un grand rôle comme auxiliaires dans les armées gauloises. Au moyen âge, ne voit-on pas assister à de grandes batailles des chiens écossais, qui se distinguèrent dans la mêlée ? Suivant le savant suédois *Olaüs magnus*, les Finlandais dressaient des chiens à combattre la cavalerie et à sauter au nez des chevaux.

Suivant une peinture découverte à *Herculanum*, nous voyons que les chiens qui devaient chasser les bêtes féroces portaient un collier (*millius* chez les Romains), fait en cuir, armé de pointes de fer saillantes, de 3 à 4 centimètres de longueur, afin que la gorge fût protégée contre les dents de leurs terribles adversaires.

Enfin, nous n'apprendrons à personne que chez tous les peuples il a été l'ami de l'homme. Nous pensons que le jour des grandes luttes venu, ces auxiliaires des armées modernes viendront concourir à la défense de la patrie et rendre les plus réels services.

Mais, revenons à nos recherches dans le sous-sol de l'Hôtel de Condé.

Un coup de pioche malheureux fait éclater en morceaux un fort joli vase en terre, sorte de grès, à couverte noire, très brillante; les

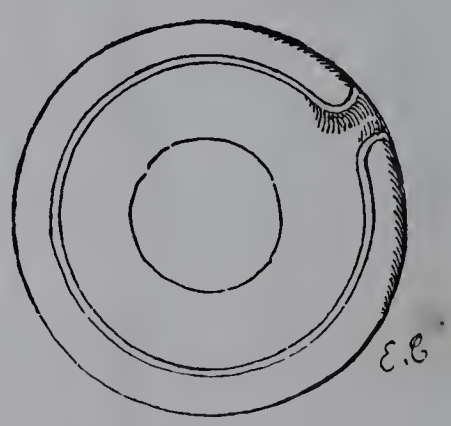

(Fig. 13).

flancs de cette poterie présentent six dépressions (fig. 12); elle mesure $0^{m}18$ de hauteur.

Un autre vase à dépression, de $0^{m}10$ de hauteur, se rencontre avec une sorte de grand *catinum* en terre jaune brique, offrant la forme de nos terrines vulgaires, à émail jaune. Cette poterie Gallo-Romaine est munie d'un bec, pour permettre de verser plus commodément le liquide qu'elle pouvait contenir ; des cercles concentriques très saillants décorent la partie extérieure de ce grand récipient, d'un usage domestique journalier dans toutes les maisons (fig. 13) ; il mesure $0^{m}33$ de diamètre.

Nous trouvons un goulot de bouteille ou *urna* en terre, bien préparée, très fine, bien cuite, d'une dureté remarquable ; il ne nous semble pas qu'on puisse donner une préparation meilleure à nos terres modernes (fig. 14).

La partie extérieure de ce récipient présente encore quelques parties d'un enduit ou émail mat, qui manquait de fusibilité et par cela même s'opposait à la transparence de la couverte ; mais une particularité fort belle, au point de vue décoratif de la poterie, frappe notre attention : c'est que cet enduit ou couverte contient une quantité considérable de mica, qui donnait à notre poterie le jaune d'or avec un éclat métalloïde. Nous ignorons si le manque de fondant de cet émail était intentionnel et voulu par le chimiste. On sait que le mica est abondamment répandu dans tous les terrains, principalement dans les sables, les grès ; il est employé à différents usages. On voit que les anciens savaient l'appliquer avec succès

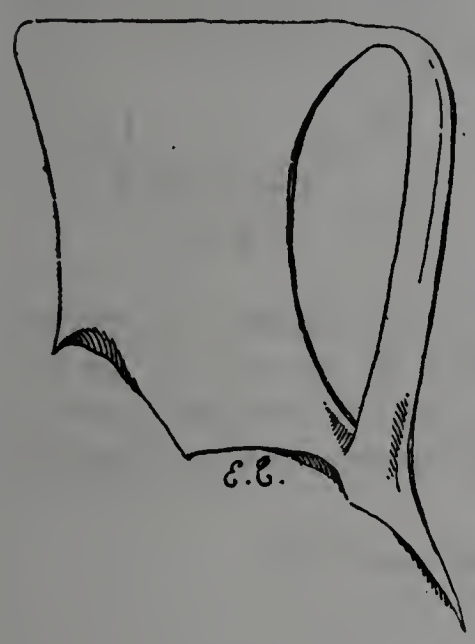

(Fig. 14).

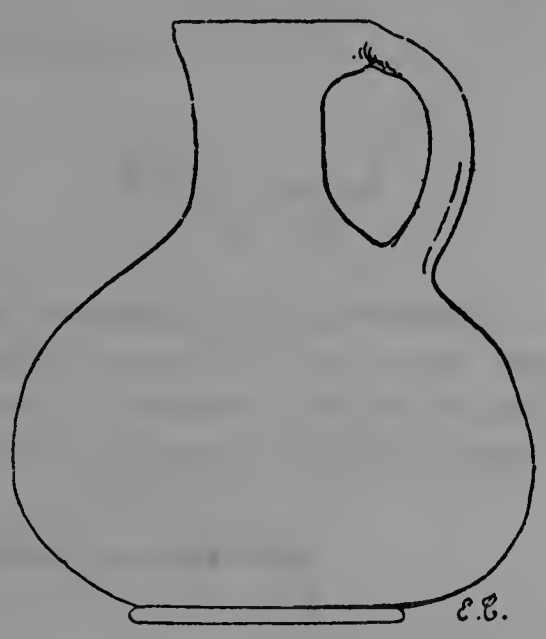

(Fig. 15).

dans la décoration de la belle céramique ; ici, il figurait comme couverte sur une grande bouteille ; maintenant, nous le voyons figurer dans la décoration d'une petite *ampulla* en terre, de $0^{m}12$ de hauteur, d'une fort belle conservation (fig. 15), qui se trouvait dans le voisinage du goulot de l'*urna* dont nous venons de parler ; cette petite bouteille diffère sensiblement des types similaires recueillis par nous dans nos fouilles parisiennes. Celle-ci présente une assise, une base d'un diamètre bien supérieur à celle constatée jusqu'à ce jour ; l'élégance, cette fois, a été sacrifiée à l'utile.

Nous trouvons encore de délicieuses petites poteries, d'une forme absolument gracieuse, en terre rouge, couverte d'un vernis noir ; ces petits bijoux de l'art du potier sont d'une fort belle conservation

(fig. 16, 17, 18, 19 et 20). Nous devons admirer la finesse de la terre de ces petits vases et leur exécution parfaite, si délicate, des filets qui décorent les bords supérieurs de toutes ces terres cuites. Nos potiers modernes ne surpasseraient pas la pureté d'exécution des potiers antiques.

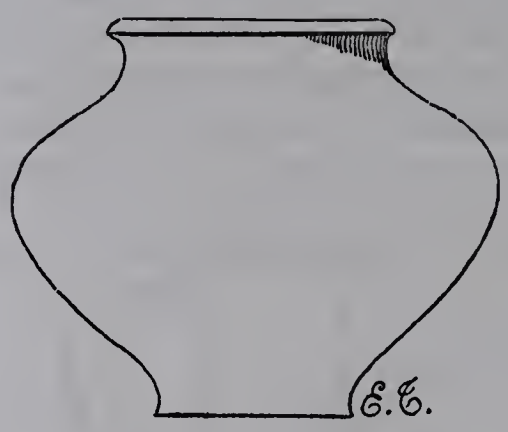

(Fig. 16).

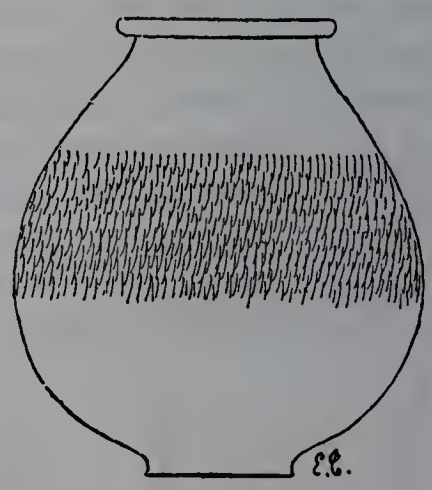

(Fig. 17).

Nous recueillons un petit cube de pierre calcaire, qui présente une rainure centrale, autour de laquelle on pouvait fixer un cordon, une ficelle ; suspendu, il pouvait remplir l'emploi du *perpendiculum* de bronze, dont il est le contemporain ; puis, de nombreux

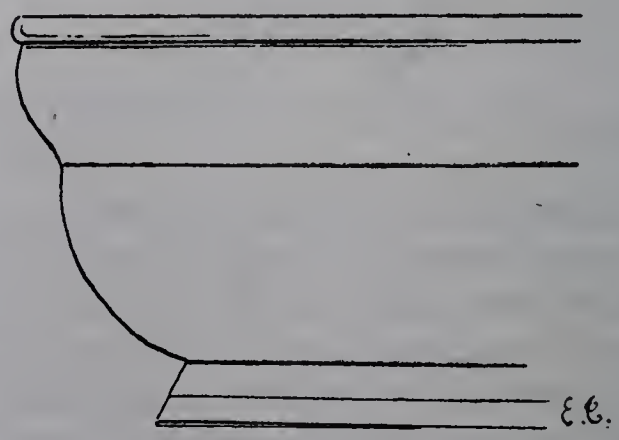

(Fig. 18).

fragments de poteries sigillées, décorées de reliefs (fig. 21, 22, 23, 24, 25 et 26), très décoratifs ; fragment d'*œnochoé* (fig. 27) ; *sigillum* (fig. 28).

Un burin de $0^{m}46$ de longueur sur $0^{m}03$ de largeur se rencontre au fond de la fouille. Cet outil, dont l'emploi était de percer des

(Fig. 19).

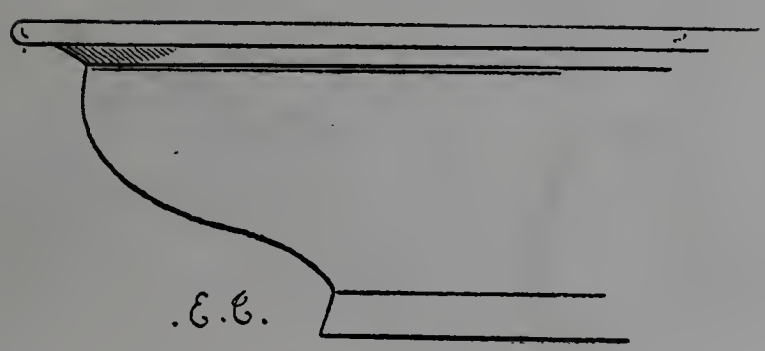

(Fig. 20).

(Fig. 21).

trous de grandes profondeurs dans la pierre, a toujours été indispensable aux tailleurs de pierres, aux maçons, aux serruriers.

La partie supérieure de notre burin est fort émoussée et accuse

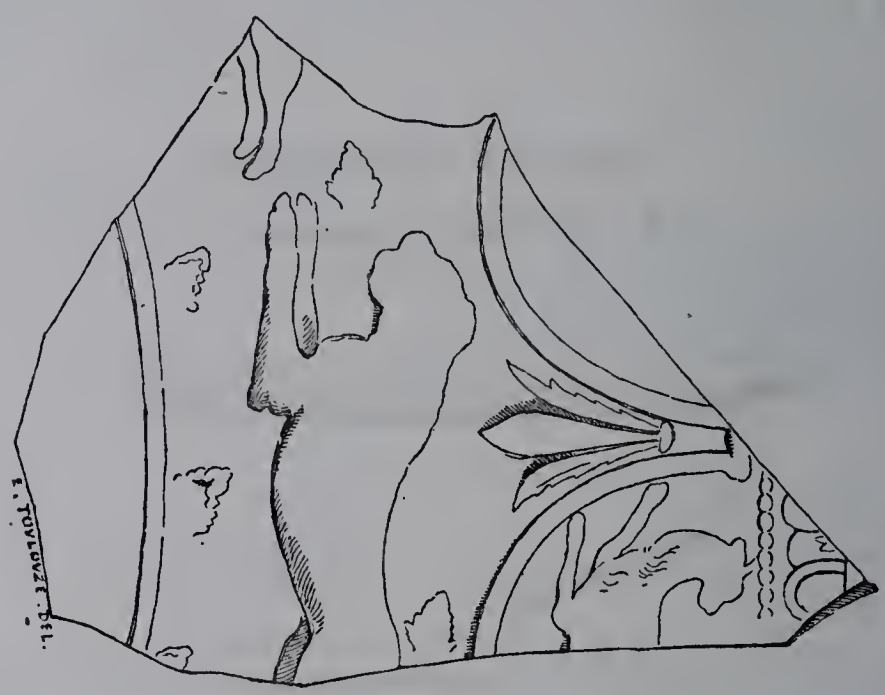

(Fig. 22).

son emploi fréquent, avant son abandon sur le point où nous le trouvâmes. Cette sorte de ciseau à froid, plat, de quinze milli-

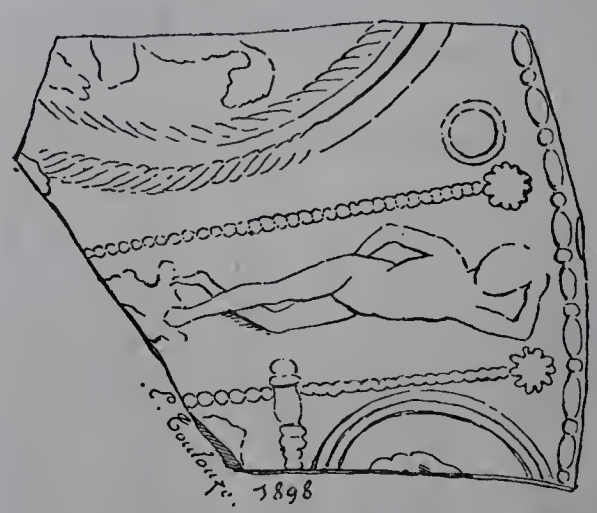

(Fig. 23).

mètres d'épaisseur, était précieux pour creuser une roche, pour pratiquer des mortaises dans la pierre la plus dure, couper du fer; ce burin est d'une fort belle conservation.

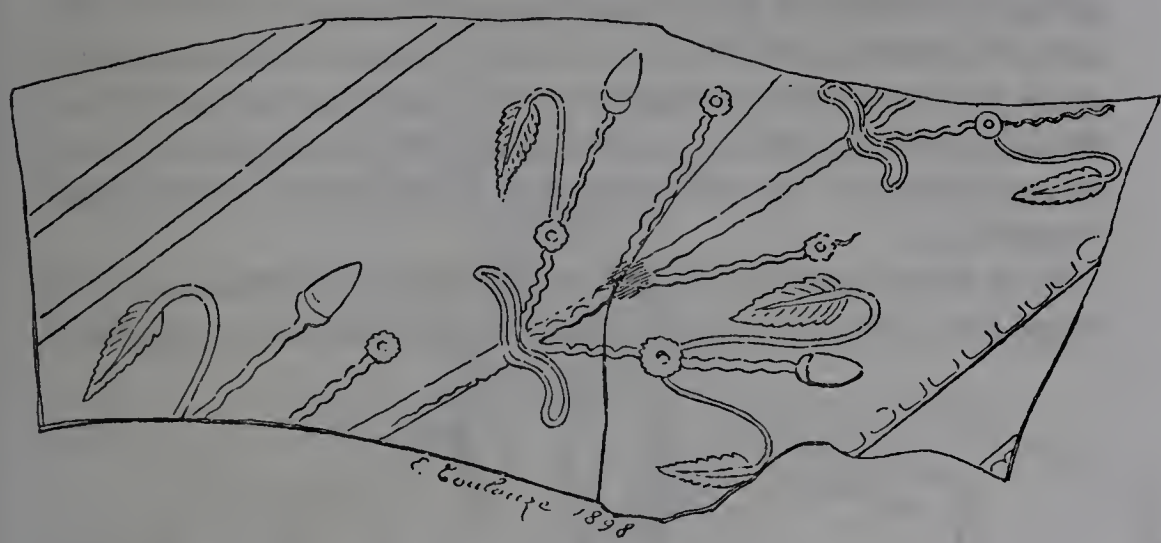

(Fig. 24).

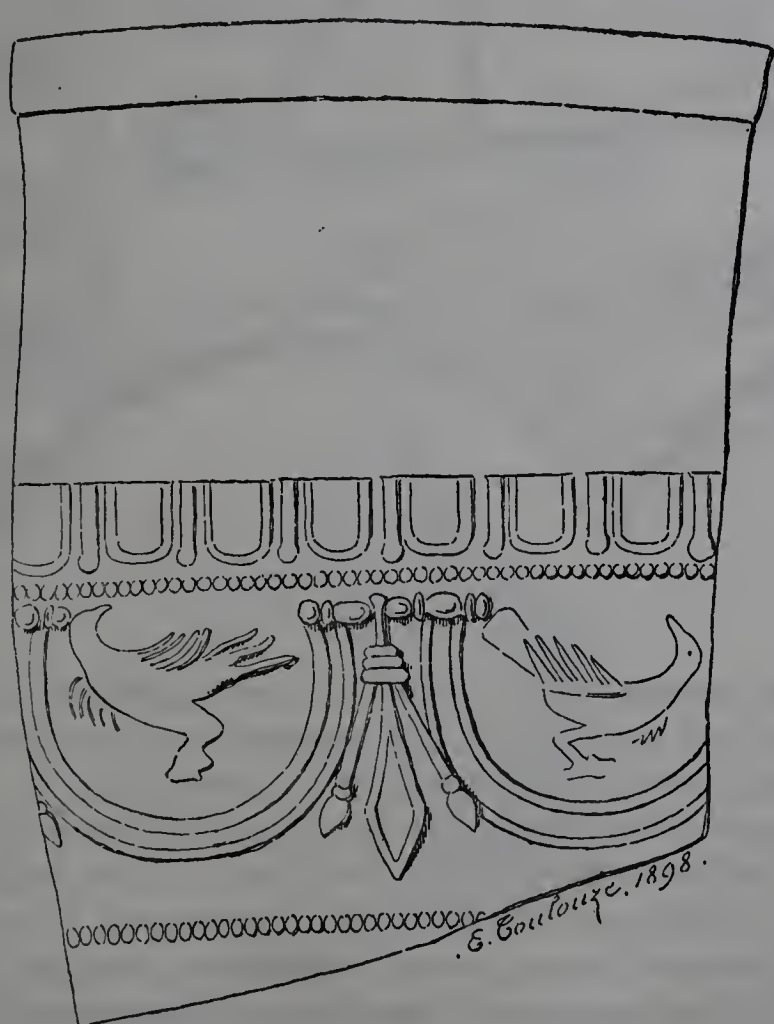

(Fig. 25).

Nous trouvons une grande poterie en terre rouge avec couverte grise, sorte d'*olla*, de $0^{m}20$ de hauteur, avec ouverture de $0^{m}16$. Ce genre de poterie, aux flancs très bombés, servait à beaucoup d'usages, surtout à cuire des légumes, de la viande, a remplir l'office de nos vulgaires marmites en terre ou en fer, à préparer en un mot le pot-au-feu que les Gallo-Romains connaissaient depuis longtemps déjà.

Nous trouvons un beau fragment de lampe monolychne en terre rouge brique (fig. 29), puis de beaux morceaux de poterie sigillée et

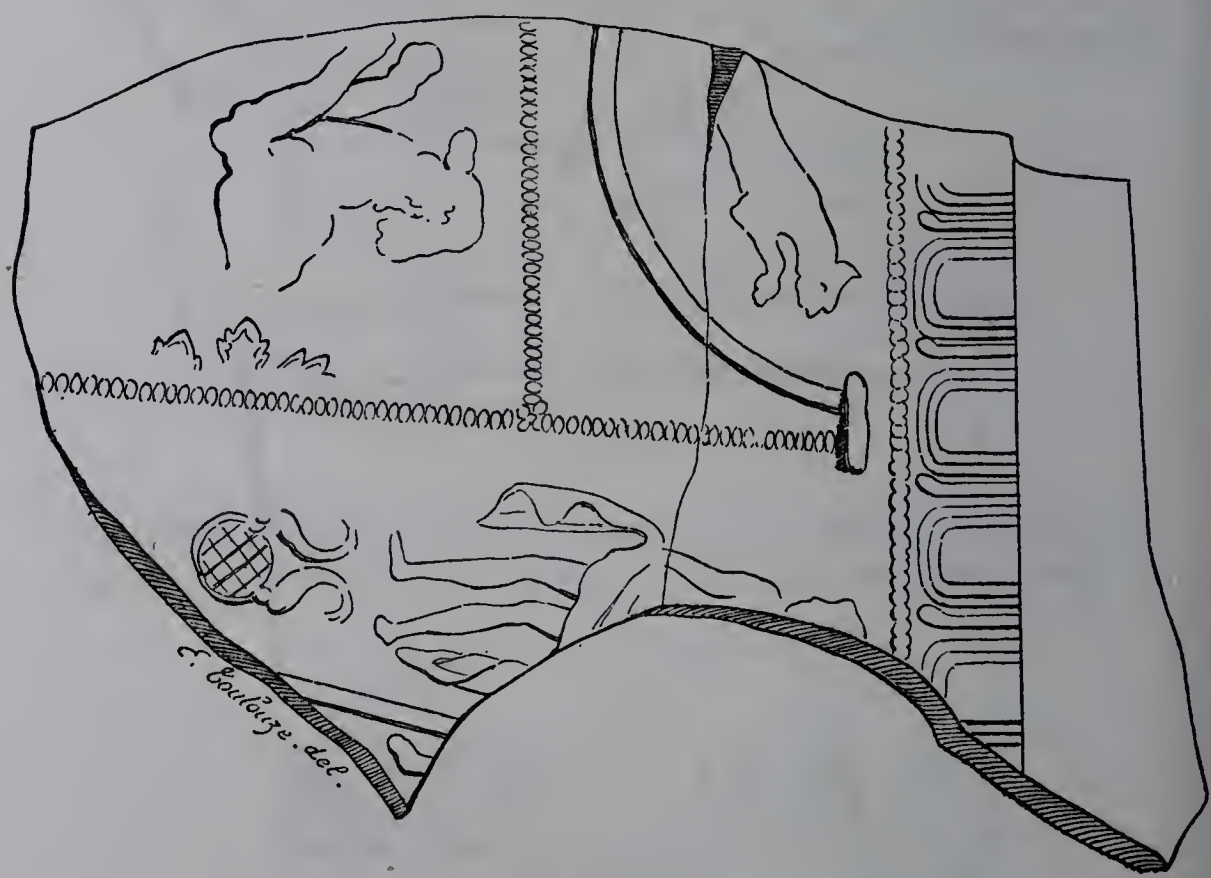

(Fig. 26).

le *sigillum* suivant: (OF. IO) TAP. Ce dernier présente, à la partie inférieure de la coupe, un graffiti, exécuté au moyen d'une pointe de fer bien trempée, mais dirigée d'une main inhabile, celle très probablement du possesseur du vase ; voulant obtenir de suite la gravure qu'il désire inciser sur la terre cuite, il trace fortement, la pointe lui échappe et il produit une déchirure de l'émail ; nous pouvons induire de cette mauvaise exécution que notre graveur improvisé ne savait manier la pointe sèche, encore moins le burin: (N. VII), marque imprimée dans la terre cuite.

Ici, comme rue Le Goff et rue Gay-Lussac, nous trouvons, au milieu des objets Gallo-Romains, des silex travaillés à l'époque néolithique.

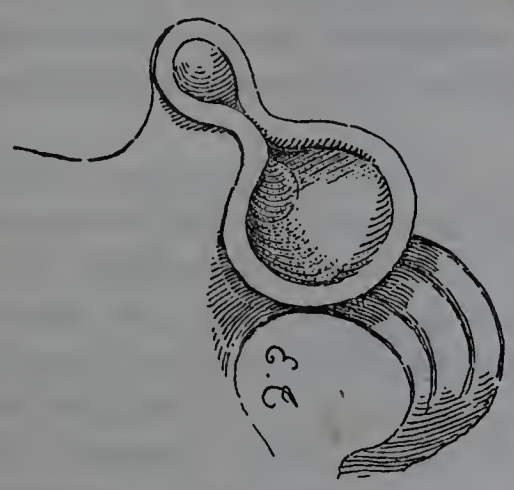

(Fig. 27).

Cela semble affirmer, une fois de plus, ce que nous disions en 1890, à savoir : que les armes aussi bien que les ustensiles domes-

(Fig. 28).

tiques en silex étaient, aux temps des Gallo-Romains, encore en usage, simultanément avec les objets en métal.

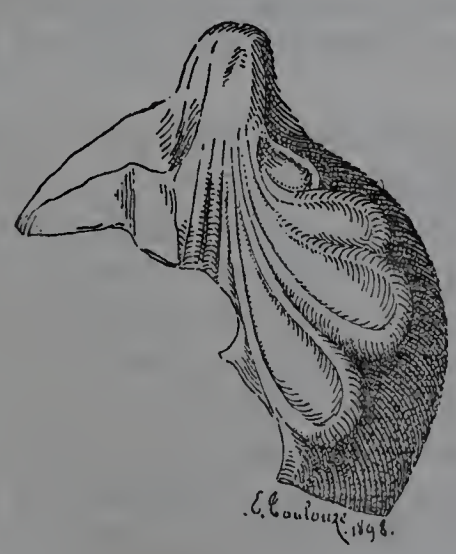

(Fig. 29).

La pièce la plus utile que nous rencontrons, et qui avait son emploi dans la famille, est une sorte de grosse molette, dont l'usage

était de broyer; elle était d'un maniement commode et devait être précieuse pour écraser les condiments employés dans la cuisine Gallo-Romaine, broyer des graines, pétrir la pâte obtenue avec la farine de froment et donner la dernière façon au gâteau. De forme presque sphérique, elle est légèrement aplatie vers un de ses pôles (fig. 30).

Au fond du puits n° 9, nous trouvons une très petite lampe monolychne, en terre jaune brique, d'une très faible capacité, — le diamètre est de $0^{m}045$ (fig. 31)— de forme circulaire. Elle est munie d'une anse, percée d'un trou formant bélière; une ouverture unique vers le centre du disque permettait d'y verser la matière combustible et d'y introduire une mèche ; en un mot, elle n'a pas le bec que nous voyons sur toutes les lampes antiques, recueillies par nous dans le sol parisien. Dans son voisinage, nous trouvons une sorte de bouteille en terre jaune brique, à panse allongée et à long

(Fig. 30).

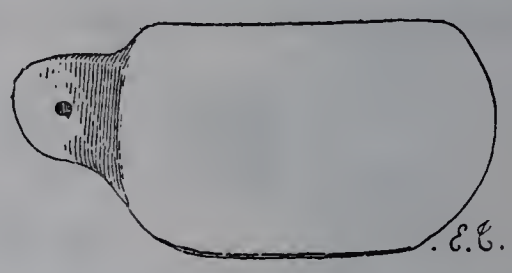

(Fig. 31).

goulot, forme très répandue chez les Egyptiens et les Grecs (fig. 32). Nous recueillons un goulot tréflé, provenant d'une *œnochoé*, en terre grise.

Le 16 novembre, nous descendons dans le puits n° 14, au-dessous du remblai, et, sur le terrain tufacé, nous reconnaissons une fosse, dans laquelle le squelette est placé perpendiculairement à la rue Racine, et à $7^{m}50$ au-dessous du niveau de la rue. Le travail des puisatiers, la sécurité des travailleurs s'opposent à des investigations plus étendues sur ce point ; nous constatons seulement la présence des ossements appartenant à un métatarse. Cette sépulture est la 7me que nous rencontrons ; toutes étaient placées à une faible distance de la rue Racine et rangées parallèlement à quelques mètres de cette rue.

Nous recueillons dans les terres de cette sépulture une boucle de ceinturon ou, dans tous les cas, un bijou appartenant au costume du mort. L'anneau, enveloppant l'ardillon en fer qui est brisé est en

cuivre rouge; la partie de cette boucle qui reliait notre petit monument à la ceinture est formée d'une plaque de cuivre, dont les deux extrémités se rapprochent et sont fixées au moyen de trois rivets de forme sphérique, d'un diamètre de $0^{m}003$; deux de ces rivets restent seuls formant saillie, au-dessus de la plaque de fixa-

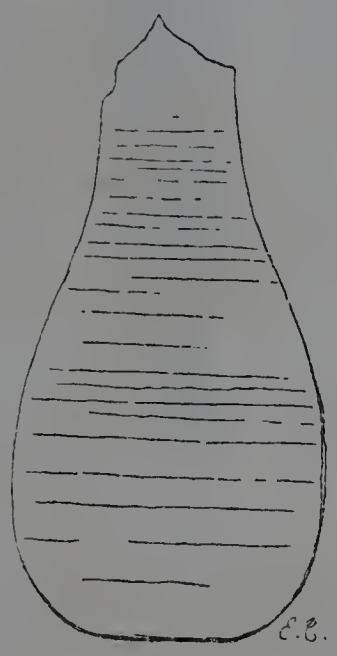

(Fig. 32).

tion, qui a été solidement dorée : aujourd'hui encore la trace de la dorure est très apparente.

Ce bijou semble nous apprendre que nous fouillons la sépulture d'un Gallo-Romain, de la classe aisée (fig. 33).

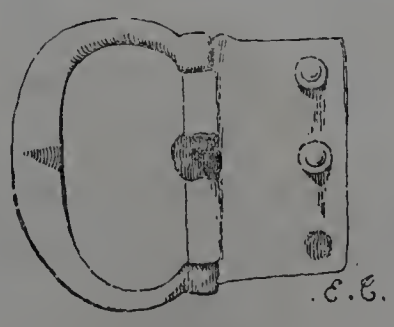

(Fig. 33).

L'écartement normal des deux plaques chargées de saisir la ceinture est de 2 à 3 millimètres. L'intervalle que nous constatons entre les deux plaques paraît indiquer l'épaisseur moyenne du cuir, qui composait, il y a lieu de le croire, la ceinture du Gallo-Romain inhumé ici, il y a dix-huit siècles environ.

Nous trouvons un clou en fer, qui servait à joindre les planches du cercueil, dont il ne reste plus trace (fig. 34).

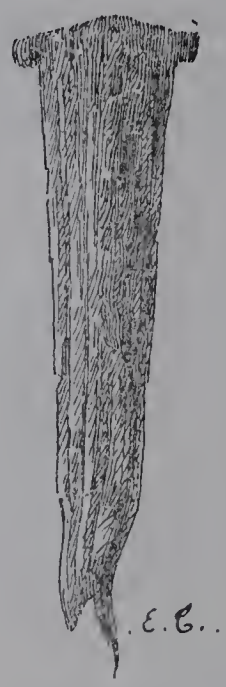

(Fig. 34).

Nous trouvons un petit récipient en verre de forme circulaire (fig. 35), fermé complètement, sauf à sa partie supérieure, où il pré-

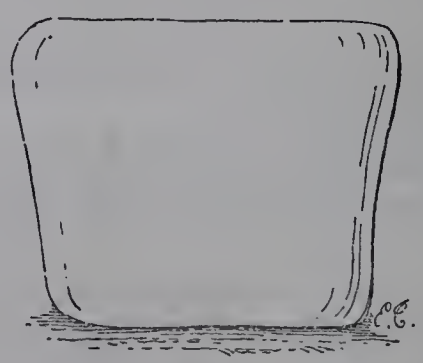

(Fig. 35).

sente une ouverture de 2 millimètres; nous ignorons son usage.

Non loin de ce dernier objet, nous recueillons une perle de terre

(Fig. 36).

blanche émaillée d'une couverte verte, présentant des côtes assez semblables à celles du cucurbitacé comestible (fig. 36).

Il n'y a plus le moindre doute, nous venons de découvrir un Champ de sépultures appartenant à l'Époque païenne. Notre dépôt d'immondices recouvre les restes d'un ancien Cimetière appartenant aux Ier et IIe siècles; nous voyons, par les monnaies recueillies (puits 25) à l'effigie d'*Hadrien*, qu'il y a des probabilités pour que cette fosse appartienne au commencement du IIe siècle. Ce Champ de sépultures, par les objets recueillis, semble être tout au moins contemporain, sinon plus ancien que le Champ de sépultures de la rue St-Jacques, rue Nicole, où nous rencontrâmes, en compagnie de MM. Broca, Roland Bonaparte, du ministre Bardou, du directeur du Val-de-Grâce, de M. Landau, propriétaire du sol, des monnaies à l'effigie de *Postumus*. Nous voilà au IIIe siècle. Ici, rue Racine, quelques monnaies d'*Antonin* et de *Faustine* furent trouvées aux mêmes profondeurs que celles d'*Adrien*. Nous ne pouvons certainement être affirmatif sur le seul témoignage des monnaies; mais il y a de fortes présomptions pour que ces sépultures appartiennent aux Ier et au IIe siècles, puisque nous les trouvons sur ce même terrain affecté aux sépultures, transformé en dépôt d'immondices au IIIe siècle, ainsi que l'affirment les poteries brisées recueillies à 1 mètre ou 1m50 au-dessus du niveau des sépultures.

Enfin, il ressort de nos investigations que ce point du vieux Paris a été un Champ de sépultures à l'époque païenne, puis postérieurement un dépôt d'immondices, appartenant certainement à l'époque Gallo-Romaine, ainsi que l'affirment les objets que nous y avons recueillis.

On sait le respect que nos ancêtres avaient pour les morts, il n'est pas douteux que, le jour où ce terrain recevait les immondices de Lutèce, il y avait longtemps déjà qu'il était désaffecté de sa destination première, et que le souvenir même de ce Champ de repos était perdu des habitants de la ville.

Le 8 décembre, à 11 mètres de profondeur, dans le puits n° 9, dans le banc de calcaire, nous reconnaissons une sorte de niche taillée dans la masse; cette cavité semble avoir été une cachette ou un abri contre la pluie pour les carriers qui travaillaient à ciel ouvert, car nous croyons que cette partie du sol a été exploitée pour sa pierre, très propre à la construction, et qu'après les travaux d'exploitation cette cavité fut convertie en décharge publique, recevant les immondices de cette partie de Lutèce. En effet, dans ce remblai antique, nous recueillîmes: un fragment de col de *cadus* ou

lagena d'une capacité extraordinaire, l'ouverture de ce grand récipient mesure $0^{m}19$ de diamètre d'ouverture, et l'épaisseur de la terre est de $0^{m}02$; un col d'*œnochoé*, plusieurs cols de *diota*, de 10 à 12 centimètres de diamètre; une grande terrine avec bec ou égouttoir, cet ustensile de cuisine, indispensable aux ménagères, mesure $0^{m}32$ de diamètre; un *catinum* de grande dimension, qui servait à faire la cuisine, et d'un fort beau profil de $0^{m}23$ de diamètre en terre grise (fig. 37); enfin un petit pot, très mignon de forme et de grandeur, sorte de jouet d'enfants; il mesure $0^{m}06$ de hauteur et $0^{m}07$ de diamètre. Au milieu de ces objets, appartenant à la cuisine Gallo-Romaine, se trouvent des mâchoires, des omoplates, des pieds de cochon, des os de la tête et des défenses de sanglier, des cornes de chèvres et de divers animaux, des ossements de moutons, des os longs de bœufs, des déchets de terre

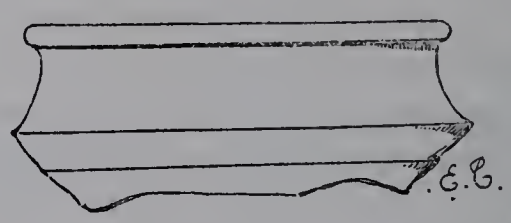

(Fig. 37).

cuite émaillée provenant d'un atelier de potier, des petits fragments de verre, des os travaillés, des fragments de poterie sigillée.

Dans ce même puits, à 5 mètres de profondeur, dans le remblai du XVe siècle, nous rencontrons une aiguière émaillée d'un vernis plombifère jaune; la contenance de ce grand récipient n'est que de 50 centilitres (fig. 38), cela tient à ce que le goulot et la base très allongés sont aussi fort étroits; la hauteur de ce petit monument, témoin de l'art du potier au XVe siècle, mesure $0^{m}26$ de hauteur et $0^{m}11$ de largeur à sa partie sphérique. La base, très large, indique que le potier a voulu donner plus d'aplomb au récipient, dont l'emploi était de contenir des boissons servies aux repas bourgeois ou au cabaret, comme du vin, de la bière, du cidre, de l'hippocras, de l'hydromel, boisson délicieuse, fort appréciée au moyen âge, possédant plusieurs des qualités des vins d'Espagne et d'Italie, qui n'est autre que le *mélicraton* des Egyptiens et des Grecs. On peut

confondre facilement l'hydromel (1) avec les meilleurs vins muscats, dont nos ancêtres étaient très friands.

Enfin, au fond du puits, dans les terres tufacées, nous recueillons une belle lampe en terre rouge (fig. 39), couverte d'un calcin, qui empâte le sujet décoratif que nous voyons au centre du disque; cette petite lampe monolychne est sans anse. Notre petit ustensile indispensable dans la vie domestique, est le troisième que nous rencontrons dans cette fouille, si fructueuse en témoins de l'époque

(Fig. 38).

(1) Nous avons été à même de goûter à cette boisson délicieuse, si parfumée, si douce au palais. Cette boisson, que nous eûmes le plaisir de déguster, était due aux recherches de notre ami et collaborateur de fouilles, M. Bergeron-Champonaire, de Moret (Seine-et-Marne). Ce breuvage fait de miel et d'eau, l'*hydromel vineux* se prépare en faisant fondre à chaud une partie de miel dans trois parties d'eau, et en prolongeant l'ébullition jusqu'à ce que la dissolution soit assez épaisse pour faire flotter un œuf. Refroidie, filtrée, et abandonnée, dans un vase ouvert, à la fermentation (qui est longue), qui s'établit au bout de quelques jours, et qui se prolonge pendant deux ou trois mois, il en résulte une boisson transparente, et plus ou moins colorée. Cette boisson, si délicieuse, paraît avoir été la boisson de prédilection des peuples de la haute antiquité. Columelle consacre une grande partie de son douzième livre à traiter des procédés dont les Romains se servaient pour la préparation de cette boisson favorite. Il serait possible de fabriquer l'hydromel vineux, en mêlant le sirop de miel épuré avec moitié de son poids de vin blanc agréable et un dixième du mélange d'alcool à 36 degrés.

Gallo-Romaine. Nous trouvons quelques tuiles romaines, que nous transportons dans notre collection (fig. 40).

(Fig. 39).

Nous rappellerons à nos lecteurs que cette Voirie Romaine est la cinquième découverte par nous dans l'ancien sol Parisien : 1° rue du

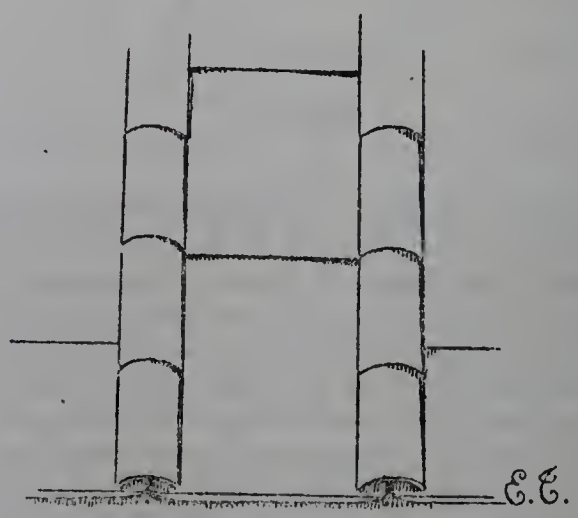

(Fig. 40).

cardinal Lemoine, 2° rue de l'Estrapade, 3° rue Gay Lussac et rue Le Goff, 4° rue Malebranche, et 5° rue Racine.

Toutes ces Voiries étaient situées à quelques mètres seulement (*extrà muros*) des murailles dites de Philippe-Auguste. Elles semblent bien nous indiquer le périmètre de Lutèce (rive gauche), au temps de l'occupation Romaine.

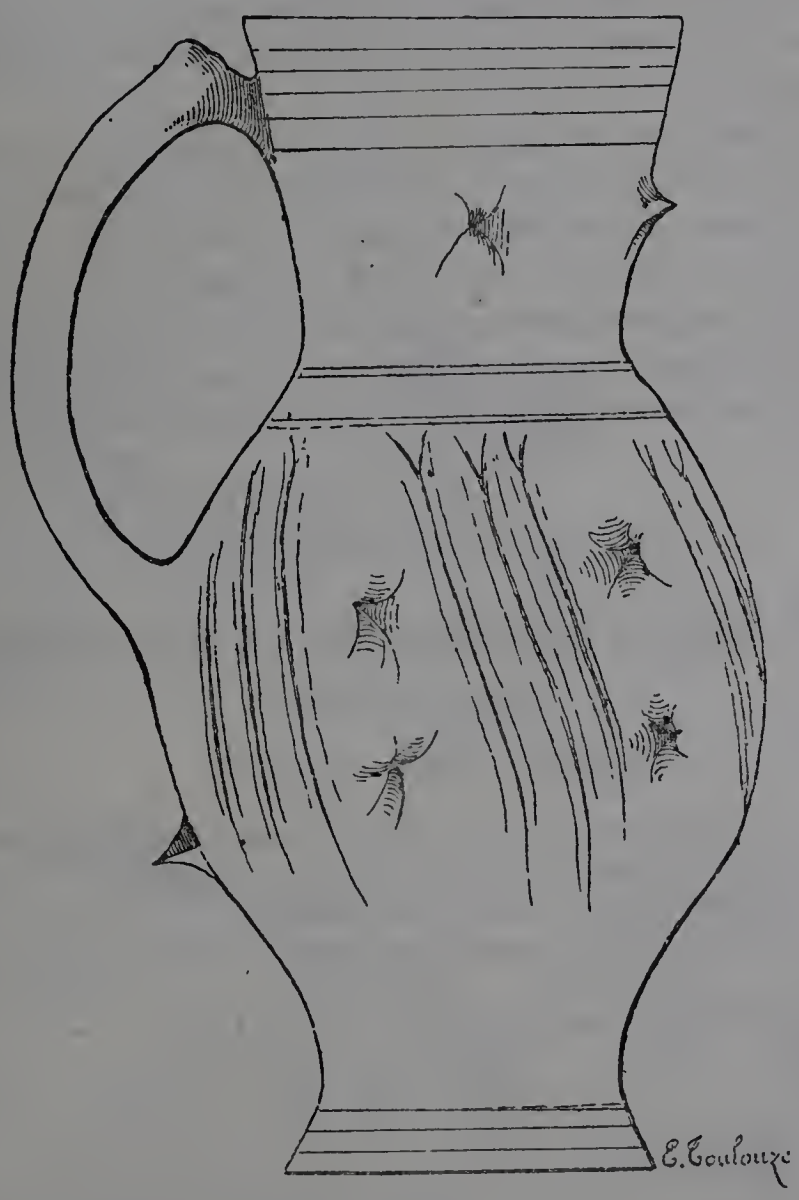

(Fig. 41).

Pour clore nos recherches, nous recueillons, dans le remblai d'un puisard, un magnifique pichet, de la contenance de 1 litre 50 centilitres, fort bien tourné et décoré d'appliques en terre cuite à la partie supérieure. Ces bandes de terre sont placées parallèlement dans la diagonale et par groupes de 3 et 4, d'un faible relief ; puis,

sur l'ensemble de la poterie nous remarquons des cônes à pointes aiguës, formant comme une défense assez semblable à celle des épines sur le rosier; ces reliefs mesurent de 5 à 6 millimètres de saillie et ne se rencontrent pas souvent dans la décoration de la poterie du moyen âge.

La partie supérieure et la partie sphérique sont décorées partiellement d'un émail jaune ; l'anse est teintée par un émail plombifère vert (fig. 41).

Ici, s'arrêtent nos recherches archéologiques. Nous devons, à notre grand regret, renoncer à poursuivre nos investigations sur ce point, qui nous a déjà révélé une partie de ses secrets: Cimetière païen, inconnu jusqu'à ce jour; Voirie romaine, qui témoigne, avec nos découvertes précédentes, de l'ancien périmètre de Lutèce, aux premiers siècles de notre ère ; poteries à l'usage domestique, monnaies romaines et du moyen âge, méreaux, jetons, etc., etc.

Eug. Toulouze.

PLAN DE LA FOUILLE DE LA RUE RACINE

Légende des Puits

(Échelle 3 millim. 1/3 p. 1m).

Puits n° 1 *Amphora*, poteries romaines à 7 et 8 mètres de profondeur.
n° 2 Tuiles romaines à 6m 50, sépulture à 7 et 8 mètres.
n° 3 Poteries sigillées, tuiles à 6 et 7 mètres.
n° 4 Briques du XVIIe siècle, jetons, monnaies françaises, méreaux, soleil en bronze doré.
n° 5 Fragments de poteries romaines à 6 et 7 mètres.
n° 6 id. de 6 et 8 mètres.
n° 7 id. id.
n° 8 Tuiles à 6 et 8 mètres.
n° 9 Poteries romaines à 6 et 7 mètres, lampe en terre jaune.
n° 10 Fragments de poteries romaines, ossements d'animaux, déchets de cuisine.
n° 11 Fragments de poteries romaines, ossements d'animaux, déchets de cuisine.
n° 15 Poteries romaines à 5 et 6 mètres.
n° 16 Tuiles romaines à 6, 7 et 8 mètres.
n° 19 Poteries romaines à 5 et 6 mètres, sépulture à 7m 50.
n° 24 id. id. id.
n° 25 id. à 7 mètres, sépulture et son mobilier funéraire.

Puits n° 27 Silex taillé, perle en pâte émaillée.
n° 28 Meule gallo-romaine et poterie à 9 mètres.
n° 30 Poteries romaines à 7 et 8 mètres.
n° 31 id. id.
n° 42 Fragments de poteries romaines, sépultures à 7 8 et 9 mètres.
o Puits d'accès dans les catacombes.
n° 20 Fragment de lampe rouge brique, sépulture.
n° 21 Sépulture, grande *urna* gallo-romaine.
n° 14 Sépulture, silex taillés et polis, perle, boucle de bronze, coupe en terre sigillée.
n° 34 Poterie sigillée de 4 à 6 mètres.

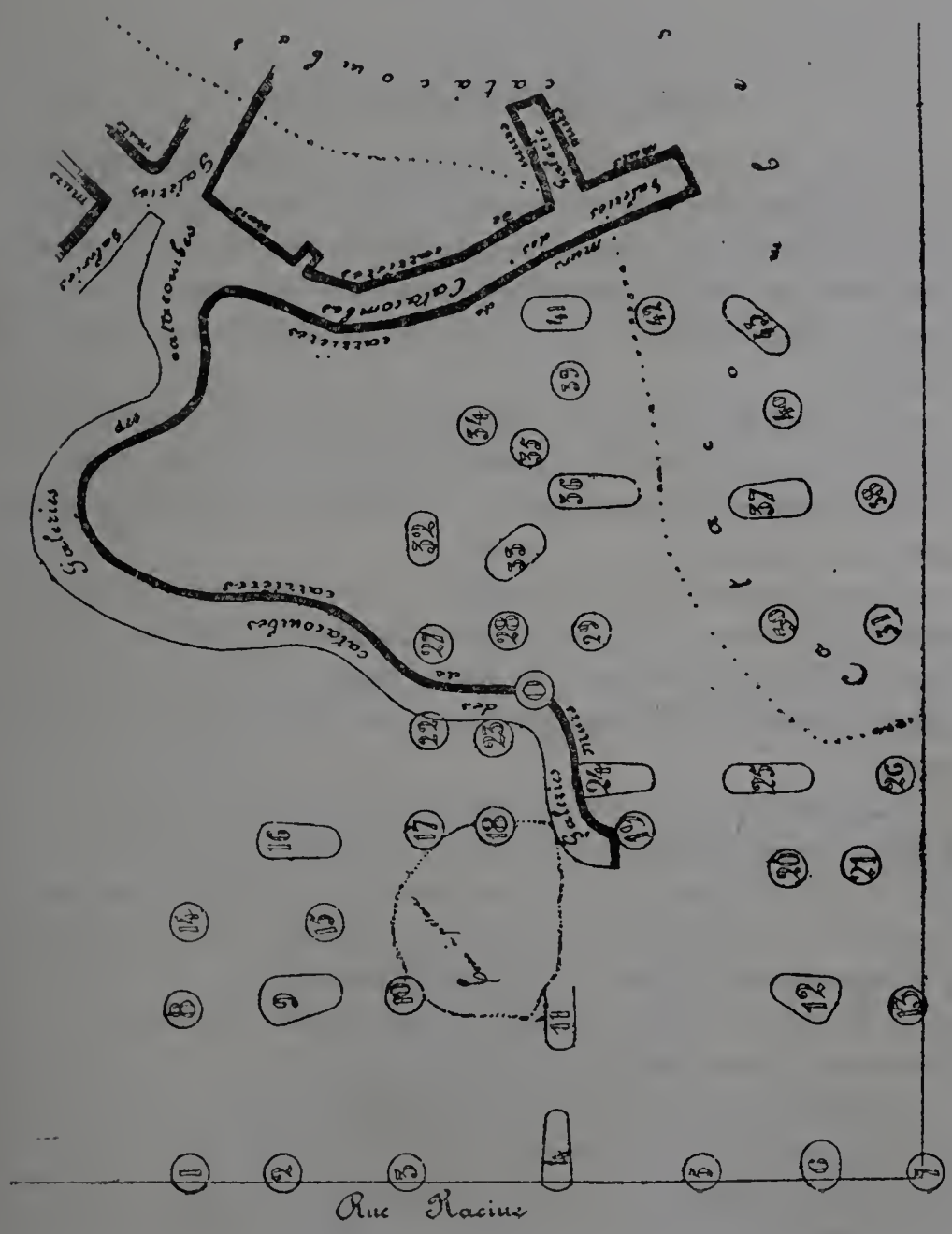

LES ABBAYES

PRIEURÉS, MONASTÈRES OU COMMUNAUTÉS

LES FEUILLANTINES

Il est un des coins les plus curieux et les plus pittoresques du Ve Arrondissement, qui en compte tant, qui va bientôt disparaître, c'est ce qui reste de l'ancien Couvent des Feuillantines, qu'Anne d'Autriche, qui aimait fort les moines et les nonnes, fit venir de Toulouse et installa dans la maison de Noble Homme Buxant de Cumont.

Le Couvent des religieuses Feuillantines était « où se trouve maintenant le n° 12, cul-de-sac des Feuillantines » (La Tynna, 1812).

Le cul-de-sac des Feuillantines se trouvait rue Saint-Jacques, entre les nos 261 et 263 (La Tynna).

« Les religieuses Feuillantines, disait Germain Brice (*Description de la Ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, 1752 ; t. III, p. 101), suivent la même règle que les Feuillans (*a*), c'est-à-dire celle de Cîteaux, réformée par le vénérable Jean de la Barrière.

« Elles sont venues de Toulouse. La reine Anne d'Autriche aïant demandé avec instance qu'elles formassent un établissement à Paris, la mère Marguerite de Sainte-Marie y arriva accompagnée de cinq autres religieuses, qui prirent possession avec cérémonie, le 28 novembre 1622, de la nouvelle maison qui leur avait été préparée. Elle leur avait été donnée par *Anne Gobelin*, femme de Charles d'Estourmel, gouverneur de Corbie, qui en fut la seule fondatrice ».

« L'Eglise de ces religieuses, ajoute G. Brice, a été rebâtie de neuf avec beaucoup de propreté et même avec assez de dépense par le secours d'une loterie, qui leur fut accordée en 1712, et elle fut dédiée solennellement le 16 juillet 1719. Elle est décorée intérieu-

rement de grands pilastres corinthiens, qui sont tout à fait hors des proportions. On ne peut pas même comprendre ce qui a pu engager l'architecte à les tenir si grêles et à abandonner d'une façon si marquée les règles prescrites ; car ces pilastres, qui devraient avoir tout au plus dix diamètres, en ont tout au moins douze. Les trumeaux entre les arcades qui donnent entrée dans les chapelles, et sur lesquels sont distribuez ces grands pilastres, sont encore ornez de niches dans lesquelles on a placé des figures qui ont rapport aux vertus essentielles à l'état religieux, telles que la Foi, l'Humilité, la Pureté, etc., et elles y font un très bon effet.

« Le grand Autel est orné de colonnes d'ordre composite, cannelées, travaillées avec beaucoup de propreté ; et le tableau du milieu est une assez bonne copie de la sainte famille de Raphaël, dont l'original est à Versailles.

« La disposition du portail est fort avantageuse, puisqu'on le découvre dès l'entrée du Monastère sur la rue ; il est formé par deux ordres de colonnes, le premier est un ordre ionique, et celui au-dessus un ordre corinthien qui porte un fronton ; le tout ensemble ne produit pas un mauvais effet, mais il est pourtant vrai que la manière en est un peu mesquine ; ce défaut se reconnaît surtout dans les profils, qui sont chargés d'une trop grande quantité de petites parties. Cet édifice a été bâti sous la conduite de *Jean Marot* (1) ».

Sous Louis XIV, ce Couvent servait de Bastille aux belles épousées qui avaient égratigné le parchemin du contrat conjugal de leurs griffes roses.

Vers 1680, tout Paris fredonna une chanson faite en le... *déshonneur* de la Présidente l'Escalopier, surprise, *flagrante delicto*, avec le marquis de Vassé par son mari, — qui la fit enfermer aux Feuillantines.

C'est monsieur de l'Escaloppier,
Chèvrepied,
Qui n'a pas de corne au pied ;
Mais il en a à la tête
Comme en ont, comme en ont certaines bêtes (*bis*).

(1) Lisez Daniel *Marot* (n. v. 1660, m. après 1712), fils de Jean *Marot* (n. v. 1619, m. 1679), comme son père architecte et graveur.

Voyant venir son époux
En courroux,
Elle se jette à ses genoux :
Je ne serai plus mutine,
Sauvez-moi, sauvez-moi des Feuillantines. (*bis*)

Vrai Dieu, pour le passe-temps
D'un moment,
Faut-il que je souffre tant ?
Pour avoir été coquette
Faut-il donc que je sois nonnette? (*bis*)

Encor si je l'avais fait
Tout à fait
J'en aurais moins de regret ;
Pour en avoir fait la...
On me fourre aux Feuillantines. (*bis*) (1).

J'en passe et des plus salés.

L'ordre des Feuillantines fut supprimé en 1790.

Une partie seulement du Couvent fut vendue nationalement, le 2 fructidor an II. Les bâtiments se donnèrent, sous le Directoire, en échange de l'hôtel de Castries, dont le mobilier avait été défenestré par le peuple en 1790.

« C'est maintenant, disait La Tynna en 1812, une maison particulière occupée par divers locataires ».

C'est, écrivait Lefeuve (*Les Anciennes Maisons de Paris*, 1873 ; t. V, p. 90), au n° 12 de l'impasse des Feuillantines que le poète par excellence du XIXe siècle, Victor Hugo, passa, près de sa mère, les années de son enfance, qu'il a chantées dans la dernière des *Orientales* (*Novembre*), datée du 5 nov. 1828.

Entre mes souvenirs, je t'offre les plus doux:
Mon jeune âge et mes jeux, et l'école mutine,
Et les serments sans fin de la vierge enfantine,
Aujourd'hui mère heureuse au bras d'un autre époux.

Je te raconte aussi comment, aux Feuillantines,
Jadis tintaient pour moi les cloches argentines,
Comment, jeune et sauvage, errait ma liberté,
Et qu'à dix ans, parfois resté seul à la brune,

(1) Collection *Maurepas* : *Bibliothèque municipale*.

Rêveur, mes yeux cherchaient les deux yeux de la lune,
Comme la fleur qui s'ouvre aux tièdes nuits d'été.

Puis tu me vois du pied pressant l'escarpolette
Qui d'un vieux marronnier fait crier le squelette
Et vole, de ma mère éternelle terreur... (*b*).

C'est dans ce jardin que se cacha le général Lahorie, impliqué dans la conspiration de Moreau et qui fut, plus tard, fusillé avec le général Malet, dans la plaine de Grenelle. Là se passa, en 1809, une scène, dont Victor Hugo nous a donné un dramatique récit. Trois généraux, Drouet d'Erlon, Lacotte et de Tilly sont venus visiter Mme Hugo ; c'était le soir, le grand jardin est dans l'ombre, tandis qu'au dehors resplendit la clarté d'une fête en l'honneur de l'empereur et de la grande armée. Le couronnement du Panthéon est entouré d'un cercle d'étoiles, le dôme du Val-de-Grâce dresse une flamme à son sommet, le canon des Invalides tire de quart d'heure en quart d'heure, lorsque, soudain, paraît, dans le clair obscur des arbres, le général Lahorie, venant demander un asile et évoquant devant les généraux de Napoléon les glorieux souvenirs de la Révolution (*c*).

A. Callet.

ANNOTATIONS

(*a*). — *Les Feuillants.* — La « Bastide des Feuillants » était une Abbaye d'hommes du comté de Comminges (Haute-Garonne), fondée en 1162.

Elle était d'abord de l'Ordre de Citeaux : mais, en 1565, Jean de la Barrière en ayant été nommé abbé commendataire, y opéra une réforme et fit séparer de Cîteaux sa congrégation, qui prit le nom de *Feuillants*. Son nouvel institut devint ainsi chef d'ordre.

En 1587, Henri III accorda à J. de la Barrière un monastère, qu'il avait fait construire rue Saint-Honoré. (Voy. Lalanne, *Dict. hist. de la France*, v° *Barrière* (*Jean de la*).

(*b*). — *Victor Hugo.* — Victor Hugo devait songer à cette maison, aimée comme toutes celles où l'on vécut enfant, lorsqu'il écrivait, « dans une des rares pages des *Misérables* qui soient irréprochables, parce qu'elles sont simples » (Edouard Fournier, *Chroniques et Légendes des Rues de Paris,* 1893, p. 19) :

« Voilà bien des années déjà que l'auteur de ce livre, forcé, à regret, de parler de lui, est absent de Paris. Depuis qu'il l'a quitté, Paris s'est transformé. Une ville nouvelle a surgi qui lui est en quelque sorte inconnue. Il n'a pas besoin de dire qu'il aime Paris ; Paris est la ville natale de son esprit. Par suite des démolitions et des reconstructions, le Paris de sa jeunesse, ce Paris qu'il a religieuse-

ment emporté dans sa mémoire, est à cette heure un Paris d'autrefois. Qu'on lui permette de parler de ce Paris-là comme s'il existait encore. Il est possible que là où l'auteur va conduire les lecteurs en disant : « Dans telle rue il y a telle maison », il n'y ait plus aujourd'hui ni maison, ni rue. Les lecteurs vérifieront, s'ils veulent en prendre la peine. Quant à lui, il ignore le Paris nouveau, et il écrit avec le Paris ancien devant les yeux, dans une illusion qui lui est précieuse. C'est une douceur pour lui de rêver qu'il reste derrière lui quelque chose de ce qu'il voyait quand il était dans son pays, et que tout ne s'est pas évanoui. Tant qu'on va et vient dans le pays natal, on s'imagine que ces rues vous sont indifférentes, que ces fenêtres, ces toits et ces portes ne vous sont de rien, que ces murs vous sont étrangers, que ces arbres sont les premiers arbres venus, que ces maisons où l'on n'entre pas vous sont inutiles, que ces pavés où l'on marche sont des pierres. Plus tard, quand on n'y est plus, on s'aperçoit que ces rues vous sont chères, que ces toits, ces fenêtres et ces portes vous manquent, que ces murailles vous sont nécessaires, que ces arbres sont vos bien-aimés, que ces maisons où l'on n'entrait pas, on y entrait tous les jours, et qu'on a laissé de ses entrailles, de son sang, de son cœur dans ces pavés. Tous ces lieux qu'on ne voit plus, qu'on ne reverra jamais peut-être, et dont on a gardé l'image, prennent un charme douloureux, vous reviennent avec la mélancolie d'une apparition, vous font la terre sainte visible, et sont, pour ainsi dire, la forme même de la France ; et on les évoque tels qu'ils sont, tels qu'ils étaient, et l'on s'y obstine, et l'on n'y veut rien changer, car on tient à la figure de la patrie comme au visage de sa mère.

« Qu'il nous soit donc permis de parler du passé au présent..... »

« Nous avons, ajoute M. Edouard Fournier, vérifié pour l'un des logis qui tint toujours le plus chèrement au cœur du poète, la maison n° 12 de l'*Impasse des Feuillantines*, où se passa son enfance depuis l'âge de dix ans, et nous avons trouvé ce qu'il prévoyait : des ruines. « Il n'y a plus ni rue ni maison ». Tout a disparu. Chère maison ! presque claustrale avec son grand et tranquille jardin, si bien faite par son silence pour assister sans trouble au premier éveil d'un grand esprit. Combien de fois sa pensée ne l'a-t-elle pas revue ? Combien de fois ces vers n'en ont-ils pas ranimé les horizons :

« ... Le dôme oriental du sombre Val-de-Grâce,
Le cloître du couvent brisé, mais doux encore :
Les marronniers, la verte allée aux boutons d'or...
Tous ces vieux murs croulant, toutes ces jeunes roses
Tous ces objets pensifs, toutes ces douces choses.

« Le poète, lorsqu'il habitait Paris, ne pouvait se détacher du souvenir de cette maison de son enfance. Sa pensée y revenait toujours. En exil, elle dut encore y revenir plus vite, car il en est ainsi pour ce qu'on aime : plus la chose regrettée est éloignée des yeux, plus elle est présente et visible pour le cœur.

« Lorsque Victor Hugo fit *les Orientales*, on ne prévoyait pas qu'au milieu de ces légendes de l'Asie ou de la Grèce, une strophe ou une stance pût s'éveiller sous

la plume du poète pour nous parler encore de cette pauvre maison, si loin de l'Orient. Il ne put cependant résister au doux souvenir, et la dernière *Orientale*, où le poète parle à sa muse, les ramena tous deux aux Feuillantines :

Je te raconte aussi comment, aux Feuillantines

. . . . . .

« Il y avait une allée de marronniers qui serviraient à mettre une balançoire. Il y avait un puisard à sec, qui serait admirable pour jouer à la guerre, et pour donner l'assaut... (*Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, p. 55). — Un peu plus loin (p. 59), on lit : « La balançoire préméditée par Victor le jour de sa première visite, était installée à la place même que son coup d'œil sûr lui avait assignée. C'était à qui en userait et en abuserait. Personne n'en abusait plus que Victor : une fois monté dessus, on ne pouvait plus l'en faire descendre ; debout sur l'escarpolette, il mettait toute sa force et tout son amour-propre à la lancer le plus haut possible, et il disparaissait dans le feuillage des arbres, qui s'agitaient comme au vent ».

(*c*). — *Le général Lahorie*. — Le général Victor-Alexandre *Fanneau de Lahorie* (n. 6 janvier 1766) fut chef d'état-major de Moreau ; compromis dans la conspiration de Pichegru, il parvint à s'échapper, rentra en France et fut incarcéré à la Force. Il prit part, du fond de sa prison, à la conspiration du général Malet, fut arrêté et condamné à mort le 29 octob. 1812 ; quinze condamnés furent fusillés le même jour dans la plaine de Grenelle.

LES COLLÈGES

LE COLLÈGE DE FORTET

Rue **Valette**, n° 21.

Fondation. — Le Collège de Fortet a pris le nom de son fondateur.

Par son testament du 12 août 1391, Pierre Fortet, natif d'Aurillac, chanoine de l'église de Paris, laissait sa maison des *Caves* dans la rue des Cordiers (commençant rue Saint-Jacques et finissant rue de Cluny), pour la fondation d'un Collège.

Ce Collège ne fut établi qu'après la mort du testateur, ainsi qu'il l'avait désiré. Il mourut le 24 avril 1394.

Le fondateur avait donné la supériorité de son Collège au chapitre de Notre-Dame, « qui, disait, en 1761, Crevier (t. III, p. 103), en jouit encore actuellement. »

Le chapitre de Notre-Dame, chargé du soin d'organiser l'établissement, achetait, en 1397, rue des Sept-Voies, une maison, plus convenable pour y établir un Collège que celle qui d'abord avait été léguée.

D'après la volonté de P. Fortet, un principal et huit boursiers furent commis ; quatre de ceux-ci devaient être d'Aurillac, sa patrie, ou du diocèse de Saint-Flour, et les quatre autres de la ville de Paris.

Onze nouvelles bourses furent successivement fondées par des particuliers, et par Nicolas Varin, principal du Collège.

Calvin. — Jean Cauvin dit Calvin (n. à Noyon, le 10 juillet 1509), qui devait devenir le célèbre réformateur, le chef de la seconde branche du protestantisme, à laquelle il a donné son nom, logea au Collège de Fortet.

COLLEGE DE FORTET.

(Rue des Sept-Voies.)

Il avait suivi d'abord les cours du collège de la Marche, puis ceux de celui de Montaigu en qualité de *martinet*, c'est-à-dire d'interne. (Il était installé alors chez son oncle Richard, qui habitait près de Saint-Germain-l'Auxerrois).

Calvin, après un séjour de plusieurs années à Bourges, était revenu, en juin 1531, à Paris, pour s'y fixer définitivement et y compléter ses études. Une lettre du 27 juin 1531, envoyée à François Daniel, son ami d'Orléans, donne à ce sujet des renseignements circonstanciés. Il raconte, dans cette lettre, que la question de son logement dans la capitale le préoccupe beaucoup. Le père d'un de ses camarades d'études, appelé Coiffart, voulait que le futur Réformateur habitât chez lui, désirant vivement en faire le compagnon de son fils. « J'aurais bien souhaité, écrit Calvin à ce sujet, pouvoir favoriser cette combinaison, mais, mon intention étant de suivre, cette année, les cours de Danès (*), dont l'école est fort éloignée de la maison de Coiffart, je me suis vu dans la nécessité de refuser cette proposition » (M. Abel Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, Paris, 1888, p. 88 et 89; et, même auteur, *Histoire du Collège de France*, 1893 ; p. 133, note).

Le Collège de Fortet, étant à proximité des Collèges, offrait à Calvin toutes les facilités pour en suivre les cours. Aussi, « préféra-t-il, pour ce motif, se loger au Collège de Fortet. Il habitait dans cet établissement uniquement à titre d'hôte et non en qualité de boursier ». (M. Lefranc, *Jeunesse de Calvin*, p. 89).

A quelque temps de là, l'ordre fut donné de chasser des Collèges quiconque entretenait des relations avec la faction Luthérienne.

Le recteur de l'Université Cop vint à prononcer, dans l'église des Mathurins, un discours, qui lui avait été composé par Calvin, discours qui respirait toute la doctrine de son auteur ; et, sentant qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui à rester dans Paris, il s'était enfui secrètement à Bâle, d'où il était originaire.

On connaissait les liaisons du recteur avec Calvin, qui, tout jeune (il n'avait pas vingt-cinq ans) qu'il était alors, se montrait déjà un dangereux séducteur. La fuite de Cop chargeait encore son ami. Il y eut ordre d'arrêter Calvin, et, pour cet effet, Jean Morin, lieutenant criminel, se transporta avec main forte au Collège de Fortet.

(*) Pierre *Danès*, professeur de grec au Collège de France (1530).

Mais il n'y trouva point celui qu'il cherchait. Calvin avait été averti du péril..... (Crevier ; t. V, p. 266, 276).

« Pour rendre son départ secret, même pour les gens du Collège, il s'échappa par la fenêtre de sa chambre qui donnait du côté des Bernardins, en s'aidant des draps de son lit, en guise de cordes. Il se sauva d'abord dans le faubourg Saint-Victor, chez un vigneron

Restes du Collège de Fortet (Loge dite de Calvin).

de sa connaissance et y changea de vêtements. Il aurait revêtu la *juppe* du vigneron, puis, se mettant une besace de toile blanche et une houë sur les épaules, il aurait pris le chemin de Noyon (M. Abel Lefranc ; p. 115).

La chambre que Calvin venait d'abandonner fut visitée et fouillée. On saisit tous ses livres et ses papiers. Sa correspondance en particulier fut recherchée et explorée. De nombreuses lettres compro-

mettantes s'y trouvèrent, qui mirent ses amis d'Orléans dans le plus grand péril, voire même en danger de vie, s'il faut en croire Théodore de Bèze, tant les révélations qu'elles apportèrent furent graves (M. Abel Lefranc ; p. 116).

Dans les anciens bâtiments du Collège de Fortet, on montre encore « la loge de Calvin », que la tradition dit avoir été occupée par lui (nous en donnons le dessin ci-dessus) ; c'est une tour hexagone servant de cage à l'escalier, et portant à son sommet une construction en bois.

Le berceau de la Ligue des Seize. — Cinquante ans plus tard, dans le Collège de Fortet, devait être arrêté le plan de la « Sainte-Ligue » et devait siéger le « Conseil des Seize ».

Suivant de Thou (liv. LXIII), la Ligue des Seize, nommée ainsi à cause des seize quartiers de la ville, que les factieux s'étaient distribués entre eux, confédération formée par les catholiques sous l'influence des Guises et dirigée contre les protestants, commença à s'organiser à Paris, en 1576, mais secrètement.

L'un des principaux promoteurs de la Ligue des Seize fut le curé de Saint-Benoît, Jean Boucher. C'était chez lui que se tenait le conseil général de la faction, d'abord en la maison de Sorbonne, et ensuite au Collège de Fortet : et c'est par cette raison que le Collège de Fortet a été appelé « le berceau de la Ligue des Seize ». (Crevier ; t. VI, p. 389-390).

Principalat du Collège. — Le 23 août 1576, le principal du Collège de Fortet demandait que l'Université le déclarât digne de la place à laquelle il avait été nommé. Il paraît qu'on la lui disputait, et il était bien aise de pouvoir citer devant les juges, en sa faveur, le suffrage de l'Université (Crevier ; t. VI, p. 312).

Professeurs. — « Vatable (célèbre professeur d'hébreu) enseigna longtemps dans le collège du Cardinal Lemoine et dans celui de Fortet, où Cinqarbres (*) réunissait son nombreux auditoire » (M. Abel Lefranc, *Hist. du Collège de France*, 1893 ; p. 113).

Bâtiments. — En 1560, les bâtiments du Collège de Fortet furent reconstruits et agrandis alors par l'adjonction de quelques portions des hôtels de Nevers et de Marly-le-Châtel.

En 1779, Hurtaut et Magny disaient : « Le bâtiment du Collège de Fortet n'a rien de remarquable, ni rien qui le distingue..... Sur la porte est une inscription, qui marque l'année de la fondation de

(*) Cinqarbres (*Quinquearboreus*), professeur d'hébreu et de syriaque au Collège de France.

ce Collège, et celle de la construction du vestibule qu'on y voit encore aujourd'hui »; ils rapportent cette inscription :

Aureliacensium, et Forteticæ familiæ deus, D. Petrus Fortitus, *Parisiensis Canonicus, has ædes sacratissimis Musis, anno Domini 1391 dicavit. Prudentissimi moderatores ruinosum vestibulum restituebant, anno Domini 1560.*

La Chapelle était sous l'invocation de saint Géraud, en son vivant seigneur d'Aurillac.

« Les bâtiments du Collège de Fortet sont aujourd'hui des propriétés particulières. La porte d'entrée existe encore », écrivaient, en 1840, MM. l'abbé Faudet et L. de Mas-Latrie (p. 162).

ANNOTATIONS

Plans. — Le nom de Pierre Fortet, fondateur du Collège, a été fort maltraité sur les plans divers.

Le plan de Gomboust (1650) et celui de Lacaille (1714) portent *Collège de Fortray*. Celui de Bullet et Blondel (1676), *Collège de Torteray* ou *Forteray*. Celui dit de Tapisserie de 1540, dit M. Alfr. Franklin (*Étude sur le Plan de Paris de 1540, dit Plan de Tapisserie*, Paris, 1869; p. 106), est le seul où figure l'expression *Collège de Forteret ;* mais, ajoute-t-il, nous l'avons trouvée dans trois ouvrages du XVIe siècle : la *Satire Ménippée* (édit. de Ratisbonne, t. Ier, p. 336), le *Journal de Henri IV* par Lestoile (19 septembre 1593), et les *Antiquitez* de Corrozet (édition de 1586, p. 206).

BIBLIOGRAPHIE. — Duboullai, *Histoire de Paris* ; t. II, p. 710.

Crevier, *Histoire de l'Université de Paris,* 1761 ; t. III, p. 103; t. V, p. 266, 276; t. VI, p. 312, 390.

Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs* (Paris, 1779; t. II, p. 455-462), donnent de longs détails sur « la supériorité du Chapitre de Paris sur le Collège de Fortet », détails dans lesquels nous n'avons pas cru devoir entrer.

Abbé Faudet et de Mas-Latrie, *Notice historique sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont....,* Paris, 1840 ; p. 162.

M. Alfr. Franklin, *Etude historique et topographique sur le Plan de Paris de 1540, dit Plan de Tapisserie ;* Paris, 1869; p. 106.

F. Hoffbauer, *Paris à travers les siècles*; Paris, 1885 ; *Le Petit Châtelet et l'Université*, p. 12.

M. A. Robida, *Paris de siècle en siècle;* p. 175 : « Il reste, dans l'ancienne rue des Sept-Voies, aujourd'hui rue Valette, le Collège de Fortet » ; et, p. 177, « Organisation du Conseil des Seize, au Collège Fortet » (dessin).

M. Edouard Drumont, *Mon Vieux Paris*, Paris (1893), avec 100 dessins de Gaston Coindre; p. 55, dessin.

Le berceau de la comédie en France

SUR LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

Nous devons adresser nos remercîments à l'auteur de l'article qui suit.

En effet, avec une sagacité et une érudition que nos lecteurs apprécieront, notre collègue M. *Gustave Philippon* démontre, de la manière la plus certaine, que c'est dans l'ancien quartier de l'Université qu'a pris naissance la Comédie française, qu'il faut y chercher l'origine et comme le berceau du Théâtre français.

N'y a-t-il pas là comme une découverte d'Archéologie théâtrale, dont peuvent se féliciter les amis des lettres ?

Nous leur demanderons de vouloir bien rapporter, ainsi qu'il convient, ce nouveau titre de gloire parisienne à notre Comité d'Études *La Montagne Sainte-Geneviève*. — J. Périn.

L'essor brillant des arts, des lettres et des sciences au XVIe siècle n'a pas été, dans notre pays, une transfusion du sang de l'Italie dans celui de la France malade. Ce fut plutôt le mélange des deux sèves latines, comme dans une greffe, dont le rameau nouveau serait venu d'Italie.

L'art français, et nous entendons ici, par le mot art, toute manifestation de l'esprit qui occupe un sommet dans le domaine de l'esthétique, l'art français, avant la Renaissance, n'avait pas plus subi les atteintes de la barbarie, qu'il n'a souffert depuis de nos tourmentes religieuses ou politiques.

Il est bien vrai que la Renaissance, chez nous et ailleurs, fut le plus grand pas en avant qu'aient jamais accompli les arts ; mais, avant le XVIe siècle, la Sainte Chapelle et Notre-Dame de Paris témoignent du génie d'architectes français demeurés inconnus comme les auteurs de la chanson de Roland ; Joinville et Froissart avaient écrit l'histoire de leur temps ; Adam de la Halle et Villon avaient chanté dans la langue des aïeux.

C'est plus spécialement à la Comédie que nous nous intéressons ici. Or, dans le nombre infiniment varié des manifestations de l'esprit français, il n'en est certainement pas qui soit demeurée d'essence plus française comme la Comédie. Dès que se déchirent les nuages, trop souvent impénétrables, qui recouvrent l'histoire des temps barbares, le masque de la Comédie apparaît, au-dessus des foules, avec son sourire ironique, qui rappelle celui des lèvres de la Joconde, avec son regard investigateur et pénétrant, toujours fixé sur l'humaine phalange, y fouillant les cœurs jusque dans leurs fibres les plus profondes, afin d'y surprendre les faiblesses les mieux cachées.

Les premières productions théâtrales eurent pourtant en France un caractère sévère ; c'étaient les *Mystères*, drames religieux ou plutôt tragédies religieuses, toutes différentes des tragédies grecques et latines de l'Antiquité, car il n'y a aucune filiation entre les tragédies antiques et les mystères.

La Comédie tient une place importante dans les Mystères. Dans ces dernières pièces, paraissent, en effet, et souvent de façon bien imprévue, des personnages épisodiques, tout à fait profanes et qui jouent des scènes de la Comédie la plus pure.

C'est ainsi, que, dans le mystère de Saint Christophe, un messager, sur le chemin qu'il suit pour accomplir sa mission, rencontre le manant Landureau en querelle avec sa femme et que, près de deux cents ans avant Molière, ce messager, pour vouloir réconcilier les deux époux, reçoit d'eux des coups de bâton, traité comme le sera par le Sganarelle et la Martine du *Médecin malgré lui*, le Monsieur Robert, dont il est l'ancêtre.

Les Mystères furent à plusieurs reprises interdits par les pouvoirs publics ; mais la Comédie leur survécut et continua son œuvre dans les *Farces*, les *Soties* et les *Moralités*, souvent frappée par les censeurs, mais reparaissant toujours et quand même.

Ces œuvres, toutes marquées au cachet de notre esprit national, ne sont pas d'un mérite égal. Il en est qui nous paraissent ordinaires, quelques-unes grossières, tant elles sont licencieuses ; aucune n'est pourtant dépourvue entièrement de quelque caractère artistique. Elles sont écrites en vers, presque constamment en vers de huit pieds. Ce parti pris indique, de la part des auteurs, un effort soutenu, pour donner à leurs œuvres une forme littéraire. Peut-on qualifier de comédies, ces poésies dialoguées, très courtes, qui ne

comportaient que trois ou quatre acteurs ? Les farces sont plutôt des bouts de comédie, des saynètes. L'intrigue y est réduite à une trame des plus simples, mais l'action est déjà d'allure vive et les personnages s'y montrent avec des caractères bien observés, qui amusaient le public, parce que ces caractères reproduisaient fidèlement ceux des types de l'époque. La *Farce de maître Pathelin*, qui est du XVe siècle, a pris place au répertoire du Théâtre français ; il a suffi de rajeunir la langue, pour la rendre intelligible, et pour qu'ainsi adaptée elle ne soit point déplacée, entre *Les Plaideurs* et *L'Avare*. Mais s'il est vrai que la farce de maître Pathelin est la meilleure qui soit connue, combien de farces se prêteraient également à des adaptations analogues.

L'ensemble de ces piècettes sont les jalons liés par un même fil et placés sur le chemin dont ne s'est jamais écartée la Comédie, en évoluant sous cette forme légère, au travers du moyen âge. Les gais auteurs qui ont écrit les farces ont, dans ce genre, conservé une tradition de notre génie national ; ce trésor, qu'ils léguaient au XVIe siècle, faillit se perdre à cette époque. Heureusement, deux grands esprits, *Jodelle* et *Grévin*, qui se sont du reste montrés sévères pour les faiseurs de farces, luttaient avec les hommes de la Pléïade, pour la cause de la langue et de l'esprit français, contre ceux qui, dans une admiration systématique du latin et du grec, voulaient faire bon marché du patrimoine littéraire de la vieille Gaule. Ces deux hommes écrivirent les premiers de véritables comédies de caractère, dans lesquelles les personnages étaient français de types et de langage. Et Jodelle et Grévin, en élargissant la voie de leurs précurseurs, sont eux-mêmes les précurseurs de l'immortel Molière.

Nous connaissons les noms des deux poètes comiques Jodelle et Grévin, pères de la Comédie française ; mais ceux de presque tous leurs prédécesseurs sont restés ignorés ou douteux ; c'est probablement à tort qu'on attribue la paternité de *Maître Pathelin* à Pierre Gringoire, qui vivait sous Louis XI. — Où pouvaient naître les farces, qu'on jouait un peu partout, aux jours de fêtes, dans les rues de Paris ?

Pour répondre à cette question, relisons le beau chapitre que Victor Hugo a écrit dans *Notre-Dame de Paris* et qui a pour titre *Paris à vol d'oiseau* :

« Au quinzième siècle, Paris était encore divisé en trois villes

tout à fait distinctes et séparées, ayant chacune leur physionomie, leur spécialité, leurs mœurs, leurs coutumes, leurs privilèges, leur histoire: la Cité, l'Université, la Ville. La Cité, qui occupait l'île, était la plus ancienne, la moindre et la mère des deux autres, resserrée entre elles (qu'on nous passe la comparaison) comme une petite vieille entre deux grandes belles filles. L'Université couvrait la rive gauche de la Seine, depuis la Tournelle, jusqu'à la Tour de Nesle..... La Montagne Sainte-Geneviève y était renfermée..... La Ville, qui était le plus grand des trois morceaux de Paris, avait la rive droite.

. . . . . .

Comme nous venons de le dire, chacune de ces trois grandes divisions de Paris était une ville, mais une ville trop spéciale pour être complète, une ville qui ne pouvait se passer des deux autres. Aussi trois aspects parfaitement à part. Dans la Cité abondaient les églises, dans la Ville les palais, dans l'Université, les collèges. »

Ce n'était certes pas dans la *Cité*, la ville sacrée, que vivaient les auteurs qui écrivaient les farces. Les Mystères, eux, étaient des productions sorties des églises et ils furent proscrits par l'Église même.

La *Ville* était habitée, non seulement par les propriétaires des palais, dont parle Victor Hugo, mais encore par toute une population grouillante, vivant autour des halles, ou travaillant chez les nombreux commerçants des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, population bourgeoise et ouvrière, dans laquelle se recrutait plutôt le public des spectacles que les auteurs des pièces de théâtre.

Une induction peu hardie nous conduit donc à conclure que ce recrutement se faisait dans la ville où la jeunesse menait la vie spéculative, l'*Université*, autour des Collèges si nombreux et qui étaient plus particulièrement groupés sur la Montagne Sainte-Geneviève.

Les plus anciens de ces Collèges dataient du commencement du XIIIe siècle ; c'étaient dans l'impasse d'Amboise, près la place Maubert, le Collège grec ou de Constantinople, l'aîné de celui des Bernardins, établi en 1224 par Mathieu Paris sur l'enclos du Chardonnet, et celui des Bons-Enfants, rue Saint-Victor, en 1248 ; puis, pour ne citer que les principaux, dans l'ordre chronologique, dès le XIIIe siècle : la Sorbonne, qui fut longtemps le plus modeste de tous, fondé et dirigé d'abord par le confesseur de Louis IX, Pierre

Sorbon et qui, primitivement réduit à quelques bâtiments donnés par Blanche de Castille, s'étendait pour devenir le somptueux palais de notre Université de Paris, métropole de nos Universités françaises; les Collèges de Cluny et du cardinal Lemoine, dont le premier, ouvert par l'abbé Yves en 1269, se trouvait sur l'emplacement de la place de la Sorbonne et le second, dans la rue qui porte encore le nom de son fondateur Jean Lemoine; le Collège de Navarre que la femme de Philippe-le-Bel fondait en 1304, et dont les bâtiments forment encore une partie de l'Ecole polytechnique ; le Collège de Bayeux, création de Guillaume Bonnet, en 1308, rue de la Harpe; celui de Laon et de Soissons, qui se trouvait rue de la Montagne Sainte-Geneviève, créé à la même époque par le chanoine Guy de Laon, presque en même temps que s'ouvrait, rue des Sept-Voies, le Collège Montaigu, demeuré célèbre par la pauvreté de ses écoliers, réduits à mendier leur pain; près de celui-ci, dans la même rue, s'ouvrit bientôt le Collège de Reims, puis le Collège de Narbonne, le Collège de la Harpe, voisin de celui de Bayeux, rue de la Harpe; ceux de Lisieux et de Beauvais, rue de Beauvais; celui des Trois Évêques, rue de Cambrai; à côté du Collège de Tournay, dans la rue Boudet, celui de Boncourt, compris aujourd'hui, comme celui de Navarre, dans les bâtiments de l'Ecole polytechnique, et encore le Collège des Allemands; le Collège des Ecossais, dont on trouve encore les restes très intéressants rue du cardinal Lemoine, n° 65 (où sont établis les cours préparatoires aux baccalauréats fondés par Chevalier); dans la rue Cujas actuelle, qui s'appelait la rue des Grès, le Collège Sainte-Barbe, ouvert en 1460 par un professeur du Collège de Navarre, Geoffroy Lenormant, sur un terrain qu'il acheta aux moines génovéfains, sur lequel s'élèvent aujourd'hui les nouveaux bâtiments du Collège encore placé sous son ancien vocable et mitoyen du lycée Louis-le-Grand, qui remplace l'ancien Collège de Clermont fondé en 1563 par les Jésuites, sous la protection de Duprat, évêque de Clermont; citons encore le Collège d'Harcourt (devenu le lycée Saint-Louis, boulevard St-Michel), dont la longue façade moderne cache les anciens bâtiments, et enfin, le Collège de France, dont l'origine remonte à François Ier. Ce dernier fut appelé tout d'abord Collège des trois langues ; il ne comportait que trois chaires et n'existait à l'origine que virtuellement, puisque son enseignement était pratiqué dans les bâtiments des Collèges de Tréguier et de Cambrai.

De nombreux établissements scolaires étaient enclavés dans un amas de maisons serrées, au-dessus des toits desquels s'élevaient les clochers des paroisses et d'un nombre assez grand de couvents.

« Le sol de l'Université, dit Victor Hugo, était montueux. La Montagne Sainte-Geneviève y faisait, au sud-est, une ampoule énorme ; et c'était une chose à voir du haut de Notre-Dame que cette foule des rues étroites et tortues (aujourd'hui le *pays latin*), ces grappes de maisons qui, répandues en tout sens du sommet de cette éminence, se précipitaient en désordre et presque à pic sur ses flancs jusqu'au bord de l'eau, ayant l'air, les unes de tomber, les autres de regrimper, toutes de se retenir les unes aux autres... Enfin, dans les intervalles de ces toits, de ces flèches, de ces accidents d'édifices sans nombre qui pliaient, tordaient et dentelaient d'une manière si bizarre la ligne extrême de l'Université, on entrevoyait, d'espace en espace, un gros pan de mur moussu, une épaisse tour ronde, une porte de ville crénelée, figurant la forteresse : c'était la clôture de Philippe-Auguste. Au-delà verdoyaient les prés, au-delà s'enfuyaient les routes, le long desquelles traînaient encore quelques maisons de faubourg, d'autant plus rares qu'elles s'éloignaient plus. »

Tel était l'aspect de cette ville universitaire, réduite à un espace quadrilatère de 5 à 600 mètres de long sur autant de large, ayant comme base le bord de la Seine depuis le pont Saint-Michel jusqu'à celui de la Tournelle, et, comme périmètre, le mur d'enceinte courant dans la direction du boulevard Saint-Michel revenant parallèlement à la Seine par la rue actuelle de l'Estrapade et redescendant par la rue du cardinal Lemoine. C'est dans cette partie du Ve arrondissement, réduite au quartier de la Sorbonne actuel et à une faible partie de celui de Saint-Victor, que la population turbulente et travailleuse des écoliers fréquentait les nombreux Collèges, dont nous avons cité les principaux.

Et, c'est là que tous les maîtres, clercs ou écoliers vivaient. C'est là que furent écrites les œuvres de la plupart des grands esprits de ce temps, c'est là que quelques-unes même furent publiées, ainsi qu'en témoignent les adresses des éditeurs portées par les livres de l'époque ; et c'est là que devaient vivre, comme Jodelle et Grévin, les poètes demeurés inconnus, qui écrivirent, quand ils n'étaient qu'écoliers, les farces où se rencontrent les ancêtres des Géronte et des Mascarille.

Nous allons du reste passer d'une hypothèse rationnelle à la certitude.

Les écrivains réalistes empruntent ordinairement leurs sujets au milieu même dans lequel ils vivent ; les farces sont des scènes réalistes et nous avons la preuve que certaines de ces petites comédies se passaient dans le quartier des écoles.

Dans le dialogue de la Farce ayant pour titre *Le Badin qui se loue*, se trouve une indication très exacte du lieu de l'action.

Un amoureux, pour demeurer en tête à tête avec une amoureuse, cherche à éloigner un *badin* (c'est le nom que portaient les valets de l'époque) et voici un bout du dialogue :

L'Amoureux
Apporte un paté de chappon
Le Badin
Mais, écoutez, où le vend-on
Affin que plus ne revienne ?
La Femme
Au bout de la rue de Bièvre,
A l'enseigne du Pot d'estain (1)
. . . . . .

La rue de Bièvre existe toujours, — pour combien de temps encore ! (2) — avec son vieux nom ; elle va du Boulevard Saint-Germain au Pont de l'Archevêché.

Et nos gens sont dans une maison d'où l'on voit la Seine, car plus loin le badin dit au couple :

« Je voy mon maistre en ce chemin,
Qui s'en vient cy, par Nostre Dame ».

La farce dite *la Farce nouvelle des chambrières qui vont à la messe de cinq heures pour avoir de l'Eaue béniste*, qui, soit dit en passant,

(1) Bibliothèque Elzévirienne : *Ancien théâtre Français* par Viollet-Leduc, tome I, p. 191.

(2) Pourquoi ne donne-t-on pas des noms nouveaux seulement aux rues nouvelles ? — Que de noms pittoresques ont ainsi disparu dans le quartier dont nous parlons et ailleurs ! — Quand on remplace un nom d'ancienne rue qui rappelle souvent quelque trait de notre histoire ou quelque légende locale par un nom nouveau, ne devrait-on pas au moins placer une plaque rappelant le nom que portait la rue au moment du changement ? Cette mesure ne grèverait pas le budget municipal d'une somme bien élevée. Elle offrirait aussi l'avantage d'être un enseignement historique. Nous connaissons des villes de province où, au coin de chaque rue, sous la plaque indicatrice de son nom, l'origine de ce nom et l'histoire du lieu sont indiquées en une note succincte.

est d'une moralité fort peu édifiante, se passe certainement au pied de la Montagne Sainte-Geneviève, ainsi qu'en témoignent les passages suivants (1) :

La Nourrisse

Montons là hault vers sainct Estienne,

. . . . . .

La Nourrisse

Enda, je voys (vais) aulcunes fois
A sainct-Benoist (2).

Saupicquet préférerait l'eaue béniste « des Carmes » ; et finalement tout le monde tombe d'accord :

« Allons à sainct Séverin.
Domine Johannes dit la messe,
. . . . . »

Mais, nous avons hâte de nous étendre plus longuement sur l'œuvre des créateurs du Théâtre français et surtout de la Comédie française, que nous avons déjà nommés et qui sont Jodelle et Grévin.

Etienne Jodelle, seigneur du Lymodin, né à Paris en 1532, fit partie de *la Pléïade*. Bien qu'il fût poète et qu'il ait laissé un grand nombre de sonnets, chansons et autres poésies, il est surtout, comme auteur tragique, le créateur d'un genre. Il connaissait à fond les langues grecque et latine, ce qui lui permit de lire les tragédies et les comédies de l'antiquité, de s'en pénétrer et de donner au public français des pièces de théâtre d'un art nouveau, dérivant de la tradition antique. Il composa plusieurs tragédies et, paraît-il, un grand nombre de comédies ; seules, trois de ces pièces nous sont parvenues, les tragédies de *Didon* et de *Cléopâtre captive* et la comédie de *L'Eugène* ou *La Rencontre*, représentées en 1552 et 1558. D'autres avant lui, et en particulier Baïf en 1537 et Ronsard en 1549, avaient fait représenter et avaient publié *l'Electre* et le *Plutus* traduits en vers français d'après Sophocle et Aristophane ; mais les pièces de Jodelle ne sont pas des traductions, ce sont des œuvres originales, essentiellement créées par le génie français, et si ses tragédies sont loin de valoir sa comédie, l'auteur a néanmoins accompli en les écrivant une acte d'audace, qui eut le plus grand retentissement dans le monde des lettres. C'était d'abord la victoire

(1) Bibliothèque Elzévirienne : *Ancien théâtre Français*, t. II, p. 441.

(2) La rue du Cimetière Saint-Benoit existe encore en partie, entre le collège de France et le lycée Louis le Grand.

de la langue française, pour la conservation de laquelle luttait la Pléïade, sur la langue des pédants, que le fort parti de du Bellay et autres défendait à outrance, langue farcie de mots et de tournures latines; de plus *L'Eugène* était l'affirmation de cette victoire en une comédie, non seulement française par la langue qui s'y parle, mais encore par les caractères et par l'action. Jodelle avait emprunté de la tradition antique seulement ce qui doit demeurer à jamais impérissable dans l'art théâtral, et en même temps il fondait la vraie Comédie française, en conservant la tradition gauloise, transmise par les farces et les soties, bien qu'il se soit lui-même montré aussi dédaigneux envers les « Farceurs » qu'envers les linguistes latins et grecs.

Avant de donner la sienne propre, voici sur Jodelle l'opinion de Ronsard :

« Et lors Jodelle heureusement sonna,
D'une voix humble et d'une voix hardie,
La Comédie, avec la Tragédie :
Et, d'un ton double ores bas, ores hault,
Remplit premier le françois eschaffault. »

Et, dans une pièce de vers qu'il adressait à Grévin, l'émule et le contemporain de Jodelle, Ronsard s'exprime encore ainsi :

« Jodelle le premier, d'une plainte hardie
Françoisement chanta la Grecque Tragédie,
Puis en changeant de ton chanta, devant nos Rois,
La jeune Comédie en langage François,
Et si bien les sonna, que Sophocle et Ménandre,
Tant fussent-ils savants, y eussent pu apprendre. »

Presqu'au même moment que Jodelle produisait ses œuvres dramatiques (1552 et 1558), Jacques Grévin faisait jouer en public, sur le théâtre du Collège de Beauvais, *La Trésorière* en 1558, puis, au même Collège, *Les Esbahis* et *La mort de César* en 1560. « Et l'on peut dire qu'il effaça les auteurs qui l'avaient précédé. » (*Histoire du Théâtre Français*, par les Frères Parfaict ; t. III, p. 313).

Notre collègue M. Lucien Pinvert, docteur ès-lettres et docteur en droit, a publié, tout récemment, sur Jacques Grévin (1), une remarquable étude, dans laquelle Jodelle et Grévin sont très judi-

(1) *Jacques Grévin* (1538-1570) : *Etude biographique et littéraire*, Paris, Alb. Fontemoing, 1899.

cieusement placés en parallèle, dans le chapitre consacré au théâtre de Jacques Grévin.

Rappelant les vers que Ronsard adressait à Grévin lui-même et que nous venons de citer, M. Pinvert s'exprime ainsi:

PORTRAIT DE JACQUES GRÉVIN (1).
(Reproduction du portrait de l'édition de MDLX).

« C'est un grand éloge en peu de mots, et Grévin, qui succéda de si près à Jodelle, peut en réclamer sa part. Oui, Ronsard a raison : le Théâtre français a vu ses destinées commencer avec *Cléo-*

(1) Nous ne pouvons rapprocher du portrait de Grévin, placé en tête de l'étude de M. L. Pinvert, celui de Jodelle, dont nous n'avons pas trouvé de portrait authentique.

pâtre et avec *Eugène*; mais aussi, ajouterons-nous, avec *César* et avec *La Trésorière* et avec *Les Esbahis*. D'ailleurs Ronsard ne vante ainsi Jodelle, dans une pièce adressée à Grévin, que pour faire un mérite à celui-ci d'avoir repris de suite, et non sans un grand bonheur, la tentative de celui-là » (page 132).

S'il est vrai, comme le dit M. Pinvert, que Grévin peut, dans ses tragédies, se prévaloir d'une réelle supériorité de langage sur celui de Jodelle, dans les œuvres similaires, c'est pourtant à ce dernier auteur qu'on doit d'avoir employé, pour la première fois, dans tout le IVe acte de sa *Cléopâtre*, le vers alexandrin, sans avoir osé pourtant rompre absolument avec la tradition, puisque la mesure des vers varie, dans cette tragédie, suivant les actes, alors que Grévin adopte, d'une façon constante, le vers de douze pieds, dans les pièces qu'il composa en ce genre, sans toutefois alterner encore les rimes féminines et masculines.

Mais M. Pinvert reconnaît à la comédie de Jodelle *L'Eugène* une supériorité indiscutable, sur *Les Esbahis* et *La Trésosière*, celles de son confrère contemporain.

Plaçons donc, avec impartialité, et Jodelle et Grévin sur le même piédestal ; faisons-leur se donner une main amie, les représentant tous les deux, comme deux courageux lutteurs unis dans la même pensée, pour fonder l'Ecole française, en un temps où il fallait un certain courage, non seulement pour s'opposer aux nombreux et influents partisans de la langue latine, servilement attachés à une tradition au point de n'admettre sur la scène que des traductions de pièces antiques, mais encore pour lutter contre le parti des courtisans, qui ne favorisaient, en dehors des reproductions des Aristophane ou des Plaute, que le théatre italien naturellement cher à Catherine de Médicis.

A ce dernier point de vue, comme le fait remarquer M. Pinvert, Jacques Grévin a montré, dans cette lutte d'indépendance, un courage tout particulièrement remarquable.

Dans *Les Esbahis*, Julien, un simple valet, s'attirait certainement les bravos frénétiques du public français, quand un fanfaron italien, vantant ses vertus, son haut courage et sa langue maternelle au valet français, celui-ci l'imite en le raillant en face :

Julien

« Forfanti, Coioni, Poltroni
Li compagnoni di Toni,

Le mal san Lazaro te vingne
Et le man de terre te tingne. »

Le matamore provoque Julien, qui relève vertement le défi.

Sçavez-vous bien que c'est Mastin,
Fantosme du mont Aventin,
Sepulchre à punaise, pendart.
Demourant de tout le cagnard ?
Si vous ne parlez plus doux,
Je vous assommerai de coups.
Regardez, je suis Julien,
Qui n'entend mot d'italien :
Mais si vous grognez autrefois,
Je vous ferai parler françois...

Et Panthaleone, le matamore, devient subitement doux et répond :

Non, non messer Juliano,
Je pensoy que ce fust un autre :
Car, quant à moy, je suis le votre.

« Parler français ! » voilà ce que demande en grâce la patriotique exaspération de Grévin et de ceux qui pensent comme lui... C'est Grévin, soyez-en persuadés, c'est lui qui, par la bouche du gentilhomme (dans la même comédie), lance au delà des tréteaux cette énergique parabase :

Pensez-vous nous rendre estonnez
Par une langue déceptive,
Comme si la nostre captive
Ne pouvoit respondre d'un mot ?
Pensez-vous le François si sot,
Qu'il n'égalle bien en parolle
Toute l'apparence frivolle
De vostre langue effœminée,
Qui, comme une espesce fumée,
Nous donnant au commencement
Un effroyable estonnement,
A la parfin s'esvanouit
Avecque le vent qui la suit ?
Nostre France est trop abbruvée
De vostre feinte controuvée,
Et déceptive intention.

Certes, il fallait quelque hardiesse pour jeter ce cri de colère aux compatriotes et aux flatteurs de Catherine de Médicis (M. L. Pinvert, *Jacques Grévin* ; p. 184 et 185).

Dans ces passages, Grévin fait acte de véritable pamphlétaire.

Les Esbahis furent représentés au Collège de Beauvais, devant la cour et la jeune duchesse de Lorraine.

Grévin, qui se convertit au protestantisme, mourut en Italie (1), comblé de faveurs, attaché comme médecin à la personne de Marguerite de France devenue duchesse de Savoie, tandis que Jodelle, plus réservé dans ses procédés de polémique et demeuré fidèle à la religion des Valois, mourut pauvre et oublié, après avoir connu les meilleures grâces d'Henri II, ainsi que nous allons le dire plus loin.

Il est vrai que Jodelle mena la vie d'un gentilhomme dissipé, tandis que Grévin paraît avoir eu celle d'un bourgeois rangé.

Il est assez piquant de connaître l'opinion de l'un et l'autre poète sur lui-même. Chacun revendique l'honneur d'être le créateur du Théâtre vraiment français.

Jodelle annonce, dans son prologue de *L'Eugène*, qu'il n'apporte plus aux spectateurs les scènes antiques, où l'on voit

« Polydore à mort mis,
Hercule au feu, Iphigenie à l'autel,
Et Troye à sac, que non pas un jeu tel
Que celuy-là ores on vous apporte... »

Non, c'est à dessein qu'il fera parler ses personnages comme le plus bas populaire, et c'est lui qui,

« Voyant aussi que ce genre d'escrire
Des yeux françois si long-temps se retire,
Sans que quelqu'un ait encore éprouvé
Ce que tant bon jadis on a trouvé,
A bien voulu dépendre cette peine
Pour vous donner sa comédie « Eugène ».

(1) Jacques Grévin, né à Clermont en Beauvoisis vers l'an 1540 : dès l'âge de 15 ans, amant de Nicolle Estienne, fille de Charles Estienne, médecin, il fit pour cette belle beaucoup de poésies galantes, qu'on trouve imprimées, sous le titre de « *L'Olympe*, Paris 1561... » Grévin eut la douleur de voir sa maitresse mariée à Jean Liebaut, médecin, auteur de la *Maison Rustique*. Il est lui-même auteur de plusieurs autres ouvrages scientifiques..; mais son goût pour la Poésie Françoise ne l'abandonna pas, au contraire. Grévin mourut à Turin le 5 novembre 1570, n'ayant pas encore trente ans. Il était allé en cette ville en qualité de médecin de Marguerite de Savoye, qui le regretta beaucoup, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Grévin était marié ; il laissa une fille, dont la duchesse de Savoye prit soin, aussi bien que de la mère.

C'est dans le même sens, sinon dans les mêmes termes, que Grévin s'adresse aux lecteurs de ses comédies, dans la préface des *Esbahis*, dont nous extrayons le passage suivant :

« Tu ne trouveras donc estrange, Lecteur, si en ces comédies tu ne trouves un langage recherché curieusement, et enrichi de plumes d'autruy : car je ne suis point de ceux qui font parler un cuisinier des choses célestes et descriptions des temps et des saisons, ou bien une simple chambrière Françoise des amours de Jupiter avec Leda, et des vaillantises d'Alexandre le grand. Je me contente seulement de donner aux François la Comédie en telle pureté qu'anciennement l'ont baillée Aristophane aux Grecs, Plaute et Térence aux Romains. Ce que je me suis proposé tousjours, en escrivant ce poème, ainsi qu'ont peu appercevoir ceux qui ont veu *La Maubertine*, première comédie que je mis en jeu et que j'avoye bien délibéré te donner, si elle ne m'eust esté desrobée (1). Toutesfois celles cy pourront suffire pour monstrer le chemin à ceux qui viendront après nous. Tu peux donc maintenant, ami Lecteur, adverti de ce poinct, te mettre à lire ce Poème : et, si tu trouves quelque chose qui ne soit à ton goust, souvienne toy que ce n'est chose estrange, si ceux qui vont les premiers en un désert et pays incogneu, se fourvoyent souventes fois de leur chemin ». (*Théâtre de Jacques Grévin de Beauvoisis*, MDLXII ; p. 43, 44 et 45).

Il est vrai que Grévin rend hommage à Jodelle, tout en revendiquant l'honneur d'être le créateur du Théâtre français.

« Non que je veuille (me) dire premier qui en a composé en notre langue, car je scay bien qu'Estienne Jodelle (homme qui mérite beaucoup pour la promptitude et gentillesse de son esprit) a été celui qui les a tirées des Grecs et des Latins, pour les replanter en France. Mais aussi je diray ceci sans arrogance, que je suis encore à voir Tragédies et Comédies Françoises, excepté celles de Médée et d'Hécuba (2), lesquelles ont été faictes vulgaires et prises du Grec d'Euripide... » (Grévin, *Discours sur le Théâtre*).

La rivalité de ces deux émules nous a paru intéressante à rappeler ; elle ne s'écarte pas de notre sujet, car elle nous montre la vie intime

(1) M. Pinvert pense, avec les frères Parfaict, que *La Maubertine* et *La Trésorière* ne sont pas deux pièces distinctes (p. 172 de l'ouvrage de M. Pinvert), mais une seule et même pièce.

(2) Ces deux tragédies étaient des traductions de la Médée de Senèque et de l'Hécube d'Euripide, cette dernière traduite par Lapéruse, poète tragique contemporain de Jodelle et de Grévin.

de ce Paris universitaire, où vivaient certainement nos hommes de lettres de la Renaissance.

Dans les comédies de Jodelle et de Grévin la scène se passe non loin de la Montagne Sainte-Geneviève, mais il n'est pourtant pas très certain que le héros *Eugène* soit un bénéficiaire d'une abbaye de la rive gauche de la Seine. Rien ne l'indique, quoique l'action se déroule assez près du pays latin. En effet, Florimond, gentilhomme qui sert dans les armées royales, charge son homme d'armes d'une mission chez sa bien-aimée Alix, et, en s'éloignant, il dit à son fidèle serviteur :

Et, ores que je suis ocieux,
A nostre Dame m'en iray,
Ou pendant me pourmeneray,
Faisant la cour à mes pensées (1).

Et le mari de la très peu vertueuse Alix, confiant au public que lorsqu'il est malade, sa femme s'en va prier et quêter dans les couvents des environs, ne nomme guère que des établissements monastiques de la Montagne Sainte-Geneviève ou tout voisins :

« Et quand je me trouve en mal ayse,
Je sens que sa prière appaise
La maladie que je rens ;
Elle s'en court par ces couvents
De *Sainct François*, *Sainct Augustin*,
De l'abbaye de Sainct Martin,
De *Sainct Victor*, de *Sainct Magloire*
Pour faire prier... »

(*L'Eugène*, acte I, scène III (2).

Mais, c'est dans *Les Esbahis* de Grévin que le lieu de l'action est bien déterminé. Il paraît que, dans *La Maubertine*, pièce dont, prétend Grévin, le manuscrit aurait été perdu, les personnages du quartier Maubert se seraient reconnus et se seraient formalisés, au point de montrer quelque colère.

Grévin écrivit *La Trésorière*, une comédie des plus satiriques qui, pense M. Lucien Pinvert, fut une réédition de *La Maubertine*.

L'action, dans *Les Esbahis*, dans *La Maubertine* et dans *La Trésorière*, se passe donc entre Saint-Séverin et la place Maubert.

Du reste, le fait est bien établi dans l'avant-jeu des *Esbahis*, où

(1) *Bibliothèque Elzévirienne : Ancien Théâtre Français*, t. IV, p. 37.
(2) *Ancien Théâtre Français*, t. IV, p. 12.

l'auteur rappelle les démêlés de Grévin et des habitants de son quartier.

L'autre poinct, qui m'a faict venir,
Est pour vous faire souvenir
De ceste plainte qui fut faicte
N'aguère encontre le poète,
Pour la rancune et le soucy
Des dames de ce quartier cy,
. . . . . .
. . . . . .
Elles prennent opinion
Que c'est à leur intention,
Et que toujours on parle d'elles,
Si aux conditions nouvelles
On a possible découvert
Un lieu de la place Maubert.

Et, très spirituellement, par la bouche du personnage qui parle en son nom, l'auteur se défend d'avoir reproduit

Par ses vers de gentil discours
De ces tant heureux amours
. . . . . .
Ou mettre en escrit la rue
Où il a ceste affaire vue,
Craignant lui donner quelqu'ennuy.

Que les habitants de la place Maubert se tranquillisent, le personnage a appris, de la bouche de l'auteur,

Comme une chose bien secrette
Que ceste comédie est faicte
Sur le discours de quelqu'amour
Qui s'est conduit au carefour
De sainct-Séverin ; mais je vous prie,
D'autant que vous avez envie
D'estre secrets (1),...

Les habitants du carrefour Saint-Séverin furent donc de meilleure

(1) *Bibliothèque Elzévirienne* : *Ancien Théâtre français*, tome VII, pages 228 et 229. Je donne l'indication biographique, qui permettra de lire le plus facilement la comédie de Grévin ; mais, dans l'Ancien Théâtre français, on ne trouvera pas *La Trésorière* (2e comédie de l'auteur). Voir : *L'Olympe de Jacques Grévin de Clermont en Beauvoisis, Ensemble les autres Œuvres poétiques du dict auteur*. A. Gérard Lescuyer, Prothenotaire de Boudin ; à Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, MDLX. — Ce 1er volume a été réuni à un deuxième : *Le Théâtre de Jacques Grévin*, par le même éditeur.

composition que ceux de la place Maubert, dont ils ne sont séparés que par la courte rue Galande.

Et, à propos de cette dernière rue, ajoutons que l'un des personnages de la comédie de *La Trésorière* est un protenotaire et devait demeurer rue Galande (1), rue dans laquelle, à l'époque où se passe la comédie de Grévin et postérieurement même, habitait toute une colonie des membres du barreau, ainsi que nous l'apprenait dernièrement M. *Jules Périn*, l'érudit fondateur du Comité d'études « *La Montagne Sainte-Geneviève* », pour qui l'intéressante Colline n'a plus guère de secrets.

C'est donc bien sur cette colline que vécut, dès le XIIe siècle, la population des écoliers, qu'on appelle aujourd'hui étudiants, autour de leurs nombreux Collèges et des premières Facultés qui se fondèrent, de plus en plus prospères, après celle de la rue de Fouarre (où l'on écoutait le professeur, assis sur la paille); et ce fut dans deux de ces Collèges que furent représentées, au milieu du XVIe siècle, les premières œuvres tragiques et comiques de notre Théâtre français. Cette aurore littéraire fut brillamment saluée, dès son lever.

Ce dut être un beau jour de fête pour la Cité universitaire que celui où fut représentée la tragédie de *Cléopâtre* au Collège de Reims, et quel jour de triomphe pour Estienne Jodelle, qui était âgé de vingt ans à peine et n'était peut-être sorti du collège que la veille !

Les recteurs et les professeurs, vêtus de leur toge de soie, sortaient de leurs maisons pour se rendre rue des Sept Voies, où ils étaient invités au Collège de Reims. Dans la cour de cet établissement, convertie en salle de spectacle, ils rejoignaient leurs collègues. Toutes les fenêtres y avaient été converties en loges. A l'une des extrémités de la cour, sur une scène improvisée, se démenait Jodelle, tout prêt à revêtir la robe de Cléopâtre; car c'était lui qui devait remplir le rôle de la grande reine, secondé, dans les autres rôles, par des amis, et en particulier par René Belleau et par Jean de la Péruse, auteurs eux-mêmes, aucun acteur de profession n'ayant voulu se charger d'interpréter un genre de spectacle aussi

(1) Malgré la percée récente de la rue qui réunit la rue Lagrange au Boulevard Saint-Germain, percée qui a mutilé une partie de la vieille rue Galande, celle-ci conserve encore un aspect des plus curieux du côté des numéros pairs, grâce à l'existence d'un certain nombre de maisons anciennes, dont quelques-unes très intéressantes et assez bien conservées.

nouveau. A l'extrémité opposée à celle où se trouvait la scène, était l'estrade d'honneur, au sommet et au milieu de laquelle se dressait, sous un dais fleurdelisé, un fauteuil plus élevé que les sièges qui l'entouraient. Les loges étaient remplies par des invités de marque, dignitaires ecclésiastiques, membres du Parlement et de la Prévôté de Paris. Au-dessous se pressaient, le long des murailles, les écoliers du Collège et leurs invités des Collèges amis, laissant le milieu de la cour libre pour les maîtres, qui se réunissaient autour des professeurs du Collège de Reims, avant de s'asseoir sur les bas côtés de l'estrade.

Les rues avoisinantes s'emplissaient d'une foule compacte formant un flot humain tumultueux et mouvant sur tout le penchant de la montagne Sainte-Geneviève, depuis le Collège de Reims jusqu'à la place Maubert, et depuis cette place jusqu'au bord de la Seine : étudiants et clercs en robes longues et en bonnets, marchands ronds de panse et miséreux maigres, venus des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau, marchandes accortes du carreau du marché des Carmes, ouvrières et chambrières en coiffes blanches, ribaudes aux corsages bas ouverts, marmaille composée d'enfants de tout âge, les plus petits sur les bras des plus grands. Tout ce monde se bousculait, riait ou regimbait, refoulé par les officiers de la police en chaperon rouge et bleu et par les hommes d'armes, sous les encorbellements de ces vieilles maisons penchées les unes sur les autres, comme pour mieux voisiner. Aux fenêtres de ces maisons, de jeunes hommes étaient assis, les jambes pendant au dehors, et, derrière eux, plusieurs rangées de jolis minois de bourgeoises sous leurs hautes cornettes ou des grandes dames qui, vêtues et parées richement, avaient loué des fenêtres.

C'est que le roi Henri II va passer dans le chenal que le service d'ordre maintient libre aux milieu des rues étroites : il se rend au Collège de Reims, où il doit assister à la pièce, dont le jeune Jodelle est l'auteur.

Et le cortège du roi de France eut sans doute un éclat en rapport avec la pensée qu'avait eue le prince de rendre hommage aux lettres françaises, dans la personne d'un hardi novateur, au cœur gaulois.

Quel beau spectacle ce dut être que les membres de l'Université dans leurs toges violettes ou écarlates, qui se tenaient gravement sous la porte du Collège pour recevoir Henri II. Le roi marchant à

eux au milieu de ses gentilshommes, magnifiquement vêtus de soie, de velours et d'or, entre la double file des gardes du corps empanachés et bariolés, dont les sabres et les piques étincelaient au-dessus de la foule curieuse, tandis que les hérauts et les timbaliers à cheval mêlaient l'éclatante fanfare de leurs clairons et de leurs sourds tambourins.

« *Cléopâtre* fut jouée devant Henri II (dit la chronique du temps), à Paris, à l'Hôtel de Rheims, en 1552, avec de grands applaudissements de toute la compagnie, et depuis encore au Collège de Boncourt, où toutes les fenêtres étaient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'écoliers que les portes du Collège regorgeaient. Je le dis, continue Pasquier (1), comme celuy qui y estoit présent avec le grand Tournebus en une mesme chambre ; et les entreparleurs estoient hommes de nom, car mesme Remi Belleau et Jean de la Péruse jouaient les principaux rollets, tant estoit lors en réputation Jodelle. » (*Histoire du Théâtre François* par les frères Parfaict, t. III, p. 286, citation de Pasquier, livre VIII, chap. 5).

Et Pasquier ajoute : « Le Roy luy donna cinq cents escus de son espargne et lui fit tout plein d'autres grâces ; d'autant que c'étoit chose nouvelle, et très belle et très rare. » (Pasquier, même passage que ci-dessus).

Cette manifestation, exceptionnellement solennelle, du roy en faveur de la littérature de souche française produisit un effet décisif, non pour la renaissance, mais pour la naissance de notre Théâtre français, qui fit des lors les progrès rapides que l'on sait.

C'était le dernier coup porté aux Confrères de la Passion, installés à l'Hôtel de Bourgogne, qui avaient eu, pendant près de deux siècles, l'entreprise officielle des Mystères. — Les Mystères avaient été interdits depuis trois ans ; les Confrères de la Passion en étaient réduits à jouer des farces et à louer leurs salles aux troupes de comédiens en vogue.

Quelques années après cette manifestation du roi Henri II en faveur de la nouvelle École française, le 16 février 1560, Jacques Grévin faisait représenter *Les Esbahis* au Collège de Beauvais, en présence de la Cour et de la jeune duchesse de Lorraine, sa protec-

(1) Étienne Pasquier, célèbre avocat, érudit et poète (1529-1615), auteur des *Recherches de la France* et de *Lettres*.

trice fidèle, pour les noces de laquelle, dit l'auteur lui-même, cette pièce fut composée, par ordre d'Henri II.

« On remarquera, lisons-nous dans l'*Ancien Théâtre français* (p. 225), que la décence n'y est pas plus respectée dans le sujet que dans les paroles, et cependant elle fut jouée par des écoliers et devant une princesse. »

Tels sont les renseignements que nous avons pu réunir, sur les origines de notre Littérature dramatique du XVIe siècle, dont les progrès, après les essais des précurseurs, furent si rapides, et dont les essais furent si heureux, dans le genre de la Comédie.

Aux noms de Jodelle et de Grévin, doit être, immédiatement après, associé celui de Remy Belleau, qui mourut en 1577, sans avoir achevé sa comédie en vers *La Reconnue* ; après eux, un mouvement se manifeste en faveur des comédies en prose ; c'est par ces comédies que se continue le mouvement qui prépare l'apogée de notre Comédie nationale, au XVIIe siècle, avec Molière.

Il nous a paru qu'il était intéressant de fixer, par une étude spéciale, le lieu de Paris où vécurent les créateurs de notre genre comique (1), et où furent représentées les premières pièces de ce genre. Nous pensons qu'il ressort de cette étude que c'est bien sur cette montagne, où Abélard disserta, dans cette partie de Paris que nos pères élevèrent au rang de Cité, et sur laquelle depuis huit siècles tant de générations d'écoliers et de maîtres ont passé, les uns obscurs, les autres illustres, travaillant tous pour maintenir ou relever l'éclat de l'auréole brillante de la France intellectuelle, sur cette montagne, au sommet de laquelle s'élève aujourd'hui le temple qu'édifia la Nation à la gloire de ses grands hommes.

Gustave Philippon.

(1) C'est également dans ce quartier que furent éditées les Œuvres de Jodelle et de Grévin, au XVIe siècle. — Ces éditions anciennes ont été uniques, et les exemplaires en sont des plus rares. Voici la notice bibliographique de l'exemplaire des Œuvres de Jodelle que possède la Bibliothèque Ste-Geneviève : « Les Œuvres et meslanges poétiques d'Estienne Iodelle, sieur du Lymodin, à Paris, chez Nicolas Chesneau, rue St Jacques, au Chesne verd et chez Mamert Patisson, imprimeur du Roy, chez Robert Estienne, MDLXXXIII ». Nous avons donné, page 324, la notice correspondante pour Grévin, mais dont les exemplaires sont encore plus rares.

LES PORTES [1]

LA PORTE SAINT-JACQUES

Rue **Saint-Jacques.**

La porte Saint-Jacques se trouvait au bout de la rue de ce nom, un peu plus haut que l'Église des Jacobins (2).

C'était, du côté du sud, la principale porte de Paris; « aussi était-elle une de celles qu'on gardait avec plus de vigilance et qu'on ne murait jamais, puisqu'elle était en tête de la principale voie qui traversait la capitale du sud au nord (Bonnardot ; p. 268-269). »

Cette porte paraît s'être appelée d'abord *Porte Notre-Dame-des-Champs*, à cause du voisinage de cette ancienne Chapelle ; puis elle reçut le nom de *Porte Saint-Jacques*, qu'elle prit de la rue Saint-Jacques ou du Couvent des Jacobins (fondé vers 1218) ou peut-être de l'Hôpital Saint-Jacques du Haut-Pas, établi sous Louis IX (3).

« C'était, disait Germain Brice, un ancien édifice gothique, qui incommodoit fort tout ce quartier. »

La porte Saint-Jacques fut témoin d'événements ou de cérémonies d'une grande importance, sur lesquels nous nous proposons de revenir (4).

« La porte Saint-Jacques, ajoutait Germain Brice, fut renversée en l'année 1684 ; et, à la place, on a élevé plusieurs maisons, à présent occupées par divers marchands, qui y sont commodément logez et en fort bon air. »

ANNOTATIONS

BIBLIOGRAPHIE.— Alfr. Bonnardot, *Appendice aux Études archéologiques sur les anciens Plans de Paris et aux Dissertations sur les Enceintes de Paris,* Paris, 1877 ; p. 268 et suiv.

Germain Brice, *Description de la Ville de Paris*, nouv. édit., Paris, 1752 ; t. III, p. 93.

(1) Voy. Sur *La Tournelle* et la *Porte Saint-Bernard : Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords,* t. I, p. 95 et 177-180.

(2) Le Couvent des Jacobins était rue des Grès, n° 11.

(3) « Hors la porte Saint-Jacques », en la rue des Tumbes, « en alant à Notre-Dame-des-Champs..... » lit-on dans le reçu d'un « tumbier » (faiseur de tombes), du 25 février 1425 (*Bibliothèque de l'École des Chartes*; 1887, p. 399).

(4) Voy., ci-après, la notice « A la porte Saint-Jacques, *le 13 avril 1436* ».

A LA PORTE SAINT-JACQUES,

le 13 Avril 1436 (1).

Réduction de Paris sous l'autorité de Charles VII, et expulsion des Anglais.

Michel de Lallier et autres bourgeois de Paris. — Le connétable comte de Richemont.

« France! France ! », « Paris, ville gaignée ! », telles étaient les clameurs que, « le vendredy d'après Pasques, 13 avril 1436 », à l'heure matinale, percevaient distinctement les habitants du haut de la rue Saint-Jacques, dont les maisons étaient peu distantes de la porte du même nom.

Ces cris étaient jetés dans l'air, avec des accents joyeux; ils se mêlaient à un bruit confus de cliquetis d'armes, d'armures, qui s'ébranlaient en cadence.

L'on pouvait même apercevoir une petite troupe, qui semblait se reformer; et cette troupe était entourée de gens du peuple, qui l'acclamaient, en criant « Vive le roy Charles! » « Vive le connétable ! »

Près du Couvent des Jacobins, la fenêtre d'une maison s'ouvre, et, d'une voix craintive, un vieux bourgeois demande: « Qu'est-ce donc qui se passe, là-haut? »

« Ce qui se passe, maître Jehan, lui répond l'un de ses voisins (de la rue où il était déjà descendu), ce sont les nôtres, les Français, qui viennent à notre secours, pour nous délivrer de la domination anglaise!

« Aux armes, vous tous, revêtez vos cottes, prenez vos arcs, vos arbalètes!

« Joignons-nous à ceux qui déjà font cortège au Connétable! »

(1) Déjà, nous avions, dans le *Bulletin de La Montagne sainte Geneviève et ses abords*, t. I, p. 96, mentionné le fait historique que nous développons dans la présente Notice.

— Un troisième bourgeois : « Vous ne savez donc pas que, dès le matin, le peuple s'est porté en foule vers les Halles; et que là il s'est rué sur un parti de soldats anglais, avec lequel il est aux prises; et cela dans le but de les retenir loin de la porte Saint-Jacques ».

— Un quatrième bourgeois: « Je remonte vite chez moi prendre mes armes, et je reviens pour vous accompagner ».

Tel était l'élan de ces bons Parisiens, qui voyaient se lever pour eux l'aurore de la délivrance, après une trop longue oppression !

Ce qui se passait, ces bourgeois l'apprirent plus tard, et, grâce au soin que prit l'un d'eux, l'auteur anonyme du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1405-1449), de consigner ses impressions personnelles, nous pouvons le raconter exactement aujourd'hui.

Depuis le honteux traité de Troyes (21 mai 1420), qui avait livré au roi d'Angleterre la couronne et le royaume de France, c'est-à-dire depuis seize longues années, Paris gémissait sous l'occupation anglaise, — occupation dont les officiers du roi d'Angleterre Henri VI avaient fait sentir lourdement le poids aux pauvres habitants, « car en vérité oncques les juifs qui furent menez en Caldée en chetivoison (captivité) ne furent pis menez que estoit le pouvre peuple de Paris ; car nulle personne n'osoit yssir hors de Paris sans congé, ne rien porter sans passe-porte, tant fust pou de chose, et disait-on : « Vous allez en tel lieu, revenez à telle heure ou ne revenez plus. » (*Journ.*, n° 695).

Aussi un grand nombre d'entre eux s'expatriaient-ils, « comme gens désespérés », pour se répandre dans la campagne.

En 1436, cinq années s'étaient écoulées depuis la mort de la vaillante et malheureuse Jeanne d'Arc, abandonnée à ses bourreaux!

A la cour du roi Charles VII, qui avait été trop longtemps livrée aux plus honteuses intrigues, s'était opérée une heureuse et complète transformation. Le comte de Richemont (*a*) avait réussi à faire éloigner La Trémoille, qui s'était livré à de criantes exactions, et à faire entrer le roi dans une meilleure voie.

Le traité d'Arras (1435) avait séparé, pour toujours, les Bourguignons des Anglais. Ceux-ci étaient détestés plus que jamais à Paris, depuis qu'ils avaient refusé de faire la paix au congrès d'Arras.

Les Français se rendirent successivement maîtres du pont de Charenton et du château de Vincennes, de Melun, de Brie-Comte-Robert, de Corbeil, de Lagny, de Pontoise, de Saint-Germain-en-Laye. Ils se rapprochaient ainsi de Paris, dont ils occupaient les abords. Ils

tenaient donc la Seine, la Marne et l'Oise, et ils empêchaient les approvisionnements d'arriver jusqu'à Paris. La disette se faisait cruellement sentir. Le peuple s'agitait déjà, et était tout prêt à la révolte. Aussi, dès le milieu de janvier 1436, une commission, comprenant le prévôt des marchands Hugues Le Coq, deux membres du Parlement, deux du grand Conseil, deux de la Chambre des comptes, deux du Châtelet, se tenait-elle en permanence à l'Hôtel-de-Ville, pour exercer une surveillance incessante sur la ville.

Le moment sèmblait enfin venu d'enlever Paris aux ennemis.

Le 28 février, Charles VII, de Poitiers, et son allié Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de Bruges, donnèrent des lettres de rémission à toutes les villes qui voudraient se soumettre au roi.

Par lettres du 8 mars, le roi nommait le comte de Richemont son lieutenant-général dans l'Ile-de-France, la Normandie, la Champagne et la Brie, avec des pouvoirs souverains.

Il fut décidé que le connétable se rendrait dans l'Ile-de-France, pour diriger l'entreprise qu'on devait faire sur Paris, de concert avec les Bourguignons.

Le connétable ne reçut du roi, pour cette difficile expédition, s'il faut en croire son biographe Gruel, qu'une somme équivalente à 1000 fr. Les ducs d'Alençon, de Bourbon et messire Charles d'Orléans, qui devaient l'accompagner, « s'en sont passez légièrement et ont tout lessié démener la guerre par delà Seine au comte de Richemont, connestable de France, et à de simples capitaines de très grant courage et de bon vouloir », comme La Hire, Saintrailles.

La petite cavalerie de Richemont ne comptait, au départ, que 60 lances; mais, le 1er avril, à Lagny, elle se renforça d'une forte compagnie, qui était conduite par Jean Foucault et Mahé Morillon. Le connétable appela les garnisons de Champagne et de Brie, et autres troupes qui tenaient les champs, à le rejoindre à Pontoise. Il put réunir ainsi 5000 à 6000 hommes, tant français que bourguignons, ce qui le mit en état d'agir.

Les Anglais, eux, n'avaient pas été sans recevoir des renforts, qui avaient été amenés d'Angleterre par Thomas de Beaumont. A Paris, ils avaient à contenir l'agitation du peuple; et le voisinage de l'armée franco-bourguignonne leur faisait craindre une tentative sur Paris. Ils résolurent de prévenir cette attaque par une sortie, qu'ils firent, le 10 avril (mardi de Pâques), contre Saint-Denis, qui, par sa position, se trouvait menacé d'être occupé d'un moment à

l'autre par les Français ; ils pillèrent la ville et l'abbaye, et gardèrent la tour fortifiée du Salut, de Velin ou du Venin.

L'avant-garde parut ce jour-là ; toutefois elle se trouva trop faible pour se mesurer avec les 700 à 800 hommes de la compagnie anglaise. Mais le connétable dit à Villiers de l'Isle-Adam : « Allez toujours, allez devant, pour entretenir l'escarmouche ; Dieu nous aidera ».

Un combat opiniâtre s'était engagé près d'Épinay, où un petit pont avait été disputé, quand le connétable parut, par un chemin couvert, avec ses troupes. Français et Bourguignons chargèrent les Anglais à pied et à cheval avec une telle impétuosité que ceux-ci furent rompus et mis en déroute. Les fuyards furent poursuivis jusque sous les murs de Paris ; et peu s'en fallut même que le connétable entrât ce jour-là dans Paris.

Cette victoire répandit la joie parmi les Parisiens, en même temps qu'elle jeta l'effroi parmi les Anglais.

Le connétable demeura à Saint-Denis, et fit assiéger la tour du Salut.

Dans la nuit du mercredi 11, le connétable reçut de Paris les nouvelles qu'il attendait. On lui mandait qu'il pouvait venir, que tout était prêt, qu'on lui ouvrirait une des portes de la ville, du côté de Saint-Marcel.

Il fut convenu que l'entreprise aurait lieu le surlendemain 13, au matin.

Richemont partit pour Pontoise, où étaient l'Isle-Adam et les autres capitaines bourguignons. De là, il envoya Mahé Morillon et son frère Geoffroy, avec 400 hommes de pied, qu'ils devaient mettre en embuscade dans le village de Notre-Dame-des-Champs ; puis il alla jusqu'à Poissy, pour passer la Seine et rallier les troupes amenées par le bâtard d'Orléans.

Ayant ainsi rassemblé toutes ses forces, il quitta Poissy, le jeudi 12, à la fin du jour, et chevaucha toute la nuit, pour arriver aux portes de Paris, avant le lever du soleil.

« Et Dieu sçait comme mon dict seigneur et ses gens tiroient vers Paris », dit Gruel.

A Paris, le peuple, qui, depuis trois mois, était surexcité par une agitation continuelle, n'attendait qu'un signal pour prendre les armes contre la garnison anglaise et ses chefs.

Des Parisiens étaient restés fidèles à la cause française ; et,

comme le feu qui couve sous la cendre, ils avaient gardé au fond du cœur le doux nom de la vieille France, de celle d'avant que le roi d'Angleterre s'en prétendît également roi ; ils n'avaient pas désespéré de s'affranchir du joug étranger.

Un complot s'était formé pour remettre Paris en l'obéissance du roi Charles VII, complot qui avait à sa tête un personnage notable, Michel de Laillier ou plutôt Lallier, qui — l'histoire ne doit pas l'oublier! — joua le principal rôle dans la reddition de Paris. (M. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 354) (*b*). Lallier et son fils Jean avaient groupé autour d'eux Pierre de Lancras, Thomas Pigache, Nicolas de Louviers, Jacques de Bergières, Jean de La Fontaine et autres, qui, comme Lallier lui-même, avaient été, le 15 mars, obligés de renouveler le serment de fidélité, exigé par le chancelier Louis de Luxembourg.

Le connétable leur avait fait parvenir les lettres de rémission, qu'ils avaient demandées pour entraîner plus sûrement les Parisiens. Il comptait aussi sur la popularité dont jouissait Philippe-le-Bon dans le peuple de Paris, et sur l'effet que pourrait produire la présence parmi les troupes royales de plusieurs chefs bourguignons, dont l'un, Villiers de l'Isle-Adam, avait été capitaine du Louvre et gouverneur de Paris.

Le vendredi 13, de grand matin, Lallier et ses amis parcoururent les rues, en appelant les Parisiens aux armes. En quelques instants, le soulèvement se propagea de tous côtés, dans les faubourgs, au centre, dans le quartier des Halles, où fermentait encore le vieux levain bourguignon. On répétait que le duc de Bourgogne et le roi de France avaient réuni leurs forces pour délivrer Paris, que leurs troupes entraient dans la ville, que la misère allait finir, que les Anglais étaient perdus. Bourgeois, étudiants, gens du peuple s'armaient. On prenait la croix blanche (de France) ou la croix de Saint-André (de Bourgogne). On barrait les rues avec des chaînes ; on amassait des projectiles de toutes sortes pour les jeter sur les soldats, en criant : « Mort aux Anglais ! Vive le duc de Bourgogne ! Vive le roi de France ! »

Les Anglais s'attendaient bien à une tentative sur Paris et à un soulèvement de la population ; mais ils n'en furent pas moins embarrassés, ne sachant où aller, pour faire face en même temps aux rebelles de l'intérieur et aux ennemis du dehors. Quand ils essayèrent de courir aux portes, afin d'en renforcer la garde, ils se trou-

vèrent arrêtés par des obstacles, qu'ils rencontraient à chaque pas dans la ville, avant de pouvoir passer la Seine. Ils avaient beau tirer des flèches aux fenêtres ; les pierres, les bûches, les tables, les tréteaux pleuvaient sur eux, quand ils essayaient d'avancer.

D'ailleurs, Lallier avait opéré une diversion habile, en occupant la porte Saint-Denis, pour faire croire que les Français allaient paraître de ce côté, tandis qu'ils se présentaient à l'extrémité opposée. Les Halles formaient un autre centre de résistance (1) ; de sorte que, les Anglais étant retenus sur la rive droite, les quartiers et les portes de la rive gauche se trouvaient dégarnis. Lallier avait promis à Richemont de donner assez de besogne aux ennemis dans l'intérieur de la ville pour qu'il leur fût impossible de s'opposer à son entrée. Il tenait parole.

« Ceulx de Paris prindrent cuer (cœur), dit l'auteur du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (n° 693), par ung bon bourgois, nommé Michel de Lalier et autres, qui estoient cause de la dicte entrée ; si firent armer le peuple et allèrent droit à la porte Sainct Denis, et furent tantost III ou IIIIm hommes, que de Paris que des villaiges, qui tant avoient grant haine aux Anglais et aux gouverneurs, que autre chose ne désiroient que de les destruire ».

Le chancelier Louis de Luxembourg, gouverneur de Paris, fit attaquer la porte Saint-Denis et les Halles par Willoughby et par le prévôt Simon Morhier. « Et pour ce que ilz craignoient moult le quartier des Halles, y fut envoié le prevost a toute son armée ».

Les Anglais, sous les ordres de Jehan l'Archer, lieutenant criminel de la prévôté de Paris, « un des plus crueulx chrétiens du monde », criaient : « Sainct George ! Sainct George ! traistres François, vous serés tous mors ! » ; ils tuèrent plusieurs « mesnaigers et hommes de honneur », qu'ils rencontrèrent sur leur chemin. (*Journ.*, n° 693).

« Ainsi allèrent à la porte Sainct-Denis, où ilz furent bien receuz, car quant virent tant de peuple qu'ils virent, qu'on leur gecta quatre ou cinq canons, si furent moult esbahiz, et au plus tost qu'ils purent s'en fouirent tous vers la porte Sainct-Anthoine et se boutèrent tous dedens la forteresse. »

(1) Les Halles furent un des centres les plus importants de la vie populaire de jadis. (Ed. Drumont, *Mon Vieux Paris ;* p. 3).

Mais, revenons à Richemont, que nous avons laissé marchant sur Paris, avec le reste de ses troupes, pour rejoindre ses gens de pied, qui se tenaient en embuscade dans le village de Notre-Dame-des-Champs. On vint alors l'avertir que l'entreprise était découverte. Il continua d'avancer, sans dire mot.

Quelques éclaireurs furent envoyés vers les Chartreux, « pour mieulx veoir la ville ». Et, à ce moment, un homme se montra sur la porte Saint-Michel, lequel fit, avec son chaperon, signe d'approcher. Le connétable, informé, s'avança aussitôt vers la porte Saint-Michel. « Tirez à l'autre porte (Saint-Jacques), car ceste cy n'ouvre point », cria l'homme, qui se tenait sur les murs ; et il ajouta : « On *besogne* pour vous aux Halles ».

Richemont, accompagné du bastard d'Orléans, de l'Isle-Adam et de plusieurs autres seigneurs, se dirigea alors vers la porte Saint-Jacques, suivi par H. de Villeblanche, qui portait la bannière royale.

Il était environ sept heures du matin.

D'après le Bourgeois de Paris, Jean de Villiers de l'Isle-Adam, qui s'était élancé vers les murs, « entra le premier par une grant échelle que on lui avalla, et mist la banière de France dessus la porte, criant : « Ville gaignée ! »

D'après Guillaume Gruel, les chevaliers Français parlèrent aux portiers, disant : « Laissez-nous entrer dedens Paris paisiblement, ou vous serez tous mors par famine, par chertemps ou autrement ». « Les gardes de la porte regardèrent par dessus les murs et virent tant de peuple armé qu'ils ne cuidoient mie que toute la puissance du roy Charles peust finer de la moitié d'autant de gens d'armes comme ils povoient veoir. Si orent paour, et doubtèrent moult la fureur, si se consentirent à les bouter dedens la ville. »

« Et, lors, ceux du portail demandèrent qui estoit là ; on leur dist que c'estoit monseigneur le connestable, et ils leur requirent qu'il pleust à mon dict seigneur le connestable parler à eulx. Et bien tost mon dict seigneur vint sur un beau coursier et gentil compaignon. Et on leur dist que c'estoit monseigneur le connestable. Et lors il parla à eulx. Et ils luy demandèrent s'il entretiendroit l'abolition ainsi qu'estoit dict, et il dist que ouy. Lors ils descendirent, et vinrent ouvrir la planche ; et mon dict seigneur entra dedans, et toucha à eulx, et jura de leur entretenir ce qu'il leur avoit promis.

« Et, incontinent, fit entrer par la planche les gens de pied, tant que l'on rompit les serrures du pont ; lesquelles rompuës, et, le

pont abattu, mon dict seigneur monta à cheval et entra dedans la ville » (G. Gruel) (1).

Le connétable descendit, lentement, toute la rue Saint-Jacques jusqu'au Petit-Pont et au pont Nostre-Dame, au milieu d'une foule enthousiaste. « Tantost après vindrent parmy Paris le connestable devantdit et les autres seigneurs, aussi doulcement comme se toute leur vie ne se feussent point meuz hors de Parys ».

« Le peuple en sceut parmy Paris la nouvelle, si prindrent tantost la croix blanche droicte ou la croix sainct Andry ».

Le vaillant Michel de Lallier avait été, paraît-il, en danger de mort et avait dû se cacher dans une maison, « pour ce que ceulx de ceste ville n'estoient encore suz à puissance comme les Anglois ; et, si tôt qu'il eut compagnie, ala par la ville et à la porte Saint-Denis, deschassant les Anglais ».

C'est sur le pont Notre-Dame que Richemont rencontra Michel de Lallier, qui portait une bannière du Roi en la main, « et estoit la dicte bannière de tapisserie ». Les acclamations retentissaient; les cloches sonnaient à toute volée ; beaucoup de personnes pleuraient de joie.

Le connétable avait peine à contenir son émotion, en se retrouvant ainsi au milieu des Parisiens. « Mes bons amys, leur disait-il, le bon roi Charles vous remercie cent mil fois, et moi de par luy, de ce que si doulcement vous lui avez rendue sa maîtresse cité de son Royaulme, et s'aucun, de quelque estat qu'il soit, a mesprins par-devers monseigneur le Roy, soit absent ou autrement, il lui est tout pardonné... » (*Journ. d'un Bourgeois de Paris*, n° 317).

Il s'avança ainsi jusqu'à la place de Grève, où l'on vint lui apprendre que les Anglais s'étaient retirés en la bastille, que ses gens étaient au guet devant ladite bastille, et que tout allait bien. On le pria « qu'il luy pleust tirer vers le quartier des Halles pour récon-

(1) Notre confrère M. Achille Le Vavasseur (*Valeur historique de la Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne* (1393-1458), par Guillaume Gruel : *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887 ; p. 255) présente, à ce sujet, l'observation suivante : « Une comparaison minutieuse fait apercevoir les préférences de chaque chroniqueur : Monstrelet (V, p. 220) et le Bourgeois de Paris (p. 314), laissent le connétable à l'écart pour mettre principalement en scène Jean de Villiers de l'Isle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne, qui, selon eux, entra le premier dans la capitale, tandis que Gruel revendique cet honneur pour son maître (le connétable de Richemont) ».

Mais, si l'Isle-Adam, dans son ardeur, crut devoir pénétrer dans la place par voie d'escalade, le connétable de Richemont, lui, put juger inutile de recourir à ce moyen, prévoyant que le pont-levis ne tarderait pas à s'abaisser devant lui et sous les pas de son cheval.

forter les bourgeois ». Il y alla et remercia encore les Parisiens, en répétant les mêmes promesses de pardon. En face des Innocents, il s'arrêta devant la maison de Jean Asselin, qui avait été autrefois son épicier. Il accepta les rafraîchissements qui lui furent présentés.

Puis, revenant sur ses pas, il entra, tout armé, dans l'église Notre-Dame, avec les autres seigneurs. Il y fut reçu solennellement par le clergé de la Cathédrale, et il entendit la messe pour remercier Dieu du grand succès qu'il lui accordait. « Et ceulx de Nostre Dame luy feirent manger des espices, car il jeusnoit, et estoit vendredy des feries de Pasques » (G. Gruel).

Le comte de Richemont « fist crier à son de trompe que nul ne fust si hardi, sur peine d'estre pandu par la gorge, de soy loger en hostel de bourgeois ou de mesnaiger oultre sa voulenté, ne de reproucher, ne de faire quelque desplaisir, ou piller personne de quelque estat, non s'il n'estoit natif d'Angleterre et souldoier ».

Les Français ne se livrèrent donc à aucun pillage, comme les gens de guerre avaient l'habitude de le faire ; mais seulement « furent cherchées les hostelleries pour trouver les Angloys ; et tous ceulx qui furent trouvez furent mis à rançon et pillez, ainsi que ceux de leurs partisans qui s'étaient enfuis, avec le chancelier, dedans la porte Saint-Antoine et enfermés dans la bastille ».

Par la Seine pénétraient aussi dans Paris des bateaux, chargés de troupes.

Les Anglais, qui craignaient de se voir couper la retraite, s'étaient retirés vers la bastille Saint-Antoine, avec leurs partisans (J. de Saint-Yon, chevalier, maître des bouchers de la grande boucherie, Jacques de Raye, épicier, etc).

De l'église Notre-Dame, le connétable, ne voulant pas s'éloigner de la bastille Saint-Antoine, alla loger dans la rue du Jour, à l'hôtel du Porc-Epic (qui avait appartenu jadis à Jean de Montaigu).

L'auteur anonyme du *Journal d'un Bourgeois de Paris*, tout Bourguignon forcené qu'il était, avoue lui-même que le peuple de Paris prit le connétable en si grand amour qu'avant qu'il fût le lendemain tout le monde était prêt à se mettre à son service, pour détruire les Anglais. « Dont, dit-il, le peuple le print en si grant amour que, avant qu'il fust l'endemain, n'y avoit celui qui n'eust mis son corps et sa chevance pour détruire les Angloys. »

La bastille contenait plus de 500 personnes, parmi lesquelles le

chancelier Louis de Luxembourg et l'évêque P. Cauchon. Elle était défendue par lord Willoughby.

Le surlendemain 15 avril, elle capitulait. Les Anglais s'embarquèrent sur la Seine pour Rouen, poursuivis par les huées du peuple, qui, pendant trop longtemps, avait tremblé devant eux.

Richemont dépêcha un « chevaucheur de l'écurie du roi » à Charles VII, qui se tenait à Yssoudun, pour lui porter ses lettres annonçant « la prise et reddition de la ville de Paris ».

« Après ce, ajoute l'auteur anonyme du *Journal d'un Bourgeois de Paris* (n° 699), fist on ung prevost des marchans du devantdit Michel de Laillier. » Ce fut Richemont qui, muni de pleins pouvoirs, institua Michel de Lallier prévôt des marchands pour l'honorer en récompense de ses loyaux services, et qui désigna, parmi les Parisiens qui s'étaient montrés les plus dévoués à la cause française, les bourgeois appelés à constituer le nouvel échevinage.

Sur la décision du chapitre de Notre-Dame, on fit, le dimanche 22 avril 1436, une grande procession, pour remercier Dieu de l'entrée du connétable dans Paris. Cette cérémonie ne dura pas moins de quatre heures, malgré une pluie continuelle ; une foule immense y prit part.

Pendant trois siècles, jusqu'en 1735, l'expulsion des Anglais fut célébrée comme une victoire nationale. Chaque année, au mois d'avril, le Prévôt des marchands, les Échevins, les membres du Parlement et des autres Cours assistaient à la messe solennelle et à la « procession des Anglais ou de la réduction de Paris. »

Paris avait été repris par le connétable de Richemont, qui avait habilement préparé ce succès, et qui avait le droit d'en être fier ; mais l'honneur de cette grande journée revenait surtout aux Parisiens — qui, *d'eux-mêmes, avaient mis les Anglais hors de la ville* (*c*).

Lorsque, le 13 novembre 1437, le roi Charles VII fit son entrée à Paris, au milieu des cris de Noël! Noël! il put juger que seize ans d'une domination étrangère n'avaient point étouffé dans le cœur des Français leur amour pour les fils de saint Louis.

En 1441, les Anglais firent bien une tentative pour se ressaisir de la ville, de ce même côté ; mais ils la firent sans résultat..., et Paris resta la capitale du beau royaume de France, dont les Anglais furent chassés par les vaillants capitaines de Charles VII. « Il ne leur resta plus que Calais ; cette place avait coûté onze mois de siège à Édouard III ; le duc de Guise, en 1558, la reprit en huit jours..... »

(De Saintfoix, *Essais hist. sur Paris*, 1765; t. III, p. 278-279).

Ce royaume de France, ajoute de Saintfoix, « les Anglais l'avaient déchiré, pendant plus de trois cents ans, à la faveur des fiefs qu'ils y possédaient et des divisions qu'ils avaient sans cesse excitées ! »

Jules Périn.

ANNOTATIONS

N. B. — Nous avons, dès le tome I du *Bulletin de la Montagne-sainte-Geneviève et ses abords*, adopté le système d'Annotations réunies à la fin de chaque notice, — ce qui nous a paru présenter plus d'intérêt que de courtes lignes biographiques ou autres, données au bas des pages, qu'elles coupent désagréablement à l'œil.

Il y aurait souvent trop de notes à disposer ainsi, et nous avons craint que de cette manière elles ne causassent une fatigue au lecteur.

(*a*) *Richemont*. — Arthur III, duc de Bretagne et de Touraine, comte de Richemont, de Dreux, d'Étampes, de Montfort, de Fontenay-le-comte, etc., pair et connétable de France (n. le 22 août 1393, m. à Nantes le 26 déc. 1457).

A la bataille d'Azincourt, il fut trouvé sous les morts, blessé, défiguré, couvert de sang, et reconnu à son vêtement de guerre. Fait prisonnier, il fut emmené à Londres, où il partagea la captivité des ducs d'Orléans, de Bourbon et du comte d'Eu.

Rendu à la liberté, il avait d'abord suivi le parti des Armagnacs, puis celui des Bourguignons ; mais il s'était vite rallié au roi de France, et, dès le 14 mars 1424, il obtenait la charge de connétable de France.

Il eut d'abord à lutter contre les favoris, qu'il fit renvoyer ou punir ; mais cette sévérité lui attira la haine de tous les courtisans. Il succomba à leurs intrigues, fut privé de ses émoluments, et dut s'éloigner de la cour et de l'armée.

Pendant près de huit années, il usa son activité en luttes stériles et en hostilités intestines contre les hommes qui, sous le nom de Charles VII, dirigeaient les affaires publiques, Trémoille, Brézé et autres.

Enfin, une sorte de métamorphose se manifesta peu à peu dans la conduite personnelle du roi Charles VII. Richemont put donner un libre cours à son zèle pour la chose publique ainsi qu'à ses talents militaires ; et son nom se trouve dès lors mêlé à presque tous les événements importants de cette période honorable de notre histoire.

En 1435, il fut envoyé, comme ambassadeur de Charles VII, au congrès d'Arras, et fit beaucoup pour la paix, que signa le duc de Bourgogne.

Charles VII confia à Richemont le gouvernement de la Normandie (Voy. M. Alb. Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, Rouen, 1896 ; p. 484-505).

Richemont avait épousé Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, veuve du duc de Guyenne depuis 1415. Elle mourut en 1442 ; le connétable en

ressentit « très grant deuil ». Il épousa, la même année, Catherine de Luxembourg.

(Voy. Hoefer, *Nouv. Biographie générale*, Didot, 1855 ; t. III, v° *Arthur III*, article de M. Vallet de Viriville).

Richemont avait possédé autrefois un hôtel à Paris, dans la rue Hautefeuille, devant les Cordeliers. Cet hôtel avait été vraisemblement confisqué depuis 1425.

(*b*) *Michel de Lallier.* — Michel de Lallier, riche bourgeois de Paris, avait été conseiller et maître en la Chambre des comptes sous Charles VI, car, en cette qualité, il fut chargé, en 1418, du récolement de l'inventaire du roi Charles VI (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, t. II, p. 282, 357 et 360; *Inventaire des Tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 : Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1887; p. 396 et suiv.). Michel de Lallier se rendit acquéreur de « veliau » ou « velaux » de diverses couleurs, p. 396, 419, 430, 431 et 432. En novembre 1422, après la mort de Charles VI, il avait conspiré pour livrer Paris à Charles VII (Vallet de Viriville, *Charles VII*, t. I, p. 367-368; t. II, 354-356). Obligé de fuir en Bourgogne, il dut rentrer bientôt en grâce, car, en février 1424, on voit son nom figurer parmi les maîtres de la Chambre des comptes; et, par suite, il servit en cette qualité le roi d'Angleterre.

On a supposé que Richemont avait pu connaître Lallier, quand il était auprès du Dauphin, de 1413 à 1415.

Il occupa sa fonction de prévôt des marchands jusqu'en 1458.

Pendant un voyage qu'il avait entrepris à Saint-Omer (Artois), Michel de Lallier tomba malade et mourut le 10 septembre 1440.

Son hôtel était situé près de Saint-Germain-l'Auxerrois.

BIBLIOGRAPHIE. — Guillaume Gruel, *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne, comte de Richemont et Connestable de France,* p. 207-208, dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France depuis le XIII° siècle jusqu'à la fin du XVIII°*, Paris, 1837; t. III.

Cette chronique a été publiée aussi par D. Godefroy, *Histoire de Charles VII;* dans le *Panthéon littéraire*; dans la *Collection Petitot.*

M. Achille Le Vavasseur, *Chronique d'Arthur de Richemont*, connétable de France, duc de Bretagne (1893-1458), par Guillaume Gruel, Paris, Renouard, 1890 (*Société de l'Histoire de France*).

M. E. Cosneau, professeur agrégé d'histoire au Lycée Henri IV, *Le Connétable de Richemont (Artur de Bretagne), 1393-1458.* (Thèse de Doctorat, présentée à la Faculté des Lettres de Paris), Paris, Hachette, 1886; in 8° de 712 pages; ch. II, *La réduction de Paris.*

M. Aug. Longnon, *Paris pendant la Domination Anglaise (1420-1436)*: Documents extraits des Registres de la Chancellerie de France, Paris, 1878 (Publication de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*).

M. Alex. Tuetey, *Journal d'un Bourgeois de Paris, 1405-1449*, publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris, Paris, 1881 (Publication de la *Société de l'His-*

toire de Paris et de l'Ile-de-France). Ce journal est l'œuvre d'un auteur anonyme.

M. G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, 1881 ; tome III.

M. Ch. Lemire, *Jeanne d'Arc et le sentiment national* (1412-1431 et 1870-18 * *) ; Paris, Ern. Leroux, 1898 ; in-12. illustr.

ICONOGRAPHIE. — Un excellent portrait de Richemont se trouve à la Bibliothèque nationale (dép^t^. des estampes, *Recueil de Haiquières*, volume XLVIII). Ce dessin, aux crayons rouge et noir, a été exécuté d'après un portrait certainement pris sur nature. Il a été gravé dans l'*Histoire de Bretagne* des Bénédictins, ainsi que dans les *Monuments de la Monarchie française*, t. III, p. 274, pl. 2, fig. 10.

M. Alb. Sarrazin, *Jeanne d'Arc et la Normandie au XVe siècle*, Rouen, 1896, a donné (p. 485), une « signature authentique d'Artus de Bretagne, comte de Bretagne », et (p. 487) le dessin représentant le connétable de Richemont mentionné ci-dessus.

(*c*) *UN PROJET DE MONUMENT* COMMÉMORATIF DE LA DÉLIVRANCE DE LA DOMINATION ANGLAISE. — A moins de cinq cents ans de la guerre de Cent ans, on croit rêver, en pensant que les Anglais ont occupé Paris pendant seize années ; mais ce sont là des pages de notre histoire, que l'on n'en peut arracher !

Si Paris fut délivré par Richemont, il faut reconnaître que sa tâche fut singulièrement facilitée par les intelligences qu'il avait dans la place, intelligences que menait Michel de Lallier.

Le jour de la reprise de Paris fut certes un des événements les plus heureux de son Histoire.

Et, cependant, aucun monument public ne rappelle cet événement. On peut s'en étonner à juste titre ! Les Parisiens ne se sont pas à vrai dire montrés tout à fait oublieux de la courageuse initiative prise par Michel de Lallier pour secouer le joug de la domination anglaise, car ils ont assigné à sa statue l'une des niches qui décorent l'extérieur de leur Hôtel-de-Ville, reconstruit après l'incendie de 1871.

Mais la reconnaissance due à ce grand parisien et à ses amis ne s'est-elle pas exprimée d'une manière trop faible par rapport à son acte de patriotisme ?

Il serait toujours possible d'acquitter une dette d'honneur.

Nous formulerons donc le vœu suivant :

« 1° Qu'un Monument commémoratif de la délivrance de la domination anglaise soit élevé à Paris (vers l'emplacement de la Porte Saint-Jacques).

« 2° Que, sur les bas-reliefs de ce Monument, figurent : d'un côté, Michel de Lallier, entouré de son fils et de ses amis, criant : « Aux armes » ; de l'autre côté, le duc de Richemont, à cheval, entrant dans Paris par la porte Saint-Jacques ».

Ce Monument pourrait faire l'objet d'une souscription nationale.

Ut habeat unde tribuat necessitatem patienti. *Eph. C. 4. V. 28.*

M.R DE PARIS TRAVAILLE DE SES MAINS POUR SOULAGER PLUS ABONDAMENT LES PAUVRES.

Gravé d'après le tableau original peint sur le lieu même, tel qu'il étoit lorsque M. DE PARIS l'occupoit rue de Bourgogne faubourg S.t Marcel.

LE DIACRE PARIS

ET LES CONVULSIONNAIRES DE SAINT-MÉDARD

LE JANSÉNISME ET PORT-ROYAL. — LE MASQUE DE PASCAL

I. — LE DIACRE PARIS

Une émotion matinale aux abords de l'église Saint-Médard. — Cause de cette émotion. — Une mesure de police. — Ordonnance royale. — Fermeture du petit cimetière de Saint-Médard. — Le tombeau du diacre Pâris. — Ce qu'était le diacre Pâris : lieu de sa naissance sur la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet ; il appartient à une famille parlementaire ; sa biographie ; documents inédits.

Le 29 Janvier 1732, les habitants du quartier Saint-Marcel étaient réveillés, dès quatre heures du matin, par le bruit des chevaux dont le pas cadencé résonnait sur le pavé du vieux faubourg ; et, si une légitime curiosité les invitait à se mettre à la fenêtre, ils voyaient, à leur grand étonnement, des cavaliers ayant mis sabre au clair : c'était le guet à cheval (nous dirions aujourd'hui la Garde Républicaine ou les gendarmes). Dans chaque poste, il y avait vingt soldats aux gardes avec armes chargées. Le Lieutenant de police Hérault, en personne, dirigeait l'expédition.

Pour mettre en branle une troupe si importante, il fallait que la

Royauté se crût en sérieux péril, et que de nombreux et redoutables ennemis, conspirant contre elle, se fussent réfugiés dans cette partie des faubourgs de la Capitale, d'où, sans doute, on allait les déloger.

A en juger par les forces déployées, l'affaire promettait d'être chaude ; une lutte sanglante paraissait imminente. Aussi les bons bourgeois du faubourg Saint-Marcel s'empressèrent-ils de refermer soigneusement leurs fenêtres, non toutefois sans trembler un peu sur les graves événements dont ils s'imaginaient que le quartier allait devenir le théâtre.

Pourtant leur crainte était vaine ; rien n'était à redouter pour la sécurité des habitants du faubourg.

Seulement, l'avant-veille, le roi Louis XV avait, à Versailles, rendu une ordonnance, en vertu de laquelle la Police, sous la protection du guet, allait faire apposer, au-dessus de la porte du petit cimetière de Saint-Médard, un placard qui en interdisait désormais l'entrée.

Si ce n'étaient point des ennemis pleins de vie que poursuivait la Police armée de pied en cap, quelle illustre tombe avait donc pu troubler le Pouvoir à ce point de lui faire prendre une mesure quelque peu ridicule ; quel grand personnage, de son vivant hostile à la Royauté, dormait là son dernier sommeil, troublant encore celle-ci, jusque dans la mort, du bruit de sa renommée et de l'éclat de ses exploits ?

Ah ! cet homme devait avoir été bien puissant, pour que, maintenant couché dans une étroite bière, il fût besoin d'une petite armée pour réduire son ombre menaçante.

Non, il n'était rien de cela encore.

Sous une humble pierre, reposait, doux et paisible, dans la sérénité d'un saint, un simple diacre, du nom de Pâris, dont toute la vie consacrée à la charité et à la prière, s'était passée loin des agitations du monde ; mais, depuis quelques années s'était répandu le bruit qu'autour de cette pierre bénie s'opéraient des miracles. Et de tous côtés des malades étaient venus qui s'en était retournés guéris, ou qui avaient cru l'être, et ces miracles (je donne à ce mot le sens le plus large : celui de dérogation apparente aux lois de la nature) avaient surgi sans l'autorisation des Jésuites ! Aussi les disciples de Loyola s'étaient-ils tournés vers le bras séculier, et avaient-ils exigé la fermeture du cimetière.

Dès le lendemain de cette fermeture, une main satirique et vengeresse traçait, sur la porte même du cimetière, ce distique fameux :

DE PAR LE ROI, DÉFENSE A DIEU
DE FAIRE MIRACLE EN CE LIEU.

Quel était ce diacre que deux fois l'on séparait du reste des humains en clôturant le champ de sa sépulture, l'ensevelissant pour ainsi dire dans une double tombe ?

Il nous a paru intéressant de donner un court abrégé de la vie de cet homme extraordinaire, anachorète au sein d'une grande ville, dont toute l'existence fut consacrée à la pratique de la charité et à une mortification si exagérée, qu'on a pu dire que sa mort avait été un « suicide religieux ».

Si nous n'approuvons pas l'excès de ses macérations, si la lente et cruelle agonie qu'il fit subir à son corps répugne à notre raison et blesse notre sensibilité, du moins nous inclinons-nous profondément devant son ardente charité. Folie encore ! diront quelques-uns. Folie, soit — mais combien belle, combien louable la folie qui consiste en l'amour du prochain.

Souhaitons à nos contemporains un peu de cette démence qui pourrait les rendre meilleurs. A leur égoïsme à outrance, opposons, par contre, l'exagération du mépris de soi-même, et la charité sans bornes ni mesure. On verra alors de quel côté penche la balance qui pèse nos actions suivant leur mérite ; qui l'emportera : amour de l'humanité ou égoïsme ? — La réponse n'est point douteuse.

Il nous a été relativement facile de reconstituer, sur une base nouvelle, la vie de Pâris ; nombreux, en effet, sont les biographes qui, dès le lendemain de sa mort, ont pieusement recueilli auprès de ses compagnons et de toutes personnes qui l'avaient connu, les faits et gestes de celui qu'ils se proposaient d'honorer comme étant le saint du Jansénisme, et qu'ils croyaient être l'homme suscité par Dieu pour faire éclater la Vérité aux yeux de tous.

Chaque fois qu'il nous a été donné de rencontrer un texte écrit de la main du diacre et se rapportant à l'histoire de sa vie, nous n'avons eu garde de l'omettre, après cependant en avoir soigneusement contrôlé la transcription souvent défectueuse dans les éditions originales ; persuadé que nous sommes que c'est dans les écrits personnels qu'on peut saisir, pour ainsi dire sur le vif, la pen-

sée intime de l'homme dont on se propose de retracer la vie, et arriver même à faire jaillir le mobile de ses actions.

Enfin nous avons systématiquement pris soin d'écarter toutes discussions religieuses qui eussent été déplacées dans cette publication.

François de Pâris, fils de Nicolas de Pâris, Conseiller au Parlement de Paris en la seconde Chambre des Enquêtes, et de Charlotte Rolland, fille d'un secrétaire du roi, naquit à Paris le 30 juin 1690. Il fut baptisé dans la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. Sa famille, originaire de Champagne, comptait environ deux cents ans de noblesse de robe. Son aïeul, Remi de Pâris, avait était conseiller au Parlement de Metz.

A l'âge de sept ans, ses parents le mirent en pension chez les Chanoines Réguliers de Sainte-Geneviève, à Nanterre. Ces religieux avaient compté parmi eux plusieurs membres de la famille de Pâris, entre autres, et s'y trouvant encore à cette époque, l'oncle du jeune François, le Père Jean-Baptiste de Pâris, prêtre de l'Abbaye de Toussaint à Châlons-sur-Marne. Il y demeura jusqu'à l'âge de dix ans, pratiquant, dit un de ses biographes contemporains, toutes les vertus chrétiennes. « Exact à tous les exercices où son devoir l'appelait, il y était toujours le premier, et ceux qui se souviennent de l'avoir connu dans ce collège, ont avoué qu'il eût été difficile de trouver dans aucune de ses actions le moindre sujet à un reproche légitime..... Si quelqu'un du dehors venait le voir, il le conduisait à l'église, comme pour lui dire qu'on ne pouvait parler aux hommes sans péril, si l'on n'avait auparavant attiré Dieu dans la conversation par la prière » (1). Et l'auteur ajoute, oubliant certainement l'extrême jeunesse de l'élève du Collège de Nanterre : « Si c'était une personne du sexe qu'il recevait, il s'abstenait de ces marques d'amitié que les enfants prodiguent ordinairement à ceux qui les approchent, il se défendait de celles qu'on voulait lui donner. »

La vérité est que le jeune François était de l'humeur ordinaire aux enfants de son âge, et que s'il s'exerçait parfois à jouer à « la vie des saints », le diable ne perdait pas pour cela tous ses droits. Au surplus, voici ce qu'il nous apprend lui-même, dans un écrit qui fut trouvé dans ses papiers, après sa mort : « *Vers sept ou « huit ans, on me mit à Nanterre. Tout ce qui s'est passé auparavant*

(1) *La vie* DE MONSIEUR DE PARIS *diacre*. A Bruxelles. Chez Foppens, à l'Enseigne du Saint-Esprit. M. D. CCXXI. (Lire M. D CC.XXXI).

« *m'est entièrement inconnu :* AB OCCULTIS MEIS MUNDA ME DOMINE. *Et* « *même je ne me souviens de presque rien de ce qui s'est passé pendant* « *plus d'un an que j'y suis demeuré, si ce n'est du dessein que nous* « *eûmes mes compagnons et moi de mettre le feu au Collège ; nous* « *amassions pour cela de la paille que nous faisions brûler dans la* « *cheminée ; et nous nous réjouissions en voyant par dehors la* « *fumée qu'elle produisait, et que nous nous imaginions devoir tout* « *brûler* ».

Si l'éducation religieuse était poussée fort loin dans ce Collège, il ne paraît pas que l'instruction profane y marchât de pair. Dès que son fils eut atteint l'âge de dix ans, M. le Conseiller de Pâris jugea à propos de le retirer de Nanterre et de l'envoyer au Collège Mazarin pour y faire ses classes. Il lui donna en outre un précepteur pour le diriger. Ses humanités terminées, on lui fit faire sa philosophie. Il prit assez de goût aux études, sans toutefois y briller d'un bien vif éclat, son esprit étant porté davantage vers les exercices religieux. Pour attirer les bénédictions du ciel sur ses études, il se relevait souvent la nuit, afin de prier pendant que les autres se laissaient aller au sommeil. Durant le jour, quand il était seul, il s'interrompait fréquemment pour adresser à Dieu de ferventes prières. Sa seule distraction était d'assister aux offices dans l'église de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il avait choisi le Père Guesnier pour confesseur, ce qui put lui faire naître alors le désir qu'il manifesta plus tard de se retirer dans cette Congrégation.

Le cours de philosophie terminé, François fit part à ses parents de son projet d'embrasser l'état ecclésiastique. Mais cette vocation contrariait M. de Pâris qui, dans sa pensée, destinait son fils aîné à lui succéder dans sa charge de Conseiller au Parlement, tandis que son second fils devait suivre la carrière des armes ; il refusa donc l'autorisation sollicitée, et voulut qu'il fît son droit. Pour lui donner le goût du monde, il l'obligea même à prendre des leçons d'équitation.

Jusqu'à vingt-et-un ans, il poursuivit avec zèle ses études de droit, et soutint assez brillamment ses thèses de licence. Ce fut alors que, croyant avoir donné des marques suffisantes de sa soumission, il renouvela son intention d'entrer dans le clergé.

Je passe rapidement sur la longue résistance de ses parents, l'obligation qu'ils lui imposèrent de faire préalablement une retraite au Séminaire des Pères de l'Oratoire de Notre-Dame-des-Vertus,

dans le village d'Aubervilliers, près Paris, et ensuite de séjourner, pendant plusieurs mois, en habit séculier, dans la maison de Saint-Magloire, à Paris, d'où, au bout de trois mois, ils le rappelèrent chez eux. Ils le contraignirent alors à assister à des réunions mondaines si peu en rapport avec ses sentiments, ce qu'il accepta comme une pénitence.

Sur ces entrefaites, il fut atteint de la petite vérole; et comme on prenait toutes les précautions nécessaires pour qu'il ne fût pas marqué, il parut oublier sa docilité habituelle, et s'efforça, au contraire, d'aller au devant d'un mal qui pouvait avoir pour conséquence de l'éloigner encore davantage du monde. A peine revenu à la santé, ses instances pour entrer dans la vie religieuse furent de nouveau repoussées par ses parents, dont le courroux alla même jusqu'à l'éloigner deux fois de la maison.

Une persévérance si grande fut enfin récompensée. Dans le commencement de l'année 1713, François obtint l'autorisation, qu'il désirait depuis si longtemps, d'entrer au Séminaire de Saint-Magloire pour se disposer à la cléricature, et il allait profiter de cette autorisation lorsque sa mère mourut le 15 avril. Ce ne fut qu'au mois d'août qu'il fut admis dans ce Séminaire, où il prit l'habit ecclésiastique le jour de la Toussaint. Il reçut la Tonsure aux Quatre-Temps de Noël, étant dans sa vingt-quatrième année.

Durant le temps qu'il était au Séminaire de Saint-Magloire, partageant l'emploi de ses journées entre les études ecclésiastiques, la lecture des Saintes-Ecritures et le soin qui lui avait été confié d'apprendre le catéchisme aux enfants de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où il se fit remarquer par l'onction qui accompagnait ses paroles et sa libéralité à distribuer des livres de piété, — durant ce temps, son père mourut, ne lui laissant par testament que le quart de son bien. Il lui eût été facile de faire changer les dispositions paternelles; des amis lui conseillèrent de faire valoir ses droits, mais par un esprit de détachement bien rare, il s'y refusa. Comme il lui était échu dans le partage cent soixante marcs de vaisselle d'argent et une grande quantité de toile et de linge, il convertit la plus grande partie de l'argenterie en aumônes, et fit distribuer toute la toile et tout le linge aux ecclésiastiques pauvres de la campagne.

Un an après la mort de son père, au mois de juin 1715, il reçut les Ordres Mineurs; puis, en 1717, il quitta Saint-Magloire et rentra

momentanément dans la maison paternelle pour y tenir compagnie à son jeune frère qui, ayant terminé ses études de droit, venait d'être revêtu de la charge de Conseiller.

Afin d'accorder, d'un côté, ce qu'il croyait se devoir à lui-même avec ce qu'il devait, d'autre part, à son frère, il partagea en deux séjours différents tout le temps qu'il fut obligé de demeurer avec lui. Il résidait ordinairement à Paris depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et se rendait ensuite à la campagne, dans une espèce de solitude, pour tout le reste de l'année.

Depuis plusieurs années le Monastère de Port-Royal des Champs n'existait plus, sans quoi, en fervent janséniste, il n'eût pas manqué de s'y retirer ; mais réduit à en déplorer la destruction et sans espoir jamais de trouver une solitude pareille, il s'efforça de s'en former une pour lui seul. Dans ce dessein, il choisit le village de Boissi-sous-Saint-Yon, près Châtres, où il alla demeurer dans une maison que lui prêtait un ami, M. Hemar d'Anjouan ; il y fit transporter ses livres et les meubles les plus nécessaires. Comme il était passionné pour l'intelligence des Ecritures, il s'appliqua dans sa retraite à se perfectionner dans la connaissance des langues originales des Saints Livres. « L'Ecriture Sainte, dit un de ses historiens contemporains, tenait le premier rang dans ses études ; il en apprenait par cœur le plus qu'il pouvait, surtout du Nouveau-Testament. La seconde partie de son temps était donnée à l'Histoire Ecclésiastique, et nous avons un gros recueil écrit de sa main de celle qu'a composée M. Fleury ».

Un hasard heureux a permis à l'auteur de cette notice de retrouver ce manuscrit. Plus loin, il dira la curieuse et intéressante découverte qu'il lui était réservé de faire en compulsant les feuillets jaunis de cette vénérable relique. Quant au manuscrit lui-même, c'est un volumineux cahier grossièrement relié d'un cartonnage orné à l'extérieur de papier marbré, et qui a pour titre : SUR L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE. Sur la garde, on lit, d'une écriture du milieu du siècle dernier :

Cahier de différentes collections faites et écrites de la propre main de Mr François de Paris Diacre mort à Paris en odeur de Sainteté le 1er May 1725, âgé de 37 ans.

Ce cahier m'a été donné par Madame de Paris belle-sœur de ce saint diacre.

Au-dessous, et d'une écriture du commencement du siècle :

Les sept lignes cy-dessus ont été écrittes par Mr Carbon chanoine régulier né a Rheims le..... et mort à Rheims le.....

Ce cahier a passé des mains de Mr Carbon en celles de J. Bte Savoie mort à Rheims le..... (1).

Ce cahier après la mort de Mr Savoie a été donné à M. J. Bte Dessain de Chevrières.

Au bas du premier feuillet du manuscrit :

Cecy a été écrit par le Bienheureux Diacre François de Paris, et m'a été donné par Madame de Paris sa belle-sœur.

Monsieur J.-B. Dessain de Chevrières, né à Reims en 1750, est décédé, en cette ville, en 1825, étant Procureur du Roi honoraire.

Le possesseur actuel du manuscrit est M. Louis Dessain, ancien greffier de Justice de Paix à Paris ; il est l'arrière-petit-fils de M. J.-B. Dessain de Chevrières.

Pendant les trois années que François de Pâris passa à Boissi, il partagea son temps entre l'étude de la théologie, la prière, la pratique de la charité et l'enseignement du catéchisme aux jeunes enfants dont l'instruction religieuse lui avait été confiée.

Ses biographes nous le montrent relevant par ses libéralités plusieurs familles de Boissi qui étaient entièrement ruinées, mais n'oubliant pas pour cela les pauvres qu'il avait laissés à Paris. « On a su, dit l'un d'eux, par son domestique qui le servait alors et qui allait de temps en temps recevoir son argent, qu'il avait distribué par ses ordres quelques fois jusqu'à des cents pistoles dans des maisons qui lui avaient été marquées ».

Nous avons tout lieu de croire que c'est à l'une de ces libéralités excessives que doit se rapporter la pièce dont nous donnons ci-après le fac-similé ; elle nous a été communiquée par M. A. Gazier, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

(1) Les dates ne sont point indiquées ; la mort aura sans doute surpris l'annotateur avant qu'il ait pu compléter ses renseignements.

Je prie monsieur Dancereau de donner à mademoiselle Ferrenil — Rivere la somme de deux cent cinquante livres dont je promets lui tenir compte fait à Boissi le vingt neuf septembre mil sept cent dix-neuf

f. De Paris sous

payée conservée par elle jusqu'à ma date
mon fils Geneville a fabrique
20 octobre 1717 (1)

Jusqu'ici François de Pâris n'avait reçu que les Ordres Mineurs. Comme il approchait de sa vingt-huitième année, on lui persuada de se laisser élever au sous-diaconat, et il fut ordonné le samedi qui précédait le dimanche de la Passion de l'année 1718.

Quelques mois après son ordination, nous le voyons sur le point d'être pourvu d'un canonicat à Reims, lieu originaire de sa famille, et manquant ce bénéfice par suite de son irrésolution : la mort du chanoine qui devait lui céder sa place vint mettre fin à la proposition. Peu de temps après, son frère s'étant marié, et sa présence ne lui étant plus nécessaire, il le quitta définitivement, et vint s'établir dans un petit réduit au Collège de Bayeux. Il y vécut dans une étroite retraite, se levant de grand matin, demeurant enfermé dans sa chambre toute la journée, ne paraissant qu'aux heures des repas, et ne sortant que pour se rendre, deux fois par semaine, à Saint-Magloire, pour y faire des conférences sur les Saintes-Ecritures. Jamais, pendant l'hiver, il n'avait de feu dans sa chambre, se contentant de se protéger contre le froid excessif des pieds à l'aide d'un sac de poil, et poussant le mépris du corps jusqu'à se mortifier par l'usage du cilice.

C'est à cette époque qu'il vendit ce qui lui restait de vaisselle d'argent ; il en distribua le prix aux pauvres, ainsi qu'à ceux qui, s'étant déclarés contre la bulle *Unigenitus*, avaient été obligés de s'exiler et d'abandonner leur patrimoine ou leur bénéfice. Des ecclésiastiques persécutés dans leurs diocèses, et qui venaient ou se réfugier à Paris ou y faire un séjour de quelque temps, descen-

(1) Dans le testament de François de Pâris, il est fait mention d'une demoiselle Rivière à laquelle le diacre laisse une rente annuelle de cent livres. Il se peut que ce soit la même personne.

daient chez lui; il leur fournissait le logement, la table et l'entretien. Une personne chargée de recueillir des aumônes pour les défenseurs de la Vérité (tel était le nom que se donnaient à eux-mêmes les Jansénistes), s'étant un jour présentée à lui au moment où il n'avait pas d'argent disponible, il tira aussitôt de sa poche une montre d'or qui lui venait de la succession de son père, et la donna avec empressement.

Sollicité par le curé de Saint-Côme, il s'attacha au clergé de cette paroisse qui était alors la sienne ; il y fut chargé du catéchisme, et fait maître des cérémonies.

Ses occupations à Saint-Côme ne lui permettant plus de visiter, comme auparavant, sa solitude de Boissi, il la quitta définitivement, et acheta, en 1719, une petite maison à Palaiseau, bourg célèbre par la sépulture des Arnauld. Il ne conserva pas longtemps cette maison qu'il vendit, deux ans après son acquisition, pour n'avoir plus rien qui lui appartînt en propre.

Cependant le zèle et le mérite de François de Pâris étant venus à la connaissance du Cardinal de Noailles, celui-ci le contraignit d'accepter le diaconat, qu'il reçut le 21 décembre 1720, étant alors âgé de plus de trente ans. Quelques mois plus tard, l'archevêque de Paris le fit appeler et l'informa que son intention étant de le nommer à la place du curé de Saint-Côme, qui avait témoigné le désir de résigner ses fonctions, il devait se préparer au sacerdoce pour la prochaine ordination.

Pour éviter un honneur dont il se disait indigne, le diacre déclara, avec une humble liberté, à l'Archevêque, que le *Formulaire*, dont il exigeait la signature pour les bénéfices, était pour lui une barrière que sa conscience ne lui permettait pas de franchir, et que ses sentiments sur ce point, aussi bien que son opposition à la bulle *Unigenitus*, étaient connus de tout le monde. Et comme le Cardinal de Noailles l'assurait qu'il ferait une exception en sa faveur, il demanda seulement qu'il lui fût permis préalablement de consulter Dieu quelque temps, dans la retraite et la prière. Sur ces entrefaites le curé de Saint-Côme revint sur son intention de renoncer à sa cure, et l'affaire en demeura là.

Echappé à la prêtrise, François de Pâris résolut de passer ses jours dans la plus étroite retraite. Il quitta le Collège de Bayeux, pour aller loger au Collège de Justice; puis il se rendit, en 1722, dans l'abbaye d'Hiverneau où, pendant trois mois, il vécut en solitaire,

se privant même de la conversation des religieux de la maison.

Etant dans cette Communauté, il entendit parler de Dom Claude Leauté, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, devenu célèbre par son jeûne, en carême, qu'il prolongeait, sans aucune boisson ni nourriture, jusqu'à quarante jours (1). Désireux de le voir, il se rendit à Melun où ce religieux se trouvait alors, et s'entretint avec lui des affaires et des maux présents de l'Eglise de France.

Il se rendit ensuite à la Trappe, mais ne put y être admis au nombre des religieux. Il fit aussi un court séjour chez les Hermites du Mont-Valérien, et revint à Paris.

C'est alors qu'il se retira dans une chambre située au troisième étage d'une maison de la rue de l'Arbalète, au faubourg Saint-Marceau, maison qui n'était habitée que par de pauvres gens, et où il ne se fit connaître que sous le nom de Monsieur François, qui était son prénom. Ses voisins ignoraient qui il était, et sa retraite n'était même pas connue de son frère. Dans son unique chambre, tout ne respirait que la pauvreté : un lit formé d'un mauvais matelas et de quelques planches mal assorties, une table, une chaise et un prie-Dieu composaient tout son mobilier. On raconte que le propriétaire de la maison, venant un jour pour percevoir ses loyers, fut inquiet pour ses propres intérêts à la vue de la pauvreté de son locataire; et comme celui-ci ne pouvait pas le satisfaire sur le champ, il allait faire un éclat et le renvoyer comme un homme qui avait voulu le tromper. Heureusement un voisin survint, qui se porta caution pour Monsieur François, et lui épargna ainsi l'affront d'une expulsion.

De cette demeure, il passa, eu janvier de l'année 1724, dans une autre qui était située rue Saint-Jacques, près le Val-de-Grâce. Là se forma une petite communauté de solitaires, qui fut d'abord composée de quatre personnes auxquelles une cinquième se joignit bientôt. Il y vécut quelque temps en reclus, selon son désir, ne paraissant dans la maison que pour les repas qui étaient suivis d'une heure de conversation. Durant tout le Carême, il se priva presque entièrement de nourriture, et l'épuisement où le réduisit ce jeûne lui causa de si vives douleurs que tout son corps en était quelquefois agité de convulsions et de mouvements extraordinaires.

(1) D'après les auteurs du temps, Dom Claude Leauté aurait passé vingt-cinq carêmes sans prendre d'aliments d'aucune sorte. De célèbres jeûneurs ont, en notre siècle, renouvelé cet exploit; encore usaient-ils de liquides, et une seule expérience suffit-elle à chacun.

Après Pâques de cette même année, désirant se retirer dans une retraite encore plus profonde, où il pût vivre comme inconnu aux hommes, il en découvrit une rue de Bourgogne, au Faubourg Saint-Marceau ; on y entrait par un premier corps de bâtiment de modeste apparence, dont le rez-de-chaussée servait de boutique à un taillandier et dont la porte conduisait, par une petite allée, à une cour fort étroite, commune aux deux maisons (1). A côté était un jardin attenant au mur de clôture du Val-de-Grâce. Il s'y retira avec M. Tournus, qui prit le nom de Monsieur Louis : c'était un ancien curé du diocèse de Lyon, retiré volontairement du sacerdoce, et avec lequel il était lié depuis la fin de l'année 1721.

Cependant le diacre n'avait point entièrement perdu de vue son frère; il lui avait fait plusieurs visites, une, entre autres, à Pontoise, au temps où le Parlement y était exilé. A cette même époque, il lui avait écrit pour l'encourager à remplir, en cette occasion, son devoir de magistrat tout à la fois chrétien et français et « *à s'opposer à une Bulle qu'il croyait autant ennemie des droits du Roi que de ceux de Dieu* ». Dès qu'il se fut retiré dans la maison de la rue de Bourgogne, il devint inaccessible à tous, même à son frère, auquel il fit un mystère du lieu de sa retraite. Il y vécut dans l'austérité la plus grande, ne sortant que pour répandre ses charités. Sa nourriture ordinaire se composait de légumes cuits à la hâte, ou d'herbes crues qu'il mangeait dans l'eau. On raconte qu'ayant un jour rencontré un pauvre presque nu, il le fit entrer dans l'allée d'une maison, et que, se dépouillant de sa chemise, il l'en revêtit. Dès ce moment, il ne voulut plus se servir que de chemises faites d'une serge grossière, et il commença à coucher tout vêtu sur une paillasse fort dure, souvent même sur le sol de sa chambre. Dans la suite, il coucha sur une simple planche qui avait servi de volet ; à la fin ce fut une armoire renversée qui lui tint lieu de lit. Il n'était point de supplice dont il ne mortifiât son corps. On conserve encore aujourd'hui, au Collège de Juilly, dirigé par les pères Oratoriens, divers instruments qui lui ont servi de cilices : une ceinture, deux jarretières et deux bracelets formés par des chaînons de fer recouverts de pointes acérées. Il y a aussi un cœur et une croix également revêtus de pointes en forme d'hameçon, et qui, appliqués sur la poitrine, devaient causer une souffrance effroyable.

Parmi les résolutions que prit alors François de Pâris, ou plutôt

(1) Cette maison a disparu, lors du percement du boulevard de Port-Royal.

Monsieur François, ainsi qu'il se faisait appeler, était celle de donner tous les jours un temps considérable au travail des mains. Pendant les premiers temps de sa retraite, ce travail consistait aux soins du ménage de la petite communauté, à raccommoder les habits qui, étant fort vieux, avaient besoin qu'on y mît souvent la main, enfin dans la culture du jardin. Il voulut de plus avoir le mérite de gagner sa vie par son travail, et trouver ainsi dans un gain honnête et légitime de quoi augmenter le fonds de ses aumônes. Dans ce dessein, il se mit en apprentissage chez un maître bonnetier, et lui acheta dans la suite un métier à faire les bas, qu'il paya avant la livraison. Quand vint le moment de livrer le métier, le maître bonnetier nia qu'il eût fait aucun marché avec lui, et, quelque raison que lui alléguât Monsieur François, quelque douceur qu'il employât, il persista dans son refus. Le diacre, conseillé de faire un transport de sa créance pour poursuivre le maître bonnetier en justice, et vaincu par les vives instances de Monsieur Louis (l'abbé Tournus) et d'un ami, M. Belichon, avocat au Parlement, y consentit, non sans peine, et remit ses droits à ce dernier. Mais dès le lendemain il écrivait une lettre à l'avocat pour lui déclarer qu'il renonçait aux poursuites. « *Quand j'ai voulu ce matin me présenter « devant Dieu* — y disait-il — *pour demander pardon de mes péchés, « il me semble que je me suis vu repoussé par cette parole de l'Evan- « gile qui nous représente le maître qui livre entre les mains des « bourreaux ce serviteur ingrat qui, ayant reçu la remise d'une dette « de dix mille talens, faisait violence à son compagnon, serviteur du « même maître que lui, pour en tirer cent deniers qu'il lui devait ; et « par cette autre parole qu'on se servira envers moi de la même mesure « dont je me sers envers les autres..... N'ayons plutôt jamais de métier « que d'en acquérir un par une voie qui me coûterait si cher, en me « fermant peut-être pour le reste de mes jours la porte de la miséri- « corde de Dieu. Je ne m'en servirais jamais qu'à contre-cœur, et sans « sentir des reproches de ma conscience qui m'en décontenterait « bientôt* ».

Aucun des biographes du temps ne nous fait connaître le nom de ce coquin ; le hasard d'une recherche, dans le manuscrit dont il a été parlé plus haut, nous l'a révélé cent soixante-quatorze ans après l'événement, et nous pouvons aujourd'hui mettre sous les yeux de nos lecteurs l'acte d'apprentissage passé entre Monsieur François, ecclésiastique, et Jacques Guiard, maître bonnetier.

+

Nous soussignés Maitre Jaques Guiard maitre et marchand de bas au metier et autres ouvrages de la bonneterie et François Ecclesiastique sommes convenus de ce qui suit à savoir que moi maitre Jaques Guiard promets, m'engage et m'oblige de montrer d'aujourdhui en six mois au d. sieur François la maniere de faire des bas ~~de~~ sur le metier et tout ce qui concerne ma profession, et de lui donner pour cela pendant les 6. mois tout le tems dont il croira avoir besoin pour aprendre cet art, de lui fournir pendant le dit tems, le metier, laines necessaires et plus fournir chés moi ~~pendant~~ au dit sieur aussi pendant ledit tems une chambre particuliere ou il puisse travailler seul ensorte quaprès les dits 6. mois il soit en etat de travailler, de se servir du metier, le monter, et generalement quil puisse faire tout ce qui concerne la ditte profession. je m'oblige de fournir au dit sieur à sa volonté un metier bon et loyal et bien conditionné qui ait deja servi et soit à l'epreuve suivant son estimation. le tout à charge et condition par le dit sieur de me donner pour lui aprendre ledit metier et pour les autres conditions la somme de deux cens livres, et que les ouvrages quil fera chés moi pendant le tems de l'aprentissage, m'appartiendront et que pour le metier que je lui fournirai à sa volonté il me sera donné ~~la~~ une somme ~~qui le~~ suivant l'estimation du dit metier et meme je consens qui mondit sieur puisse dans la suite se servir et travailler au dit metier sous mon nom

et moi S.r François † accepte les conditions ci dessus menhonnées et consens de donner cent livres en commençant à aprendre le dit metiur et les autres cens livres après les dits 6. mois et à la fin de l'aprentissage. je consens de plus que les ouvrages que je ferai chés le S.r Guiard et sur son metiur pendant le dit tems de l'aprentissage lui apartiendront. et je donnerai aussi au dit Sieur ce qui conviendra ~~suivant le~~ pour le metiur qui me sera fourni suivant l'estimation. le tout sans que je sois obligé d'aller travailler chés ledit Sieur que les jours et aux heures qui me conviendront. fait double à Paris entre nous sous nos signatures privées ce vingt six aoust mille sept cent ving quatre

guiard

François D

Je soussigné reconnois avoir reçu du dit Sieur françois ~~les~~ la somme de cent livres pour le premier paiement mentionné ci dessus. de la quelle somme de cent livres je quite le dit Sieur. fait à Paris le jour et an ci dessus. guiard

L'acte dont nous venons de donner le fac-similé, est écrit entièrement de la main de François de Pâris.

Suivant le désir de François de Pâris, l'acte de transport fut annulé, le diacre fut obligé d'acheter un autre métier qui lui coûta

non pas trois cents livres, comme l'ont rapporté ses nombreux biographes, mais trois cent trente livres. Nous pouvons préciser, car nous avons également retrouvé, dans le même manuscrit, écrite de la main de Pâris, la quittance de paiement de ce métier.

+

Je soussigné reconnois avoir reçu de monsieur De Paris Ecclesiastique la somme de trois cens trente livres pour le prix du metier à faire des bas que je lui ai vendus, acquité de tous droits, garni de tous les ustencilles et de plus de Cobines et d'aiguilles ainsi que nous en sommes convenus. de laquelle somme de trois cens trente livres je quite ledit Sieur. fait à Paris ce vingt six juin — mil sept cent vingt cinq. G Louvel

(1)

L'indélicatesse de maître Guiard ne lui porta pas bonheur. Les historiens de Pâris nous apprennent que, trois mois après qu'il eut commis cet acte de friponnerie, le bonnetier, qui auparavant était à l'aise et employait cinq métiers, fit si mal ses affaires qu'il fut contraint de disparaître pour un temps, et de travailler ailleurs sous un nom d'emprunt.

Après avoir, durant sa vie, été frappé dans ses intérêts matériels, voilà aujourd'hui cet homme atteint dans sa mémoire : la Justice souvent est lente dans sa marche, mais, tôt ou tard, elle s'empare du coupable qui, quoi qu'il fasse, ne saurait lui échapper.

Malgré ses occupations manuelles, Pâris ne perdait pas vue son grand dessein, qui était de former une petite Communauté d'ecclésiastiques. On a retrouvé dans ses papiers plusieurs projets de Réglement qu'il avait dressés à ce sujet ; il aurait souhaité de faire revivre Port-Royal dont il avait recueilli sinon les larges vues, du moins l'esprit de charité et d'austérité dans les mœurs. Bientôt trois ou quatre personnes pieuses vinrent se joindre à Pâris et à l'abbé Tournus. « *La vie que nous menons*, lit-on sur un Règlement écrit de « la main du diacre — *consiste surtout en trois exercices, savoir,* « *la prière, la retraite et la mortification du corps ; exercices si liés,* « *qu'il ne paraît pas possible de se bien acquitter de l'un des trois, si*

(1) Le format adopté pour cette publication nous a mis dans la nécessité de réduire ce fac-similé aux deux tiers de l'original.

« *l'on en néglige quelqu'un. La mortification du corps le soumet, et* « *l'empêche de se révolter contre l'esprit. La retraite éloigne les dis-* « *tractions, les pensées, les desseins, et tout ce qui détourne l'esprit,* « *lequel étant recueilli, le cœur se trouve plus disposé à s'élever vers* « *Dieu par la prière.* »

Ces solitaires vivaient dans une grande liberté, excepté pour les exercices communs auxquels il fallait être exacts, et qui consistaient dans l'Office, les lectures et les repas. Ils ne mangeaient que des graines et des légumes ; jamais ni viande, ni poisson, ni beurre, ni lait, ni œuf, à moins qu'on n'en eût besoin pour cause de maladie ; ils ne buvaient point de vin, hors également le cas de nécessité.

« *Il n'y a point de domestique*, dit le Réglement, *ainsi chacun* « *fait la cuisine, balaie, lit, ouvre la porte pendant une semaine à son* « *tour. Il n'y a point non plus de Supérieur, ou pour mieux dire, la* « *charité fait que chacun se regarde comme au-dessous des autres* « *qu'il respecte comme ses Supérieurs, dont il reçoit avec douceur,* « *humilité et actions de grâce les petites corrections..... On aime fort* « *la pauvreté, qu'on regarde comme un grand trésor. On considère* « *plus les pauvres que les riches. On est très pauvre dans les meubles,* « *les habits, la vaisselle, et on tâche de gagner sa vie par le travail* « *des mains. On ne thésaurise point, mais on emploiera en aumône* « *tout ce qu'on peut retrancher du plus juste nécessaire* ».

Le Réglement se terminait par ces paroles de Saint Augustin : « *Il faut sur toutes choses que le grand précepte de la Charité soit* « *inviolablement observé. Elle est dans un Chrétien qui en est animé,* « *la mesure et la règle de la nourriture, du langage, du vêtement, et* « *de l'air même du visage : en sorte que tout en lui se réunit et cons-* « *pire, pour ainsi dire, à en exprimer les différents traits, sans per-* « *mettre que rien la blesse, ou que ce qui peut lui donner quelqu'at-* « *teinte, dure longtemps ; parce que Jésus-Christ et les Apôtres ont si* « *fort recommandé la Charité, que tout manque absolument à celui qui* « *ne l'a pas, au lieu qu'avec elle seule, on possède tout* ».

Quelque soin que prît Pâris de se cacher et de demeurer inconnu, son assiduité à suivre les Offices et les instructions publiques à Saint-Médard, attira sur lui l'attention de quelques ecclésiastiques qui découvrirent ce qu'il était, et en donnèrent connaissance au curé de cette paroisse. Celui-ci vint le trouver dans sa solitude, et malgré des refus réitérés, il l'obligea à reprendre sa place parmi les clercs. La veille de la Pentecôte de l'année 1725, on

le vit, pour la première fois, en surplis, dans la paroisse de Saint-Médard où, peu de temps après, il fut chargé du catéchisme et de l'instruction des jeunes clercs. C'est à cette même époque qu'il reprit la pratique de l'Eucharistie que, par humilité et prétextant de son indignité, il avait abandonnée depuis près de deux années.

Le bruit de sa pénitence commençait à se répandre ; elle attira plusieurs ecclésiastiques, qui vinrent demander à Pâris de les recevoir dans sa maison. Déjà, depuis quelques mois, un laïque, M. de Congis, originaire d'une famille noble des Flandres, était venu se joindre à lui et à l'abbé Tournus.

Il y avait un mois que M. de Congis faisait partie de la petite Communauté, lorsque M. Tournus partit, en août 1725, pour un voyage qui devait se prolonger jusqu'en octobre 1726. Cet éloignement fut sensible au diacre, mais il y trouva l'occasion de redoubler ses mortifications, n'étant plus gêné par la présence de son ami, qui lui prêchait la modération dans la pénitence. Il s'y livra alors avec si peu de ménagement que son corps s'affaissa à la fin, et qu'il tomba sérieusement malade. Son nouveau compagnon eut beaucoup de peine à l'obliger à prendre du bouillon, et à se traiter en malade ; il dut même avoir recours à l'autorité du confesseur.

On rapporte que quelque temps après son rétablissement, M. de Congis s'avisa, un dimanche, au retour de l'église, de vouloir améliorer son frugal déjeuner. Dans ce dessein, il lui prépara une salade assaisonnée à l'huile et au vinaigre ; mais à peine Pâris se fut-il aperçu d'un assaisonnement dont il n'usait jamais, qu'il répandit sur cette salade une si grande quantité d'eau, qu'il ne lui resta plus aucune saveur que celle des herbes. Ce zèle pour mortifier son corps lui faisait oublier parfois jusqu'au soin qu'il devait à sa santé. Depuis le départ de l'abbé Tournus, ni lui, ni son compagnon, ne prenaient plus la peine de faire cuire les provisions qu'ils avaient achetées pour douze à quinze jours. Pêle-mêle, dans une grande marmite, ils faisaient bouillir du riz, des choux, des fèves, des poireaux, sans même y mettre assez de sel pour éviter la corruption. Tout ce mélange formait une pâte gluante, souvent fétide, dont n'aurait pas voulu le dernier des misérables.

Pâris disait lui-même qu'un des grands motifs de sa pratique de la pénitence était d'apaiser la colère de Dieu, allumée par la bulle *Unigenitus*. Il attribuait cette bulle à une longue suite de scandales

dans l'Eglise, aux erreurs et aux relâchements qui l'avaient précédée.

Au cours d'un voyage qu'il fit, en novembre 1726, pour se rendre à l'Abbaye de Sainte-Colombe, près Sens, où il était allé consulter Dom Leauté sur le choix d'une retraite encore plus écartée, il se blessa si douloureusement les pieds, que le chirurgien, qu'à son retour ses compagnons durent faire appeler, l'obligea, avec beaucoup de difficulté, à prendre le lit. Bien qu'on fût en hiver, il ne souffrit pas qu'on fît du feu dans son petit logement, et ne voulut diminuer en rien son zèle pour la pénitence. Ce ne fut qu'au bout de cinq mois qu'il fut guéri, et sitôt qu'il se trouva un peu soulagé, il reprit tous ses exercices, sans même oublier son métier où le mouvement des jambes n'était pas moins nécessaire que celui des bras.

Vers la fin du Carême de 1727, la fièvre s'empara de Pâris ; son corps anémié, succombant sous tant de coups répétés, était incapable de réagir contre la maladie. Le 16 avril, il avouait à un ecclésiastique qui était venu le voir, qu'il se sentait oppressé et tout languissant. Le lendemain, on remarqua qu'il souffrait à un genou : c'était une tumeur considérable qui était venue au jarret, lorsqu'il avait commencé d'être guéri de la blessure des pieds. Il y avait un mois que cette tumeur était apparue, sans qu'il en fît rien connaître. On le pressa d'avoir recours au chirurgien, mais il n'y consentit qu'à la condition qu'il irait lui-même le trouver. Le samedi, veille de l'Octave de Pâques, Pâris tomba tout à fait malade, et ses amis l'engagèrent si vivement à prendre le lit qu'il finit par y consentir. Le mardi 29 avril, le curé de Saint-Médard vint le voir, et l'engagea à faire usage de linge, car jusque-là il avait continué de coucher sans draps, et n'usait que de chemises de grosse serge. « Allons, dit le diacre, faisons le malade, puisqu'il le faut ». La conversation du curé ne roula pas longtemps sur la maladie ; Pâris la fit tomber bientôt sur des matières théologiques.

La maladie s'aggravant, les amis du diacre crurent devoir l'avertir qu'il convenait qu'il ne laissât pas plus longtemps ignorer à son frère l'état dans lequel il se trouvait. Il se rendit à ce conseil, et écrivit lui-même à son frère pour lui indiquer sa demeure, qu'il lui avait tenue secrète jusqu'alors ; il ne le priait pas de se déranger, mais lui demandait seulement que dans le cas où il se donnerait cette peine, il n'amenât ni équipages, ni domestiques.

Aussitôt que M. le Conseiller de Pâris eut reçu la lettre, il se hâta d'accourir, et sa douleur fut extrême de trouver son frère dans un état de pauvreté complet, et dépourvu de tout secours. Le malade le remercia de ce que, outre la peine qu'il prenait de venir le voir, il lui sacrifiait un temps qu'il aurait pu employer à un meilleur usage. Il répondit ensuite à quelques questions, sur l'état de sa maladie, puis, détournant la conversation, il adressa à son frère des conseils sur les devoirs qu'il avait à remplir envers Dieu, lui représentant la vanité du monde, de sa gloire et de ses plaisirs.

M. le Conseiller de Pâris, en quittant le malade, lui demanda s'il avait besoin d'argent. « J'en ai plus que vous, répondit-il, je n'ai besoin d'aucun bien temporel ; je ne demande que la grâce de Dieu, elle m'est seule nécessaire ». Cependant il n'y avait qu'un seul écu dans la maison. Quelques jours avant que la maladie se déclarât, le diacre avait distribué aux pauvres quatre à cinq cents livres, qu'il venait de recevoir de la personne chargée de gérer ses affaires.

La maladie ne paraissait pas telle qu'on dût s'en alarmer : c'était seulement un peu de fièvre avec un relâchement des intestins, et un léger embarras gastrique. Mais c'était trop pour un corps anémié par les jeûnes et les macérations ; aussi Pâris, qui sentait son épuisement, fit avertir l'abbé Bourcier, son confesseur, et demanda qu'on lui administrât les Sacrements des mourants. Puis, de sa propre main, il écrivit son testament dont voici la clause concernant ses propres obsèques : « *Je demande en grâce d'être enterré* » *simplement dans le petit cimetière, comme l'a été M. Mil* (c'était un » pauvre de la paroisse de Saint-Médard qu'on avait enterré même » sans bière) *à l'enterrement duquel j'ai assisté, il y a un mois* ».

Le lendemain il appela M. Collart, l'un des ecclésiastiques qui demeuraient dans la maison, à qui, n'étant plus en état de tenir la plume, il dicta un écrit qui exprimait ses sentiments sur la bulle *Unigenitus*, confirmant ainsi sa persévérance à rejeter cette bulle et à demeurer attaché à l'Appel qu'il en avait fait au Concile universel, en adhérant aux quatre évêques.

Le jour suivant, qui était le premier jour de mai, le curé de Saint-Médard vint lui administrer les sacrements. Avant de recevoir le Viatique, le malade fit la Profession de Foi ordinaire, et ajouta tout de suite en s'adressant au curé : « Au reste, Monsieur, comme on ne peut trop s'expliquer sur la Foi, je crois devoir dire, au sujet

des troubles qui agitent l'Eglise, que je persiste toujours dans les mêmes sentiments, et qu'il m'a toujours paru que la Constitution *Unigenitus* était contraire... ». Il allait s'étendre sur les suites de cette bulle pour la religion, lorsque le curé l'interrompit en lui disant qu'il n'était pas nécessaire d'appuyer davantage ; que ses sentiments étaient assez connus. Le malade essaya de continuer, mais fut toujours interrompu.

Après avoir reçu les derniers Sacrements, ses forces semblèrent s'éteindre entièrement, et il ressentit en même temps de vives douleurs accompagnées d'un tremblement de tous les membres. Il ne parut se ranimer qu'à la visite que vint lui faire M. Dugué de Bagnols, son exécuteur testamentaire, qui désirait quelques éclaircissements, par forme de codicille, au sujet de quelques billets qu'il avait laissés pour être employés en œuvres pieuses. A l'instant, le diacre se met sur son séant, et écrit d'une main ferme le codicille qu'on lui demande. Peu après, M. le Conseiller de Pâris, que le diacre avait déjà éloigné quelques jours auparavant en le priant même de ne pas revenir, se présenta de nouveau, malgré cette interdiction, et courut au lit du mourant qui le reçut en lui disant : « Vous voilà encore ! Je vous conseille de vous retirer, de vous aller reposer; je me trouve mieux. » Le Conseiller se retira, non toutefois sans laisser son valet de chambre pour aider les familiers de la maison dans les soins qu'ils prodiguaient à son frère.

Une partie de ce même jour s'était passée à faire prendre au malade une potion que les médecins avaient ordonnée, et qui le fatiguait beaucoup : ce fut, contrairement à l'attente qu'on en avait, ce qui contribua le plus à hâter le dénouement fatal. Ne pouvant rien avaler étant couché, il était obligé de se soulever sur son lit toutes les fois qu'il fallait user de ce remède ; la nuit entière se passa à se donner tous ces mouvements, à de très fréquentes reprises. Comme l'abbé Tournus lui conseillait de s'abstenir d'un remède qni paraissait tant le fatiguer, le diacre répondit qu'un chrétien devait mourir dans l'obéissance et la souffrance. Et il ajouta : « Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon Père m'a donné ? » Un ecclésiastique de la maison s'étant approché de son lit pour se recommander à lui, si Dieu l'appelait de ce monde, il lui dit : « Pour ce qui est de mourir ou de vivre, cela est entre les mains de Dieu ; et s'il ne tombe pas même un cheveu de notre tête sans sa Providence, il est certain que c'est de lui que dépend la vie et la mort : il fau-

drait un peu se nourrir de ces grandes vérités. » Ce furent ses dernières paroles. Peu d'instants après, il poussa quelques soupirs et rendit son âme à Dieu, vers dix heures du soir, le jeudi 1er mai 1727, succombant, à l'âge de trente-six ans et dix mois, au long épuisement de ses pénitences meurtrières.

Dès que le diacre eut expiré, tous les ecclésiastiques logés dans la maison se joignirent à l'abbé Tournus et à M. de Congis pour faire ensemble les prières ordinaires. Le visage du mort parut, à tous ceux qui étaient présents, plus doux et plus placide qu'il n'avait jamais été durant sa vie, et d'une beauté qu'il n'avait jamais eue. Il sembla tel encore, au moment où on le couvrit pour l'ensevelir.

A la nouvelle de cette mort, il se fit, le lendemain, un concours prodigieux de personnes de toutes conditions, qui toutes disaient que ce n'était pas là le visage d'un mort. On lui baisait les pieds, on coupait ses cheveux, on faisait toucher à son corps des chapelets, des linges, des images, des livres. On eut beaucoup de peine pour le mettre dans le cercueil, tant l'affluence était grande ; et quand on l'y eut mis, c'était au cercueil même qu'on faisait toucher ce qu'on désirait sanctifier par le contact de celui qu'on appelait déjà un *bienheureux*. La chemise qu'il portait au moment de sa mort, et la misérable planche qui lui servait de lit, furent réduites en menus morceaux que se disputèrent les amis connus ou inconnus accourus en foule pour rendre hommage à l'ami des pauvres et au défenseur de la Foi et de la Vérité (1).

Les funérailles se firent le 3 mai, au milieu d'une affluence considérable de la population ; on y vint de tous les quartiers de Paris. Après la cérémonie religieuse, qui eut lieu à l'église Saint-Médard, les restes de François de Pâris furent enterrés dans le cimetière attenant à l'église, dans le milieu, à l'extrémité, vis-à-vis le maître-autel, ayant la tête de ce côté, et les pieds contre le mur des charniers.

Ce ne fut toutefois qu'une année après, que la piété fraternelle fit élever sur sa tombe un modeste monument qui consistait en une

(1) Bien des années se sont écoulées depuis la mort de François de Pâris, et cependant on peut encore rencontrer quelques-unes de ces reliques précieusement conservées jusqu'à nos jours ; nous en possèdons une, que renferme un papier portant, de l'écriture du temps, la suscription suivante : *Chemise avec laquelle le B Hx Pâris est mort, donné par Mr le Curé de St-Josse.* — *No 23.* On a ajouté postérieurement : *Marbre du tombeau. Bois du lit.*

table de marbre noir supportée par quatre dés de pierre, d'une élévation médiocre, mais assez grande, néanmoins, pour qu'il y eût, entre le marbre et le sol, un espace suffisant pour donner passage à un homme rampant sur la poitrine, — exercice auquel beaucoup se livrèrent, dans la suite, à l'époque des convulsionnaires.

On grava sur le marbre l'épitaphe suivante, composée par Jandin, docteur en théologie :

SATIS VIXIT, QUI, QUOD VIXIT, DEO RELIGIONIQUE VIXIT

—

HIC JACET FRANCISCUS DE PARIS
DIACONUS PARISIENSIS,
QUI DOMESTICIS EXEMPLIS ERECTUS AD CŒLESTIA,
DEO VACAVIT A TENERIS,
INFANS PLENUS NUMINE.
AVITOS FASCES, PATERNAM PURPURAM, GENTILITIA DECORA,
PRIMOGENITUS LICET, REFUGIT
TITULIS MAJOR ADOLESCENS.
SPIRITU VERÈ PAUPER, SPLENDIDÆ SUPELLECTILIS PRETIUM,
REDITUS OMNES LARGITUS PAUPERIBUS,
A QUIBUS VEL SEPULTURA SEJUNGI NOLUIT,
SUIS IPSE MANIBUS VICTUM PARABAT, HEU QUALEM !
PAULI ÆMULATOR.
LEVITA FACTUS, UBERRIMA, QUAM È SACRIS FONTIBUS HAUSERAT
DOCTRINÆ COPIA. CLERICOS A RECTORIBUS FIDEI SUÆ COMMISSOS,
AD BONAM MILITIAM INFORMAVIT
FORMA CLERI.
GLISCENTEM VIRTUTIS FAMAM REFORMIDANS,
TUTAS IN HAC PARŒCIA QUŒSIVIT LATEBRAS,
SOLI DEO NOTUS ESSE SATAGENS,
BLANDIENTIS MUNDI VICTOR.
PŒNITENTIÆ DELICIIS ANIMAM SAGINANS PANE
VILIORI ET ACQUA, ADJUNCTIS INTERDUM OLERIBUS,
SUMPTO SEMEL IN DIE CIBO,
PER COMPLURES ANNOS VITAM SUSTENTAVIT,
LEONIS DOMITOR RUGIENTIS.
HUMI CUBANS, NON ORATIONIBUS SOMNUM, SED VIGILIAS,
PERENNESQUE ORATIONES BREVI SOMNO INTERPELLABAT

VIR DESIDERIORUM.
IN IPSO DEMUN CRUCIS CUI SEMPER HÆSERAT AMPLEXU,
FIDE AD DEUM ANHELANS,
SPE HILARIS,
CHARITATIS IGNE MAGIS QUAM ÆSTU FEBRILI CONSUMPTUS,
PLACIDÈ OBDORMIVIT DIE PRIMA MAII,
ANN. DNI 1727 ; ÆTATIS 37 INSONS PŒNITENTIÆ VICTIMA.

HYERON. NICOL. DE PARIS. IN SUPREMA PARISENSI CURIA
SENATOR DILECTISSIMO FRATRI MEMOREM HUNC LAPIDEM,
LUCTUS FIDE TEMPERATI, QUALECUMQUE LENIMENTUM, POSUIT (1).

II. — LES MIRACULÉS

Accord des jansénistes sur les miracles ; ils se divisent sur la question des convulsions. — Premier miracle opéré sur Madeleine Beigney, au moment de la mise en bière du corps du diacre Pâris. — Curieux récit du maître maçon chargé de la pose de la pierre tumulaire. — Différents cas de guérison. — Dom Alphonse de Palacios, et les experts en écritures. — Autres cas de guérison.

Quand on se remémore les incidents véritablement surprenants qui suivirent de près la mort du diacre Pâris, la pensée se reporte plus volontiers sur la période des convulsionnaires : ce fut celle qui produisit l'impression la plus forte sur les masses toujours avides de merveilleux. Et cette impression fut telle, qu'aujourd'hui encore, après tant d'années écoulées, par une sorte d'atavisme mal éteint, il suffit d'évoquer cette époque, pour raviver une curiosité jamais lassée.

Dans son HISTOIRE DE PARIS, Dulaure s'est longuement étendu sur les étranges événements dont fut le théâtre le petit cimetière de Saint-Médard, mais il a apporté dans son récit un esprit de dénigrement systématique, et le manque d'exactitude dont il est cou-

(1) Nous avons cru devoir reproduire le texte fidèle de cette épitaphe, en y conservant les nombreuses incorrections qu'explique suffisamment la hâte avec laquelle elle fut gravée. Avant de la livrer au marbrier, Jandin en avait soumis la teneur au cardinal de Noailles, alors favorable à la cause du jansénisme. L'archevêque de Paris l'avait approuvée, mais il avait ajouté : « Faites-la graver dès ce soir, peut-être demain serait-il trop tard. » En effet, le lendemain, un ordre de la Cour, circonvenue par le parti des jésuites, faisait défense de mettre aucune inscription sur le tombeau du diacre ; mais il était trop tard, le travail était achevé, et la table de marbre mise en place.

tumier. Nulle part il ne parle des miracles qui précédèrent la période dite des convulsionnaires ; cette dernière semble être la seule qui l'intéresse, sans doute parce que sa verve légère et frondeuse s'y exerce plus à l'aise. Cependant, il faut bien le reconnaître, avant les convulsionnaires, il y eut les miraculés ; et c'est uniquement durant cette période que surgirent les miracles qui furent admis par l'ensemble des jansénistes. Sur les convulsionnaires, les opinions se divisèrent : les uns voulurent y reconnaître une manifestation d'ordre divin, alors que d'autres n'y virent qu'une intervention diabolique.

Nous allons d'abord nous occuper des miraculés, c'est-à-dire des malades guéris sans le secours des convulsions ; nous ne décrirons que quelques cas, n'ayant pas la prétention de les rapporter tous, ce qui nécessiterait plusieurs gros volumes. Nous tenons toutefois à déclarer, de nouveau, que nous donnons au mot *miracle* le sens le plus large : celui de dérogation apparente aux lois connues de la nature.

Cette réserve faite, nous entrons dans le sujet.

Le jour même des obsèques du diacre Pâris, une vieille femme nommée Madeleine Beigney, veuve Piquot, fileuse de laine, qui avait un bras paralysé depuis vingt ans, vint s'agenouiller devant le lit mortuaire. Plusieurs fois elle avait rencontré le diacre, soit dans la maison où elle demeurait, et où il venait voir un indigent malade, soit encore à la paroisse. Elle l'avait toujours considéré comme un saint homme, mais croyait qu'il était un pauvre prêtre que l'on assistait. Elle fut bien surprise, lorsqu'elle apprit que loin d'être secouru, c'était lui, au contraire, qui assistait les autres. Ayant été ensuite mise au courant des circonstances de la vie de Pâris et de ses vertus, et voyant qu'on s'empressait d'aller prier auprès de son corps, elle résolut d'y aller aussi, se disant que puisque cet homme avait vécu comme un saint, et que jusqu'à ce jour elle n'avait point obtenu sa guérison quoiqu'elle eût invoqué tant de fois la puissance divine, peut-être Dieu la lui accorderait-il, si elle la lui demandait par son intercession. Etant arrivée au moment où l'on apportait la bière, elle s'approcha du corps, et s'étant mise à genoux, pleine de confiance, elle embrassa les pieds du défunt, — et s'en retourna guérie.

Nous avons dit que ce ne fut que près d'un an après la mort de son frère, que M. le Conseiller Jérôme de Pâris lui fit élever un mo-

deste monument funéraire. Cazin, maître maçon, demeurant rue Mouffetard, sur la paroisse de Saint-Médard, et marguillier de cette église, qui fut chargé de poser les quatre dés qui soutenaient la tombe de marbre, a rapporté que, visitant les tranchées que firent ses ouvriers, il s'était aperçu que la bière était un peu de côté, et que lui-même l'avait redressée. Questionné sur l'état dans lequel était à ce moment le cercueil, il a assuré qu'il était aussi pesant que lors de l'inhumation, et aussi intact qu'au premier jour ; que les planches ne s'étaient point ressenties de l'humidité de la terre, abreuvée cependant par les eaux d'une gouttière qui précisément tombait à l'endroit de la sépulture du diacre, et qu'on a détournée depuis que la pierre tumulaire fut mise en place. Il a ajouté que la bière s'étant disjointe, il avait vu le linceul aussi blanc qu'il pouvait être au moment de l'ensevelissement du corps ; qu'il avait eu la curiosité de le sentir, et qu'il ne répandait aucune mauvaise odeur ; qu'enfin ayant appuyé la main, il avait rencontré la solidité d'un corps qui serait demeuré entier.

Pierre Lero, âgé de trente-cinq ans, marchand fripier à Paris, demeurant rue de la Tonnellerie, affligé, depuis la fin de l'année 1725, de plusieurs ulcères à la jambe gauche qui lui enflaient ce membre de telle façon qu'il ne pouvait se soutenir, eut recours au sieur Janson, maître chirurgien juré à Paris, qui lui ordonna la saignée, des purgations, et lui administra plusieurs cataplasmes, onguents et autres remèdes pour appliquer sur la jambe malade (1). Nullement soulagé par ce traitement bien fait pour frapper actuellement de stupeur le moindre officier de santé, et conseillé, par un ami, de recourir à l'intercession de François de Pâris, il fait une neuvaine, et se rend au tombeau du diacre. Après plusieurs visites, le sacristain lui donna un morceau du lit du défunt, qu'à son retour chez lui il appliqua sur la jambe malade, ce qui, tout d'abord, le soulagea beaucoup, et le guérit complètement au bout d'une deuxième neuvaine.

La demoiselle Marie-Jeanne Orget, âgée de cinquante-sept ans, couturière à Paris, demeurant rue des Deux-Ponts, était atteinte, depuis environ trente ans, d'un érésipèle à la jambe droite avec accompagnement de fièvres violentes. Le médecin qui la soignait la

(1) Déposition de Pierre Lero au sujet du miracle opéré en sa personne par l'intercession de M. de Pâris, faite pardevant Le Moine et de Savigny, notaires, le 15 juin 1728, à trois heures de relevée.

faisait saigner six fois en deux ou trois jours, lorsqu'il y avait recrudescence du mal, et lui avait déclaré que sa maladie était incurable. Affligée en outre d'une descente de matrice, qui remontait à douze ans, elle se rend, le 29 mars 1728, au cimetière de Saint-Médard, pour prier sur le tombeau de Pâris, désirant obtenir par son intercession la patience et la soumission à la volonté divine, plus encore que la guérison d'une maladie qu'elle regardait comme une pénitence qu'elle devait porter toute sa vie. Etant demeurée près d'une heure sur le tombeau du diacre, elle se sentit tout d'un coup soulagée de son infirmité, et retourna chez elle sans ressentir aucune douleur, et sans l'aide de personne.

Cette guérison est certifiée par de nombreux témoins, entre autres par le sieur Vergne, médecin de la Faculté de Paris, ancien professeur à l'Ecole de Médecine, qui pendant dix-neuf ans avait soigné la malade.

Ajoutons, pour être impartial, que la demoiselle Orget mourut trois années plus tard, à la suite d'une fluxion de poitrine, qui donna lieu à une hydropisie, causée par les saignées fréquentes qu'on fut obligé de lui faire pour éviter l'inflammation.

Elisabeth de la Loe, âgée de vingt-cinq ans, demeurant à Paris, rue de Bourbon, avait reçu, il y avait dix-huit mois environ, en traversant le Pont-Neuf, un coup au sein. Elle s'était d'abord soignée elle-même à l'aide de compresses imbibées *d'eau-de-vie de lavande*, puis elle fut obligée d'appeler un chirurgien, qui la fit saigner et lui ordonna des cataplasmes, espérant, par ce moyen, dissoudre la grosseur qu'elle avait au sein. Voyant que les remèdes du chirurgien ne guérissaient pas son mal, elle s'adressa à l'apothicaire, qui lui remit un baume et lui fit prendre plusieurs remèdes, tels que la *Poudre des Chartreux* et autres, qui apaisèrent un peu la douleur, mais ne diminuèrent pas la grosseur du sein. Fatiguée des remèdes qu'on lui donne et qui n'amènent aucun résultat, elle cesse de se soigner dès la fin du mois d'août 1727. Le mal augmentait de jour en jour, et, pressée par une dame de ses amies d'avoir recours au diacre Pâris, enterré à Saint-Médard, elle accepte d'elle un sachet, dans lequel était un morceau de la couchette et quelques brins de la laine du matelas sur lequel il était mort. Se l'étant appliqué, le soir même, sur le sein, elle souffrit énormément pendant toute la nuit et une partie de la matinée. Dans la soirée, ne sentant plus aucune douleur, elle eut la curiosité de s'examiner le

sein devant plusieurs dames présentes, et toutes furent surprises de trouver le mal entièrement guéri. La joie de la malade fut si grande, qu'elle fut contrainte de prendre de *l'eau de la Reine de Hongrie* et du vin, pour ne pas tomber évanouie (1).

Cette guérison est certifiée par plusieurs personnes qui en ont été témoins, entre autres par le sieur François-André Le Vasseur, maître chirurgien juré à Paris, qui avait donné ses soins à la malade.

Marie-Madeleine Mossaron, âgée de vingt-sept ans, fille du sieur Charles Mossaron, agent d'affaires du Grand-Duc de Toscane, demeurant à Paris, rue de Grenelle, fut, dans la nuit du 16 au 17 janvier 1727, attaquée de convulsions. Appelé aussitôt, le médecin la fit saigner deux fois dans la même nuit. Malgré ce traitement et tous les remèdes qu'on put lui prodiguer, la maladie dégénéra bientôt en apoplexie ; puis survint une paralysie accompagnée souvent de convulsions et de fièvre. La malade ressentait souvent, dans le côté gauche, depuis la tête jusqu'aux pieds, un froid continuel, qu'on ne pouvait chasser que par les linges chauds qu'on lui appliquait sur le bras et sur la jambe.

Voyant que le médecin et le chirurgien, après lui avoir ordonné toutes sortes de remèdes, regardaient sa maladie comme incurable, elle prit la résolution d'aller faire une neuvaine sur la tombe de Pâris : il y avait alors dix-huit mois que durait la paralysie. Dans cette intention, et pour se rendre plus facilement à Saint-Médard, elle va demander l'hospitalité à un ami de son père, le sieur Verrié, tapissier du roi aux Gobelins, qui demeurait rue du Fer-à-Moulin. Le 26 juin 1728, soutenue avec peine par la fille de son hôte, elle s'achemine, dès le matin, vers Saint-Médard, pour commencer la neuvaine, et, dans l'après-midi du même jour, retourne au petit Cimetière, où elle s'assied sur une chaise, près du tombeau du diacre. Après deux heures de prières dans cette posture, elle veut se mettre à genoux, ce qu'elle ne parvient à faire qu'avec beaucoup de difficulté. Au bout d'un quart d'heure, voulant se relever, elle est toute surprise de la facilité avec laquelle elle accomplit seule cet acte, qui lui eût été impossible un instant auparavant. De nou-

(1) Déposition faite par la demoiselle Elisabeth de la Loë pardevant le sieur Achille Thomassin, prêtre, docteur en Sorbonne, Prévôt de Saint-Nicolas-du-Louvre, vice-gérant en l'Officialité de Paris, commissaire de S. E. M. le Cardinal de Noailles, du 1er juillet 1728.

veau elle fléchit les genoux, se prosterne sur la tombe, et met la tête sous la pierre funéraire qui, soutenue sur quatre piliers, est élevée de terre d'environ un demi-pied. Se relevant alors sans peine, elle retourne, sans aide, à la maison où elle loge, et monte l'escalier, qui est fort raide. La guérison fut complète et sans rechute.

Des procès-verbaux signés par le père de la malade, par son frère, avocat au Parlement de Paris, par sa sœur, par le sieur Clérambourg, apothicaire, par François-André Le Vasseur, maître chirurgien et par Louis-Jean Le Thieullier, docteur, régent de la Faculté de Médecine de Paris, attestent la guérison (1).

Dom Alphonse de Palacios est un jeune espagnol venu en France pour compléter ses études. Depuis près de six ans, il avait perdu l'œil gauche, et ayant reçu malencontreusement un coup de poing sur l'œil droit quelque temps après le premier accident, il était demeuré aveugle durant huit jours. Pendant plus de trois mois, il avait ressenti de violentes douleurs; mais enfin, à force de soins, l'œil droit s'était guéri, à part une grande faiblesse qui persista et l'obligea à se ménager beaucoup pour la lecture.

Au mois de janvier 1731, étant à Paris depuis une année, il fut contraint, à la suite d'une fluxion qui lui survint, d'interrompre ses études, et il parut dans l'œil deux petits ulcères, qu'on put guérir avec de *l'eau de Madame Macaire*, sans avoir recours à l'oculiste. Cependant, après cette guérison, il lui resta une faiblesse de vue beaucoup plus grande qu'auparavant. Le voilà même dans l'obligation absolue de cesser toute lecture, parce qu'à peine avait-il lu cinq ou six lignes, que l'œil devenait rouge, et que sa vue s'obscurcissait à ce point, qu'il lui semblait qu'un épais nuage passait devant ses yeux.

Avec l'autorisation de son gouverneur, autorisation longtemps refusée, accordée enfin grâce à l'intervention du célèbre Rollin, Dom Alphonse de Palacios entreprend une neuvaine, qu'il commence le lundi 25 juin, et, ce même jour, se rend au tombeau du diacre Pâris. Au bout d'une semaine, le mal s'était considérablement aggravé, au point que Dom Palacios ne pouvait plus supporter la moindre lumière et n'apercevait plus aucun objet. Obligé de garder le lit, il reçut, le 30 juin, la visite d'un chirurgien, le sieur de St-Yves, qui trouva l'œil fort malade, et ordonna le traitement suivant : 1° une saignée du bras qui devra être faite le jour

(1) Déclarations faites devant Mes Le Moine et de Savigny, notaires à Paris.

même ; 2° une saignée du pied pour le lendemain ; 3° l'abstention de toute nourriture autre que, de deux heures en deux heures, du bouillon de veau et de volaille, sans sel ; 4° trente ou quarante fois par jour, des bains d'œil, composés d'eau de guimauve avec addition d'un peu de laudanum ; 5° tous les jours deux lavements d'eau de rivière.

En se retirant, le chirurgien déclara qu'il espérait faire en sorte que, dans huit jours, le malade pourrait supporter un peu la lumière, mais il ne cacha pas cependant que l'œil ne serait pas guéri, puisque tous les remèdes qu'il avait prescrits étaient seulement des préparations destinées à pallier simplement le mal. Conseillé de ne pas suivre ce traitement, Dom Palacios se rendit, à Auteuil, chez le célèbre oculiste Gendron, qui s'empressa de lui prodiguer ses soins, tout en reconnaissant, comme le chirurgien, que le mal était incurable.

Cependant la neuvaine continuait toujours, et, le samedi soir, le malade commençait à se trouver légèrement mieux. Le lendemain, qui était le premier juillet, M. de St-Yves étant venu voir Dom Alphonse, et ayant appris qu'aucune de ses prescriptions n'avait été suivie, s'en plaignit vivement, déclarant que, si on ne pratiquait pas la saignée, l'œil serait irrémédiablement perdu. Dom Palacios n'écouta pas le chirurgien ; la veille, quelqu'un lui avait apporté un morceau de la chemise que portait le diacre Pâris le jour de sa mort, et, avant de se coucher, il l'avait mis sur l'œil malade, ce qu'il recommença aussi le dimanche soir, l'y laissant toute la nuit. S'éveillant à trois heures du matin, il est tout surpris de ne plus éprouver aucune douleur. S'étant levé à six heures et demie, il se rend au tombeau du diacre ; y reste en prières environ trois quarts d'heure ; va ensuite entendre la messe à Saint-Médard ; revient au tombeau, et retourne chez lui sans que la poussière, la chaleur et le soleil l'incommodassent en rien. Le lendemain, 3 juillet, nouvelle visite du sieur St-Yves, qui, à son grand étonnement, reconnaît une amélioration très sensible, mais fait remarquer qu'il y a encore dans l'œil deux petites traces blanches, celles des ulcères. Il demande si on a suivi le traitement ordonné, et, sur une réponse négative, se retire en marquant son mécontentement. Le mercredi, 4 juillet, nouvelle visite, à Auteuil, chez M. Gendron, qui constate la guérison complète. Il la certifia quelque temps après dans un procès-verbal authentique.

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur le cas de Dom Alphonse de Palacios, c'est parce qu'une polémique, prolongée et curieuse, s'engagea quelque temps après le retour de ce jeune homme dans son pays natal. Avant son départ, Dom Palacios avait écrit, en langue espagnole, une relation de sa guérison, relation qui fut suivie d'une traduction en langue française, certifiée conforme par lui-même.

Cette traduction fut contestée.

L'archevêque de Sens, dans une *Instruction pastorale*, s'était élevé sur le cas de guérison de Dom Alphonse de Palacios ; il y disait que « jamais miracle ne fut plus ridiculement imaginé », parce que, si Dieu voulait faire un miracle, il était obligé de guérir l'œil gauche, et qu'il n'était pas digne de lui de se contenter de guérir l'œil droit. Il accusait Dom Alphonse d'avoir, par faiblesse, certifié une fausseté ; avançant même que celui-ci n'avait pas rédigé la relation espagnole de sa maladie et de sa guérison, d'où il s'ensuivait que la traduction française, qui avait été donnée au public, était « un tissu de faussetés, et toute cette intrigue, une suite de duplicités, de supercheries et de mensonges ».

Il est curieux de lire cette polémique dans le livre si intéressant de Carré de Montgeron, qui a pour titre : La vérité des Miracles opérés a l'intercession de M. DE PARIS et autres appelans, démontrée contre M. l'Archevêque de Sens, tom. I. (m. dcc. xxxvii). « J'ai moi-même déposé, y dit-il, cette Relation Espagnole, chez « Raymond, notaire. Elle contient dix-huit pages d'une très belle « écriture, dont les lettres majuscules sont d'une figure ornée qui « les différencie des lettres françaises ; ce qui fait que cette écri- « ture a en quelque sorte la beauté et l'air d'une écriture gravée ».

L'intention de Dom Alphonse de Palacios était de déposer lui-même chez le notaire la Relation Espagnole. Il se transporta à cet effet dans l'étude de Me Raymond, le 23 août 1731, veille de son départ pour l'Espagne ; mais le notaire refusa de la recevoir, parce que Dom Alphonse n'avait pas pris la précaution d'en faire la traduction. Celui-ci, pressé par son départ, prit le parti d'écrire sur le champ, en présence du notaire, du sieur de Saint-Georges, son confrère, et de douze témoins qu'il avait amenés avec lui, une Relation abrégée en langue française, qui contenait les principaux faits de sa maladie et de sa guérison, et qui fut déposée au nombre des minutes du notaire.

« Ne semble-t-il pas, dit Carré de Montgeron, que Dieu lui-« même nous ait ménagé, par une providence spéciale, une pièce « de comparaison si authentique, afin qu'il ne fût pas possible à « Monsieur l'Archevêque de Sens de nier que la Relation Espagnole, « que j'ai depuis déposée chez le même notaire à la suite de la « Relation Française, ne fût pareillement écrite de la main de Dom « Alphonse.

« C'est en présence, c'est à la vue de deux notaires et de douze « autres témoins, que Dom Alphonse a écrit lui-même en Français « la Relation abrégée de sa maladie et de sa guérison. Sur le champ « les notaires lui en ont donné acte, et ont fait signer avec eux les « douze personnes en présence de qui il venait d'écrire cette Rela-« tion Française, au pied de laquelle ces douze personnes ont aussi « fait leur déclaration. Que M. l'Archevêque de Sens fasse confron-« ter par qui il voudra, pourvu que ce ne soit pas par les experts « de Marguerite Dalmaix, l'écriture de la Relation *Espagnole que « j'ai déposée chez le même Raymond notaire, avec l'écriture de la « Relation* (1) Française de laquelle Dom Alphonse de Palacios a « lui-même écrit la minute devant ces deux notaires et douze autres « témoins ».

Dom Alphonse de Palacios est retourné en Espagne. Son père est obligé de le tenir en captivité pour le soustraire au Tribunal de l'Inquisition.

En France, l'archevêque de Paris, M. de Vintimille, vient au secours de l'Archevêque de Sens, et rapporte, à la suite d'une Ordonnance contre les miracles, un extrait en langue française d'un procès-verbal fait en Espagne, le 5 novembre 1734, dans lequel on tronve une rétractation de la Relation produite en France. Carré de Montgeron s'inscrit en faux contre cette pièce, œuvre des jésuites d'Espagne, qui « n'est qu'un tissu de faussetés, ainsi que « nous le prouverons, dit-il, dans notre sixième proposition, où « nous ferons voir entre autres choses que Dieu a permis, afin que « cette pièce fût marquée d'un bout à l'autre au coin du mensonge, « que celui qui l'a fabriquée négligeât si fort de s'informer des dif-« férents accidents arrivés aux yeux de Dom Alphonse, qu'il a pris « l'œil gauche pour l'œil droit ».

Il faut avouer que la méprise était plaisante, et que l'appel au

(1) Ce membre de phrase en italiques n'existe pas dans l'édition de 1737 ; nous l'avons trouvé, en correction, d'une écriture du temps, mais non de la main de l'auteur, sur un

témoignage des jésuites espagnols avait peu réussi à M. l'archevêque de Paris.

Passons maintenant rapidement sur quelques autres miracles relatés par Carré de Montgeron.

En 1723, la demoiselle Thibault, alors âgée de soixante-et-un ans, avait eu une violente attaque d'apoplexie, dont elle fut près de six semaines à se guérir, mais à la suite de laquelle il lui resta toujours un peu de faiblesse sur tout le côté gauche. En 1726, au commencement de l'année, elle devint enflée, mais ce ne fut qu'en juin qu'elle fit appeler le médecin, le sieur Reneaume, qui déclara que la maladie était « une hydropisie mêlée d'eau et de vent », et ordonna deux saignées et plusieurs purgations, qui procurèrent un court soulagement.

En 1728, vers la fin du mois de septembre, sortant pour la dernière fois, elle se rend à l'église Saint-Sulpice ; l'enflure lui cause une si grande oppression qu'elle a toutes les peines du monde à rentrer à la maison, et, bien qu'elle fût soutenue par plusieurs personnes, à arriver jusqu'à sa chambre, qui est au troisième étage. Depuis, le mal va toujours en empirant, et le corps se couvre d'ulcères. Conseillée par plusieurs personnes, la malade se fait transporter, le 19 juin 1731, au Cimetière de Saint-Médard, où elle se fait coucher au pied du tombeau du diacre Pâris, sur le drap qu'elle a déjà destiné à l'ensevelir, tant la mort lui paraît proche. Elle demeure en prière environ un quart d'heure, puis se lève sans le secours de personne et fait voir que son bras gauche, qui auparavant était paralysé, a repris des forces ; que ses doigts ne sont plus ankylosés ; que ses ulcères sont guéris, et que toute enflure du corps a disparu subitement.

Cette fois, l'autorité civile s'émeut sous la pression du parti jésuitique ; le 27 juin, c'est-à-dire huit jours après le miracle, le sieur Silva, médecin de la Cour, envoyé par le Lieutenant de police Hérault, va visiter la demoiselle Thibault, ne trouve aucun reste d'hydropisie ni de paralysie, et est tenté de croire qu'il n'y en a jamais eu.

Marie-Anne Couronneau est une vieille fille, âgée de soixante-huit ans, dont tout le côté gauche est paralysé ; pour marcher, elle est obligée de se servir de deux béquilles, contrainte à chaque pas

exemplaire qui appartient à M. le docteur René Fauvelle. Nous avons cru y voir une correction d'imprimeur, en vue d'une deuxième édition.

de se renverser le corps en arrière, et de faire de violents efforts en tirant la jambe gauche en avant à l'aide d'une lisière. Dans cet état, elle se traîne à Saint-Médard ; on la couche sur le tombeau du diacre, et à peine a-t-elle achevé sa prière qu'elle se relève guérie. Depuis, malgré son grand âge, elle n'eut pas de rechute. Hémiplégie avec hémianesthésie et spasme glosso-labié de nature hystérique, dit le docteur Gilles de la Tourette, qui, d'après les témoignages recueillis par Carré de Montgeron, a fait une étude spéciale du cas de M.-A. Couronneau.

Ainsi, alors que Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, accuse le livre de Carré de Montgeron d'être un tissu de faussetés et d'insanités, la science moderne, bien au contraire, rend un juste hommage à la fidélité des observations de l'auteur. Tout en les appréciant différemment, elle reconnaît la parfaite exactitude des phénomènes décrits, avec tant de soin et de scrupule, par Carré de Montgeron.

C'est encore Marguerite-Françoise du Chêne, qui, depuis cinq années, était tourmentée par une fièvre continue, et qui, depuis trois ans, vomissait chaque jour des flots de sang; elle est paralytique de tout le côté gauche et affligée d'hydropisie générale. Dans cet état, elle se fait transporter à Saint-Médard, le 16 juillet 1731 ; elle est guérie aussitôt de son hémorragie et de sa fièvre. Le lendemain, elle recouvre la voix, qu'elle avait perdue ; le 18, la paralysie cesse, et le 19, l'hydropisie disparaît. Tous les membres se désenflent à la vue des assistants étonnés, et on est obligé de lui croiser ses habits, devenus tout d'un coup trop larges.

C'est aussi Philippe Sergent, dont tout le côté droit est paralysé depuis 18 mois, les muscles de la jambe racornis et desséchés, les os du genou soudés ensemble. Le 10 juillet 1731, ce malheureux estropié se fait conduire au tombeau du diacre, et est guéri de son ankylose et de sa paralysie ; il se lève debout sur la tombe, et chante le *Te Deum*.

Nous voyons Pierre Gautier, dont la prunelle de l'œil gauche était presque entièrement remplie par deux cicatrices que la petite vérole y avait causées, lorsqu'il n'était encore âgé que de cinq ans, se crever l'œil droit en janvier 1732. Dans cet état d'aveuglement presque total, il se rend au Cimetière de Saint-Médard, le 22 avril 1733, et recouvre l'usage de l'œil droit. Il recommence une neuvaine, et le 14 mai suivant, l'œil gauche est parfaitement rétabli.

La demoiselle Coirin, atteinte d'un cancer au sein gauche, qui, depuis douze ans, lui avait fait tomber le bout de la mamelle, et percluse par une paralysie du côté gauche qui lui a desséché les muscles de la cuisse et de la jambe, applique sur son mal, le 12 août 1731, un peu de terre prise près du tombeau du diacre Pâris. Elle est guérie, dans la nuit du 12 au 13 août, de sa paralysie et de son cancer ; elle se lève et s'habille seule.

Voilà près de dix-huit mois que Marie Carteri est affligée de deux fistules lacrymales, suivies et accompagnées de carie, d'enflure et d'inflammation ; les douleurs qu'elle ressent à la tête, et principalement aux yeux, sont intolérables ; elle est accablée par des insomnies continuelles, et réduite à un état de maigreur, de langueur et de souffrance, qui en fait un objet de compassion et d'horreur. Le 4 septembre 1731, soutenue par sa mère, elle se rend à Saint-Médard, et immédiatement toutes les douleurs cessent comme par enchantement. Au bout de huit jours, le peu d'inflammation qui lui reste au coin des yeux disparaît entièrement : elle est guérie, et travaille aux champs avec plus de vigueur qu'elle n'en a jamais eu auparavant.

Citons, pour terminer, le cas de la demoiselle Hardouin. En 1725, cette demoiselle, alors âgée de trente-deux ans, avait été frappée de paralysie. Ses deux jambes avaient perdu presque toutes leurs forces ; à peine pouvait-elle se traîner avec les plus pénibles efforts. On employa en vain tous les remèdes ; ils n'eurent aucun succès. Les médecins l'abandonnèrent, jugeant sa paralysie incurable. En 1730, elle devint presque inanimée, incapable de se rendre à elle-même les services les plus nécessaires ; enfin elle perdit l'usage de la parole.

Etant dans cet état lamentable, elle déclare qu'elle veut être transportée au cimetière de Saint-Médard ; on l'y conduit le 2 août 1731, et là, s'étant fait coucher sur le tombeau du diacre, tous ses membres paralysés se raniment avec des mouvements d'une extrême violence ; elle recouvre l'usage de la parole, et la paralysie ne tarde pas à disparaître complètement.

Cette guérison a été certifiée conforme aux circonstances rapportées ci-dessus, par quarante-quatre personnes, entre autres par le sieur Sû, maître chirurgien juré à Paris, qui pendant plusieurs années avait donné ses soins à la malade. Toutes les déclarations ont été passées par devant Me Touvenot et son collègue, notaires à Paris.

III. — LES CONVULSIONNAIRES

Désintéressement et bonne foi des convulsionnaires. — Un miracle de transition. -- La demoiselle Giroust guérie à la suite d'une convulsion. — Recrudescence des convulsions après la fermeture du cimetière de Saint-Médard ; la contagion se répand dans toute la ville. — Nouvelle Ordonnance royale. — Les convulsionnaires enfermés au donjon de Vincennes et autres prisons. — Les convulsionnaires spécialistes. — Les derniers prisonniers ; leur belle réponse à l'offre qui leur est faite de la liberté sous condition de la demander. — Le docteur Pierre Richer et son étude : l'Hystérie dans l'Histoire.

Nous avons décrit succinctement, mais avec autant de fidélité que possible, quelques cas de guérison relatés dans les documents contemporains, et nous laissons au lecteur le soin d'apprécier et de conclure selon son propre sentiment et sa propre foi. Abandonnant maintenant les miracles *raisonnables*, nous allons aborder non pas l'étude — cela nous entraînerait beaucoup trop loin —, mais la description de quelques faits relatifs aux convulsionnaires du cimetière de Saint-Médard, renvoyant les lecteurs, qui seraient curieux d'entrer plus avant dans la question, aux tomes II et III de l'œuvre de Carré de Montgeron.

Nous ne croyons pas inutile de rappeler que nombreux furent les jansénistes qui se refusèrent à reconnaître la main de la Providence dans les scènes, le plus souvent ridicules, auxquelles se livraient les convulsionnaires; toutefois, nous devons le dire, quelques-uns, et parmi eux des hommes de haute vertu et d'intelligence supérieure, voulurent y voir l'intervention de Dieu. Ils purent se tromper, mais, proclamons-le bien haut: dans toute la période des miracles, comme dans celle des convulsions, nul acte de charlatanisme, nul acte de vénalité n'a pu être reproché : la bonne foi de tous demeure pleine et entière. J'ai compulsé bien des documents, j'ai feuilleté bien des livres de l'époque, je n'ai rencontré qu'une seule fois la question d'argent : Pierre Lero, dont nous avons rapporté, au chapitre précédent, le cas de guérison, ne pouvant se rendre au cimetière de Saint-Médard par suite de son état de faiblesse, donne douze sols à une pauvre femme pour aller, pendant neuf jours, faire des prières à son intention sur le tombeau du diacre. Et c'est tout ; jamais il ne sera plus question d'argent, même pour une aussi misérable somme.

Dans la relation du miracle opéré sur la demoiselle Hardouin, nous avons eu l'exemple d'un miracle de transition ; les mouvements nerveux qui précédèrent la guérison de cette malade peuvent être considérés comme le prodrome des convulsions, qui bientôt se généraliseront. Les mouvements nerveux vont cesser d'être simplement l'acte accessoire ou accidentel, pour devenir l'action principale sous l'influence de laquelle le malade doit trouver le retour à la santé : nous entrons maintenant dans la période des convulsionnaires. Sur cette période agitée, je ne m'étendrai que fort peu, laissant à d'autres plus autorisés que moi le soin d'apprécier, avec l'esprit de critique, exempt de toute passion, nécessaire en pareil cas, les faits surprenants, auxquels la raison se refuserait à croire, si des témoins sérieux et respectables ne s'étaient trouvés là pour en attester la réalité. Nous nous contenterons de rapporter l'une des scènes de convulsions qui eurent pour théâtre le petit Cimetière de Saint-Médard, et se renouvelèrent ensuite, en ville, après sa fermeture ; nous pensons qu'il est inutile autant que dangereux pour l'esprit de s'arrêter sur des événements aussi troublants, et nous le reconnaissons, réprouvés à peu près par tout le monde. D'ailleurs c'est bien ici le cas de dire : *ab uno disce omnes*.

Nous avons choisi pour type la relation de la guérison de Marie-Elisabeth Giroust.

La demoiselle Giroust était âgée de douze à treize ans ; son père tenait boutique rue aux Fers, sur la paroisse de Saint-Eustache. Atteinte subitement d'épilepsie, elle avait été confiée, sans aucun succès, aux soins de médecins, qui avaient épuisé sur elle toutes les ressources de leur art. C'est alors que ses parents, à bout d'espérance dans tout secours humain, eurent l'idée de demander la guérison de leur fille à l'intercession du diacre Pâris. Dès cette résolution prise, les remèdes prescrits par les médecins, impuissants à soulager la malade, cessent d'être administrés. Vers la fin du mois d'août 1731, une neuvaine est commencée en l'honneur du diacre, et, chaque jour, la mère de la jeune fille se rend sur le tombeau de Pâris, demandant à Dieu, par son intercession, la guérison de son enfant. Marie-Elisabeth ne peut aller elle-même à Saint-Médard parce que, cinq ou six fois par jour, elle tombe en attaque ; elle fera donc la neuvaine à la maison. Les accès deviennent plus fréquents et plus terribles, dans les premiers temps de la neuvaine ; mais bientôt ils ne se font plus sentir qu'une seule fois par jour.

Profitant d'un si heureux changement, la malade, lors d'une deuxième neuvaine, se rend elle-même sur le tombeau du diacre, étant accompagnée par sa mère. Les soins de leur commerce ne permettant pas aux parents d'entreprendre une troisième neuvaine à Saint-Médard, qui est fort distant de leur domicile, les prières sont continuées jusqu'au mois d'octobre, dans l'église la plus voisine, et on a la consolation de voir que l'accès, qui ne survient plus qu'une fois par jour, devient très modéré, et manque même de temps en temps.

L'espérance renaissait dans la maison, lorsqu'arrive un événement singulier. Dans les premiers jours de septembre, vers dix heures du matin, Marie-Elisabeth étant montée à l'entre-sol de la boutique, voit un papier qui traîne sur le plancher; elle le ramasse, et aussitôt la voilà saisie de contractions violentes. On accourt, dans la pensée que c'est un accès de son mal ; on la trouve sans connaissance et dans des agitations bien différentes de celles de ses accidents ordinaires. On lui retire des mains le papier qu'elle tenait encore : il contient une croix, qui renferme des reliques de François de Pâris. Le lendemain, de grand matin, le père voulant tenter une expérience, va au lit de sa fille, qui dort profondément, et, sans l'éveiller, pose sur elle les reliques enveloppées dans le papier. A l'instant même, elle est agitée comme la veille, se plie et replie diverses fois, formant un cercle de son corps. Les reliques sont retirées, elle redevient tranquille, sans s'être réveillée. Deux fois la même épreuve est renouvelée, en présence d'une parente qui demeure au logis. La jeune fille, réveillée, dit n'avoir aucun souvenir des crises qui viennent de survenir.

En octobre, Marie-Elisabeth est atteinte de la petite vérole ; l'éruption, qui ordinairement ne dure que neuf jours, se prolongea trois semaines, parce que, s'élançant souvent hors du lit, la tête en bas, les pieds élevés, étant en état de catalepsie, il n'était pas possible de la recoucher ni de la couvrir suffisamment, ce qui fit souvent rentrer les boutons dont son corps était envahi.

Peu à peu la santé parut se rétablir et les convulsions diminuèrent d'intensité et de fréquence, de sorte qu'elles redevinrent ce qu'elles étaient après les neuvaines. Enfin, en décembre, la malade put sortir, et fut conduite au cimetière de Saint-Médard, où elle eut une convulsion, qui dura une heure. Le lendemain, et deux jours après, elle retourne au tombeau du diacre, et a de nouvelles con-

vulsions. On remarque alors une différence essentielle entre les agitations que lui causait son mal ordinaire, et celles qui provenaient des convulsions : celles qui étaient occasionnées par son mal lui faisaient éprouver de grandes douleurs, qu'elle ressentait encore après que les crises étaient passées ; au lieu que celles qui provenaient de convulsions lui procuraient du calme et du soulagement, lorsqu'elles avaient pris fin.

Le 1er janvier 1732, les attaques d'épilepsie et les convulsions cessent subitement, et jusqu'à fin avril, époque à laquelle on met Marie-Elisabeth en apprentissage chez une couturière, elle n'a qu'une seule fois ses agitations ordinaires. La couturière, chez qui elle est placée, est une fervente janséniste ; souvent on récite chez elle des prières en l'honneur du bienheureux Pâris, et, à plusieurs reprises, à la suite des prières, Marie-Elisabeth a des convulsions qui sont comme extases. Un jour, au mois de juin, une jeune fille qui possède un bonnet de laine ayant appartenu au diacre Pâris, vient à l'atelier, et montre cet objet. L'ayant baisé avec dévotion, à l'instant Marie-Elisabeth est agitée de convulsions plus violentes qu'à l'ordinaire, et qui durent trois heures consécutives. Depuis ce jour jusqu'à celui de sa guérison, les convulsions se renouvelleront chaque jour. Dès qu'elle entrait en crise, ses yeux devenaient fixes et se renversaient ; elle ne reconnaissait et n'entendait plus personne ; elle courait, allant et revenant le long de la chambre avec une vitesse surprenante et sans être étourdie ; elle se couchait par terre, et se relevait avec une extrême promptitude. Lorsqu'elle était en cet état, plusieurs personnes lui remettaient des reliques que, sans méprise, elle rendait ensuite à ceux à qui elles appartenaient. Souvent aussi, elle avait comme des hallucinations : elle se représentait la tombe du diacre, se prosternait pour y prier, et invitait les assistants à l'imiter.

Quand les convulsions la prenaient, Marie-Elisabeth exigeait qu'on la tirât par les pieds, ayant la tête nue et roulant sur le carreau ; ensuite, qu'on la portât sur les épaules et qu'on l'élevât ainsi en haut. Quelquefois elle tournait la tête avec une vitesse extraordinaire, comme sur un pivot, et on ne pouvait la traîner sur le plancher avec trop de précipitation. Lorqu'on la portait sur les épaules, il fallait courir par la chambre sans interruption, et, dès que la personne qui la soutenait était lasse, une autre prenait sa place, ce qui se faisait ainsi pendant plusieurs heures. En cet état, elle s'élevait

parfois toute droite, et semblait en extase ; la convulsion passée, elle n'était nullement fatiguée, tandis que les personnes qui lui avaient donné les secours étaient rendues de lassitude.

Le 26 août 1732, vers onze heures du soir, étant en convulsion et placée sur les épaules d'un assistant (*secouriste*), quelqu'un lui met en main un papier qui contient des reliques de Pâris ; aussitôt elle devient plus agitée ; on lui retire le papier, et la voilà toute troublée et déconcertée. Une autre personne lui présente un reliquaire, qui renfermait un fragment du bois de la Sainte-Croix et un morceau de la couchette de Pâris, Marie-Elisabeth le saisit avec empressement et joie, et à l'instant la convulsion de redoubler ; elle étend les bras avec violence, s'élance vers le plafond, et jette des cris perçants. On la place sur le lit ; alors son corps se plie et se replie à chaque instant, ses yeux deviennent étincelants et s'injectent de sang. Puis subitement le calme se produit, et par deux fois elle s'écrie : *Je suis guérie*. Revenue complètement à elle, voici comme elle explique ce qu'elle a éprouvé : « J'ai ressenti tout à coup d'effroyables douleurs dans l'estomac, et comme si une boule eût monté dans ma gorge et fût redescendue dans l'estomac, où elle a crevé avec une telle violence, que j'ai cru que mon corps se déchirait en deux : et, dès qu'elle a été crevée, j'ai entendu au dedans de moi une voix forte et perçante qui a dit deux ou trois fois : *Je suis guérie*, ce qui m'a causé une grande surprise, mais je ne sais si j'ai crié comme vous l'avez dit, et je ne sens plus aucun mal. »

Et en effet, jamais, depuis Marie-Elisabeth Giroust ne ressentit les atteintes de son mal, ni ne retomba en convulsion.

La relation que nous venons de donner du cas de la demoiselle Giroust a été choisie par nous, entre beaucoup d'autres, tout aussi étranges, parce qu'il nous a paru être un exemple caractéristique des événements bizarres qui, à cette époque, se passèrent tant au cimetière de Saint-Médard qu'en ville même ; en effet, commencé avant la fermeture du cimetière, il ne se termine qu'après la décision royale qui devait mettre fin à l'agitation qui menaçait de s'éterniser autour de l'église Saint-Médard. Constatons toutefois que la décision royale, si brutale dans son exécution, ne devait apporter aucun remède à un état de choses que le pouvoir civil avait créé lui-même par sa soumission sans borne aux ordres du parti jésuitique ; au lieu d'être localisé, le mal se répandit bientôt par toute la ville ; il n'y eut aucun quartier qui n'eût alors ses con-

vulsionnaires et son organisation presque hiérarchique, sorte de confrérie de frères secouristes, prêts à apporter l'aide de leurs bras musclés à toute personne en mal de convulsion. Il est temps de s'arrêter ; nous avons jusqu'ici rencontré l'étrange, l'extraordinaire. N'allons pas trop au devant de l'horrible ! — Abrégeons.

La fermeture du cimetière de Saint-Médard eut un effet contraire à celui que l'on s'était proposé d'obtenir ; les convulsionnaires et leurs adeptes, n'étant plus retenus par la crainte du public qui assistait à leurs exercices, se livrèrent, à domicile, et en présence seulement d'une assistance entièrement acquise à leurs pratiques, à des représentations où l'odieux s'alliait le plus souvent au ridicule. Et, non seulement les malades entrent en crises, mais des personnes, sinon saines d'esprit, du moins de corps, se procurent les mêmes agitations.

C'est à cette époque que l'on voit apparaître les christs sanglants; sur la pieuse image un sang réel coule des plaies du Sauveur. J'ai vu une de ces estampes sur laquelle le sang coagulé est visible encore. Je raconte, sans apprécier. Se multiplie également le christ dit *janséniste*, dont les bras, au lieu d'être largement étendus, sont élevés au-dessus de la tête du divin crucifié. Les jésuites, toujours aux aguets pour surprendre leurs ennemis, prendront prétexte de cette attitude douloureuse, donnée intentionnellement dans le but d'apitoyer les fidèles sur les souffrances de Jésus ; ils accuseront les jansénistes de vouloir témoigner par là que le Christ n'est point mort pour le salut de tous les hommes, ses bras ne couvrant pas de leur divine protection l'humanité entière : « Voilà la cinquième proposition de Jansénius, affirmée par ses sectateurs ! » clameront-ils, créant ainsi une légende de plus. Ne savaient-ils donc pas que cette disposition du Christ sur la croix avait été longtemps en usage dans le pays le plus inféodé à leur doctrine. Nous donnons ici la reproduction d'un christ *tourmenté*, travail espagnol du commencement du XVIIe siècle, peut-être même de la fin du XVIe. Par un hasard vraiment curieux, ce christ, en bronze doré, a été trouvé à Paris, lors de fouilles pratiquées, il y a quelques

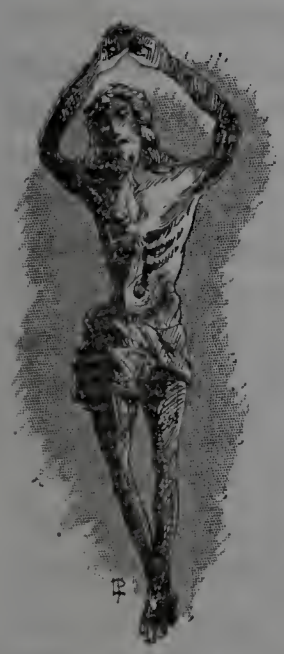

(Collection de M. Ch. Magne.)

années, sur l'emplacement du grand cimetière de Saint-Médard.

L'autorité, toujours maladroite quand il s'agit de réprimer ce que son incapacité ou sa maladresse n'a su prévoir, intervient de nouveau, et, le 17 février 1733, une nouvelle Ordonnance royale est rendue par laquelle « Sa Majesté fait très expresses inhibitions et » défenses à toutes personnes se prétendant attaquées de convul- » sions, de se donner en spectacle au public, ni même de souffrir » dans leurs maisons, dans leurs chambres, ou autres lieux, aucun » concours ou assemblées, à peine d'emprisonnement de leur per- » sonne et d'être poursuivies extraordinairement, comme séducteurs » et perturbateurs du repos public. Défend pareillement à tous ses » sujets, sous peine de désobéissance, d'aller voir ni visiter lesdites » personnes, sous prétexte d'être témoins de leurs prétendues con- » vulsions. Enjoint Sa Majesté au sieur Hérault, conseiller d'Etat, » lieutenant général de police de la ville, prévôté et vicomté de » Paris, de faire toutes les diligences nécessaires pour l'exécution » de la présente ordonnance, qui sera lue, publiée et affichée par- » tout où besoin sera, à ce que personne n'en ignore. »

Peut-être fallait-il l'hôpital à ces malheureux, qu'avaient exaltés les persécutions dirigées par les jésuites contre tous ceux qui n'admettaient pas la bulle *Unigenitus* : ce fut la prison qui s'ouvrit pour eux. En conséquence de l'Ordonnance royale, un Tribunal d'exception composé de douze commissaires, ayant pour président le Lieutenant-général de police, fut établi pour informer des convulsions et juger les convulsionnaires. Beaucoup furent arrêtés et enfermés au donjon de Vincennes, et parmi eux des curés, des chanoines, des religieux et même des religieuses ; d'autres envoyés à la Bastille ou à Bicêtre.

En dépit de l'Ordonnance royale, les convulsionnaires redoublèrent leurs pratiques détestables ; aux crises journalières on les vit ajouter les austérités les plus rigoureuses. Des jeunes filles se livrent à des macérations dont le récit ferait frémir l'âme la moins sensible, et il n'est point de moyens dont elles ne s'avisent pour mortifier leur chair ; elles se couchent tout habillées, enveloppées seulement en hiver d'une légère couverture, les unes sur des planches, les autres sur le carreau de leur chambre, d'autres encore sur des bûches, quelques-unes sur des barres de fer ou sur ces mêmes chenets dont, en état de crise, elles se font frapper la poitrine par un secouriste, jusqu'à épuisement des forces de ce dernier. Nul

supplice n'est assez violent pour ces détraquées de la pénitence !

Et combien d'horreurs sur lesquelles nous glisserons rapidement, et ne décrirons que d'une plume adoucie ! C'est Marie Sonet, surnommée *la Salamandre*, qui, recouverte d'un drap sous lequel elle n'aura conservé que son dernier vêtement, la tête sur un tabouret et les pieds sur un autre, s'exposera au feu « le temps nécessaire pour faire rôtir une pièce de mouton ou de veau », dit Carré de Montgeron. Et le plus curieux, c'est que nous trouvons cet acte barbare authentiqué par un procès-verbal revêtu des signatures d'honorables et graves personnages, entre autres par deux prêtres, dont l'un docteur en Sorbonne, et par Armand Arouet, trésorier de la Chambre des Comptes, le propre frère de Voltaire. C'est Charlotte Laporte, dite *la Suceuse* de plaies, qui inaugure la série des convulsionnaires guérisseuses en suçant les cancers, les écrouelles et les ulcères les plus incurables. Le docteur Héquet, dans son livre très hostile, d'ailleurs, aux convulsionnaires, intitulé : *Le naturalisme des Convulsions*, rapporte le cas sans le contester ; mais il ajoute: « L'art de guérir les plaies en les suçant a des succès, et des raisons naturelles, quand une bouche pure et une salive saine concourent à cette opération, et elle peut réussir quand les chairs seules sont entamées sans préjudice d'aucun viscère ». Une autre convulsionnaire suçeuse de plaies, Virginie, fera mieux encore, elle guérira à distance une vieille religieuse affligée d'un cancer au sein, qui, après s'être confiée à ses soins, aura été, avant complète guérison, rappelée au couvent par sa Supérieure. Pour arriver à cette fin, elle continuera de la panser par représentation, en simulant les mêmes gestes, que si elle pansait effectivement la malade. C'est en somme ce que se vantent de faire certaines de nos modernes magnétiseuses.

Nous sommes également à l'époque des convulsionnaires *figuratives*. Celles-ci représenteront des traits de la vie de Pâris ; elles vaqueront aux soins d'un ménage imaginaire ; elles dresseront le couvert, rangeront les sièges et se choisiront des convives, qu'elles feront asseoir près d'elles ; elles prendront la cuillère et feront semblant de manger un mets absent. Un moment après, elles s'empareront d'un couteau qu'elles promèneront sur leurs joues en faisant le geste de se raser ; puis elles termineront par l'exercice du catéchisme. Celles-là saisiront des épées ; elles lèveront la main pour frapper, désignant ainsi les tourments qui sont réservés aux vrais fidèles, aux confesseurs de la Foi et de la Vérité, c'est-à-dire,

pour elles, à ceux qui s'attacheront à l'œuvre des convulsionnaires. D'autres imiteront les phases de la passion de Jésus-Christ, sans oublier le chant du coq qui avertit Pierre de sa faute ; elles s'étendront sur une croix, et s'y feront clouer par les mains et les pieds ; alors elles gémiront, elles expireront, et tout sera consommé pour elles. L'auteur du Nécrologe des Appelans et des Opposans (1755) loue ces malheureuses de leur acte cruel ; il les exalte, il vante leur courage, il les propose à l'admiration de chacun, comme étant les élues de Dieu. « Aujourd'hui encore — dit-il — de saintes femmes, des vierges courageuses suivent J. C. au calvaire, avec la gloire d'être associées aux souffrances ignominieuses de leur divin Sauveur. On ne changera point le plan de Dieu. *Il choisit*, dit l'apôtre, *ce qu'il y a d'insensé dans le monde pour confondre les sages : et ce qui est faible selon le monde pour confondre ce qu'il y a de fort* ».

D'autres enfin s'érigent en *prophétesses* ; elles ont une pénétration des pensées les plus secrètes ; elles connaissent le passé et prédisent l'avenir : telles, de nos jours, les somnambules extra-lucides ! Le grand objet de leurs prédictions est le retour prochain des juifs, et la venue d'Elie. Son arrivée sera précédée d'une éclipse de soleil, qui durera deux heures et cinq minutes ; on verra paraître un arc-en-ciel d'une forme singulière, une grande étoile sera visible en plein midi ; des anges évolueront autour du soleil et de la lune. Parlerons-nous des *prêtresses* : elles exercent les diverses fonctions sacerdotales ; elles confessent, et donnent des pénitences ; elles imposent les mains aux prêtres qui les visitent, après les avoir fait mettre à genoux devant elles ; elles célèbrent la messe ; elles baptisent. Jeanne-Charlotte Barachin, veuve Gilbert, dite sœur Mélanie, fut, de ce fait, enfermée à la Bastille.

Et toutes ces pratiques, réprouvées par la plupart des jansénistes, se prolongèrent longtemps. Le 13 avril 1759, La Condamine pouvait encore assister, par surprise, rue Phélippeaux, chez sœur Françoise, la doyenne des convulsionnaires, — il y a vingt-sept ans qu'elle est sujette aux convulsions, et qu'elle reçoit ce qu'on appelle des *secours*, — à une double scène de crucifiement, dont il nous a laissé un récit circonstancié. Et tant il est vrai que l'intolérance, mère de la persécution, est la source des plus grands maux, et que seule la liberté de conscience peut faire naître le calme et produire l'apaisement, c'est que toute cette exaltation maladive, tout ce flot de délire reli-

gieux ne devaient prendre fin qu'à la dissolution de la Compagnie des Jésuites.

Bien des malheureux furent cependant oubliés dans les cachots où ils avaient été jetés. On raconte qu'au commencement du règne de Louis XVI, Lamoignon visitant, en novembre 1775, les prisons de Paris, apprit qu'il existait encore à la Conciergerie une convulsionnaire, autrefois réputée fameuse, et un homme accusé du même délit, qui, depuis quarante-et-un ans, y étaient renfermés. Il leur fit offrir la liberté, sous condition de la demander eux-mêmes par requête, mais ils s'y refusèrent énergiquement, disant qu'injustement détenus, c'était à la justice à réformer son arrêt, non à eux à solliciter la pitié. Et l'on fut obligé de nommer d'office un procureur, pour remplir cette formalité.

Nous ne saurions terminer sur un meilleur trait notre récit des actes des convulsionnaires. Ce furent des gens que, jusqu'à la folie, exaltèrent de cruelles persécutions, mais ce furent aussi des gens convaincus, et souvent — on vient de le voir — des vaillants qui surent opposer à leurs persécuteurs un front calme et dédaigneux : c'est assez, non pour leur accorder une admiration à laquelle ils n'ont d'ailleurs aucun droit, mais pour les excuser dans la plus large mesure.

Nous avons cru devoir nous contenter de présenter les faits relatés plus haut à titre seulement de curiosité historique ; nous avons scrupuleusement écarté toute polémique religieuse ou scientifique. A l'homme de foi de déduire de ces faits les conclusions qui lui plairont ; à l'homme de science d'en donner les explications que lui suggéreront l'expérience acquise et la raison pure. Les personnes qui voudront étudier les actes des convulsionnaires, au point de vue uniquement médical, auront profit à consulter l'ouvrage du docteur Paul Richer, intitulé : *Etudes cliniques sur la grande Hystérie ou Hystéro-Epilepsie, précédé d'une Lettre-Préface par M. le professeur J. M. Charcot*, et son Appendice : *L'Hystérie dans l'Histoire* (Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1885). Tout naturellement, pour le savant docteur, la grande hystérie est la clé qui donne l'explication de tous les phénomènes ; les secours meurtriers, supportés avec tant de courage par de frêles jeunes filles, ne sont que les conséquences de l'anesthésie hystérique ! Libre à lui de vouloir scientifiquement tout expliquer ; pour beaucoup, cependant, cela ne suffira pas, et l'on pourra se demander si, dans ces manifes-

tations extraordinaires et pour ainsi dire surhumaines, il n'y avait pas autre chose. Mais quoi ?

La Foi et la Science s'uniront-elles un jour pour nous le dire ? Jusqu'ici toutes deux ont fait assez mauvais ménage, et le divorce semble plus proche que la réconciliation.

IV. — L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD ET LE TOMBEAU DU DIACRE PARIS

Origine du village de Saint-Médard. — Sa chapelle élevée au rang d'église. — Les reliques de l'évêque de Noyon. — La cure à la nomination de l'abbé de Sainte-Geneviève. — Attaque du clocher par les huguenots. — Restaurations successives du monument; la chapelle de la Vierge. — Le petit cimetière; la dispersion des restes de Pâris; un document inédit; le dernier vœu d'un mourant, accompli après une attente de quatre-vingts ans.

Au XIIe siècle, existait déjà, près de Paris, sur la rive gauche de la Bièvre, un village que les chartes anciennes nomment Saint-Médard (Saint-Maart, en langue populaire). Ce village devait avoir, à cette époque, une certaine importance, car, lorsque, en 1168, le pape Alexandre III voulut confirmer à l'abbaye de Sainte-Geneviève la propriété des églises et chapelles qu'elle possédait en divers diocèses, la bulle cite « ecclesiam S. Medardi » qu'elle nomme immédiatement après la chapelle du Mont « capella de Monte ». Dans son *Histoire du diocèse de Paris*, l'abbé Lebœuf fait remarquer, à juste titre, que cette différence d'expression prouve qu'en 1168 il n'y avait encore à Sainte-Geneviève qu'une simple chapelle, qui servait de paroisse aux habitants de la montagne, d'où l'on doit conclure qu'ils étaient en petit nombre, et que le village de Saint-Médard était dès lors assez peuplé pour avoir besoin d'une église.

Il est probable que cette église avait, comme beaucoup d'autres, commencé par être une simple chapelle; puis, lorsque le souvenir des incursions des Normands ne hantant plus les esprits, de nombreuses familles avaient abandonné la Cité parisienne, où elles se trouvaient trop à l'étroit, pour se répandre aux alentours de la Capitale, la chapelle avait été élevée au rang d'église. L'exode des Parisiens avait été profitable au village de Saint-Médard, si merveilleusement situé dans l'angle formé par la Seine et la rivière de Bièvre. Les routes étaient mal entretenues, de plus elles étaient

assez peu sûres; aussi la Bièvre se trouvait-elle être une voie naturelle et commode pour les communications avec la grande Cité; d'où l'extension rapide de la petite localité.

Est-ce le village qui donna son nom à la chapelle, ou celle-ci qui imposa au village le nom du saint sous le vocable duquel elle avait été érigée? Il est présumable que cette dernière hypothèse est la meilleure, et que, par conséquent, la chapelle est antérieure à l'agglomération d'habitants, qui, après sa fondation seulement, vinrent se grouper à l'ombre des murs du pieux monument. En effet, nous savons que si la chapelle porta le nom de l'évêque de Noyon, ce fut en l'honneur de quelques reliques de ce saint, qui avaient été apportées du Soissonnais par les anciens chanoines de Sainte-Geneviève; car la crainte des Normands les avait obligés de s'y retirer, pour un temps, avec la châsse de la patronne de Paris.

En 1202, l'église Saint-Médard était desservie par un chanoine de Sainte-Geneviève, et jusqu'au siècle dernier, la cure est demeurée à la nomination de l'abbé des Génovéfains.

En dehors de la période agitée des convulsionnaires, rien de bien remarquable ne s'est passé sous les voûtes ou aux alentours de l'église Saint-Médard. Nous rappellerons seulement qu'en 1562, cette église eut à subir l'attaque des calvinistes, — attaque provoquée, d'ailleurs, par le clergé de la paroisse. Il existait, proche de l'église, une maison dite *du Patriarche*, ainsi appelée parce que le cardinal de Chanac, Patriarche de Jérusalem, y avait demeuré vers la fin du XIVe siècle. Cette maison servait de lieu de réunion aux protestants, et, comme le clergé de Saint-Médard souffrait avec peine ce voisinage, il lui prit un jour la fantaisie de troubler les chants des huguenots par une sonnerie de cloches faite à toute volée. Ceux-ci, dérangés dans l'exercice de leur culte, prirent mal la chose, et comme, malgré leurs justes remontrances, la sonnerie des cloches redoublait de plus belle, ils se portèrent en masse sur l'église, dont le clocher devint le théâtre d'une lutte homérique.

Rien ne subsiste plus de l'édifice primitif; tout a disparu dans des remaniements successifs, opérés en 1561, 1586 et 1655. Au siècle dernier, l'église Saint-Médard présentait encore quelques parties d'architecture anciennes, fort intéressantes, lorsque, en 1784, sous prétexte d'agrandissement, l'architecte *Petit-Radel* défigura complètement le chœur et l'abside. Le chevet fut éventré, et, empiétant sur le petit cimetière, on éleva la chapelle de la Vierge, an-

nexe lourde et sans grâce, dont le style est si peu en harmonie avec le reste du monument.

Toutefois, on peut encore admirer à Saint-Médard plusieurs vitraux datant du XVIe siècle, entre autres, dans le haut du chœur, au-dessus du maître-autel, et, placée dans l'axe de l'église, une grande verrière à trois travées, représentant, dans la partie supérieure, le Crucifiement. Au-dessous se trouvent plusieurs groupes de donateurs, et, dans la partie basse, figurées en trois sujets, des scènes de la vie de l'évêque de Noyon. Malheureusement, cette intéressante verrière est en très mauvais état ; de nombreuses pièces sont brisées, et, de plus, sous l'action néfaste du temps, les plombs et les ferrures qui ont fléchi font craindre une destruction prochaine, si une intelligente restauration ne vient à propos remédier à ce regrettable état de choses. On aura une idée de l'insouciance qui préside à la conservation de nos richesses d'art, lorsqu'on saura que les deux meneaux de pierre, qui partagent la verrière en trois parties, ont été parcimonieusement restaurés en plâtre.

Jusqu'au commencement de l'année 1807, le petit cimetière attenant à l'église avait conservé sa physionomie pittoresque, avec son charnier aux baies largement ouvertes et ses pierres tumulaires à demi cachées sous les plantes parasites. A défaut de visiteurs, les oiseaux venaient faire entendre sur les tombes délaissées leur doux gazouillement, et le soleil répandant ses rayons sur les ronces d'où de ci et de là émergeait une fleur, jetait comme une note gaie sur cet asile des morts.

Mais, en 1807, le curé de Saint-Médard n'était point un poète que la vue d'un vieux cimetière porte à la douce et mélancolique rêverie. M. le curé de Saint-Médard avait le sens autrement pratique : il convoitait le cimetière pour le transformer en jardin potager, et de plus il avait une rancune à satisfaire. Quelle belle occasion de jouer, tout à la fois, un bon tour à ces gueux de jansénistes, les ennemis irréconciliables de ses patrons, les jésuites, et d'entrer en possession d'un agréable potager ! D'avance, par la pensée, M. le curé savoure les plantureux légumes de son futur jardin, et délicieusement jouit du plaisir de la haine assouvie. Il combine un plan, longuement préparé, puis il agit. Il quitte le presbytère, et va loger dans le voisinage ; mais il lui faut un passage pour se rendre de son nouveau domicile à l'église. Il sollicite et obtient l'autorisation de faire pratiquer une communication, et de tracer un étroit chemin à

travers le cimetière. La tombe de Pâris ne gêne nullement ; elle n'est point dans l'axe du passage. Qu'importe! Un jour, il introduit clandestinement les ouvriers dans le petit cimetière, et voilà toutes les pauvres tombes bouleversées, les ossements mis en tas, et enfouis dans quelque coin où ils ne pourront empêcher les légumes de pousser. M. le curé a bien obtenu la permission de faire pratiquer un sentier, mais cela ne saurait satisfaire son désir; il prend sur lui de supprimer complètement le cimetière. — Voici la tombe de Pâris! Le curé a pour elle une attention toute particulière ; il appelle les maçons, et la table de marbre qui la recouvre vole en éclats. Il fait ensuite creuser la fosse, et le cercueil apparaît bientôt à moitié. Dans son impatience, le ministre du Dieu de miséricorde et de pardon n'attend pas que l'exhumation soit achevée; il se baisse, plonge les doigts dans la bière, palpe les os et s'écrie : il est là ! Il semble qu'il va dire : je le tiens ; il ne m'échappera pas!

Enfin l'homme noir l'emporte ; vainqueur, il sort de cette lutte effroyable entre un vivant et un mort. Car il y eut lutte ; dans sa rage impie, le prêtre prit le mort corps-à-corps, et, à coups de bêche, lui fit rompre les os.

Oh! que lugubre dut être cette épouvantable scène !

Puis, l'âme en paix, le cœur satisfait de l'œuvre accomplie, le curé rentra chez lui. Eut-il conscience de l'odieux de son acte ? Sans doute, car il prit bien soin qu'il ne vînt à la connaissance de quiconque. Mais une digne femme du quartier, la veuve Poligny, demeurant rue Mouffetard n° 220, avait eu quelques soupçons de ce qui s'était passé. Curieuse, elle s'enquit, multiplia ses investigations, entendit les témoins, et arriva enfin à la connaissance de la vérité. Elle fit dresser, par une personne un peu plus lettrée qu'elle, une sorte de procès-verbal, rapportant ce qu'elle avait appris relativement à la violation de la sépulture du diacre ; puis, d'une main lourde, malhabile à tenir la plume, bravement elle signa. C'est le document que nous publions ci-après (1).

Exposé *de ce qui s'est passé au Cimetière de St-Médard le 7 Janvier 1807 à l'exhumation que Monsieur Berthier, desservant de la paroisse, fit faire du cimetière et en particulier du corps du Bienheureux diacre François de Pâris.*

Une personne digne de foi, dont je tiens la plus grande partie de ce

(1) Ce document fait partie des archives de M. A. Gazier.

que je vais rapporter, affligée d'apprendre un tel scandale, fit diverses recherches pour savoir comment la chose s'était passée, et, avec l'aide de Dieu, elle apprit beaucoup de choses à ce sujet, malgré le soin que M. Berthier prit de faire cela en secret, et la défense expresse qu'il fit aux ouvriers qui travaillaient dans le cimetière de ne laisser entrer qui que ce soit. Mais Dieu à qui rien n'est caché permit que ce qu'il craignait arrivât; la chose ne put être si secrète, que nombre de personnes ne fussent aussitôt instruites. J'ai entendu dire, depuis ce temps là, que M. Berthier disait qu'il n'était pas vrai qu'il eût fait déterrer le Bienheureux François Pâris. C'est ce que je ne puis être persuadé ; Monsieur Collette, maire de l'arrondissement, en fut aussitôt informé, et la descente de M. Brion, commissaire de police, au cimetière, qui a dressé procès-verbal de l'exhumation des corps du cimetière, est une preuve plus que suffisante, et qui constate la vérité du fait.

M. Berthier depuis qu'il dessert la paroisse St-Médard avait occupé l'ancien presbytère. Il le quitta dernièrement pour prendre un autre logement dans une maison, rue d'Orléans, dont le Jardin avoisine le cimetière St-Médard. Monsieur Berthier retira des mains du concierge les clefs du cimetière, et fit changer les gardes des serrures, sans faire part aux administrateurs du dessein qu'il avait d'obtenir un passage pour aller de chez lui à l'église. Il s'adressa à M. Guillaumot, directeur de la maison des Gobelins, qui est un des administrateurs de la paroisse. Celui-ci obtint, par le canal de M. Renard, son gendre, architecte au département, la permission d'ouvrir le passage demandé (celui-ci est mort subitement depuis). Etant instruit de ce qui s'était passé au cimetière de St-Médard, je voulus y aller moi-même pour m'assurer de ce que l'on m'avait dit. Je me suis présenté à la nouvelle porte, qui est dans le sanctuaire de la chapelle de la Ste-Vierge, côté de l'évangile. L'entrée me fut refusée par les ouvriers ; je ne pus rien obtenir d'eux aux questions que je leur fis. J'aperçus que le passage passait en droite ligne sous la chaussée, et par conséquent la tombe du B. Pâris ne pouvait être un obstacle pour le passage qui est sur le côté du cimetière; et la tombe étant au milieu, je ne voyais aucune nécessité de faire l'exhumation entière du cimetière. Mais j'ai appris que c'était pour faire un jardin : est-ce là une nécessité ? Je laisse à d'autres personnes les réflexions que l'on pourrait faire à ce sujet ; sa conduite passée peut servir à juger du motif.

Voici ce que j'ai appris de cette personne : « Elle dit qu'apprenant » cette nouvelle, pénétrée de douleur au récit d'un tel scandale, je me

» *suis transportée chez un administrateur de la paroisse qui est ac-*
» *tuellement trésorier. La femme du concierge qui était chez lui, très à*
» *propos dans ce moment, je lui dis le sujet de ma visite. Elle me dit*
» *que la chose était que trop vrai; que M. Berthier avait fait fouiller*
» *tout le petit cimetière pour lui faire un jardin potager, et particu-*
» *lièrement le tombeau du B. D. F. de Pâris ; que l'on avait cassé la*
» *tombe de marbre en mille morceaux, et qu'en fouillant dans la fosse,*
» *M. Berthier présent, les ouvriers ayant percé le cercueil qui était*
» *en chêne, le corps était en esquelette (sic) et laissait voir une cavité.*
» *Mademoiselle Guedar, qui est chez M. Berthier (cette même personne*
» *fut la veille au cimetière sur les 9 heures du soir avec une lanterne*
» *pour retirer le B.-H. de la fosse) lui dit: il n'y est point. M. Ber-*
» *thier, se couchant par terre, allonge son bras dans le cercueil; il*
» *sentit les os, et dit à haute voix: il y est, il y est. Mademoiselle Gue-*
» *dar lui répondit: taisez-vous, vous êtes un..., — le mot m'a échappé*
» *— est-ce que ces intrus ne l'ont point emporté cet hérétique, avec eux.*
» *La femme du concierge me dit l'avoir vu dans son entier, quoiqu'en*
» *esquelette (sic); qu'il avait vingt-huit dents, que l'on avait eu bien de*
» *la peine à le tirer de la fosse, n'y ayant que par les secousses que l'on*
» *fit que les os se sont disjoints. On m'a rapporté que ce fut avec tant*
» *de violence que les ouvriers se servaient de leurs outils pour séparer*
» *le chef du corps! Elle me dit — c'est toujours la femme du con-*
» *cierge qui parle — avoir eu chez elle la tête dans son entier; qu'elle*
» *l'avait gardée plusieurs jours et que craignant que M. Berthier ne*
» *vînt à le savoir, voulut s'en débarrasser, et l'offrit à deux personnes*
» *qui n'en ont point voulu par les mêmes raisons. Elle la reporta aux*
» *maçons qui l'ont enterrée près de la nouvelle porte. Elle a ajouté que*
» *le maçon, qui l'avait déterré, avait été tourmenté plusieurs jours et*
» *plusieurs nuits; qu'il crut qu'il en tomberait malade; que lorsqu'on*
» *l'avait sorti du cercueil, le maître maçon avait tiré quatre dents de*
» *la machoire, et qu'elle en avait gardé une. Et elle ajouta, de plus, que*
» *le commissaire de police, M. Brion, s'était transporté au cimetière,*
» *et avait dressé procès-verbal de l'exhumation des corps. Voilà ce que*
» *j'ai appris de la femme du concierge, qui était présente lorsque la*
» *chose est arrivée.*

» *Je tiens de l'Administrateur, homme de foi et de probité, lorsqu'il*
» *en entendit parler, alla chez M. Berthier pour lui demander raison*
» *de sa conduite. Il lui a répondu qu'il avait obtenu permission par la*
» *voix de M. Guillaumot. L'administrateur se transporta chez ce der-*

» *uier pour lui témoigner son mécontentement de ce qui s'était passé à*
» *Saint-Médard. Le sieur Guillaumot lui a répondu qu'un monument*
» *(en parlant du tombeau de M. Pâris) si intérieur devenait inutile,*
» *et qu'il devait être oublié.*

» *Je voulus aller à Saint-Médard, désirant d'entrer dans le cime-*
» *tière. Je m'approche des maçons, je leur demande ce qu'ils faisaient,*
» *je ne pus rien savoir d'eux ce jour là, il y avait là une dame de con-*
» *fiance de M. Berthier, qui parlait à un monsieur que je ne connais*
» *pas: j'ai entendu qu'il lui disait que cette porte était bien mal placée,*
» *et qu'il aurait mieux fait de garder son ancien logement. Cette dame*
» *lui répondit qu'il avait d'autre intention pour le quitter, car on lui*
» *paye sa location. Voilà ce que j'ai pu apprendre. Le lendemain je me*
» *suis présentée de nouveau, entre midi et une heure; après avoir fait à*
» *Dieu ma prière, j'obtiens de Dieu la grâce d'entrer dans le cimetière,*
» *je reconnus la vérité de ce que l'on m'avait dit. Avec l'aide du maçon,*
» *je vis, en entrant, la tombe de marbre cassée en mille morceaux qui*
» *pouvaient être d'environ 8 pouces d'épaisseur. Je fis comme si j'igno-*
» *rais tout; je demande aux maçons quelle est cette pierre qui est cas-*
» *sée; ils me disent que c'est une tombe qui était sur le corps que l'on*
» *dit être d'un Saint. Je leur demande qu'est-ce que cette terre nouvelle-*
» *ment fouillée, que je reconnus pour être de la terre de fosse; ils me*
» *dirent que c'était la terre de ce Saint que l'on avait déterré. Je leur*
» *demandai si ils l'avaient vu; ils me dirent que oui, qu'il était dans*
» *son entier, mais que par les secousses qu'ils firent pour l'avoir, les os*
» *s'étaient séparés. Je continue à leur faire des questions, et leur*
» *demande ce que l'on avait fait des précieux restes; l'un d'eux me dit*
» *qu'il avait remis deux ossements dans ce même trou, et qu'il avait*
» *conservé une des vingt-huit dents, qu'il avait tirée de la machoire*
» *du Saint. Je le prie de me la faire voir, ce qu'il fit, et lui demande*
» *en grâce de me la laisser, et il me l'accorda avec bien de la peine.*
» *Je lui ai donné ce que je pus pour lui témoigner ma reconnaissance.*
» *Ils m'ont permis d'emporter quelques morceaux de la tombe du*
» *B. Diacre. Je leur fis encore cette question: pourquoi cette tombe*
» *était cassée; ils me dirent que c'était par la chute d'une pierre*
» *qu'ils l'avaient ainsi brisée. Je leur répondis que la chose était*
» *impossible, et qu'elle avait été cassée exprès; ils m'ont avoué que*
» *cela était vrai. Enfin, avant de les quitter, je leur dis que je n'étais*
» *point aussi ignorante qu'ils pouvaient croire; que j'étais venue*
» *dans l'intention de m'instruire de tout ce que l'on m'en avait*

» rapporté ; qu'ils n'avaient remis aucun ossement du B. Diacre » dans le trou où il avait été enterré, mais qu'ils les avaient mis pêle-» mêle avec d'autres ossements de différents corps, qui avaient été » exhumés de même, et mis tous ensemble dans un même trou. Ils » m'ont dit que ce que je disais était vrai. Ils ajoutèrent qu'ils » croyaient bien que c'était un Saint ; qu'il n'était pas possible que » depuis 80 ans qu'il était enterré, qu'il fût encore en entier sans » qu'il y ait du miraculeux. Je leur dis qu'ils pouvaient bien le croire, » et que moi qui vous parle, j'ai eu, dans une famille, plusieurs » marques sensibles de la protection du B. D. Ils m'ont répondu » qu'ils voyaient bien que M. Berthier était un pauvre homme. Voilà » ce que j'ai pu savoir de plus précieux à ce sujet. »

Nous reproduisons le texte fidèle de ce curieux et intéressant document publié aujourd'hui pour la première fois ; nous n'y avons changé ni modifié aucun mot, mais nous avons cru néanmoins devoir redresser les nombreuses fautes d'orthographe du scripteur, et mettre un peu d'ordre dans la ponctuation.

A la suite de cet écrit se trouve l'approbation de la marchande grainetière de la rue Mouffetard. Ah ! cette fois, nous respectons scrupuleusement l'orthographe ; nous lui laissons toute sa saveur :

Jates le detalle sidesus vrai après avoire vu de mes propre sieux et +de mes propre soreille. Veuve Poligny.

+entendu

Ainsi devait se réaliser, après une attente de quatre-vingts ans, le désir de Pâris mourant. Il avait souhaité l'enterrement du pauvre « comme M. Mil », sans pompes, sans cercueil : il eut la fosse commune, dans un coin ignoré.

Et, suprême ironie des choses ! ce fut un ennemi qui, pensant satisfaire une basse rancune, accomplit le dernier vœu d'humilité de cet homme de bien.

V. — LE JANSÉNISME ET PORT-ROYAL

Le jansénisme expliqué par un cuisinier de couvent. — Une querelle de concurrents. — Jansénius et son ouvrage l'*Augustinus*. — Les cinq propositions. — L'opinion de Pascal. — Dispersion des religieuses de P. R. des Champs ; destruction de l'Abbaye. — La bulle *Unigenitus* et ses conséquences. — Les

appelants et les réappelants. — L'Esprit de Port-Royal. — Naïve réponse d'un ouvrier ébéniste.

Nous avons vu, dans la biographie du diacre Pâris, à quel point cet homme pieux était attaché à la doctrine du jansénisme, et combien il déplorait la néfaste bulle qui, en deux camps ennemis, avait divisé le clergé et les fidèles de l'Eglise de France. Il nous a semblé qu'une courte notice historique sur le jansénisme pourrait intéresser le lecteur ; qu'elle l'aiderait à mieux comprendre les raisons des austères pratiques de François de Pâris.

Qu'est-ce que le jansénisme ?

Telle était précisément la question adressée, un jour, au cuisinier d'un couvent réputé janséniste. « Supposez, répondit celui-ci, qu'on vous proposât de jurer qu'il y a dans la poche de votre voisin cinq œufs que vous n'y avez pas vus ; le jureriez-vous ? Non. — Eh bien, voilà tout le jansénisme. »

Et ce cuisinier avait raison, car le jansénisme ne repose que sur une équivoque créée par la malice des jésuites dans le but de combattre l'influence rivale de Port-Royal, influence qui grandissait chaque jour, surtout depuis la fondation des Petites-Ecoles où les Arnauld, les Lancelot, les Sacy et les autres solitaires, qui étaient venus se grouper autour du célèbre monastère, menaçaient, par leur science et leur large méthode, d'éclipser la réputation des établissements de la Compagnie de Jésus. Effrayés, les jésuites jurèrent une haine implacable à Port-Royal, et, non sans impatience, attendirent qu'une occasion propice se présentât.

Ils attendirent dix ans. Un évêque flamand nommé Jansen (en latin Jansenius), mort en 1638, avait, dans un ouvrage posthume, intitulé *Augustinus*, combattu, avec force citations de saint Augustin, la doctrine erronée du jésuite espagnol Molina. Jansénius soutenait la doctrine de la *grâce*, c'est-à-dire l'intervention de Dieu dans les œuvres par lesquelles les hommes opèrent leur salut ; Molina, partisan du *libre arbitre*, laissait aux hommes le mérite de trouver le salut dans leurs propres forces. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que, par un contraire effet de ce qui aurait dû se produire, les partisans de la grâce, c'est-à-dire ceux qui attendaient tout de la prédestination, étaient de mœurs austères, tandis que leurs adversaires usaient ordinairement d'une morale facile, souvent même fort relâchée.

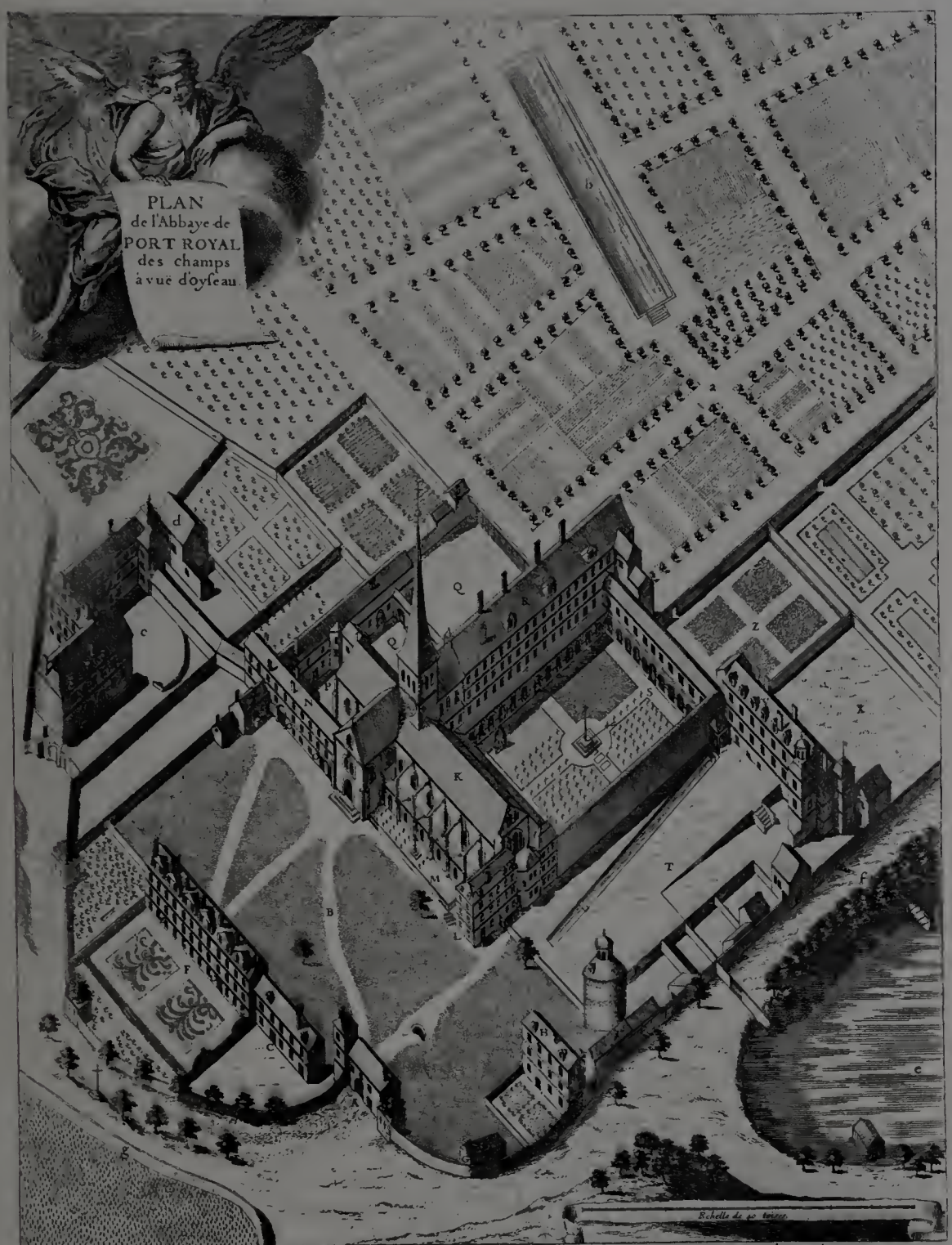

A Entrée de l'Abbaye
B Grande Cour du dehors
C Ecuries, Forge, Menuiserie.
D Logement des Messieurs
E Logement des Dames
F Jardin des Messieurs
G Chambre de S. Thibauld
H Maison de M. de S.te Marthe
I Grange
K Eglise
L Parloirs
M Cimetiere du dehors
N Galerie de M.r de Longueville
O Salles des hostes
P Tour, parloir de l'Abbesse.
Q Cours du dedans de l'Abbaye
R Dortoir des Religieuses
S Cloître et cimetiere
T Basse-cour
V Infirmerie
X Cour de l'Infirmerie
Y Moulin
Z Jardin des simples
a Grand jardin
b Canal
c Hôtel de Longueville
d Bâtiment de M.lle de Vertu
e Etang
f Chaussée.
g Enclos des Granges.

A peine l'*Augustinus* eut-il paru, que les jésuites s'empressèrent de le déférer à l'Inquisition de Rome, qui, avec l'approbation de Urbain VIII, en défendit la lecture. Attaquée par les jésuites, l'œuvre de l'évêque d'Ypres fut défendue par Arnauld, et voilà la guerre allumée ! Nicolas Cornet, syndic de la Faculté de Théologie, un ancien jésuite, examina l'ouvrage de Jansénius, et y découvrit cinq propositions entachées d'hérésie, qu'il dénonça à ses confrères : la Sorbonne condamna les cinq propositions. Cependant, un certain nombre de docteurs protestèrent contre la sentence, prétextant que la question avait été mal posée par Nicolas Cornet ; ils en appelèrent au Parlement de Paris, qui ne donna aucune suite à l'affaire.

Voici les cinq fameuses propositions :

1. — Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir et qui font à cet effet des efforts justes selon les forces présentes qu'ils ont : la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque.

2. — Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure.

3. — Dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter, l'on n'a pas besoin d'une nature exempte de nécessité ; il suffit d'avoir une liberté exempte de coaction ou de contrainte.

4. — Les semi-pélagiens admettaient la nécessité d'une grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi ; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister.

5. — C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes.

Le 31 mai 1653, le pape Innocent X fit paraître une Constitution dans laquelle il condamnait ces cinq propositions. Les partisans du livre de Jansénius s'y soumirent d'autant plus facilement qu'ils avaient reconnu que les cinq propositions étaient erronées, et que, de plus, elles ne se trouvaient nullement dans l'*Augustinus*. « Nous les condamnons, disaient Arnauld et ses amis, car elles sont hérétiques ; mais nous ne pouvons déclarer qu'elles sont dans Jansénius : nous ne les y trouvons pas, nous en trouvons même de contraires. D'ailleurs c'est là un fait, et l'Eglise ne peut exiger la croyance à des faits non révélés. » Cette condescendance ne faisait pas l'affaire des jésuites, qui, par leurs intrigues, obtinrent, en mai 1655, de quinze prélats réunis à cet effet au Louvre, sous la

présidence du cardinal Mazarin, une résolution d'engager tous les évêques de France à recevoir la Constitution d'une manière officielle, en la faisant signer par tous les membres du clergé. Henri de la Mothe-Houdancour, évêque de Rennes, et Antime Denys Cohon, évêque de Dol, émirent l'avis qu'on exigeât des laïques que l'on soupçonnerait d'être jansénistes, de signer cette même déclaration, sous peine de confiscation de leurs biens. Mais cette proposition fut rejetée comme trop violente. A partir de ce moment, les prélats inféodés au parti des jésuites obligèrent les ecclésiastiques, les religieux et les religieuses placés sous leur juridiction à reconnaître la Constitution, c'est-à-dire à déclarer que les cinq propositions étaient erronées, et que de plus elles étaient bien de Jansénius. Encore qu'ils n'eussent peut-être jamais lu l'ouvrage incriminé, ils durent signer la formule d'acceptation suivante, qui avait été arrêtée par les quinze évêques : « *Je..... reconnais être obligé en conscience de condamner de cœur et de bouche la doctrine des V propositions de Cornélius Jansénius contenue dans son livre intitulé* AUGUSTINUS, *que le pape et les évêques ont condamnée ; laquelle doctrine n'est point celle de Saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur.* »

« Signez, disaient les jésuites à Port-Royal et à ses amis. — Montrez-nous les cinq propositions, répondaient ceux-ci. » Et ne pouvant les montrer, les jésuites crièrent à l'hérésie ; ils répandirent partout que les récalcitrants étaient des *jansénistes*. « Ils les nommèrent *jansénistes*, dit Mlle de Montpensier, comme on dirait *calvinistes*, afin que ce nom, qui a du rapport à l'autre, effrayât le monde, et les fît passer pour des hérétiques. »

« Signez », disait un jour à la sœur Briquet, de Port-Royal des Champs, un grand-vicaire de Paris. Et comme la pauvre religieuse objectait qu'elle n'avait pas lu l'*Augustinus*, le grand-vicaire ajoutait pour la convaincre : « Si l'archevêque m'affirmait que les marches blanches de cet autel sont noires, je le croirais. — Eh ! repartit spirituellement la sainte femme, votre croyance ne changerait pas leur couleur. »

Le pape Alexandre VII accentua encore la sentence défavorable de son prédécesseur Innocent X ; il déclara que les cinq propositions du docteur Cornet étaient dans l'*Augustinus*, et qu'en les condamnant, Rome avait entendu condamner la doctrine de l'évêque d'Ypres. Il approuva en outre le *formulaire* proposé par l'As-

semblée générale du clergé de 1661, qui était la répétition de la déclaration rédigée, en mai 1655, par les quinze évêques.

Les jansénistes ne se tinrent pas pour battus ; ils firent remarquer que ni la bulle de 1656, ni le formulaire de soumission n'indiquaient les passages de l'*Augustinus* où se trouvaient les cinq propositions condamnées, et continuant à nier qu'en réalité elles s'y trouvassent, ils refusèrent de reconnaître au pape le droit d'infaillibilité sur un point de fait.

« Ce serait le moyen de fermer l'entrée de notre religion aux « hérétiques — disait Pascal, en 1657, dans sa dix-huitième lettre « provinciale — et de leur rendre l'autorité du pape méprisable, « que de refuser de tenir pour catholique ceux qui ne croiraient « pas que des paroles sont dans un livre où elles ne se trouvent « point, parce qu'un pape l'aurait déclaré par surprise : car ce n'est « que l'examen d'un livre qui peut faire savoir que des paroles y « sont. Les choses de fait ne se prouvent que par le sens. Si ce que « vous soutenez est véritable, montrez-le ; sinon, ne sollicitez per- « sonne pour le faire croire, ce serait inutilement. Toutes les puis- « sances du monde ne peuvent par autorité persuader un point de « fait, non plus que le changer ; car il n'y a rien qui puisse faire « que ce qui est ne soit pas ».

La résistance que les jansénistes opposèrent à la signature du formulaire leur valut des persécutions qui allèrent jusqu'à l'emprisonnement et à l'exil. Si le Parlement leur était favorable, par contre le roi, circonvenu par son confesseur jésuite, leur était hostile. Déjà, en 1656, à Port-Royal des Champs, les Petites-Ecoles avaient, par ordre, été fermées ; puis, en 1661, les pensionnaires et les novices chassées, les solitaires et les confesseurs enfermés à la Bastille ou réduits à fuir. Seize religieuses avaient été exilées, et celles qui avaient refusé de signer le formulaire tenues en captivité, au monastère même, où elles durent subir la direction d'un aumônier choisi par l'archevêque.

En janvier 1669, Clément IX rétablit la paix, pour un temps, au moyen d'un bref dans lequel il déclarait qu'on n'était pas obligé de reconnaître que les cinq propositions se trouvaient dans Jansénius. Mais les jésuites travaillèrent sourdement à amoindrir les effets de cette paix qui s'était négociée à leur insu, et ils arrivèrent à leurs fins en agissant sur quarante docteurs en Sorbonne qui, à leur instigation, publièrent, dans le courant de l'année 1702, une déci-

sion qu'on appela « le cas de conscience ». Il s'agissait de savoir si on pouvait donner l'absolution à une personne qui, tout en condamnant les cinq propositions comme étant hérétiques, refusait d'admettre qu'elles fussent de Jansénius.

Le 15 juillet 1705, Clément XI publie la bulle *Vineam Domini*, où il est dit que le silence respectueux ne suffit pas pour obéir aux Constitutions précédentes. En 1709, une bulle que ce pape ne sut refuser aux obsessions de Louis XIV et des Jésuites, supprime le monastère de Port-Royal des Champs. Le 10 janvier 1710, un arrêt du Conseil d'État, confirmant cette bulle, ordonna la démolition de la célèbre abbaye; et, comme si ce n'était pas suffisant encore, un autre arrêt du Conseil d'État s'attaqua même aux tombeaux. Vingt-quatre religieuses, dont une paralytique, furent dispersées; on les fit partir dans des carrosses qu'accompagnaient quelques archers à cheval « comme on enlève les créatures publiques d'un mauvais lieu » dit Saint-Simon, qui s'indigne d'un pareil traitement infligé à de saintes filles. La maison fut mise au pillage par trois cents hommes armés, commandés par d'Argenson; la grande église et trente maisons furent rasées (1). En 1711, on exhuma tous les corps qui reposaient à l'ombre des ruines de l'Abbaye; toutefois, prévenues à temps, quelques familles avaient mis les restes des leurs à l'abri de la profanation. Le corps de Racine fut transporté à l'église Saint-Etienne du Mont, où il fut inhumé derrière le maître-autel (2). L'exhumation des corps, qui n'avaient pu être retirés par les familles, se fit dans des conditions révoltantes; déterrés par des fossoyeurs ivres, disloqués, hachés à coups de bêche, et en partie dévorés par les chiens, leurs restes informes furent portés pêle-

(1) Nous avons pensé intéresser les lecteurs en leur mettant sous les yeux le plan de Port-Royal des Champs reproduit d'après la gravure, aujourd'hui rarissime, de Madeleine Hortemels. Ce plan à vol d'oiseau donne exactement, à quelques détails près, l'état dans lequel se trouvait le monastère au moment où l'on a procédé à sa destruction. Gravée en 1710, cette estampe fut aussitôt saisie par ordre de la Cour : ne fallait-il pas détruire jusqu'au souvenir de Port-Royal !

(2) La pierre qui recouvrait la tombe de Racine à Port-Royal des Champs n'a été retrouvée qu'en 1808, dans l'Église de Magny-les-Hameaux, près de Chevreuse ; elle servait de dallage devant le maître-autel, et était brisée en plusieurs morceaux ; une partie de ces fragments, qui avaient été perdus, ont pu être rassemblés après de minutieuses recherches. Le nom du grand poète avait été effacé par une main impie. Ce ne fut que dix années plus tard, le 21 avril 1818, jour anniversaire de la naissance de Racine, que cette pierre fut transportée dans l'Église Saint-Étienne du Mont, et scellée, depuis, contre la paroi de la nef latérale de droite. Malheureusement, l'endroit choisi ne correspond nullement à l'emplacement où le corps a été déposé.

mêle dans des paniers, à dos de cheval ou dans des tombereaux, et jetés dans la fosse commune du cimetière de Saint-Lambert.

Rien presque ne subsiste de ce monastère qui pendant près d'un siècle fut le refuge du catholicisme libéral et intelligent, comme il en fut aussi la gloire. Des bâtiments où d'illustres philosophes, des savants, des poètes vinrent demander asile pour méditer dans la solitude, il ne reste que quelques murs en ruine, une grange, un pigeonnier. Cette terre foulée par les pas des maîtres de l'intelligence, cette terre qui vit éclore les premiers vers du jeune Racine, a été retournée par le soc de la charrue. Et maintenant le visiteur, attristé, s'arrête devant cette désolation ; il se prend à songer ; il se demande si dans ces sillons fécondés par la pensée des grands écrivains, des plus purs génies du XVIIe siècle, ne germera pas, un jour, le grain fertile et bon d'où se lèvera l'abondante moisson des généreuses initiatives qui doivent régénérer le monde catholique. Trop longtemps nous avons versé dans l'ornière de pratiques surannées et puériles, dans une sorte de fétichisme chrétien en haine duquel beaucoup se sont réfugiés dans un matérialisme qui ne les satisfait qu'à demi, et qu'ils ne demanderaient qu'à répudier, si un catholicisme vraiment libéral leur était offert. Déjà, de jeunes prêtres, inquiets, tournent leurs yeux anxieux vers l'horizon, regardant si celui-là n'arrivera pas bientôt, qui les ramènera à la primitive Église, à la pure religion de Jésus. L'Esprit de Port-Royal, voilà le salut ! mais où est l'apôtre ? — Qu'il vienne, il est temps !

Le 8 septembre 1713, Clément XI publia la trop fameuse bulle *Unigenitus* qui condamnait *in globo*, comme contraires aux dogmes catholiques et entachées de jansénisme, cent et une propositions habilement tronquées, extraites d'un ouvrage du père Quesnel intitulé *Réflexions morales*, et dont la première édition remontait à l'année 1671. La bulle *Unigenitus*, qui sapait les bases même de la religion chrétienne, souleva, en France, l'indignation générale ; le cardinal de Rohan déclara qu'elle était hérétique ; le cardinal de Noailles protesta contre sa teneur, et accusa le pape de porter atteinte à l'église gallicane ; Bissy, évêque de Meaux, quoique ami de Madame de Maintenon, se prononça contre son adoption ; le cardinal d'Estrées l'appela une œuvre des ténèbres ; le cardinal de Polignac osa la nommer, dans un mandement, une œuvre abominable qu'un jésuite seul avait pu concevoir. On reprochait principalement au pape de n'avoir tenu nul compte de la lettre que le

père Quesnel lui avait adressée l'année précédente pour lui demander de n'être point condamné sans être entendu, et dans laquelle il le priait respectueusement de lui faire connaître les points incriminés de son ouvrage.

Un instant les deux partis furent presque d'accord contre cette bulle : le cardinal de Noailles et plusieurs évêques écrivirent au pape, en 1714, une lettre collective où ils lui disaient « que tous les corps de l'Église et de l'État s'étaient trouvés plus portés à s'en offenser qu'à s'y soumettre ».

« Telle était cette abominable Constitution Unigenitus, dit Saint-« Simon, si fatale à l'État, si avantageuse aux Jésuites, aux ultra-« montains, aux prêtres ignorants, aux moines fripons, à tous les « scélérats des ordres religieux ou séculiers, et dont les consé-« quences devaient engendrer les désordres, les perfidies, la « violence et les persécutions sous lesquelles le royaume a gémi « pendant plus de trente années.... »

Cependant tout ce beau zèle s'éteignit peu à peu, et les jansénistes se trouvèrent bientôt seuls à protester : c'était eux d'ailleurs que la bulle avait voulu atteindre. Ils furent *opposants*, et par contre on donna le nom d'*acceptants* à ceux qui se courbèrent sous l'autorité papale. Le 1er mars 1717, quatre prélats : Jean Soanen, évêque de Senez; Pierre de Langle, évêque de Boulogne; Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, et Colbert, évêque de Montpellier, en appelèrent solennellement de la Constitution au futur Concile. De là le nom d'*appelants* qui fut aussi donné aux jansénistes, et de *réappelants* lorsque l'appel, ayant été l'objet d'une condamnation, ils refusèrent de s'y soumettre. Alors commença pour eux une cruelle persécution qu'il serait trop long de narrer ici. Disons toutefois que Jean Soanen, évêque de Senez, vieillard octogénaire, fut suspendu par un concile tenu à Embrun, en août 1727, et exilé dans les montagnes de l'Auvergne, à l'abbaye de la Chaise-Dieu ; ce digne prélat était accusé d'avoir publié, dans un mandement, des propositions analogues à celles du livre du père Quesnel, et même, ce qui était plus grave encore, aux ouvrages d'Arnauld, de Nicole et de Pascal.

Le cardinal de Noailles, qui pourtant, une année auparavant, s'était mis à la tête d'une protestation adressée au roi, circonvenu maintenant par les amis des Jésuites, fit paraître un mandement dans lequel il acceptait purement et simplement la constitution *Unige-*

nitus, ce qui causa à Benoît XIII, alors sur le trône pontifical, une telle joie qu'il en ordonna de solennelles actions de grâce.

Le jansénisme semble agoniser ; c'est alors que se manifestent les miracles que nous avons relatés dans les chapitres précédents.

Les persécutions redoublent, plus ardentes et plus odieuses que jamais. Le Lieutenant de police Hérault, homme violent et tout à la dévotion des jésuites, fait remplir les prisons de malheureux, suspects de pactiser avec les jansénistes ou de s'adonner aux pratiques réprouvées des convulsionnaires. L'enfance n'est plus à l'abri de la rage des persécuteurs ; une petite fille de huit ans, nommée *Saint-Père*, est enfermée à la Bastille : son crime est d'avoir colporté un écrit contre la bulle. La maladie elle-même porte ombrage ; Marie-Jeanne Lefèvre, pauvre fille infirme, sujette à l'épilepsie, a, en pleine rue, une attaque de son mal : considérée comme une convulsionnaire, elle est arrêtée et incarcérée.

Cependant tout aurait pu s'arranger encore, lorsque survient l'affaire des *billets de confession*. Pour enlever toute influence aux jansénistes, les jésuites avaient projeté, du temps de l'archevêque Vintimille, de leur interdire les pratiques sacerdotales ; ceux-là seuls qui seraient munis d'un billet de confession délivré par un prêtre partisan de la bulle devaient être admis aux sacrements. Christophe de Beaumont, qui avait succédé à Vintimille sur le siège archiépiscopal de Paris, ordonna, en 1750, la stricte exécution des instructions de son prédécesseur. Il y eut appel au Parlement qui, le 18 avril 1752, rendit un arrêt par lequel défense était faite aux ecclésiastiques de refuser les sacrements sous prétexte de défaut de confession et de non acceptation de la bulle *Unigenitus*. Mais cet arrêt devait rester sans effet.

Au commencement de l'année 1753, au sujet d'un nouveau refus de sacrement opposé à une religieuse, la querelle se ravive. Le Parlement met alors l'archevêque de Paris, lui-même, en cause ; lui enlève son temporel et convoque les pairs. Le roi fait défense à ceux-ci de se rendre à cet appel, et, par lettres patentes en date du 22 février, ordonne d'arrêter toutes poursuites pour refus de sacrements ; mais le Parlement refuse d'enregistrer les lettres, et annonce qu'il va faire des remontrances au roi. Le roi déclare qu'il ne les recevra pas, puis, conseillé par d'Argenson, il exile le Parlement le 9 mai, et fait même emprisonner quelques-uns de ses membres.

Une Chambre royale de Justice, composée de conseillers d'État et de maîtres des Requêtes, est instituée pour suppléer au Parlement, mais cette chambre ne peut fonctionner parce que les avocats, les procureurs et autres bas officiers abandonnent leur service. Pendant quatorze mois, l'administration de la justice est arrêtée.

Dans cet état de choses, la naissance du duc de Berry (plus tard Louis XVI) parut au roi une occasion favorable pour se départir de ses rigueurs ; le 5 septembre, le Parlement est rappelé à Paris. On convint de ne donner aucune suite aux procédures commencées, et que, de plus, faute d'entente possible, un silence absolu serait gardé sur toutes ces matières.

Cependant les refus de sacrements ne tardèrent pas à recommencer ; le Parlement eut encore à sévir, et condamna les prêtres récalcitrants au bannissement et à l'amende. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, l'âme damnée des Jésuites, fut exilé à Champeaux, près Melun ; les évêques de Troyes et d'Orléans, qui avaient également encouragé leurs inférieurs dans la résistance, furent exilés.

Le 28 mai 1755, les prélats profitent de la réunion de l'Assemblée ordinaire du clergé pour aviser aux moyens de rendre le calme aux esprits ; mais ne pouvant s'entendre, ils prennent le parti de s'adresser au pape pour lui demander ses instructions. C'était, comme l'on dit, mettre l'huile sur le feu. Le 16 octobre de l'année suivante, Benoît XIV fit savoir, par un bref, qu'il confirmait purement et simplement la bulle *Unigenitus*. Le Parlement s'empressa de supprimer ce bref comme contrevenant à la loi du silence. Pour répondre à cet arrêt, la Cour fit tenir au roi, le 13 Décembre, un Lit de Justice dans lequel il fit enregistrer trois déclarations. La première renouvelait l'injonction du respect dû à la bulle, mais celle-ci n'était pas déclarée règle de foi ; le jugement des refus de sacrements était réservé aux seuls tribunaux ecclésiastiques, avec appel comme d'abus au Parlement. La seconde déclaration réduisait les prérogatives du Parlement, et la troisième supprimait la majeure partie des Chambre des Enquêtes et des Requêtes. Beaucoup de magistrats s'empressèrent de démissionner.

Paris se montra mécontent de la disgrâce du Parlement ; les propos contre le gouvernement, et même contre le roi, furent violents ; les esprits aigris se montèrent à un degré inconnu jusque-là ; la discorde éclata jusqu'au sein des familles ; l'irritation était partout.

Les jésuites, qui n'avaient pas obtenu complète satisfaction, ne furent pas les derniers à récriminer ; ils organisèrent une *Sainte Ligue*, dans laquelle ils obligèrent leurs créatures à s'enrôler. Le 5 janvier 1757, le roi, montant en carrosse, à Versailles, est frappé d'un coup de couteau par Damiens, ancien domestique au collège des jésuites à Paris. Interrogé sur le champ, et sommé de nommer ses complices, le régicide répond *que ceux-ci sont loin, qu'on ne les trouvera plus ; que s'il les déclarait, tout serait fini.* Plus tard il se rétracte, et dit n'avoir été poussé à commettre son crime que *par le mécontentement général.*

La tentative de Damiens fit réfléchir la Cour, qui tenta une réconciliation avec le Parlement et une partie du clergé. Les évêques trop ardents à soutenir la bulle furent rappelés de leur exil, mais avec injonction de garder désormais un silence absolu sur les matières controversées. A ces conditions, le Parlement fut rétabli le 1er septembre 1757 : ce devait être le dernier acte officiel des querelles religieuses occasionnées par la néfaste bulle *Unigenitus.*

Toutefois une sourde persécution poursuivit les adversaires des jésuites jusqu'au siècle présent.

Le 25 octobre 1820, M. Paul Baillet, desservant de Saint-Séverin depuis le 15 mai 1802, ancien curé constitutionnel de Saint-Etienne-du Mont, était brutalement révoqué par l'archevêque de Paris, le cardinal de Talleyrand-Périgord, sur l'accusation de professer les doctrines jansénistes. La suscription de la lettre qui le démettait de ses pouvoirs omet, sans doute à dessein, de lui donner la qualité de desservant de Saint-Séverin ; elle est ainsi libellée : *A Monsieur, Monsieur Baillet, à Paris.* Dans la pensée de l'archevêque, la lettre étant signée, M. Baillet avait dès lors cessé d'être curé de Saint-Séverin (1). Son successeur, l'abbé Siret, fut installé le 29 du même mois.

Depuis longtemps le jansénisme a cessé d'être un parti ; contrairement aux affirmations des jésuites qui affectent encore d'appeler jansénistes leurs adversaires, il n'y a plus de jansénistes. Oui, le jansénisme étroit et d'allure mesquine, mais profondément honnête, dont nous avons vu le diacre Pâris être l'un des fervents apôtres, est aujourd'hui chose morte. Mais ce jansénisme, engendré par une odieuse et cruelle persécution, n'est jamais entré dans les prin-

(1) Nous possédons, ayant appartenu à ce digne prêtre, un fragment de la pierre tombale du diacre Páris. *Voir aux notes.*

cipes des vrais amis de Port-Royal, qui en ont toujours réprouvé les pratiques puériles et parfois même révoltantes. L'Esprit de Port-Royal, seul à présent, reste debout, semblable au chêne puissant et robuste que la tempête n'a pu abattre, et qui n'attend que le retour du soleil pour étendre sur la terre ses frondaisons nouvelles. Viennent des temps propices, l'Esprit de Port-Royal étant l'Espérance, il deviendra le Salut, le Port bienfaisant et sûr à l'abri duquel, après l'orage qui sévit encore aujourd'hui, se réfugieront les générations prochaines !

Puisque j'ai commencé par une anecdote, on me permettra de terminer également par une autre.

Un curé, confessant un ouvrier moribond auprès duquel il avait été appelé, lui demandait s'il était janséniste. — Non, mon père. — Alors, vous êtes moliniste. — Non plus, mon père. — Qu'êtes-vous donc ? repartit le prêtre surpris. L'ouvrier répondit naïvement qu'il était ébéniste.

Sans y mettre nulle malice, le brave artisan nous a dépeint l'état actuel de la question : si, tous, nous n'appartenons pas à l'honorable et utile corporation des ébénistes, du moins ne sommes-nous, non plus, les uns et les autres, ni jansénistes, ni molinistes. Cette vieille querelle, attisée pendant si longtemps par la plus inopportune des bulles, est désormais, et pour toujours, reléguée dans le domaine de l'Histoire.

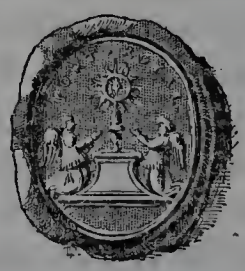

CACHET DE PORT-ROYAL

VI. — LE MASQUE DE PASCAL

Portrait de Pascal par Châteaubriand. — Etat maladif de Pascal dès son enfance. — L'accident du Pont de Neuilly. — L'amulette de Pascal. — Mort de Pascal ; son autopsie. — Une précieuse relique. — Observation du docteur Paul Richer sur le masque mortuaire de Pascal. — Une « pensée » de Pascal.

Parmi les solitaires qui, fuyant le monde et ses plaisirs, vinrent chercher un refuge à l'ombre des murs de l'antique Abbaye de

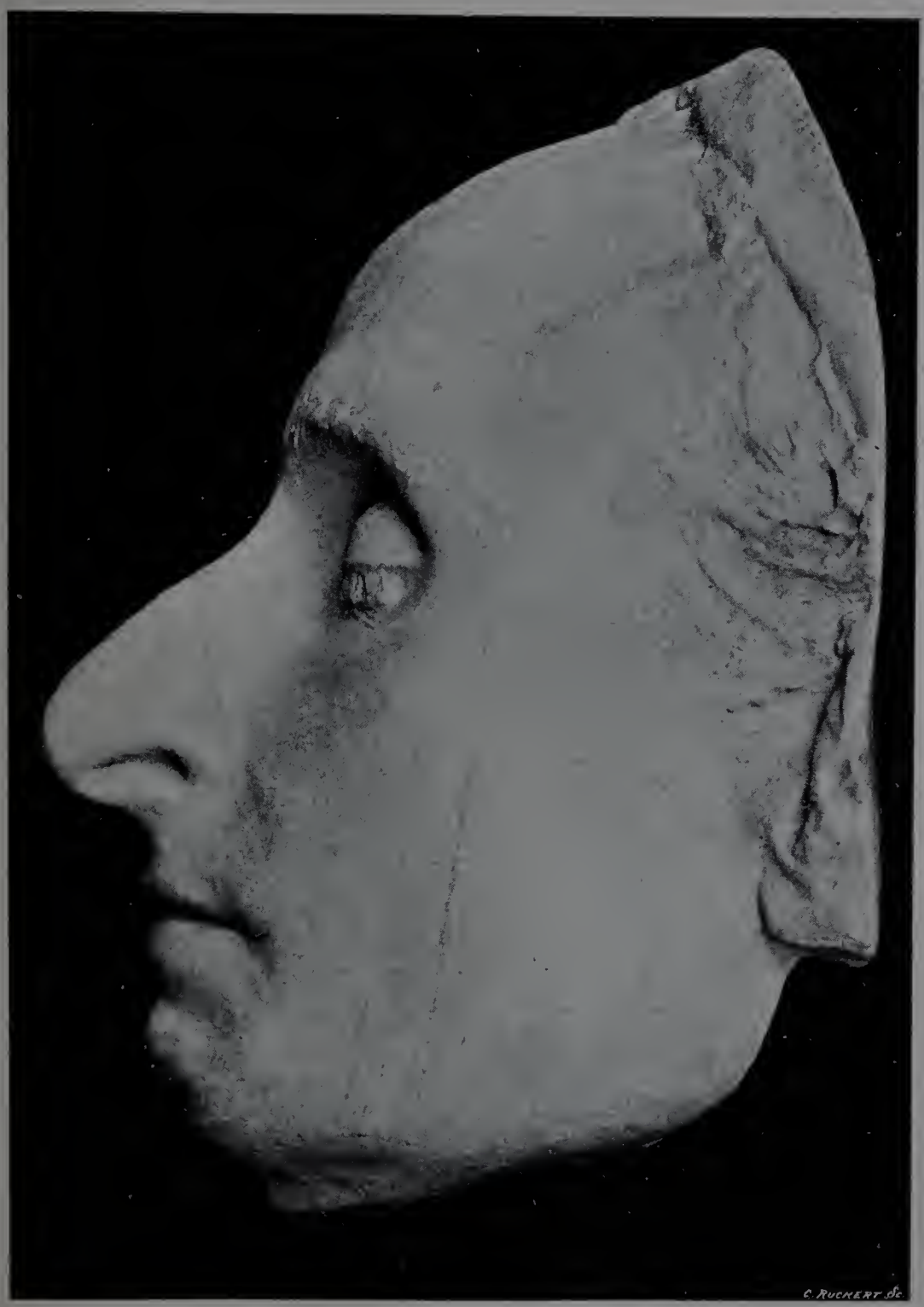

MASQUE MORTUAIRE DE PASCAL.

(*Profil.*)

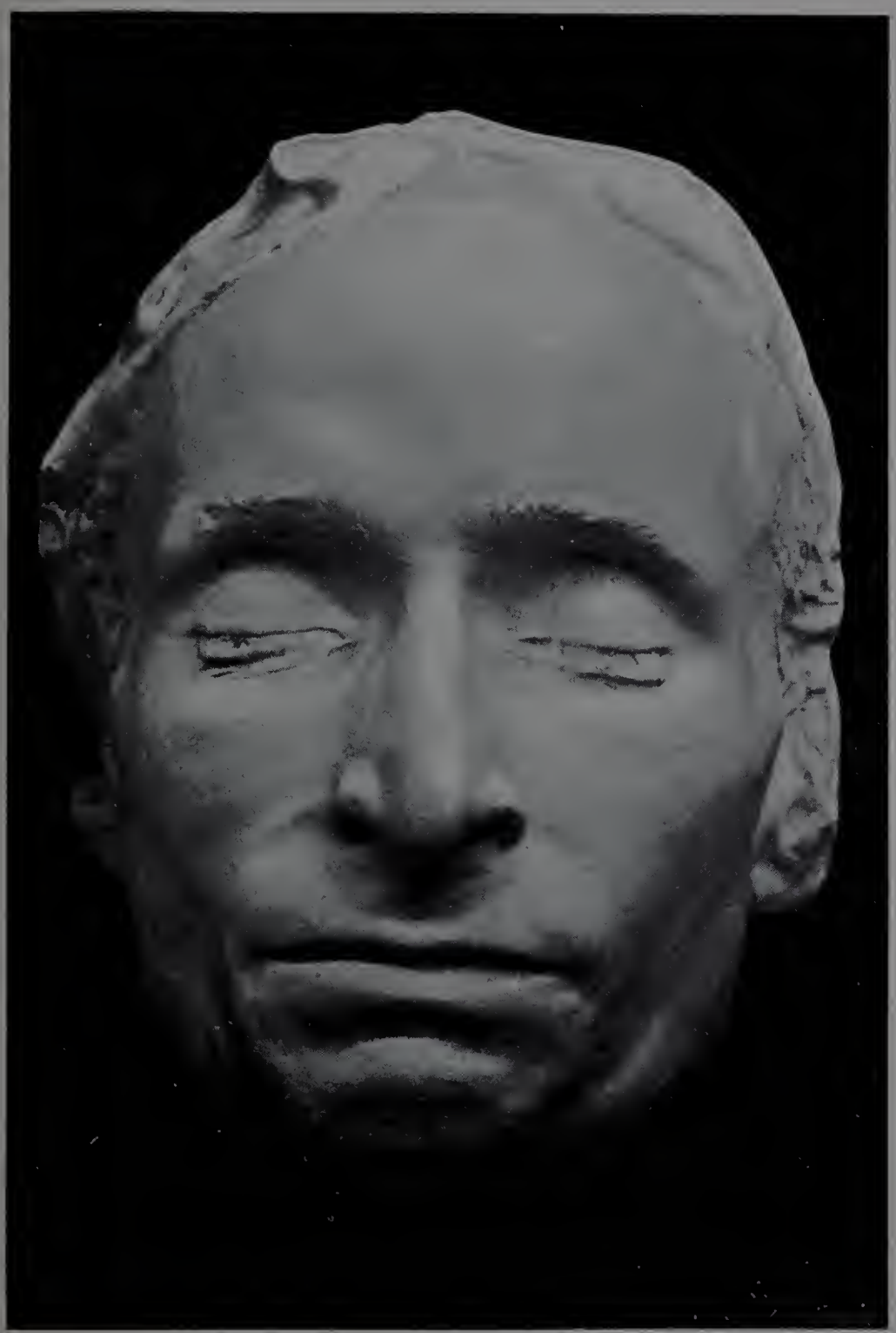

MASQUE MORTUAIRE DE PASCAL.

Face.

Port-Royal des Champs, nul ne brilla d'un éclat plus vif que l'immortel auteur des *Provinciales*, de ces lettres admirables, pamphlet sublime où la verve satirique la plus fine s'allie à la pureté d'un style impeccable !

Entré dans la solitude de Port-Royal mathématicien et physicien de premier ordre, Pascal en sortit écrivain de génie ! Et l'on ne sait si Port-Royal, qui fit éclore en Pascal un talent qui s'ignorait, lui doit plus pour sa renommée, qu'il ne lui est redevable lui-même, pour sa propre gloire.

Notre intention n'est point de donner ici la biographie de Pascal ; forcément nous serions obligé d'abréger, et que pourrions-nous alors, en quelques lignes, dire plus éloquemment que l'illustre auteur du *Génie du Christianisme* lorsque, en traits étincelants, il nous peint cet « effrayant génie » qui se nomme Blaise Pascal !

Notre projet est plus modeste, et ne tente rien de plus qu'à présenter Pascal souffrant dans sa chair vive ; traînant toute sa vie le fardeau d'un corps chargé d'infirmités, et succombant enfin, en pleine maturité, sous l'excès de ses maux.

Peut-être trouvera-t-on dans ce récit l'explication et aussi l'excuse de quelques bizarreries, plus apparentes que réelles, dans le caractère de cet homme extraordinaire.

Marguerite Périer, nièce de Pascal, rapporte qu'à l'âge d'un an son oncle tomba dans une sorte de langueur qui était accompagnée de deux circonstances curieuses : la vue de l'eau le mettait dans un grand état d'excitation, et chose plus étonnante encore, il ne pouvait souffrir de voir son père et sa mère ensemble, bien qu'il reçût avec plaisir de l'un et de l'autre, en particulier, les caresses qu'ils lui prodiguaient. Il n'aurait été guéri de cette étrange maladie qu'à la suite d'une séance d'incantation, ce qui était une pratique assez dans les mœurs d'une époque où la croyance à la sorcellerie et à la magie était pour ainsi dire générale.

En janvier 1646, étant à Rouen où la protection du cardinal de Richelieu l'a envoyé en qualité d'Intendant de cette généralité, M. Pascal père est victime d'un accident : tombant sur la glace, il se démet la cuisse. Les frères Bailleuls, tous deux experts dans l'art de remettre les membres rompus ou brisés, sont appelés à lui donner des soins. Les deux frères sont de fervents Jansénistes ; autant par la régularité de leur vie que par leurs discours, ils portent la

famille Pascal à se tourner vers la religion, et l'invitent à lire les ouvrages de Jansénius, de Saint-Cyran, d'Arnauld et d'autres auteurs de la même foi.

Ces lectures font une impression profonde sur le jeune Pascal ; il prend la résolution de cesser les curieuses recherches auxquelles il s'est jusqu'alors donné tout entier, pour ne penser désormais qu'à son salut. Il s'efforce de faire partager à sa sœur Jacqueline les sentiments dont il est pénétré, et la détourne d'un mariage qu'elle est sur le point de contracter avec un conseiller au Parlement de Rouen. Il lui conseille même d'embrasser la vie religieuse ; mais il éprouve quelque résistance de la part d'une sœur que ses brillantes qualités semblent plutôt destiner au monde qu'aux sévérités du cloître.

Quelque temps après, Pascal, alors dans sa vingt-quatrième année, tombe malade : la paralysie s'empare des membres inférieurs, et il est réduit à marcher à l'aide de béquilles ; les jambes et les pieds sont envahis par un froid qu'on ne parvient à combattre qu'à l'aide de linges et de chaussons imbibés d'alcool. La paralysie le quitte au bout de trois mois, sans plus revenir jamais. Lorsque sa santé, redevenue un peu meilleure, le lui permit, il résolut d'aller consulter les médecins à Paris, et il se fit accompagner dans ce voyage par sa sœur Jacqueline. Les sermons de Singlin, confesseur de Port-Royal, faisaient alors grand bruit ; ils s'y rendirent tous deux. Jacqueline fut présentée à la mère Angélique Arnauld par l'abbé Guillebert, ancien curé de Rouville près Rouen, et ami personnel de Saint-Cyran : dès lors, la vocation pour l'état religieux se révèle en elle. Elle demande à son père le consentement qui lui est nécessaire pour faire profession, mais elle essuie un refus. M. Pascal étant venu à mourir en septembre 1651, Jacqueline entra à Port-Royal de Paris dans les premiers jours de l'année suivante. Elle prit l'habit de novice au bout de quatre mois, et fit profession au commencement de l'année 1652, sous le nom de sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie.

Par un revirement extraordinaire, Pascal reçut assez mal la déclaration que lui fit Jacqueline de la résolution qu'elle avait prise d'entrer en religion ; il s'efforça de l'en détourner, et la conduite qu'il eut à l'égard de sa sœur, fut, en cette occasion, au dessous de lui-même : il alla jusqu'à la presser de lui abandonner sa part de l'héritage paternel ! Et lorsqu'elle fut au moment de prendre le

voile, il ne consentit pas, tout d'abord, à lui remettre la dot nécessaire en pareil cas. Quand enfin il se fut décidé à donner cette dot, la Mère Angélique Arnauld, qui n'avait jamais voulu qu'on le pressât à ce sujet, lui fit dire qu'elle aimait mieux qu'il ne donnât rien que de ne le point faire chrétiennement. Cela parut surprendre beaucoup Pascal, quoiqu'il sût depuis longtemps comment on avait coutume de traiter les affaires à Port-Royal. La Mère Angélique lui tip alors : « Nous avons appris, Monsieur, de feu M. de Saint-Cyran à ne rien recevoir pour la Maison de Dieu qui ne vienne de Dieu. Tout ce qui est fait par un autre motif que la charité, n'est point un fruit de l'esprit de Dieu, et par conséquent nous ne devons pas le recevoir ».

Il nous a semblé intéressant de rapporter un tel exemple de désintéressement, qu'on rencontrerait difficilement de nos jours dans les maisons religieuses.

On peut s'étonner de la résistance de Pascal, et de ses mauvaises dispositions vis-à-vis de sa sœur. C'est que tout son beau zèle religieux s'était singulièrement refroidi : comme à la suite de sa grande maladie, on lui avait interdit de se livrer à l'étude, insensiblement il s'était engagé à revoir le monde et à se divertir, sans pourtant tomber jusqu'au déréglement.

Un événement où Pascal vit le doigt de Dieu devait le ramener à des sentiments meilleurs.

On connaît l'accident du pont de Neuilly, où il faillit trouver la mort : les chevaux attelés à son carrosse s'emportent et se précipitent dans la Seine ; les traits se rompent, et la voiture reste suspendue au bord de l'eau. L'imagination de Pascal est fortement ébranlée par cet accident ; dès lors il prend la résolution de renoncer aux plaisirs du monde, et peut-être songe-t-il déjà à se réfugier dans la solitude de Port-Royal des Champs. On a prétendu que depuis ce moment, Pascal croyait constamment voir un abîme entr'ouvert à son côté gauche, et que, pour se rassurer, il y faisait placer une chaise. Mais c'est là une légende propagée par les ennemis de ce grand homme, longtemps après sa mort ; nous en trouvons l'origine dans une lettre écrite, vers la fin du XVIIe siècle, par l'abbé J.-J. Boileau, et publiée, en 1737, sous le titre de : A UNE DEMOISELLE. DIFFICULTÉ DE FIXER ET DE GUÉRIR UNE PERSONNE DONT L'IMAGINATION EST FRAPPÉE. DEUX HISTOIRES A CE SUJET, DONT LA PREMIÈRE REGARDE M. PASCAL. (*Lettres de M. B. sur différents sujets de morale*

et de piété, Paris, in-12, tome I, 1737). Pour rassurer l'esprit d'une jeune fille sujette aux hallucinations, l'abbé Boileau cite des exemples plus ou moins authentiques de cas semblables au sien ; c'est, en somme, la pratique assez généralement suivie vis-à-vis d'un malade à l'égard duquel la vérité peut, sans honte, être altérée. Il lui parle « *de M. Pascal dont la comparaison*, dit-il, *ne vous déplaira pas, car vous savez qu'il avait de l'esprit, qu'il a passé dans le monde pour être un peu critique, et qu'il ne s'élevait guère moins haut, quand cela lui plaisait, que le P. M.* (sans doute le Père Massillon, alors dans tout l'éclat de sa jeune renommée). *Cependant ce grand esprit croyait toujours voir un abîme à son côté gauche, et y faisait mettre une chaise pour se rassurer.* »

A quelle source l'abbé Boileau a-t-il puisé cette allégation, regrettable sous sa plume bien intentionnée. Il est à présumer qu'il l'a lancée un peu à la légère, ignorant que ses lettres seraient recueillies et publiées après sa mort. Quoi qu'il en soit, il n'est fait nullement mention de cette circonstance dans la Vie que Madame Périer a donnée de son frère, non plus que dans les écrits de leur sœur Jacqueline. On n'en trouve aucune trace, soit dans la correspondance d'Arnauld avec la famille Périer, soit dans l'Histoire générale du Jansénisme de Dom Gerberon, soit dans le Recueil d'Utrecht, ni dans le Nécrologe de Port-Royal, ou dans l'histoire de ce monastère par Besoigne. Enfin on n'a rien découvert, à ce sujet, dans les nombreux manuscrits relatifs à Pascal.

Mais la haine jésuitique n'a souci de chercher de plausibles justifications ; une assertion inconsidérée suffit pour elle à tenir lieu de preuves !

Le 23 novembre 1654, un mois après l'accident de Neuilly, dans la soirée, Pascal a comme une vision d'une infinie douceur. Pour en conserver le durable souvenir, il écrivit en style extatique, une sorte de relation dont le sens n'est obscur que pour ceux qui ne savent ou qui ne veulent pas voir, *oculos habent et non videbunt* ; ce memento (car ce n'est pas autre chose) lui servira dorénavant de règle de conduite : c'est ce que Condorcet a très improprement appelé l'*amulette mystique de Pascal*.

Cette pièce trouvée, après la mort de Pascal, dans un de ses vêtements, est maintenant déposée à la Bibliothèque Nationale, où elle est annexée au manuscrit autographe des « *Pensées* » ; elle est collée sur le recto de la quatrième page, au verso de laquelle est

une attestation d'authenticité de la main même de l'abbé Périer, son neveu.

Vaincu dans ses dernières hésitations par le sermon prononcé par Singlin le 8 décembre 1654, et conseillé à son tour par sa sœur Jacqueline qui est au monastère de Port-Royal de Paris, Pascal se retire lui-même au monastère des Champs; et, en 1656, dans toute la plénitude de ses facultés auxquelles de cruelles maladies n'ont pu porter atteinte, les premières *Lettres Provinciales* éclosent de son puissant cerveau (1).

Les Jésuites s'émurent de ces *Lettres* qui les flagellaient si justement ; ils intriguèrent, et, par ordre de la Cour, le Lieutenant général de Police fit, mais sans succès, fouiller dans Paris les maisons soupçonnées de recéler les presses qui les imprimaient. Ils agirent aussi sur la province : le 9 février 1657, le Parlement d'Aix rendit un arrêt qui condamnait les *Lettres Provinciales* à être brûlées par le bourreau; mais, lorsqu'il fallut exécuter le jugement, aucun des conseillers n'ayant consenti, sous différents prétextes, à se dessaisir de l'exemplaire qui lui avait été remis au début de l'affaire, le bourreau fut réduit à livrer aux flammes, en présence du peuple assemblé, et avec tout le cérémonial usité en pareil cas, un... almanach. L'archevêque de Rouen, de Harlay, censura ces *Lettres*, menaçant d'excommunication ceux qui oseraient les lire. En 1660, quatre évêques et neuf docteurs en Sorbonne, chargés par le roi d'examiner l'ouvrage, déclarèrent que les hérésies condamnées dans Jansénius y étaient reproduites fidèlement, et qu'on y trouvait des sentiments injurieux pour les papes, les évêques, le roi et la Faculté de théologie de Paris. Le Conseil d'État, auquel cette déclaration fut transmise, ordonna que les *Lettres* seraient lacérées et brûlées par la main du bourreau.

Les bûchers eurent beau s'allumer, les *Lettres Provinciales*, éternel soufflet sur la joue des fourbes, devaient survivre aux flammes. Elles avaient réveillé les consciences égarées par une casuistique honteuse ; la morale saine, celle qui ne se discute pas, par elles allait triompher !

Dans le temps que Pascal écrivait ses premières *Lettres Provin-*

(1) La première lettre fut écrite à Port-Royal des Champs ; les suivantes furent, en partie, rédigées dans une auberge de la rue des Poirées, à l'enseigne du Roi David, vis-à-vis le collège des Jésuites (aujourd'hui Lycée Louis-le-Grand), derrière la Sorbonne. Comme on le voit, Pascal était là en plein camp ennemi.

ciales, sa nièce, Marguerite Périer, qui était au pensionnat de Port-Royal de Paris, atteinte d'une fistule lacrymale occasionnée par une carie de l'os, fut subitement guérie dans la même journée où elle avait approché de son mal un reliquaire renfermant un éclat de la *Sainte-Epine*.

Ce miracle transporta de joie Pascal, car il lui paraissait que Dieu l'avait accordé non seulement aux prières et au besoin de Port-Royal, mais aussi à sa propre foi. Quelques jours auparavant, en effet, il avait eu un entretien avec un homme sans religion — un libertin, comme on disait à l'époque — auquel il avait déclaré qu'il croyait les miracles nécessaires, ajoutant qu'il ne doutait pas que Dieu n'en fît incessamment. « *Mademoiselle*, écrivait-il à la sœur de son ami le duc de Roannès, en lui envoyant la sentence du Grand Vicaire de Paris reconnaissant officiellement le miracle, *il y a si peu de personnes à qui Dieu se fasse connaître par des coups extraordinaires, qu'on doit bien profiter de ces occasions ; puisqu'il ne sort du secret de la nature qui le couvre, que pour exciter notre foi à le servir avec d'autant plus d'ardeur que nous le connaissons avec plus de certitude....* »

Bien que la plupart des éléments de pures controverses lui eussent été fournis par ses amis de Port-Royal, les *Lettres Provinciales* achevèrent d'épuiser Pascal, tant par le nombre considérable de lectures qu'il lui fallut faire, que par l'ardeur du combat qu'il eut à soutenir. Aussi leur publication était-elle à peine terminée, qu'il se fit dans sa santé une altération nouvelle et plus considérable, à la suite de laquelle les quatre années qui lui restaient à vivre ne furent, suivant l'expression de sa sœur, qu'une continuelle langueur.

Cet accroissement d'infirmités commença, dit Madame Périer, par un violent mal de dents qui lui ôta absolument le sommeil. C'est pendant les souffrances de ce mal, où nous croyons reconnaître une névralgie chronique, que Pascal résolut plusieurs problèmes relatifs à la courbe appelée *Cycloïde* ou *Roulette*.

La maladie devient de plus en plus marquée ; les maux de tête sont continuels, les digestions ne se font plus qu'avec une extrême difficulté. Survient alors une sensibilité excessive qui a sa répercussion jusque dans son commerce avec ses meilleurs amis.

En l'année 1661, il y eut, semble-t-il, un peu de refroidissement dans les relations de Pascal avec les solitaires de Port-Royal, auxquels il reprochait de n'avoir pas assez soutenu sa sœur Jacqueline et quelques autres religieuses dans la résistance qu'elles opposèrent à la signature du *Formulaire*. La rupture fut loin d'être complète, comme on a tenté de le faire croire, ce qui est bien prouvé par la visite que, lors de sa dernière maladie, Pascal reçut de ses anciens amis. Toutefois nous avons constaté avec surprise, qu'à la date du décès de Pascal, l'*Obituaire* de Port-Royal présente une page entièrement blanche. Comment expliquer cet oubli fâcheux, alors que le manuscrit fait mention de services commémoratifs à célébrer pour des amis de bien moindre importance ? Hâtons-nous d'ajouter que dès le lendemain de la mort de Pascal, la Mère Agnès écrivit à Madame Périer une lettre qui montre quel vif regret, pourtant, son frère laissait à Port-Royal. Cette lettre débute ainsi : « *Je désirerais que vous vissiez mon cœur ; Vous y verriez, Ma très chère Sœur, les sentiments de douleur que je dois avoir de la perte que nous avons faite, et l'extrême compassion que j'ai de la vôtre qui est incomparable....* » La famille reçut également d'affectueuses lettres exprimant les condoléances de M. Le Maître de Saci, de l'abbé Noël de Lalanne, et d'autres *Messieurs* qui s'étaient alors éloignés pour éviter les lettres de cachet qui les eussent envoyés à la Bastille ou au donjon de Vincennes. Nicole, enfin, fit un éloge de Pascal, en latin. Ainsi tout concourt à démontrer qu'il n'y eut jamais rupture entre Port-Royal et l'auteur des *Provinciales*.

Depuis plusieurs années, Pascal avait réuni des matériaux pour une *Apologie du Christianisme*, lorsque le 19 août 1662, à peine âgé de trente-neuf ans, il meurt avant d'avoir terminé le monument qu'il avait projeté d'édifier.

Sa fin fut, comme sa vie, douloureuse. La maladie avait commencé par un dégoût profond des aliments, dont il fut pris deux mois avant sa mort ; des coliques arrivèrent ensuite très violentes. Le 14 août, à la suite d'une grande douleur de tête, le malade a une syncope prolongée. Dans la nuit du 17 au 18, il est atteint de convulsions ; le calme renaît pendant un moment dont il profite pour recevoir les sacrements des mourants ; les convulsions le reprennent, et, durant vingt-quatre heures, jusqu'à sa mort qui survint dans la nuit du 18 au 19, il a une agonie terrible. Ce fut vers

une heure du matin qu'il expira entre les bras de M. Domat, son compatriote et ami (1).

Madame Périer nous a laissé le récit, certainement écrit sous la dictée d'un praticien, de l'autopsie du corps de son illustre frère :

« Les amis de M. Pascal ayant fait ouvrir son corps, on lui » trouva l'estomac et le foie flétris, et les intestins gangrenés, sans » qu'on pût juger précisément si ç'avait été la cause de cette ter- » rible colique qu'il souffrait depuis des mois, ou si c'en avait été » l'effet. A l'ouverture de la tête, le crâne parut n'avoir aucune » suture si ce n'est peut-être la *lambdoïde* ou la *sagittale*, ce qui » apparemment lui avait causé les grands maux de tête auxquels il » avait été sujet pendant toute sa vie. Il est vrai qu'il avait eu au- » trefois la suture qu'on appelle *fontale;* mais comme elle était » demeurée ouverte fort longtemps pendant son enfance, comme » il arrive souvent à cet âge, et qu'elle n'avait pu se refermer, il » s'était formé un calus qui l'avait entièrement couverte et qui » était si considérable qu'on le sentait aisément au doigt. Pour la » suture *coronale*, il n'y en avait aucun vestige. Les médecins ob- » servèrent qu'y ayant une prodigieuse quantité de cervelle dont » la substance était fort solide et fort condensée, c'était la raison » pour laquelle, la suture *fontale* n'ayant pu se refermer, la nature » y avait pourvu par un calus. Mais ce qu'on remarqua de plus » considérable, et à quoi on attribue particulièrement la mort de » M. Pascal et les derniers accidents qui l'accompagnèrent, c'est » qu'il y avait au dedans du crâne, vis-à-vis les ventricules du cer- » veau, deux impressions comme d'un doigt dans la cire ; et ces » cavités étaient pleines d'un sang caillé et corrompu qui avait » commencé à gangrener la dure-mère. »

On prit heureusement soin de faire mouler le visage du mort ;

(1) Jean Domat, né à Clermont en Auvergne, en 1625, fit ses études chez les Jésuites de Paris, où il avait été amené par le Père Sirmond, son grand oncle ; mais il se désabusa pleinement, dans la suite, des fausses préventions qu'on lui avait inspirées dans cette maison. Il suivit la carrière du barreau pendant huit ou dix ans, et fut ensuite nommé Avocat du Roi au Présidial de Clermont.

En 1682, il vint s'établir à Paris pour y travailler, selon les ordres du roi, à son ouvrage si estimé qui a pour titre : *Les loix civiles dans leur ordre naturel.* Il mourut, en cette ville, le 24 mars 1696.

Messieurs de Port-Royal estimaient beaucoup Domat, dont ils ne dédaignaient pas, parfois, de prendre l'avis sur des matières de théologie. Pascal, avant de mourir, lui confia une partie de ses papiers.

sans cette sage précaution, nous eussions à jamais ignoré les traits de Pascal.

Il est assez étrange que le portrait de Pascal n'ait pas été fait de son vivant. Philippe de Champaigne, dont la fille était religieuse à Port-Royal des Champs, sous le nom de sœur Catherine de Sainte-Suzanne, était l'un des familiers de cette célèbre maison. Nous devons à son pinceau les portraits de Saint-Cyran et de Singlin, les confesseurs de Port-Royal, ceux d'Antoine Arnauld, de Robert Arnauld d'Andilly, de Lemaître de Saci, le traducteur de la Bible, d'Antoine Lemaître, et de plusieurs autres illustres solitaires.

« Il en manque malheureusement un, dit M. A. Gazier, dans son » étude sur *Philippe et Jean-Baptiste de Champaigne* (*Paris, Librai-* » *rie de l'Art, 1892*), celui de Blaise Pascal, et l'on ne saurait dire » pourquoi celui-là n'a pas été fait. Sans doute l'auteur des *Pro-* » *vinciales* et des *Pensées* poussait l'esprit de pénitence aussi loin » que possible, et si les balais lui semblaient des meubles inutiles, » il jugeait sans doute que les tableaux ne devaient point pa- » raître chez un chrétien mortifié. Pascal refusa toujours de se lais- » ser peindre : mais Pascal mort appartenait tout entier à sa » famille et à ses amis ; son visage fut moulé, un portrait fut exé- » cuté, mais Champaigne n'en est pas l'auteur ; c'est là un de ces » petits mystères que la science contemporaine voudrait pouvoir » pénétrer. Quel dommage qu'un artiste si religieux n'ait point été » amené à peindre Pascal et son admirable sœur Jacqueline, la » sœur de Sainte-Euphémie ! »

Le portrait que fit Quesnel, et dont on a une belle gravure par Edelinck, a été peint d'après le masque que nous avons la bonne fortune de publier aujourd'hui grâce à l'obligeance de son propriétaire, qui a bien voulu nous y autoriser (1). Cette relique appartient à M. A. Gazier, professeur à la Faculté des Lettres de Paris ; avant lui elle était la propriété de M. Ravisé, receveur des rentes, cousin de son père. M. Ravisé la tenait de l'abbé Soucley, ancien chartreux, mort en 1836, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et c'était le

(1) Ce portrait fut fait quelques années après la mort de Pascal. Présenté à plusieurs personnes qui avaient plus particulièrement connu ce grand homme, toutes le trouvèrent parfaitement ressemblant. Mademoiselle Périer le fit voir à un horloger de Paris, qui avait travaillé assez souvent pour son oncle, et lui demanda s'il connaissait ce portrait. « *C'est*, répondit l'ouvrier, *celui d'un monsieur qui venait ici fort souvent faire raccommoder sa montre, qu'il portait toujours attachée à son poignet, mais je ne sais pas son nom.* »

graveur en médailles Duvivier, graveur de monnaies sous Louis XVI, qui la lui avait donnée.

M. le docteur Paul Richer, auquel le masque mortuaire de Pascal a été soumis, a rédigé sur le précieux moulage la note suivante :

« Toute la partie gauche de la face est le siège d'une atrophie qui pour n'être pas très accentuée n'en est pas moins très nette et présente ceci de particulier qu'elle est générale et porte aussi bien sur les os que sur les parties molles.

« La hauteur du visage est sensiblement moindre à gauche, ce qui tient plus particulièrement à l'atrophie du maxillaire inférieur. En l'examinant, on voit, en effet, que le menton, dans sa moitié gauche, est manifestement plus petit, et que la ligne qui limite en bas l'ovale du visage est sensiblement plus haute de ce côté que du côté opposé. La moitié gauche de la bouche est moins grande que la moitié droite, c'est-à-dire que, le milieu des lèvres tout en restant sur la ligne médiane, la commissure gauche en est bien moins éloignée que la commissure droite.

« La narine gauche est plus petite que la droite. La cloison nasale est déviée sur la gauche. La pointe du nez est également légèrement déjetée du même côté.

« Les globes oculaires paraissent égaux et également saillants ; mais l'arcade orbitaire est plus effacée à gauche surtout à son extrémité externe, où le relief qu'elle forme en avant dans la fosse temporale est bien moindre à gauche qu'à droite. Par contre, à son extrémité interne, le relief au niveau de la tête du sourcil est plus accusé à gauche qu'à droite. C'est la seule exception à l'effacement qu'ont subi toutes les saillies de la partie gauche du visage. Il faut ajouter que le front ne paraît avoir subi aucune déformation et que son développement est égal des deux côtés.

« Mais sur les parties latérales de la face, la même asymétrie déjà signalée sur le milieu se retrouve. Ainsi l'arcade zygomatique est bien moins accusée à gauche qu'à droite ; de même pour le relief du masséter, et pour la saillie qui borde en dehors la commissure labiale. Il existe, en outre, sur la joue droite, une foule de plans accessoires, de détails de modelé qui ne se retrouvent à gauche que considérablement atténués, s'ils n'ont pas complètement disparu.

« En résumé, on peut comparer toute la moitié gauche du visage à une médaille rendue fruste sous l'injure du temps, et dont le type neuf et complet serait reproduit par la moitié droite ».

Après avoir lu ces lignes éloquentes dans leur brutalité même, une « pensée » de Pascal revient tout naturellement à la mémoire : L'homme est un roseau, le plus faible de la nature, mais c'est un roseau pensant.

Paul VALET

NOTES

PASCAL. — Sur l'emplacement de la maison d'angle de la rue Monge et de la rue Rollin, maison portant actuellement le nº 56 de la rue Monge, a été apposée une plaque commémorative rappelant que :

ICI S'ÉLEVAIT LA MAISON
OU
BLAISE PASCAL
EST MORT
LE 19 AOUT 1662

Au chevet de l'église Saint-Etienne du Mont, sur le pilier de droite, à l'entrée de la chapelle de la Vierge, on lit l'inscription suivante :

LE CORPS DE
BLAISE PASCAL
MORT LE 19 AOUT 1662
SUR CETTE PAROISSE DE
SAINT ÉTIENNE DU MONT
A ÉTÉ INHUMÉ
PRÈS DE CE PILLIER
R. I. P.

Une copie de la plaque mortuaire originale de Pascal a été également placée contre la paroi latérale de droite.

François de PARIS. — Pâris a laissé des ouvrages d'une réelle valeur, qui ont été publiés après sa mort : EXPLICATION DE L'ÉPITRE AUX ROMAINS (*sans lieu, 1732, in-12*) ; ANALYSE DE L'ÉPITRE AUX HÉBREUX (*sans lieu, 1733, in-12*) ; EXPLICATION DE L'ÉPITRE AUX GALATES (*Paris, 1733, in-12*) ; PLAN DE LA RELIGION (*En France, 1740 ; in-12*) ; SCIENCE DU VRAI, (*En France, sans date, in-12*).

CARRÉ DE MONTGERON. — Louis-Basile Carré de Montgeron, fils d'un maître des requêtes, naquit à Paris en 1686. Il devint Conseiller au Parlement en 1711. Après une jeunesse livrée entièrement aux plaisirs, parvenu à l'âge mûr, il se convertit subitement, le 7 septembre 1731, au cours d'une visite qu'il fit, par curiosité, au tombeau du diacre Pâris. Dès lors sa vie fut réglée, pieuse et pénitente ; son zèle le porta à écrire un volumineux plaidoyer pour démontrer « LA VÉRITÉ DES MIRACLES DUS A L'INTERCESSION DE M. DE PARIS ». Il eut le

courage de présenter le tome premier de cet ouvrage à Louis XV, le 29 juillet 1737. La réponse du roi ne se fit pas attendre : le lendemain l'auteur était envoyé à la Bastille.

Ce même volume relié en maroquin vert somptueusement rehaussé d'une large dentelle d'or sur les plats, avec gardes de papier doré, appartient à M. A. Gazier ; il est enrichi de nombreuses gravures d'après les dessins de Restout le jeune. Nous ajouterons que M. Jules Périn, Président du Comité d'Etudes de « *La Montagne Sainte-Geneviève* » possède la plupart des dessins originaux ayant servi à l'illustration de cet ouvrage. Ces dessins, qu'avec beaucoup d'intérêt nous avons pu ainsi rapprocher des estampes, présentent cette particularité que, pour un certain nombre de figures, deux essais sont superposés au moyen d'onglets. M. J. Périn a eu la bonne fortune de découvrir ces dessins originaux, en 1897, chez un marchand de la rue de Seine, qui lui a affirmé les tenir d'une famille qui les avait conservés pendant plusieurs générations.

Carré de Montgeron sortit de la Bastille pour être conduit à Villeneuve-lès-Avignon, dans une Abbaye de Bénédictins. Il fut ensuite relégué à Viviers, où l'évêque lui fit refuser publiquement la communion. Enfin, le 29 juin 1738 on le transféra à la citadelle de Valence. Il y mourut le 12 mai 1754, âgé de soixante-huit ans.

D'après Lefeuve (*Les anciennes Maisons de Paris*, 1875), Carré de Montgeron habitait au n° 35 de la rue de Bourgogne, dite aussi des Bourguignons. Cette rue a disparu lors du percement du boulevard de Port-Royal.

BAILLET (Paul-Félix-Joseph), ancien curé de Saint-Séverin, naquit à Nogent-sur-Seine, diocèse de Troyes, le 18 janvier 1759 ; son père était Huissier Royal. Entré dans les ordres, il exerça d'abord dans sa province, puis vint à Paris à l'époque de la Révolution. Il prit une part active aux discussions sur le serment civique, et, en 1797, accepta les fonctions de secrétaire du presbytère de l'église métropolitaine de Paris, en attendant l'élection d'un évêque. En 1798, il fut sur le point d'être nommé évêque du Loiret, mais cette nomination n'ayant pas eu lieu, il resta à Paris où, en 1800, il fut élu à la cure de Saint-Étienne du Mont. Après la signature du Concordat, sur la proposition de Portalis qui désirait qu'au moins un prêtre constitutionnel fût placé dans l'une des cures de la capitale, M. Baillet fut nommé à Saint-Séverin, le 15 mai 1802. Depuis plus de dix-huit ans, il administrait cette paroisse avec un large esprit de tolérance et une charité inépuisable envers ses administrés indigents, quand, à la suite d'une conférence au cours de laquelle M. Desjardins, Vicaire-Général et Archiprêtre de Sainte-Geneviève, s'était efforcé de lui faire renier la doctrine de saint Augustin, il fut révoqué par l'archevêque de Paris, le cardinal de Talleyrand-Périgord.

Voici, d'après un manuscrit autographe de l'abbé Baillet, un extrait de cette conférence :

D. Vous ne vous soumettez donc pas au Concordat ?

B. Pardonnez-moi, Monsieur ; quelque défectueux que soit le Concordat, je

m'y soumets, parce que l'Église ne peut pas être privée d'un régime quelconque. Et ce n'est pas à un particulier à prétendre lui faire la loi.

D. Le Pape a condamné la Constitution civile du clergé comme hérétique.

B. Le pape ne pouvait prononcer un tel jugement, puisque cette Constitution ne contient évidemment aucune erreur contre la foi, qu'elle ne renferme que des articles de discipline réglementaire qui est variable dans sa nature, et qui a varié dans tous les temps, respectant d'ailleurs la discipline générale et essentielle de l'Église.

D. Je vous en conjure, mon ami, réfléchissez-y sérieusement devant Dieu, rentrez dans la communion de l'Église et remettez-vous dans l'ordre.

B. Je n'en suis point sorti, et, je vous le répète, j'aimerais mieux mourir que de me séparer de l'Église.

D. Vous savez qu'aucun curé de Paris ne vous voit.

B. Je le sais, Monsieur.

D. Vous êtes tout seul.

B. Non, monsieur, je ne suis pas seul.

D. Qui avez-vous donc pour vous?

B. Toute la Tradition.

D. Monsieur, je vous en prie, pensez-y sérieusement. Je vous déclare, d'après l'ordre exprès de Son Eminence, que si vous n'acceptez pas les conditions que je vous propose, Monseigneur ne pourra vous reconnaître, ni vous admettre à la Communion, ni à la rénovation des promesses sacerdotales. (*Les curés de Paris étaient en ce temps-là en retraite à Saint-Sulpice*).

B. Alors, Monsieur, je vais me retirer.

D. Je ne puis vous dissimuler que l'existence de la paroisse de Saint-Séverin est UN SCANDALE.

B. Comment, Monsieur, UN SCANDALE! Cela est bien fort. Et en quoi, s'il vous plaît?

D. Cela a besoin d'explication. On rend justice à vos vertus; votre conduite est régulière, et même ecclésiastique. Quand je dis que la paroisse de Saint-Séverin est un scandale, c'est telle qu'elle est composée. Vous séduisez les fidèles par vos doctrines.

B. Je ne prêche que la Doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Église.

— A la suite de cet interrogatoire, M. Baillet recevait la lettre suivante dont la forme méprisante fait un si étrange contraste avec la fausse modestie de la salutation :

Paris le 25 octobre 1820.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Monsieur,

J'ai jugé nécessaire de faire dans mon diocèse quelques changements, et la paroisse de Saint-Séverin est comprise dans le plan que j'ai formé à cet égard. En conséquence, j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai nommé pour vous remplacer un autre ecclésiastique,

et je charge M. le Grand Vicaire, Archidiacre de Sainte-Geneviève, de vous notifier cette disposition, en vertu de laquelle vous aurez à lui rendre les comptes de droit dans ces sortes de mutations, et à cesser, au reçu de la présente, toute espèce de fonctions curiales dans la paroisse de Saint-Séverin.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,

Votre très humble
Et très obéissant serviteur,
† A. Card. de Périgord.

(Copié sur l'original).

— Après sa révocation, M. Baillet alla demeurer sur la paroisse de Saint-Gervais, au n° 74 de la rue Saint-Antoine. La haine de l'archevêché le suivit jusque dans sa retraite; contrairement à la promesse qui lui en avait été faite, il fut frappé d'interdit.

Ce saint prêtre mourut le 9 novembre 1831 ; ses obsèques se firent au milieu d'un concours considérable de ses anciens paroissiens, qui, se souvenant de ses vertus et ayant été les témoins attendris de sa charité, tinrent à honneur de l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

On a de M. Baillet deux écrits. Le premier intitulé : *Légitimité du serment civique* (in-8°, 56 pages) ne doit pas être confondu avec l'ouvrage de Grégoire, qui porte le même titre. Jabineau tenta de le réfuter dans sa brochure : *Légitimité du serment civique convaincue d'erreur* (in-8°, 53 pages, 25 janvier 1791). L'abbé Baillet répondit par la *Légitimité du serment civique justifiée d'erreur* (in-8°, 123 pages, 10 mars 1791).

Une plaque apposée dans l'église Saint-Séverin pour rappeler à la mémoire des fidèles les curés de cette paroisse, mentionne : PAUL BAILLET, 1802-1824. Cette dernière date est erronée. Demandez pourquoi ? on vous répondra d'une façon évasive que M. Baillet n'ayant point régulièrement donné sa démission en 1820, ne pouvait *canoniquement* être remplacé que par un administrateur provisoire ; or comme il ne démissionna jamais, pas plus en 1824 qu'en 1820, M. Baillet devait, pour nous en tenir aux explications qui nous ont été données, être *canoniquement* considéré comme curé de Saint-Séverin jusqu'en 1831, date de sa mort.

Serait-ce donc qu'en 1824 on aurait obtenu de Rome un jugement clandestin condamnant, comme infâme et indigne d'exercer le sacerdoce, ce prêtre aux *vertus* duquel un Grand Vicaire de Paris était contraint de rendre hommage, et dont il proclamait la conduite *régulière et même ecclésiastique* ?

P. V.

LES BIBLIOTHÈQUES

LA BIBLIOTHÈQUE
DE L'ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DU-MONT

LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

Nous avons antérieurement (Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, p. 169-176) décrit les locaux qu'occupait la Bibliothèque de l'Abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont.

Depuis, M. Georges Lamouroux a donné, dans l'*Almanach du Bibliophile* de 1898, sous le titre « *L'Ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève* (? — 1850), une très savante notice, que nous croyons devoir rapprocher de ce que nous en avons dit déjà (1).

J. P.

L'ANCIENNE

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE

(? — 1850)

C'est auprès des reliques de la patronne de Paris qu'est née et a grandi la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Ses origines sont fort obscures, comme le sont d'ailleurs celles de l'illustre Abbaye qui l'abrita durant des siècles.

Lorsque les restes de sainte Geneviève eurent été déposés dans la fastueuse basilique que Clovis et Clotilde avaient élevée au

(1) M. Ed. Pelletan, éditeur (Boulevard Saint-Germain, n° 125), qui publie l'*Almanach du Bibliophile*, a bien voulu, sur notre demande, autoriser très gracieusement la reproduction de cette notice; nous l'en remercions sincèrement.

sommet du mont *Lucotitius* en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, une communauté de religieux se fonda sous l'invocation de la sainte, dans le voisinage immédiat de l'église. Peut-être la congrégation eut-elle, dès l'origine, des écoles et pour l'enseignement de ces écoles quelques manuscrits. Mais ce n'est là qu'une conjecture très discutable. Les écoles génovéfaines sont pour la première fois citées dans la *Chronique* d'Anselme de Liège, qui fut écrite aux environs de l'an 1000, et, ainsi que l'a magistralement établi mon savant ami Charles Kohler, le cabinet actuel des manuscrits ne possède aucun vestige de la bibliothèque abbatiale antérieur au XIIe siècle.

Vers le milieu du XIe siècle, la communauté de Sainte-Geneviève, jusqu'alors très prospère, commençait à donner des signes de décadence prochaine, lorsqu'un immense scandale précipita la ruine. En 1147, le pape Eugène III, de passage à Paris, officiait lui-même en l'église de l'abbaye. Le roi Louis VII, qui était venu assister à la messe, avait envoyé une étoffe de grand prix destinée à couvrir le prie-Dieu où le pontife s'agenouillerait. Après la cérémonie, tandis qu'à la sacristie le pape quittait ses ornements, ses gens voulurent enlever le précieux tapis. Ceux de l'abbaye s'y opposèrent. On se querella d'abord, puis on en vint aux coups. Le roi intervint en personne pour calmer le tumulte. Mais lui-même fut frappé par un des serviteurs de l'église. Cet événement détermina la réforme radicale du couvent. Une enquête fut ouverte, qui révéla l'existence déréglée des religieux. Le roi, partant pour la croisade, chargea Suger de la réorganisation de l'abbaye, et, après bien des hésitations, bien des disputes, il fut décidé que douze chanoines réguliers de Saint-Victor, choisis parmi les plus dignes, remplaceraient, avec Oddo ou Eudes pour abbé, les chanoines indisciplinés de Sainte-Geneviève. Suger procéda à leur installation en l'année 1158.

Entre les mains de ses nouveaux maîtres, l'abbaye fut bientôt plus florissante qu'elle ne l'avait jamais été. Son église devint le sanctuaire vénéré du peuple de Paris. La modeste châsse de bois, qui renfermait les reliques de la sainte, fut remplacée par une châsse d'or et d'argent enrichie de pierreries. Les Victorins apportèrent à Sainte-Geneviève les institutions de leur ordre. Des règles furent édictées pour l'entretien d'une école de copistes, et ces sages prescriptions, qui nous ont été transmises par un *ordinaire* de

l'abbaye copié au XIIIe siècle, figureraient avec honneur auprès des réglements de nos bibliothèques publiques. Dès le XIIIe siècle, la Bibliothèque Sainte-Geneviève possédait environ deux cents ouvrages.

De cette primitive collection il est probable que rien ne subsiste. Suivant une tradition généralement admise, la bibliothèque médiévale aurait beaucoup souffert des guerres politiques et religieuses du XVIe siècle. Mais la ruine complète n'aurait été consommée qu'aux environs de l'année 1612, époque à laquelle l'abbé de Sainte-Geneviève, Benjamin de Brichanteau, nommé évêque de Laon, se rendit en son diocèse, confiant à quelque chanoine incapable et ignorant l'administration de l'abbaye. « On vendit les manuscrits à la livre, dit le P. Du Molinet dans son *Histoire de l'abbaye de Sainte-Geneviève*, pour avoir des livres de chant pour l'église ».

A la mort de Benjamin de Brichanteau, survenue en 1619, les religieux de Sainte-Geneviève élurent abbé son frère Philibert et chargèrent le cardinal François de la Rochefoucauld, évêque de Senlis, de faire agréer leur choix au roi Louis XIII. Mais le roi, qui savait en quelle décadence était tombée l'abbaye, annula l'élection et donna au cardinal lui-même le couvent en commende.

Lorsque La Rochefoucauld prit possession de son poste, la bibliothèque était vide. Son premier soin fut de choisir dans sa propre collection cinq ou six cents volumes, qu'il envoya à l'abbaye pour l'usage des chanoines réformés. On peut dire que cette donation fut le premier germe autour duquel vinrent se grouper les dons et acquisitions successifs qui constituent le fond actuel de la bibliothèque. En outre, par un codicille du 20 mai 1640, ajouté à son testament, le cardinal laissait ses livres aux religieux de Sainte-Geneviève en même temps que ses reliques, reliquaires et tableaux. Mais ces dispositions furent en partie annulées par un second codicille daté de 1644, où il léguait aux RR. PP. Jésuites du collège de Clermont « tous les livres manuscriptz qui se trouveroient luy appartenir, tant en sa dite maison abbatialle que ailleurs, lors de son décès ».

L'accroissement de la bibliothèque fut dès lors si rapide, qu'en l'année 1675 on dut la transporter dans une plus vaste demeure. Une salle nouvelle avait été disposée dans les combles de la chapelle du cloître. C'était une fort belle galerie de trente toises de

longueur sur quatre de largeur ; elle était haute de dix-sept pieds, et le plafond, en forme de voûte richement sculptée, était orné de cadres, tour à tour ovales et rectangulaires, primitivement destinés à recevoir des portraits et des tableaux. Autour de cette salle, où le jour pénétrait largement par de nombreuses fenêtres, étaient aménagées des armoires de chêne, fermées par des grilles et garnies de rayons. De chaque côté de ces armoires, qui alternaient avec les fenêtres, s'élevaient des pilastres surmontés de coquilles renversées, et, devant ces pilastres, des bustes d'hommes illustres reposaient sur des scabellons. La décoration de la nouvelle bibliothèque avait été dessinée par le génovéfain Claude de Creil.

Dès l'année 1720, la salle était de nouveau insuffisante. On en construisit alors une seconde, qui coupait la première en forme de croix, et, à l'intersection des deux galeries, on édifia un dôme de trente-cinq pieds de haut, que le peintre Restout, élève de Jouvenet, décora d'une fresque représentant l'apothéose de saint Augustin, évêque d'Hippone. Cette salle, aux proportions exquises, véritable chef-d'œuvre de l'art français des derniers siècles, que Dibdin eut la joie d'admirer en 1818 par une radieuse matinée d'été, sert aujourd'hui de dortoir aux élèves du Lycée Henry IV. Le souvenir de son ancienne destination subsiste dans la belle planche que Delagardette dédia en 1773 à l'abbé Raymond Revoire, supérieur des chanoines réguliers de la congrégation de France.

Ce fut le P. Du Molinet qui eut l'honneur d'inaugurer, en qualité de bibliothécaire, l'élégante galerie de 1675. Le hasard avait bien fait les choses. Le P. Du Molinet était un homme de goût et un collectionneur fort éclairé. Il avait la passion de la curiosité. Il voulut que sa bibliothèque fût aussi un musée ; il l'orna de pièces rares, qui pussent contribuer à l'étude des lettres et des sciences. Sous sa direction le cabinet de Sainte-Geneviève s'enrichit d'une précieuse collection de médailles et monnaies, la plus complète qui fût alors après celle du roi. De toutes ces choses, destinées à faciliter ou embellir l'étude, et que le P. Du Molinet a savamment décrites dans son *Cabinet de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, à peine nous reste-t-il quelques vestiges. En l'an V de la République, un professeur nommé Millin, qui enseignait alternativement l'archéologie à Sainte-Geneviève et au ci-devant Cabinet du Roi, demanda et obtint que, pour sa commodité personnelle, les collections fussent réunies. Comme il arriva trop souvent dans la suite,

la bibliothèque Sainte-Geneviève, insuffisamment défendue, fut sacrifiée à sa jalouse et plus puissante rivale.

Lorsque mourut le P. Du Molinet, en 1677, la bibliothèque comptait vingt mille volumes. Un legs du cardinal Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, lui donna le second rang parmi les bibliothèques de Paris. Par testament du 5 novembre 1709, il avait laissé aux génovéfains la collection complète de ses livres imprimés, au nombre de seize mille, la plupart théologiques ou religieux et quelques-uns de ses manuscrits. Les autres avaient été donnés, dès l'année 1700, à la Bibliothèque du Roi.

Vers 1753, la bibliothèque de l'abbaye fut confiée au savant astronome le P. Pingré. Nous possédons encore deux instruments astronomiques provenant du petit observatoire qu'on construisit à son usage sur le toit du couvent. Mais la marche des planètes ne tarda pas à lui faire négliger les obligations de ce monde. En 1764, partant pour les Indes, où il allait observer le passage de Vénus sur le soleil, le P. Pingré délégua ses fonctions à son collègue, Barthélemy Mercier, depuis abbé de Saint-Léger de Soissons, qui fut incontestablement le plus érudit et le plus actif des bibliothécaires génovéfains,

Cette même année 1764, la bibliothèque reçut la visite du roi. Ce ne fut, il est vrai, que par ricochet, mais l'effet n'en fut pas moins considérable. Soufflot avait achevé les fondations de la nouvelle église Sainte-Geneviève, commencée en 1747. Le 6 septembre, Louis XV vint en personne poser la première pierre de l'édifice.

Au moment où le roi, conduit processionnellement par les chanoines de l'abbaye, passait devant l'escalier qui montait à la bibliothèque, Mercier, s'étant approché, le pria de la venir visiter. « Volontiers, répondit le roi, mais, quand on est en procession, on ne peut pas quitter les prêtres. J'irai après la cérémonie ». — « Quand tout fut fini, raconte Mercier dans des notes récemment publiées par M. Maurice Tourneux, je regardai le roy comme pour le faire ressouvenir de sa promesse. Il me fit une espèce de signe d'intelligence. M. le Dauphin, qui accompagnoit Sa Majesté et qui étoit las de la cérémonie, s'avançoit déjà vers les carosses pour repartir; le roy lui dit : « Mon fils, retournez, j'ai promis à ces Messieurs de voir la bibliothèque »... Le roy examina longtemps les livres et me fit mille questions à ce sujet. Il voulut savoir, entre autres, la différence qu'il y avoit entre la Bible de Sixte V et celle de Clé-

ment VIII... Le Dauphin, cependant, étoit d'assez mauvaise humeur. « Monsieur, me dit-il, le feu roy n'est jamais venu ici. » — « Monseigneur, lui répondis-je, je n'en sais rien », et je me retournai vers le roi qui souvent, pour couper court aux réflexions quelquefois dures de son fils, prenoit la parole et me parloit d'autre chose. Le Dauphin, ennuyé, prit même à la fin le parti de sortir et d'aller dans les galeries causer avec les pages... »

A quelque temps de là, le roi, qui traversait au sortir de la messe la grande galerie du château de Versailles, reconnut parmi les assistants rangés sur son passage le bibliothécaire de Sainte-Geneviève. Se retournant vers son premier ministre : « Choiseul, comment reconnaît-on la véritable bible de Sixte V ? » — « J'avoue, Sire, répondit M. de Choiseul, qui ne s'attendait guère à la question, que je n'en sais pas un mot et même que je me soucie peu de le savoir ». Alors, s'adressant à Mercier, le roi répéta mot pour mot ce qu'il avait appris à l'abbaye.

En 1790, la communauté de Sainte-Geneviève subit le sort de toutes les communautés religieuses : ses biens furent sécularisés, et sa bibliothèque, qui contenait environ soixante mille volumes, devint propriété de l'État. L'année suivante, l'Assemblée Constituante ayant décrété que l'église Sainte-Geneviève serait désormais, sous la dénomination de Panthéon, le lieu de sépulture des grands hommes, la bibliothèque fut, elle aussi, débaptisée et fut appelée bibliothèque du Panthéon. Son ancien nom devait lui être rendu sous la Restauration.

Le 6 mai 1797, le Directoire appela l'illustre Daunou aux fonctions d'administrateur de la bibliothèque du Panthéon, qu'il conserva jusqu'en 1804. Nulle vie ne fut plus utilement remplie que celle de ce grand homme. L'éclat de son passé — il avait été président de la Convention — ne l'empêcha pas de condescendre aux plus obscurs devoirs de sa condition nouvelle. En dehors du Catalogue des Incunables qu'il rédigea en entier, précieuse relique que la bibliothèque conserve pieusement, il n'est pas de catalogue ancien qui ne porte, par de nombreuses notes, la marque de sa prodigieuse érudition. Son souvenir est partout. Pendant les sept années de labeur qu'il consacra à la bibliothèque, il creusa un sillon si profond que sa trace y est impérissable. Ses principes politiques et administratifs se résumaient dans cette admirable formule : « L'autorité

n'est pas faite pour l'orgueil de celui qui commande, mais pour l'avantage de ceux qui sont gouvernés ».

Le séjour de Daunou à la bibliothèque du Panthéon fut quelque temps interrompu par une mission du gouvernement en Italie. Son absence fut encore profitable à nos collections. Après le meurtre du général Duphot dans un carrefour de Rome, le Directoire avait chargé Monge, Daunou et Florent d'organiser en république les États Romains. Pour châtier le pape Pie VI et les familles Albani et Busca, complices de la trahison, il fut décrété que leurs biens seraient saisis et vendus. Dès qu'il connut la décision du Directoire, Daunou sollicita du gouvernement l'autorisation d'acquérir les plus beaux livres de la bibliothèque du pape, qui était importante. L'autorisation fut donnée et la fleur des collections de Pie VI vint orner les rayons des bibliothèques Nationale et du Panthéon. L'acquisition ne profita guère aux galeries de la rue Richelieu, qui durent rendre en 1815 les trésors dont Daunou les avait enrichies ; mais Sainte-Geneviève fut oubliée, — son obscurité la sauva, — et nous possédons de cette provenance quelques merveilles, dont certains traités postérieurs ajoutés à la prescription nous assurent la tranquille jouissance.

En terminant son *Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, ouvrage fort curieux bien qu'assez mal ordonné, Alfred de Bougy disait qu'il était des vieux livres comme des vieilles gens, que les déménagements ne leur convenaient point. Il vint cependant un temps où les vieux livres de Sainte-Geneviève durent quitter leur séculaire demeure, et les causes de l'exil furent assez singulières pour valoir d'être rapportées. Lors de la sécularisation des biens du clergé, on avait abandonné au collège Henri IV les bâtiments de l'abbaye, moins les galeries de la bibliothèque, qui avaient conservé leur première destination. L'intrus montra d'abord quelque déférence au seul vestige vivant des anciens maîtres. Jusqu'en 1804, collège et bibliothèque paraissent avoir vécu en assez bonne intelligence. Mais la cohabitation est peu favorable au respect. Sous l'Empire, la bibliothèque n'est encore qu'incommode au collège. Sous Louis-Philippe, elle est devenue intolérable et menaçante. Ses planchers sont pourris, ses poutres vermoulues, ses murs ne tiennent plus debout ; le tout ne peut tarder à s'effondrer sur la tête des élèves qui dorment immédiatement au-dessous. La bibliothèque est un danger public. On nomme des commissions, qui déclarent le

péril imminent. En attendant un vote de la Chambre, — car cette formalité est nécessaire pour l'expulsion définitive, — on obtient du gouvernement que les livres seront provisoirement relégués dans quelque bâtiment voisin. La bibliothèque congédiée, planchers, poutres et murs se consolident d'eux-mêmes. Le péril est si bien conjuré que dans les galeries vides de livres on établit de nouveaux dortoirs au-dessus des dortoirs anciens, dont la sécurité ne sera plus troublée.

Cette spirituelle comédie eut le succès qu'elle méritait. Un vote de la Chambre sanctionna toutes les sages mesures prises et adopta le crédit de 1.775.000 francs, proposé par M. Villemain, pour la construction d'une nouvelle bibliothèque.

L'emplacement choisi fut celui du collège de Montaigu, devenu prison militaire, lieu malsain, aux murs humides et chargés de salpêtre, où l'on avait entassé les livres à la première alarme. La façade de l'ancienne prison demeura seule debout, tandis que derrière ses murs s'élevait le nouvel édifice. Enfin, les dernières murailles de Montaigu tombèrent, et la jeune bibliothèque apparut, maison neuve pour loger de vieilles choses. On constata que l'architecte Labrouste n'avait point fait oublier le génovéfain de Creil.

G. Lamouroux.

ANNOTATIONS

Le grand escalier de l'Abbaye de Sainte Geneviève. — Piganiol de la Force (*Description de la ville de Paris et de ses environs,* 1765 ; t. VI, p. 73) et Hurtaut et Magny (*Diction. hist. de Paris*, 1779 ; t. I, p. 54) ont décrit le grand escalier de l'Abbaye Sainte-Geneviève, qui conduisait à sa Bibliothèque :

« Le grand escalier se présente ensuite. Le trait de sa coupe est hardi ; toute la voûte de son plafond n'est portée que sur deux petites colonnes. Il est du dessein du même P. *de Creil*, dont on a parlé ci-devant, et a le même défaut que le péristile du Cloître, dont le plafond n'est point assez élevé.

« Le vestibule est orné de quatre statues qui représentent des Prophètes. Il conduit à plusieurs grandes salles, aux Dortoirs et à une petite Chapelle, qu'on a bâtie depuis peu sous la nouvelle Bibliothèque, et l'on y entre par le grand Dortoir. »

L'*Escalier du Lycée Henri IV*, dont nous avons donné la description (*Bull. M. S. G.*, t. I, p. 170 et ci-dessus) figure au nombre des reproductions photographiques d'aspects et de monuments de Paris que la Commission du Vieux Paris a fait faire, pour être conservées au Musée Carnavalet. (Commission du Vieux Paris, *Procès-verbal* 7 avril 1898, p. 28).

Iconographie. — *Ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève.* — Une vue de l' « Ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève » a été donnée dans l'ouvrage de M. A. Robida, *Paris, de siècle en siècle*, p. 172.

MONUMENTS & RICHESSES D'ART
DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

LA MAIRIE DU XIIe ARRONDISSEMENT
(depuis Vme arrondissement).

R. Saint-Jacques.

En face de la rue des Feuillantines, rue Saint-Jacques, il est, dans une cour, un vieux bâtiment du siècle dernier, d'aspect austère et sombre, bien défiguré aujourd'hui par les dépendances d'une vacherie. Il doit bientôt être emporté par l'agrandissement de l'École Lavoisier.

Il a son histoire comme presque toutes les maisons de Paris.

C'est là où s'installa, en 1791, la Municipalité du XIIe arrondissement de Paris; elle y resta jusqu'à l'inauguration de la nouvelle Mairie du Panthéon.

Il s'y rattache un souvenir touchant : en 1848, des maçons, en démolissant une cheminée, trouvèrent, derrière une brique, dans des cendres, les sceaux et les timbres de la section, une écharpe d'officier municipal, et, sur la médaille qui y était suspendue, gravés à la pointe d'un couteau ces mots : *fin de la lib....*

Il est probable que ces objets avaient été cachés là dans la nuit de Thermidor, par quelque sectionnaire, membre de la Commune, peut-être au moment de partir pour l'échafaud.

A. Callet.

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR
Les Tableaux du peintre Jean Restout

Ainsi que nous annoncions avoir l'intention de le faire (*Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, p. 186), nous nous proposons de constater quelles étaient les Œuvres d'art qui décoraient les Eglises ou Chapelles des Abbayes, Couvents, et Communautés de la Montagne Sainte-Geneviève.

Puis, nous rechercherons ce que sont devenues ces mêmes Œuvres d'art, depuis qu'elles ont été dispersées par le vent de la Révolution.

Pour cela, nous ferons appel au concours des membres de notre Comité d'Études, qui s'occupent particulièrement des choses d'art. — *J. P.*

Le peintre Jean Restout, qui décora la voûte du dôme de la Bibliothèque de l'Abbaye de Sainte-Geneviève (Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, p. 171), a peint aussi des tableaux pour l'Abbaye de Saint-Victor, ainsi que nous l'apprennent Hurtaut et Magny (*Diction. hist. de la ville de Paris et de ses Environs*, 1779; t. I, p. 110).

« Le sanctuaire de l'Abbaye de Saint-Victor, disent-ils, est décoré de deux grands tableaux de 11 pieds de haut, sur 8 de largeur, du pinceau de Jean Restout, peintre ordinaire du roi, adjoint au professeur de l'Académie royale de peinture et de sculpture, neveu et élève du fameux Jouvenet.

« Les sujets de ces deux tableaux sont savamment liés l'un à l'autre. Dans l'un, c'est Melchisédech, prêtre du Très-Haut et Roi de Salem, qui, étant venu à la rencontre d'Abraham, victorieux des rois des Elamites, de Senaar, de Pont et de Goim, le bénit et lui présenta du pain et du vin; ou bien, selon l'explication des Pères, offrit pour lui du pain et du vin au Seigneur. Melchisédech est ici représenté devant un autel, orné de festons d'épis de bled et de raisins, symbole de son offrande. Sur cet autel, sont aussi plusieurs pains et un vase rempli de vin. Ce Prêtre du Très-Haut tient un pain, et l'élève pour l'offrir au Seigneur. Abraham est à genoux devant l'autel, et offre à Melchisédech la dixme de tout ce qu'il avoit pris sur les Rois vaincus. Ce butin est représenté par des armes et par des vases. Loth et sa femme, délivrés par Abraham, sont aussi à genoux devant cet autel; instruits du culte du vrai Dieu, ils l'adorent pendant que le Prêtre fait son offrande. Derrière cette famille est le roi de Gomorre accompagné d'un cortège convenable à son rang. Il paraît dans l'admiration et la surprise de ce qu'il voit, n'étant ni instruit, ni rempli du même esprit de Religion que les autres. Le sujet de ce tableau n'étoit que la figure du mystère, dont celui qui suit est l'accomplissement.

« C'est la Cène. Le peintre a mis sur le devant du tableau la figure de Jésus-Christ, afin de la faire voir entière, et par là lui donner plus de noblesse. J.-C. est dans l'action de bénir le pain, c'est-à-dire qu'il institue le Sacrement de l'Eucharistie. Les Apôtres sont dans l'admiration. Judas est au fond du tableau, encore à table avec les autres. Il semble se lever, pour aller exécuter l'exécrable dessein qu'il avait conçu dans son cœur : il est pâle, inquiet et tient une bourse.

« Ces deux tableaux sont accompagnés de deux autres du même Peintre. L'un représente la résurrection de Lazare; et l'autre David, qui, par la prière, désarme la colère de Dieu et obtient la cessation de la peste. »

LA
MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE
DANS LES ANCIENS AUTEURS (1).

I
La rivière des Gobelins

Ne faisons pas icy le cancre,
Et passons vite ce Ruisseau ;
Est-ce de la bouë ou de l'eau ?
Est-ce de la suye ou de l'encre ?
Quoy ! c'est le Seigneur Gobelin !
Qu'il est sale et qu'il est vilain !
Je croy que le Diable à peau noire,
Par regale et par volupté,
Ayant trop chaud en Purgatoire,
Se vient icy baigner l'esté.

On a beau vantant l'escarlatte,
Dire qu'auprès des Gobelins
Le Tibre avecque trois moulins
Ne fait que traîner la savatte :
Qu'on rende si l'on veut le Nil
En comparaison de luy vil,
Pour moy, n'en déplaise à sa biere,
Je ne puis estimer ses eaux,
Ni prendre pour une riviere
Un pot de chambre à pourceaux,

(Claude Le Petit, *Paris ridicule*, vers 1655).

(1) Voyez le précédent article de M. Paul Sébillot, *Légendes et Traditions de la Montagne Sainte-Geneviève : Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, p. 245-252.

Cette dernière strophe est assez intéressante, parce qu'elle constate l'existence ancienne de brasseries dans ce quartier. De Blainville, qui réédita en 1713 le poème de Claude Le Petit, ajoute en note : « Quoiqu'en général la bière ne vaille guère à Paris, celle des Gobelins est la moins mauvaise : c'est un régal en été et on en présente dans les bonnes maisons pour se rafraîchir ».

Dans les *Tracas de Paris* de Guillaume Colletet, parus en 1663, on trouve un autre passage qui parle des Gobelins et de la bière qu'on y fabriquait :

Me veux-tu croire ? Faisons gille
(Aussi bien le temps est fort beau)
Jusques au faux-bourg saint-Marceau.
Je meurs d'y boire de la biere.
Va, condescens à ma priere :
Tu verras, en ces quartiers-là,
De quoy qui te divertira.
D'ici c'est une promenade
Sur le fossé de l'Estrapade :
Et, tournant au bout du rempart,
Nous descendrons vers Sainct-Medard ;
De là, jusqu'à Saint-Hypolite,
Où de bien dîner je t'invite.

Lefeuve (*Histoire de Paris, rue par rue*) dit qu'on se gorgeait plus tard de bière à la Brasserie Française, dont l'enseigne remplaçait les Quatre-Évangélistes, à un angle de la rue de l'Arbalète.

Le faubourg Saint-Marcel avait un fameux bouchon, *La Pomme-de-Pin* et *Le Sabot*, que fréquentait Ronsard.

Le même auteur relève dans le faubourg Saint-Marcel les brasseurs : 1. Anenne, à gauche après la rue Censier, à droite après la rue de Lourcine ; — 2. Ramet, au coin de la rue Pierre Assis ; — 3. Uzé ; — 4. Un brasseur non dénommé au coin de la rue de Bièvre ou des Gobelins ; — 5. Cousin ; — 6. Ramé. Ce dernier, à l'orthographe près, porte le même nom que le deuxième (t. II, p. 418).

II

Les Guinguettes des Gobelins

Enfin voici les Gobelins
Où règnent les excellens vins
Et les bières délicieuses

Pour les beuveurs et les beuveuses,
Car il est des femmes aussi
Qui viennent s'égayer ici ;
Regarde que de lieux à boire,
Et comme un chœur y fait sa gloire
De s'enyvrer gaillardement
Et de se saouler noblement ;
Icy sont petits corps-de-garde
Pour y rire avec la gaillarde,
Là sont les petits lieux d'honneur
Où s'en va tout bourgeois beuveur,
Les cabarets d'où l'on ne bouge,
C'est celuy de la Rose Rouge,
Du Lion d'Or, du Mouton Blanc,
Du Dauphin, où le vin est franc,
Du Juste, où Flamens, Flamendes,
Allemans avec Allemandes
Et plusieurs autres étrangers,
S'embarquent sans aucuns dangers ;
Icy l'on trouve toutes choses,
Et tout y flaire comme roses,
Les andouilles, les cervelas,
Les poules et les chapons gras,
Les grillades et les saucisses
Dont le palais craint les épices,
Car, mettant le palais en feu,
On ne sçauroit boire trop peu.

(François Colletet, *Les Tracas de Paris*).

III

La Manufacture des Gobelins

Regarde, au bout de cette ruë,
Cette grande porte que tu vois,
Qui s'ouvre et ferme tant de fois,
Et dessus laquelle on admire
Les armes du Roi nostre Sire !
C'est où loge monsieur Lebrun,
Cet esprit qui n'est pas commun,
Ce peintre illustre, ce grand homme,
Que toute la France renomme.

C'est dans ce lieu que les beaux-arts,
Triomphent dessous nostre Mars :
Icy les charmantes peintures,
Là les magnifiques sculptures
Et les cabinets précieux,
Dont la beauté ravit les yeux ;
Les superbes tapisseries,
Et cent autres galanteries
Paroissent avec tant d'éclat,
Que même nostre Potentat,
Ne passe guère de semaine
Que toute sa cour n'y meine.

(*Les Tracas de Paris*).

IV

La rue de la Huchette

Au pied du versant nord de la Montagne Sainte-Geneviève se trouve la rue de la Huchette, dont un poète du XVIIe siècle constate la douteuse réputation :

Je te veux mener autre part
Vers la ruë de la Huchette :
Mais bien garde à ta pochette !
Autrement l'on t'attrapera,
Et sans doute on te duppera,
Car, en ce lieu-là, c'est la source
D'où sortent les coupeurs de bourse.

(*La ville de Paris en vers burlesques*, par le sieur Berthod, 1652).

Paul Sébillot.

TOPOGRAPHIE
HISTORIQUE
DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE
ET DE SES ABORDS (1).

LE SOL DE PARIS

Il peut paraître intéressant que nous ne différions pas plus longtemps de rechercher quelle est la composition du sol de Paris en général et en particulier de celui sur lequel est assise la Montagne Sainte-Geneviève.

C'est ce qui nous a engagés à reproduire les savantes données géologiques ci-après. — *J. P.*

Dans la séance du 20 octobre 1856 de l'Académie des Sciences, M. Delesse, ingénieur des mines, lisait un *Mémoire sur les terrains qui affleurent*, c'est-à-dire qui se trouvent immédiatement au-dessous de la nappe d'eau qui alimente les puits de la capitale.

M. Delesse présentait, en même temps, une *Carte géologique* de ces terrains, carte sur laquelle il supposait qu'on avait enlevé tout ce qui se trouvait au-dessous de la nappe en question. Comme on le voit, cette carte n'est ni une carte hydrographique, ni une carte géologique ordinaire.

Nous avons pensé que le lecteur, — qui peut assister chaque jour aux bouleversements de toute espèce qui se font dans Paris, — ne lirait pas sans intérêt les observations générales de la science relatives à ces travaux.

Disons, d'abord, quelques mots du *sol* proprement dit de la capitale.

Au-dessous du pavé se trouve une couche de *remblais*, qui atteint plusieurs mètres dans le vieux Paris, notamment dans la Cité, et qui, provenant d'anciennes voiries, forme même des monticules rue Saint-Hyacinthe, rue Saint-Michel, rue de l'Estrapade, rue du Jardin-des-Plantes, dans la rue Meslay, au boulevard Bonne-Nouvelle, à Saint-Roch.

(1) Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, t. I, p. 208 et suiv.

Quoique, généralement, la couche qui se trouve à la surface de la nappe d'eau souterraine soit plus ancienne que la couche qui touche à la surface du sol (couches entre lesquelles il peut exister évidemment une masse plus ou moins épaisse), M. Delesse a remarqué que, pour toute la partie basse de Paris, ces couches peuvent appartenir au même étage géologique. Pour la partie haute, nous renvoyons à la carte géologique ordinaire.

Quant au *sous-sol*, c'est-à-dire à la couche de terrains aquifères, dont nous nous occupons ici principalement, en voici une analyse très sommaire :

Terrains de transport. — Sur les bords de la Seine, sables, graviers, silex ; sur le cours de l'ancien ruisseau de Ménilmontant, sable quartzeux fin, jaunâtre, quelquefois marneux, quelquefois plastique : ce dernier terrain de transport est superposé au terrain de transport de la Seine.

Le terrain de transport est baigné par la nappe d'infiltration de la Seine et de ses affluents : rives du fleuve, partie basse et centrale de Paris.

Gypse. — Ce terrain est le plus récent après le terrain de transport. Il repose à sa base sur des sables marins et sur des marnes presque imperméables ; aquifère à la barrière Blanche.

Calcaire lacustre. — Marne, silice, argile, silex, coquilles d'eau-douce, aquifère au nord-est de Paris, entre la barrière de Clichy et celle de Ménilmontant, ou, à l'est, vers la barrière des Amandiers et celle de Fontarabie.

Sables. — Sables gris verdâtres mêlés de calcaires marins. Aquifères au nord-ouest de Paris, depuis la barrière de Courcelles jusqu'à celle des Martyrs, ou, au nord-est, entre la barrière des Amandiers et celle de Vincennes.

Marnes. — Blanches, crayeuses ou siliceuses, carbonate de chaux cristallisé, quartz, fossiles marins et terrestres. Aquifères au sud du parc de Monceaux, à l'est de Paris, entre la barrière de Vincennes et la barrière de Picpus, vers le Jardin-des-Plantes, et au nord de la Montagne Sainte-Geneviève.

Calcaire grossier. — Débris de coquilles marines, sableux à la base. Aquifère sur un grand nombre de points, Chaillot, Reuilly, Charenton et dans toute la partie sud (rive gauche), depuis la barrière de Sèvres jusqu'à l'hôpital de la Salpétrière.

LES NOMS DES RUES

SUR LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

PLAQUES ANCIENNES. — INSCRIPTIONS GRAVÉES

Au moyen âge, les rues ne se reconnaissaient qu'aux grandes enseignes d'hôtelleries ou de commerçants.

Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'on sentit la nécessité de les désigner d'une manière plus apparente pour les habitants et pour les étrangers.

Par ordre de M. Hérault, Lieutenant général de Police, « Le 16 janvier 1728, « furent placées les premières inscriptions aux coins de chaque rue; les noms « ont été écrits en gros caractères noirs sur des feuilles de fer blanc; et, à mesure « que l'on rebâtit les maisons sur lesquelles se trouvent ces inscriptions, on a soin « de les faire graver sur la pierre (1) ».

L'Ordonnance de police du 30 juillet 1729 prescrit que les « *écriteaux* » devront être en pierre de liais : le nom de la rue et le numéro du quartier y seront gravés en noir.

En sorte que l'on rencontre à la fois des plaques scellées sur les murs et des inscriptions gravées sur les pierres de la façade.

Nous remercions notre collègue M. Paul Flobert du soin qu'il a bien voulu prendre de relever, à notre intention, les *Plaques anciennes* et les *Inscriptions gravées*, qui subsistent encore aux angles des rues de notre Ve arrondissement. — J. P.

NOMENCLATURE

DES PLAQUES ET INSCRIPTIONS GRAVÉES

du Ve Arrondissement.

La Ville de Paris était, au XVIIIe siècle, divisée en 20 Quartiers (Édits du 14 janvier et du 12 décembre 1702).

Des accroissements successifs ont remplacé cette division par 12, puis par 20 arrondissements.

(1) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*, 1775; t. IV, p. 259.

Le Ve Arrondissement actuel était formé :

1° Du 16e quartier, de la *Place Maubert*.

2° Du 17e quartier, de *Saint Benoît*.

3° D'une partie du 18e quartier, de *Saint André*, jusqu'à l'ancienne rue de la Harpe (aujourd'hui Boulevard Saint-Michel).

Nous donnons, disposée par Quartiers, une nomenclature des inscriptions que nous avons pu retrouver et déchiffrer.

16me Quartier : de la Place Maubert.

Rue ..... Hippolyte.	Plaque, conservée au Musée Carnavalet. Le mot St a été gratté pendant la Révolution (1).
Rue D'Orléans.	(Inscription presque illisible) rue Daubenton, en face de la rue du Gril, sur l'hôpital de la Pitié.
Rue D'Orleans.	Plaque posée rue Daubenton, à l'angle de la rue Geoffroy St-Hilaire, sur l'Hôpital de la Pitié.
.....	Inscription gravée sur le même angle, du côté de la rue Geoffroy St Hilaire. L'inscription a été grattée, mais on y peut déchiffrer encore : Rue Du Jardin Du Roy.
Rue Des Carmes.	Inscription, rue des Carmes n° 21, angle de la rue de l'Ecole Polytechnique n° 22.
..... L'Ermite.	Seule partie visible d'une inscription placée rue du Puits de l'Ermite n° 2, angle de la rue Quatrefages.
Rue Du Gril.	Rue du Gril n° 8, angle de la rue Daubenton, n° 9.

(1) On sait que les farouches sans-culottes supprimèrent tout ce qui pouvait avoir un caractère religieux quelconque. Les Saints furent abolis, et, sur les plaques de rues, ce mot fut martelé.

Rue Du Battoir. — Rue Quatrefages, angle de la rue Lacépède, sur l'hôpital de la Pitié.

Rue Du Battoir 16.

17me Quartier : de Saint Benoit

Place de Cambray. — Plaque, conservée au Musée Carnavalet.

Rue du Pot de Fer. — Inscription gravée, rue du Pot de Fer, angle de la rue Tournefort.

Rue Neuve... Geneviève. — Inscription gravée, rue Tournefort, sur la même maison que la précédente. Mot Ste gratté.

Rue D'Écosse. — Deux plaques semblables, aux angles de la rue d'Ecosse et de la rue de Lanneau.

Rue des Sept Voyes. — Plaque rue Valette n° 13, angle de la rue Laplace n° 21.

Rue Des ..... — Reste d'inscription rue Valette n° 11, angle de la rue Laplace n° 24. Probablement *Rue des Sept Voyes*.

Rue Neuve [ ] Geneviève 17.

Rue Neuve... Genevieve.	Rue Thouin n° 17, sur le carrefour des rues de l'Estrapade et Tournefort. Mot Ste gratté. Inscription gravée.
Rue du Cheval Vert.	Inscription rue des Irlandais n° 5, angle de la rue Lhomond, n° 11.
Rue Des Postes.	Inscription gravée sur la même maison, côté de la rue Lhomond.
Rue Contrescarpe.	Plaque rue Cardinal Lemoine, n° 60, angle de la rue Thouin, n° 1.

18me Quartier: de Saint André

Cul De Sac Sallembrière.	Impasse Sallembrière, à l'angle de la rue St-Séverin, n° 4.
Rue ... Severin.	Rue St-Séverin, n° 24, même maison que ci-dessus. Mot St gratté.
id. id.	Rue St-Séverin, n° 24, angle de la rue Zacharie, n° 19.
Rue De La Huchette.	Rue de la Huchette, n° 17, angle de la rue Zacharie, n° 3.
Rue De La Parcheminerie.	Deux plaques semblables, aux angles de la rue St-Jacques.
Rue de Zacharie.	Deux inscriptions dans la même rue: au n° 3, angle de la rue de la Huchette n° 17; et au n° 19, angle de la rue St-Séverin, n° 24.

Rue Des Sept Voyes. 17

Paul Flobert.

ANNOTATIONS

Les anciennes Inscriptions des Noms de Rues de Paris. — Depuis la communication qu'il nous a faite, notre collègue M. Paul Flobert a appelé l'attention de la Commission du Vieux Paris (séances du 10 nov. 1898 et du 13 avril 1899) sur les anciens Écriteaux des Noms de rues et principalement sur les Inscriptions gravées sur la pierre, encore assez nombreuses dans les vieux quartiers.

Son étude, rapprochée du rapport de M. André Laugier, détermina la Commission à demander et à obtenir de la Municipalité que les vieux noms soient conservés intacts, et que les agents chargés de la pose des plaques nouvelles prennent soin de ne pas les détériorer.

Nous ne pouvons que la féliciter de ce résultat, dont l'intérêt historique ne peut échapper à tous ceux qui aiment notre vieille cité.

BIOGRAPHIE

(*Ve et XIIIe Arrondissements*) (1).

Nous déclarons n'avoir que l'embarras du choix pour remplir notre GALERIE BIOGRAPHIQUE, répartie en rétrospective et en contemporaine.

Nous pensons que cette partie de notre *Bulletin* n'est pas de nature à moins intéresser le lecteur que les autres.

Saint-Marc-Girardin, en l'un de ses cours en Sorbonne, ne disait-il pas à propos des reliques : «... Montrez-moi un homme, un seul, qui soit insensible au souvenir d'un grand homme ou d'un grand évènement, aux choses qui le rappellent, aux restes qui s'en conservent, alors j'abjurerai la religion des reliques (2) ».

BIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE

(*Figures du temps passé*)

Fr. Villon (3).

Square Monge.

« Villon était, dit-on, un sobriquet donné à François Corbeuil, en témoignage de ses *villonneries* ou larcins ; le nom de Pathelin devint aussi le synonyme de trompeur et de finasseur » (4).

— Nous complétons la liste des éditions de Villon et des travaux sur l'écolier poète :

M. Aug. Longnon, membre de l'Institut, *Villon et ses légataires*.

Même auteur, *Œuvres complètes de François Villon, publiées d'après les manuscrits et les plus anciennes éditions* (Paris, Alph. Lemerre, 1892).

— Dans la séance de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres du 4 novembre 1898, présidée par M. Longnon, M. Marcel Schwob

(1) Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, t. I, p. 239 et suiv.

(2) M. T. Pinard (*Monographie de l'Église Saint-Spire de Corbeil*, p. 59, note 28) affirmait avoir entendu ces paroles de la bouche même du maître et les rapporter textuellement.

(3) Voy. la biographie de Villon : *Bulletin M. S. G.*, t. I, p. 237-238, 256-257.

(4) P. L. Jacob, *Recueil de Farces, Soties et Moralités du XVe siècle*, Paris, 1859 ; p. 5.

a lu quelques considérations personnelles ayant pour objet de compléter le travail que M. Longnon a publié sur François Villon.

Guill. Budé (1).

Collège de France.

Guillaume Budé mourut le 20 août 1540 ; il fut inhumé, trois jours après sa mort et de nuit, comme il l'avait ordonné par son testament, qui contient des dispositions, empreintes de modestie, assez curieuses en elles-mêmes, et ainsi conçues :

« *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui sancto.* *Amen* ».

« Je, Guillaume Budée, etc., ordonne mon corps estre inhumé en l'Église monsgr Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, pour ce que mon domicile et maison, par moy bastie *in spem perpetuæ moræ*, y est assise, et que je m'attend y mourir (2), à la fabrique de laquelle Eglise je laisse 12 livr. 10 s. pour l'ouverture de la terre et son des cloches, durant mon obit et le temps d'iceluy. Je laisse au curé ou celuy qui tiendra son lieu durant ledit obit 40 s. et 10 s. au clerc de l'Eglise. Je veus estre porté en terre de nuit et sans semonce, à une torche ou à deux seulement, et ne veus estre proclamé à l'église ne à la ville, ne alors que je seray inhumé ni le lendemain ; car je n'approuve jamais la coutume des cérémonies lugubres et pompes funèbres. Quoy qu'il en soit, je défend qu'on m'en face tant pour ce, que pour autres choses qui ne se peuvent faire sans scandale, et si je ne veus qu'il y ayt ceinture funèbre ne autre représentation à l'entrée du lieu où je seray enterré, le long de l'année de mon trépas, pour ce qu'il me semble estre imitation des cénotaphes, dont les gentils anciennement ont usé, combien que j'estime la coutume de ce faire à l'entour des sépultures des princes et prélats, et aux très-grands personnages, dont la mémoire se doibt célébrer ès lieux esquels ils ont eu domination ou prélature ou magistrat éminent.

Écrit et signé le 22 août 1536. » (3).

Le village d'Yères (arr. de Corbeil, Seine-et-Oise) a conservé le souvenir de Guillaume Budé.

Ce village renferme une des plus belles sources qu'on puisse voir ; elle est dans le *Clos-Budée*, d'où elle a pris le nom de *Fontaine-Budée*.

(1) Voy. la biographie de Guillaume Budé : *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I p. 238-241.

(2) Au XVIIe siècle, on lisait encore, sur la porte de Guillaume Budé, rue Saint-Martin, les deux vers suivants de Juvénal :

« *Summum crede nefas, animam præferre pudori,*
Et propter vitam vivendi perdere causas ».

(3) Bibliothèque du roi (act. nationale), fonds de Notre-Dame, D. 5.

Ce testament a été publié, en partie, par le P. Nicéron et, en entier, par J. Delort. *Mes Voyages aux Environs de Paris*, 1821 ; t. I, p. 284-285.

« La nature, disait M. d'Argenville, Maître des Comptes (*Voyage pittoresque des Environs de Paris*, 1779 ; p. 354), a fait seule les frais des ornements de cette Fontaine. D'une grotte rustique sort en abondance une eau limpide, qui coule dans un canal. Ses bords étaient ombragés de grands arbres, dont les branches se plaisaient à former une ombre qui invitait au repos.

« Au-dessus du médaillon du savant Guillaume Budée, qui vivait sous François I, on lit ces jolis vers, que la Nymphe de la Fontaine adresse à tous ceux qui viennent se désaltérer à ses eaux :

Toujours vive, abondante et pure,
Un doux penchant règle mon cours.
Heureux l'ami de la Nature,
Qui voit ainsi couler ses jours ! »

Et J. Delort (*Mes Voyages aux Environs de Paris*, 1821 ; t. I, p. 281), en donnant une vue de la « Fontaine Budée », ajoutait :

« Il n'est pas douteux que Guillaume Budée, qui ne fut point seigneur d'Yères, comme on a bien voulu le dire, mais qui y posséda une maison (1), ne soit sans contredit un des hommes qui a fait le plus d'honneur à son pays par son érudition et son mérite. A la plus grande modestie, il sut joindre le plaisir de faire des heureux, en procurant aux hommes de lettres des places analogues à leur goût. Il lui fut d'autant plus facile de faire le bien qu'il avait le plus grand crédit sur l'esprit de François Ier. Ce fut à sa sollicitation, ainsi qu'à celle de du Bellay, que le roi fonda le Collège de France.

« Comme, faisait remarquer J. Delort (t. I, p. 282), on ne connaît point de vers français de ce fameux helléniste et que j'ai à ma disposition une épître, un chant royal et une ballade, seules pièces de vers que je connaisse de lui, je crois devoir en présenter une ici, afin de donner une idée de son talent poétique. Suit le *Chant royal présenté au roy à son retour d'Espagne*, dont voici la dernière strophe :

Rues tendez, places de fleurs semez
Résone en chants saincte Eglise parée
Fument autelz de senteur odorée
Soit toute langue à Dieu bénir facunde
Et la venue au Roy franc désirée
Aymé de Dieu et honoré du monde.

Dans la suite, dit Delort (p. 286), la seigneurie d'Yères passa à M. Achille du Harlay, premier président du Parlement de Paris, puis à Barcos, qui fit graver sur un marbre, placé contre la Fontaine, le quatrain suivant, que le temps a presque détruit :

« Dans les eaux de cette Fontaine,
Budée a puisé son savoir ;
Harlay l'a mise en mon pouvoir,
Où chercher ailleurs l'Hippocrène ? »

(1) Ce fut son frère qui posséda la seigneurie d'Yères.

On voit encore, « à l'angle de la place du Taillis, la porte du château des Budé, du temps de Louis XII, dont le reste est détruit ; une belle porte en vérité, flanquée de deux grosses tours rondes, en briques rouges, solides comme du granit ». (M. Louis Barron, *Les Environs de Paris* ; p. 190, avec vue du « Château des Budé ».)

Ramus (1)

Ramus est né au petit village de Cuts, à deux lieues de Noyon, en 1516 (2).

Nous avons déjà relaté les circonstances dans lesquelles Pierre la Ramée, plus connu sous le nom de *Ramus*, avait été massacré, le 26 août 1572 (t. I, p. 243); nous en complétons les détails, que fait connaître M. Paul Robiquet, *Histoire municipale de Paris* depuis les origines jusqu'à l'avènement de Henri III (Paris, 1880; p. 638):

« L'assassinat de l'illustre professeur Ramus eut lieu le 26 août 1572, au moment où l'ordre commençait à renaître dans les rues de la capitale.

« Des misérables, à la solde d'un rival ignorant et envieux, Jacques Charpentier, avaient forcé l'entrée du Collège de Presles et, après avoir découvert Ramus, qui s'était refugié au cinquième étage dans son cabinet de travail, avaient mortellement frappé le célèbre platonicien. Il fut ensuite lancé par la fenêtre, traîné dans les rues avec des cordes, puis jeté à la Seine. » Plusieurs passants, dit Nancel, moyennant un écu qu'ils donnèrent à des bateliers, se firent apporter sur le rivage le cadavre, qui surnageait près du pont Saint-Michel, et s'en donnèrent le spectacle. »

Cet assassinat causa une vive indignation, même aux catholiques convaincus.

Peut-être, ajoute M. P. Robiquet, ce crime provoqua-t-il la confirmation des instructions que, le lendemain (27 août 1572), le roi adressait au Bureau de la Ville, et dont voici la teneur :

« Sa Majesté, désirant que tous meurtres et pilleries cessent, veult et commande très expressément aux Prévost des marchans et Eschevins de cette Ville qu'ils aient à faire faire par les capitaines des dizaines de ceste dicte ville et faulxbourgs un petit corps de garde au bout de chaque rue, ce qui sera de dix hommes, auxquels ils commanderont ne laisser tuer, massacrer ne piller, en quelque sorte que ce soit; et si aulcuns pilloient, massacroient ès dites rues, qu'ils aient à les

(1) Voy. la biographie de Ramus : *Bulletin M. S. G.*, t. I, p. 163-167 et 241-244.

(2) M. Abel Lefranc, *La Jeunesse de Calvin*, p. 25 ; M. A. Robida, *Paris, de siècle en siècle*, p. 161 : « *Le cadavre de Ramus traîné à la Seine.* »

faire arrester et mettre en lieu seur, pour en advertir, par les dicts Prévost et Eschevins, sa dicte Majesté, affin d'en faire faire prompte justice exemplaire, jouxte les publications dernièrement faictes. »

Cette ordonnance, communiquée aux capitaines de dizaines, fut publiée à son de troupe et cri public.

Michelet

Collège de France.

Le Rappel, n° 16 juillet 1896, publiait le beau sonnet de M. Emile Blémont, à propos de *Michelet*, que l'acteur Truffier avait dit, et très bien dit, la veille, à la Comédie-Française :

« Il fut l'historien du peuple, il en eut d'âme,
Il en comprit l'obscur et généreux effort ;
Son souffle ardent rendait la vie au Passé mort,
L'Avenir à ses yeux luisait en traits de flamme.

Justice ! criait-il à la victoire infâme.
Vingt siècles douloureux l'avaient pâli, d'abord ;
Puis, d'air et de lumière épris avec transport,
Il chanta l'être ailé, l'oiseau, l'amour, la femme.

D'un nouvel évangile et d'un meilleur destin
Sublime apôtre, il mit l'étoile du matin,
L'aube idéale au front de la France sa mère,

Il nous éclaire encor du fond de son tombeau :
Son œuvre fait planer sur ce monde éphémère
La résurrection éternelle du Beau. »

BIOGRAPHIE CONTEMPORAINE

M. Vacherot

Ancien maire du Ve Arrondissement

Le Soleil, n° 29 juillet 1897 :

« Un grand esprit vient de s'éteindre. M. Etienne Vacherot, l'éminent philosophe, est mort à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Peu d'existences ont été aussi longues et aussi bien remplies. Elle mérite d'être étudiée, jugée avec calme et réflexion. Aujourd'hui, sous le coup de la triste nouvelle, il convient d'en retracer seulement les phases principales.

C'est en 1833 que le normalien, après avoir professé en province, vint se fixer à Paris, où il acquit rapidement l'agrégation et le doctorat. Ensuite il remplit les fonctions de directeur des études à l'Ecole normale et suppléa M. Cousin à la Sorbonne. Son indépendance de caractère, sa fidélité aux idées libérales, lui valurent, à partir de 1851, sa destitution pour refus de serment, des poursuites judiciaires et même la privation de ses droits civils. Ce ne fut qu'en 1858 qu'il reçut un premier dédommagement par le fauteuil de M. Cousin à l'Académie des sciences morales et politiques, et en 1871 par un siège à l'Assemblée nationale.

Il alla s'asseoir parmi les partisans du régime parlementaire, et, quand ceux-ci se fractionnèrent, il demeura avec ceux qui lui semblèrent le plus aptes à sauvegarder les principes constitutionnels qu'il voyait menacés. C'est la défense de ces principes qui absorba la dernière partie de sa vie. Dans la *Revue des deux Mondes*, dans la presse quotidienne, il se livra à une action militante qui étonna ses amis et ses adversaires par son infatigable activité, sa fermeté, et la lucidité de ses vues.

On peut dire que la plume n'est tombée de sa main que lorsqu'il a été à bout de force. *Le Soleil* s'honore d'avoir été le dernier organe auquel il a confié ses idées sur les événements contemporains.

En dehors de son œuvre comme publiciste politique, on lui doit un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire, sur la philosophie, qui tiennent une place considérable dans la bibliothèque de l'enseignement public et qui seront longtemps consultés. M. Vacherot était une des gloires de l'École normale, à laquelle il resta toujours profondément attaché. Il eut le bonheur d'assister à la célébration de son centenaire, et tous ceux qui se trouvaient à la séance solennelle de l'amphithéâtre du Muséum se rappellent l'entrée de ce grand et vénérable vieillard qui alla prendre place à côté de ses anciens camarades, de Jules Simon et de tant d'autres dont les noms restent gravés sur le Livre d'or de la grande École... »

Le Soleil, n° 10 janvier 1898 :

« L'Assemblée annuelle de l'Association des anciens élèves de l'École normale supérieure a eu lieu hier dimanche (9 janvier 1898), sous la présidence de M. Gaston Boissier, de l'Académie française, qui a prononcé le discours d'usage.

« Il a été donné lecture ensuite de différentes notices, une notamment de M. Ollé-Laprune sur notre regretté collaborateur M. Vacherot.... ».

M. Schutzenberger

Collège de France.

M. Schutzenberger, le célèbre chimiste professeur au Collège de France, membre de l'Institut, est décédé, le 27 juin 1897, à Mézy (Seine-et-Oise), où il se trouvait en villégiature.

Le Petit Journal, n° 29 juin 1897 :

« Hier, la séance de l'Académie des sciences a été levée à l'issue du dépouillement de la correspondance en signe de deuil, à la suite de la mort de M. Schutzenberger, membre de la section de chimie.

M. Berthelot, secrétaire perpétuel, a appris cette perte à l'Académie dans un discours où il a rappelé les services rendus à la science par le défunt, qui a été successivement le préparateur de Dumas et Balard, et qui s'est appliqué pendant toute sa carrière à protéger les jeunes savants.

M. le président Chatin a pris ensuite la parole. Il a rappelé que M. Schutzenberger, fils d'un ancien maire de Strasbourg, avait été directement frappé par les malheurs de la France, et que sur le terrain scientifique il a toujours cherché à préparer la revanche de notre chère patrie. »

M. Alfred Croiset

Sorbonne.

L'Eclair, n° 19 août 1898 :

« Le nouveau doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, M. Alfred Croiset, membre de l'Institut, professeur en Sorbonne, est un helléniste éminent, un de ces représentants de la science française dont les travaux font autorité dans le monde entier, un de ces philologues de l'école française dont les élèves étrangers vont répandre la méthode dans les Universités du dehors. Il appartient à toute une dynastie d'hellénisants ; son père fut pendant de longues années professeur de grec au lycée Saint-Louis ; son frère, Maurice Croiset, est maître de conférences pour le grec à l'Ecole normale ; lui-même occupe depuis plusieurs années la chaire d'éloquence grecque à la Sorbonne. Sa thèse de doctorat ès-lettres sur le *Caractère et le talent de Xénophon* fut couronnée en 1874 par l'Académie française. Il a écrit, deux livres, désormais classiques, la *Poésie de Pindare et les lois du lyrisme grec*, en 1880, et *l'Histoire de la littérature grecque d'Homère à Hésiode*, en 1890. Il a publié en outre d'excellentes éditions scolaires de Dé-

mosthène, de Sophocle, de Thucyclide et de Denys d'Halicarnasse.

« M. Alfred Croiset est né à Paris le 5 janvier 1845. Il fit ses humanités au lycée Saint-Louis, avec son père, et entra en 1864 à l'Ecole normale supérieure, dont il sortit trois ans après comme agrégé des lettres. Il a été successivement professeur de rhétorique au lycée de Nevers, puis au collège Stanislas, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, et finalement professeur d'éloquence grecque à cette même faculté, qui vient de le choisir pour son doyen, en remplacement de M. Himly. Il a été élu en 1886, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et nommé en 1895 officier de la Légion d'honneur, à l'occasion du centenaire de l'Institut. »

ÉCHOS

de la Montagne Sainte-Geneviève

ET SES ABORDS

Notre intention, en publiant ces *Échos* ou *Miscellanées,* est de rassembler des matériaux intéressant l'histoire de nos Vme et XIIIme arrondissements.

Ces *Echos* (ainsi que nous l'avons expliqué, en ouvrant cette rubrique dans le tome Ier du *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, p. 253) colligent les documents ou indications, recueillis de ci de là, le plus souvent dans les journaux, — documents ou indications qui n'ont pas une importance suffisante pour donner lieu à la publication d'articles spéciaux.

Nous y comprenons aussi des renseignements divers, destinés à compléter des articles antérieurement publiés, renseignements qu'il sera facile de rapprocher, au moyen des *Tables* de chaque volume.

Notre *Bulletin* formant une suite de volumes, que réunissent les membres de *La Montagne Sainte Geneviève*, nous croyons pouvoir — et nous espérons qu'on ne trouvera pas ce système défectueux, — rapprocher des faits historiques exposés dans le tome 1er, les renseignements nouveaux que nous avons recueillis depuis sa publication.

Ce que nous n'avions pas pensé de faire pour le tome Ier, nous le ferons pour le tome II; nous indiquerons dans la TABLE DES MATIÈRES, par leurs titres, les divers *Echos* publiés dans ce volume (1). — *J. P.*

INAUGURATION DU MUSÉE HISTORIQUE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS. — L'inauguration officielle du Musée Carnavalet et de la Bibliothèque de la Ville de Paris a eu lieu le jeudi 23 juin 1898, à trois heures. M. le Président de la République

(1) Les *Échos*, publiés dans le tome I, étaient relatifs à *La Montagne Sainte-Geneviève* (son aspect actuel), — à l'*Église Saint-Hilaire-du-Mont,* — à l'*Église Saint-Benoît,* — aux *Frères Perrault,* — au *Collège de France* (création d'un Laboratoire de Médecine expérimentale), — au *Parc Montsouris* (son cèdre).

F. Faure, accompagné du général Hagron, de M. Le Gall, de M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a été reçu à son arrivée par le président du conseil municipal M. Navarre, MM. les préfets de la Seine et de police. Des discours ont été prononcés, puis le Président de la République a remis à M. Lamouroux, président de la *Commission du vieux Paris*, la croix de la Légion d'honneur. Des palmes académiques ont été distribuées à plusieurs attachés aux services du Musée et de la Bibliothèque.

La Municipalité de Paris avait adressé des invitations pour cette inauguration.

Notre président M. Jules *Périn*, membre de la Commission du Vieux Paris, avait reçu la sienne et a assisté à cette cérémonie. (Voy. le compte-rendu de cette inauguration : *Bulletin municipal officiel*, n° 24 juin 1898).

Le Musée Carnavalet. — *Le Soleil*, n° 23 juin 1898, article intitulé : « *Le Musée Carnavalet* ».

« Depuis une longue année, l'hôtel Carnavalet n'avait plus d'hôtes. Les travailleurs qui venaient consulter les riches collections déposées dans l'ancien hôtel de Mme de Sévigné, à leur grand regret, se voyaient obligés d'attendre qu'il fût procédé à une reconstitution des bâtiments, à une organisation nouvelle des services. La Ville de Paris avait décidé qu'il y aurait tout à la fois un Musée et une Bibliothèque destinés l'un et l'autre à la glorification de Paris. Pour réaliser ce projet, on acheta, à côté du vieil hôtel Carnavalet, construit par Pierre Lescot, et orné de sculptures de Jean Goujon, une autre demeure qui devait contenir spécialement les livres. L'autre jour, cette Bibliothèque, qui constitue un service distinct, a été livrée au public, et nos lecteurs voudront bien se rappeler les quelques lignes que je lui ai consacrées. En même temps j'annonçais qu'à bref délai le Musée dont M. Georges Cain, conservateur, avait la charge, ne tarderait pas à être également rendu aux Parisiens et aux étrangers. C'est aujourd'hui, en effet, qu'il sera procédé par M. le président de la République à l'inauguration officielle du Musée et de la Bibliothèque Carnavalet.

L'évènement est important. Tous ceux qui aiment Paris, qui étudient son histoire, seront heureux d'y prendre part, d'apprécier l'œuvre remarquable qui a été accomplie. Elle est considérable, tout à l'honneur de M. Georges Cain, qui a su se pénétrer de l'idée qui avait présidé à la formation de ce dépôt, l'un des plus curieux et des plus riches du monde entier. Quelle joie éprouverait le regretté M. Cousin s'il voyait aujourd'hui le développement qu'a pris cet hôtel Carnavalet, où il s'installa d'abord modestement, carressant cette pensée de réunir sous le même toit tous les documents, tous les souvenirs qui intéressaient l'histoire de

Paris. Tout d'abord, il n'eut à sa disposition que de faibles ressources ; mais bientôt, des legs, des donations vinrent augmenter les premiers trésors qui avaient été réunis. Et c'est ainsi que, peu à peu, les estampes, les dessins, emplirent les portefeuilles, que les murs se couvrirent de portraits, de gravures, les cours et les jardins d'épaves de nos anciens monuments. Les locaux devenaient insuffisants, et c'est alors que s'imposa la nécessité d'un agrandissement et d'une réorganisation des services de Carnavalet, qui devenait comme le musée de Cluny de la rive droite.

Actuellement, ce dépôt n'a pas moins de vingt-deux salles, toutes d'un intérêt capital. Ce n'est pas en une séance d'une heure qu'on pourra se rendre compte de tant de richesses, ni en un article que l'on peut les énumérer toutes. Mais ce qu'il sera possible de juger, c'est la classification, le bon arrangement des objets exposés. Il s'agit là d'un Musée essentiellement populaire, qui sera visité par les Parisiens de toutes les classes avides de s'instruire, de connaître les origines, les transformations de la grande ville. Que d'études intéressantes vont naître de la formation de ce Musée ! Que d'erreurs seront rectifiées ! Que de révélations seront faites par des documents jusque-là inconnus ! Nous reverrons en des dessins incomparables le Paris de Boileau, avec ses embarras, celui du dix-huitième siècle, que nous a décrit Mercier, et que Debucourt, Hubert Robert, Saint-Aubin nous ont crayonné. Une riche collection de plans nous montrera la Ville Lumière se développant depuis Lutèce jusqu'à nos jours et ce ne sera pas trop de nombre de séances pour les examiner avec fruit.

Chacune de ces vingt-deux salles nécessitera une série d'études spéciales. Aujourd'hui, les invités de l'inauguration officielle se divertiront à regarder les portraits et les reliques des grands hommes. Déjà l'on parle beaucoup d'un masque de Voltaire qui est appelé à faire courir tout Paris, de souvenirs révolutionnaires, de la salle de la Bastille, de celle qui est consacrée à Napoléon Ier, de toutes les physionomies de nos illustres qui revivent là. On aura, en un mot, de quoi se distraire, s'émerveiller ; mais, à mon avis, ce n'est pas par ces exhibitions seules que vaut le Musée Carnavalet. Ce qui lui donne du prix, ce qui le rend cher aux studieux, c'est qu'on peut y revivre les siècles écoulés, c'est que les grandes convulsions de la capitale de la France s'y retrouvent dans toute leur réalité, que les quartiers disparus, les édifices détruits, y renaissent comme par enchantement.

A signaler particulièrement cette collection de vieilles enseignes parisiennes si amusantes et que l'on doit à M. Georges Cain. Les romanciers, les auteurs dramatiques, les directeurs de théâtre ne vont plus quitter ni le Musée, ni la Bibliothèque Carnavalet et les travailleurs ont là du pain sur la planche pour bien des années. Encore faut-il prévoir, sans craindre de se tromper, que les salles que nous inaugurerons aujourd'hui ne suffiront bientôt plus à leur tour, les trésors ne devant pas cesser de s'y accumuler. J'avais donc raison de dire en commençant qu'il s'accomplirait aujourd'hui un grand événement dans ce petit coin tranquille et sévère du Marais. — F.

Voy. aussi *L'Éclair*, nos 24 et 25 juin 1898 (ce dernier no contient une note biographique sur M. le dr Lamouroux); *Le Rappel*, no 25 juin 1898, etc.

Commission du Vieux Paris (1). — M. de Selves, Préfet de la Seine, Président de la Commission du Vieux Paris, dans le discours qu'il a prononcé, le 23 juin 1898, à l'inauguration du Musée et de la Bibliothèque historique de la ville de Paris (Musée Carnavalet et Hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau), disait, à propos des travaux de la Commission du Vieux Paris:

« Elle fonctionne régulièrement, et Carnavalet renferme déjà des preuves de l'esprit d'intelligente recherche et de clairvoyante sagacité des membres qui la composent, et dont les noms seuls suffisent à dire son caractère de haute valeur. » (*Bulletin municipal officiel*: *Les Fêtes de la Municipalité de Paris : Inauguration du Musée historique de la Ville de Paris et de la Bibliothèque Historique de la ville de Paris*, Juillet 1899 ; in-4°, p. 26).

— Nous relevons dans les procès-verbaux des séances de la Commission du Vieux Paris (publiés à part dans le *Bulletin municipal officiel*), parmi les communications de notre Président M. Jules Périn, Membre de la Commission du Vieux Paris, un « *Rapport sur les Réponses faites par les Municipalités françaises et étrangères, à la demande de renseignements sur les mesures qu'elles pouvaient avoir prises pour la conservation de leurs monuments et richesses d'art, qui leur avait été adressée* (*sur le désir exprimé par la Commission du Vieux Paris*) *par M. le Préfet de la Seine* » (Procès-verbal no 4, séance du 5 mai 1898, p. 9-10), et no 5 (séance du 2 juin 1898), p. 13-19).

M. le Président a remercié l'auteur de ce consciencieux travail.

— *Le Soleil*, no 14 décembre 1897, article intitulé: *Le Vieux Paris*:

« Au conseil municipal, comme à la Chambre, on se préoccupe des vestiges du passé. Nous posséderons bientôt une Commission à l'Hôtel de Ville, qui aura pour mandat de veiller sur le vieux Paris. C'est M. Lamouroux, un vrai Parisien, qui est le promoteur de cette mesure tutélaire. Il aura l'assentiment de tous, et son intervention peut être efficace. Quant à la besogne, elle ne lui manquera pas.

(1) Voy. le présent *Bulletin*, ci-dessus, p. 47 et suiv.

En premier lieu, il lui appartient d'obtenir que la conservation de certains édifices soit enfin assurée. L'hôtel de Sens ne peut manquer d'être l'objet de ses premiers soins. Il y a si longtemps que tous les archéologues demandent que cette demeure historique du quinzième siècle soit préservée de toute atteinte et affectée à une destination digne d'elle ! L'acquérir devra donc être le souci dominant de ladite Commission, et, si elle ne réussissait pas, son action ultérieure serait frappée d'impuissance.

Viendra ensuite l'hôtel Sully, qui est menacé de disparition prochaine ou de destruction successive. Lorsqu'on pénètre dans la cour principale de cette grande maison si riche en sculptures de la Renaissance, on est confondu qu'elle puisse être livrée ainsi au vandalisme. Elle réunissait toutes les conditions pour devenir un lycée, une grande école, un établissement public; et cependant, on a préféré construire pour ces usages divers des bâtiments nouveaux sans art et sans caractère. Une pareille erreur est inexcusable. Mais elle serait impardonnable, si l'état de chose actuel se prolongeait davantage.

L'ancienne Ecole de médecine viendra ensuite. Et je m'en tiens là aujourd'hui, car l'énumération serait longue, s'il fallait relever en un seul article tous les monuments à préserver dans l'intérêt de l'art et de l'histoire. Ce sera le rôle de la Commission du Vieux Paris, composée mi-partie de conseillers municipaux, mi-partie d'artistes et de savants, d'établir tout d'abord cet inventaire.

Puis, les monuments n'appellent pas exclusivement sa sollicitude. Il entrera certainement dans ses attributions de préserver les voies de communication, les quartiers curieux, de tout remaniement inutile. C'est avec raison qu'un député de Paris s'opposait à ce que l'on fît disparaître tout ce qui pouvait rappeler le passé de la grande capitale. Au moins, quand les nécessités de la circulation obligent à éventrer ces groupements séculaires, l'opération ne doit-elle s'effectuer qu'avec d'infinis scrupules, en respectant tout ce qui a un intérêt d'art ou d'histoire et en recueillant pour un musée d'arrondissement ou pour le Musée Carnavalet tout ce qui sera susceptible d'éclairer les Parisiens de l'avenir, de leur permettre de reconstituer la ville disparue.

Malheureusement, on procède avec aveuglement à ce travail de rénovation, effaçant le nom de rues qui avaient une signification, qui étaient comme des points de repère. Il fallait au contraire res-

pecter ces antiques dénominations si originales, si éloquentes comme celle de la rue du « Puits-qui-Parle », de la rue « Pierre-au-Lard », que le percement d'une nouvelle va atteindre. Pourquoi ne pas réserver pour les rues créées par les contemporains les dénominations auxquelles on tient afin de rappeler un fait mémorable ou honorer une vraie célébrité ?

On le voit, la Commission a du pain sur la planche ; le travail ne lui fera pas défaut. Mais quel attrait que d'être ainsi instituée gardienne de ce grand musée en plein air que nous traversons chaque jour, négligeant trop souvent de regarder, d'admirer les richesses qu'il contient. Les Hollandais, les Belges nous ont appris comment l'on devait tenir à tous les souvenirs historiques. C'est à Bruxelles que l'on a exproprié les fameuses maisons des diverses corporations qui entourent la place du vieil Hôtel de Ville. Et nous, au contraire, nous avons laissé à l'abandon, livrée aux hasards de l'encan, la maison des Prévôts. Peu à peu disparaissent les vieilles enseignes, les antiques façades, qui permettaient de se rendre compte de la disposition des boutiques, de leurs étalages. Et tout cela s'en va, sans qu'on songe à en conserver l'image, à en consacrer le souvenir par une inscription. Quelques plaques de marbre indiquent bien qu'un grand homme a passé là, qu'il est né ou mort ici ; mais le nombre de ces plaques est tout à fait insuffisant, quand il ne contient pas des erreurs manifestes. Pour ne citer qu'un arrondissement, le neuvième, quartier de création récente, mais où tant de célébrités ont vécu, c'est à peine si le séjour d'une vingtaine d'entre elles est officiellement mentionné.

L'histoire de Paris n'existera réellement que lorsque des Comités semblables à celui de Passy et de la Montagne-Sainte-Geneviève se seront formés dans tous les Arrondissements. Voilà les véritables auxiliaires de la Commission qui va être créée et à la formation de laquelle tout vrai Parisien doit applaudir. — F. »

— *Le Temps*, n° 14 février 1898, publie un article, intitulé : « *Le Vieux Paris* », sur la Commission municipale du Vieux Paris, article que nous rapprochons de ceux reproduits ci-dessus p. 49-51 et p. 453 :

« Depuis quelques semaines, une Commission nouvelle siège à la préfecture de la Seine. C'est la Commission du vieux Paris. Elle est composée d'archéologues, d'architectes, de fonctionnaires et de

conseillers municipaux. Elle a pour tâche de sauver ce qui reste du vieux Paris, ou, du moins, d'empêcher que les travaux exécutés avec précipitation ne fassent disparaître, sans qu'on y ait pris garde, certains vestiges intéressants du passé de la Ville.

Un conseiller municipal, M. Lamouroux, a eu l'idée de faire créer cette commission. Il a provoqué une délibération de ses collègues sur cet intéressant sujet, non sans avoir à citer maints exemples d'incurie administrative. Tantôt, c'est une statue, celle du général Desaix, qui est enlevée de la place où elle se dressait, pour se voir confiner dans un hangar ; et l'on ne prend même pas la peine d'aviser les représentants élus de Paris. Tantôt des fouilles mettent à jour des objets d'une valeur documentaire, et ces objets disparaissent aussitôt, faute de surveillance. Tantôt, enfin, quelque bel hôtel du dix-septième siècle, conservé en perfection, est livré à la pioche du démolisseur, avant que la Ville en ait pris au moins une photographie. N'est-il pas infiniment souhaitable que pareils faits ne se renouvellent point ?

Je suis si fort de l'avis de M. Lamouroux, que je l'aurais volontiers dispensé d'appuyer ces arguments d'une citation de Cassiodore. M. Lamouroux, dans sa proposition, avait fait appel à la bonne volonté de tous. Et il terminait en empruntant à Cassiodore cet apophtegme : « De même que l'utilité publique est intéressée à la conservation de toutes choses, de même elle tire sa perfection de l'étude et du labeur de tous, parce qu'il y a grand honneur pour chacun à apporter dans une cause commune une efficace collaboration ». Cassiodore à part, M. Lamouroux a bien raison de convier tous les Parisiens à s'intéresser aux travaux de cette Commission. Si même les exhortations de Cassiodore doivent contribuer à réveiller de leur léthargie coutumière quelques-uns de nos concitoyens, M. Lamouroux a bien fait de citer Cassiodore. Allons, ne le chicanons pas pour si peu !

La Commission du Vieux Paris s'est déjà réunie. Et, comme toutes les Commissions du monde, elle s'est aussitôt partagée en Sous-commissions. Il y aura une Sous-commission chargée de proposer des mesures de conservation pour les objets qui pourraient être sauvés ; une autre qui surveillera les fouilles, les démolitions et, d'une manière générale, tous les travaux qui peuvent intéresser les monuments parisiens ; une troisième, enfin, qui devra conserver, à l'aide de la photographie ou d'autres procédés, les aspects pitto-

resques ou artistiques des parties de la Ville destinées à disparaître. Voilà qui est très bien. Mais, comme il est dommage que cette Commission vienne si tard, et après que tant de mutilations, ingénument barbares, ont affligé Paris!

Je connais des Parisiens qui aiment leur ville, et qui n'en aiment pas seulement le luxe et le confortable modernes. Ils aiment les vieilles maisons, qui se font si rares. Ils raffolent d'un coin de ruelle, d'un auvent, d'un portail, d'un puits dans une cour. Et ils étaient jusqu'ici très malheureux, parce qu'ils se disaient que, tout à coup, sans qu'on eût crié gare, l'objet de leur tendresse allait disparaître. Ils ne savaient à qui s'adresser pour plaider la cause de ces reliques. Désormais ils pourront aller trouver la Commission du vieux Paris. Ce sera une première satisfaction. Ils seront battus, souvent, mais ils auront gémi.

Rien n'empêche, du moins en théorie, que cette première satisfaction ne soit suivie d'une autre, et que les débris ainsi désignés à la sollicitude des commissaires ne trouvent leur salut, s'ils en valent la peine. Toutefois, il faut s'attendre à des résistances. La Commission aura à lutter contre de puissants adversaires, ingénieurs et hygiénistes, entrepreneurs et architectes. Qu'elle se ceigne les reins! La cause dont elle est chargée mérite d'être défendue.

Post-Scriptum. — On me remet à l'instant une lettre qui parvient, ce matin, au journal. Elle émane de la compagnie qui a fait peindre, sur un mur de la place Dauphine, une immense réclame pour ses produits. J'avais signalé ici même, il y a quelques mois, cette enseigne qui déshonore la pointe de la Cité. Notre ami Claretie en a reparlé depuis et s'est associé à la protestation. La compagnie écrit au *Temps* qu'elle cède devant le sentiment public et va faire effacer sa réclame. Pour la récompenser de ce bon mouvement, je vais la nommer — ce que j'avais soigneusement évité de faire jusqu'ici — c'est la Compagnie Liebig.

Puisse cet exemple encourager la Commission du vieux Paris! »

— *L'Eclair*, n° 5 mars 1898, dans son compte-rendu de la séance du 4 mars de la Commission du vieux Paris:

« Il a été décidé qu'une *carte d'identité* serait remise à chacun des membres de la Commission, pour lui permettre de pénétrer dans les chantiers de travaux ou de fouilles exécutés dans Paris. »

Paris Préhistorique. — (Voy. ci-dessus, p. 46.)

Le Soleil, n° 18 novembre 1898, article intitulé « *Paris préhistorique* »:

« Quelle était cette terre du bassin de la Seine où s'élevaient et la Montagne Sainte-Geneviève et la grande colline d'en face, Montmartre, des milliers de siècles avant qu'une famille gauloise, les *Parisii*, s'y installât ? Avec quelle évolution du globe terrestre coïncide l'existence des ancêtres des Lutétiens. Enfin, avons-nous des échantillons de ces Parisiens primitifs ? Tel était le sujet de la Conférence faite hier, dans l'amphitéâtre du Musée de Paléontologie au Jardin des Plantes par M. Jules Périn, l'historien passionné de la rive gauche, le fondateur du Comité d'études dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises.

Il paraît que ces questions historiques ne laissent pas indifférent, car un public très nombreux se trouvait au rendez-vous qui lui avait été fixé. Des élèves du lycée Henri IV avaient même sacrifié leur promenade du jeudi à cette excursion dans un passé lointain et où nous allions traverser des milliers de siècles, car M. Périn nous a démontré que, bien antérieurement aux Celtes et aux Gaulois, des êtres humains avaient vécu dans ces parages séquaniens. L'anthropologie, qui a fait d'immenses progrès, a déterminé les caractères de ces races préhistoriques, qui se distinguent de celles qui définitivement prirent possession du sol.

Au demeurant, Paris et ses environs, pour prendre le titre de tous les guides de touristes, a subi les mêmes phénomènes que les autres parties de la terre. Il a connu l'homme des cavernes, et celui-ci a eu à combattre les mammouths, les mastodontes, et ces êtres gigantesques dont Leconte de Lisle aimait à décrire l'existence dans ce cadre du monde en convulsion. Paris est sorti de l'Océan, et dans les effondrements des sous-sols on découvre des coquillages, des tortues pétrifiées, puis, la période quaternaire terminée, la répartition des eaux achevée, les vallées créées, c'est alors que son territoire se peuple. D'où vinrent ces premiers hommes ? Sur ce point la science se divise. Selon les uns, ils arrivèrent de l'Orient, selon les autres, ils surgirent sur place, comme les champignons sous les chênes, comme les générations spontanées. Et si cette doctrine finit par être adoptée, la vieille légende racontée aux enfants, et d'après laquelle ils seraient nés sous un chou, ne serait plus une fable.

En un mot, on n'est pas sorti des généralités, ce qui ne veut pas dire que l'on n'ait rien appris et que l'on se soit borné à commenter les belles peintures de Cormon et les œuvres de Jamin, deux

artistes qui, avec leur pinceau, ont reconstitué l'homme préhistorique et nous l'ont montré en chair et en os, chassant, aimant, travaillant la pierre et l'ivoire, forgeant le fer, luttant contre des monstres comme ce mammouth, auprès duquel l'éléphant ressemble à un caniche. Nous avons vu Cuvier créant la science de la paléontologie avec les découvertes de fossiles trouvés à Montmartre. Il est là, dans le vestibule du Musée, ce tapir montmartrois dont le grand savant trouva quelques fragments d'ossements, avec lesquels il sut reconstituer l'être tout entier. Or, très récemment, dans une autre localité voisine de Paris, des recherches souterraines rendirent à la lumière le squelette tout entier du même antédiluvien. Cuvier, conduit par son génie, ne s'était pas trompé et il avait deviné la construction de ce mastodonte, que Noé avait dû trouver trop grand pour son arche. Le fait est qu'il y aurait tenu bien de la place, et pour cette raison il a été sacrifié. Ne nous en plaignons pas.

Ces ancêtres antédiluviens gagnent beaucoup à être connus ainsi, sous forme de squelettes. On se demande avec effroi, avec des hôtes aussi incommodes et dont les gueules sont assez grandes pour avaler un homme, ce que nous deviendrions. Il est beaucoup plus pittoresque de les voir ainsi alignés dans un Musée, où ils forment comme une armée macabre de témoins muets des commencements du monde. Pour eux parlent les savants comme M. Gaudry, les émules de Cuvier, qui ressuscitent les races disparues, qui les ont classées et auxquels nous devons toute une création de myriades d'êtres qui peuplèrent la terre, qui la dominèrent, puisqu'ils profitaient de l'absence de leur ennemi, l'homme.

M. Gaudry est une physionomie de savant, au teint rose, aux cheveux blancs, comme M. Duméril. Il sourit au milieu de ces légions de squelettes et de fossiles. Sa parole est claire, ses explications savent éviter la confusion, et il n'hésite pas à répondre au premier ignorant venu, convaincu que les découvertes de la science doivent être vulgarisées. Comme on lui demandait si, dans les fouilles pratiquées dans les terres de la Montagne Sainte-Geneviève particulièrement, on avait trouvé des animaux antédiluviens, il répondit : « On a trouvé aux arènes de Lutèce le squelette d'un chameau, mais il a dû être enfoui là par quelque ménagerie ». Le coup était rude pour la Montagne Sainte-Geneviève, qui se trouve ainsi, au point de vue préhistorique, en état d'infériorité sur Mont-

martre. Heureusement, si elle n'a pas encore fourni des richesses paléontologiques, elle en a d'historiques, d'archéologiques de première importance. On peut en juger par le premier volume que vient de publier le Comité d'études créé par M. J. Périn, et auquel ont collaboré MM. Louis Capitan, le distingué professeur de l'école d'anthropologie, Toulouze, Magne, qui a une collection des plus riches en épaves gallo-romaines. Que n'imite-t-on dans tous les arrondissements de Paris l'exemple du Comité de la Montagne Sainte-Geneviève ? Les Parisiens alors se douteraient peut-être que Paris a une histoire. — F. »

Voies Romaines. — *L'Eclair*, n° 5 mars 1898, dans son compte-rendu de la séance du 4 mars de la Commission du Vieux Paris :

« Le plan des Voies romaines va être activement poussé. M. Georges Villain a demandé en outre qu'il soit fait un plan du sol naturel de Paris pour l'étude générale des développements de la ville ».

(Voy., ci-dessus, p. 56-124).

Murs d'enceinte de Paris. — *L'Eclair*, n° 16 mai 1896, a publié l'article suivant :

« La conservation des vestiges du mur d'enceinte. — *Une proposition de M. Georges Villain. — Les anciens remparts. — Les vieilles pierres de la rue Clovis. — Forteresse d'autrefois. — Les enceintes de Charles V et de Philippe-Auguste. — Œuvre parisienne.* — L'haussmannisation de Paris a fait disparaitre bien des monuments anciens, qui faisaient notre Paris si pittoresque ; mais elle nous a parfois rendu des vestiges du passé que le sol, exhaussé lentement par le passage des générations humaines, avait, peu à peu, recouverts et, pour nos yeux amoureux du vieux Paris, conservés.

C'est ainsi que les fouilles nécessitées par la construction d'une maison au coin de la rue Clovis et de la rue du Cardinal-Lemoine viennent de mettre au jour une partie encore insoupçonnée de la vieille muraille que Philippe-Auguste avait fait élever autour de Paris.

Ce n'est pas que l'on ignorât absolument l'existence en ces parages des restes de cette muraille ; mais on ne connaissait pas leur importance.

UN VESTIGE ÉNIGMATIQUE

Le promeneur, qui descendait la rue Clovis, aux pentes si raides que les voitures les fuient avec soin, avait l'œil attiré à sa droite par un jardin haut perché et dont les terres avaient besoin, pour ne pas glisser dans la rue, d'un mur de soutènement. Il est, ce jardin, en ce joli mois de mai, vert et touffu comme une forêt en miniature, et les arbres, qui s'y pressent, semblent disputer les uns aux autres leur part de soleil.

Vers la rue du Cardinal-Lemoine ce jardin est fermé aussi par un mur, dont la crête est assez élevée pour dominer le jardin lui-même. Avec ses pierres noircies par le temps et dont les interstices sont souvent privés du mortier qui devait les réunir, il a l'aspect des vieilles bâtisses dont la solidité a défié les siècles. C'est un tronçon de la muraille de Philippe-Auguste. On devine qu'il a dû être coupé pour laisser passer la rue Clovis ; et de ce côté, à la section même, sur la crête, une balustrade faite d'une lame de fer rouillée et tordue arrête l'imprudent qui, de là-haut, voudrait se pencher sur la rue.

Est-elle vieille à peine de quelques années, cette balustrade ? ou bien existait-elle alors que ce jardin était une cour dépendant du collège de Boncourt ? Les enfants même, lorsque, comme dans les collèges du moyen-âge, ils ont déjà de la barbe au menton, ont de tout temps été terribles ; et sans doute la crête du mur était leur promenade favorite.

On a découvert en avant de ce mur qui devait, par la disposition du terrain, être une excellente défense, une sorte d'avant-mur épais de quatre ou cinq mètres et qui sans doute, au moyen-âge, surplombait d'autant la campagne.

Les fouilles faites en ce moment s'opèrent sur ce qui était le fossé de l'enceinte. Au moment d'une visite que nous y faisions avant-hier on venait d'exhumer un buste en pierre ; il ne faudrait pas être surpris que d'autres découvertes plus intéressantes y fussent faites.

VŒU DE CONSERVATION

Aussi les archéologues de la rive gauche se sont-ils émus. Le Comité d'études historiques et archéologiques du cinquième et du treizième arrondissement a adressé à l'Administration préfectorale un « vœu de conservation » de ces intéressants vestiges, en demandant qu'ils soient dégagés de constructions nouvelles et encadrés dans un petit square, pour la formation duquel un terrain contigu,

déjà planté d'arbres, qui appartient à l'État, pourrait être avantageusement utilisé.

Ce serait d'un même coup obtenir double résultat : aérer un vieux quartier, que les rues nouvelles n'ont pas, au point de vue de l'hygiène, assez modifié ; et les érudits auraient ainsi l'occasion d'étudier et d'élucider peut-être la vieille question de la distinction qu'il y a à faire entre le mur de Philippe-Auguste et celui de Charles V.

Le mur de Philippe-Auguste ne fut peut-être pas la première enceinte qui protégea Paris ; mais il est certain qu'il fut bientôt nécessaire de le renforcer et de l'exhausser. Etienne Marcel fit faire des travaux importants, et Charles V entreprit une sorte de restauration complète.

Comment reconnaître ces additions des travaux primitifs ?

C'est naturellement surtout aux fondations que l'œuvre de Philippe-Auguste est restée intacte et naguère, au cours d'une visite organisée par les Amis des monuments parisiens, MM. de Ménorval et Charles Normand en montraient les caractères, dans les sous-sols du Louvre.

L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE

Bonnardot, dont les recherches sur l'enceinte de Philippe-Auguste font autorité, la définit ainsi :

> Deux murs reliés entre eux par un blocage de moellons noyés dans uu ciment assez tenace. Les faces de ces deux murs de soutien étaient formées de pierres de petit appareil équarries, mais inégales dans leurs dimensions. Le plus grand nombre de ces pierres avaient vingt-sept centimètres en carré, terme moyen ; elles étaient de nature calcaire ; mais leur surface est devenue à l'air presque aussi dure que le grès et a contracté une teinte d'un gris foncé.

On retrouve ces caractères en maints débris, conservés çà et là, de cette enceinte : rue Jean-Jacques-Rousseau, au Mont-de-Piété de la rue des Blancs-Manteaux, dans la cour de Rohan, et en diverses maisons de la rue Dauphine. On les retrouverait en bien d'autres points, si des recherches méthodiques étaient entreprises avec l'aide des documents et des plans que possèdent les archives départementales de la Seine.

LA PROPOSITION DE M. VILLAIN

M. Georges Villain, conseiller municipal, se propose de demander que l'on conserve tous les vestiges de la vieille enceinte, chaque fois que ce souci sera compatible avec les exigences de la viabilité.

A cette proposition nous ne pouvons qu'applaudir. Nous devons léguer à la curiosité des siècles futurs et à leur piété ces pierres qui témoigneront de ce que fut Paris à l'origine de sa fortune, si peu étendue encore. Nous n'avons pas le droit de détruire les vestiges de notre berceau.

M. Georges Villain, esprit érudit, historien qui sait son Paris sur le bout du doigt, était bien qualifié pour demander à ses collègues et obtenir d'eux cette heureuse conservation des pierres de ces remparts où, pour l'honneur de la cité et des franchises, nos aïeux ont versé leur sang. »

Les Amis de Paris. — *Le Soleil*, n° 26 novembre 1898, article sous le titre ci-dessus :

« Cela devient très à la mode, ces pérégrinations à travers Paris, comme celle qui a été faite l'autre jour au Jardin des Plantes sous la direction de M. *Jules Périn*, le zélé président du Comité d'études historiques de la Montagne-Sainte-Geneviève. Hier, c'était M. Charles Normànd qui, avec la Société des amis des monuments, renouvelait une excursion analogue au Musée Carnavalet. Le rendez-vous était donné dans la jolie cour de l'hôtel de Mme de Sévigné, à une heure et quart, et elle a failli être trop petite, car on peut bien évaluer à deux cents personnes le chiffre de l'assistance. Comme toujours, les dames sont en majorité, et, à entendre leurs conversations, il n'est pas douteux que ces visiteuses ne sont pas des oisives, mais bien des « érudites », des archéologues, des studieuses de Paris et des collectionneurs. Toutes, je dois le constater, contemplaient avec déférence la belle statue en bronze de Louis XIV, de Coysevox, et le grand roi n'entendit pas de son vivant de paroles plus flatteuses. Il n'aurait pas fallu risquer une critique, une médisance ; elle aurait été fort mal accueillie. Ce qui prouve que le temps met à leur point certaines figures et qu'on ne les juge plus avec de sots préjugés, ni de méchantes passions. Ce souverain, qui aimait la royauté comme un artiste aime son violon, — le jugement est de Bonaparte. — même dans le costume de César que lui a donné l'artiste, ne prête pas au ridicule.

On serait resté plus longtemps à l'ombre de cette statue qui inspirait tant de réflexions, si M. Cain, le sympathique conservateur du Musée Carnavalet, et M. Charles Normand ne nous avaient pas invités à les suivre dans ce dédale de raretés, de souvenirs, appelant

notre attention sur les plus curieux. L'inconvénient de ces promenades est de voir trop de choses à la fois, de ne pas limiter et sérier les visites. Une séance donnée au Paris préhistorique, qui occupe tant les esprits en ce moment, n'aurait pu être mieux employée, car le Musée Carnavalet est très riche en documents des époques tertiaires et quaternaires, et ceux-ci arrachés réellement aux entrailles de nos vieux quartiers de Paris. L'époque gallo-romaine et mérovingienne aurait ainsi été examinée dans une seconde séance. A la fin de l'hiver, le Musée Carnavalet parcouru de cette façon, avec les indications si délicates, si savantes d'hommes comme M. Cain et M. Ch. Normand, n'aurait plus eu de secrets pour nous. Il me semble que cette méthode de conférences est adoptée au Musée Guimet. A M. Cain de l'innover au milieu de ces riches collections, qu'il a si bien classées et qui se présentent avec tant d'attraits.

En une heure qu'a duré notre trop rapide promenade, nous n'avons pu que flairer les choses, comme on dit, trouvant au hasard « les clous », et Dieu sait s'il y en a au Musée Carnavalet. C'est ainsi que, sur une grande vitrine, mes yeux sont tombés sur un billet ainsi conçu : « *Je donne l'ordre aux Suisses de mettre bas les armes et de cesser le feu* ». Signé : Louis. C'est, on peut le dire, le dernier acte du roi, son abdication de souverain, l'écriture de la signature révèle les hésitations de l'esprit, et les tremblements de la main. L'ordre a été arraché en quelques secondes au milieu de la fusillade et des menaces grandissantes de l'émeute. Je regardais tous ceux qui jetaient les yeux sur ce document historique, ils restaient rêveurs. Quel chemin parcouru entre la statue triomphale de Louis XIV et cette date de 1791 ! C'est coiffé du bonnet rouge qu'apparaît maintenant le descendant de saint Louis.

Plus loin, dans une autre vitrine, on a exposé un portrait de Marie-Antoinette, fait d'après nature au Temple. L'infortunée reine est revêtue du costume des prisonniers, mais ces vêtements grossiers, ce bonnet, les souffrances de la captivité n'ont pu détruire la distinction de l'auguste victime, ni effacer sa beauté. Ses grands beaux yeux bleus se discernent encore à travers un voile de larmes. Et l'on se demande comment il s'est trouvé des bourreaux assez insensibles pour ne pas être attendris par tant de beauté et de douleur ! Ils sont là bien près, les portraits de quelques-uns de ces bourreaux. Tous, d'ailleurs, sont montés sur l'échafaud, ou, comme Marat, ont péri par le poignard. Vivant, il est affreux, ce quéman-

teur insatiable de têtes ; mort, il a une sorte de sérénité sur le visage qui déconcerte. L'artiste qui l'a ainsi représenté, quand il vient à peine d'expirer, n'a vu en lui, on le devine, qu'un martyr. La mort l'a embelli. Elle a souvent de ces fantaisies. Je ne sais rien de plus émouvant que cette évocation de tous ces personnages de la Révolution. Celle-ci renaît là dans deux ou trois salles avec ses violences, ses manifestations, ses espérances, son souffle patriotique. Sur un bol de mariée, je lis cette inscription : « Vive l'amour et la nation! Elle a besoin d'enfants! » Tout à côté, un portrait de Bailly, grave, honnête, résolu dans ce qu'il considère comme l'œuvre de pitié et de rénovation, mais l'œil regarde l'avenir : il me semble qu'il est troublé par l'incertitude.

On ne quitte pas sans regret ces salles du Musée Carnavalet, dont chacune exigerait un examen de plusieurs heures. Mais quelle impression on emporte de ces lambeaux de terres antédiluviennes formées par des milliers de générations humaines et d'êtres disparus, de ces sarcophages où gisent de macabres ossements de tous ces hommes qui eurent une heure de célébrité et qui sont disparus, de toutes ces scènes sanglantes ! Comme l'auteur de l'antiquité, on songe à toutes les feuilles mortes qu'a emportées le vent d'automne. — F. »

Collège de Navarre. — Ainsi qu'on l'a vu (*Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, t. I, p. 140), le Collège de Navarre fut fondé par la reine Jeanne, épouse de Philippe-le-Bel.

Ce fut à la sollicitation de cette même Jeanne de Navarre, que le sire de Joinville écrivit ses célèbres mémoires, dont on a dit: « Cette relation est un véritable poème, ravissant de simplicité, merveilleux dans son ignorance et grand d'espérance et de foi » (T. Pinard, *Le Château de Corbeil*: *Revue Archéologique*).

— *Inscription du XVIIe siècle.* — Des fragments d'une inscription du XVIIe siècle, provenant de l'ancien Collège de Navarre, dans les travaux exécutés à l'École polytechnique, en 1874, ont été remis au Musée de Cluny, par M. G. Henry, architecte de l'École polytechnique (1).

Musée de Cluny. — *L'Echo de Paris*, n° 15 août 1898, dans un article intitulé : « *Au Musée de Cluny* » :

(1) Cette inscription a été recueillie par le Musée de Cluny et est inscrite au *Catalogue du Musée* sous le n° 356.

« Les collections du musée de Cluny viennent de s'enrichir de quelques objets d'une grande valeur artistique: un triptyque allemand en bois merveilleusement sculpté, représentant l'histoire de la Vierge, œuvre d'un artiste anonyme du quinzième siècle ; une série superbe d'éventails du seizième siècle ; une aumônière brodée et un coffret de mariage de l'art italien, daté du quatorzième siècle.

Le musée de Cluny doit, en outre, dès que les formalités auprès du Conseil d'État seront closes, entrer en possession d'un legs de Mme Dècle, comprenant des pièces d'argenterie ancienne et de très belles porcelaines allemandes. »

Saint-Julien-le-Pauvre. — *Le Soleil*, n° 26 août 1898, article intitulé : « *Saint-Julien-le-Pauvre* » :

« Les amis du vieux Paris et des monuments parisiens en passe d'être sacrifiés à la ligne droite qui, aujourd'hui, a raison de tout, ont déjà fait d'excellente besogne. Que de choses précieuses n'ont-ils pas préservées ! Elles se comptent par douzaines, dans Paris. Il paraît même qu'il serait possible de s'entendre au sujet de cet emplacement, assez étroit, dont nous parlions il y a quelques jours, l'emplacement de l'ancienne maison Delalain, où l'on se mettait en peine de bâtir, entre la nouvelle Sorbonne et Cluny, un écran de maisons hautes de vingt mètres.

Ce serait pour le mieux, car il serait désastreux de supprimer ainsi, pour cause de spéculation, les plus curieux aspects de notre vieille Cité parisienne. Mais, à quelques pas de là, deux ou trois cents mètres tout au plus, voilà la vénérable église de Saint-Julien-le-Pauvre, la plus vieille église de Paris, qui s'en va de plus en plus en ruines, et qui mériterait plus de sollicitude et de respect. Est-ce que son grand âge ne plaidera pas éloquemment pour elle ? Contemporaine des invasions normandes, elle est de la plus vieille France, compte aujourd'hui plus de neuf siècles d'existence et fut témoin d'à peu près toute l'histoire de Paris.

Ce sont là titres de noblesse valables, j'imagine. Malheureusement, pour trouver ce bijou délabré de l'architecture religieuse, il faut savoir se diriger à travers un dédale de petites rues, restes du plus antique Paris. C'est derrière les plus vétustes bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu, dans une cour à peu près ignorée, que se dresse cette ancienne église, au portail roman d'une délicatesse

infinie et dont la nef est une merveille. Introuvable donc, bien probablement, et très rarement visitée.

Il y eut, naguère, un regain de curiosité à son endroit, lorsqu'elle fut appelée au culte catholique grec. Mais les choses passent vite à Paris, et l'oubli succède à l'enthousiasme, si la sollicitude publique n'est pas soigneusement entretenue. Bref, cet antique monument isolé, sinon incarcéré dans un des plus sombres quartiers de Paris, s'en va peu à peu, s'effrite, se disloque et s'effondrera bientôt, s'il n'y est mis bon ordre. C'est bien son droit, au bout de peut-être mille ans! Mais c'est un droit qu'il serait bon de ne pas lui concéder.

Il appartient à la ville de Paris de consolider et de restaurer dans la mesure du possible, cette tant vieille église, connue de quelques milliers de curieux qu'elle sollicite et attire, et qui, là, sur la rive gauche de la Seine, fut témoin de tant d'événements de toutes sortes. C'est un fleuron qu'il serait téméraire d'arracher à la couronne de Paris, et qu'il faudrait enchâsser plutôt, lorsque disparaîtront les bâtiments de l'ancien Hôtel-Dieu et les masures des rues environnantes, dans un square où l'église séculaire montrerait, sous toutes leurs faces, ses richesses artistiques enrichies de tant de souvenirs. On ne peut vraiment pas laisser s'effondrer, sous prétexte de vétusté, un monument comme celui-ci, contemporain, au moins, du siège de Paris par les Normands. — *Jean de Nivelle.* »

Saint-Étienne-du-Mont. — *Le cercueil de Racine.* — *L'Eclair*, n° 18 novembre 1898, article intitulé : « *Recherche du cercueil de Racine à Saint-Etienne-du-Mont* », dont nous détachons le passage suivant :

« ... On sait d'une façon positive, que Racine repose à Saint-Etienne-du-Mont. Le fait n'étant pas contestable, la preuve n'est pas réclamée.

L'inhumation de Racine

Nul n'ignore que l'auteur de *Phèdre* avait demandé, par un codicille daté du 10 octobre 1698, à être inhumé dans le cimetière de Port-Royal des Champs, au pied de la fosse de M. Hamon, son ancien maître. Cette disposition fut exécutée le jour même de sa mort (21 avril 1699), d'après son acte de décès.

« Il fut enterré, dit Louis Racine, dans la chapelle basse de la sainte chapelle (et non pas à Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse, comme il est dit dans le Supplément au Nécrologe de Port-Royal), immédia-

tement au-dessous de la place qui, dans la chapelle haute, est devenue fameuse par le lutrin qu'il a chanté ».

Son fils ajoute :

Cette même année, nous obtînmes, après la destruction de Port-Royal, la permission de faire exhumer le corps de mon père, qui fut rapporté à Paris le 2 décembre 1711 dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, notre paroisse alors, et fut placé derrière le maître autel, en face de la chapelle de la Vierge, auprès de la tombe de M. Pascal.

Les registres de la paroisse nous fournissent la pièce suivante :

Le mercredi deuxième du présent mois de décembre (1711), ont été transportés de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs pour ensuite être enterrés dans cette église, aussi avec la permission de Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, en date du sixième du mois de novembre dernier mil sept cent onze, signée par son Eminence, puis Chevalier, le corps de défunt Isaac-Louis Le Maître, prêtre, mort le quatrième janvier mil six cent qnatre-vingt-quatre, le corps de Me Antoine Le Maître, avocat en Parlement, conseiller du roi en ses conseils, mort le quatre novembre mil six cent cinquante-huit ; le corps de messire Jean Racine, secrétaire du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, un des quarante de l'Académie française, mort le vingt-deux avril mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, lesquels nous ont été présentés par Me Nicolas Vion, diacre de l'église de Rouen, qui a assisté au transport et inhumation desdits corps en présence des soussignés.

La place exacte où le corps fut inhumé, nous la connaissons par les *Mémoires* de Louis Racine et le testament de la veuve de Racine, Catherine de Romanet :

« ... et après, être mise avec votre père, que j'ai fait inhumer derrière le chœur de Saint-Etienne sous la tombe de M. de Bois-Rogé et de M. Thomas-du-Fossé, à côté gauche de la tombe de M. Pascal, en regardant l'autel de la Vierge... »

Ce M. Pascal, c'est le grand Pascal, rapproché de Racine par tant d'autres points. L'abbé Irailh (*Querelles Litiéraires*, tome II, p. 314 et 315) dit que « le corps de Le Maître et de Racine sont dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à la cave de saint Jean-Baptiste ».

La pierre tumulaire

Devant le texte si précis du testament, il ne saurait y avoir aucun doute. Il ne faut donc pas — et l'on ne s'y est pas trompé dans les inutiles fouilles actuelles — se fier à l'emplacement de la pierre tumulaire de Racine.

Louis Racine, dans ses *Mémoires*, fait allusion à cette pierre, il dit : « L'épitaphe latine que Boileau avait faite et qui avait été placée dans le cimetière de Port-Royal ne subsistant plus... » etc.

Elle occupait une des faces du tombeau. Elle était restée à demi brisée, parmi les décombres du cimetière. Retrouvée plus tard, elle fut conservée dans l'église de Magny-Lessart, voisine de Port-Royal, où un heureux hasard la fit retrouver, en 1808, dans le chœur au devant du maître autel. On la reconnut sans peine, quoique le ciseau eût été employé pour faire disparaître les mots *Joannes Racine*. Le 21 avril 1818 seulement, jour anniversaire de la mort de Racine, M. Walckenaër l'ayant fait restaurer (*Journal des Débats* du 17 avril 1818), on la plaça solennellement à Saint-Etienne-du-Mont.

On la voit encore scellée dans le mur de droite, près du tombeau de Sainte-Geneviève et de la porte de la sacristie. Au-dessous, une plaque de marbre noir porte une inscription rappelant que le comte Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, a voulu indiquer par la pose de cette pierre tumulaire l'endroit où reposait Racine. Mais pierre et plaque n'étaient pas en 1818 où elles sont aujourd'hui.

Les épitaphes de Racine et de Pascal avaient été placées en regard l'une de l'autre, comme l'attestent les journaux du temps, dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur, ce qui correspond tout à fait aux indications du testament. Vers 1821, on fit quelques réparations à la chapelle et on déplaça l'inscription.

C'est pourquoi les fouilles ne se font pas à l'endroit où est la pierre, mais à l'endroit que désigne le testament... »

Saint-Séverin et Saint-Médard. — *Vérrières anciennes.*

Le Soleil, n° 16 novembre 1898 :

« La Commission du Vieux-Paris s'est occupée, dans sa dernière séance, de l'état déplorable dans lequel se trouvent plusieurs des anciennes verrières de nos vieilles églises. Il y a là de véritables chefs-d'œuvre à sauver.

A Saint-Séverin, dans la chapelle du pèlerinage, il existe des vitraux « jansénistes », d'un intérêt égal à celui des sculptures du portail.

A Saint-Médard, les verrières du fond sont du quinzième siècle, tout simplement. Mais dans quel état de délabrement ! Les verres n'y tiennent que par miracle dans des plombs usés, certains y sont lamentablement étoilés, de tristes vides se remarquent çà et là.

Il n'en coûterait pourtant pas des sommes considérables pour tout remettre en état.

Neuvaine de Sainte-Geneviève.

Le Soleil, n° 5 janvier 1898 :

« Depuis deux jours la place du Panthéon est peuplée d'innombrables petites boutiques où sont offerts, à prix modique, des assortiments de statuettes, de chapelets, de médailles, d'images pieuses. C'est la neuvaine de sainte Geneviève, dont nous avons annoncé l'ouverture, qui attire, chaque année, une foule de pèlerins au tombeau de la patronne de Paris, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont. »

Nouvelle Sorbonne. — *Description.*

M. G. Lenotre a publié un article sur la Sorbonne, dans *Le Monde illustré* (t. XLII, 1898, p. 87-89), avec dessins de M. Oct. Saunier : « Le tombeau de Richelieu, l'Observatoire, le Vieux Collège Louis-le-Grand, les Ruines de la vieille Sorbonne, l'Escalier d'honneur ».

Panthéon. — *Décoration.*

Le Rappel (n° 1er juin 1897) publie l'article suivant :

« Un monument qui peut se flatter de faire travailler nos artistes, de leur mettre du pain sur la planche, c'est notre Panthéon ! On est toujours en train de le réparer, de le décorer ; les projets succèdent aux projets, les cartons aux cartons. A celui-ci on donne un pan de muraille à peindre, à celui-là un morceau de marbre à sculpter. Peintures religieuses et peintures profanes, saints de pierres et héros de bronze, épisodes de batailles et scènes miraculeuses y font tour à tour leur apparition, composant un ensemble naturellement assez hétéroclite.

Malgré un soleil qui la chauffait à blanc — un soleil orageux, menaçant pour la soirée — la place du Panthéon, ordinairement à peu près déserte, était, hier matin, particulièrement animée. Des groupes de curieux stationnaient devant la grille, attendant l'arrivée des membres du Comité de l'Union française de la jeunesse, allant déposer une palme sur le tombeau de Victor Hugo. Et comme la foule, après station sur la place, pénétrait dans l'édifice, j'ai suivi la foule. Il y avait longtemps que je n'étais entré au Panthéon. On

y circule à l'aise. Rien que les piliers et les murs. J'ai profité de la fraicheur qui tombait de la voûte pour passer en revue quelques-unes des anciennes et des nouvelles peintures.

Voici d'abord, à gauche, en entrant, une sombre et rude *Décollation de saint Denis*, par M. Bonnat, qui forme un violent contraste avec la *Vie de sainte Geneviève*, de M. Puvis de Chavannes, toute imprégnée du charme et de la couleur de la légende. Plus loin, M. J.-P. Laurens oppose les dures sévérités de ses restitutions moyenâgeuses aux pâtes tendres dont M. Blanc a consciencieusement pétri la *Bataille de Tolbiac* — rien de Delacroix — et le Franc Clovis incliné sous l'eau sainte du baptême. Quant à M. Hébert, il a peint sur fond d'or un immense *Christ* en robe chocolat, qu'on prendrait pour quelque Mangin — le casque est remplacé par une auréole — en train de débiter des crayons, etc.

Quel assemblage, bon Dieu ! et comment s'y reconnaître? Pauvre Panthéon ! L'État a eu beau graver sur ton frontispice : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*! c'est toujours l'esprit de l'Église qui t'habite. C'est elle qui continue à rehausser tes murs de ses grands hommes, de ses héroïnes à elle. Et ce n'est pas fini. Avec de nouvelles peintures religieuses, nous y verrons bientôt la suite de la *Vie de sainte Geneviève*, exposée en ce moment au Salon du Champ-de-Mars, par M. Puvis de Chavannes. Quant à la *Révolution terrassant la monarchie*, de M. Falguière, au *Monument de Mirabeau*, de M. Injalbert, à celui de *Victor Hugo*, de M. Rodin, on peut croire que ce n'est pas demain que ces œuvres seront mises en place.

Mais voilà un groupe d'étrangers — ils sont bien une trentaine — qui se tiennent rangés au fond du temple, se disposant à visiter la crypte. Je me mêle à la troupe, et, précédés du gardien, nous descendons aux tombeaux.

Notre première visite est pour celui de Victor Hugo, tout de suite, à droite, en entrant. Devant le cercueil du Poète, surmonté de la grande Lyre, entouré de couronnes provenant de ses immortelles funérailles, tous les fronts se découvrent. La palme d'or que vient d'y déposer le Comité de l'Union française de la jeunesse y met son éclat.

Tout à côté, au caveau vide de Rousseau, qui lui fait vis-à-vis, est accrochée une couronne d'immortelles. Des marques de souvenir décorent également les autres mausolées, ceux de Voltaire,

des deux Carnot, de la Tour-d'Auvergne, de Soufflot, de Baudin, etc.

A chaque halte, les explications du gardien se succèdent, monotones et brèves. Elles se bornent à rappeler le nom du personnage, la date de sa naissance et celle de sa mort. Pas de commentaires. Il va vite, il est pressé le gardien.

Il nous fait toutefois former le cercle au centre de la crypte, contre le mur circulaire, et, prenant sa plus belle voix, scandant ses phrases, nous fait admirer l'écho du Panthéon, qui est, en effet, fort clair.

C'est le bouquet. Vingt-cinq marches à remonter et nous sommes rendus à la lumière des vivants.

Et maintenant, puisque les décorations du Panthéon continuent, n'y pourrait-on faire revivre un souvenir à la fois héroïque et touchant, depuis longtemps disparu?

Je veux parler du petit vaisseau, du modèle du *Vengeur*, que, par décret de la Convention, on suspendit, en 1794, à l'entrée du monument, au plafond du portique, comme les marins suspendent des *ex-voto* à la voûte des églises. Le fait se trouve, du reste, consigné dans ce couplet peu connu de la fameuse chanson du *Vengeur* :

Au Panthéon, sublime ouvrage,
Au nom du peuple souverain,
On plaça, gravés sur l'airain,
Tous les noms de son équipage :
Un modèle, moindre en grandeur,
Fut suspendu sous le portique :
Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Vengeur !*

C'est un souvenir qui vaut d'être gardé. — *Charles Frémine.* »

Le Bâtiment, n° 24 juin 1897 :

« On va faire l'essai, au Panthéon, d'un groupe monumental de Falguière, qui sera placé dans le fond du temple, au delà de la coupole, à l'endroit ou se trouvait autrefois l'autel.

Des ouvriers ont déjà commencé à installer de fortes charpentes destinées à servir de socle au monument. Le groupe en plâtre du maître statuaire sera prochainement transporté au Panthéon, dont il complétera provisoirement la décoration.

Le Soleil, n° 15 février 1898 :

« La décoration du Panthéon est en bonne voie d'exécution. M. Antonin Mercié a terminé la maquette de la composition entre-colonnes qui prendra place dans l'ancienne chapelle Sainte-Geneviève : c'est le groupe des généraux de la Révolution, qui se détache en avant d'un obélisque d'où descend une Liberté ailée portant des palmes et des couronnes. M. Dalou prépare un pendant à ce groupe : le groupe des orateurs de la Révolution. »

La Paix, n° 31 octobre 1898 :

« Vers la fin du mois prochain, on pourra voir, au Panthéon, les quatre grands cartons de Puvis de Chavannes représentant, comme on le sait, Sainte Geneviève pendant le siège de Paris.

Au-dessous figureront quatre toiles de moindre importance que l'artiste a laissées suffisamment avancées pour qu'un de ses élèves puisse y donner les dernières touches, sans en dénaturer l'originalité. »

— *Visite des reines de Hollande.*

Le Soleil, n° 19 avril 1898 :

« Les reines de Hollande ont visité de nouveau, hier matin, le Panthéon, où elles ont beaucoup admiré les belles fresques qui décorent le monument ».

— *Anniversaire de l'assassinat du président Carnot.*

Le Soleil, n° 25 juin 1898 :

A l'occasion du quatrième anniversaire de l'assassinat du président Carnot, M. Félix Faure s'est rendu vendredi matin à neuf heures et demie au Panthéon, accompagné du général Hagron, chef de la maison militaire de l'Elysée. A sa descente de voiture, il a été salué par M. Blanc, préfet de police, et M. de Gourlet, inspecteur général des palais nationaux ; puis il est descendu dans la crypte et a été conduit au tombeau du président Carnot, devant lequel il est resté un instant. A dix heures, le président de la république était de retour au palais de l'Elysée.

Les membres de la famille Carnot qui sont actuellement à Paris se sont rendus avant l'arrivée de M. Félix Faure au Panthéon. Mme Carnot, qui se trouve à Presles (Seine-et-Oise), a fait célébrer hier matin une messe privée dans l'église paroissiale.

— *Société de l'histoire de la Révolution française.*

Le Temps, n° 28 mars 1898 :

«...Plusieurs lectures étaient inscrites au programme ; ...une troisième de M. Larroumet, qui raconte avec une extrême originalité comment fut décoré le Panthéon pendant la Révolution. »

Collège de France. — *Son dégagement.*

Le Rappel, n° 10 juin 1897 :

« Le clos Bruneau. — Les dames sans mantel. — Gabrielle et le Béarnais. — L'aqueduc gallo-romain. — On sait que depuis longtemps il est question de l'agrandissement du Collège de France installé dans de déplorables conditions. Ce n'est un mystère pour personne que Claude Bernard est mort d'une affection contractée dans la cour qui lui tenait lieu de laboratoire. Mais cet agrandissement ne peut être fait qu'avec la contribution du gouvernement.

En attendant, l'administration municipale étudie un projet de dégagement du Collège de France par le prolongement de la rue de l'Ecole Polytechnique jusqu'à la rue Saint-Jacques par la rue du Cimetière-Saint-Benoît. La rue de l'Ecole Polytechnique a été ouverte en 1844 à travers les dépendances de l'ancien collège des Grassins, où fut élevé Boileau. Tout ce quartier faisait jadis partie du

..... Clos Bruniau
Où l'on a rôti maint Truliau

dit Guillot ; en effet c'était un des clapiers préférés de la prostitution parisienne. Du temps de Rabelais, nos bons escholiers allaient y faire avec « leurs meschines, chère lie et chaud lit ».

La rue Fourmentel, qui va disparaître, était hantée le soir par de « jolies galloises au corps gent ». Son nom primitif est Froidmantel, souvenir comique des ordonnances du benoît et vertueux roi Saint Louis, qui dépouillait de leur manteau et de leur ceinture les femmes convaincues de ribaudie. Peut-être est-ce une allusion au manteau de Joseph laissé entré les mains de la belle Putiphar ? Dans les rôles de la taille de 1292, nous voyons parmi les habitants de la rue, Lorincète la Clopine et Ysabiau la Brette. La présence de ces brebis errantes n'empêchait pas de très honnêtes bourgeois d'y élire domicile. C'est dans une de ces maisons que Bradel avait sa boutique et y faisait ses merveilleuses reliures.

Bien mieux, noble et honneste dame Gabrielle d'Estrées y avait un hôtel que l'on voit encore. Henri IV allait là, à deux pas de ses ennemis les jésuites, voir sa mie, ô gué ! La belle Gabrielle, dans le contrat de mariage de César de Vendôme, son fils, fait élection de domicile « en son ostel de Froidmantel ». Dans une niche on a juché le buste du Béarnais.

La rue du Cimetière-Saint-Benoît, qui va disparaître, longeait autrefois le cimetière de cette église ; elle s'est appelée d'abord rue Breneuse, ce qui indique son état de salubrité.

Les travaux de démolition mettront à jour les substructions du Puits Certain et de l'aqueduc qui amenait les eaux d'Arcueil au Palais des Thermes et qui longeait la colline où devait s'élever plus tard le Panthéon.

Le Puits Certain, célèbre dans le quartier, avait été creusé par un directeur de Sainte-Barbe ; il est à moitié comblé, une maison de la rue a le mur à cheval sur lui, dont une partie est par suite au-dessous de la cave. Ce puits a donné son nom à une pâtisserie séculière, qui s'est installée dernièrement rue Saint-Jacques.

On retrouvera aussi ces constructions d'aqueduc datant de l'époque gallo-romaine ; on en a déjà déterré certaines parties, ce sont des murailles très épaisses construites en briques très longues, de couleurs variées, reposant sur du mortier. Ces murs une fois polis donnaient l'aspect d'une mosaïque. On retrouvera aussi des tuyaux de plomb et de terre. Il sera nécessaire de faire ces tranchées avec le plus grand soin. — A. C. »

Les Inhumations dans les Églises. — *Le Cimetière de Saint-Etienne-du-Mont.*

Notre cher collègue M. Eug. Toulouze, dans ses études sur *La Montagne Sainte-Geneviève Souterraine* : Ancien quartier Saint-Marcel (Voy., ci-dessus, p. 139-144), a exposé les inconvénients graves qui étaient résultés de la multiplication des sépultures dans l'enceinte même des Églises.

Nous pouvons ajouter aux détails intéressants qu'il a donnés sur cette question le fait suivant :

Dans le grand cimetière de Saint-Etienne-du-Mont se remarquait la tombe de Simon Pietre, médecin renommé, « qui, est-il dit dans son épitaphe, n'ayant fait que du bien aux vivants pendant toute

sa vie, n'a pas voulu leur nuire après sa mort, en faisant déposer son corps dans l'intérieur de l'église » :

Simon Pietre, doctor médicus Parisiensis
Vir pius et probus,
Hic sub die sepeliri voluit,
Ut ne mortuus cuiquam noceret
Qui vivas omnibus profuerat

(Abbé Faudet et de Mas-Latrie, *Notice hist. sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont*, 1840 ; p. 48).

Prévots des Marchands et Echevins de la ville de Paris : *Michel de Lallier.*

MM. F. et L. Lazare (*Dictionnaire adm. et hist. des Rues et Monuments de Paris* : 1855 ; p. 67) ont donné une « Liste chronologique des Prévôts des Marchands et Echevins de la ville de Paris », à laquelle nous empruntons le passage suivant :

« Le 13 février (lisez avril) 1436, les Parisiens secouent le joug des Anglais et ouvrent la porte Saint-Jacques au connétable de Richemond et au comte de Dunois.

Michel de Lallier, maître-changeur et bourgeois de Paris, fut celui qui contribua le plus puissamment à l'expulsion de l'ennemi.

Porté le soir en triomphe à l'Hôtel-de-ville, il fut proclamé Prévôt des Marchands.

Le roi le fit noble par lettres-patentes du 6 mai, et, le 27 juillet, les échevins, conseillers, quartiniers et notables bourgeois, réunis en assemblée générale, confirmèrent, par un vote unanime, l'élection populaire du Prévôt des Marchands.

Le corps municipal fut composé de :

1436-1437. — Sire Michel Lallier.

Jean de Belloy (1436) ; Pierre des Landes (1436) ; Nicolas de Neufville (1436) ; Jean de Grant Rue (1436) ; Simon de Martray (1437) ; Jean Luillier (1437). »

(Voy., ci-dessus, p. 330-342.)

Le diacre Paris. (Voy., ci-dessus, p. 342-3).

Un auteur gai, comme on dirait aujourd'hui, qui signait son livre *Pl. D.* (Pluchon, Peluchon ou Pelluchon-Destouches), dans un recueil de poésies légères, intitulé *Le petit-neveu de Bocace ou Contes nouveaux en vers*, Amsterdam (Montargis), 1787, a donné

(livre IX, conte II), un conte sous ce titre *Le Saint accroché*, que nous croyons devoir reproduire ici :

Une dévote avait d'un janséniste,
Eu le portrait du bienheureux Pâris ;
Près d'elle était un voisin moliniste,
Qui l'apperçut et jetta les hauts cris :
« Eh ! quoi ! chez vous, vous souffrez cette face !
Vous exposez aux yeux sans nul égard
Cet appellant, qui fit, à saint Médard,
Sur son tombeau courir la populace,
Ce favori de la grâce efficace !
Raisonnez mieux et plus tôt que plus tard,
Brûlez Pâris, accrochez saint Ignace ! »

Le quartier Saint Séverin.

L'Echo de Paris, n° 20 avril 1898, article de M. J. K. Huysmans, intitulé : *Le Quartier Saint-Séverin*, dont nous détachons quelques passages :

« .... Ses renseignements (de Guillot, poème du *Dit des rues de Paris*) sont, en somme, succincts et ils seraient insuffisants pour nous donner un aspect du quartier Saint-Séverin, si la Taille de Paris sous Philippe le Bel, éditée en 1837, par M. Géraud, chez Crapelet, ne nous permettait de connaître, par le détail, les maisons, les métiers, les habitants même de chaque rue.

Les noms de ces rues, à peine altérés, figurent encore sous l'émail bleu des plaques. Pourtant, dans cette Taille de Paris, la rue de la Huchette manque, mais nous savons que, tracée sous l'emplacement d'un vignoble appelé le clos Laas, elle existait à cette époque et devait le parrainage de son nom à la marque bien connue d'un bon huchier. Elle était, sur la rive gauche, ce qu'était, sur la rive droite, la rue des Ours, primitivement baptisée du sobriquet de « rue où l'on cuit les oies », le camp achalandé des rôtisseurs. Au dix-septième siècle, elle leur emprunta même son nom, puis elle reprit sa première dénomination, après l'éparpillement dans Paris des tournebroches.

A l'heure actuelle, elle s'ouvre sur le boulevard Saint-Michel, entre un marchand de vins et un café. Assez large dès sa naissance, grossie par l'affluent de la rue de la Harpe qui se jette sur elle en plein flanc, elle va en se rétrécissant, chemine entre une haie débandée de huttes maussades et d'hôtels louches.

Les entrées de ces maisons sont des fissures ; tantôt l'escalier, planté au ras des trottoirs, se perd, en montant avec ses marches d'escabeau, dans un fond de nuit ; tantôt, au contraire, il apparaît au loin, tout au bout d'un couloir de cave, et grimpe, éclairé par un jour sans or, comme passé au travers d'une potion trouble. C'est, en plein midi, le crépuscule ; et ces corridors, dont les pierres pleurent des larmes d'encre, sont précédés, pour la plupart, de portes basses et si étroites que l'on ne sait vraiment quelles personnes spécialement étiques, spécialement naines, peuvent pénétrer dans ces chas d'aiguilles, même en s'effaçant, même en se glissant de profil.

La rue de la Huchette, qui fut autrefois égayée par le fri-fri des lèchefrites, n'est plus aujourd'hui qu'une sente triste ; elle donne naissance à deux ruelles qui la rejoignent à la Seine : l'une, assez longue, sale et tortueuse, la rue Zacharie, est surtout occupée par des meubles de dernier ordre et de bas zings ; elle devait être moins malpropre au moyen âge, alors qu'elle s'appelait Sac-à-Lie, car elle ne possédait qu'une taverne et était surtout habitée par des fourbisseurs de lames de sabres et des marchands d'épées ; l'autre, la rue du Chat-qui-Pêche, est si courte qu'elle semble être une simple fente pratiquée entre deux murs ; elle est est bancroche et humide, noire et déserte, charmante ; malheureusement elle se gâte déjà, près du quai. On l'a élargie sans aucune utilité, puisque personne n'y passe ; elle s'évase à cet endroit entre deux boutiques dont les étalages peuvent au moins évoquer les souvenirs d'un autre temps : à droite, un éditeur de sciences occultes et, à gauche, un bric-à-brac ; mais hélas ! celui-ci vient de céder sa place, il y a quelques jours à peine, aux ingénieurs de la Compagnie d'Orléans, chargés de saccager les derniers débris du Paris d'antan !

Il aurait fallu que cette ruelle eût, à son autre extrémité, au coin de la rue de la Huchette, une échoppe de livres de théologie ou d'images de piété et un marchand de parchemin ou de chasubles, pour la mieux sortir du milieu trop moderne qui l'entoure ; mais ses angles sont occupés par le galetas d'un menuisier et par un mastroquet, dont les vitrines bondées de bouteilles aux goulots engorgés de glandes montrent les stigmates des maux qu'elles contiennent. Elles sont les scrofules de la verrerie, l'anémie des litres ; elles sont en accord avec les alcooliques et les malheureux qu'elles dépriment. Forcément, elles ont succédé aux fioles bien

portantes de jadis, à ces flacons aux cous trapus, aux larges panses, dont les liquides tonifiaient, au lieu de les empoisonner, les gens qui leur demandaient un réconfort.

En face de cette ruelle, au n° 11 de la rue de la Huchette, une boutique aux carreaux dépolis se recule, paraît sur le point de tomber à la renverse ; sa façade est sans gloire, et elle n'est rien moins cependant que celle du café Anglais des indigents, du Cubat des gueux. Si l'on veut y dîner, il faut apporter avec soi son pain, car ce restaurant n'en fournit pas. La salle est grande, avec son fond d'ancienne cour planchéiée couverte d'un toit vitré, en dos d'âne. A droite, près de l'entrée, un étal de boucher, des couperets, un tranchoir et des scies ; à gauche, un comptoir derrière lequel se tiennent la patronne et sa fille. Elles y débitent les plats de luxe, le rosbif, le macaroni, le fromage, les confitures, la marmelade, ou distribuent, sur une soucoupe, une poire avec deux noix ; puis, séparé de leur comptoir par une courte allée qui mène dans une petite pièce, un long fourneau sur lequel un homme répartit le ragoût de mouton, le lapin et le bœuf ; en fait de légumes, des haricots blancs ou rouges, de la purée de pois et des lentilles.

Ce menu est invariable et dans cet établissement le service n'existe pas. L'on doit donc aller chercher, soi-même, son assiette, son couteau, son couvert d'étain et aller faire queue devant le cuisinier, si l'on veut obtenir une portion.

Pêle-mêle, dans la salle enfumée par l'haleine des mets, des gens marchent avec précaution, tenant un bol à la main, puis s'attablent en silence, la casquette écrasée sur la nuque, et mangent avidement, tandis que les camarades, qui ont déjà absorbé l'éponge enflée d'une robuste soupe, campent, d'un air faraud, leurs poings de chaque côté de l'assiette, les pointes de la fourchette et du couteau en l'air.

Dans cette salle, où l'on est si serré, les uns contre les autres, que les tabourets sans dossiers se touchent, l'on ne boit généralement que de l'eau. De rares clients réclament cependant quelquefois un demi-setier de vin, mais alors un garçon vient et, donnant donnant, il ne livre la topette que contre argent.

En somme, dans ce restaurant, la nourriture est simple, mais elle est résolument saine ; deux sous de bouillon, quatre sous de bœuf, les dix centimes de pain que l'on a apportés, pour quarante centi-

mes, l'on mange. Les gens riches et les gourmets peuvent, pour six sous, se réconforter avec du vrai rosbif. Ce n'est plus, en effet, le torchon mol et rose, la carne détrempée dans de l'eau de Seine et séchée sur la tôle d'un four, des grands bouillons ; c'est de la viande juteuse et, qui plus est, de la viande rouge... »

Muséum d'Histoire naturelle. — *Décoration de l'Amphithéâtre.*

Le XIXe siècle, n° 16 mai 1898, article sur *Le Salon* :

« La *Décoration d'une salle du Muséum*, par M. Cormon, m'a retenu toute une après-midi. C'est une œuvre considérable, à la fois savante et récréative, aussi fortement pensée que pittoresquement écrite. Elle occupe une grande salle à part — Société des Artistes français — et se compose d'un plafond et de dix panneaux. L'exposition des esquisses et des cartons, ainsi que de nombreux croquis et dessins, nous fait assister à l'élaboration, à la formation de l'œuvre.

Le plafond figure les races humaines ; à gauche, au premier plan, les races aryennes, les races élues, s'élevant dans une ascension tournante et progressivement lumineuse vers la Grèce, foyer rayonnant de la civilisation antique ; à droite, en haut de la toile, les races sémitiques, et dans le fond, se mouvant et se colorant au jeu de changeants reflets, les races jaunes et noires, les nègres d'Afrique et d'Océanie, les Indiens cuivrés d'Amérique.

Les panneaux racontent les Ages préhistoriques, les développements de l'humanité depuis l'époque, dite quaternaire, où l'homme disputait encore son abri à l'ours des cavernes, jusqu'à l'Age triomphant du fer où, devenu maître de la création, il a domestiqué le cheval, dressé le chien et fait traîner ses chariots par des bœufs au joug accouplés.

M. Cormon est là sur son terrain. Ses goûts et ses travaux l'ont toujours ramené vers cette reconstitution d'un passé mystérieux, qui ne s'éclaire que des seules données géologiques; et son imagination d'artiste, exaltée par l'étude, en a merveilleusement fait revivre et la flore et la faune, les végétaux étranges et les singuliers habitants. C'est toute une évocation.

Les grands mammifères dont on ne connaît que des ossements fossiles, le mégathérium, le machœrodon, le glyptodon lèvent leurs têtes monstrueuses au-dessus des herbes géantes ; le mammouth, au bord des mers de glace, s'avance à la rencontre de l'ours des

cavernes; l'homme primitif, mangeur de chair vive et de fruits sauvages, oppose ses membres grêles, sa maigreur simiesque, au torse puissant et charnu de l'homme de l'Age du bronze, que le pain nourrit, que l'agriculture alimente.

Et puis voilà les Chasseurs nomades au visage tatoué, vêtus de peaux de bêtes; les Pêcheurs pacifiques et leur village lacustre au pied des montagnes; les Potiers artistes et leurs fours allumés dans la plaine; et la tribu Gauloise émigrant à travers les friches désertes, avec ses lourds chariots et leurs attelages de bœufs, le chef en tête, à cheval, précédé de ses chiens, la lance ferrée au poing.

Chacun de ces panneaux forme un tableau complet, original, qui se lirait sans titre et sans légende, détaché de l'ensemble de l'œuvre. Et tous s'y relient cependant, concourent à la faire valoir, à lui donner force et caractère, par de vifs rappels de couleurs, par une même sauvagerie de nature, par des paysages d'un accent généralement sombre et farouche, en harmonie avec les êtres primitifs qui les hantent. Cette *Décoration* place M. Cormon très haut, non seulement dans le groupe des peintres contemporains, mais parmi les maîtres de l'Ecole française. — *Charles Frémine.* »

— *Nouvelles Galéries.*

Le 21 juillet 1898 a eu lieu, sous la présidence de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, l'inauguration des nouvelles galeries du Muséum d'histoire naturelle.

Sainte-Pélagie (La prison de).

L'Eclair, n° 5 mars 1898, dans son compte-rendu de la séance du 4 mars de la Commission du Vieux-Paris :

« Mazas, la Grande-Roquette, Sainte-Pélagie et, un peu plus tard, Saint-Lazare vont disparaître. Il a été décidé que l'on prendrait des photographies et des vues peintes et dessinées de ces prisons, pour en garder le souvenir. Des serrures et des verrous seront détachés et mis à Carnavalet, où l'on transportera également une porte de la Bastille qui est à Sainte-Pélagie. »

— *Le Rappel*, n° du 16 juillet 1898, article intitulé « *Sainte-Pélagie et Clichy* : Notes et souvenirs » :

« Mon ami avait passé familièrement son bras sous le mien, pendant que nous gravissions la côte de la rue de Clichy. Nous venions d'atteindre les maisons modernes situées un peu avant d'arriver à

la place Moncey, à la hauteur de la place Vintimille, lorsqu'il s'arrêta et me dit :

— Vous voyez ces habitations superbes, elles ont été bâties sur l'emplacement qu'occupait, sous Charles X, un fastueux hôtel, l'hôtel Saillard où l'administration des prisons installa, en 1834, la prison pour dettes, si chère aux usuriers, et dont Sainte-Pélagie fut le berceau.

Puis mon ami ayant poussé un soupir, je lui dis :

— Ces parages paraissent éveiller en vous bien des souvenirs ?

— Oui, des souvenirs de famille. Nous avons demeuré pendant longtemps en face de la prison pour dettes, et mon père m'a souvent parlé de l'hôtel Saillard et de quelques-uns des dettiers célèbres de Sainte-Pélagie.

— Des souvenirs sur le vieux Paris disparus sont toujours intéressants. Faites-moi donc, je vous prie, l'aumône de quelques-uns de ces souvenirs.

Voici ce que mon ami me raconta :

La ville de Paris en vendant, vers la fin de l'Empire, à un architecte parisien l'ancien hôtel Saillard, fit une mauvaise affaire, car elle céda pour quatre cent mille francs ce qu'elle avait payé deux millions.

L'acquéreur seul sut tirer son épingle du jeu. Le terrain vaut aujourd'hui huit ou dix fois la valeur du prix d'achat, et le malin architecte a fait bâtir sur les ruines de la prison de Clichy des maisons de rapport importantes.

L'hôtel Saillard était autrefois célèbre à divers titres. C'est à l'hôtel Saillard que fut fondé, après Thermidor, le club des dissidents Jacobins, des contre-révolutionnaires dont les membres les plus marquants, Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, Thibaudeau, etc., devaient connaître la proscription au lendemain de fructidor.

Sous la Restauration, la haute aristocratie française fréquentait l'hôtel Saillard, devenu le rendez-vous des grandes dames de la Cour. La duchesse de Berry affectionnait ces brillantes réunions, ces soirées luxueuses, qui faisaient revivre les souvenirs émouvants du Trianon de Marie-Antoinette.

Ces salons splendides furent convertis en cellules sous Charles X, et l'hôtel Saillard devint une prison !

Lorsqu'après de longues années consacrées à l'aménagement,

tout fut prêt, les prisonniers pour dettes furent transportés de Sainte-Pélagie à l'hôtel Saillard devenu la prison de Clichy.

Sainte-Pélagie, dont tout un quartier fut consacré à la dette, a eu, lorsqu'on rétablit la contrainte par corps en 1794, des prisonniers célèbres, illustres, comme en témoigne le registre d'écrou.

Ainsi, on y lit le nom de M. Martignac, l'ancien ministre de Charles X, qui s'honora de la défense de M. de Polignac, lequel l'avait précipité du pouvoir.

Le nom de M. Ouvrard y figure à côté de ceux de deux pairs de France, de plusieurs généraux et d'une foule d'hommes éminents du premier empire.

Ouvrard, le grand munitionnaire de la république et de l'empire, menait à Sainte-Pélagie un train de prince. A cette époque, il y avait une liberté extraordinaire pour les dettiers. On laissait entrer non seulement les étrangers, mais les « étrangères », avec une extrême complaisance.

Ouvrard était détenu pour une somme de cinq millions.

M. de Villèle, qui connaissait l'immense fortune du prisonnier, l'engagea un jour à payer.

— Qui, moi, payer ? répondit Ouvrard, y pensez-vous ? Mais je gagne ici un million par an.

Un des grands souvenirs de Sainte-Pélagie, c'est l'histoire d'un Américain qui s'appelait James Suran.

Les étrangers étaient alors détenus à perpétuité. Cette mesure fut abolie en 1832.

James Suran fut écroué à la prison pour dettes le 28 juillet 1808, pour une somme de 625. 600 francs, et il n'en sortit qu'aux beaux jours libérateurs de 1830, le 28 juillet, c'est-à-dire à l'anniversaire même de son incarcération.

Il aurait pu payer, car il possédait une fortune de six à sept millions. Mais il prétendait ne devoir que 20.000 francs et il s'obstinait à passer sa vie en prison. A cet égard, il ne voulut jamais entendre la moindre observation. Il déclara bien énergiquement à sa femme et à ses enfants qui voulaient désintéresser ses créanciers que, s'ils payaient, il les déshériterait.

James Suran se mit en cellule spacieuse, qu'il orna avec autant de luxe que de goût. Puis il fit louer un appartement très complet, dans une maison voisine de Sainte-Pélagie. La chambre à coucher

était inoccupée, et là se pavanaient ses maîtresses et ses cuisiniers, souvent même ses amis. Il y avait des écuries, des voitures, enfin la maison était montée sur un pied grandiose.

L'Américain jouissait de son immense fortune mentalement.

Un autre écrou remarquable fut celui du comte de Foscolo, patriarche de Jérusalem, détenu pour une somme de 400.000 francs, qu'il devait à un curé de Paris.

Auguste Dante de Foscolo sortit de prison par une assez bizarre circonstance : l'homme d'affaires qui était chargé de pourvoir à sa nourriture oublia un beau jour qu'il avait un oiseau en cage.

Malgré ce bénéfice de la providence, le patriarche paya son créancier quelques mois après.

L'écrou le plus ancien de Sainte-Pélagie date du 16 floréal an VI, et c'est le citoyen Pierre Noël, marchand de vins, qui étrenna la prison pour dettes, pour une somme principale de 550 livres 10 sols.

Ce premier registre va jusqu'au 17 fructidor an VII. Il a donc fait plus d'une année. En dernier lieu, il fallait deux registres par an.

La femme la plus anciennement arrêtée pour dettes est une dame Guerrier, marchande publique, écrouée le 27 mai 1807, aux Madelonnettes.

Les dettières passèrent à Saint-Lazare le 21 avril 1828, pour être transférées à Clichy en même temps que les hommes, dans la nuit du 3 au 4 janvier 1834.

La prison pour dettes était une belle prison, mais un « anachronisme » comme disait Jules Simon, qui en 1867, demanda que, à l'exemple de la Bastille, la prison de Clichy fût rasée jusqu'à la dernière pierre, vœu qui fut exaucé un an après. — *Amédée Blondeau* ».

Le Rappel, n° 2 août 1898 :

« Les prisonniers de Sainte-Pélagie viennent d'être transférés à la nouvelle prison de Fresnes. Le voyage s'est fait par groupe de cent cinquante prisonniers.

Le transfert s'est achevé hier ».

Travaux exécutés sur les Quais.

Le Soleil, n° 15 août 1898, article sous le titre : « *Notre Paris* » :

« Notre pauvre Paris est-il bouleversé, lacéré, creusé, tailladé, dé-

figuré, méconnaissable, en ce moment ! C'est à n'y pas croire. Quand on se met en peine de percer des rues comme la rue Réaumur, par exemple, cela ne tire pas à conséquence grave ; on fait une percée, on abat des maisons vieilles pour en bâtir de neuves, à la dernière mode, le long de la nouvelle voie, etc., mais cela ne gêne pas beaucoup la circulation et ne dérange personne. Tandis qu'aujourd'hui !...

Non, c'est vraiment épouvantable, et notre Paris n'est pas, pour l'instant, à prendre avec la main. Ce n'est pas une toilette qu'on lui fait, en vue de l'Exposition prochaine ; il n'avait pas besoin de cela. En effet, plus on transforme Paris, plus on l'enlaidit ; c'est à croire que les hommes spéciaux, les spécialistes pour mieux dire, y mettent une sorte d'amour-propre étonnant. Suivez la ligne des quais, depuis la gare d'Orléans jusqu'au pont de la Concorde : partout, des trous. C'est sous terre que les ouvriers travaillent, et le passant stupéfait se demande ce qu'il advient de toute cette terre saturée de microbes que l'on hisse, à pleines cuves, à l'aide de treuils. Tout un monde, depuis de longs jours travaille dans les sous-sols parisiens.

Il paraît que ces travaux gigantesques, bien qu'on les voie très peu, sont nécessités par un nouvel agencement des égouts, et voilà ce qui explique l'invasion des maisons voisines par des légions de rats chassés de leurs domiciles et qui doivent forcément se réfugier quelque part. A cette heure, toute la partie de la rive gauche entre le boulevard Saint-Germain et la Seine en est infestée, et jamais Ratopolis ne fut mieux peuplée. Rive droite, c'est encore la même chose, ou à peu près, et la rue de Rivoli présente l'aspect le plus navrant qu'il soit. Toujours les trous, les treuils et le reste.

Rien à dire ! Il faut qu'il en soit ainsi, pour qu'il y ait une belle gare au quai d'Orsay, et pour que les sifflets des locomotives viennent faire concurrence aux sirènes tonitruantes des remorqueurs. Douce émulation ! Mais, ce n'est pas encore tout, et quand la Compagnie d'Orléans aura sa gare moderne, entre le pont Royal et le pont de Solférino, il faudra songer à autre chose, et le Métropolitain fera son apparition, également souterraine. Ah ! les rats des égouts en ont pour longtemps encore, et les Parisiens aussi !

Ils l'auront, leur Métropolitain, avec son cortège obligé de fièvres de toutes sortes, paludéennes, pernicieuses, etc., l'infecte

boue qui va s'entasser le prochain hiver, d'un bout à l'autre de Paris, avec les voies interdites ou bouchées, tout le cortège accoutumé, en un mot, qui accompagne ces sortes de travaux. Et les vieux Parisiens que nous sommes, à la tête seulement de quelques années d'existence encore, à moins que ces bouleversements de de terre ne les abrègent, nous voilà condamnés à finir de vivre dans ces tas d'ordures, à errer dans les décombres, à veiller sans cesse à ne pas choir dans des trous creusés sous nos pas, et à priser éternellement du camphre phéniqué pour échapper aux surprises imprévues de la fièvre tierce ou de la fièvre quarte.

Et tout cela, pour l'unique plaisir et bénéfice des terrassiers et des ingénieurs ! Et après, quoi ? Eh bien, autre chose qui présentera les mêmes ennuis et les mêmes inconvénients, provoquera les mêmes engouements et les mêmes protestations. Il y eut et il y aura éternellement une moitié du monde créée pour embêter l'autre moitié. Mais, en cela comme en toute autre chose, à Paris le pompon ! Il lui faut toujours être à la tête d'un mouvement, même souterrain. Ah ! oui, parlons-en ! Il est propre pour le moment, *notre Paris ! — Jean de Nivelle* ».

La vieille France.

Le Soleil, n° 24 mars 1898 :

« C'est aujourd'hui que M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, sera reçu à l'Académie française...

Ce culte de la vieille France ne contribue pas peu à rendre sympathique la personne de M. Hanotaux. Si notre ministre des affaires étrangères ne parle pas, il écrit, et il écrit bien, en bon français, et en l'honneur du bon renom de la France, et même de la France d'hier, du temps passé, dont la mission civilisatrice est si oubliée, ou plutôt si méconnue.

M. Hanotaux n'a pas de ces ingratitudes, qui appartiennent surtout aux esprits vulgaires et aux intelligences fermées. Il n'est pas de ceux qui croient à une France née d'hier et s'imaginent qu'un pareil organisme puisse venir au monde en un jour. Et il s'en explique avec une réelle éloquence, en faisant appel aux jeunes gens, à la générosité de leurs idées, à leur appréciation saine et franche, dégagée de tous leurs sentiments égoïstes qui dominent tout et finissent par défigurer les choses les plus simples, et par dénaturer les vérités les mieux établies. Et, ici, j'ai encore grand

plaisir à citer ses propres paroles, dans toute leur brève simplicité :

« Je voudrais, dit-il, que les pages qui vont suivre donnassent envie aux jeunes gens de rechercher, dans les mémoires et les documents anciens, les traits réels de notre douce France, comme on recherche, sur un pastel fané, la physionomie d'une aïeule toujours belle et toujours jeune. Je voudrais qu'ils trouvassent, dans cette étude, des raisons d'aimer leur pays et de l'admirer, c'est-à-dire de le comprendre. Ceux qui le dénigrent et le blessent ne le connaissent pas. Il en est qui vont répétant que tout ce passé, qui fut le nôtre, n'a été qu'une longue erreur, et que la France eût été plus belle si elle eût été différente. Laissons dire. Notre brave pays, en faisant ce qu'il a fait, a suivi sa loi. Il a porté son fardeau ; il a souffert sous le soleil. Mais, en somme, vigoureux, bien proportionné et uni, il a été et il reste un des organismes sociaux les plus parfaits qu'ait connus l'histoire de l'humanité. »

Ceci n'est évidemment pas fait pour plaire à cette nouvelle espèce de Français, presque née d'hier, d'ailleurs, et pour lesquels la tradition historique ne compte pas, où plutôt ressemble à une collection de contes de *Ma mère l'Oie*, et qui renient, par mode ou par besoin de se singulariser, tout un passé séculaire de gloire, de misères et de grandeur... — *Ch. Canivet.* »

Fêtes de Paris : *Cortèges Historiques.*

Le Temps, n° 28 mars 1898, article intitulé : « *A la gloire de Paris* » :

« Le Conseil munipal a voté une subvention de 40,000 francs pour l'exécution du projet que le peintre Rœdel lui avait soumis d'une fête historique qui aurait lieu les 13 et 15 juillet prochains. A cette somme relativement importante sont venus s'ajouter de nombreux témoignages de sympathie, qui font bien augurer du succès de cette entreprise. Hier soir, dans un café de la rue de Rivoli, on s'était réuni sur l'invitation du comité provisoire, pour prendre connaissance de ce projet, entendre les explications qu'en donnerait l'auteur et nommer un comité définitif. M. Rœdel a fait passer sous nos yeux ses cartons enluminés, commentant avec bonne humeur et simplicité les divers tableaux de l'histoire de Paris qu'il a l'intention de promener à travers nos rues. L'artiste a égratigné la mascarade du bœuf gras et la cavalcade des lavoirs, qu'il juge indigne de la capitale. Il a rêvé quelque chose de grand et de beau, en harmonie avec le cadre, et, puisque dans les villes de province comme Lille, Roubaix, Auxerre et Nice, on donne à l'admiration des foules des cavalcades très riches et très artistiques, qui réussissent fort bien, qui amènent des environs et même de très loin des milliers de curieux, il est impossible d'admettre qu'un effort semblable n'obtienne pas à Paris un égal crédit. A Lille, a fait observer le président de cette réunion, direc-

teur de théâtre, qui rêve, lui aussi, de célébrer « la gloire de Paris », des fêtes grandioses, le cortège historique d'il y a quelques années coûta 1, 500,000 francs ; les fils de famille y prirent part et plusieurs mêmes dépensèrent pour s'habiller et s'équiper de six à quinze mille francs. Cet exemple pourrait être suivi à Paris par les fils de riches négociants et le spectacle y gagnerait, du fait de leur participation, en éclat. La réunion, cela va sans dire, a fort goûté ces espérances, et la presse parisienne, qui est tout entière, sans distinction d'opinions, conviée à faire partie du comité de patronage, a été invitée à propager cette idée.

Voici maintenant comment sera conçu le cortège historique auquel la Ville a accordé sa protection et ses faveurs :

En tête viendra un symbole de la France, jeune femme drapée aux couleurs nationales et montant un superbe cheval. Les primitifs habitants de Lutèce, pêcheurs, chasseurs, etc., lui font escorte.

Deuxième tableau : L'invasion romaine. Jules César, à cheval, le front ceint de laurier ; des soldats le suivent, portant des trophées. L'empereur Julien et une suite brillante. Un char représentant le palais des Thermes en ruines et l'hôtel de Cluny.

Troisième tableau : L'invasion des Francs. Clovis, bande de Francs. L'invasion des Huns. Bande de Huns montés sur leurs petits chevaux entourant le char de Geneviève, patronne de la Cité.

Quatrième tableau : Les rois fainéants (char). L'escorte des rois fainéants faite de cavaliers.

Cinquième tableau : L'invasion des Normands (char). Eudes et l'évêque Gozlin, défenseurs de la Cité. Philippe-Auguste. La première enceinte de Paris ; escorte du roi, peuple, etc.

Sixième tableau : Saint Louis. Char de la Sainte-Chapelle ; escorte du roi ; Etienne Marcel ; Parisiens, échevins, marchands armés, etc.

Septième tableau : Jeanne d'Arc devant la porte Saint-Honoré ; chevaliers, soldats. Louis XI, qui aima Paris et en fut aimé ; son escorte. Un char figurant la première imprimerie installée à Paris ; presse ; génie de la Liberté par le livre.

Huitième tableau : François Ier et ses gardes. La fontaine des Innocents (char), avec, aux angles : Jean Goujon, Germain Pilon, Pierre Lescot et Philibert Delorme.

Neuvième tableau : Le duc de Guise à la journée des Barricades ; soldats, peuple, moines armés (petit char). L'entrée de Henri IV à Paris, avec la foule bariolée de soldats et de peuple.

Dixième Tableau : Turenne contre Condé ; épisode de la Fronde ; soldats, peuple, canons véritables. Un char à la gloire d'un Parisien : la gloire couronne Molière entouré de ses héros.

Onzième tableau : Le duc de Beaufort, roi des Halles (escorte de marchandes).

Douzième tableau : Grand char, aux peintres et aux graveurs du dix-huitième

siècle (Boulle, Lawrence, Debucourt, Baudoin, Watteau, Chardin, Boucher, etc).

Treizième tableau : La Liberté (petit char). Gardes françaises, peuple, etc., escorte. Un second char : les ruines de la Bastille ; sous une treille on danse, avec la fameuse inscription : *Ici l'on danse.*

Quartorzième tableau : La fête de la Fédération (char moyen). L'autel du Champ de Mars. Autour du char, des groupes de délégués de toutes les provinces.

Quinzième tableau : Les enrôlements volontaires. La patrie en danger. Les modes du Directoire : incroyables et merveilleuses. Bonaparte au retour d'Italie. Brillante escorte au jeune guerrier.

Seizième tableau : Moncey. Défense de la barrière de Clichy. Soldats parisiens. Chateaubriand rêve le front dans sa main, tandis que Mme de Staël, lui faisant vis-à-vis, joue de la harpe ; escortes de romantiques (petit char).

Dix-septième tableau : 1830. Les trois Glorieuses. Peuple, soldats, étudiants, canons (petit char). La République de 1848 (petit char) avec des gardes nationaux.

Dix-huitième tableau : La descente de la Courtille. Un vieux fiacre, attelé d'un vieux cheval, conduit par Pierrot masqué ; des masques dansent derrière.

Dix-neuvième tableau : 1870. La défense de Paris. Henri Regnault, mobiles, marins (char moyen). Le siège. Voiture des quatre saisons renfermant des spécimens de la nourriture à laquelle furent astreints les assiégés.

Vingtième tableau : La Paix armée. Petit char autour duquel marcheront des soldats de toutes armes.

Vingt-et-unième tableau : Aux gloires du siècle (char). Apothéose de Victor Hugo. Autour de lui Pasteur, Lamartine, Ingres, Balzac. La corporation des charpentiers, la seule existante avec ses coutumes anciennes ; des ouvriers portant sur leurs épaules le chef-d'œuvre.

Et pour clore ce cortège : Les armes de Paris. Héraut d'armes portant l'écusson. Détail de l'écusson : la banderole, sur laquelle est gravée la phrase : *Fluctuat non mergitur,* sera portée par des ouvriers et soldats. Le vaisseau (petit char). Les fleurs de lis. 17 jeunes femmes à cheval vêtues de robes fleurdelisées. La couronne murale, sur laquelle veille une sentinelle (petit char).

Voilà quelles sont les grandes lignes du projet de M. Rœdel. Mais l'artiste nous a assuré que ce n'était pas tout et que, si les souscriptions des grandes compagnies de chemins de fer, des négociants, des pouvoirs publics le permettaient, il réservait encore quelques surprises aux Parisiens, qu'il espère charmer ».

Le Soleil, n° 23 mars 1898, sous le titre : « *Fêtes populaires et artistiques de la ville de Paris* » :

« Hier, à l'Hotel de Ville, nos édiles, réunis dans leurs commissions, ont voté une somme de 20.000 francs au Comité chargé d'organiser le cortège « A la gloire de Paris », du peintre Rœdel pour le 14 Juillet.

Ils avaient préalablement arrêté le principe des fêtes, à la fois populaires et artistiques, en adoptant les conclusions du rapport de M. Fournière, ainsi conçues :

« A des époques déterminées, et tout au moins le 14 juillet, il sera organisé, par les soins de la municipalité, des défilés, cortèges ou fêtes populaires, comportant un enseignement scientifique, historique ou philosophique, et qui soient des manifestations d'art ».

Il est donc certain que nous aurons de belles fêtes à Paris, et ce à brève échéance, très probablement aux 13, 14 et 15 juillet 1898. Les membres du commerce parisien s'en réjouissent déjà à l'avance. »

— *Le Soleil*, n° 4 avril 1898, sous le titre « *A la gloire de Paris* », a publié un article, dont nous détachons le passage suivant :

« ... M. Rœdel, artiste peintre, initiateur du projet, estime que l'on ne doit pas se battre sur l'idée de patrie. Tout le monde doit être d'accord à ce sujet. Au surplus, les gloires de Paris sont assez grandes et assez belles pour donner satisfaction à toutes les opinions. Si l'on peut restituer de belles Fêtes en évoquant l'époque de la Révolution et ses prétentions à l'art grec, quels défilés incomparables ne peut-on organiser avec l'art gothique du moyen-âge, le règne de saint Louis et les croisades, Louis XI et les étudiants, Bonaparte, etc. !

En un mot, il s'agit de découper l'histoire de Paris en tranches, et pas d'autre chose ; tout cela au point de vue artistique. D'ailleurs les cortèges rêvés par M. Rœdel ne seront pas seulement historiques, mais encore symboliques et allégoriques, sans être toutefois décadents.

Pour obtenir ce résultat, M. Rœdel a l'intention de sortir des sentiers battus et de s'affranchir des méthodes habituelles.

Attendons-le à l'œuvre, en lui prêtant un concours que mérite son zèle et que réclame le commerce parisien. Dans cet ordre d'idées, l'artiste qui a pris en main l'organisation de ces belles Fêtes à la gloire de Paris fait appel à la jeunesse parisienne qui possède les dons de la fortune. Partout dans les départements, nous voyons les grandes villes s'appuyer sur les citoyens riches pour les fêtes publiques. A Douai, pour le cortège de Gayant, à Poitiers, lors des fêtes de Jeanne d'Arc, à Lille, etc., on voit de jeunes bourgeois débourser de leur poche jusqu'à quinze mille francs pour s'équiper.

On juge par là de quel secours serait l'intervention active de la jeunesse parisienne pour M. Rœdel. D'autant plus qu'en agissant ainsi, les jeunes Parisiens

ne feraient que se conformer à l'usage général. Paris seul n'a pas de Fête patronale.

Enfin, un résultat qui n'est pas à dédaigner est le suivant : en organisant, de façon périodique, des cortèges somptueux dans le genre de celui que rêve M. Rœdel, on habituera le peuple aux choses riches et l'on développera ses goûts artistiques. Cela est tellement vrai, que déjà des commerçants s'adressent à M. Rœdel pour lui demander des conseils sur la façon d'organiser et de décorer leurs bals de quartier. Avant le bruit fait autour de la grande Fête populaire projetée, nous n'avions jamais vu cela.

En acceptant la lourde responsabilité de nous sortir des mascarades habituelles et de nous présenter l'histoire de Paris en un poème parfaitement tenu, le peintre montmartrois a fait montre d'une certaine crânerie. Au surplus, ce grand beau garçon, à l'œil clair où l'intelligence s'allie à la rêverie, et dont le visage, coupé par une moustache nette, est assez semblable à celui d'un de ces soldats moyenâgeux qu'il rêve de ressusciter, mérite de réussir. — *H. Grenet* ».

Association générale des Étudiants.

Le Soleil, n° 24 février 1898 :

« L'Association générale des Étudiants a reçu, le 23 février, rue des Écoles, une délégation de l'Estudiantina de Barcelone. Une fête intime, organisée à la salle d'Arras, a réuni les étudiants des deux pays. Les artistes des principaux théâtres et concerts de Paris y prêtaient leur concours. »

Les Étudiants. — *Cavalcade.*

Le Soleil, 19 février 1898, sous le titre : « *La Cavalcade des Étudiants* » :

« Les étudiants ont décidé de prendre part à la cavalcade de la Mi-Carême et déjà ils s'occupent d'organiser leur Comité. Le nombre des délégués chargés de constituer ce Comité est ainsi fixé : la Faculté de Droit aura quatre délégués, celle de médecine, trois, celles des sciences et des lettres, deux. L'École de pharmacie et les autres grandes écoles, deux.

L'élection de ces délégués doit être terminée mardi. Le soir de ce jour, à neuf heures, ils se réuniront dans un salon du café Voltaire, place de l'Odéon, et se constitueront immédiatement en Comité d'organisation.

La première question examinée, et la plus importante, sera celle-ci ; les étudiants constitueront-ils à eux seuls une cavalcade ou bien, comme les années passées, se joindront-ils aux marchés et aux lavoirs ? L'an dernier, des difficultés s'étaient élevées au sujet

des subventions, de l'itinéraire, des haltes, etc., entre les propriétaires des marchés et lavoirs et les étudiants. Ceux-ci en avaient été fort gênés, et il sembla décidé, dans le Comité de 1897, que les étudiants feraient tous leurs efforts, cette année, pour avoir leur cavalcade à eux seuls. Cette question sera très probablement réglée dès mardi soir. »

La Fête des Fous et de l'Ane.

Le Journal, n° du 30 mai 1898 :

« Le Quartier latin était, hier, en joie : c'était la première journée de la Fête des Fous et de l'Ane.

Dès dix heures du matin, jeunes gens et jeunes filles traversaient le boulevard Saint-Michel dans les costumes les plus imprévus, et se dirigeaient vers le lieu du rendez-vous, à l'extrémité du Luxembourg.

C'est à midi que s'est mis en marche le cortège du Pape des fous et de l'Ane.

La composition de ce cortège, l'ordre et le costume des figurants reproduisent exactement la procession du Pape des fous et de l'Ane au quinzième siècle. Il a défilé ainsi qu'il suit :

1° La Prévôté : les trompettes, le prévôt, ses officiers, les archers ;

2° Les Fous : les diacres, les fous, le Pape des fous, son aumônier, les théologiens, la femme sur l'âne, les prophètes, Virgile, la Sibylle ;

3° L'Université : massiers, recteurs, procureurs, chanceliers, basochiens, Gringoire, les escholiers, les apothicaires ;

4° Les Truands, la cour des Miracles : ménestrels, truands, roi d'Argot, duc d'Égypte, l'empereur de Galilée, le roi des ribauds, ribaudes, la Esmeralda, bohémiens et bohémiennes, cour des Miracles.

Partant de la salle du bal Bullier, le cortège a parcouru les principales rues de la rive gauche dans l'ordre suivant :

Boulevard Saint-Michel, boulevard Saint-Germain, rue de Rennes, place de Rennes, boulevard Montparnasse, boulevard de Port-Royal, avenue des Gobelins, rue Monge, boulevard Saint-Germain, rue des Bernardins, rue des Ecoles, boulevard Saint-Michel, boulevard Saint-Germain, place Maubert, rue Lagrange, les quais, place Saint-Michel, boulevard Saint-Michel, rue Soufflot.

Inutile de dire que, sur tout le parcours, la foule était très amusée et applaudissait vigoureusement.

Le Pape des fous a obtenu surtout un grand succès d'hilarité.

A trois heures, le cortège a fait une entrée triomphale à la kermesse, installée sur la place du Panthéon.

C'est la partie la plus grouillante de la fête, celle où les décorateurs ont montré le plus d'ingéniosité.

Une porte gothique surmontée d'une énorme tête grimaçante commande l'entrée de la kermesse qui s'étend jusqu'à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Maints divertissements s'offrent à la foule : théâtre de magie noire, tir à l'arbalète, cabaret des noctambules, enfin deux tréteaux où vont être représentées deux farces désopilantes : celle de *Maître Mimin* et celle de la *Tarte et du Pâté*...

C'est au centre de cette pittoresque reconstitution que s'est faite, à quatre heures, la dislocation du cortège de l'âne et des fous.

Passons maintenant à la seconde partie de la fête.

Au lieu dit : place de la Sorbonne, devant la maussade église qui abrite le mausolée de Richelieu, se dresse un théâtre à ciel ouvert, une primitive construction, dont les ais frémissent sous le vent. Face à la scène, une estrade en gradins donne asile à un public riant, tapageur et bon enfant, où les femmes sont en majorité. C'est ici que s'est porté le gros effort du Comité d'organisation, qui tente de nous y rendre avec quelque littérature un échantillon, peut-être comique, de la langue française du théâtre au XIIe siècle : le *Mystère d'Adam*. C'est en 1854 que fut publiée pour la première fois, cette œuvre, curieuse pour la façon dont elle est traitée et par les nombreux détails de mise en scène qui l'accompagnent, et qu'indiquent non seulement les décors, les costumes et les accessoires, mais aussi les intentions des différents rôles.

Ce n'est à proprement parler que le prologue que l'on nous a joué hier. La composition primitive comportait quatre parties. C'était d'abord l'histoire de la Pomme et du Serpent et l'expulsion d'Adam du Paradis, puis le meurtre d'Abel. Enfin, la troisième partie, qui ne se liait en rien aux deux autres, était une procession des prophètes qui prédisent l'avénement de Jésus-Christ.

La pièce clôturait sur un interminable sermon de Nabuchodonosor.

C'est donc le prologue seul que M. de Lannoy a adroitement adapté sur les textes anciens, et mis à la scène en suivant autant que possible les indications inscrites au premier feuillet du drame d'*Adam*.

Le Paradis fut figuré à gauche de l'estrade par un praticable, que l'auteur désirait voir entouré de courtines de soie (?). Ce luxe a été négligé.

Un peu plus loin que le Paradis, deux ou trois brouettées de terre figurent le jardin où, après leur faute, nos premiers parents vont jardiner, semer le blé ! Il y a aussi l'arbre du Bien et du Mal, au milieu du Paradis, puis d'autres végétations et arbustes avec leurs fruits.

Les indications de costumes ont été aussi scrupuleusement respectées. Dieu porte naturellement une longue barbe et une dalmatique blanches. Après la faute d'Adam et d'Ève, le Père Eternel, pour marquer son mécontentement, a remplacé la dalmatique par une étole : Ève porte un peplum blanc et Anam une tunique rouge !

Après que les deux complices ont croqué la pomme apparaît un ange armé que Dieu place en sentinelle à la porte du Paradis. C'est là qu'Adam et Ève commencent à bêcher leur petit jardin. Pendant qu'ils se reposent de leur premier labeur, le diable et les diablotins viennent planter des épines et des ronces dans leur sillon. Quand ils veulent reprendre le travail, ils poussent des cris de désespoir, se disputent quelque peu ; mais alors Satan et ses diablotins les enchaînent et les emmènent vers l'Enfer, d'où s'échappe une nauséabonde fumée.

Ce drame liturgique est un document précieux dans l'histoire du théâtre; on y découvre déjà les premières préoccupations de mise en scène. L'Église veut parler aux gens; non contente d'exhiber des soieries et des toiles, de tailler des robes et des étoles, elle habille les démons, fabrique des armes, des fleurs, et la musique des orgues accompagne ces saintes exhibitions, faites plus pour divertir qu'édifier les fidèles. Aux deux siècles suivants, l'art du machiniste achèvera la transformation en inventant les trappes pour faire entrer ou sortir les personnages, des *vols* pour les conduire du ciel à la terre.

Le *Mystère d'Adam*, représenté avec toute la naïveté voulue, a été écouté avec la plus scrupuleuse attention par un public qui semblait aussi redevenu naïf, d'une naïveté que nous n'osions plus espérer. Les interprètes : Mlle Nau, MM. de Max, Monteux, Ferval et Malaise, se sont fait applaudir, en restant sagement dans cette note de puérilité.

Le compositeur, M. Albert Radoux, a écrit, pour le *Mystère d'Adam*, quelques pages de plain-chant d'une très heureuse harmonie.

On avait joué auparavant la *Farce du Cuvier*, dans l'amusante

adaptation des frères Adenis, gaiement enlevée par de joyeux interprètes... — *Montville* ».

Le Soleil, n° 30 mai 1898, sous le titre : « *Au Quartier Latin* » :

Le joyeux Quartier latin était, hier, tout en fête. Dès dix heures, on voyait circuler un peu partout sur la rive gauche, remontant vers le bal Bullier, des jeunes gens des deux sexes vêtus des costumes les plus curieux et les plus imprévus. Ces travestissements n'avaient rien de commun avec ceux du Carnaval et de la Mi-Carême. L'actualité était tout à fait mise de côté. Ce n'étaient que basochiens, escholiers, bohémiens et bohémiennes, ribaudes et ribauds. Aimez-vous le moyen-âge ? On en avait mis partout. Non, certes, que la reproduction de ces antiques vêtements fût d'une exactitude impeccable ! Mais le temps avait pressé les organisateurs et, dernière raison, l'argent avait un peu manqué.

Mais la jeunesse, qui se groupait de minute en minute le long des grilles de la station de Port-Royal, était d'humeur si joyeuse, elle était si excitée par le grand air, par les lazzis des étudiants, par les rires incessants des femmes, et aussi par le soleil qui chauffait toutes les têtes, qu'on oubliait, certes, d'examiner l'exactitude des vêtements et des accessoires, pour se laisser aller à cette gaieté et au rire.

Un peu avant midi, arrivent la Vierge et son âne, la Papesse, au long manteau qui rappelle celui des nounous du jardin voisin et n'est en rien évocateur du siège de saint Pierre, et des archers à la cotte de maille, et des trompettes vêtus à la mode de la cour de Charlemagne, et les truands, amis fidèles de Villon.

Il y a du retard : les organisateurs vont, viennent, s'essoufflent. Le soleil se cache derrière un nuage, et sa disparition jette une ombre sur tous ces jeunes visages. Il reparaît et l'on est prêt. On part dans un tumulte plein de rires, au milieu de la foule bonne enfant. Voici, selon le rite, des gardiens de la paix qui ouvrent le cortège, puis les sonneurs de trompe de la prévôté, les archers du guet et les divers groupes que nous avons déjà énumérés ici même.

Le cortège descend le boulevard Saint-Michel, accueilli devant les cafés par les applaudissements, tourne à gauche sur le boulevard Saint-Germain, remonte, par la rue de Rennes, vers la gare Montparnasse.

Vers trois heures, il arrive place de la Sorbonne et les représentations théâtrales commencent.

Le public, qui est nombreux sur les gradins de bois du théâtre des Mystères, fait un succès de bon aloi aux acteurs du *Mystère d'Adam*, MM. de Max, Ferval et Monteux, et de la « Farce du Cuvier » jouée avec brio par Mmes Baugèle et Boutyli.

La kermesse n'obtient pas un moindre succès » (1).

Asile pour vieillards (rue Saint-Jacques, n° 277).

Le Soleil, 30 août 1898 :

« Les Petites Sœurs des Pauvres ont fait construire, dans leur asile pour vieillards, une nouvelle Chapelle, simple, mais assez spacieuse, que Mgr Richard, archevêque de Paris, a tenu à bénir lui-même, lundi matin (29 août).

... Les vieillards des deux sexes que la maladie ne cloue pas dans le lit, assistaient à la cérémonie, ainsi que la Communauté des Sœurs.

Mgr Richard a prononcé quelques paroles pour féliciter les Petites Sœurs des Pauvres de leur dévouement, puis on a procédé à la bénédiction de l'édifice ».

ETHNOGRAPHIE : Un Musée de poupées.

Le Petit Journal, n° 31 août 1898 :

« Rue Gay-Lussac, 41, ceux que n'effraient pas les mots : « Musée pédagogique », inscrits sur la grille d'entrée, peuvent visiter le jeudi, dans l'après-midi, une collection instructive autant qu'intéressante que Mlle Kœnig, inspectrice générale de l'enseignement, augmente et complète sans cesse.

Le Musée des Poupées, tel est le titre donné à cette collection, et c'est bien, en effet, un musée, le plus coquet, le plus gracieux

(1) *La première Fête des fous.* — Sens est la première ville où fut célébrée, au treizième siècle, la Fête des Fous. C'était, au début, une procession — un peu tumultueuse, il est vrai — à laquelle le bas clergé et le peuple prenaient part avec la plus vive ardeur. Mais des abus s'introduisirent dans ces fêtes, qui dégénèrent peu à peu en extravagances.

Ainsi le préchantre des Fous devait recevoir sur le dos, à l'heure des vêpres, une aspersion de trois seaux d'eau : ce jour là était le 12 janvier !

Les vicaires de la cathédrale de Sens érigeaient un théâtre sur la place Saint-Étienne, et y jouaient des mystères, qu'ils assaisonnaient de farces et de scènes bizarres. Ils faisaient la barbe à leur préchantre et à d'autres gens de bonne volonté.

Il fallut les événements de la Réforme pour amener la suppression définitive de cette fête, que le progrès des mœurs faisait trouver chaque jour plus étrange, et dont les étudiants de Paris ont eu l'idée de nous donner une amusante parodie.

qui soit. Il y a là, dans de hautes vitrines, quantité de poupées portant les costumes des anciennes provinces françaises.

A côté de la Picarde du siècle dernier, coiffée du joli bonnet de dentelles, se voit la paysanne endimanchée de la Marne et de la fin du dix-huitième siècle, puis la Bressanne, avec son curieux chapeau surmonté d'une sorte de toit. Plus loin, c'est le paysan et la paysanne des environs de Pau, la Normande de Rolleville, à la cornette richement ornée, la bourgeoise toulousaine, l'Albigeoise de 1830, gracieuse sous son large chapeau de paille.

Et toutes les provinces, tous les départements sont représentés par leurs costumes originaux, d'une scrupuleuse exactitude. La Bretagne occupe une large place; et cette exposition est particulièrement intéressante.

La mariée de Douarnenez, la riche Plougastelle à la jupe plissée ornée de larges rubans, côtoient le couple rennais, la Quimpéroise cossue, la fermière de Guingamp portant à la main un parapluie confortable, et la jolie petite mariée de Saint-Marc, près de Brest.

Enfin, les costumes de quelques autres poupées ont un intérêt purement historique, car ils sont la reproduction de la somptueuse robe de novice de la comtesse de Vermandois, abbesse de Beaumont-lès-Tours, de celle de Louise de Lorraine, femme de Henri III, de Marie-Antoinette, d'après le tableau de Vigée-Lebrun.

Depuis peu, le musée de Mlle Kœnig s'est enrichi de collections coloniales et étrangères, et l'on voit, mises en relief par nos pittoresques poupées provinciales, les costumes riches et légers des femmes d'Alger, de Miliana, d'Oran, de Syrie, d'Égyte, et ceux des figurines bohêmes, écossaises; de la Galloise au chapeau bizarre, de la Suédoise et les accoutrements amusants de la paysanne danoise. Citons encore pour terminer, car l'énumération complète serait trop longue: la fiancée à grande coiffe blanche de Christiania, une communiante et une écolière de Pondichéry, les atours pimpants des femmes de Florence, de Venise et de Naples.

L'initiative de Mlle Kœnig a donné naissance à une exposition internationale organisée à Neuwied par la reine de Roumanie. Trois mille cinq cents poupées portant les costumes les plus divers ont été rassemblées.

Le musée de la rue Gay-Lussac, qui se trouve imité si loin de nous, est, en résumé, un but tout indiqué de visite pour nos éco-

lières en vacances. Elles s'y amuseront et leurs mamans n'y prendront pas moins de plaisir qu'elles.

Nominations, Distinctions honorifiques, etc.

Commission municipale du Vieux Paris. — Par arrêté de M. le Préfet de la Seine, constitutif de la Commission municipale du Vieux Paris, en date du 18 décembre 1897, notre honoré Président M. Jules Périn a été nommé membre de cette Commission. (Voy., ci-dessus, p. 46-47, la composition de la Commission municipale du Vieux Paris).

— Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 22 janvier 1898 (*Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique*, n° 1306, p. 377), notre cher Secrétaire général M. Charles Magne a été nommé Officier d'Académie.

Nous avons vu avec un vif plaisir reconnaître les réels services rendus à l'Archéologie parisienne par notre dévoué collègue. — *J. P.*

— Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 22 janvier 1898, est également nommé officier d'Académie :

« M. Morel (Benjamin-Auguste-François), avocat, membre du Comité de patronage de la Société *La Montagne Sainte-Geneviève* ». (*Journal Officiel*, n° 17 février 1898).

— Le Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel a procédé aujourd'hui à la nomination des secrétaires de la Conférence du stage, pour l'année judiciaire 1898-1899.

MM. Frédéric Clément et José Théry, premier et second secrétaires sortants, sont chargés de prononcer, à la rentrée de la Conférence, le discours d'usage. Le sujet du premier discours est : *Éloge de Léon Gambetta* ; celui du second discours : *Le Procès de François Villon.*

Le prix Laval est décerné à M. Paul Boncour ; le prix Cartier à M. Pierre Cléry ; et le prix Paillet est partagé entre MM. Théry, Labrousse et Buteau (*Gaz. Tribun.*, 13 juillet 1898).

Nous félicitons M. José Théry (secrétaire, pour le Quartier du Val-de-Grâce, de notre Comité d'Études), de son double succès. — *J.P.*

Décès. — *La Montagne Sainte Geneviève* a fait une perte qui lui a été très sensible en la personne de l'un de ses membres, M. Charles Garnier, membre de l'Institut, vice-président honoraire du Conseil des Bâtiments civils, Président honoraire de la Société des Architectes Français, ancien Vice-Président de la Société des Artistes

Français, Grand Officier de la Légion d'honneur, décédé le 3 août 1898, en son domicile, boulevard Saint-Germain, n° 90, à l'âge de 72 ans.

Son fils, M. Christian Garnier, devait suivre son père dans la tombe quelques mois après.

Un collectionneur d'affiches. — M. Jean-Baptiste Lépine, né à Lyon en 1822, architecte, membre de la Commission d'hygiène du Ve Arrondissement, demeurant au n° 22 de la rue de la Harpe, décédé le 11 août 1897, âgé de 76 ans, avait formé, depuis 1870 surtout, une Collection, aussi nombreuse que variée d'affiches. (Voy. *Le Livre*, n° 59, du 10 novembre 1884.)

Par suite de son décès, cette collection de 60.000 affiches relatives à l'Histoire de Paris et des Provinces depuis Henri IV jusqu'à nos jours, a été dispersée au feu des enchères, le 31 mai 1898.

Le Catalogue, dressé par M. Louis Bihn, décrivait des Arrêts, Édits, Ordonnances, d'une rareté égale à leur curiosité; des placards provenant de nos anciennes provinces; d'autres relatifs à la Noblesse, au Clergé, à l'Emigration, aux Mœurs, aux Arts et Métiers, à l'Armée, etc. — Puis venaient d'introuvables affiches de la Révolution, de l'Empire, de 1848 et de 1870-71; des brochures, pamphlets, canards, caricatures d'un réel intérêt historique, et enfin des affiches de Chéret, Willette, Bac, Lautrec, Rœdel, Grasset, etc., etc.

SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES D'ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE PARIS. — Le Musée du Vieux-Montmartre.

Le Journal, n° 23 mars 1898 :

« Le Musée Carnavalet n'à qu'à bien se tenir !

Voici que Montmartre installe, dans la mairie du XVIIIe arrondissement, un Musée historique, où seront groupés les documents et pièces rappelant le passé de ce glorieux quartier, le cerveau de Paris, comme l'appelle M. Cocherie — pas le ministre — mais le directeur forain de ce nom.

Aux vestiges antiques, tels que chapiteaux de l'ancien temple de Mars, tombeaux carlovingiens, vieilles affiches de la commune de Montmartre, s'adjoindront des fac-similés d'ex-voto de la basilique du Sacré-Cœur et des chansons de la « Savoyarde », l'ancien télégraphe aérien de l'église du Calvaire, sans oublier une salade des

affiches et programmes des cabarets artistiques éclos depuis près de vingt ans.

Très éclectique et surtout fort pittoresque, le Musée de la Butte !

Le Petit Parisien, n° 1 juin 1897 :

« ... La Société du Vieux-Montmartre a jeté les yeux sur le chateau qui accompagne l'ancien parc du baron Léon Michel de Trétaigne, dit la maison de la Boule d'or, « cette habitation se prêtant merveilleusement à l'installation de son Musée, mal à l'aise dans la salle de Mairie, où il a reçu un provisoire accueil...

Montmartre aurait ainsi son Carnavalet, son petit Cluny, un musée fort coquet dans sa ceinture de belle végétation...

Les dessins et peintures relatifs au Vieux-Montmartre seront fort nombreux dans le Musée. Les monuments au nord de Paris, qui tombent sous le pic des démolisseurs, laissent ainsi des souvenirs certains fixant la silhouette de ce que fut jadis la célèbre colline.

Des tombeaux mérovingiens trouvés dans les fouilles opérées place du Tertre, des chapiteaux romains découverts lorsqu'on construisit le réservoir, des plaques d'anciennes rues, des enseignes, la plaque de l'inauguration de la vieille Mairie datant de 1836, des fragments du télégraphe aérien de Chappe, qui dominait autrefois le chœur de l'église Saint-Pierre, et qui fut démoli en 1866, prendront également place dans le Musée.

On y verra encore la collection de tous les insignes des Sociétés de Montmartre. Il y en a plus de cinquante, parmi lesquels ceux de la Compagnie d'Archers, qui existe encore et qui fut fondée en 1748. Les archers de Montmartre portaient autrefois un uniforme bleu avec des revers rouges. Ils s'assemblaient pour tirer de l'arc et pour assister en corps aux cérémonies, avec leurs tambours et leurs insignes. L'abbesse de Montmartre donnait quelquefois des prix aux archers les plus adroits. Les archers de Montmartre se signalèrent, en 1789, par leur dévouement en prêtant leur concours à la garde nationale.

... Son Musée est non seulement appelé à rendre d'utiles services à l'Histoire, mais il fait apprécier cette Histoire par les habitants. C'est un résultat excellent. Les vestiges des âges disparus doublent ainsi d'intérêt. La population s'attache davantage à un sol qui a été témoin d'événements évoqués. Pour aimer son pays,

ne faut-il pas connaître son passé ? C'est donc de la bonne centralisation que nous fait le Vieux-Montmartre. Il faut l'aider et encourager ses efforts ... — *Pontarmé* ».

REVUE DE LA PRESSE

LES SOCIÉTÉS HISTORIQUES D'ARRONDISSEMENTS DE PARIS

L'Architecture, n° 29 octobre 1898, p. 392, sous le titre « *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* » :

Il existe à Paris plusieurs Sociétés, qui se sont donné la mission d'étudier jusque dans le moindre détail archéologique, artistique ou historique une part déterminée du sol parisien..... La rive gauche n'en possède une qu'à dater de 1895. Mais cette dernière paraît de beaucoup la plus active, la mieux entraînée; elle a publié, sous le nom de *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, un gros et beau volume de 300 pages, imprimé avec un soin remarquable, et orné de gravures très bien exécutées. Les documents contenus dans ce volume ne limitent pas leur intérêt aux habitants du Ve et du XIIIe arrondissement de Paris, comme on serait tenté de le croire. Les « abords » de la Montagne Sainte-Geneviève s'étendent très loin, au physique et au figuré. Non seulement l'histoire toute entière de Paris finira par y passer, mais une notable partie de l'Histoire de France aussi.

« Il est vrai que les parages parisiens dont il est ici question concrètent, pour ainsi parler, le Paris de l'antiquité et le Paris du moyen âge, et que le champ d'études qu'ils présentent est, à lui seul, aussi riche qu'une province en souvenirs de toutes sortes. La Société dont nous parlons nous le démontre surabondamment par ses travaux...

« En dehors des séances très suivies, la Société organise des *Promenades-Causeries*, qui obtiennent un succès analogue à celui des Excursions conduites par la *Société des Amis des Monuments Parisiens* ».

La Paix, n° 31 octobre 1898, article intitulé « *Nos Sociétés savantes* » :

« Depuis quelques années il s'est formé, dans certains quartiers de Paris, des Sociétés archéologiques fort intéressantes, qui travaillent à répandre parmi la population le goût des études historiques et le respect des monuments de l'art antique.

La plus considérable et la plus travailleuse de ces Sociétés savantes est sans contredit celle de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, qui étend son vaste domaine à la fois sur le Ve et le XIIIe arrondissements.

Le président M. Jules Périn, membre de la Commission du vieux Paris, a créé ce qu'il appelle des *Promenades-Causeries* à travers les rues et les ruelles qui sillonnent les deux versants de l'énorme butte du Panthéon. Ces Promenades-Causeries se terminent toujours par une *Conférence* dans les églises, dans les musées

et dans les monuments historiques, si nombreux dans cette région du vieux Paris.

Jeudi dernier, la réunion de la Société *La Montagne Sainte-Geneviève* avait comme but principal la visite au musée de Cluny.

Là, au milieu des fragments d'architecture provenant des églises de Saint Marcel, Saint Jean de Latran, Saint Benoît, du collège et église de Cluny, M. Jules Périn a tracé, dans un brillant exposé, l'histoire de ces antiques sculptures provenant des fouilles et des démolitions faites sur la rive gauche de l'ancienne Lutèce.

Avant de se séparer les membres de la Société se sont donné rendez-vous pour le jeudi 10 novembre prochain, au musée Carnavalet.

Là M. Charles Magne communiquera à l'assemblée un plan très curieux qu'il a dressé de tous les gisements archéologiques des 5e et 13e arrondissements (*Mons Lucotitius* et *Mons Cetardus*). Il fera ensuite une dissertation sur les poteries, les bronzes, la verrerie recueillis dans les anciens cimetières gallo-romains et mérovingiens, qu'il a lui-même explorés sur et aux abords de la Montagne Sainte-Geneviève.

Le jeudi suivant 17 novembre, la Société *La Montagne Sainte-Geneviève* se réunira au Muséum d'histoire naturelle.

Il serait à désirer que tous les quartiers de Paris aient ainsi leurs Sociétés archéologiques et leurs Promenades-Causeries : cela réveillerait certainement de toutes parts une jolie émulation d'érudition amicale.

La Société historique du VIe Arrondissement (Luxembourg)

Le Soleil, n° 53 février 1898 :

« Le mouvement imprimé par le Comité d'études historiques de *La Montagne Sainte-Geneviève* paraît devoir se propager dans tous les Arrondissements de Paris.

En effet, dans le VIe arrondissement (Luxembourg), grâce à l'initiative qu'en a prise M. Félix Herbet, maire, avocat à la Cour d'appel et archiviste paléographe, une Société analogue est en voie de formation. Comme son aînée, elle pourra aider puissamment à sauvegarder les trésors du vieux Paris ».

Le Parisien de Paris, n° 20 février 1898, p. 116, rend compte de la réunion préparatoire de la Société historique du VIe arrondissement.

« On procède, dit-il, à l'élection d'une Commission d'initiative de douze membres :

MM. Jules Périn, Herbet, Charavay, M. le curé de Saint-Sulpice, Demombynes, Saunier, Léon Maillart, Caussinus, Saintpair, Bouchot, Ch. Benoît, Félix Régamey ont été choisis ».

NOTES ET ENQUÊTES

*** *Démolition de l'Église Sainte Geneviève.* — A-t-on dressé un procès-verbal de la démolition de cette église, de même que de celles de Saint-Marcel et de Saint-Martin au faubourg Saint-Marcel ? S'ils existent, où les trouver et où ont-ils été publiés ?

⁂ *L'Alcove de Pascal.* — A-t-on dessiné la chambre mortuaire de Pascal, dont on montrait autrefois l'alcove aux curieux, d'après Lefeuve?

⁂ La *maison de Charles Perrault* (1). — A quel endroit était située, dans le faubourg Saint-Jacques, la maison où l'académicien Charles Perrault, l'auteur des *Contes de ma mère l'Oye*, alla se fixer pour surveiller l'éducation de ses enfants? En existe-t-il des dessins ou des descriptions?

⁂ La *maison de la reine Blanche.* — A-t-on conservé quelques débris de la maison dite de la reine Blanche, démolie lors du percement de l'Avenue des Gobelins, et où sont ces débris?

⁂ A quelle époque a été démoli un pavillon que Lefeuve qualifie de monumental, et que le boulevard Saint-Marcel s'était approprié, presque en face de la rue de la Collégiale : en existe-t-il des dessins?

Paul Sébillot.

(1) Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève,* t. I, p. 181-183.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

DE

« LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS » (1)

M. *José Théry*, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire de la Conférence. — *Le Procès de François Villon*. Discours prononcé le 19 novembre 1898 ; br. in 8°.

Sous la forme modeste d'un discours prononcé à la Conférence des Avocats à la Cour d'appel de Paris, M. José Théry nous initie à la vie de François Villon (né à Paris, en 1431), à ses aventures, à son œuvre poétique.

Ce discours de notre jeune collègue (secrétaire du quartier du Val-de-Grâce) a eu surtout pour objet de présenter tout ce que l'on sait du procès de l'écolier-poète, qui fut impliqué, comme nous dirions aujourd'hui, dans une déplorable affaire de vol avec effraction au collège de Navarre, en 1456. (Voy. *Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. 1, p. 256-257).

M. *Joseph Rozès*, avocat à la Cour d'appel de Toulouse. — *Un récidiviste au XVe siècle*, Toulouse.

Sous ce titre original : *Un récidiviste au XVe siècle*, M. Joseph Rozès a publié sur François Villon une étude des plus intéressantes, qui dénote un fin lettré en même temps qu'un jurisconsulte épris des curiosités de notre histoire judiciaire.

Nos lecteurs liront certainement avec intérêt quelques extraits de la notice qui a été imprimée par les soins de la Société de jurisprudence de Toulouse.

D'abord un portrait de l'escollier au XVe siècle :

Vous connaissez, en effet, *l'escollier* du quinzième siècle avec son chaperon gouailleur, son haut de chausses collant et sa ceinture de cuir où pendaient l'au-

(1) Voy. notre *Avis* sur la CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE : *Bulletin de* LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, t. I, p. 261.

monière toujours vide, l'écritoire avec deux plumes d'oie et enfin l'immense rapière. Ce n'étaient, dans le quartier de Sorbonne, qu'émeutes continuelles, sous le fallacieux prétexte de réclamer les privilèges de l'Université, Clercs de la basoche et truands sans ressources pour la plupart, mendiant le plus souvent leur pain ou exerçant des métiers de chiromanciens et de bateleurs, buvant l'eau des fontaines publiques aux carrefours, « mauvais garçons » s'il en fut — mais joyeux compagnons et gais compères toutefois; ils n'éprouvaient aucun scrupule à dévaliser quelque bourgeois attardé dans une ruelle sombre après le couvre-feu et à rosser le guet, s'il avait le malheur de s'en mêler. Où allait l'argent volé ? — « Tout aux tavernes et aux filles ! » nous confesse Villon. Aussi était-ce *nopces, liesses et festins* dans les tavernes borgnes des quartiers perdus, à la « Pomme de Pin », à l'auberge de « la Grosse Margot ». On y faisait de l'amour et des chansons avec la « belle Heaulmière », « Blanche la Savetière » et la « gente Saulcissière », et trop souvent on vivait d'elles.

On y complotait, dans ces cabarets mal famés, les plus monumentales farces ; par exemple : déraciner la borne de l'Hôtel d'une vieille plaideuse (Mlle de Bruyères), borne qu'on mariait ensuite à une autre borne voisine « à son de fleutes et bedons ». Ces farces étaient romancées le lendemain — voyez le *Roman du Pet au Diable* — par quelque escollier rimeur, cependant que vers l'aube, après des rixes inévitables, on portait à l'Hôtel-Dieu un cadavre et des blessés de vingt ans.

Pour vivre on avait la mendicité ou mille métiers interlopes ou l'escroquerie. On avait cent moyens subtils pour escroquer les marchands. Lisez le poème des *Repues franches*, faussement attribué à Villon, mais rimé sûrement par un escollier de son espèce, qui justement a pris Villon lui-même pour héros. Voulez-vous connaître *la manière d'avoir du rost* : prenez à la boutique d'un rôtisseur une broche bien garnie. Pendant que vous marchandez, un compère vient vous chercher querelle, vous soufflette et s'enfuit ; vous courez alors à sa poursuite en emportant la broche, aux yeux du rôtisseur ébahi.

Puis cet aperçu, dessiné en quelques lignes, de l'état de la poésie au XIVe et au XVe siècle :

Vous savez en quelle grand'pitié est le royaume de France, déchiré et anéanti par la guerre de Cent ans et décimé par la terrible peste de 1348. La poésie est vide, l'horizon poétique est d'une aridité désespérante ; rien que des lieux communs, sans cesse ressassés et développés, étendus, étirés en milliers de petits vers, courts, d'une énervante monotonie, désert de rimes sans limites. Et, pour comble de malheur, plus la production lyrique est banale et sèche, plus elle est féconde.

Ce XIVe et ce XVe siècle sont l'époque où les versificateurs n'ayant rien à dire, se rattrappent par de curieux tours d'acrobaties prosodiques. C'est l'époque des rondeaux simples et doubles, des virelais, des ballades, des chants royaux,

des rimes équivoques, serpentines croisées et rétrogrades, sonnantes et consonnantes ; bruits de rimes puérils sur des phrases vaines. « Des mots, des mots » dirait Hamlet. Et enfin, c'est encore l'époque des désespérantes allégories qui se dévident interminablement, exercices de métier bien dignes des Puys de Rhétorique, où Guillaume de Machault dut faire applaudir ses quatre-vingt-deux mille vers. C'est l'époque de la dialectique scolastique et des désolantes platitudes de l'amour courtois ; c'est le moment où Froissart écrit l'*Horloge amoureuse* et le *Joli buisson de Jeunesse* ; Christine de Pisan, le *Livre du chemin de long étude* ; Eustache Deschamps, des milliers de vers, dont cinquante à peine sont lisibles ; Alain Chartier, le *Quadriloge invectif*, qui ne méritait pas, je vous assure, le baiser de la reine Marguerite.

C'est dans ces deux siècles de décrépitude et de désolation « qui font un trou entre les richesses du Moyen âge et les splendeurs de la Renaissance », c'est alors qu'à côté du délicat dilettante Charles d'Orléans, paraît Villon avec son œuvre lumineuse à la main, toute palpitante de ses pleurs et de ses mauvais rires, de ses hontes, de ses remords, œuvre d'âme et de vie : Le Grand et le Petit Testament.

Et enfin cette conclusion, qui rappelle et explique le titre : *Un récidiviste au XVe siècle* :

Si j'ai peut-être trop insisté sur cette partie littéraire des mérites de Villon, c'est que j'ai voulu vous montrer dans son vrai jour, et tel vraiment qu'il fut, celui de qui la justice eut à s'occuper si souvent. J'ai voulu, soucieux de la vérité, rappeler que, si le XVe siècle a eu dans Villon son plus impénitent récidiviste. il a eu en lui son plus grand poète.

Et maintenant que nous le connaissons bien, le pauvre maître ès arts, et que, pour ainsi dire, nous avons vu tout son dossier, laissez-moi vous le demander : lequel de nous eût refusé de le défendre devant les correctionnelles et les Cours d'Assises du XVe siècle ? — (*La Loi*, 8 janvier 1899).

M. *Henri Dabot*, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. — Souvenirs et Impressions d'un bourgeois du Quartier latin, *de mai 1854 à mai 1869*, Péronne.

Antérieurement (*Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève*, t. I, p. 267-269), nous avons rendu compte de deux publications sur le Quartier latin, dues à la plume de notre cher collègue M. Henri Dabot : l'une, *Lettres d'un Lycéen et d'un Étudiant de 1847 à 1854*, l'autre, *Griffonnages quotidiens d'un bourgeois du Quartier latin, pendant les années 1869, 1870 et 1871* ; et M. Dabot nous a adressé les remerciements les plus chaleureux, exprimés de la façon la plus affectueuse.

Il a bien voulu accompagner ses remerciements de l'envoi de quelques bonnes feuilles d'un troisième ouvrage, en ce moment sous presse et ayant pour titre : *Souvenirs et Impressions d'un bourgeois du Quartier latin, de 1854 à 1869.*

C'est le journal d'un bourgeois de la Montagne Sainte-Geneviève, qui nous livre ses souvenirs et ses impressions pendant une quinzaine d'années.

L'auteur témoigne, à chaque page, de sa sollicitude pour le Vieux Paris. Il veille sur les monuments, il s'intéresse à la restauration de la Sainte-Chapelle, à la disparition d'une vieille église, voire même d'une maison intéressante. Il en raconte l'histoire, et ne laisse échapper aucun des faits, aucun des incidents qui amusent l'opinion et la critique. Quand on détruit la Pépinière du Luxembourg, des cris d'indignation et des regrets s'échappent de sa poitrine.

Quelques-unes de ses mentions sont précieuses et permettent de fixer plus d'un point de l'histoire parisienne.

Quoique un peu sceptique sur les choses de son temps, il fournit sur les événements et les hommes des remarques ou des traits qui ne manquent ni de malice, ni d'esprit d'observation.

Nous donnons, de cette nouvelle publication de notre collègue dévoué, suivant l'ordre de dates, quelques extraits, qui nous ont paru intéressants et même précieux, notamment en ce qu'ils résument, pendant quinze ans, l'historique des changements opérés dans le quartier de la Montagne Sainte-Geneviève, et des trouvailles qui y ont été rencontrées.

23 Juillet 1854. — Le beau portail de l'ancienne église Saint-Benoît a été démoli pour le passage de la rue des Écoles ; toutes les pierres en ont été étiquetées, parce qu'on a l'intention de le rétablir quelque part (1). Le vieux Paris s'en va il devient plus net, plus propre, mais la poésie le quitte et s'enfuit à tire-d'aile.

26 Octobre 1859. — Grandes démolitions au Quartier latin ; au n° 107 de la rue de la Harpe on abat la porte de l'ancien collège de Bayeux, *Collegium Bajocence*, fondé par un évêque de Bayeux pour les enfants les plus intelligents de son diocèse. Cette porte est gothique ; son arc ogival repose sur deux colonnes à chapiteaux étranges : l'un représente un cheval dévoré par un lion, l'autre ce même lion déchiqueté par un aigle. Près de là, au n° 103, le collège de Narbonne est déjà presqu'entièrement tombé sous le marteau des démolisseurs ; c'est à peine

(1) Il a été rétabli dans le jardin du musée de Cluny,

si l'on voit encore la porte monumentale de ce collège, où on lisait l'inscription : *Collegium Narbonnense*, gravée en lettres d'or au milieu de flots d'azur. Un pape, bien français, Clément VI, y fut petit boursier. J'ai le cœur désolé de toutes ces destructions et m'enfuis vers ma rue des Beaux-Arts ; le progrès ne va pas sans déchirements ; consolons-nous, nous allons avoir un Quartier latin bien propre, bien pommadé, bien peigné. Reste à savoir si les étudiants vont bien vouloir mettre leurs folles perruques à l'unisson.

9 Février 1860. — On vient d'enlever les palissades qui cachaient les ruines grandioses des Thermes de Julien ; une grille élégante les sépare du nouveau boulevard. Je les contemple avec extase. Au milieu de mon admiration et sans doute pour la calmer, une vieille étudiante gouailleuse fait entendre sa voix aigre et me dit : « Quelles saletés ! Comment n'a-t-on pas abattu ces vieilles briques-là ? » Furieux, je lui réponds : « S'il fallait abattre toutes les ruines du Quartier latin, on aurait fort à faire ».

15 Août 1860. — Dans notre quartier, inauguration de la fontaine Saint-Michel. On y voit l'archange terrassant le démon. Ce groupe est de M. Duret, membre de l'Institut. L'archange laisse beaucoup à désirer ; il manque de crânerie ; quant au démon il est merveilleux ; c'est un de mes clients, marchand de casquettes, modèle à ses heures, qui a posé pour Lucifer. Dans la position renversée, qu'il fut obligé de prendre, il ne pouvait poser plus de cinq minutes, sans que le sang ne lui vînt à la bouche. Comme je lui faisais remarquer, avec toute espèce de ménagements, qu'il ne paraissait pas être un aussi beau gaillard que ce démon, il me répondit majestueusement : « Non, je ne suis pas beau de tête et même de corps en général ; mais personne à Paris n'a de plus belles jambes que moi ni de mieux attachées au tronc ».

22 Septembre 1860. — Par suite des démolitions, l'immense mur latéral de la chapelle de l'hôtel Cluny apparut, il y a quelque temps, dans sa nudité désespérante. Heureusement, contre le soubassement de ce mur, on eut la bonne pensée de remonter et d'adosser l'ancienne porte du collège de Bayeux, dont toutes les pierres avaient été numérotées.

23 Octobre 1860. — La circulation, un moment interrompue sur la rive gauche, par des travaux de toutes sortes, est maintenant rétablie. Le mur de clôture du Luxembourg a été démoli le long de la rue de l'Est et le jardin apparaît en contre-haut du nouveau boulevard.

28 Avril 1861. — Admiré dans la chapelle de Saint-Vincent-de-Paul, à Saint-Etienne-du-Mont, le portrait de saint Vincent-de-Paul, âgé de plus de 80 ans. Comme en ce moment on restaure tout à Saint-Etienne, on a eu l'idée de retourner le tableau pour mettre en fuite araignées et cloportes ; derrière le portrait du saint homme, non auréolé bien entendu, puisqu'il était encore en vie, on a trouvé ces simples mots : *Portrait de Monsieur Vincent* ; le portrait est du protestant Sébastien Bourdon. L'artiste a su parfaitement rendre l'ineffable bonté qui

éclairait, pour ainsi dire, la figure du bon monsieur Vincent. La bonté est une des vertus les plus visibles sur le masque humain.

3 Juillet 1861. — J'arpente, avec un indicible bonheur, le boulevard Saint-Germain, entièrement ouvert et terminé depuis le quai Saint-Bernard jusqu'à la rue Hautefeuille. Je ne regrette pas certaines vieilles ruelles, quoiqu'elles fussent bien intéressantes. On a laissé une moitié de la rue des Noyers en contre-bas, parce qu'au numéro 33 se trouve la masure où est né Alfred de Musset. Du côté démoli, au coin de la rue Boutebrie, se trouvait une jolie maison, appelée la maison de la Reine Blanche, du nom de quelque veuve de roi portant, suivant l'usage, le deuil en blanc ; il y avait de bien gracieux morceaux d'architecture dans ce vieux logis, notamment une porte charmante de style Renaissance (1).

28 Mai 1862. — Par suite des démolitions, les Thermes de Julien sont complètement dégagés; on dessine, autour des ruines, de très gracieux jardins où l'on place certains vestiges du vieux Paris ; c'est ainsi qu'à l'entrecroisement des deux boulevards Sébastopol, rive gauche et Saint-Germain, on aperçoit, à travers la grille récemment posée, trois animaux symboliques, qui couronnaient autrefois la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, aigle, lion, bœuf; « que ça de chic, mon p'tit ! » s'écriait aujourd'hui devant moi un irrévérencieux gamin, en s'adressant à l'aigle.

Pauvre aigle de Saint-Jean, pendant quatre siècles, du haut de la tour Saint-Jacques, il a vu le soleil se lever sur la grande ville et maintenant, admis, bien malgré lui, à faire valoir ses droits à la retraite, le voilà en compagnie du lion de Saint-Marc et du bœuf de Saint-Luc, descendu de son piédestal aérien et en butte aux plaisanteries du premier galopin venu !

Que n'a-t-il fait comme son vieil ami, l'ange de Saint-Mathieu, qui a mieux aimé tomber en poussière plutôt que de quitter ses hauteurs éthérées ?

2 Février 1863. — Le bruit se répand, dans la rue de la Sorbonne, que le musée de Cluny a, pendant la nuit, manqué d'être dévalisé ; je dis, manqué, parce que, d'après les papotages, le voleur fut arrêté quelques instants après le vol. Le sergent qui commandait le poste du musée et un gardien de service entrèrent, la nuit, dans les galeries pour faire leur ronde. S'apercevant bientôt qu'une vitrine était brisée, ils s'élancèrent courageusement devant eux pour attraper le voleur ; ils rejoignirent bientôt le sacripant, porteur d'un filet plein d'objets précieux, tels que la rose du *Trésor de Bâle*, sautèrent sur lui et le terrassèrent.

11 Juin 1863. — Sur le boulevard Sébastopol (rive gauche), on reconstruit la façade du lycée Saint-Louis, qui n'était pas à l'alignement; tout le monde regrette qu'on ne transporte pas ailleurs ce lycée malsain, étranglé entre le boulevard et la rue Monsieur-le-Prince. La nouvelle façade va coûter énormément cher et attrister, par sa longueur monotone, le boulevard des gais étudiants.

7 Août 1863. — Au coin des rues *Voltaire* et *Monsieur-le-Prince* se trouvait un délicieux petit hôtel, style empire, qui ressemblait, avec sa colonnade, à un arc

(1) Cette porte a été transportée au musée de Cluny. Elle a été plaquée au bout du couloir qui conduit de la cour du musée au jardin.

de triomphe antique; il fermait très agréablement la pointe de ces deux rues descendant de la montagne Sainte-Geneviève. L'empereur Napoléon Ier l'avait fait bâtir et puis l'avait donné au baron Dubois, à l'occasion des couches de Marie-Louise. On abat cet hôtel, j'en suis très contristé.

25 Décembre 1863. — En allant entendre la messe à Saint-Étienne-du-Mont, le jour de Noël, je m'aperçois que son charmant portail Renaissance est complètement restauré. Au-dessus de la porte se trouvent les armes de France et de Navarre, parce que la première pierre de ce portail a été posée par la reine Margot, première femme de Henri IV.

18 Août 1864. — On reparle du prolongement du boulevard Saint-Germain, qui va actuellement du quai de la Halle aux vins à la rue Hautefeuille. Cette dernière rue forme, pour ainsi dire, une muraille impénétrable. Le boulevard, en effet, s'arrête devant un immeuble énorme, où sont installés des marchands, vendeurs des choses les plus extraordinaires; le prolongement amènerait une grande amélioration dans un vieux quartier, à l'aspect sinistre, coupé de rues, que je suis fort effrayé de traverser le soir, malgré leurs noms doucereux : *Haute feuille*, *Mignon*, *du Jardinet*, etc.

26 Août 1864. — Un arrêté préfectoral donne le nom de *Saint-Michel* à la place qui se trouve devant la grande fontaine de l'Archange; l'ancienne place Saint-Michel a disparu. Elle était tout en haut de la montagne, vers le point le plus élevé des rues Monsieur le-Prince et la Harpe. Là aussi se trouvait une fontaine, mais fort modeste, agrémentée d'un distique latin, dans lequel ce farceur de Santeuil conseillait aux étudiants de boire son eau parce que la sagesse y avait élu domicile (1). Nous disions : « A quoi bon, nous en boirons toujours assez dans le vin du gargotier d'en face ».

18 Septembre 1864. — A la mairie du cinquième arrondissement, une enquête est ouverte pour savoir quel nom les habitants désirent donner au boulevard Sébastopol, rive gauche. On ne pense pas toujours à mettre sur les lettres *rive gauche* ou *rive droite*, et alors des confusions et tout au moins des retards dans l'arrivée de ces lettres. Je vais donner mon avis et dire qu'on doit l'appeler *boulevard Saint-Michel*, puisqu'il commence à la fontaine Saint-Michel.

20 Septembre 1864. — A l'angle des rues Saint-Jacques et Cujas, on démolit une mignonne maison gothique, reste du fameux couvent des Jacobins. Un marchand de vins l'occupait; sa boutique était circonscrite par une arcade ogivale, dans laquelle se trouvait l'ancienne porte d'entrée du monastère, vrai bijou sculptural, orné de consoles sur lesquelles reposaient d'adorables figurines religieuses (2). Place, place à une maison de cinq étages et à pans coupés, dernière trouvaille de l'architecture moderne!

(1) *Hoc in monte suos reserat sapientia fontes;*
Ne tamen hanc puri respire fontis aquam.

(2) Qu'est devenue cette merveille? Elle n'a pas été recueillie au Musée de Cluny.

6 Avril 1862. — Une commission administrative a été réunie, tout exprès, pour savoir quel nom définitif serait donné au boulevard Sébastopol, rive gauche. Plusieurs noms étaient proposés ; Saint-Michel sortit encore une fois vainqueur de la lutte. Montés sur de grandes échelles, des ouvriers clouent, an coin des rues, des plaques indicatives de son nom.

15 Septembre 1865. — J'ai beaucoup admiré, sous le portique du Panthéon, une nouvelle œuvre de Maindron, le sculpteur qui nous a donné la *Velleda*. C'est un énorme groupe représentant Clovis aux pieds de saint Rémy ; Clovis presse la couronne sur sa poitrine, comme si saint Rémy voulait la lui prendre. Mais c'est saint Remy qui la lui donna ! Car Clovis s'est agenouillé chef de Sicambres et il s'est relevé roi de France, ou tout au moins roi des Francs. On nous promet comme pendant, et du même artiste : *Sainte Geneviève arrêtant Attila.*

2 Octobre 1865. — Saint-Louis est enfin terminé. Sur la façade on s'était contenté de mettre : *Lycée impérial de Saint-Louis.* Mais la famille d'Harcourt, dont un des archi-grands-oncles, un chanoine, je crois, fonda Saint-Louis, a réclamé énergiquement, et on s'est décidé à mettre sous la grande inscription cette autre plus petite : *Ancien Collège d'Harcourt.*

10 Septembre 1867. — Le sol au devant du portail de Saint-Étienne-du-Mont a été creusé, hier, à une grande profondeur pour y construire un égoût ; des quantités énormes d'ossements ont apparu aux yeux des passants surpris et épouvantés. Là se trouvait l'ancien cimetière de l'église. Le charnier se trouvait relégué au chevet. Il existe encore.

27 Septembre 1867. — Le sol du pays latin est fertile en surprises. Récemment on trouvait des fours à potiers ; hier c'étaient de vieux ossements, aujourd'hui ce sont des monnaies. Des ouvriers, s'occupant de raccorder l'égoût du Lycée Napoléon avec celui de la rue Clovis, mirent à jour un véritable trésor : plus de sept cents pièces romaines en or, de quoi rendre fou un numismate ! Ces pièces, bien conservées, sont à l'effigie de presque tous les empereurs romains jusqu'à Caracalla. Les médailles de Trajan sont les plus nombreuses : l'une d'elles le représente sur son char de triomphe, en costume de roi des Parthes.

LISTE DES MEMBRES

DE

« LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS »

(Ve et XIIIe Arrondissements).

Mme Auger (Vve), née Lebacqz (Emilie), Rentière,
rue Le Goff, n° 1.

MM. Augustin (Jean-Claude), Pharmacien,
avenue des Gobelins, n° 27.

Badier (J.), Pharmacien,
boulevard Saint-Marcel, nos 58 et 60.

Baillière (Henri), Libraire-Éditeur,
boulevard Saint-Germain, n° 115.

Bartaumieux (Charles), A ❦, Architecte, Expert à la Cour d'appel.
rue de la Boëtie, n° 66.

Benoit (Pierre-Emile), Docteur en Médecine,
rue des Écoles, n° 16.

Bérard (Albert), Avocat à la Cour d'appel,
quai Montebello, n° 21.

Bibliothèque de la Ville de Paris (La),
rue de Sévigné.

Bon (Victor), Docteur en Médecine,
rue du Pont-Neuf, n° 24.

Bouchet (Du), Docteur en Médecine, Licencié en Droit,
rue d'Amsterdam, n° 6.

Bournon (Fernand), I ❦, Archiviste-Paléographe,
rue Antoine Roucher, n° 12.

Boutillier (Gaston), Rentier,
boulevard Saint- Germain, n° 90.

MM. Bouvrain (Victor), Architecte,
rue de Rennes, n° 104.

Brun (André), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Le Goff, n° 3.

Camberlin (Paul), Publiciste,
boulevard Saint-Michel, n° 5.

Camus (Edmond-Gustave), A ✿, Pharmacien, Lauréat de l'Institut,
boulevard Saint-Marcel, n° 58.

Capitan (Louis), Docteur en Médecine, ancien Président de la Société d'Anthropologie, Professeur à l'École d'Anthropologie, Membre de la Commission des Monuments Mégalitiques, VICE-PRÉSIDENT,
rue des Ursulines, n° 5.

Celse (Georges-Théophile),
avenue de Saint-Mandé, n° 34.

Chaffotte (Jules), ✿, Avoué de première instance,
rue de Rennes, n° 76.

Champion (Honoré), Libraire-Éditeur,
quai Voltaire, n° 9.

Chapet (Georges), Huissier près le Tribunal Civil,
boulevard Saint-Michel, n° 9.

Cheronnet (Paul), Libraire (Librairie ancienne et moderne),
rue des Grands-Augustins, n° 19.

Chevalier-Marescq (Henri), Avocat à la Cour d'Appel, SECRÉTAIRE DE QUARTIER (Sorbonne),
rue Soufflot, n° 20.

De Coëne (Louis), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'appel,
place Saint-Sulpice, n° 5.

De Courcel (Georges), Membre de plusieurs Sociétés savantes,
boulevard Haussmann, n° 178.

De Courcel (Valentin), maire d'Athis-Mons,
rue de Vaugirard, n° 20.

Crémieux (Albert-Gaston), Avocat à la Cour d'Appel,
rue Saint-Jacques, n° 42.

Crowe (Mlle Eyrielle), Artiste-Peintre,
rue de Bruxelles, n° 42.

Dablin (Paul), Publiciste-archéologue, Secrétaire de la *Société historique du VIIIe Arrondissement*,
rue Royale, n° 25.

MM. Dabot (Henri), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'appel, boulevard Saint-Germain, n° 168.

Dauchez (Georges), Notaire, quai de la Tournelle, n° 37.

Dauvert (Paul), Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture de la Seine, rue Monge, n° 21.

Debrie (Georges), A ✿, Architecte-Voyer du Ve arrondissement, rue des Beaux-Arts, n° 3.

Deck (Xavier), ✻, A ✿, Céramiste d'art, passage des Favorites, n° 20.

Delagrave (Charles), O ✻, Libraire-Éditeur, rue Soufflot, n° 15.

Delmas (Florentin), Propriétaire, rue des Batignolles, n° 3.

Desclosières (René), Libraire-Éditeur (de la Maison Hachette et Cie), boulevard Saint-Germain, n° 24.

Deshayes (Louis), Avocat à la Cour d'appel, Président de l'Union de la Jeunesse Républicaine, boulevard Saint-Germain, n° 94.

Deslandres (Paul), Archiviste-Paléographe, rue de Verneuil, n° 62.

Desplas (Georges), Avocat à la Cour d'appel, Conseiller municipal, rue de l'Arbalète, n° 34.

Dessain (Louis), Ancien Greffier de Justice de Paix, rue La Fayette, n° 115.

Devis (Ludovic), Docteur en Médecine, boulevard Saint-Germain, n° 3.

Dramard (Léon), à Fontenay-sous-Bois (Seine), rue Saint-Vincent, n° 8.

Dufour (Adolphe), I ✿, Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la Ville de Corbeil, à Corbeil (S. et O.).

Dumoulin (Louis), Architecte, Membre de l'Union Syndicale des Architectes Français, rue de Poissy, n° 9.

Durand (Maurice), Avocat à la Cour d'appel, Docteur en Droit, à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, n° 267.

MM. Duval (Gaston), Archiviste-Paléographe, Attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal,
rue d'Alger, n° 3.

École Sainte-Geneviève (L'),
rue Lhomond, n° 18.

De l'Epine,
rue de la Grande-Chaumière, n° 7.

Fauvelle (René), Docteur en médecine,
rue de Médicis, n° 11.

Fayard (Georges), Libraire-Éditeur,
avenue Bugeaud, n° 51.

Fermond (Emile), Antiquaire,
rue de l'Odéon, n° 13.

Ferrand (Léon), Architecte,
aux prisons de Fresnes (Seine).

Flobert (Mme Gustave), A ❦, Vice-Présidente du Comité des Dames de l'Alliance Française du XVIe arrondissement,
rue du Ranelagh, n° 82.

Flobert (Paul), Secrétaire général de la Société archéologique, historique et artistique Le Vieux Papier,
rue du Ranelagh, n° 82.

Fortier (Gustave), Avocat à la Cour d'appel, Suppléant du Juge de Paix du Ve arrondissement,
boulevard Saint-Michel, n° 73.

Frémont (Henri), Avocat à la Cour d'appel,
rue Monsieur-le-Prince, n° 48.

Fromageot (Paul), Avocat à la Cour d'appel, Membre de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise,
rue de l'Université, n° 11.

Gautereau (Auguste), Avocat à la Cour d'appel,
place Saint-Michel, n° 5.

Gazier (Augustin), ✻, Professeur-Adjoint à la Faculté des Lettres,
rue Denfert-Rochereau, n° 22.

Gelée, Ingénieur,
rue du Cardinal-Lemoine, n° 63.

Geoffray (Stéphane), Publiciste-Archéologue,
rue du Cardinal-Lemoine, n° 71.

Georgeot (Charles), Rédacteur à la *République Française*,
boulevard Saint-Michel, n° 47.

Giard (René), Elève à l'Ecole des Chartes,
rue Le Verrier, n° 9.

MM. Gibert (Joseph), Libraire,
quai Saint-Michel, n° 23.

Gilles (Abel), Entrepreneur de travaux publics, Président du Comité de la Chambre Syndicale des propriétaires du quartier Croulebarbe,
boulevard d'Italie, nos 4 et 6.

Gilles (Etienne-Henri), Comptable,
rue de Tolbiac, n° 53.

Goret (Louis-Edmond), Directeur de l'Ecole Communale de garçons,
rue des Feuillantines, n° 8.

Godeau (Henri),
rue Le Goff, n° 3.

Gouaux (Paul), négociant en vins,
rue Valette, n° 21.

Gruffy (Georges), Avocat à la Cour d'appel, Docteur en Droit,
boulevard Saint-Germain, n° 20.

Guillot (Louis-Paul), Avocat à la Cour d'appel, I ✿,
rue de Turin, n° 11.

Guéneau (l'Abbé), Curé de Saint-Nicolas du Chardonnet,
boulevard Saint-Germain, n° 39.

Henry (A.), Archiviste-Paléographe, Rédacteur à *L'Eclair*,
rue Rochechouart, n° 37.

Herbet (Félix), Avocat à la Cour d'appel, Archiviste-Paléographe, Maire du VIe Arrondissement.

Hoguet (Mme),
avenue d'Iéna, n° 8.

Hubert (Jules), A. ✿, Sous-Chef de Bureau à la Préfecture de la Seine,
boulevard Saint-Germain, n° 32.

Huré (Henri),
rue de la Folie-Méricourt, n° 10.

Institution Chevallier (L'),
rue du Cardinal-Lemoine, n° 65.

Irissou (Abel), Sous-Inspecteur des Domaines,
rue des Écoles, n° 8.

Joanne (Edmond), Distillateur,
quai de la Tournelle, nos 55-57.

Joly (Auguste), Rentier,
rue Gay-Lussac, n° 21.

Lacour, Entrepreneur de menuiserie d'art,
rue du Jura, n° 7.

MM. Lagarde (Jean), ✻, Entrepreneur de travaux publics,
rue Gay-Lussac, n° 30.

Lallemand (François-Etienne), Bibliothécaire, Membre du Conseil Héraldique de France,
avenue des Gobelins, n° 14.

Larcher (Albert),
rue de Sèvres, n° 23.

Laugier, ✻, Secrétaire général du Mont-de-Piété, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue de Clichy, n° 23.

De Launay (L'Abbé), Premier Vicaire à N.-D. des Blancs-Manteaux,
rue des Guillemettes, n° 11.

Lecomte (Gustave), Architecte, Expert près le Tribunal civil,
rue Denfert-Rochereau, n° 32.

Legougeux-Defontaine (Louis), ✻, Publiciste,
boulevard Saint-Germain, n° 144.

Legrand (A.), Docteur en Médecine,
à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 136 bis.

Lemaire (Alexandre), ✻, Secrétaire de l'Administration au Lycée Henri IV (en retraite),
Lycée Henri IV, rue Clovis, n° 23.

Lépine (Mlle Marguerite), Artiste-Dessinateur,
rue Denfert-Rochereau, n° 18 bis.

Le Senne (Eugène), Bibliophile,
boulevard Haussmann, n° 73.

Lesêtre (Abbé Henri), Curé de Saint-Etienne du Mont,
rue Descartes, n° 30.

Loliée (Frédéric), I ✿, Homme de lettres, Lauréat de l'Institut,
rue Copernic, n° 48.

Mabille (François), A ✿, Architecte,
rue de l'Abbé de l'Épée, n° 5.

Magne (Charles), A ✿, Archéologue, Membre de plusieurs Sociétés Savantes, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
rue Lebrun, n° 37.

Malassez (Louis), ✻, Docteur en Médecine, Membre de l'Académie de Médecine,
boulevard Saint-Germain, n° 168.

Malliavin (Henri), Propriétaire,
place des Vosges, n° 21.

MM. Mantois (Edouard), ✻, Maître de verrerie,
rue Lebrun, n° 26.

Marcou (François dit Léopold), ✻, Professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand,
rue des Écoles, n° 48.

Marestaing de Mauran (Mme Hippolyte),
avenue Bugeaud, n° 51.

Mareuse (E.), Secrétaire du Comité des Inscriptions Parisiennes, Membre de la Commission Municipale du Vieux Paris,
boulevard Haussmann, n° 81.

Martin-Ginouvier (François), Publiciste,
rue Bonaparte, n° 33.

Maugarny (Camille-Albert), Propriétaire, Conseiller d'Arrondissement,
à Bagneux (Seine), rue d'Arcueil, n° 10.

Méheux (Félix), I ✻, Dessinateur-Artiste, ARCHIVISTE-BIBLIOTHÉCAIRE,
rue Lhomond, n° 35.

Millet (Paul), ✻, Ancien Membre du Tribunal de Commerce de la Seine, Ancien Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de couverture, plomberie, assainissement et hygiène,
rue de Rennes, n° 108.

Morel (François), A ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit, Ancien Président de l'Association générale des Étudiants,
à Montreuil-sous-Bois (Seine), rue de Paris, n° 114.

De Mouzon (A.), Pharmacien,
à Rueil (S. et O.), place de l'Église.

Néraud (Charles), Bibliophile,
boulevard Saint-Michel, n° 97.

Nicolle (Pierre), Étudiant en Droit,
rue Bizet, n° 15 bis.

Normand (Charles), Architecte diplômé par le Gouvernement, Président de la *Société des Amis des Monuments*, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue de Miromesnil, n° 98.

Ouzé (Mme), Collectionneur de tableaux anciens,
rue du Sommerard, n° 5.

MM. Parisiens de Paris (Les),
avenue du Trocadéro, n° 32.

Périn (Jules), I ✿, Ancien Avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit, Archiviste-Paléographe, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris, PRÉSIDENT,
rue des Ecoles, n° 8.

Périn (Louis-Jules), Architecte diplômé par le Gouvernement, SECRÉTAIRE DE QUARTIER (Saint-Victor),
rue des Ecoles, n° 8.

Philippon (Albert), Adjoint au Maire du Ve arrondissement,
quai Saint-Michel, n° 29.

Philippon (Gustave), Docteur ès-sciences,
rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 18.

Piette (Alfred), Ancien Magistrat,
boulevard Saint-Michel, n° 89.

Pinvert (Lucien), A ✿, Docteur en Droit, Docteur ès-lettres, Avocat à la Cour d'appel,
boulevard Saint-Michel, n° 16.

Pirou (Eugène), I ✿, Artiste photographe,
boulevard Saint-Germain, n° 3.

Potin (Emile), Licencié en Droit, Sténographe à la Chambre des Députés, Secrétaire de la *Société historique d'Auteuil-Passy*,
rue Chardon-Lagache, n° 30.

Pouillet (Eugène), ✻, Avocat à la Cour d'appel, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats,
rue de l'Université, n° 10.

Pressard (Antoine), ✻, I ✿, Professeur honoraire du Lycée Louis-le-Grand, VICE-PRÉSIDENT,
rue du Sommerard, n° 16.

Quint (Jules-Auguste), Architecte,
avenue des Gobelins, n° 58.

Renard (Auguste-Julien), A ✿,
place de la Sorbonne, n° 2.

Rhoné (Arthur), Membre de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*,
rue du Pré aux Clercs, n° 10.

Ribes (Antoine), Entrepreneur de démolitions,
boulevard de l'Hôpital, nos 118 et 120.

MM. Rich (Victor), Architecte,
rue du Cardinal-Lemoine, n° 66.

Rihouet (Georges), Artiste,
au Grand-Montrouge (Seine), rue Saint-Albin, n° 16.

Rouge (Alphonse), Ancien Sous-Chef de la Ville de Paris,
rue Claude Bernard, n° 33.

Roussel, Ingénieur, Entrepreneur de travaux publics,
rue de la Glacière, n° 12.

Rozenbaum (Gustave), Docteur en Médecine, Chirurgien-Dentiste,
boulevard Arago, n° 1.

Ruelle (Charles-Emile), Administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,
place du Panthéon, n° 6.

Salmont (Lucien), A ❦, Avocat à la Cour d'Appel,
rue du Sommerard, n° 16.

Sardou (Victorien), O ✻, Membre de l'Académie Française, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
rue de Madrid, n°° 26 et 28.

Sébillot (Paul), ✻, Membre de la Commission des Monuments mégalithiques, Directeur de la *Revue des Traditions Populaires*,
boulevard Saint-Marcel, n° 80.

Schurr (Alexandre),
rue de l'Abbé de l'Épée, n° 9.

Soularue (Martial), Docteur en Médecine, SECRÉTAIRE DE QUARTIER (de la Salpétrière),
boulevard St-Marcel, n° 52.

Tarboureich (Ernest), Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'appel,
rue du Sommerard, n° 19.

Tarry (Harold), ✻, Ancien Inspecteur des Finances,
à Couba (Algérie).

Théry (José), Avocat à la Cour d'Appel, SECRÉTAIRE DE QUARTIER (Val-de-Grâce),
rue Meslay, n° 9.

Thierry (Louis), Architecte,
rue Faidherbe, n° 42.

Thomas (Alphonse), ✠, Directeur de la grande Carrosserie du XIIIe Arrondissement,
rue Duméril, n°s 12 et 14.

MM. Thoyer-Rozat (Mme), née Millet (Thérèse),
rue Marbeuf, n° 19.

Toulouse (Eugène), I ✿, Artiste-graveur, Membre de plusieurs Sociétés Savantes, CONSERVATEUR DU « MUSÉE-BIBLIOTHÈQUE »,
au Grand-Montrouge, rue Saint Albin, n° 16.

Tourneil (Paul),
rue Herschel, n° 3.

Tourneux (Maurice), Homme de lettres, Membre du Comité des Inscriptions Parisiennes, Membre de la Commission municipale du Vieux Paris,
quai de Béthune, n° 34.

Tumbeuf (Alexis), Attaché à la Préfecture de la Seine,
rue Robert-Lecoin, n° 4.

Valet (Paul), ✠, Chef de Bureau à la Société générale, TRÉSORIER,
boulevard Saint-Germain, n° 96.

Vavasseur (Jacques), Avocat à la Cour d'appel,
rue Gay-Lussac, n° 1.

Vergeade (Noël) A ✿, ✠, Docteur en Médecine,
boulevard Saint-Marcel, n° 70.

Verger (G.) Président de la Chambre Syndicale des Tapissiers-Décorateurs de Paris,
rue de la Grange-Batelière, n° 17.

Vidal (Mme Léon),
rue de Constantinople, n° 22.

Viollet (Paul), ✲, Membre de l'Institut, Bibliothécaire de l'École de Droit,
rue Cujas, n° 5.

Viviani (René), Avocat à la Cour d'Appel, Député de Paris,
rue de Rennes, n° 106 bis.

Vrain (Octave), Docteur en Médecine,
rue des Écoles, n° 18.

Zanotte (Mlle Blanche),
rue Linné, n° 24.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le *Tome II* (1897-1898).

ARRÊTÉ de M. le Préfet de police, du 30 novembre 1896, autorisant la constitution du *Comité d'Etudes de la Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* (Ve et XIIIe arrondissements) (Rappel) 4
STATUTS de « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords » approuvés par Arrêté préfectoral (Rappel) 4
BUREAU de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords*, nommé par l'Assemblée générale du 11 avril 1895, maintenu 5
CONSEIL D'ADMINISTRATION 7

Ire PARTIE

ACTES DU COMITÉ D'ÉTUDES DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE

Avis concernant le Programme du Comité d'Études. . . . 9
Assemblée générale du 1er juillet 1897. 10
Allocution de M. Jules Périn, Président. 10
Exposé des travaux de l'exercice 1896, par M. le Secrétaire général Charles Magne. 15
Compte rendu financier de l'exercice 1896 par M. le trésorier Paul Valet 18
Assemblée générale du 21 juillet 1898. 19
Allocution de M. Jules Périn, Président. 19
Allocution de M. le Maire du Ve Arrondissement, Président d'honneur 27

Exposé des travaux de l'Exercice 1897 par M. le Secrétaire général Charles MAGNE. 33
Compte-rendu financier de l'exercice 1897 par M. le trésorier Paul VALET. 37
Annexe. — Les Musées d'Arrondissement de la Ville de Paris. 39
Les Musées photographiques locaux. . , ... 41
PROMENADES-CAUSERIES *Historiques, Archéologiques et Artistiques* 42

1897.

Conférence par M. Antoine PRESSARD : *Le Collège Louis-le-Grand et ses annexes* (Bâtiments, Histoire, Anecdotes).
L'Eglise Saint-Séverin (son dégagement). — *La Chapelle Saint-Yves.*
Le Lycée Henri IV. — Un Cimetière Mérovingien.
L'Eglise Saint-Médard.

1898.

L'Eglise Saint-Etienne-du-Mont
Les Antiquités de la Montagne Sainte-Geneviève recueillies dans les Musées.
LA COMMISSION MUNICIPALE DU VIEUX PARIS.
Arrêté de M. le Préfet de la Seine, du 18 décembre 1897, instituant la Commission Municipale du Vieux Paris. . . 47
Annexes 49

IIe PARTIE

DOCUMENTS

Notices, Notes, Mémoires, Inventaires, etc.

Avis concernant les Documents. 55
LES VOIES ROMAINES DE L'ANTIQUE LUTÈCE (SUR LA RIVE GAUCHE), *avec indications de leur direction dans Paris, leur mode de construction sur le point exploré et les antiquités recueillies en bordure et à proximité*, par M. Charles MAGNE. 57
Voie de Lutèce à Genabum. 62
Voie de Lutèce à Lugdunum. 79
Voie de Lutèce à Lugdunum. 86

Voie de Montrouge 100
Voie de Lutèce à Montrouge 101
Voie d'Issy et de la Plaine de Grenelle. 106
Voie de Sèvres et de Meudon. 107
Voie de Lutèce à Sèvres et Meudon. 108
Voie de Vaugirard. 109
Voie d'Ivry. 110

Annexes : Les Voies Romaines de Lutèce. — La Borne (poésie de Marc Legrand). — Les Thermes de Julien (poésie de M. Marc Legrand) 116

CIMETIÈRES GALLO-ROMAINS ET MÉROVINGIENS, Avenue des Gobelins et rue Descartes), explorés en 1898, par M. Charles MAGNE. 120

MES FOUILLES, par M. Eugène TOULOUZE. 125

I. — *Quartier Saint-Marcel* (Actuellement Quartier de la Salpétrière). . 125

II. — *Quartier du Jardin des Plantes* (Ancien quartier Saint-Marcel). *Autour d'une Église antique, dédiée à Saint-Martin* 167

III. — *Quartier de Croulebarbe* (Ancien Quartier Saint-Marcel). *Les révélations d'un champ de sépultures dit de Saint-Hippolyte. Eglise Saint-Hippolyte. Un Cimetière d'enfants.* 176

IV. — *Quartier du Jardin-des-Plantes* (Ancien Quartier Saint-Marcel). *Sépultures chrétiennes, sur la rive droite de la Bièvre* (IVe et Ve siècles). 199

MES FOUILLES SUR L'EMPLACEMENT DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, par M. Eugène Toulouze 222

UN CHAMP DE SÉPULTURES, DE L'ÉPOQUE PAIENNE, DÉCOUVERT SOUS L'HOTEL DE CONDÉ (R. Racine) : *Méreaux, Monnaies. Une Voirie Gallo-Romaine, du IIIe siècle. Sépultures païennes*, des Ier et IIe siècles, par M. Eugène TOULOUZE. 265

LES ABBAYES, PRIEURÉS, MONASTÈRES OU COMMUNAUTÉS :

LES FEUILLANTINES, par M. A. CALLET 298

LES COLLÈGES :

LE COLLÈGE DE FORTET (R. Valette, n° 21). 304

LE BERCEAU DE LA COMÉDIE EN FRANCE SUR LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE, par M. Gustave PHILIPPON. 309

LES PORTES :

LA PORTE SAINT-JACQUES (Rue Saint-Jacques). 329

A LA PORTE SAINT-JACQUES, *le 13 avril 1436.*

Réduction de Paris sous l'autorité de Charles VII et expulsion des Anglais.

Michel de Lallier et autres bourgeois de Paris. — Le connétable comte de Richemont, par M. Jules PÉRIN. 330

LE DIACRE PARIS ET LES CONVULSIONNAIRES DE SAINT-MÉDARD.

Le Jansénisme et Port-Royal. Le Masque de Pascal. par M. Paul VALET 342

LES BIBLIOTHÈQUES :

La Bibliothèque de l'Abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont. — La Bibliothèque de Sainte-Geneviève. 421

L'Ancienne Bibliothèque Sainte-Geneviève (? — 1850), par M. Georges LAMOUROUX 421

MONUMENTS ET RICHESSES D'ART DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE.

La Mairie du XIIe arrondissement (depuis V^e arrondissement) : rue Saint-Jacques 429

L'Abbaye de Saint-Victor : *Les tableaux du peintre Jean Restout.* 429

LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE DANS LES ANCIENS AUTEURS.

La rivière des Gobelins. — Les Guinguettes des Gobelins. — La Manufacture des Gobelins. — La rue de la Huchette, par M. Paul SÉBILLOT 430

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS.

LE SOL DE PARIS 435

LES NOMS DES RUES SUR LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE.

PLAQUES ANCIENNES. — INSCRIPTIONS GRAVÉES, par M. Paul FLOBERT 437

BIOGRAPHIE (*V^e et XIIIe Arrondissements*).

BIOGRAPHIE RÉTROSPECTIVE (*Figures du temps passé*) :

Fr. Villon 442

Guill. Budé 443

Ramus 445

Michelet. 446

BIOGRAPHIE CONTEMPORAINE :

M. *Vacherot*, maire du Ve arrondissement 447

M. *Schutzenberger*, professeur au Collège de France. . . . 448

M. *Alfred Croiset*, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 448

ÉCHOS DE LA MONTAGNE SAINTE-GENEVIÈVE ET SES ABORDS 458
Musée historique et Bibliothèque historique de la Ville de Paris: Inauguration. 450
Musée Carnavalet 451
Commission municipale du Vieux Paris. 453
Paris préhistorique 457
Voies Romaines 460
Murs d'enceinte de Paris 460
Collège de Navarre 465
Musée de Cluny 465
Saint-Julien-le-Pauvre 466
Saint-Étienne du Mont. 467
Saint-Séverin et Saint-Médard 469
Neuvaine de Sainte-Geneviève. 470
Nouvelle Sorbonne 470
Panthéon 470
Collège de France 474
Inhumation dans les Eglises. 475
Prévots des Marchands et Echevins de la ville de Paris: Michel de Lallier. 476
Le diacre Pâris 476
Le quartier Saint-Séverin. 477
Muséum d'Histoire naturelle. 480
Sainte-Pélagie (Prison de) 481
Travaux exécutés sur les Quais 484
La vieille France. 486
Fêtes de Paris: Cortèges historiques 487
Association générale des Etudiants. 491
Les Etudiants: Cavalcade. 492
Fête des fous et de l'Ane 491
Asile pour vieillards (r. Saint-Jacques, n° 277). 496
Ethnographie: *Un Musée de poupées* 496
Nominations, Distinctions honorifiques, etc. 498
Décès. — M. Charles Garnier 498
Un collectionneur d'affiches. 499

Sociétés archéologiques d'Arrondissements de Paris.

Le Musée du Vieux Montmartre 499

Revue de la Presse.
Les Sociétés historiques d'Arrondissements de Paris. 501
Notes et Enquêtes, par M. Paul Sébillot 502
CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE de La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords 504
Liste des membres. 512
Table des matières 522

ERRATUM

TOME II

Page 56, lignes 6 et 7. — MM. de Berty et Tisserand, les savants auteurs de la *Topographie du Vieux Paris : Région Occidentale de l'Université*, p. 11, ont écrit [sans ( )].

P. 148, ligne 4. — église collégiale furent (au lieu de : *collégiale*, *furent*)

» que ceux recueillis par moi dans des fosses (au lieu de : par *nous*).

P. 341, ligne 21. — Il occupa sa fonction de prévôt des marchands jusqu'en 1438 (au lieu de : *1458*).

P. 342, ligne 6. — *Recueil de Gaignières* (au lieu de *Haiquières*).

P. 349, dernière ligne. — 1727, (au lieu de 1725).

P. 358, ligne 21. — Pâris ne perdait pas de vue (au lieu de *perdait pas vue*.)

P. 476, ligne 32. — Le Diacre Paris (v. ci-dessus, p. 342-420).

AVIS

Le Bureau saurait le plus grand gré à MM. les Membres de La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords s'ils voulaient bien propager le Programme de notre *Comité d'Études historiques, archéologiques et artistiques*, afin de recruter des membres nouveaux, — l'augmentation du nombre des membres devant profiter au développement de son *Bulletin* et à la multiplication de ses illustrations.

Il se féliciterait de voir chacun d'eux présenter au moins un adhérent nouveau par chaque année (à M. le Trésorier P. Valet).

MM. les Membres de *La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords* sont priés de vouloir bien faire connaître, sans retard, tous changements à apporter à leurs titres, qualités et adresses, afin qu'il puisse en être tenu compte pour l'impression du *Tome III*.

Prière d'adresser ces renseignements à M. le Trésorier P. Valet (Boulevard Saint-Germain, n° 96).

Imprimerie Bellin, à Montdidier.

† M. JULES PÉRIN

L'impression du tome II du Bulletin de « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords » était achevée, et les feuilles attendaient leur assemblage chez le relieur, lorsque la mort impitoyable est venue surprendre notre bien-aimé Président, au retour d'une Promenade-Conférence consacrée à sa chère Société.

Nous pensons que nos lecteurs liront avec un pieux intérêt le discours, si empreint de sincère émotion, prononcé sur la tombe de M. Jules Périn, par M. Paul Valet, Trésorier de notre Comité d'Études.

Ce sera le plus bel article nécrologique fait à la mémoire de celui que nous regrettons si vivement.

Le Secrétaire Général,

Charles Magne

Discours de M. Paul VALET

Messieurs,

C'est avec une poignante émotion que je prends la parole pour adresser un dernier adieu au Président éminent que nous venons de perdre, au Chef érudit qui, d'une main haute et ferme, sut tenir le drapeau du Comité d'Études de « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords ».

Certes il eût été désirable que cet hommage lui fût rendu par une voix plus autorisée que la mienne, cependant ceux auxquels incombait ce devoir se sont effacés, non par une indifférence qui est bien loin de leur cœur, mais, tout au contraire, par la pensée touchante que ce soin pieux devait être réservé au disciple modeste du Maître, à celui que quotidiennement il associa à ses travaux. Je les remercie, toutefois je n'en sens que plus le poids écrasant de la tâche qu'ils m'ont confiée.

M. Jules Périn est né en 1834, dans cette ville d'Arras où le culte

des lettres a toujours été tenu en si grand honneur ; fils d'industriel, son père le destinait à lui succéder un jour, lorsque l'heure de la retraite aurait sonné pour lui. Mais le jeune homme ne se sentait aucune disposition pour le commerce, et un élan irrésistible l'attirait vers les choses de l'esprit. Après ses premières études faites au Collège de sa ville natale, il fut envoyé par ses parents, en 1849, à Paris, et c'est sur la Montagne Sainte-Geneviève, qu'il ne devait plus quitter, au Collège Rollin (alors rue des Postes), qu'il termina brillamment ses études classiques. Son séjour dans cet établissement eut sur son esprit une influence considérable. Ce fut, en effet, à Rollin que M. Jules Périn, disciple de M. Himly, depuis doyen de la Faculté des lettres, prit, sous la direction de ce maître distingué, le goût des études historiques qu'il poussa dans la suite fort loin.

Ses études achevées, il sollicita de son père, et obtint non sans quelque difficulté, l'autorisation d'entrer à l'École de Droit.

Contrairement à la plupart des étudiants, qui le plus souvent font succéder au travail des plaisirs que la jeunesse fait excuser, à peine avait-il quitté les cours de l'École de Droit, où il se faisait remarquer par sa grande assiduité, que, pour se reposer, il reprenait de nouvelles études. Très épris des problèmes historiques, il s'était présenté et avait été admis à l'École des Chartes, d'où il devait sortir avec le titre d'archiviste-paléographe.

Licencié en droit, son ambition est plus grande : il poursuit ses chères études, et conquiert le diplôme de docteur, à une époque où l'obtention de ce titre était d'une rareté qui en rehaussait considérablement l'éclat.

Le Palais vit alors ses débuts à la Cour d'assises, où, dans une affairé sensationnelle, dont s'occupèrent avec passion les journaux de l'époque, il eut à soutenir une lutte ardente avec le docteur Tardieu, alors chef écouté de la médecine légale, lutte de laquelle le jeune avocat sortit victorieux. Tout autre à sa place, grisé par le succès, eût dirigé sa voie vers les affaires criminelles ; il n'en fut heureusement rien, et le jeune maître, avec une sagesse au-dessus de son âge, porta principalement son activité sur des causes dans lesquelles il pouvait davantage, au profit de quiconque ferait appel à ses lumières, utiliser sa science profonde du droit. Non pas que son âme n'eût point assez de pitié, et sa parole assez de chaleur, pour toucher le jury ; tous ceux qui l'ont connu savent quelles étaient sa

bienveillance et sa bonté, surtout envers les humbles, mais l'énergie de son caractère avait besoin d'un champ plus vaste et plus varié. Il devint alors l'avocat de bon renom que tous ont connu et apprécié dans les questions concernant le bâtiment, questions auxquelles il se consacra tout entier avec une infatigable ardeur.

On aurait pu croire qu'une telle somme de travail devait absorber toute son activité. Loin de là, le jeune homme, qui menait de front deux études également ardues, revivait dans l'homme mûr qui ne se reposait d'un travail que par un autre travail. Il fonde le journal *Le Bâtiment*, et publie un livre de droit qui, à juste titre, peut être considéré comme le code des architectes et des entrepreneurs.

La classe ouvrière est l'objet de sa grande sollicitude : en 1867, il contribue à la fondation du Cercle des Maçons et Tailleurs de pierre. Secrétaire en 1869, secrétaire il était encore en 1900.

En 1870, on le retrouve, revêtu de l'uniforme de capitaine d'état-major, attaché à l'un des secteurs de Paris, supportant toutes les épreuves et les fatigues du siège, prenant part à de nombreuses sorties à côté de son général, risquant souvent sa vie : il fut proposé pour la médaille militaire.

Son dévouement à ses concitoyens lui fait accepter les si utiles fonctions de Juge de Paix suppléant du Ve arrondissement, et il ne quitte plus tard cette charge que pour en reprendre de nouvelles.

Partout où séjourne, même momentanément, cet homme de bien, partout il laisse des traces fécondes de son passage. Président du Comité d'Études de la vallée de la Bresle, qui est sa création, il fonde les sept musées municipaux des villes de cette vallée (Somme et Seine-Inférieure). Il est un des membres les plus actifs de la Société Historique de Corbeil; l'Académie d'Arras le nomme membre correspondant; il est appelé par décision préfectorale à siéger au sein de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise; il fait partie du Conseil d'administration de la Société des Amis des Monuments parisiens et de celui de la Société Historique du VIe arrondissement. Toujours il est sur la brèche; il prodigue ses conseils et fait profiter chacun de l'autorité de sa grande expérience. Il fonde enfin le Comité d'Études historiques, archéologiques et artistiques de « La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords » — le rêve de toute sa vie, me répétait-il encore, il y a peu de jours.

Ah! Messieurs, laissez-moi un instant donner un libre cours à ma douleur, et pleurer notre cher et bien aimé Président; lui, c'était tout dans notre Comité, et, maintenant qu'il n'est plus, je désespère presque de l'Œuvre si bien commencée.

Lorsque le Préfet de la Seine, sur l'avis de M. le conseiller municipal Lamouroux, qui de bien peu vient de précéder dans la tombe notre respectable Président, songea à réunir un cénacle d'érudits pour former la grande et belle Assemblée que l'on appelle « La Commission Municipale de Vieux-Paris », M. Jules Périn était tout désigné pour être nommé l'un des premiers ; aussi en fut-il ainsi, et, ratifiant le choix préfectoral, ses collègues l'élurent vice-président d'une des sous-commissions. Il suffit de parcourir le Bulletin Municipal pour voir quelle place énorme cet homme infatigable tint dans la docte Compagnie.

A poursuivre un labeur si acharné, la santé de M. Jules Périn s'altérait de jour en jour; une première atteinte fit réfléchir sa famille qui, dans sa sollicitude, exigea de lui un grand et cruel sacrifice, celui de quitter définitivement le Palais. Ce fut pour lui un immense chagrin; il aimait sa noble profession, si belle quand elle est comprise par un homme de cœur comme l'était celui que nous regrettons ensemble; mais le sacrifice était nécessaire, aussi s'inclina-t-il devant le désir des siens.

Me parlant un jour de ses volontés dernières, il me révéla son ultime désir ; de même qu'autrefois on couchait en terre les preux dans leur armure de bataille, en compagnie de leur épée, il aurait désiré être enseveli dans sa robe d'avocat, la toque placée à son côté.

Hélas! cette satisfaction ne lui était pas réservée.

Il repose là, maintenant, dans l'éternel sommeil, le maître vénéré, le conseiller discret, l'ami affable et bon; et si l'on devait graver une devise sur sa tombe, je proposerais celle-ci, qui résume toute sa vie:

PERTRANSIIT BENEFACIENDO

Il passa sur la terre en répandant ses bienfaits.

Deux autres discours ont été prononcés sur la tombe de M. Jules Périn : l'un par Delessart, ancien avoué, au nom des amis de la famille ; l'autre par M. Stanislas Ferrand, Député de la Seine.

LES VOIES ROMAINES

DE LA RIVE GAUCHE

DE L'ANTIQUE LUTÈCE

(Extrait du plan d'Albert Lenoir complété par Vacquer)

Les Voies Romaines de la rive gauche de l'antique Lutèce

TEMPLE D'ISIS
VOIE D'ISSY ET GRENELLE
VOIE DE MAUGIRARD
SÉNAT
JARDIN DU LUXEMBOURG
Boulevard
PALAIS DES THERMES
St Michel
St SÉVERIN
NOTRE DAME
SEINE
PETIT PONT
VOIE DE LUTÈCE
PLACE HAUSSERS
VOIE DE LUTÈCE
Germain
MONS LUCOTITTUS
DIRIGEANT vers
VERS LA PLAINE D'IVRY
Jardin des Plantes
ARÈNES DE LUTÈCE
PANTHÉON
MONT ST ETIENNE
JARDINS
VOIE DE MONTROUGE
VOIE DE SÈVRES ET MEUDON
TEMPLE DE MERCURE
LUTÈCE
VAL DE GRÂCE
Avenue de l'Observatoire
Boulevard
GENABUM
ORLÉANS
de Port Royal
Arago
Boulevard
Boulevard St Marcel
ST MÉDARD
MONS CETARDUS
Bièvre
Rivière de Bièvre
LUGDUNUM
LYON
Avenue des Gobelins
D'ITALIE
PLACE
MONS GLANDIOLUS
Boulevard d'Italie
RIVE GAUCHE DE L'ANCIENNE LUTÈCE.
VOIES ROMAINES
PLAN
Dressé par Charles MAGNE.
LÉGENDE
Rues actuelles.
Voies romaines.
Points d'exploration des voies romaines.
Emplacements et dates des fouilles explorées en bordure et à proximité des voies romaines.
Temples païens.
Ch. Magne

AVIS

La Montagne Sainte-Geneviève publie un *Bulletin* périodique (Statuts, art. 18).

Chaque tome du *Bulletin* comprend deux exercices :

Le tome Ier ceux des années 1895-1896.

Le tome II ceux des années 1897-1898.

Le tome III (sous presse) ceux des années 1899-1900.

Le prix de la cotisation annuelle est de 6 fr. — ce qui met le prix du volume à 12 fr pour les sociétaires (ayant acquitté les cotisations des deux exercices afférents à chaque volume).

N. B. — *Le* Bulletin *n'est tiré qu'à un nombre égal à celui des Membres adhérents du* Comité d'Etudes. (*Il n'est pas mis dans le commerce*).

Toutes les communications doivent être adressées directement « à Monsieur le Président de *La Montagne Sainte-Geneviève*, Paris, Rue des Écoles n° 8 », ou « à M. Paul Valet, Trésorier, Boulevard Saint-Germain, n° 96. »

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00712 6861